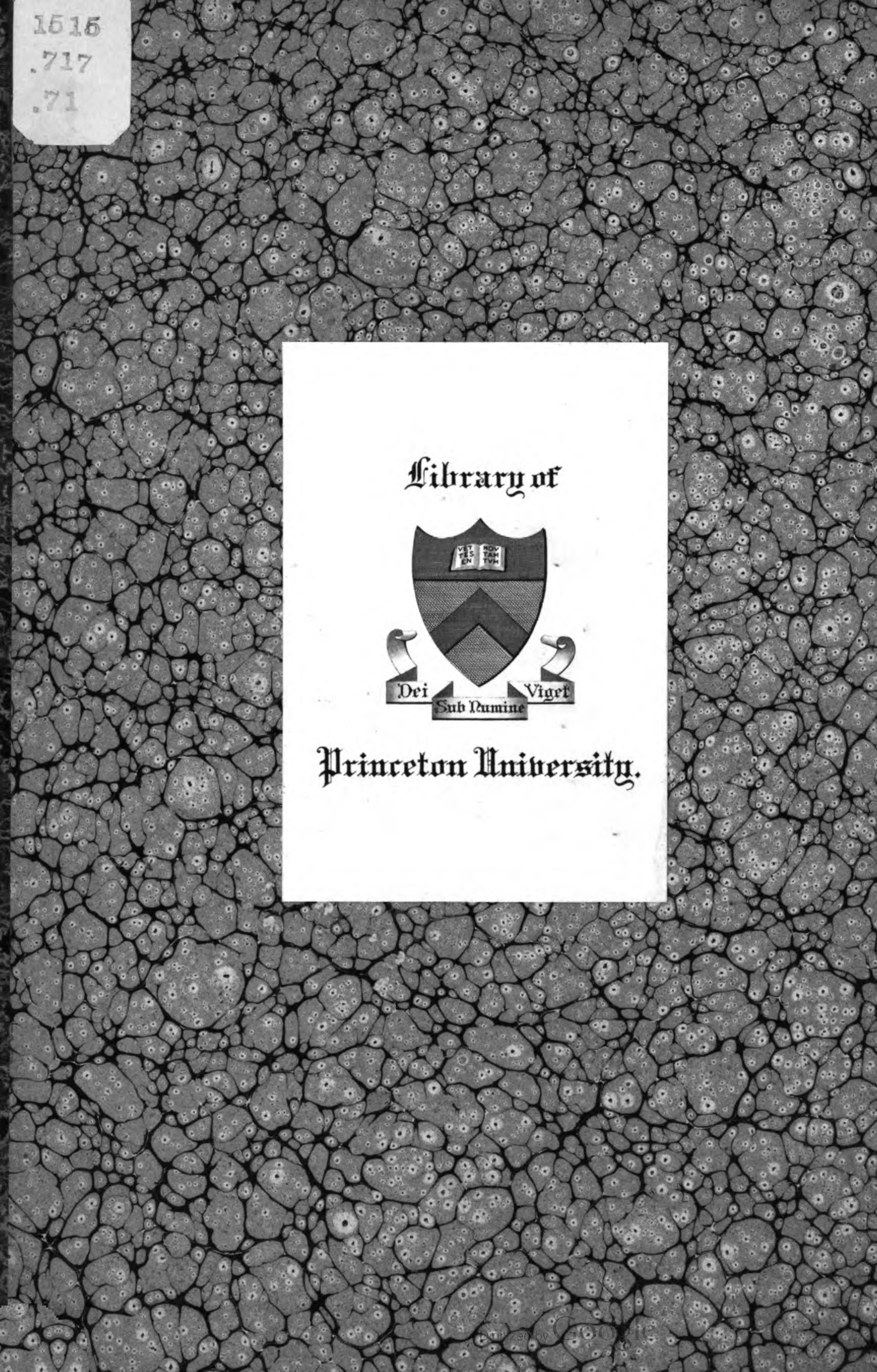



Library of
VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.



LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA
PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE & DU PAS-DE-CALAIS.

TOME TREIZIÈME.

Année 1867.

AMIENS,
AU BUREAU DE LA REVUE,
Chez LENOEL-HEROUART, Imprimeur-Libraire,
RUE DES RABUISSONS, 30.

EXTRAITS

DE QUELQUES VOYAGES MODERNES

CONCERNANT

PLUSIEURS VILLES ET VILLAGES DE PICARDIE.

Notre intention en publiant ces extraits est de montrer combien on doit se tenir en garde lorsqu'on lit des descriptions de villes, de châteaux et d'églises faites par des écrivains qui n'habitent pas le pays dont il parlent, mais qui n'y font que passer. Cependant, il faut reconnaître qu'on trouve quelquefois dans ces descriptions des renseignements précieux sur des objets qui n'existent plus, et qui, sans elles, seraient tout à fait inconnus. Les extraits, assez courts d'ailleurs, que nous allons donner, ont donc leur utilité. Si les lecteurs de la *Picardie* les accueillent favorablement, nous publierons après ces extraits, les notes plus complètes que nous avons recueillies, il y a plusieurs années, sur les mêmes lieux et les mêmes monuments, afin que ces lecteurs puissent comparer notre récit avec celui des auteurs que nous allons citer..

Le premier voyage qui nous tombe sous la main et dans lequel nous trouvons cités plusieurs villes et villages de la Picardie, est celui de Barbault-Roger (1). Cet auteur commence par parler de

---

(1) In-8°, Paris, messidor an VIII.

Villers-Cotterets, et ce qui le frappa le plus agréablement à quelque distance de Paris, ce fut, dit-il, la forêt de cette petite ville. Il s'étend avec complaisance sur cette forêt et ses *balais* : « La partie de la forêt que l'on traverse, écrit-il, n'est pas fort étendue, mais elle est remarquable par la hauteur des arbres drapés de mousse, par leur multiplicité et surtout par leur admirable conservation. Les *balais* de Villers-Cotterets forment une petite branche de son commerce. Ces balais, destinés à la propreté des foyers, sont tissus avec art et décorés avec goût : il s'en fait un débit, que la modicité de leur prix rend assez considérable. »

Barbault-Roger est un peu plus long lorsqu'il parle de *Soissons*. Selon lui, c'est une ville étroite, salle et irrégulière. Sa naissance date de loin. Capitale des rois de la première race, elle est devenue célèbre lorsque du fond du nord accoururent les fondateurs de la monarchie française, qu'ils établirent sur le cadavre des Romains et des Gaulois.

« Le palais du monarque, les châteaux des barons, les toits humbles des prolétaires, ont disparu dans le vaste abime, avec les premières générations. Au milieu de tant de ruines il n'est demeuré sur leurs bases éternelles que les cathédrales et quelques églises, aussi respectables par le temps qui les couvre, qu'étonnantes par la hardiesse de ceux qui les ont élevées. Plus heureuses que les mortels, à l'abri de leur vieillesse et de leur misère. Plus favorisées que les peintres de l'histoire, ces basiliques altières ont été témoins de tout, ont vu tout, ont parcouru l'immense série des trois races, ont assisté à la mort de douze cents générations, et subsistent encore, sans doute pour nous menacer d'une destinée pareille à celle de tous les peuples, qui successivement ont été s'abimer avant nous dans la tombe. Telles sont les réflexions qu'inspire fortement la vue de ces hardis monuments, honteux de notre impuissance, plus honteux encore de valoir moins que ces pierres.

« Soissons est située sur l'Aisne ; cette rivière la traverse d'un côté et la rend très marchande, par la quantité de bateaux qui y abordent facilement. Son commerce consiste en blés, et surtout en légumes qui se transportent fort loin. »

Comme on le voit, par les lignes qui précèdent, Barbault-Royer ne dit qu'un mot de Soissons et ne fait que des phrases sur ses monuments religieux, si dignes cependant d'être amplement décrits.

Il ne donne guère plus de détails sur *Braine*, dont l'intérieur lui a paru assez triste et solitaire. Mais il dit « que ce bourg ne laisse pas que de se parer d'un grand souvenir, et que, bien qu'il ne conserve plus aucune trace de son origine, les citoyens de Soissons n'ont pas le droit de lui contester l'ancienneté de cette origine. » « Braisne s'est formée, continue notre voyageur, du château de plaisance de la reine Frédégonde, et il fallait néanmoins que dès ce temps là, ce lieu fut une ville considérable puisqu'il s'y tint en 581 un concile au sujet de notre premier historien, Grégoire de Tours, accusé par un délateur, d'avoir avancé que la reine Frédégonde, entretenait un commerce adultère avec l'archevêque de Bordeaux : Grégoire fut absous, et la reine fit exécuter le dénonciateur. »

Ce n'est qu'en parlant de *Laon* que Barbault-Roger s'étend plus longuement sur les monuments de cette ville ; elle doit d'après l'auteur, sa naissance à Clovis et ses embellissement à saint Remi, qui, des libéralités du prince, y fonda l'église épiscopale ; elle n'offre partout que des édifices antiques et d'une forme *assez hideuse*.

« A l'entrée de la ville vous voyez à droite de vieux murs qui s'écroulent ; ils enveloppaient la ville, et lui tenaient lieu de fortifications ; au bas de ces noires murailles, on trouve une terrasse qui fait le contour de ces murs. Cette terrasse, ornée d'une allée d'arbres, sert de promenade aux *Laonnais*. La ville de ce côté a plusieurs portes; la plus remarquable que j'ai trouvée sur mon passage est une grande arcade flanquée et surmontée de tourelles ;

la pierre des ces portes est extrêmement noire : en marchant vers la cathédrale, l'on trouve à gauche une *tour énorme* et très élevée qui, bâtie par Philippe I[er], roi de France, devint la principale forteresse des anciens dominateurs de Laon, et sert aujourd'hui de prison.

» On rencontre, sur cette même route, un assez grand nombre d'édifices gothiques ; la Cathédrale est un monument immense, d'une hauteur considérable, supérieurement bâtie, et dessinée sur un plan assez singulier ; elle fut construite dans l'état où on la voit, en 1115 ; elle domine un côté de la promenade du rempart, et n'a devant elle aucun bâtiment.

« Il se fait à Laon un grand commerce de chanvre et d'artichaux que l'on transporte à Paris et même en Flandre. »

Barbault entre aussi dans quelques détails touchant *Saint-Quentin*. « Cette ville, dit-il, est fort ancienne, elle était la capitale des Gaulois *Veromandui*, de la deuxième Belgique. Ayant été saccagée par les barbares, saint Médard, évêque de cette ville se retira en 531 à Noyon, qui était la seconde ville des Veromandui. Dans la suite, le corps de saint Quentin ayant été retrouvé dans les *mazures* (lisez marais) de la capitale des Veromandui, la ville se rétablit par la dévotion des peuples et la foule que la religion y attira.

» Cette ville est assez grande, bien peuplée, et a diverses manufactures de toile, de linon, de batiste, etc. ; ses bâtiments sont de brique et aucun ne m'a paru tracé sur des plans soit élégants, soit *nerveux ;* la place du marché est fort belle, c'est un carré long, entouré des trois côtés de maisons assez uniformes. *La maison commune* qui ferme l'autre partie, *semble déparer toute cette place.* C'est un édifice *mesquin*, *ignoble*; il est soutenu d'un rang de frêles colonnes et surchargé d'un mélange bizarre de *découpures gothiques* et *castillanes*; près de là, est un beffroi ; plus loin, la Cathédrale, dont on vante quelques belles parties, et une collégiale, dont les architectes ne cessent d'admirer la hauteur.

En voilà sans doute assez pour faire connaître le mérite de

Barbault, et surtout ses connaissances bornées en fait de monuments. On ne sait si l'on est éveillé ou si l'on dort, quand on voit cet écrivain traiter si mal l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, le regarder comme un édifice *mesquin* et *ignoble*, lorsqu'au contraire il fait l'ornement et la gloire de cette cité.

Aussi, allons nous laisser là Barbault et ses stupides appréciations, et passer à un autre ouvrage intitulé : *Voyages en France*, depuis 1775 jusqu'à 1817 (1), dans lequel se trouvent des jugements à peu près de même force, mais aussi quelques bons renseignements sur les villes de *Beauvais* et *Noyon*, et sur le village de *Salency*, seules localités du département de l'Oise, dont nous entendions parler.

« Le chœur de Beauvais, dans une basilique qui n'a point de nef est véritablement d'une beauté majestueuse, tant en dedans qu'en dehors ; mais si vous faites un examen attentif des arcades extérieures, vous ne pourrez finir de les admirer ; leur ouverture est si grande, les piliers qui en sont l'appui ont si peu d'épaisseur, qu'il n'est peut être aucun gothique qui égale en perfection ce grand travail ; et s'il n'est point achevé, ne serait-ce pas qu'on aurait craint de ne pouvoir bâtir une nef proportionnée à la légèreté, à la hardiesse du chœur ?

« Il y a dans cette *demi-église* des vitraux *bien déparans* (quelle folie !) et des stalles tellement *ignobles et sales*, qu'elles contrastent d'une manière trop marquée avec la somptuosité d'un pavé de marbre, avec la mosaïque du sanctuaire et la simplicité riche du retable. Le jubé, tout en marbre, est orné de statues dont le travail a du prix. Remarquez deux colonnes *noires torses* ; cette manière est rare et bien exécutée, mais l'effet est au dessous du travail.

« Le palais de l'évêque-duc ressemble à une forteresse : deux grosses tours flanquent la porte d'entrée ; je n'ai pu voir cette

---

(1) 4 vol. in-8°. Paris, Guillaume 1817.

maison qu'avec horreur, en pensant qu'elle fut habitée par celui qui fit périr sur un bûcher une héroïne valeureuse et digne des palmes de la vertu ; c'est cette *Jeanne d'Arc*, dont on a souffert de notre temps qu'on fit un sujet de dérision dans un poëme imposteur autant que licencieux ! Oh, crime de Voltaire ! honte de la nation.

« Le grand marché est la place la plus remarquable de Beauvais, et cette place n'est ni grande ni belle. L'hôtel-de-ville en occupe une des faces ; en regard de cet hôtel, est une statue équestre de Louis XVI; ce bronze est petit, mais le cheval est bien et la figure du roi parfaitement saisie.

« Entrez à *l'hôtel-de-ville* : on vous fera remarquer dans la salle d'assemblée le portrait d'une héroïne fort célèbre à Beauvais; c'est *Jeanne Lainé*, surnommée *Hachette*, cette femme guerrière était jeune encore, quand, par son courage, elle sauva *Beauvais* qu'un duc de Bourgogne tenait assiégé.

« On a *allégorié* l'histoire de Jeanne Lainé dans un tableau de chevalet, posé dans la première salle. Cet ouvrage tout neuf est d'un coloris dur et d'une composition sans génie ; contentez-vous du médaillon de l'héroïne. La gravure de ce médaillon est suspendue du côté de la cheminée, et je crois que cette tête charmante, couronnée de lauriers, vous en dira plus que le grand tableau prétendu historique. L'allégorie n'est qu'un mensonge : le goût comme la vérité le réprouvent.

» On a mis pour pendant au portrait de Jeanne Lainé celui de Jeanne d'Arc ; n'oubliez pas que Jeanne Lainé était belle, que Jeanne d'Arc l'était aussi.

« Beauvais est presque tout bâti en bois et n'a pour promenade que ses remparts, qui ne ceignent pas entièrement la ville, et dont le fossé est une *jonchée marécageuse*. Il y a de plus, vers la *porte de Bresle*, un cours à plusieurs allées, mais aquatique, et qui n'est fréquentable que dans le haut de l'été. »

Nous ne réfuterons pas les erreurs et les opinions étranges,

émises sur Beauvais par l'auteur de la *Suite des voyages en France*, mieux vaut passer de suite et sans aucun commentaire à ce qu'il dit de Noyon :

« Nous voici à NOYON : l'église est belle, mais la voûte manque d'élévation. Il règne, au dessus de la basse nef, une belle tribune dont la balustrade est en fer, le chœur est richement paré, le sanctuaire magnifique, l'autel d'une simplicité majestueuse : c'est un marbre blanc-grisaille, et avec des ornements d'or ; mais le baldaquin est lourd. On ne voit guère dans nos églises que des baldaquins défectueux : il existe pourtant deux bons modèles, le *Val-de-Grâce* à Paris et la Cathédrale de Verdun.

« Remarquez dans la croisée, d'un côté la sacristie où l'on monte par quelques degrès ; de l'autre une porte au dessus de laquelle vous pouvez lire :

ECCLESIA ISTIC NON CLAUDITUR, NEC EPISCOPUS CUIQUAM DENEGATUR.

Cette inscription pouvait être juste au temps de saint Médard ; mais non sous cet évêque de Noyon qui appelait son auditoire *canaille-chrétienne*.

« La ville de Noyon, petite en son enceinte, irrégulière dans ses rues et n'ayant guère que des maisons de bois, plait cependant par un pavé beau et propre et par des remparts bien couverts. Il y a une autre promenade sur les fossés entre les portes de *Dame-Journe* et *Saint-Eloi*.

« La place qu'on appelle la *grandé* est triangulaire et fort petite ; l'*hôtel-de-ville*, qui occupe un coin, *n'est qu'un vieux bâtiment sans remarque* (quelle sotte opinion !) la fontaine dont on a voulu embellir cette place est d'un travail *médiocre*, et l'ensemble pèche dans les proportions ; c'est une croix en forme d'obélisque, dont le pied est orné de quelques statues de grandeur naturelle ; les eaux se versent dans une grande auge découpée en trèfle. »

En voilà sans doute assez pour Noyon ; voyons ce qu'on lit dans les mêmes voyages sur *Salency* :

« J'arrive de ce village où *saint Médard* avec une rose et vingt-cinq francs a su fixer la vertu parmi les innocentes mœurs des champs. Le vœu du fondateur, depuis douze siècles, n'avait pas été trompé. Mais n'a-t-on pas voulu de notre temps, écrivait en 1789 l'auteur des *voyages d'un français*, dicter des lois nouvelles aux *Salenciens* et changer jusqu'à la forme des élections. M. Danré, leur seigneur actuel, n'a pas rougi de cette entreprise ; il a fait plus, il a refusé le payement annuel des vingt-cinq livres qu'il doit à la *Rosière*, et que ses prédécesseurs ont toujours acquittés ; il a perdu sa cause et c'est là le premier procès qu'aient eu les *Salenciens*. J'apprends qu'ils ont été conduits dans cette affaire par leur vénérable pasteur.

Les habitants de Salency se regardent tous comme des frères ; ils sont au moins tous alliés, et il n'y a que *trois noms* dans ce bourg de 160 feux composant environ 600 personnes.

« La fabrique est dotée et possède environ mille livres de revenu qui ont suffi aux *Salenciens* pour faire de leur église une des plus jolies églises de village.

« Assez près de l'église paroissiale est une chapelle dédiée à *Saint Médard*, elle est propre, mais petite ; c'est là qu'est couronnée la *Rosière* ; vous verrez dans cette chapelle un grand tableau où sont inscrits les noms de toutes les *Rosières*, depuis une époque déjà éloignée. Ce tableau n'est qu'un simple catalogue, mais plus touchant que tout ce qu'a produit le pinceau de Raphaël...

« Les *Salenciennes* font très mal la révérence, quoiqu'elles la fassent à tous les étrangers qu'elles rencontrent. Il n'y a jamais eu de cabaret à Salency ».

Nous trouvons dans deux autres voyages des assertions sur Amiens et Abbeville qui ne seraient pas non plus sans réplique de notre part, si les bornes de cet article le permettaient.

Le premier de ces voyages a pour titre : Les *jeunes voyageurs en France* ou *Lettres sur les départements*, nouvelle édition en partie

refondue par M. G. Depping (1). — Voici comment cet écrivain s'exprime en parlant d'Amiens :

« Après avoir passé la montagne aux galets qui sépare le département de l'Oise de celui de la Somme, je ne tardai pas à découvrir *Amiens* avec sa grande Cathédrale au milieu d'un vaste bassin, arrosé par la Somme. On m'avait tant parlé de la beauté de la Cathédrale que ma première excursion fut de la voir. Quelle belle nef ! quelle quantité de piliers légers pour soutenir la voûte élevée de cette église gothique ! Mon guide me fit remarquer que quelques-uns de ces piliers, quand on les frappe même légèrement, *rendent un bruit sonore : cela tient apparemment à la qualité de la pierre* (erreur). Je vis dans cette Cathédrale plusieurs tombeaux : celui qui m'intéressa le plus, ce fut *celui de l'aimable auteur de Vert-Vert*, dont l'élégant badinage nous a tant charmés. Gresset était d'Amiens et il y a fini ses jours dans la même dévotion qu'il avait pratiquée dans sa jeunesse, mais que les distractions du monde lui avaient fait oublier au milieu de ses succès littéraires.

« Le fameux *Pierre l'Hermite*, qui au moyen-âge ébranla toute l'Europe en prêchant la croisade, ce *Voiture*, qui mettait tant d'art à écrire de simples lettres et même des billets, et l'astronome *Delambre* étaient aussi d'Amiens.

« Après la Cathédrale il ne reste plus de grands édifices à voir, si ce n'est la *Préfecture*, l'*Hôtel-de-Ville* et le *Collége*.

« L'article d'exportation que nous connaissons le mieux, ce sont les pâtés de canards. (et les velours, donc ?)

« Je vis le beau monde de la ville se promener aux allées de l'*Autoy* : c'est une île de la rivière de Selle auprès de la porte par laquelle on passe pour aller à Abbeville. »

Fiez-vous, d'après ce qu'on vient de lire sur le *tombeau de Gresset*, à l'exactitude de tous ces *Voyages en France*, qui four-

---

(1) Nouvelle édition, Paris 1824 in-12.

millent d'erreurs et d'omissions, comme le passage que nous venons de rapporter sur Amiens.

Le *Guide classique du voyageur* (1) par Richard, quoiqu'il ait eu de nombreuses éditions, n'est pas plus heureux dans la description qu'il nous donne d'*Abbeville*.

« Cette cité, dit-il, est assez grande, assez forte, assez belle, mais dégénérée de son ancien commerce ; elle a quelques rues larges et très peu d'alignées ; presqu'entièrement et *fort proprement bâtie en briques*, si l'on excepte un petit nombre d'hôtels en pierres de taille et de vieilles maisons en pans de bois ; elle n'a *aucun édifice vraiment remarquable. L'église principale n'a pour elle que son portail*, décoré de statues colossales, qu'a épargnées la Révolution, et surmonté de deux tours d'un assez bon style gothique : une troisième, délicatement élancée en forme de colonne, offre le plus haut point de vue de la ville, dont le bâtiment le plus remarquable est *l'Hospice des enfants trouvés*.

Pas un mot, comme on le voit, des églises du *Saint-Sépulcre* et de *Saint-Gilles*, non plus que du *Beffroi*, qui méritaient bien certainement d'être mentionnés, ne fût-ce qu'à cause des choses curieuses qu'on y voit.

Sur ce point, Piganiol de la Force se montrait un peu plus soigneux, et l'on trouve dans sa *Description de la France* bien des détails qu'il est bon de rappeler. C'est ainsi que lorsqu'il parle de *Saint-Valery*, tout en se trompant sur la population de cette petite ville qu'il fait monter jusqu'*à six mille âmes*, quoiqu'elle en ait à peine moitié, il donne de curieux détails sur une croix d'ambre rouge qui se voyait jadis dans le trésor de l'abbaye.

« Cette croix, ajoute-t-il, fut donnée à cette abbaye vers l'an 1625, par le cardinal de Montalte, qui était encore abbé de Saint-Valery.

---

(1) 17e édition, Paris 1835, in-12.

« Elle a entre vingt-sept et vingt-huit pouces de hauteur, y compris le piédestal, qui porte sept pouces et demi de largeur.

« Elle est soutenue en dedans par une verge qui paraît être d'or, et qui prend dans l'arrière-corps et monte jusqu'au haut de la croix.

« Les figures de l'arrière-corps présentent *Jésus-Christ* en *Ecce Homo*, *Pilate* et un *garde*. Ces figures sont d'ivoire et travaillées en relief.

« Celles du piédestal qui sont sous les colonnes sont de même matière que le piédestal, c'est-à-dire d'ambre rouge et représentent en relief deux Pères de l'Eglise.

« Les mains et la tête des statues de la *Vierge* et de *saint Jean* sont d'ivoire et le voile de la sainte Vierge est de même matière que la croix ; au bas du piédestal de chacune de ces deux figures sont représentés *saint Jérome* et *saint Ignace* en ivoire et travaillés en relief; dans le livre que tient *saint Ignace* sont écrites ces paroles : *Ad majorem Dei gloriam.*

« Le crucifix et les quatre croisillons sont d'ambre blanc, et aux extrémités de chaque croisillon sont représentés en ivoire les quatre évangélistes en relief et couverts d'un œil de cristal. »

Nous pourrions multiplier ces extraits, mais nous pensons que ceux que nous venons de transcrire suffiront pour montrer que, comme nous l'avons déjà dit, lorsqu'on lit les *Voyages en France*, il faut se tenir en garde contre les erreurs et les omissions qu'ils contiennent, mais qu'on y trouve en même temps des renseignements fort curieux sur des objets d'art ou des inscriptions qui sont maintenant oubliés.

H. Dusevel,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France et de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

ABBEVILLE.

LES GARDES DU SCEL & LES AUDITEURS

DEPUIS 1333. *

1552. — Garde-scel, Jean le Hochart; auditeurs, Jehan Prevost, Nicolas le Devin.

1553. — Garde-scel, Claude de Roch; auditeurs, Henry Roussel; Rolland de Pontieu.

1554.— Garde-scel, Claude de Roch; auditeurs, Jacques le Roy, Jehan Gallet (1), *Jean de Haudrechie, Jehan Ballen, Jean Poiñon, Nic. le Devin.*

1555. — Garde-scel, Claude de Roch; auditeurs, Pierre Descaules, Jehan de Haudrechie, *Jehan le Devin, Honoré Leblond.*

1556.—Garde-scel, Claude de Roch; auditeurs, Jacques le Roy, Nicolas Retard, et, en surcharge, soit pour cette année, soit pour la précédente. *Jehan Gallet, Jehan Maillart.*

(*) Voir la *Picardie*, pag. 433, 507, 544 et suiv.

(1) Nous rencontrerons comme maïeur d'Abbeville en 1717 Adrien Gallet, conseiller du roi, lieutenant aux eaux et forêts, avocat au présidial. Armes dans les maïeurs de M. de Bussy.

1557. — Garde-scel, Claude de Roch ; auditeurs, Nicolas de Cateux, Jehan Gallet.

1558. — Garde-scel, Claude de Roch ; auditeurs, Jehan Maillart, Jehan le Prevost, *Honoré Leblond, Nicolas Retard.*

1559. — Garde-scel, Claude de Roch ; auditeurs, Jehan le Prevost, Christ. Loingtier, ... *de Calonne et Nicolas le Devin.*

1560. — Garde-scel, Jehan Macquet ; auditeurs, Nicolas Retard, Jaque le Roy.

1561. — Garde-scel, Adr. Dubos ; auditeurs, Ant. de Calonne, Honoré Cleuet.

1562. — Garde-scel, Adr. Dubos, et, 8 juillet, Clément de Louvencourt, bourgeois d'Amiens ; auditeurs Christ. Loingtier, Nicolas Retard.

1563. — Garde-scel, Clément de Louvencourt ; auditeurs, Jehan le Prevost, Ant. de Calonne.

1564. — Garde-scel, Clément de Louvencourt ; auditeurs, Jehan le Devin, Nicolas Retard.

1565. — Garde-scel, Mathieu Mourette (1) ; auditeurs, Nicol. de Cateux, Jehan Maillart.

1566. — Garde-scel, Mathieu Mourette ; auditeurs, Nicolas Retard, Jehan le Devin.

1567. — Garde-scel, Mathieu Mourette ; auditeurs, Nicolas de Cateux, Jehan Maillart.

1568. — Garde-scel, Nicolas de le Hodde ; auditeurs, Jehan Gallet, Jehan Delecourt.

---

(1) Peu d'années après, en 1582, nous trouverons maïeur d'Abbeville François Mourette seigneur de Cumont et de Maison. Armes dans le P. Ignace.

1569. — Garde-scel, Nic. de le Hodde, auditeurs, Honoré Leblond, Nicolas le Prevost.

1570. — Garde-scel, Nic. de le Hodde ; auditeurs, Nic. Retard, Nic. Lefebvre.

1571. — Garde-scel, Nic. de le Hodde ; auditeurs, Vulfran le Papin (*sic*), Nic. le Devin.

1572. — Garde-scel, Nic. de le Hodde ; auditeurs, Jehan le Devin, Nic. le Prevost, *Louis Gallet, Vulfran Papin* (1).

1573. — Garde-scel, Richard Robitaille, bourgeois ; auditeurs, Nicolas Retard, Vulfran Pappin, *Jean le Devin.*

1574. — Garde-scel, Richard Robitaille ; auditeurs, Jehan Maillart, Jehan Lefebvre.

1475. — Garde-scel, Antoine Mourette ; auditeurs, Jean le Prevost, Nicolas Doremieux.

1576. — Garde-scel, Antoine Mourette, auditeurs, Jean le Prevôt, Vulfran Papin.

1577. — Garde-scel, Antoine Mourette ; auditeurs, Jehan Lefebvre, Christophe Loingtier, ... *Delecourt, Th.* ? *Mourette.*

1578. — Garde-scel, Antoine Mourette ; auditeurs, Jehan Delecourt, Claude Becquin (2).

1579. — Garde-scel, Antoine Mourette ; auditeurs, Ezechias Boujonnier, Vulfran Papin.

---

(1) Ce nom que nous trouvons écrit indifféremment Papin et Pappin n'appartient pas seulement à Abbeville. Un Nicolas Pappin fut notaire à Doullens en 1534. — *Hist. de Doullens*, par M. l'abbé Delgove, p. 102.

(2) Nous trouverons dans le siècle suivant Claude Becquin, écuyer, seigneur du Caurroy et de Montvilliers, avocat au parlement et mayeur d'Abbeville dans les années 1649, 1650, 1651 et Pierre Becquin, seigneur du Chaussoy, conseiller, maïeur en 1670. Armes dans les maïeurs de M. de Bussy. La collégiale de Saint-Vulfran eut un chanoine du nom de Nicolas Becquin.



1580. — Garde-scel, Antoine Mourette ; auditeurs, Ezéchias Boujonnier, Vulfran Papin.

1581. — Garde-scel, Julien Herman, procureur au présidial (1); auditeurs, Louis Gallet, François de Pontieu.

1582. — Garde-scel, Julien Hermant (*sic* cette fois); auditeurs, François de Pontieu, Ezéchias Boujonnier.

1583. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, François de Pontieu, Ezéchias Boujonnier.

1584. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Louis Gallet, Louis de Dourlens.

1585. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Louis Gallet, Vulfran Papin.

1586. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Louis le Sage (2), Louis de Dourlens.

1587. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, *Louis de Dourlens*, *Louis Gallet*.

1588. — Garde-scel, Julien Hermant; auditeurs, Louis Gallet, François Descaules (3).

1589. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, François de Quevauvillers, Nicolas Lefebvre.

1590. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Nicolas Lefebvre, Ezéchias Boujonnier.

---

(1) J'écris ici Herman par scrupule de copiste, mais le nom est Hermant, ainsi que nous le voyons dès l'année suivante. Nous trouverons maïeur d'Abbeville en 1625 et 16[illegible] Octavien Hermant conseiller. Armes dans le P. Ignace.

(2) Nous avons rencontré dans le siècle précédent Jean le Sage, maïeur en 1481 et 1483. — Raoul le Saige, sieur de Limeu, était doyen de la collégiale de Saint-Vulfran en 14...

(3) Le nom de Descaules se rencontre plusieurs fois parmi ceux des chanoines de Saint-Vulfran.



1591. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Nicolas Lefebvre, Vulfran Papin.

1592. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Louis le Sage, Louis de Dourlens.

1593. — Garde-scel, Julien Hermant ; auditeurs, Antoine Callon ? Charles Lamoury.

1594. — Garde-scel, Richard Robitaille; pas d'indications pour les auditeurs ou notaires.

1595. — Nulle indication.

1596. — Garde-scel, Julien Hermant; les noms des auditeurs ou notaires manquent.

1597, 1598, 1599. — Absence d'indications pour ces années.

1600. — Garde-scel, Julien Hermant ; pas de noms d'auditeurs.

1601. — Absence d'indications.

1602. — Garde-scel, Jehan Gouleas, E. S. de la Motte, trésorier général de l'ord. des guerres ; auditeurs ou notaires Jacques, Lagenest ou Lagrenée (la variante est donnée par le manuscrit même).

1603. — Pas d'indications.

1604. — A cette époque les notaires achètent la place de garde-scel et donnent pour l'exercer un homme au roi.

1606., 1607, 1608, 1609. — Point d'indications.

1610. — Garde-scel, Claude Bail; notaires ,David, Philippe Wauquet.

De 1611 à 1633, plus d'indications ; en 1633 nous voyons : garde-scel, Philippe de Lozenghier ; notaires, Jean Papin et Pierre Doremieux.

A cette date s'arrête le manuscrit que nous a remis M. A. Leclerc après la mort de son oncle M. François

Traullé. Nous reprenons maintenant sur un tableau des anciens notaires d'Abbeville les noms de ces officiers depuis la fin du XVI[e] siècle en les classant selon les études qui gardent encore leurs minutes. Il serait facile ensuite à ceux de nos lecteurs que le travail intéresserait de rétablir l'ordre synchronique et synoptique.

ÉTUDE DE M. LÉON MARCILLE.

Nicolas Doresmieulx de 1576 à 1597.
Louis Gallet, 1588..
Jean Deleplancque de 1599 à 1625.
François Doresmieulx de 1602 à 1606.
Robert Calippe I[er] de 1618 à 1640.
Pierre Doresmieulx de 1624 à 1640.
Robert Calippe II de 1641 à 1686.
Louis Polhay de 1677 à 1696.
Henry Delahaye 1684.
Jean Dumont de 1688 à 1712.
Jean Calippe de 1688 à 1698.
Joseph-François Lescot de 1698 à 1725.
Adrien Thomas de 1714 à 1723 (1).
Louis Lucas de 1719 à 1742 (2).
François Aliamet de 1726 à 1743.
Nicolas Gosset de 1740 à 1746.

---

(1) En 1594 un Nicolas Thomas était chapelain de l'église du prieuré de Saint-Pierre. — *Registre aux délibérations de l'Echevinage d'Abbeville*, 22 juillet 1594, nomination de commissaires pour le bureau des pauvres.

(2) Une lettre (en ma possession) de ce notaire, donne quelques détails que je pourrai publier un jour sur la seigneurie de Neuville.

Philippe-Josse Papin de 1742 à 1775 (1).
Louis-Marie Baudelicque de 1743 à 1768.
Gabriel-Charles David de 1747 à 1749.
Jacques-Louis Quentin de 1750 à 1759.
Joseph-Auguste-Vulfran Hecquet de 1762 à 1782.
François-Charles-Auguste Lefebvre de 1782 à 1789.
Jean-Baptiste-Simon Marcotte de 1789 à 1803.
Pierre-Nicolas Coulombel de 1803 à 1821.
Pierre Barailler de 1821 à 1823.
Louis-Laurent-Alexandre Depoilly de 1823 à 1852 (2).
Pierre Alexandre Watel de 1852 à 1859.
Antoine-Léon Marcille 1859, encore en exercice.

ÉTUDE DE M. HENRI BOUDOT.

Claude Becquin de 1575 à 1611.
Ezechias Boujonnier de 1576 à 1608.
Robert Gaillard de 1591 à 1629.
Nicolas Becquin de 1595 à 1613.
Pierre Becquin de 1614 à 1749. Je copie comme je lis, bien qu'il y ait évidemment une erreur dans la seconde date à moins qu'on n'ait voulu dire que les minutes de l'étude Becquin occupent toute la période comprise entre 1614 et 1749.
Louis de Dourlens (3) de 1606 à 1607.
Daniel Dacheu de 1609 à 1637.

---

(1) Le tableau de 1844, donne à tort Philippe-Jean.

(2) De la famille illustrée dans les arts par François et Nicolas de Poilly.

(3) Un chanoine de Saint-Vulfran, que nous trouvons nommé de Doullens, ne pourrait-il être de la famille de ce notaire ?

François Romerel 1636.....
Louis Dacheu de 1638 à 1696.
Jacques le Prestre de 1653 à 1696.
Charles de Rimbert de 1655 à 1675.
Jacques Remilly de 1675 à 1719.
Antoine de Boulongne de 1665 à 1675 (1).
François Lavernier de 1676 à 1717.
Jacques Quentin de 1718 à 1750.
Louis Œulliot de 1725 à 1733.
Jean Hecquet de 1727 à 1762.
Louis-Antoine Lavernier de 1734 à 1770 (2).
Jacques-Eustache Pommart de 1760 à 1777.
Jean-François Lavernier de 1770 à 1803.
Jean-Nicolas Hecquet de 1774 à 1817.
Pierre-François Vaguez de 1817 à 1828.
Pierre-Emile-Aristide Thomas de 1828 à 1831.
François-Joseph-Auguste Robillard de 1831 à 1859 (3).
Louis-Henry Boudot 1859, encore en exercice.

ÉTUDE DE M. DU GARD.

Jacques Boujonnier de 1597 à 1646.
Philippe Lefebvre de 1663 à 1714.
Nicolas Aliamet de 1686 à 1704.
Joseph Delecourt de 1717 à 1725.

---

(1) Ce notaire manque dans l'état de 1844. Parmi les chanoines connus de Saint-Vulfran est un Barthélemy de Boulongne.

(2) L'état de 1844 porte à tort de 1737 à 1770.

(3) M. Robillard fut adjoint au maire d'Abbeville sous l'administration de M. de Freytag.

Pierre-Francois Watel, père, de 1735 à 1786.
André Lebel de 1740 à 1777.
Pierre-Philippe Watel de 1766 à 1806.
Pierre-François Watel le jeune, de 1778 à 1803.
Pierre-François Carpentier de 1807 à 1819.
Pierre-Joseph Gatoux de 1819 à 1844.
Pierre-Michel-Hilaire Leboucher de 1844 à 1865.
Félix-Henry-Léon du Gard, 1865, encore en exercice.

ÉTUDE DE M. ÉMILE ELLUIN.

Nicolas Dacheu de 1639 à 1663.
Claude Boujonnier de 1642 à 1675.
Pierre Flutre de 1683 à 1706.
Jacques Lebel de 1712 à 1761 (1).
Louis Lebel, de 1763 à 1799.
Louis-François Devismes de 1740 à 1782 (2).
Louis-François Devismes de 1782 à 1822.
Charles-Ernest Devismes de 1822 à 1832.
Jean-Charles-Adolphe Elluin, de 1832 à 1864.
Henri-Alexandre-Adolphe-Emile Elluin, 1864, encore en exercice.

---

(1) Une lettre (en ma possession) de ce notaire, relative à la seigneurie de Bonchon, a été scellée d'une cire où l'on distingue des armes *d'azur au chevron d'or chargé de trois roses et accompagné de trois étoiles*. Nous trouvons dans le Chapitre de Saint-Vulfran un chanoine du nom de Louis Lebel.

(2) Louis-François Devisme sur l'état de 1809 et François-Louis sur le tableau des notaires, 1844. — Saint-Vulfran eut un chanoine du nom de Devismes.

ÉTUDE DE M. ALEXANDRE DUBOIS.

Vulfran Pappin de 1570 à 1609.
Jean Quentin de 1597 à 1625.
Louis Decalonne de 1606 à 1635 (1).
Charles Dacheu de 1608 à 1640 (2).
Jean Pappin de 1609 à 1651.
Godefroy Boully de 1636 à 1665.
François Decalonne de 1640 à 1672.
Michel Framery (3) de 1642 à 1643.
Nicolas Pappin de 1644 à 1646.
Gaspard Lefebvre (4) de 1645 à 1657.
Antoine Lefebvre de 1651 à 1691.
Michel Framery de 1663 à 1672.
Robert Delengaigne de 1663 à 1708.
Antoine Godquin de 1673 à 1684.
François Michault de 1674 à 1717.
Pierre Lefebvre de 1692 à 1728.
Antoine Desrobert de 1697 à 1739.
Hugues Duval de 1702 à 1730.

---

(1) Le nom Decalonne a encore été porté à Abbeville par un jurisconsulte (Guillaume de Calonne) auteur de *Divers traittez latins de droit civil romain*, 1546; par un curé de Saint-Georges (François de Calonne) qui corrigea une réimpression de l'office même du patron équestre, 1705; par un avocat au Parlement de Paris (Louis-François de Calonne) auteurs de plusieurs ouvrages, mort en 1793.

(2) L'état de 1844 donne 1618, mais par une erreur typographique.

(3) Abbeville eut un peintre d'un talent fort médiocre, il est vrai, nommé Framery. Il y a quelques années l'église de Saint-Gilles possédait encore un tableau signé par ce peintre.

(4) Plusieurs chanoines de Saint-Vulfran portèrent le nom de Lefebvre.

Charles Roussel de 1705 à 1740.
Robert Delengaigne de 1708 à 1714.
Pierre-Antoine Lefebvre de 1720 à 1746.
André Delignières de 1725 à 1754.
Charles Delengaigne de 1726 à 1730.
Antoine-François Vignon de 1740 à 1794 (1).
Josse Lefebvre de 1746 à 1800.
André-Antoine Delignières de 1754 à 1767.
André-Vulfran Delignières de 1785 à 1788 (2).
Grégoire-Joseph-Alexandre Wallois de 1796 à 1828 (3).
Alexandre Wallois de 1828 à 1848.
Nicolas-Auguste Crusel de 1848 à 1863.
Alexandre Dubois, 1863, encore en exercice.

ÉTUDE DE M. LEGRIS.

Honoré Leblond (4) de 1550 à 1570.
Jean Le Prevost de 1555 à 1558.
Nicolas Ledevin de 1564 à 1565.
Jean Delecourt de 1564 à 1597.

---

(1) La famille de ce notaire fournit en ce siècle un juge au tribunal de première instance d'Abbeville.

(2) L'état de 1844 donne Wulphy.

(3) Grégoire-Joseph-Alexandre Wallois, né le 21 novembre 1766, notaire le 16 février 1796, nommé membre de l'administration municipale par arrêté du Directoire exécutif du 24 vendémiaire an VI (15 octobre 1797), nommé membre du conseil de charité des hospices et du bureau de bienfaisance, par décision ministérielle du 11 juin 1822, nommé membre du conseil municipal, par ordonnance du 5 février 1823, notaire honoraire, par décision de la chambre en date du 11 juin 1828, adjoint au maire de la ville d'Abbeville, par ordonnances royales du 26 juillet 1833 et 10 décembre 1834, installé le 16 août 1833, mort encore adjoint au maire le 29 août 1837.

(4) Un François Leblond fut chanoine de Saint-Vulfran.

Philbert Vautrique de 1571 à 1590.
François Retard de 1573 à 1596.
François Deponthieu de 1578 à 1595.
François Descaules de 1587 à 1629.
Jean Damiens de 1597 à 1629.
Josse Gallet de 1600 à 1637.
Pierre Lefebvre de 1607 à 1651.
Nicolas Retard de 1614 à 1632.
Jacques Delecourt 1621.....
François Pappin de 1629 à 1652.
Richard Levasseur de 1630 à 1648.
Jean Legrand 1634......
Louis Retard de 1647 à 1662.
Nicolas Lefebvre de 1651 à 1677.
Charles Pappin de 1652 à 1690.
Antoine Delemours de 1658 à 1679.
Charles Prevost de 1674 à 1688 (1).
Pierre Bellache de 1689 à 1701.
Jean Lucas de 1698 à 1723.
Jacques Deribeaucourt de 1699 à 1710.
François-Thomas Dehuppy de 1733 à 1766.
Jean-Nicolas Flaman de 1766 à 1805.
Alexandre-Raymond Wattebled de 1805 à 1817.
Pierre Gavelle de 1817 à 1825.
Nicolas-Victor Lenglet de 1825 à 1829.
Alexandre-Térence Lecointe de 1829 à 1841.
Jules-Jean Varry de 1841 à 1851.

---

(1) Me Charles Prevost (ou Le Prevost ?) procureur et notaire à Abbeville, épousa, le 22 décembre 1680, dlle Marie Pappin, dont nous trouvons le nom patronymique aussi parmi les notaires d'Abbeville.

Jacques-Alexandre Duhuy de 1851 à 1852.
Auguste Morel de 1852 à 1853.
Pierre-Charles-Remy Demons de 1853 à 1860.
Eugène-Louis Legris, 1860, encore en exercice.

ÉTUDE DE M. LOUIS DAUTREVAUX.

Louis Regnault de 1650 à 1674.
Charles-François Delespine de 1672 à 1685.
Louis-François Decalonne de 1673 à 1686.
Louis-Vulfran Devismes de 1707 à 1755.
Pierre-Alexandre Lefebvre de 1739 à 1796.
Louis-François-Marie Champion (1) de 1767 à 1805.
Jean-Charles-Colomban Aliamet (2) de 1805 à 1807.
Augustin-Honoré-Germain Aliamet de 1807 à 1820.
Jean-Aristide Daize de Villeneuve de 1820 à 1823.
Achille-Joseph-Nicolas Lanier de 1823 à 1857 (3).
Louis-Vast-Désiré Dautrevaux, 1857 ; encore en exercice.

Tel est, aussi scrupuleusement que j'ai pu le rétablir sur les notes de M. Traullé, l'état des garde-scel et des auditeurs d'Abbeville, qui eurent pour successeurs MM. les notaires dont j'ai donné la liste.

E. PRAROND.

---

(1) Le Chapitre de Saint-Vulfran compta deux chanoines du nom de Champion.

(2) De la famille illustrée par les graveurs Jacques et François Germain Aliamet. La collégiale de Saint-Vulfran eut aussi un chanoine du nom de Pierre Aliamet.

(3) M. Lanier fut adjoint au maire d'Abbeville sous l'administration de M. Pannier et sous celle de M. de Freytag.

HISTOIRE ET USAGES

D'UNE COMPAGNIE D'ARCHERS

DANS LE BAS-SANTERRE (*).

L'ordre et le silence n'eurent presque rien à souffrir de cette réunion, composée pourtant d'éléments si divers, et lorsqu'après l'Evangile, M. le Curé monta en chaire, pour adresser, selon l'usage, quelques mots d'édification à l'assistance, il avait devant lui la foule la plus compacte et la plus recueillie qui, depuis vingt ans, se soit pressée dans l'antique église de Marquivillers. La tour du clocher et la partie du cimetière qui fait face à l'entrée principale étaient littéralement envahies. L'orateur a eu l'heureuse idée de faire passer sous les yeux de ses nombreux auditeurs le passé tout entier de sa confrérie, et de leur rappeler quelques uns de ses usages les plus édifiants et les plus curieux. Voici son discours ; il ne forme pas la page la moins intéressante de l'histoire de son village.

(*) Voir la *Picardie*, année 1866, p. 481 et suiv.

Interroga generationem pristinam, et diligenter investiga Patrûm memoriam
(Job. VIII. 8.)

Interrogez les générations passées, consultez avec soin l'histoire de vos pères.

Messieurs,

En vous voyant réunis en si grand nombre dans l'enceinte de cette vieille église de Marquivillers, tant de fois témoin d'une fête que nous appelions depuis longtemps de nos vœux les plus ardents, je me trouve, moi qui la vois pour la première fois, en face d'une manifestation dont, probablement, je vous demanderais en vain à vous-mêmes l'explication. Guidés dans votre empressement à donner à cette cérémonie le plus grand éclat possible par la puissance toujours un peu tyrannique d'un usage reçu, peut-être votre esprit n'a-t-il jamais remonté au delà de l'époque encore si rapprochée de votre naissance, pour rechercher l'origine et le but d'une confraternité à laquelle vous tenez tant, encore moins pour connaître les moyens dont vos ancêtres se sont servis pour l'entretenir et la fortifier ; peut être, en un mot, Messieurs, avez-vous négligé jusqu'ici d'interroger les générations passées, et de consulter l'histoire de nos pères. Et cependant, ne savez-vous pas que n'étant au monde que d'hier, nous sommes dans une grande ignorance, parce que nos jours passent sur la terre comme l'ombre ? *Hesterni quippe sumus et ignoramus, quoniam sicut umbra dies nostri sunt super terram* (*Ibid.* 9.) Si vous voulez donc connaître tout ce qu'il y eut de louable et de profondément religieux dans l'institution d'une fête de famille dont nous voyons,

en ce moment encore, des vestiges aussi frappants, il faut interroger les actes de nos pères qui seront pour nous comme des témoins permanents du passé. Nos ancêtres vous instruiront, ils vous parleront pour vous découvrir les sentiments de leur cœur. *Et ipsi docebunt te, loquentur tibi, et de corde suo proferent eloquia* (*Ibid.* 10.)

« Cette étude du passé, Messieurs, pour quiconque sait y apporter autre chose que le froid esprit de critique qui fait le fond de presque toutes les investigations contemporaines, offre je ne sais quel charme secret qui envahit, à notre insu, toutes les facultés de notre âme, et qui fait que nous ne sommes pas tellement attentifs aux événements de notre temps que notre cœur ne s'y dérobe quelquefois encore, pour se reporter avec complaisance à ceux dont nous retrouvons le récit dans nos histoires ou dans nos traditions locales.

« Certes, la belle fête que l'Église célèbre aujourd'hui, l'anniversaire de la descente du Saint-Esprit dans ce Cénacle, qui sera toujours le modèle le plus parfait d'une association pieuse, d'une confrérie vraiment chrétienne, nous eût offert un sujet d'instruction aussi édifiant que pratique, mais, dominé par ce culte des bons souvenirs que l'Esprit-Saint lui-même nous recommande dans les paroles que je rapportais en commençant, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que d'interroger un instant avec vous ces générations passées, et de consulter avec soin une page de l'histoire de nos aïeux. Et cette histoire de famille, qui doit être pour nous comme une preuve de noblesse que tout cœur bien né doit recueillir avec empressement, je la ferai, pièces en main, pour ne pas dénaturer les expressions simples et naïves qui font le charme des écrits de nos ancêtres ; je la ferai pour Marquivillers seul, parce que, envoyé par la Providence pour conserver parmi ses habitants

le dépôt sacré de la foi qui leur a été confié par une suite non interrompue de prêtres vénérables, j'ai dû me borner, comme mes prédécesseurs, à exploiter le champ qui m'a été transmis par le Père de famille, bien convaincu d'ailleurs que toutes les confréries réunies aujourd'hui dans cette église par les liens d'une amitié et d'une piété traditionnelles, retrouveront dans notre passé la religion et l'honneur qui ont aussi consacré le leur.

« Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise l'époque à laquelle furent établies parmi nous la compagnie du jeu de l'Arc et la confrérie de Saint Sébastien qui lui est annexée ; toutefois des titres authentiques qui nous ont été conservés permettent d'en faire remonter l'institution au commencement du XVIe siècle. Chaque cité avait alors autant de corporations qu'elle renfermait de métiers. Ayant à leur tête des chefs élus annuellement sous le nom de rois, ces corporations marchaient, avec des règlements et des statuts particuliers, sous la bannière d'un saint que les instruments de son martyre, les occupations de sa vie, ou quelques prédilections de son cœur rapprochaient le plus des compagnies qui le choisissaient pour Patron. Et lorsqu'il s'agissait de quelqu'une de ces processions historiques pour lesquelles le moyen-âge professait un attachement si profond, chaque corps de métier, rangé sous son enseigne, et portant les reliques de son Patron, contribuait à ce déploiement de pompe et de magnificence que regrette encore la génération actuelle cruellement privée, depuis la Révolution, de ces patriotiques institutions qui perpétuaient à travers les âges les merveilles et les gloires du passé.

« Les archers, qui formaient alors une partie considérable des milices communales, avaient donc aussi leur corporation ;

et saint Sébastien, l'intrépide guerrier que Dioclétien, en haine de la foi, fit percer par les flèches de ses soldats, avait été choisi par eux pour leur protecteur et leur patron. Mais lorsque, à la fin du XV[e] siècle, des machines de guerre plus sûres et plus désastreuses eurent presque partout relégué les anciennes aux derniers rangs des armées, un changement s'opéra dans les compagnies d'Archers. L'arc était devenu entre leurs mains, d'ailleurs si exercées, un objet presqu'inutile. Pour conserver le souvenir et l'usage d'une arme aussi ancienne que le monde, on fit, d'un instrument de guerre, un instrument de jeu. Les anciens règlements ne furent pas sensiblement changés, et saint Sébastien fut conservé pour patron par toutes les compagnies du noble jeu de l'arc. Mais il arriva alors que les campagnes voulurent avoir leur part de ces exercices belliqueux devenus des distractions pacifiques ; et, tandis que les corporations de canonniers et d'arquebusiers prenaient insensiblement leur place dans les villes, les compagnies d'archers envahirent nos villages, et s'y constituèrent assez fortement pour survivre quelquefois aux compagnies des cités qui leur avaient donné naissance (1).

Celle de Marquivillers, qui est une des plus anciennes du Bas-Santerre, se forma probablement à cette époque, à l'instar des compagnies de Montdidier et de Roye. Ce qui nous autorise à le penser, ce sont quelques comptes de

---

(1) La compagnie de Roye, tombée à l'époque de la Révolution, s'est réveillée naguère, au patriotique appel fait par M. Coët à ses vieux souvenirs ; et, il y a six mois à peine, elle se relevait avec tout l'élan d'un véritable enthousiasme. Malheureusement, on ne s'est point encore entendu jusqu'ici sur la constitution qui doit désormais la régir, et il est à craindre que, si on la laisse défaillir de nouveau, la voix de la gloire ne soit, cette fois, impuissante à la ranimer.

fabrique, qui, dans le cours du XVI[e] siècle, font déjà mention de la fête de saint Sébastien ; et surtout un règlement particulier du siècle suivant, qui parle de la confrérie de ce saint, comme d'une association établie dès-lors dans cette paroisse « depuis un temps immémorial. »

Mais, à partir de cette dernière époque, les vestiges que cette institution a laissés parmi nous vont devenir plus nombreux et plus sensibles, et nous faire deviner un passé déjà glorieux.

Le XVII[e] siècle, vous le savez, Messieurs, a été signalé pour la France, et en particulier pour la Picardie, par d'incroyables désastres. La peste, qui y avait déjà causé de grands ravages en 1622, y fit, dix ans après, comme aussi en 1668, de nouvelles apparitions suivies, en plusieurs endroits, des angoisses non moins affreuses de la famine (1). Il ne manquait, pour mettre le comble à tant de douleurs, que les calamités de la guerre. Elles ne se firent pas attendre, et, en 1636, comme en 1653, nos villages du Santerre étaient ravagés par le fer et par le feu, et la plupart des villes de la Somme soumises au joug humiliant de l'Espagne.

Si le voisinage des places fortes exposait Marquivillers aux incursions de l'ennemi, sa position élevée était insuffisante pour le mettre à l'abri des terribles envahissements de la peste. Dans ces conjonctures difficiles où l'homme se rapproche souvent de Dieu, quand, malheureusement, la prospérité le lui a fait oublier, nos ancêtres eurent recours à

---

(1) « Il y avait eu dans l'espace d'un mois douze à quinze personnes » étranglées et à demi mangées par les loups, à Estrées, Proyart, Damery, » Hyencourt-le-Grand, fauxbourgs de Roye. » (Journal de Jehan Gonnet, bourgeois de Péronne, à la date du 8 Juillet 1632.).

l'intercession et aux mérites de saint Sébastien, à qui ils avaient depuis si longtemps voué leurs biens et leurs personnes. Il y eut entre tous les habitants une sainte association de prières en l'honneur du saint martyr. Ils avaient compris, Messieurs, ce qu'aujourd'hui nous ne comprenons plus assez, l'impuissance des efforts isolés de chaque fidèle pour rendre à Dieu les hommages que nous lui devons à tant de titres, et la nécessité qu'il y a pour nous d'opposer au courroux du ciel allumé par nos crimes une phalange compacte d'hommes pénitents, une ligue spirituelle de larmes et de supplications. Aussi leurs vœux furent-ils exaucés ; et tandis que les localités voisines avaient particulièrement à souffrir du fléau, Marquivillers en était heureusement préservé, grâce au patronage du glorieux serviteur de Dieu qu'on y avait si ardemment invoqué.

Une protection si visible aurait dû, ce semble, resserrer davantage encore les liens qui attachaient nos aïeux au culte de saint Sébastien, et donner une nouvelle vigueur à la Confrérie érigée sous son nom. Malheureusement, je l'ai déjà dit, le souvenir d'un bienfait reçu dans nos détresses se dissipe souvent au moindre souffle de la prospérité ; ou, si la reconnaissance résiste à cette épreuve, elle tient rarement contre les vapeurs enivrantes soulevées dans notre esprit par l'ambition et l'orgueil. Quelques années après cette preuve éclatante de la protection du saint, sa confrérie tombait à Marquivillers, et c'était aussi, comme on l'a vu plus d'une fois dans la suite des temps, devant les mesquines exigences d'un amour-propre blessé. Mais, il y avait alors, à la tête de cette paroisse, un de ces hommes intelligents qui tiennent aux vielles institutions pour ce qu'elles ont de bon, et que la Providence semble envoyer parfois dans les paroisses pour y

renouer le fil des traditions qui est prêt à se rompre (1). Il prit à cœur de rétablir, dans son esprit primitif, l'œuvre chancelante que lui avaient léguée ses prédécesseurs ; et le 22 janvier 1696, trente-cinq confrères et consœurs signaient, sur l'autel, un règlement remarquable à l'observation duquel ils s'obligeaient « sous la caution de leurs personnes et de leurs biens. »

L'Abbé J. Gosselin.

(*La suite à un prochain numéro*).

---

(1) M. De Lamassonnière.

ARMOIRIES

DES MAYEURS D'ABBEVILLE. (*)

3° Angélique-Jeanne ; épousa Louis LÉONARD, dont est venu :

a. Louis ; marié à Louise DESFAUDAIS ; il est aujourd'hui receveur général du département du Tarn, et a deux enfants, Jules et Victor.

b. Sophie ; épousa Jules MAISONHAUTE, dont postérité.

4° Agathe ; épousa Jean-Baptiste-Antoine-Aimé SANSON DE PONGERVILLE, de l'Académie française, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, membre du Conseil général de la Seine, etc., dont plusieurs enfants :

a. Nicolas-Aimé, chef d'escadron de cavalerie, officier de la Légion d'honneur.

b. Adrien-Léon, sous-préfet à Saint-Malo, mort en novembre 1851.

c. Aimée.

d. Fanny ; épousa Auguste Silvy, chevalier de la Légion d'honneur ; ils ont deux enfants, Guillaume et Louise.

5° Mélanie-Esther, morte en 1859 ; épousa 1° Auguste DURRUTY ; 2° Louis BORDOT. Du premier lit est venue Mélanie Durruty.

(*) Voir la *Picardie*, p. 291, 517 et suiv., année 1866.

Branche de Cerisy.

V. Jacques-Nicolas Lefébure, écuyer, sieur de Nampont, puis de Cerisy après la mort de son frère Louis ; fut lieutenant porte-drapeau ; il épousa N. Croiset, veuve en premières noces d'Adrien Sombret ; il en eut :

Nicolas qui suit.

VI. Nicolas Lefébure de Cerisy, écuyer, fut président de l'Administration municipale d'Abbeville de 1796 à 1798, puis maire du 1er septembre 1800 au 1er juillet 1816 ; il épousa Marie-Anne-Sophie Gatte, qui mourut en 1835 ;

D'eux sont venus :

1° Charles-Louis, qui suit.

2° Elisabeth-Louise-Sophie, morte en 1851.

VII. Charles-Louis Lefébure de Cerisy, écuyer, né à Abbeville, paroisse Saint-Georges, le 15 septembre 1789 ; ingénieur des constructions navales; il fut envoyé en Egypte par le gouvernement à la fin de la Restauration, créa l'arsenal d'Alexandrie et la marine égyptienne ; reçut du vice-roi le titre de bey, et fut ensuite par lui nommé général en 1833 ; il revint en France quelques années après, se fixa près de Toulon et mourut il y a deux ans environ. Il s'était marié et laissa sa femme veuve et sans enfants ; avec lui s'éteignit la branche de Cerisy.

1740. — Pierre Foucques, écuyer, seigneur de Bonval, Vironchaux et autres lieux, conseiller.

Voir à l'année 1688.

Dans la chapelle de Saint-Firmin du bas-côté gauche de l'église Saint-Wulfran d'Abbeville, on lit gravée en lettres d'or

sur une table de marbre blanc placée contre le mur, l'épitaphe suivante au dessous des armes des Foucques, surmontées d'une couronne de comte et avec deux oiseaux pareils à ceux de l'écu pour supports :

ICI
REPOSE LE CORPS
DE NOBLE HOMME PIERRE
FOUCQUES ECUY[R] SEIGNEUR
DE BONVAL, BALINGAN ET AUTRES
LIEUX, DECEDE LE 25 AVRIL 1736.
SEIGNEUR AYEZ PITIE DE LUI.

1741. — Claude Tillette, écuyer, seigneur et patron de Longvillers.

D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles de même, et en pointe d'un lion d'argent ; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules. — *Supports et cimier* : trois lions.

1742-1743. — François Bichier, sieur des Roches, conseiller.

Les manuscrits Siffait lui donnent pour armes un lévrier colleté, passant sur une terrasse.

1744-1748 — Honoré-Charles de Buissy, écuyer, seigneur de Long, Longpré, Catelet, conseiller du roi, président trésorier de France et *maire perpétuel* jusqu'en 1748.

Voir à l'année 1732.

1748. — Joseph-François de Licques, chevalier, seigneur de Tofflet, Agenvillers et autres lieux.

Bandé d'argent et d'azur de six pièces, à une bordure de gueules.

Le nom s'écrit indifféremment de Licques ou de Lisques ; cette famille était très ancienne. Le mayeur de cette année qui mourut en 1770 en fut le dernier représentant ; sa sépulture est dans l'église de Laviers.

1749. — Nicolas-René Gaillard, écuyer, seigneur de Launoy, d'Ambreville, Coulonvillers, et vicomte de Doullens.

Voir à l'année 1738.

1750. — Blaise Duval, seigneur de Bommy, conseiller élu en l'élection de Ponthieu.

Voir à l'année 1729.

1751-1752. — Jean-Claude Duchesne, écuyer, seigneur de Courcelles, la Motte et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France.

Voir à l'année 1718.

1753. — Robert-Vulfran Sanson, écuyer, seigneur du Caurroy, Ercourt et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France.

Voir à l'année 1730.

1754. — Robert Fuzélier, seigneur d'Ailliel, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France au Bureau des finances d'Amiens.

D'or, à trois fuzeaux de gueules, posés 2 et 1.

1755. — Charles-Louis Picquet, chevalier, seigneur de Bonnainvillers, Noyelles-en-Chaussée, Crécy et autres lieux, chevalier de saint Louis, ancien capitaine au régiment de Piémont.

D'azur, à une bande d'or, chargée de trois merlettes de sable.

Cette famille, originaire d'Amiens, y a donné des mayeurs dès le XIV[e] siècle et a formé plusieurs branches; celles des seigneurs de Beauchamps et de Noyencourt ajoutaient *sur la bande, vers le chef, un croissant de gueules.*

1756. — Philippe Lesperon, chevalier, seigneur de Nancelle (1), La Neufville et autres lieux, chevalier de saint Louis, ancien lieutenant colonel de cavalerie.

Voir à l'année 1685.

---

(1) Nampcel.

1757. — Charles-François Du Maisniel, seigneur de Belleval, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Ponthieu.

Voir à l'année 1731.

1758. — Charles Le Fébvre, seigneur du Grosriez, conseiller magistrat en la sénéchaussée de Ponthieu.

D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe, et un chef d'or chargé de deux pals de gueules, accompagnés de trois merlettes de sable (1).

Cette famille Le Fèbvre ou Lefèbvre, qu'il ne faut pas confondre avec celle des sieurs des Amourettes, est originaire des environs de Crécy (2), et a formé les branches des sieurs de Vadicourt, du Hodent, des Fontaines et du Grosriez.

Une tradition ancienne conservée dans les papiers de cette famille, et partagée par l'abbé Buteux, chroniqueur du commencement du siècle dernier, porterait à croire qu'elle a une souche commune avec la maison des sieurs de Caumartin, originaire des mêmes lieux.

A la fin du XVI[e] siècle cette famille, qui possédait des fiefs près de Crécy et de Caumartin, vint s'établir à Abbeville. Plusieurs de ses membres y devinrent conseillers du roi, soit en l'élection, soit au présidial ; l'un d'eux fut nommé sous-précepteur des enfants de France par provision du 4 juin 1698 (3).

Charles Lefèbvre, seigneur du Grosriez, des Fontaines et

---

(1) Ces armes sont en quelques points différentes de celles enregistrées dans l'Armorial général, où il est dit que ce sont *trois molettes* au lieu d'étoiles, et *trois merles* au lieu de merlettes, ces merles *becqués et membrés de gueules*.

(2) Dom Grenier. Ms. Bib. Imp. paq. 24, notes sur Ponches pages 207 v°, dit que cette famille est originaire de Ligescourt.

(3) Moreri. 5e vol. de l'édition de 1769, p. 140.



autres lieux, conseiller du roi en la sénéchaussée de Ponthieu, fut plusieurs fois échevin et puis mayeur commandant pour le Roi en 17[illegible]8 ; il fut anobli par la charge de secrétaire du Roi en la Chancellerie près le parlement de Besançon, à laquelle il fut nommé le 19 octobre 1780 ; il prêta serment en cette qualité à Amiens le 8 novembre de la même année.

L'aîné de ses fils a formé la branche des sieurs des Fontaines; l'autre Charles-Claude Lefèbvre, écuyer, seigneur du Grosriez, de Cormont et de Vercourt, fut en 1776 premier assesseur en l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, puis premier échevin du 22 janvier 1787 au 13 octobre 1789 ; il fut également maître particulier des eaux et forêts de Ponthieu de 1786 à 1791. En 1817 il obtint, ainsi que son frère aîné, le sieur Lefèbvre des Fontaines, des lettres de confirmation dans la noblesse à eux acquise par le décès de leur père mort revêtu d'un office de secrétaire du roi.

Charles-Claude Lefèbvre du Grosriez eut trois fils qui suivent :

1° Thomas-Charles-Edouard, élu membre du Conseil général de la Somme en 1839 ; il y exerça les fonctions de secrétaire, et devint président dans les sessions de 1847 et de 1848 ; fut député à l'Assemblée nationale en 1849 et y siégea au côté droit jusqu'au 2 décembre 1851. Il est mort sans laisser d'enfants mâles.

2° Henri Lefèbvre du Grosriez, écuyer, a épousé N. La Personne de Songeons dont il a deux enfants : Albéric et Charles.

3° Ferdinand, a épousé N. de Hémant, dont il a trois enfants : Fernand ; — Elisabeth, mariée au mois de janvier 1867 à Robert Tillette de Mautort ; — et Marie.

Les sieurs de Vadicourt sont une branche de cette famille,

formée par Thomas Lefèbvre, sieur dudit lieu, marié vers 1546 à N. Loisel.

Plusieurs membres de cette famille ont servi dans l'*armée des Princes* pendant l'émigration, et, plus récemment, un officier au corps du génie, N. Lefèbvre des Fontaines d'Elincourt fut tué en 1807, au siége de Colberg en Poméranie.

Les sieurs de Vadicourt portent : *d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, posées* 2 *et* 1.

Les sieurs des Fontaines, *brisent* les armes des sieurs de Vadicourt, leurs aînés, *d'un chef,* comme il est dit pour Charles Lefébvre, mayeur en 1758.

Les sieurs du Grostiez, cadets des sieurs des Fontaines, en brisent les armes en changeant les émaux des deux pals et des merlettes du chef; ils portent *les pals de sable et les merlettes de gueules.*

1759-1760. — Nicolas-Jean Douville, seigneur de Maillefeu, conseiller magistrat, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Amiens.

Écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or, et aux 2 et 3 de gueules à une tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, et surmontée de deux guidons d'or tournés à dextre.

Dans un aveu de 1373, rendu par le seigneur du *Pont de Remi,* il est dit que Jean d'Ouville tient de lui « un manoir » entre deux ponts, sa terre de Canchy et un domaine (1). »

Messieurs Douville, d'Abbeville, prétendent descendre dudit Jean Douville ou d'Ouville, qu'ils disent venu des sieurs d'Ouville-sur-Andelle, près de Rouen, et fixé en Ponthieu par son mariage avec Brigitte de Quincampoix, dame de Baraquin

---

(1) Ms. Dom Grenier. Bib. Imp. Notes sur Pont-Remy. — Cet aveu se trouvait dans les Registres du Bureau des Finances d'Amiens, part. 14. p. 359.



et d'Elwarde, fiefs situés au Pont-Remy, et qui étaient encore possédés par cette famille au siècle dernier (1).

Nicolas-Jean Douville, mayeur en 1759 et 1760, avait épousé le 5 avril 1745 Marie-Catherine de Ponthieu, dame de Maillefeu ; c'est leur fils que nous trouvons mayeur de 1786 à 1789.

Cette famille a des services militaires et est représentée aujourd'hui par MM. de Maillefeu et de Fransu-Saint-Alire.

1761. — Adrien Gaillard, seigneur de Boencourt, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Guienne, chevalier de saint Louis.

Voir à l'année 1738.

1762. — Charles-Nicolas de Dompierre, conseiller du roi, son procureur en l'élection de Ponthieu.

Voir à l'année 1683.

1763-1764. — Nicolas-Pierre Duval, seigneur de Soicourt, conseiller du roi, son lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Ponthieu.

D'argent, à une fasce échiquetée d'or et de sinople de deux traits, accompagnée en chef de deux bouquets de coquerelles de gueules, et en pointe d'une grape de raisin de sable, tigée et feuillée de sinople (2).

1765-1767. — Jean Levesque, seigneur de Flixicourt, Angerville, Neuvilette, Fouilly et autres lieux, conseiller du roi.

D'azur, à un cœur percé de flèches d'argent, à un chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.

---

(1) « 1703. Fief Baraquin au Pont de Remy tenu de lad. seig. provient de » Jacques d'Ouville. » (Notes ms. de Dom Grenier.) — Il ne faut attacher aucune importance à l'orthographe du nom *Douville* ou *d'Ouville* ; la particule n'a aucune valeur nobiliaire, et l'on en faisait autrefois peu de cas.

(2) Armorial général et Ms Siffait.

1768-1771. — Louis-Jean-Baptiste GAILLARD, chevalier, seigneur de Framicourt et autres lieux.

Voir à l'année 1738, ainsi que pour le suivant.

1772. — Adrien GAILLARD, chevalier de Boencourt, seigneur de Vaux et autres lieux et chevalier de saint Louis.

Et lieutenant de maire :

Claude GRIFFON d'Offoy, chevalier de saint Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Flandre.

1773-1774. — Adrien GAILLARD de Boencourt.

1775-1776. — Claude GRIFFON d'Offoy.

Voir à l'année 1679.

Lieutenant de maire :

N. DE BUISSY d'Acquet.

1777-1781. — Gabriel-Augustin BLONDIN, écuyer, seigneur de Bazonville, chevalier de saint Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Haynault.

D'or, à un daim de sable, accompagné en pointe à dextre de trois trèfles de même, posés 2 et 1.

MM. BLONDIN de Brutelettes, de Saint-Hilaire, d'Abancourt, de Saint-Cyr, de Bréville et de Baizieux, sont de cette famille, qui a eu des lettres de confirmation de noblesse sous la Restauration.

Lieutenant de maire :

Nicolas DUVAL de Soicourt, ancien mousquetaire du Roi.

1782. — Marie-Louis-Joseph de BOILEAU, écuyer, seigneur de Tenède. — Lieutenant de maire, « administra pour M. de » Bazonville, qui ne pouvait, à cause de ses affaires parti- » culières, accomplir les devoirs de sa charge (1). »

D'azur, à un château sommé de trois tourelles d'or, maçonné de sable, et un croissant d'or en pointe.

---

(1) Les mayeurs et les maires d'Abbeville. — Louandre.

1782-1785. — Eugène-François-André de PIOGER, chevalier, seigneur de Retonval et autres lieux, chevau-léger de la garde du roi, chevalier non-profès des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

D'or, à un olivier de sinople sur une terrasse de même, et une fasce de gueules brochant sur le tout, chargée d'une cigogne d'argent tenant en son bec un serpent de sable.

1786-1789. — Pierre-Jean-François DOUVILLE, chevalier, seigneur d'Ouville-lès-Ailliel, Maillefeu et Villeroy, ancien gendarme de la garde du roi et capitaine de cavalerie.

Voir à l'année 1759.

1789. — Jean-Baptiste-Adrien TILLETTE, chevalier, comte de Mautort, seigneur de Cambron et autres lieux, capitaine commandant au corps royal d'artillerie.

D'azur, à un chevron d'or, à un chef de même, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules. *Supports et Cimiers* : trois lions.

Cte Ch. LE CLERC DE BUSSY,

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie
et d'autres Sociétés savantes.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Le Souchez cotoye aussi de deux côtés cette colline dont le sommet domine les environs, et dont la pente principale incline vers ce ruisseau en présentant sa surface au soleil du midi, situation si recherchée des Romains pour l'établissement de leurs castra.

Les pentes sont en outre découpées, du côté de la rivière, en cinq étages ou gradins et en deux ou trois du côté de Lens; chacun d'eux était protégé par des parapets, et plusieurs l'étaient en outre par des fossés de 3 mètres de profondeur sur autant d'ouverture. Le sommet, large de 90 mètres sur environ 270 delongueur, était entouré de retranchements visibles encore en certains endroits et de talus escarpés et il formait ainsi un parallélogramme deux tiers environ plus long que large, comme les camps Romains, et chacun des gradins ou étages superposés, avait 30 mètres de largeur. Enfin, l'endroit le moins escarpé et par lequel on pouvait le plus facilement aborder le sommet de ce mont était flanqué de tours rondes, dont les fondations, que nous avons

---

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865 et 1866, p. 89, 13[illegible], 180, 283, 463, 557 et suiv.

en partie retrouvées, sont formées de moellons et de briques grandes et peu épaisses.

Au pied de ce mont, au nord et au sud, sont deux cimetières du IIIe siècle, et à côté du premier est un dépôt considérable rempli d'ossements jetés sans ordre, que traverse l'aqueduc construit dernièrement pour l'écoulement des eaux de la fosse houillère dite n° 4.

Enfin, toute cette colline est sillonnée de galeries souterraines, en partie obstruées aujourd'hui, et son sol recouvre de nombreux objets gallo-romains, vases brisés, monnaies, fibules, etc. On y a recueilli dernièrement un magnifique petit bronze représentant d'un côté une tête casquée avec les lettres R. O. comme commencement de l'exergue, et de l'autre la louve allaitant Romulus et Rémus. Ces objets font partie du cabinet de M. Delabre.

Cette position, forte déjà par elle-même, était en outre protégée par plusieurs forts, ou ouvrages avancés dont nous allons visiter les restes en commençant notre exploration du côté de Liévin.

De là arrivait la source principale du Souchez qui devait être alors bien plus importante qu'aujourd'hui, puisque nous avons trouvé 7 mètres d'épaisseur de limon dans le lit de ce ruisseau. Au milieu du marécage formé autour de lui s'élevait un îlot surmonté d'une haute motte qui se nommait motte Boyeffe. On a rasé ce monticule il y a peu d'années et on a remarqué alors qu'il contenait des fondations solides et épaisses en grès, des tuiles à rebords et d'autres restes antiques

En avançant vers le sud, nous rencontrons la voie d'Arras, à Estaires, et là sur les bords de cette voie et du ruisseau existait un fort dont l'emplacement est occupé aujourd'hui

par l'église et le cimetière d'Eleu. Cet endroit assez élevé, entouré de fossés demi-comblés, est rempli sur les bords de fondations, de tuiles à rebords et d'autres débris antiques. Un chemin très profond qui passe contre lui pourrait bien aussi avoir fait partie de ses travaux de défense. On remarque encore que les talus qui, sur une certaine longueur, font face au mont Eleu le long des prairies sont taillés en zig-zags, que les clos des maisons qui sont placés derrière sont disposés en pentagones et qu'ils semblent avoir relié ensemble les forts de Boyeffe et d'Eleu ou d'Abia. Derrière ce dernier (celui du cimetière) en effet est une langue de terrain rempli d'objets antiques et qui portait ce nom d'Abia, Avia (à côté de la voie). C'est, dit-on, l'emplacement primitif du village d'Avions.

Plus au sud, au bout de ce site d'Abia et au milieu des marécages de la branche sud du Souchez qui l'enferme de ce côté, étaient deux ilots voisins l'un de l'autre et qui portaient l'un une forteresse importante, l'autre une simple tour. Le nivellement de ces deux mottes opéré depuis peu a constaté qu'elles contenaient beaucoup de débris antiques, outre les fondations en grès qui les couronnaient. La première a procuré à M. le marquis d'Armolis un beau lot de médailles romaines, la seconde, explorée par les soins de M. Pierron-Leroy, membre du Corps Législatif, sous notre direction, nous a montré une fondation circulaire en grès, des tuiles à rebords, une médaille d'Antonin, des tessons de vases, une bèche antique, un puits, une tête de cerf en terre cuite, et en-dessous de la motte des tuyaux en terre cuite fausse qui semblent presque avoir été destinés à dessécher sa base.

Le mont Eleu était donc protégé de ce côté par quatre forts : l'un pour en défendre l'approche par la voie, et les trois autres pour en rendre l'attaque bien difficile du côté des ma-

rais. Restait le côté nord à protéger. Là, nous trouvons, sur l'emplacement de la ville actuelle, une forteresse qu'a remplacée le château des comtes de Lens. En effet le nivellement qui vient d'être fait de ce donjon a montré, en-dessous, des débris du moyen-âge, des objets gallo-romains et à côté des tombes de la même époque. Cette position dominait tout le marais jusqu'au coude formé par lui pour se diriger vers Loisons ; et en cet endroit est la motte du châtelain qui le surveille bien loin et qui contient aussi des débris et des fondations antiques. Tous ces terrains, depuis le château jusqu'à la motte, sont sillonnés de galeries souterraines et contiennent des tombes et des débris du même temps.

Nous avons encore à étudier les abords des voies de Cambray et de Béthune. Près de la première, au-dessus de la commune de Sallau, au haut du mont, est une grande et très solide fondation, dont nous ne connaissons pas la destination et un peu plus loin, à Courtagne, se trouve un cimetière antique que nous visiterons plus tard.

Contre la seconde et sur l'emplacement de la fosse houillère et de la maison de son directeur, au point de jonction des voies d'Arras, d'Estaires,de Lille, de Béthune et de Tacette, étaient aussi de fortes et épaisses fondations en grès, des amas de tuiles à rebords et d'autres débris antiques.

A côté de ces ruines est placé ce cimetière mérovingien qui a procuré au musée d'Arras une magnifique parure en or cloisonné ; là aussi était cette pierre haute de 3 m., large de 0,65 c. qui y était plantée perpendiculairement.

Six autres pierres assez grandes se dressaient au point de jonction des chemins de Liévin et d'Aire.

Enfin sur le chemin d'Estaire, mais assez loin de Lens,

nous trouvons d'importantes fondations, au lieu dit château des Templiers.

On voit donc que cette position était autrefois une localité assez importante, puisqu'on l'avait protégée par tant de travaux militaires. Elle doit remonter à une époque bien reculée, car nous y avons trouvé des haches celtiques, et elle a sans doute toujours resté debout, car nous y voyons des souvenirs de bien des âges ; mais quel était son nom?

Ici se présentent bien des difficultés qu'il est peut-être téméraire d'aborder. Cependant, comme la tâche que nous avons entreprise nous commande au moins d'émettre notre opinion, nous allons essayer de traiter cette question.

M. Delabre regarde le mont Eleu comme le vicus Elena de Sidoine Apolinaire et croit même que le nom d'Eleu est un souvenir, un dérivé de celui d'Elena.

Sans nous prononcer d'une manière aussi affirmative que cet explorateur zélé, nous devons dire cependant que son opinion nous parait assez plausible et voici les motifs qui nous font penser ainsi.

Cette position du vicus Elena est réclamée surtout par deux autres localités, Allaines en Picardie et Viel-Hesdin en Morinie, et les partisans de ces deux endroits opposent aux prétentions de Leus quelques mots tirés du récit de Sidoine. Aussi citerons nous textuellement cet auteur contemporain, afin de pouvoir mieux en étudier le sens :

. . . . Post tempore parvo
Pugnastis pariter Francus quà Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat : Hìc coeuntes
Claudebant angustà vias arcuque subactum
Vicum Elenam flumenque simul sub tramine longo
Arctus suppositis trabibus transmiserat agger.

Illic te posito pugnabat ponte sub ipso
Majorinus eques. Fors ripe colle propinquo
Barbaricus resonabat Hymen, Scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
Has ergo, ut perhibent stravit, crepitabat adictus
Cassis et oppositis hastarum serbera thorax
Arcebat squamis, donec conversa fugatus
Hostis terga dedit. Plausris rutilare videres
Barbarici vaga festa tori, conjectaque passim
Fercula, captivasque dapes cirroque madente
Ferre coronatos redolentia serta lebetas.
Ilicet increscit mavors, thalamique refringit
Plus ardens bellona faces, rapit esseda victor,
Nubentemque nurum, non sic phalæctica monstra,
Atque pelecthronios lapithas semelicus evan
Miscuit, æmonias dum flammant orgia matris
Et Venerem Martemque cient, ac prima cruentos
Consumunt ad bella cibos, Bacchoque rotalo
Pocula tela putant, cum crudescente tumultu
Palluit æmathium sanguis centauricus Othrim.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

BATAILLE DE CRÉCY.

I.

« Que feras-tu roy Philippe. En quoy te poelz tu confier,
» sur quoy prenderas tu coraige. Doibs tu tout abandonner et
» par pusillanimite te rendre hermite ou moisne ou fuir morir
» en exil en terre incogneue comme homme deffait et de-
» chassier du monde (1). »

Ainsi commence le récit de la bataille de Crécy, écrit par un chroniqueur de la cour du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. « Hélas ! s'écrie de son côté le chroniqueur de Saint-Denis, Dieu a souffert la déroute de Crécy pour nos péchés, car il y avoit lors en France force orgueil de seigneurie, convoitise de richesses et deshonnêteté de vêtements (2). »

Il y avait autre chose, et le manuscrit 2621 de la Bibliothèque impériale a raison : il y avait cette ancienne rivalité entre Edouard et Philippe, rivalité funeste à la France en ce temps de divisions, temps malheureux pendant lequel on voit le roi de France réduit à demander de toutes parts des secours à ses alliés.

---

(1) Manuscrit nos 8311-2621 de la Bibliothèque impériale. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1866, n° 1.

(2) « Les uns portoient robes si courtes qu'en se baissant ils montroient indécemment leurs braies à ceux qui étoient derrière eux. »

Les deux partis qui se formèrent à la mort de Charles IV, à l'occasion de la nomination d'un régent, n'avaient pas abdiqué au moment des journées néfastes de Crécy. Il fallait au reste un homme remuant comme l'était Robert d'Artois pour faire pencher la balance du côté de Philippe. Un parti puissant, favorable à Edouard, existait alors en France : le roi de France Charles IV n'était-il pas l'oncle d'Edouard, s'il était le cousin germain de Philippe?

L'élection et l'avènement de Philippe furent pour la France une source de malheurs; et si la loi salique fut sauve pour les Français du XIVe siècle, l'orgueil national, s'il est bien prouvé qu'il existât à cette époque dans toute l'acception du mot et en dehors d'un certain cercle très restreint de grands seigneurs, eût singulièrement à en souffrir.

Crécy fut l'avant-coureur de la prise de Calais et du Calaisis, de Poitiers, d'Azincourt! — D'Azincourt! malheureuse journée pendant laquelle le plus puissant seigneur de France regarde impassible égorger la noblesse de son pays (1).

---

(1) Etait-il Français ? — Etait-il Anglais, ce fier seigneur, fils de Philippe-le-Hardi ? — Il était duc de Bourgogne. — Il était roi dans son domaine et ne tenait pas plus ses engagements envers son suzerain, que le roi de France ne tenait les siens envers son feudataire. — Que dis-je, il était le roi de Paris, il avait fait assassiner le duc d'Orléans, qu'importe..... Le duc d'Orléans était l'amant de la reine, c'était un tyran et les Parisiens voyaient en Jean-Sans-Peur, un libérateur : « c'était lui qui devait abolir les aides, la gabelle et tous les impôts qui grevaient le pauvre peuple ! » — Aussi cria-t-on Noël ! à l'une de ses entrées à Paris. La triste maladie de Charles VI compliquait au reste la situation et l'Angleterre profitait de toutes les divisions intestines, elle gagnait chaque jour du terrain, se servant pour arriver à son but, tantôt du parti d'Orléans, tantôt du parti de Bourgogne.

Dès 1414, l'armée anglaise, favorisée par les menées du comte d'Armagnac et du connétable d'Albret, avait remporté des avantages en Guyenne ; et,

Peu après, le fils de Jean-Sans-Peur, le duc Philippe-le-Bon, égaré par la vengeance, cède la France à l'Angleterre et cependant il regrette le désastre d'Azincourt.

1415 arriva, trouvant la France ruinée et déchirée par la discorde. — Henri V crut alors l'occasion favorable de faire revivre ses prétendus droits à la couronne de France. — Au mois d'août, une ambassade anglaise vient trouver le duc de Bourgogne et lui fait des propositions d'alliance ; presque en même temps, l'armée de Henri, forte, d'après Mézérai, de 6000 hommes d'armes et de 3000 archers, débarque entre Honfleur et Harfleur.

Le connétable d'Albret, celui qui commandera bientôt à Azincourt, est à Rouen ; il ne songe pas à combattre les ennemis de la France. *Il laisse faire.*

Charles VI demande des secours de tous côtés, mais en même temps il redoute les fâcheux résultats de la division qui existe entre les partis d'Orléans et de Bourgogne. — Il demande donc des hommes d'armes, mais en défendant aux princes « de venir en personne. »

Les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar et d'autres puissants seigneurs se joignent quand même au Dauphin.— Une armée est sur pied, mais Harfleur est pris et aussitôt on soupçonne que le roi Henri y a été attiré par les menées de quelques traitres, il n'est question que de trahison et de gens gagnés.

Le duc de Bourgogne, sommé pour la seconde fois d'avoir à fournir un contingent, répond au roi : « qu'il ira avec tous ceux de son pays servir le roi, » mais il n'en fait rien. — Cependant, une grande partie de ses gens, dit la chronique, « se mit sus et y alla. »

L'armée anglaise, après ce premier avantage, prend par terre le chemin de Calais. Elle essaie de passer la rivière de Somme, à la *Blanque-taque*, comme l'a fait Edouard III, à la veille de la bataille de Crécy, mais elle est forcée de se replier sur Béthencourt et de se diriger ensuite vers Blangy. — A partir de ce point, elle suit la voie romaine de l'Alequine, et gagne le village de Maisoncelle. Cependant, l'armée française qui s'est mise à sa poursuite, lui barre bientôt le chemin et la bataille devient inévitable.

Le 25 octobre 1415, la noblesse de France assiste à un nouveau désastre. — On connait le résultat de cette sanglante journée d'Azincourt.

C'est sur le domaine du duc de Bourgogne, à quelques pas de sa résidence favorite que l'action a lieu. Ses deux frères, le duc de Brabant et le comte

Mais, si Crécy nous prépara des jours néfastes, il fut suivi, au siècle suivant, d'une brillante revanche.

II.

Comme si ce n'était pas assez de l'invasion anglaise, de nouvelles complications surgirent. Le roi de Bohême, l'évêque de Liège et plusieurs princes d'Allemagne, à la tête d'une puissante armée, étaient à peine arrivés au secours de Philippe, que les Liégeois déclarèrent la guerre à leur évêque. — « Charles, fils du roi de Bohême, le duc de Brabant, le » comte de Julliers, le comte de Namur, le duc de Gueldres »

---

de Nevers y trouvent la mort. Charles d'Albret est aussi tombé sur le champ de bataille et reçoit la sépulture aux Cordeliers de Hêdin.

Une poignée d'hommes affaiblis par la fatigue et la maladie vient de vaincre une nombreuse armée. — Les seigneurs français avaient jugé urgent, avant la bataille, de se jurer un entier oubli de leurs querelles ; après la défaite, les partis d'Orléans et de Bourgogne s'accusèrent mutuellement d'être la cause du désastre.

Jean-Sans-Peur n'assiste pas à cette malheureuse journée et il a pris d'avance toutes les mesures nécessaires pour que son fils, le comte de Charolais, ne puisse se joindre à l'armée de Charles VI. — Il l'a fait garder à Aire, par les sires de Roubaix et de la Viefville. Jean-Sans-Peur proteste pour la forme, mais à la nouvelle de la défaite des Français, il n'en fait pas moins ses préparatifs pour marcher sur Paris, pendant que Henri V gagne paisiblement Calais. — Quelques mois après, Henri et Jean se liguent secrètement et le duc de Bourgogne promet à Henri V la couronne de France.

Jean-Sans-Peur était une puissance redoutable dans l'Etat.

Philippe-le-Bon, malgré la conduite blamable qu'il tint plus tard envers la France, ne put jamais se consoler de son absence à Azincourt : « il me semble que j'eusse rallié les nobles, répétait-il souvent, à la fin de sa vie, et que les Anglais n'eussent pas remporté la victoire, sans être anéantis. »

Il fesait ainsi retomber toute la responsabilité de l'affreuse boucherie du 25 octobre 1415, sur son père, le duc Jean.

et bon nombre d'autres seigneurs, amis de l'évêque, volèrent à son secours. Leur armée était de soixante mille hommes. — Mais l'évêque fut battu « et là moururent plusieurs princes et » nobles hommes de lamistie et alliance du noble roy Philippe » de Vallois. »

Malgré cette défaite, le roi de Bohême parvint à rassembler une nouvelle armée. Il se dirigea vers la Normandie, théâtre de la guerre. « Le roy Edouard de son coste se eslargis fort » par le pays car il ne trouvoit gaires de resistance et se determina de assallir le pont de larche lequel il trouva si garni de » gens quil se deporta de son emprise et adonc retournerent » les Anglois la teste contre Paris et sen allerent gastant pays » au long et contre mont la rivière de Saine (1). »

Le roi Philippe poursuivit son ennemi avec acharnement. Les Anglais pillèrent Louviers, puis brûlèrent Vernon, Verneuil, tout le Vexin et vinrent camper le 14 août à Poissy. Edouard se logea « en labeye des dames » ; le 15 août il tint cour plénière « et sist a tables en draps fourrés d'ermines, de vermeille écarlate, sans manches. »

Le jeune prince de Galles s'était avancé jusqu'à Saint-Germain et l'avait brûlée ainsi que la Montjoie. Nanterre, Neuilly, Rueil, Boulogne, Bourg-la-Reine et Saint-Cloud furent réduits en cendres. La consternation régnait dans Paris.

« Adonc s'émut le roy Philippe et fit abattre tous les appen- » tis de Paris pour chevaucher plus aisément (2). » Il s'avança jusqu'à Saint-Denis et « manda au roy Edouard que peu de » proesse estoit de bruller maisons gaster pays et detruire » poure pœuple, » il lui proposa une bataille décisive, du sort

(1) Manuscrit n° 2621 de la Bibliothèque impériale.
(2) Froissart.

de laquelle dépendrait le réglement « de leurs querelles ». L'évêque de Meaux porta la missive du roi de France. Edouard accepta la proposition et il fixa au jeudi suivant le jour de la bataille, en assignant comme lieu de rendez-vous « une place entre Paris et Baulgerat (1). »

Philippe organisa son armée, alla passer la Seine à Paris et vint camper près de l'endroit désigné par le roi d'Angleterre. « Mais Edouard fist celle nuyt reffaire le pont de Poissy que les Franchois avoient rompu et passa daultre part. »

Messire Godefroy de Harcourt commandait l'avant-garde, forte de deux mille hommes environ, il se trouva bientôt en présence de « grand foison de bourgeois d'Amiens, à cheval » et à pied et en grand arroy, qui s'en alloient au mande-» ment du roy Philippe vers Paris. » — Un combat s'engagea, mais les Anglais furent victorieux et la commune d'Amiens fût complètement mise en déroute. — L'armée anglaise continua sa marche par « le pays de Beauvoisin » et brûla la riche abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Elle « chevaulchoit » fort gastant pays et vint jusques a Araines ; » en ce lieu, Edouard fit reposer son armée.

Le roi d'Angleterre avait ainsi manqué à sa parole ; il fuyait, poursuivi de près par l'armée française. — Quelles étaient les vues d'Edouard ? Avait-il conçu déjà le projet de s'emparer de Calais ? — Voulait-il seulement attirer Philippe sur le terrain qui lui avait appartenu, dans le Ponthieu ? — Cela a peu d'importance. — Il fuyait et n'accepta la bataille que lorsqu'il vit qu'elle était inévitable. Voilà ce qui résulte de la lecture des écrits des chroniqueurs. — Voilà ce qu'il faut constater.

---

(1) Manuscrit n° 2621.

Edouard détacha dix à douze mille hommes pour explorer le pays et trouver un passage convenable afin de traverser au plus vite la rivière de Somme. — Bien lui en prit, car il sût bientôt que l'armée française, partie d'Amiens le matin, le serrait de près et se trouvait à l'entrée d'Airaines. L'ordre du départ fut aussitôt donné (22 août) et le désordre et la précipitation furent tels dans l'armée anglaise, qu'elle se sauva en abandonnant sur place un diner des plus copieux, « qui estoit prêt. » — Ce diner, s'il faut en croire l'auteur du manuscrit n° 2621, fut la principale cause de la perte de l'armée de Philippe.

Les Français auraient été tant soit peu Anglais dans cette circonstance : « trouvèrent les François, dit Froissart, grand » foison de pourvéances, chairs en pastés, pains et pastés en » fours, vins en tonneaux et en barils, et moult de tables » mises. »

L'armée du roi de France arriva sur le lieu du campement anglais et trouva un diner tout préparé. « Les Franchois se » arrestèrent illec pour mengier ; » pendant ce temps, le roi d'Angleterre gagnait du terrain et arrivait à Oisemont le 23 août.

Froissart constate que Philippe reçut le conseil de poser à Airaines : « Sire, lui dit-on, logez-vous et attendez votre » baronie : il est vrai que les Anglais ne vous peuvent » échapper »

« O gloutonnerie et lecherie des gens, « dit le manuscrit » 2621, » pour ung disner vous perdes vos ennemis qui fuyent » devant vous en desroy et sans ordre vous leur dones tel » loisir que ce disner vous sera chier vendu. Les Franchois » repeux oublies que en guerre n'est rien qui passe diligence. »

Quoiqu'il en fut Edouard diligentait ; son avant-garde

n'avait pu trouver un passage, il fit interroger ses prisonniers. Il se rencontra parmi eux un nommé *Gobin Agace* qui déclara connaître le pays et pouvoir conduire à un gué convenable pour traverser la rivière de Somme. On lui promit la liberté ainsi qu'à vingt de ses compagnons, s'il disait vrai. — « Oil, » en nom de Dieu, dit-il, je vous promets, et sur l'abandon de » ma tête, que je vous mènerai bien à tel pas où vous pas- » serez la rivière de Somme, et votre ost, sans péril ; et y a » certaines mettes de passage où douze hommes le passeroient » de front deux fois entre jour et nuit et n'auroient d'eau plus » avant que aux genoux. »

Gobin se proposait de conduire Edouard à la *blanque-taque*, passage commode, établi sur un fond de marne et de gravier et sur lequel on pouvait « fortement charier. »

III.

Le roi d'Angleterre ne dormit guère la nuit suivante, il se leva à « mie-nuit » et fit donner les ordres du départ.

Après quelques heures de marche, on arriva à la *blanque-taque*, mais la marée était haute et il fallait attendre. Ce contre-temps ne chagrina pas trop Edouard, il avait besoin de rassembler son armée.

Enfin la mer se retira, mais en même temps les Anglais virent arriver de l'autre côté de la rivière, douze mille français, sous le commandement de Godemar du Fay, qui se mirent immédiatement en mesure de défendre le passage.

Edouard ne se laissa pas intimider et ordonna à ses deux maréchaux de se mettre en marche; les plus valeureux

suivirent, ainsi commença le premier acte de cette affreuse boucherie.

La suite de Godemar du Fay était composée de gens d'élite, les arbalétriers gênois faisaient éprouver de grandes pertes aux Anglais, mais les archers d'Edouard faisaient merveille. La peur décuplait la force des ennemis de la France : On leur avait annoncé que Philippe arrivait avec plus de cent mille hommes.

La bataille fut « dure et forte ; » mais les Anglais finirent par forcer le passage, le jeudi 24 août 1346, jour de la saint Barthélemy. Messire Godemar du Fay prit la fuite, ceux de sa suite qui échappèrent au carnage se sauvèrent à Saint-Riquier et à Abbeville (1).

« Là, dit Froissart, en parlant de la *blanque-taque*, eût
» grand occision et maint homme mort car ceux qui étoient à
» pied ne pouvoient fuir : si en y eût grand foison de ceux
» d'Abbeville, de Montreuil, de Rue et de Saint-Riquier morts
» et pris, et dura la chasse plus d'une grosse lieue. »

Le roi Edouard et le prince de Galles passèrent alors le gué, suivis du gros de l'armée. Cependant les derrières des Anglais furent encore inquiétés par des gens d'armes de l'armée française, détachés des corps commandés par le roi de Bohême et messire Jean de Hainaut. « Aucuns chevaux et harnois » furent conquis et bon nombre de retardataires anglais, tués ou blessés.

Ici encore on est tenté de reprocher aux Français le repas copieux d'Airaines. — L'armée anglaise prise entre le corps

---

(1) Philippe voulut plus tard faire pendre Godemar du Fay, sous prétexte qu'il l'avait trahi, mais Jean de Hainaut finit par persuader le roi de France, que Godemar avait fait loyalement ce qu'il était possible de faire.

commandé par Godemar du Fay et l'armée française, ayant sa retraite coupée, devait nécessairement succomber.

Philippe commit une grande faute en séjournant à Airaines. au lieu de gens d'armes fatigués, fuyant à la débandade, il allait bientôt rencontrer une armée en bon ordre, raffraichie et fortement retranchée.

Le roi d'Angleterre fut si joyeux quand il vit la rivière entre lui et Philippe, qu'il donna à Gobin, outre ce qu'il lui avait promis, une large récompense pécuniaire et « *un bon roncin.* »

A la nouvelle du passage de la Somme par l'armée anglaise, le roi de France fut « *moult courroucé* ; » il le fut encore plus, quand il apprit que le reflux mettait entre lui et Edouard, une barrière momentanément infranchissable. Il rebroussa chemin et vint « *ce jeudi gésir à Abbeville.* »

Autant le découragement gagna l'armée française, autant la joie fut grande dans le camp des Anglais. Edouard vint le même jour à Noyelle, en partit dans la soirée du 24 août et arriva à Crécy le 25 au matin, ayant ainsi trente heures pour se préparer au combat.

Les maréchaux d'Edouard avaient encore trouvé le moyen de courir sur le Crotoy, de faire brûler la ville et de mettre la main sur un chargement important de vins de Poitou, appartenant à des négociants de « Xaintonge et de la Rochelle. » Ils en vendirent la plus grande partie et firent « acharier des » meilleurs en l'ost du roi d'Angleterre. »

Dommart fut aussi réduite en cendres.

IV.

Edouard voulut choisir une position avantageuse. — Il campa tout d'abord « *en pleins champs* » puis il détacha

« le comte de Warvich, Godefroy de Harcourt et Regnaut » de Cobehen » pour faire une reconnaissance du terrain.

Crécy était à cet époque un bourg important, dominé par deux collines dont l'une était formée de trois terrasses disposées en amphithéâtre. Là s'établirent les Anglais. — Le troisième plateau beaucoup plus vaste que les deux autres était dominé par une tour isolée, devenue célèbre. — De ce point on voyait une grande étendue de terrain. Toute la vallée de Froyelle, qui rendait inattaquable un des côtés du camp anglais, était mise à découvert. — La petite rivière de Maye serpente dans le fond de cette vallée.

On peut encore aujourd'hui reconnaître les trois terrasses et voir les restes de la tour d'Edouard sur laquelle flotta victorieux le grand étendard d'Angleterre.

On a établi un moulin à vent sur ces ruines historiques.....

Le matin du 26 août, le roi d'Angleterre et le Prince noir entendirent la messe et communièrent ; puis Edouard donna l'ordre à ses maréchaux d'occuper la position choisie la veille.

L'armée anglaise fut organisée en trois corps :

Le premier, commandé par le prince de Galles, se composa de l'élite des chevaliers « le comte de Warvich, le comte de » Kenfort, Godefroy de Harcourt, Régnaut de Cobehen, » Thomas de Hollande, Richard de Stanfort, le sire de » Manne, le sire de la Ware, Jean Chandos, Barthelemy de » Brubbes, Robert de Neufville, Thomas Clifort, le sire de » Bourchier et le sire de Latimer, » furent attachés à la personne du fils du roi d'Angleterre.

Il y avait dans le premier corps : huit cents hommes d'armes, deux mille archers et mille brigans (1).

---

(1) Soldats armés d'une brigantine.

Le deuxième corps fut commandé par le comte d'Arundel. « Mortimer, Miles Stapleton, Jean Grey, le comte de Norhan- » tonne, les sires de Ros, de Lucy, de Villebi, de Basset, de » Saint-Aubin, de Tueton, de Multon, de la Selle » firent partie de ce corps qui se composa de cinq cents hommes d'armes et de douze cents archers.

Le troisième corps, commandé par le roi, fut le corps de réserve, ce fut le plus nombreux « selon l'aisement où il étoit. » — Il se composa d'environ sept cents hommes d'armes et de deux mille archers.

L'armée était disposée sur les trois plateaux.

« Sur les hauts côtés des terrasses on mit les archers, » corps qui passait alors pour la troupe la plus redoutable de » l'Europe et qui n'était composé que de vieux soldats (2) »

Quand ces trois corps furent ainsi organisés et que chaque comte, baron ou chevalier sut « quelle chose il devoit faire ; » le roi d'Angleterre monta « un petit palefroy » et accompagné de ses maréchaux, il parcourut les rangs de son armée. — Edouard, le sourire sur les lèvres, avait des paroles d'encouragement pour chacun. — Il tenait un bâton blanc à la main et portait un chaperon et un pourpoint en velours vert brodé en or. Il n'avait ni casque ni cuirasse.

Edouard recommanda le plus grand calme et insista sur la nécessité de ne rien brusquer ; puis il se retira dans la vieille tour de Crécy, où il établit son quartier général.

Le camp Anglais n'avait qu'un point par lequel on pût y entrer. « Les anglais étoient d'une part clos de leurs charroy, » daultre part de fortes haies et en lieu advantageux pour » eulx et par loisir prins et choisi. »

---

(2) Histoire de l'armée et de tous les régiments par Adrien Pascal.

Le roi d'Angleterre ordonna qu'avant la bataille, les soldats « mangeassent à leur aise et bussent un coup.
» Ainsi fût fait comme il l'ordonna ; et mangèrent et burent
» tout à loisir ; et puis retroussèrent pots, barils et pour-
» véances sur leurs chariots, et revinrent en leurs batailles,
» ainsi que ordonnés estoient par les maréchaux ; et s'assirent
» tous à terre, leurs bassinets et leurs arcs devant eux, en
» eux reposans pour être plus frais et plus nouveaux quand
» leurs ennemis viendroient. »

Le jeune prince de Galles, âgé de quinze ans, revêtit pour l'action cette fameuse armure qui lui valut le surnom de Prince noir.

V.

Pendant ces préparatifs, que devenait l'armée française ?

Elle était à Abbeville, augmentant en nombre à chaque instant. — Les milices des communes arrivaient en masses et on s'était vu forcé d'en loger jusqu'à Saint-Riquier. D'autres, étaient campées hors de la ville, du côté de Hèdin.

Philippe passa la journée du 25 à Abbeville. — Dès le matin, il détacha le sire de Saint-Venant et Charles de Montmorency, avec une petite troupe, pour reconnaître le pays et « savoir la vérité des Anglois. » Ces seigneurs revinrent « à heure de vespres » et rendirent compte au roi de France du résultat de leur excursion : Ils lui dirent que les Anglais étaient campés près de Crécy et que selon toute apparence « ils se disposoient à attendre là leurs ennemis. »

Cette nouvelle fit grand plaisir au roi. C'était le jour de la saint Louis, il invita à son souper, tous les seigneurs de sa suite, logés à Abbeville. — Il les entretint longtemps de ses

querelles avec Edouard et les invita à se tenir prêts à se mettre en route le lendemain matin. — Il insista sur un point capital : « Ne voir que sa cause. Oublier pour cela les « querelles personnelles et chasser tout faux orgueil pou- » vant compromettre le succès de la rencontre avec l'ennemi. »

Tous promirent au roi de suivre ses conseils.

Le 26 août de grand matin, Philippe assista à la messe « en l'abbaye de Saint-Pierre, » en compagnie du roi de Bohême, du comte d'Alençon, du comte de Blois, du comte de Flandres, et de tous les seigneurs présents à Abbeville, puis l'ordre du départ fut donné.

Au lever du soleil, l'armée française se mit en marche; mais un nouvel incident vint encore retarder l'approche de l'ennemi. Trompé par un faux rapport, le roi de France avait suivi une mauvaise direction. — On était déjà à deux lieues d'Abbeville, il fallut rebrousser chemin et les troupes firent ainsi une marche inutile pendant quatre heures.

« Quand le roi et sa grosse route furent éloignés de la ville » d'Abbeville environ deux lieues, en approchant les en- » nemis » il lui fut donné le conseil d'organiser son armée et d'envoyer quelques chevaliers reconnaître la position des Anglais. — « Sire, lui dit-on, il seroit bon que vous fissiez » entendre et ordonner vos batailles, et fissiez toutes ma- » nières de gens de pied passer devant, par quoi ils ne soient » point foulés de ceux de cheval. »

J. Lion.

(La suite au prochain numéro).

BUIRE-COURCELLES.

Les révélations anciennes de la tourbe dans cette commune.

Parmi les notes que m'a remises M. A. Leclerc après la mort de son oncle M. Laurent-Traullé, une mentionne divers objets trouvés dans les tourbières de Buire au commencement de ce siècle. Cette note intéressera peut-être les écrivains qui compléteront un jour l'histoire de l'arrondissement de Péronne.

La commune de Buire est située à quinze kilomètres environ du chef-lieu. Les tourbières de cette commune sont traversées par la Canisette autrefois nommée la Cologne, ruisseau qui se jette dans la Somme à Flamicourt sous les murs de Péronne. La Canisette prenait autrefois son origine dans le département de l'Aisne, à une petite lieue de notre département, dans les bois de Cologne, où, à la date de la note conservée par M. Traullé, la source, qui ne coulait plus, était encore représentée par une jatte remplie d'eau. La source de la Canisette s'est « insensiblement » rapprochée, dit l'observateur inconnu, « de l'embouchure » de ce petit ruisseau. « Elle est aujourd'hui entre Marquais et Tincourt et particuliè-

rement à Tincourt d'où elle se retire encore journellement vers Péronne. »

Voici maintenant la liste des objets trouvés dans les tourbières :

« 1° Du charbon de tourbe fabriquée, à une profondeur d'environ trois mètres et immédiatement sous une couche de tourbe de deux mètres ;

« 2° A une profondeur d'un mètre six à sept décimètres, des *mofes* de foin sur lesquelles étaient des noix et des noisettes bien conservées ;

« 3° A deux mètres cinq à six décimètres » lors de l'exécution d'un fossé d'égoût, « un collier de perles d'ambre jaune. Les perles avaient la forme d'un cône aplati et tronqué; la base du cône était tournée en bas, de manière qu'il n'existait aucun vide entre les perles dans toute l'étendue du demi cercle formé par le collier. Ces perles diminuaient graduellement de grosseur à mesure qu'elles remontaient vers les extrémités, de façon que les plus grosses étaient au milieu; elles étaient percées *à la grosseur d'un tuyau de plume* et rangées dans la tourbe comme si elles eussent encore été enfilées ; mais le lien était dissous ; on en ignore la nature ;

« 4° Quatre ou cinq chênes que la grosseur des branches fait deviner énormes : ils sont renversés horizontalement du nord-est au sud-ouest ; les troncs sont ensevelis dans la terre ; on n'a pas été jusqu'à eux, le travail et la dépense de la fouille devant être trop considérables, mais la tête et les branches de ces arbres sont seulement recouverts par la tourbe qui est assez mince en cet endroit ; les branches sont nombreuses, très grosses, noires, très dures et susceptibles d'un assez beau poli ; on en a fait de jolis meubles.

L'AN X.

« 5° Dans la tourbière de Courcelles, (hameau de la commune de Buire), le noyau de la corne d'un animal du genre du bœuf. Le tronçon de ce noyau est d'environ cinq décimètres et suppose une corne d'une extrême longueur.

« 6° Tout près de ce noyau de corne, une rotule d'une grosseur considérable. L'os supérieur et l'os inférieur qu'elle réunissait ont malheureusement été brûlés par les ouvriers. Ces os étaient fort courts en raison de la grosseur.

« Ces deux derniers n°ˢ ont été remis au muséum d'histoire naturelle et il en a été fait mention dans les annales de ce musée.

« 7° A une grande profondeur dans la même tourbière, des bois et des squelettes de cerfs et de chevreuils.

L'AN XI.

« 8° Dans la même tourbière, un fragment de bois ayant appartenu à un animal du genre ou même de l'espèce du cerf, plus un andouiller ou une extrémité d'un bois de même espèce. Le fragment a quarante-cinq centimètres de longueur et quatorze de circonférence. Vers le milieu du fragment un andouiller qui a été brisé. Ce bois devait être fort grand.

« 9° Près du fragment de bois de cerf, un os de jambe qui a, je pense, appartenu à un animal de même espèce que celui dont on trouva l'année dernière (an X, voyez plus haut) le noyau de la corne et la rotule. La longueur de cet os est d'en-



viron trente-neuf centimètres; il est très gros et très pesant.

« 10° Dans la même tourbière encore, des chênes d'une hauteur considérable ; ils sont dans un état charbonneux très-avancé, le cœur des arbres principalement est arrivé à un degré à peu près semblable à celui du charbon de bois fait *artificiellement* dans les forêts. Les couches excentriques ont graduellement conservé avec plus d'intégrité leur organisation ligneuse (1).

« 11° Une machoire considérable qu'un des habitants du village a recueillie et malheureusement abandonnée à la destruction. Suivant cet homme, les dents garnissant la machoire perdue étaient de la grosseur d'un barreau de chaise ordinaire. »

Et l'auteur de la note termine par ce dessin général du petit pays où dorment sous les végétations nouvelles ces archives du passé :

« Les deux coteaux qui bordent le vallon de Buire sont calcaires; la roche, qui est tantôt à découvert, tantôt plus ou moins recouverte de terre, est une pierre très blanche d'un grain assez fin, mais tendre et cassante. On y trouve peu de coquilles. Les sommets de quelques unes des collines présentent des grès en blocs plus ou moins gros. Plusieurs champs sont entièrement couverts de fragment de silex de formes très variées. »

Ce petit mémoire d'une grosse écriture et d'une orthographe qui laisse souvent à désirer, n'est pas de la main de

(1) Je transcris exactement, mais je ne prens pas la responsabilité scientifique de ma copie.

M. Traullé, mais de celle d'un homme à coup sûr fort intelligent, et, rien ne nous engage à en douter, exact dans ses dépositions. L'écrivain n'était certainement pas un lettré, et cependant trois mots changés çà et là ont suffi pour rendre sa phrase très claire et précise. Il serait à désirer que les savants de la Picardie revinssent aux tourbières de Buire et de Courcelles. De nouvelles fouilles contrôleraient peut-être utilement celles du commencement de ce siècle.

E. Prarond.

EXTRAITS

DE QUELQUES VOYAGES MODERNES

CONCERNANT

PLUSIEURS VILLES ET VILLAGES DE PICARDIE (*).

Villers Cotterets était surtout remarquable par son magnifique château. Ce château a été décrit avec soin par l'auteur *des plus excellents bâtiments de France*, Androuet du Cerceau. « Au devant de la chapelle, dit-il, est un portique à coulonnes, lequel s'en va en ruyne, à faulte d'y estre pourveu. Et ce n'est pas seulement en cest endroit que la maçonnerie tremble, mais en la première court as bastimens officier ; et me recorde d'un dire qui fut tenu lorsque j'y estois, que feu le roy François devisant quelquefois en bastiments, quand on luy disoit, *Sire tel bastiment est bien entretenu s'il ne se démolit point*, il répondoit : *Ce n'est pas des miens*. Au contraire si on venait à luy dire un tel bastiment est en une belle place, mais il s'en va ruinant, il répliquait incontinent : *ce sont des miens*. »

Dans *Soissons* existent encore bien des monuments qui sont dignes d'être vus. Le détail en serait trop long ; mais ce que l'on

---

(*) Voir la *Picardie*, Janvier 1867, pag. 1re et suiv.

ne saurait passer sous silence, c'est la conduite que tint Mayenne en 1591 : Se trouvant à Soissons avec une armée lors de l'assassinat du président Brisson, il fut informé par les Parisiens, le Parlement et les principaux bourgeois de la capitale des excès commis par Bussi Le Clerc et ses satellites et prié instamment de venir sur le champ les délivrer de l'esclavage et de la mort. Aussitôt, il laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes et somme la Bastille de lui ouvrir ses portes. Bussi, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer ; Mayenne tire du canon de l'arsenal et le fait pointer contre cette forteresse : aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif que les mutins avaient fait attacher à un infâme gibet. La nuit du 3 au 4 décembre, par l'ordre de Mayenne, on surprend dans leurs lits Louchard, Auroux, Emmonet, Ameline, etc. ; il les fait pendre dans une salle basse du Louvre.

C'est à Soissons qu'on découvrit en 1112 une nouvelle secte de *Manichéens* dont le chef était un homme ignorant nommé Clémentius. Arrêté avec son frère Ebrard et une femme, qu'ils étaient parvenus à engager dans leurs erreurs, on les présenta à l'Evêque, en les accusant d'être *hérétiques.* A ce mot, Clémentius dit à l'Evêque « *N'avez-vous pas lu, dans l'Evangile, beati eritis?* » Cet ignorant croyait que *eritis* signifiait *hérétiques,* et que l'Ecriture-Sainte portait expressément *heureux les hérétiques !* »

Un auteur a dit que *Braine* avait un certain air de grandeur, mais c'est ce que nous n'avons pas remarqué lorsque nous le visitâmes ; l'église est assez belle ; quant aux restes de l'ancien château, nous les avons aussi visités, et nous n'avons point trouvé, dans les jardins, ces berceaux qu'abrite une ombre impénétrable, selon ce que nous apprend l'auteur de la *Suite des voyages en France.*

M. Crapelet, dans ses *Proverbes et Dictons populaires du XVIII[e] siècle* (1), après avoir rappelé le suivant : *Li Signor de Laon*, (les seigneurs de Laon) ajoute ces réflexions : Exemple, avec tant d'autres, de la vanité des vanités du monde. Comme on citait les personnes de Reims, on disait aussi proverbialement les *Seigneurs de Laon*, pour leurs richesses, leur grandeur, leur puissance. Mais Reims qui a donné quatre Papes à la chrétienté et qui a eu douze princes assis sur son siége épiscopal, n'est plus renommé *que par ses vins mousseux*. Laon qui fut la demeure ordinaire des rois de la seconde race, l'une des villes les plus considérables de France au X[e] siècle, dont l'Évêque créé duc par Hugues Capet était l'un des douze anciens pairs du royaume et portait la Sainte-Ampoule au sacre des rois, Laon n'est plus célèbre aujourd'hui *que par ses haricots et ses artichaux*, *sic transit gloria* !

Dans ce passage, M. Crapelet nous semble se montrer bien sévère ; il oublie que Reims a toujours sa belle Cathédrale ; que Laon a aussi la sienne, et que toutes les deux font l'admiration des archéologues. Celle de Laon, la seule dont nous ayons à nous occuper dans cette note, remonte au temps où fut construite *Notre-Dame de Paris*. Elle a quatre tours terminées, comme l'a dit M. Viollet-Leduc, par des Beffrois octogones flanqués sur les faces parallèles aux diagonales du carré de pinacles à deux étages ajourés. Sur le second étage sont placés des animaux de dimension colossale qui représentent des *bœufs*. On croit, continue cet habile architecte, que le chapitre de Laon fit sculpter et poser ces figures en reconnaissance du labeur des animaux qui avaient monté péniblement les matériaux de la Cathédrale au sommet de la montagne qu'elle couronne. La légende (car il y a toujours quelque légende, attachée à la construction des grands édifices du moyen-âge), prétend que plusieurs bœufs s'attelèrent d'eux-mêmes à des matériaux d'un poids considérable, laissés au bas de l'es-

(1) Grand in-8°. Paris, 1831.

carpement, et les montèrent courageusement jusque dans le chantier.

Au point de vue de l'art la présence de ces sculptures colossales donne aux sommets des tours de Laon un aspect étrange, qui ne manque ni d'originalité ni de grandeur. Il n'est pas besoin de faire ressortir la beauté de cette composition. La manière dont les pinacles posés diagonalement sont portés sur les contreforts d'angle, les riches encorbellements qui servent de transition entre la forme de ces contreforts et celle des pinacles à jour, la sobriété des détails, les proportions si heureuses des étages de la tour, ces rappels de lignes horizontales à certaines hauteurs, font de cet ensemble un magnifique monument (1).

M. Viollet-Leduc, qui a si bien décrit le portail de la Cathédrale de Laon, aurait dû ajouter qu'on voyait jadis à la galerie qui joint les deux tours, une *main colossale*, au sujet de laquelle bien des explications ont été données ! Nous pensons, nous, que cette main, représentait celle de Dieu, bénissant l'entreprise et le peuple de Laon.

Dans un de ces livres populaires qui faisaient autrefois le charme des habitants de nos campagnes, on voit Ganelon tiré à quatre chevaux *à Laon*. Le supplice du traître est ainsi décrit par l'auteur du livre qui a pour titre : *Histoire des nobles prouesses et vaillances de Gallien Restauré, fils du noble Olivier, le marquis, et de la belle Jaqueline, fille du roi Hugon, empereur de Constantinople* (2) :

« Quand Ganelon fut pris, le duc d'Anjou le mena en la ville de Laon-*Laonais*, et le présenta à Charlemagne. Lorsqu'il le vit, il eut une joie sans pareille d'être en état de punir ce malheureux traître, qui était cause de la perte de la noblesse de France.

« Il manda ses barons pour en faire le jugement et quand ils

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* au mot *Clocher*, page 388.

(2) Petit in-4°. Troyes, sans date, pages 121 et 122.

surent la prise de Ganelon ils vinrent tous promptement. Charlemagne leur dit : *Barons, je vous ai mandés à fin de faire le jugement de ce misérable*. Les barons dirent : Il n'y a point de supplice qu'il ne mérite ; que très-volontiers ils le feraient. Il fut jugé à être écartelé. Quand Ganelon entendit sa sentence, il soupira et dit : Sire, on m'a fait une injustice car je n'ai jamais pensé au crime dont vous m'accusez, et je n'ai jamais eu la volonté de trahir les Pairs de France. » Vous mentez, dit Charlemagne, vous êtes traître prouvé ; par vous j'ai perdu tout ce que j'aimais au monde (Roland, à Roncevaux). C'est pourquoi vous mourrez d'une mort cruelle. »

« ..... aussitôt Charlemagne fit amener le traître Ganelon, près de *Saint-Martin*, hors la ville de Laon, et dit à haute voix devant tous ses parents, qu'on lui amenât quatre chevaux pour le démembrer. Quand Ganelon fut devant toute la baronnie, il fut dépouillé en chemise, et puis on lui prononça encore sa sentence d'être tiré à quatre chevaux. Le bourreau vint, l'attacha à ces chevaux, c'est-à-dire, aux pieds et aux mains, et sur chaque cheval il y avait un homme pour le chasser ; puis quand le traitre Ganelon fut bien attaché le bourreau et ses valets frappèrent les chevaux lesquels tirèrent si fort qu'il fut démembré et mis en pièces. Charlemagne lui fit encore trancher la tête et la fit mettre au bout d'une lance, laquelle fut posée au plus haut de la *Tour de Laon* pour la mieux voir. Les quatre membres furent pendus dans quatre plus grandes villes que Charlemagne eût ; puis il fit brûler le corps et jeter les cendres au vent. »

A part ce que ce récit peut offrir de romanesque, il est de tradition que Charlemagne fit, en effet, exécuter Ganelon à Laon, et nous ne savons comment M. Crapelet, homme si éminemment instruit, a pu dire que cette ville remarquable et par ses monuments et par les événements qui s'y sont passés, ne se croit plus aujourd'hui *renommée* que par ses *haricots* et ses *artichauts*.

M. Charles Gomart a rendu un vrai service à la science, en publiant les *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin*

de la Fons, intitulé ***Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*** (1). On y trouve ce curieux récit du *Paast* dû chaque année par la *Vicomté le Roy*, aux échevins de cette ville : Le *Paast* se faisait ordinairement le mardi plus prochain du jour Saint-Barnabé ; et faisaient les Echevins signifier par un des clercs de la ville au receveur des domaines pour le roy audit Saint-Quentin, si les droits de la vicomté n'étaient pas baillés à ferme, le jour que lesdits échevins entendaient que ledit Paast se deubz faire huit jours auparavant.

» Le Paast debvoit être fait en chambre haute, sur rue (la dite chambre tendue de tapisseries de haute lice).

» La table debvoit être couverte de trois nappes belles et honnestes : les bancs couverts de paillotis et la table devant tendue de tapisserie, en sorte que l'on ne pust voir les jambes et pieds desdits échevins.

» Lesquels eschevins debvoient estre servis par les clercs de la ville, dont l'ung se nomme à présent procureur et l'autre greffier aux causes.

» Lesquels clercs debvoient avoir chacun une serviette blanche sur l'épaules et ung chapeau de fleurs sur leurs chefs.

» Lesdits eschevins assis tous d'un rang.

» Et debvoient lesdits eschevins estre servis de bon pain, de bon vin et de potaige suffisant.

» Après le potaige lesdits Eschevins étoient servis chacun d'ung poulet bouilli aux pois et d'un pasté de poulet.

» Après le desservie de ce lesdits eschevins debvoient estre servis deux-deux ung oison.

» Après le desservie de ce, yceulx eschevins debvoient estre servis de carpe et brochet par quartier sur tranches de pain, avec du *vertaille* qui est verjus d'ozeille.

---

(1) 3 vol. in-8°, 1856, page 141.

» Etoit tenu le vicomte de monstrer à deux eschevins les poissons vifs le jour de devant.

» Après le desservie du poisson debvoient lesdits eschevins être servis deux-deux une pièce de bœuf salé et moutarde.

» Sans autres services de chair, tombés à présent hors de mémoire, pour les titres qui ont été perdus et les eschevins morts à cause de la prise de ladite ville (1).

» Après tous les services de chair et poisson, on ostait la première nappe.

» Ce fait, lesdits eschevins étaient servis chacun d'une tartelette; après le desservie de ce cesdits eschevins debvoient être servi de crême et d'ung *craquelain,* ou échaudée ronde, servant de couverchel à la crême. Après la desservie de ce sur deux pains blancs tenant ensemble, et de grosse noix et à chacun un gatlot fourré.

» Ce fait, on ostait la seconde nappe.

» Après ce, lesdits eschevins étaient servis chacun d'ung verre plein d'hypocras couvert d'oublyes que lesdits eschevins envoyaient à leurs femmes et s'ils estoient veufs à leurs filles ou parentes.

» Et ce fait, l'ung des clercs de la ville demandoit auxdits eschevins si quelqu'un d'entr'eux voloit boire, et on leur en bailloit s'ils souhaitaient.

» Les grâces se disaient par les plus ancien eschevin qui était le premier assis; et étaient les autres eschevins assis selon leur antiquité en réception dudit estat.

» Ce fait leur étoit baillé à chacun ung bouquet et on enlevait à l'instant la troisième nappe.

» Ensuite de quoi lesdits eschevins s'assemblaient dans la

---

(1) Ainsi ce récit du cérémonial concernant le *Paast* est postérieur au fameux siége soutenu par la ville de Saint-Quentin contre les Espagnols en 1557; une note de M. Gomart nous apprend qu'il a été tiré d'une requête faite en 1563 et signée : Le Convers.



chambre où ils avaient disné et faisaient entrer le fermier de la dite vicomté et ne restoient en icelle chambre que lesdits eschevins, ledit fermier et les deux clercs de la ville.

» L'ung desquels clercs lisait ung rolle de parchemin où était contenu tout le service et festin que le vicomté était tenu de faire aux dits eschevins.

» Et demandait ledit clerc aux dits eschevins s'ils ne se contentaient du service et festin qui leur avait esté faict.

» Et s'il y avait eu quelque faute de service selon qu'il était contenu audit rolle lesdits eschevins pouvaient ordonner au fermier de la vicomté le Roy de faire ung autre paast, à tel jour que bon leur sembloit ; ce que ledit fermier étoit tenu de faire en payant par les dits eschevins, chacun un gros, qui sont sept deniers tournois monnoye de France. »

Si la place ne nous manquaît, nous ferions suivre cette intéressante description du *Paast de la vicomté Leroy* de sa traduction en vers par M. Mangon de la Lande, savant estimable qui avait reçu le jour à Roye et avec lequel nous eûmes le plaisir de correspondre pendant longtemps ; mais puisque les bornes de cet article nous en empêchent, nous passerons immédiatement à la capitale du Beauvoisis, sur laquelle il resterait encore bien des choses à dire.

Pour ne citer ici qu'un seul exemple nous répéterons, en abrégeant un peu, ce que M. Viollet-Leduc auteur dit *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du Ve au XVIe siècle* (1), a rapporté touchant l'Eglise de la *Basse œuvre de Beauvais*. Selon cet habile architecte « ce monument serait l'un des plus anciens édifices religieux de l'*Ecole française* proprement dite. Sa nef appartiendrait au VIIIe ou IXe siècle et sa façade aurait été reconstruite au IXe siècle. Les murs à l'intérieur devaient être décorés de peintures et les fenêtres fermées de treillis de pierre

(1) Grand in-8°, tome V, pag. 164.

ou de bois, dans lesquels s'enchassaient des morceaux de verre ou de gypse. »

Les dates indiquées par M. Viollet-Leduc, si connaisseur en fait de construction du moyen-âge, démontrent l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur de l'article concernant la *Basse œuvre*, inséré dans le *Guide pittoresque des voyageurs en France* (1). Cet auteur prétend que cette église fut bâtie l'an 56 de Jésus-Christ, 2e année de l'empire de Néron, époque à laquelle on éleva les murs de la cité et que cet édifice fut construit pour *servir de temple aux payens.* La *Basse œuvre* est incontestablement du IIIe siècle. Les assises alternatives de pierre et de briques, une espèce d'*opus reticulatum* qui couvre ses murailles indiquent une bâtisse de cette époque; toutes les traditions s'accordent à dire que cet ancien temple païen fut converti en Eglise chrétienne vers le milieu du IVe siècle, et servit de cathédrale jusqu'à la fin du Xe siècle.

Ce passage diffère, comme on peut le voir, de celui emprunté à M. Viollet-Leduc.

On n'est pas d'accord sur l'origine du nom de *Jacquerie* ou de *Jacques Bonshommes* donnée à la sédition et aux séditieux qui désolèrent autrefois le Beauvoisis. Belleforest, dans ses *Grandes Annales de France* (2) donne à ce sujet l'explication suivante :

« Les villes ayant la noblesse pour suspecte furent cause que les paysans et geux de basse étoffe s'esmeurent en Beauvoisy et se mirent à faire la guerre aux nobles. Ces vilains avaient pour chef un séditieux nommé Guillaume Caillet, plus furieux que sage. Ce ramas de vilains fut appelé la *Jacquerie* non pour ce (comme aucuns estiment) qu'ils estoient armez de *Jacques de Maille*, car leurs armes n'étoient guère autres que bastons ferrez, et quelques cousteaux et dagues et espées mal fourbies; ainsy avoit autre raison de ceste appellation que je vay vous dire. La noblesse

---

(1) Paris, Didot, 1838. t. IIe, pag. 10.

(2) In-fol. Paris, t. IIe, fol. 889.

s'esgarant en sa modestie, ne faisait conscience de fouler le paysan et l'ayant pillé et appauvry se servoit de luy en risée, le nommant *Jacques Bon-hôme*, et souvent disans que *Jacques bon-home* payerait les frais de leurs trouppes et compaignies. Ces insolences ayant converty la patience des paysans en force, ils se mutinèrent et ayant pris les armes telles qu'ils peurent recouvrer, font un roy pour extirper la noblesse et luy mirent ce nom le *Roy Jacques Bon-home* en souvenance de la précédente moquerie des gentils-homes disans que *Jacques Bonhome* se vengerait des oppressions que luy avait fait ceste noblesse : et de ce Jacques, furent les troupes nommées *la Jacquerie*, et surnommées de *Beauvoisy* à cause qu'en ce pays eut source ceste révolte. »

M. Graves, dans son *précis sur le canton de Noyon* (1) fait mention de l'*abbaye de Saint-Eloy* de cette ville et de ses anciens abbés. Il cite sous l'année 1555 Philibert De Lorme parmi ces abbés et le qualifie de *chanoine de Paris*, *conseiller et aumônier du Roi*, mais en même temps, il ne dit pas un mot de sa qualité *d'architecte célèbre* ; c'était, en effet, le même que ce fameux auteur de plusieurs livres d'architecture estimés, et qui eut la conduite des travaux du Louvre, des Tuileries, d'Anet et de quelques autres châteaux remarquables : Les écrits sur la Picardie sont pleins de pareilles omissions.

C'est ainsi qu'en parlant de *Salency*, l'auteur que nous avons cité dans les *extraits de quelques voyages modernes sur plusieurs villes et villages* de cette province (2), n'a pas rappelé qu'on voyait dans l'ancienne chapelle de ce village, un tableau de la plus haute antiquité où était représenté ce saint en habits pontificaux, mettant une couronne de roses sur la tête de sa sœur, qui la recevait à genoux. Depuis un temps immémorial les sei-

---

(1) Voyez la *Picardie*, p. 98.
(2) Voyez la *Picardie*, p. 8.

gneurs de Salency se sont fait un devoir de célébrer chaque année cette touchante cérémonie, en couronnant la fille du lieu la plus vertueuse.

M. Blin de Sainmore en a donné une curieuse description dans ces vers :

Mais de la fête annonçant le retour,
Déjà la cloche et déjà le tambour
De tous côtés appelle un peuple immense,
On se rassemble, on part et le clergé,
Vêtu de lin, dans un profond silence,
Marche à pas lents, en deux files rangé.
Le curé suit, et la jeune Rosière
En habits blancs, en longs cheveux épars,
N'osant lever sa timide paupière,
Par sa pudeur charme tous les regards.
A ses côtés douze vierges légères
Lui disputant de sagesse et d'appas,
En jupon blanc, en corsets de bergères,
Ornent sa gloire et ne l'effacent pas.
Dans le château la Rosière introduite
De son seigneur reçoit les compliments,
Et de sa main au temple reconduite
Marche en triomphe au son des instruments.
Au sein du chœur que la foule environne,
Pour cette reine un trône est préparé,
Elle s'y place et des mains du curé
Reçoit enfin l'encens et la couronne.

La Cathédrale d'*Amiens* est très souvent signalée comme ayant été le théâtre du mariage de Philippe-Auguste avec l'infortunée Ingelburge de Danemarck ; mais on se trompe, car ce mariage eut lieu en 1198, et alors la Cathédrale dont on parle n'existait pas ; elle ne fut commencée qu'en 1220, sous l'épiscopat d'Evrard de Fouilloy.

On trouve bien d'autres erreurs de ce genre, dans les *Voyages en France,* sur nos monuments et sur le lieu de la naissance de quelques-uns de nos grands hommes. On a été jusqu'à faire naître le savant orientaliste Langlès à *Péronne*, lorsque c'est à *Perenne* (près Breteuil) qu'il reçut le jour. L'erreur ne vient probablement que de la substitution d'un *o* à un *e*, et c'est la même chose à peu près qui sera arrivée pour le lieu du décès de Marmontel ; on l'a fait mourir à *Abbeville*, et c'est dans sa maison d'*Ablovill*e commune d'*Aubin-le-Gaillon* (Eure), que décéda ce fécond auteur, le 31 décembre 1799, à l'âge de quatre-vingts ans.

H. DUSEVEL ,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France et de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

TACHES ET TROUS.

Notre corps est un bâtiment,
De structure fine ou grossière,
Où l'âme, en garnison sur terre,
Prend un billet de logement.

L'hôtel est distribué comme
Les étages d'une maison ;
Le crâne est, par comparaison,
Le toît et le plafond de l'homme.

Sous la coupole, le cerveau,
Meuble meublant de la mansarde,
Sent gonfler sa masse blafarde
De vapeurs et de sang nouveau.

Quand telle idée entre en campagne,
En fermentant dans le cruchon,
Elle fait sauter le bouchon
Ainsi que le vin de Champagne.

Toutes n'ont pas un tel levain,
Un ferment de fougue pareille,
Mais toutes tachent la bouteille,
Quelques-unes gâtent le vin.

Les Fugitives, les Grotesques
Et les Capricieuses font
Dans les méandres du plafond
De singulières arabesques.

Sur la corniche et le trumeau
Pour déloger ces araignées
Familières ou dédaignées,
Il suffit d'un coup de plumeau.

Songes d'amour, songes d'ivresse,
Gras souvenirs, fumeux espoirs
Se trainent en nuages noirs
Ou laissent des taches de graisse :

Un coup de brosse ou de pinceau
Enlève l'ordure où la cache,
Et parfois pour laver la tache,
Il suffit d'une goutte d'eau.

D'ailleurs, l'homme qui se respecte
Fait son ménage avec grand soin
Et ne laisse dans aucun coin
Trainer de défroque suspecte.

Lorsque la douleur jaillissant
Du cœur que transperce le glaive
Monte au cerveau comme une sève,
Gouttes de fiel, gouttes de sang,

Font des éclaboussures telles
Qu'elles inondent les parois,
Et qu'elles s'y fixent parfois
En des stigmates éternelles.

Quelquefois du rouge ou du noir
On conserve longtemps l'empreinte,
Si bien que dans la demi-teinte
On peut toujours apercevoir

Une marque révélatrice ;
Mais, le plus ordinairement,
Le temps efface entièrement
La blessure et la cicatrice.

Ainsi l'on va jusqu'au trépas
De tache en tache ; on s'humilie,
On se surveille et l'on s'oublie.
Pourtant tout ne s'efface pas.

Malgré le temps, malgré l'éponge,
Malgré la brosse et le pinceau,
Indélébile et triste sceau,
Le déshonneur persiste et ronge.

Heureux l'honnête homme accablé
Sous la douleur, — Il se relève.
Heureux l'honnête homme qui rêve !
Un songe est bien vite envolé !

La honte seule est éternelle,
La pitié n'y fait rien. Malheur
A celui que le déshonneur
A touché du bout de son aile !

C'est en vain que le pauvre fou
Lave, gratte, égratigne, arrache.
La Honte n'est pas une tache,
O Martyr maudit, — c'est un trou.

17-18 Février 1867.

Gustave LE VAVASSEUR.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Augustin Thierry, racontant ce combat qu'Aetius et Majorin livrèrent à Clodion près du vicus Elena s'exprime ainsi : « Les Francs étaient arrivés jusqu'à un bourg appelé Helena qu'on croit être la ville de Lens ; ils avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines près d'une petite rivière et se gardaient négligemment à la manière des Barbares, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aetius. Au moment de l'attaque ils étaient en fêtes et en danses pour le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait la fumée du feu où cuisaient les viandes du banquet. Tout à coup les légions débouchèrent en files serrées et au pas de course par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les Barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle sur leurs chariots tous les apprêts de leur festin, des mêts de toute espèce et de grandes marmites parées de guirlandes. Mais les voitures, avec ce qu'elles contenaient, dit le poète, et l'épousée elle-même, blonde comme son mari, tombèrent entre les mains des vainqueurs.

D'autres auteurs regardent aussi Lens comme l'ancien vicus

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 42 et suiv.

Elena, notamment André Duchesne, Chateaubriant, Ludovic Lalanne, MM. Tailliar, Dancoisne, Harbaville, Hadrien de Valois, etc. Mais Allaines en Picardie a pour défenseurs M. Vincent de l'Institut, M. H. Dusevel, et une partie des membres de la Société des Antiquaires de Picardie. Le Viel-Hesdin a lui aussi de nombreux partisans et parmi eux nous citerons Malbrancq, Buzelin, de Bos et M. le docteur Danvin, qui, dans son histoire du Viel-Hesdin, soutient vaillamment cette opinion.

Ces derniers auteurs appuient surtout leurs prétentions sur ce passage de Sidoine qui leur semble exclure du débat les lieux situés dans l'Attrébatie; *patentes Atrebatum terras pervaserat* (*Clodio*). Ils le traduisent ainsi: Clodion avait traversé le pays sans défense des Atrébates. Or cette interprétation ne nous paraît pas bien certaine; car le mot *pervaserat* se traduit dans tous les dictionnaires par ceux-ci: passer, traverser, *pénétrer jusqu'à.* Nous pouvons donc parfaitement expliquer ainsi ce passage: Vous avez combattu à l'endroit où le Franc Clodion était arrivé après avoir pénétré dans les terres des Atrébates laissées sans défense, ou encore, là jusqu'où avait pénétré Clodion après avoir traversé les plaines (terras patentes) des Atrébates.

La première explication indique que le combat eut lieu dans l'Artois, et la seconde, où nous consentons à admettre le mot traversé n'exclut pas encore la ville de Lens, car elle dit seulement que Clodion avait traversé les plaines des Atrébates, et en effet Lens se trouve à l'extrémité de très-grandes plaines. Quand on a traversé, cette ville, on entre dans le pays montueux, couvert de collines et de montagnes qui se succèdent sans interruption depuis Givenchy, Vimy, Souchez et Liévin jusqu'à la mer.

Cette objection ne nous parait donc pas sérieuse, et nous

maintenons notre pensée que le vicus Elena se trouvait dans l'Atrébatie, ce qui exclut Viel-Hesdin situé dans la Morinie et Allaines la picarde.

On reconnaît que Clodion arrivait de Cambrai avec son armée, et M. Danvin objecte qu'il ne pouvait marcher à travers champs, mais qu'il devait suivre les routes ; or nous avons montré plus haut qu'il existait une voie romaine de Cambrai à Lens et à Béthune et nous l'avons suivie sur tout son parcours. Nous sommes donc encore ici d'accord avec Sidoine. On demande où allait ainsi Clodion qui, d'après les auteurs, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme. Mais il fallait bien qu'avant d'arriver à ce fleuve, ce prince s'assurât de la soumission de toute l'Atrébatie ; il ne pouvait laisser derrière lui un pays insoumis, et il dut même, avant d'aller plus loin, s'emparer aussi de la Morinie. On dit encore que Lens était trop près de Cambrai pour que Clodion y eut été planter ses tentes pour célébrer la noce d'un de ses officiers. Nous n'admettons pas non plus comme sérieuse cette objection. Lens est situé à plus de 40 kilomètres de Cambrai, distance déjà assez longue à parcourir pour une armée embarrassée par de nombreux bagages, par des femmes, des enfants et tous les accessoires obligés d'une immigration. Et puis Sidoine ne dit pas que les Francs aient établi un camp près du vicus Elena, il semble plutôt nous montrer que Clodion occupait ce vicus et s'y reposait en y célébrant des fêtes nuptiales, car il dit que le vicus avait été forcé et pris par des archers (arcu subactum) ; l'arc était une arme des Francs et il est pris ici dans un sens général, il signifie soumis par les armes des francs, quant à un camp ou à des tentes l'auteur n'en dit rien.

Sidoine nous parle de plusieurs voies qui aboutissaient au vicus Elena et Lens sous ce rapport était bien doté, comme

nous l'avons vu tout à l'heure, et bien mieux que les autres localités qui se disputent l'héritage d'Elena.

Quant au passage suivant :

> Flumenque simul sub tramine longo
> Arctus suppositis trabibus transmiserat agger.

il n'exclut pas Lens, car cette ville est baignée de deux côtés par le Souchez qui n'est pas un fleuve, il est vrai, mais qui avec ses marais avait une largeur de 230 mètres et une profondeur de 7, comme nous l'avons vérifié nous-mêmes, et cette largeur n'est guères moindre que celle de la Canche près du Viel-Hesdin.

Et puis le Souchez a dû être autrefois plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, depuis surtout qu'on a desséché les marais qui l'entouraient et fait ainsi baisser le niveau des eaux. De même nous voyons tous les jours disparaître autour de nous des sources et des cours d'eaux qui autrefois formaient des ruisseaux assez importants et qui aujourd'hui laissent à sec leurs anciens lits.

L'Escrebieux notamment, qui avait, il n'y a pas longtemps encore, sa source près de Neuvireuil au lieu dit le fossé des vallées, l'a reculée ensuite à Izel, où elle était encore il y a 30 ans. Depuis lors elle a même abandonné Quiéry où nous l'avons connue il y a cinq ans pour se retirer à Equerchins. Elle a donc reculé de 8 kilomètres environ depuis moins d'un siècle.

Nous pourrions en dire autant de toutes les autres sources du pays et surtout de celles qui avoisinaient et grossissaient le Souchez près de Lens. Elles lui venaient d'Avions, autrefois entouré d'eau et très sec aujourd'hui, de Liévin, d'Angres,

de Carency, d'Ablain, de Souchez et de toutes les autres parties de cette vallée, qui a vu depuis baisser et parfois même disparaître tous les ruisseaux qui la sillonnaient.

Enfin la colline que le ruisseau contourne est le mont Eleu autour duquel en effet le Souchez tourne en demi cercle.

En résultat 1° le passage de Sidoine ne nous semble pas exclure Lens du débat, puisqu'il ne dit pas que le vicus Elena ait été situé hors de l'Attrébatie, nous croyons même qu'il affirme le contraire;

2° Nous trouvons à Lens une colline environnée d'un ruisseau, qui forme un marais large et profond, puis une bifurcation de chemins dont l'un arrivait directement de Cambrai; situation et topographie qui étaient bien celles du vicus Elena;

3° Nous trouvons là aussi les fondations d'un centre important entouré de forts et de défenses de toutes sortes, deux cimetières du IIIe siècle, un autre mérovingien et à côté un saloir très-vaste rempli d'ossements anciens et presque réduits en poussière et entremêlés de débris antiques.

N'avons-nous pas par conséquent ici les preuves de l'existence à Lens d'un centre important de population gallo-romaine, vicus ou castrum, car à la fin de l'empire l'un et l'autre étaient à peu près synonymes (1)? N'y voyons-nous pas des tombes de l'époque de Clodion? et toutes les descriptions que Sidoine applique au vicus Elena ne sont-elles pas les mêmes que celles que nous trouvons à Lens? Enfin, M. Danvin avoue que les habitants de Lens portaient autrefois le nom d'Eleni et ce

(1) Dans la géographie de Grégoire de Tours, M. Al. Jacobs prouve que castrum et vicus s'employaient l'un pour l'autre à la fin de l'empire romain.

nom ne se retrouve-t-il pas dans celui d'Eleu qui ressemble beaucoup aussi à celui d'Elena ?

Nous n'avons cependant pas la prétention de décider ici cette question, nous voulons seulement montrer que les prétentions de Lens ou d'Eleu, ne sont pas à dédaigner.

Mons en Pévèle.

Parmi les autres castra échelonnés sur la frontière de Nervie nous visiterons celui de Mons en Pévèle. Il est possible, comme le dit la tradition, qu'un camp ait autrefois été tracé sur le mont si élevé qui porte cette commune, mais les traces de ses parapets ont à peu près disparu. Ce que l'on y remarque de plus curieux aujourd'hui, c'est une grande fosse qui a dû, nous le croyons, former autrefois un grand carré de 33 mètres de côté, mais dont les angles sont émoussés. Elle est très-profonde et certainement a été creusée de main d'homme ; nous ne serions pas étonnés qu'elle ait autrefois été un oppidum celtique, que les Romains ont pu utiliser ensuite. Des parapets l'ont jadis protégé, mais ils ont été détruits depuis, et leurs derniers restes sont tombés il y a peu d'années pour faire place à une route. Cette fosse est encore nommée dans le pays Pas-de-Roland et on l'utilise quelquefois pour y faire des carrousels. Elle ressemble beaucoup à la fosse de Saint-Ursin que décrit M. de Caumont et qu'il regarde comme un poste ayant eu pour destination de cacher et d'abriter les troupes destinées à surveiller le pays.

Au congrès de Nantes en 1856, M. Blangis décrivit divers travaux du même genre situés dans ses environs, et M. Peigné Delacourt rappela qu'il en existe encore d'autres appelés souvent manages ou fosses aux sorciers.

En bas de cette fosse de Mons en Pevèle sont les traces d'un ancien chemin consolidé par des assises de chênes; on l'appelle le pavé de bois. Sur le mont on a trouvé des aqueducs solides et de grosses pièces de bois enfoncées en terre (1), et de l'autre côté du mont, à l'est, est une fontaine très-vénérée, dite de St. Jean, qui a 2 à 3 mètres de profondeur et est entourée jusqu'au fond de gros blocs de grès bruts superposés.

Boisbernard.

Entre les voies d'Arras à Tournay et à Estaires et celle de Cambrai à Lens, au centre à peu près du triangle que forment ces trois voies, est un point culminant visible de très loin. Il a, nous le croyons, porté un castrum destiné à protéger le parcours sur ces routes, en même temps qu'il se reliait à cette ligne de forteresses qui fermaient le passage aux Germains. Ce point est Boisbernard autrefois Bos (de bos, bois, ou bose élévation); on y trouve encore des fossés profonds et de hauts parapets qui, au commencement du moyen-âge, ont servi à protéger un donjon féodal, appartenant aux sires du Bos et d'Ouppy, donjon qui tomba en 1303.

La forme et la disposition de ces travaux sont semblables à ceux des Romains, et l'existence d'un souterrain refuge que la tradition prétend exister sous lui, complète encore cette analogie. Nous avons en outre trouvé beaucoup d'objets antiques dans cette enceinte, où tout auprès : des tombes du IIIe siècle, un éperon à pointe en acier damasquiné en or, placé dans la fondation même qui se trouve dans les parapets,

---

(1) *Description physique et historique de la châtellenie de Lille* par Jacques Legrand, pasteur de Marc-en-Barœule, natif de Mons-en-Pévèle, 1730.

des tessons de vases, un fragment de statue en marbre blanc.

Le point culminant de ce castrum est entouré d'une ceinture rectangulaire de fossés et de hauts retranchements qui renferment un grand carré de 70 mètres de côté. Ses angles regardent les quatre points cardinaux et celui de l'ouest est surmonté d'une éminence plus élevée qui porte le nom de motte. Là aurait été le prétoire, si nous admettons l'origine antique. Chaque angle de cette enceinte est garni de fondations épaisses en grès et en moellons non cimentés qui ont dû porter des redoutes ; une ouverture faite dans le parapet et un remblai dans le fossé disposés au milieu de la face sud-ouest indiquent sans doute l'une des entrées du fort, un autre passage donnait sur la face nord-ouest, et nous en retrouvons un semblable sur le côté nord-est, mais nous ne pouvons assurer que ce dernier ne soit pas moderne.

En contre-bas de cette enceinte, on en voit une seconde au nord-est, qui lui est soudée au delà du fossé et qui s'étend beaucoup plus loin vers le nord ; elle est aussi protégée par des fossés et deux lignes de parapets intérieurs et extérieurs, aussi profonds et aussi élevés que ceux de l'enceinte principale. C'était là sans doute que se trouvaient les impedimenta, les bagages, protégés ainsi de tous côtés, tant par les travaux qui les entouraient vers le nord et l'ouest que par l'enceinte principale. Cette partie accessoire a 40 mètres de largeur sur 130 de longueur intérieurement. Les fossés sont très-profonds, près de la motte ils sont de 10 mètres plus bas que le sommet de cette éminence, partout ailleurs ils sont de 7 mètres 50 inférieurs au niveau de l'enceinte supérieure, les parapets ont 2 mètres 20 d'élévation. Au pied de la motte se trouve un vaste dépot de cendres antiques, entremêlées de tessons de vases. En outre, le niveau de l'enceinte principale est

de 2 mètres plus élevé que celui de la partie accessoire, qui elle même dépasse de 1 mètre 50 le sol des champs voisins ; de sorte que les trois parapets successifs qui entourent vers le nord-est les deux enceintes sont de 1 mètre 50 à 2 mètres environ inférieurs les uns aux autres. Ainsi les guerriers placés le long du rempart supérieur pouvaient dominer l'ennemi de toutes parts et lui lancer leurs traits saus avoir à craindre de blesser leurs compagnons placés en avant sur les deux lignes successives de retranchements plus avancés.

Enfin on signale aussi dans les champs, en avant de ces travaux vers le sud-est, une ligne de terrain remué qui semble provenir d'un fossé et d'un parapet placés en avant du travail principal, et dans la direction opposée, sous le village actuel, d'épaisses et solides fondations, des puits, des vases ; qui, s'ils n'ont pas tout à fait les caractères gallo-romains, sont cependant et certainement antiques.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE.

— M. J. Boucher de Perthes d'Abbeville, un de nos abonnés vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

— Le *Congrès scientifique* qui s'ouvrira à Amiens le 3 juin prochain sera, dit-on, nombreux et brillant. La Picardie seule compte en effet beaucoup de savants et d'artistes qui pourront assister à ses séances. Il est à désirer que chacun se renferme, autant que possible, dans la spécialité de ses études, afin de ménager le temps, et rendre ces séances plus utiles à la science et aux beaux-arts.

— Une question assez intéressante et qui pourrait être soumise au congrès, serait celle concernant les diverses couleurs des vases que l'on trouve dans les cimetières de l'époque mérovingienne. On a prétendu, à tort, croyons-nous, qu'on n'en connaissait pas de couleur nankin ou jaunâtre. Il nous semble, cependant, en avoir vu de cette couleur dans la collection d'un amateur qui habitait autrefois Domart.

— Grâce au soin avec lequel on recherche maintenant toutes les traditions, tous les usages des villages de l'arrondissement de Doullens, nous savons aujourd'hui que dans celui de *Bernaville* où se trouve une église fort ancienne, mais dont le style pri-

mitif a été altéré, on remarque au haut du rétable d'autel un groupe en bois qui représente le Père éternel, tenant le Christ sur ses genoux. Les habitants du lieu nomment *Saint-Sauveur* ce groupe qui date du XVI[e] siècle et dont les figures sont presque de grandeur naturelle. Le jour de la *Trinité* les cultivateurs qui ont des bestiaux viennent en pélerinage à l'église de Bernaville, munis de *pagnons* (sorte de petits pains) qu'ils font toucher au *Saint-Sauveur* et qu'ils donnent ensuite à leurs animaux, afin de les préserver de maladie pendant le reste de l'année.

— On va restaurer le petit portail de l'église de *Bertaucourt-lès-Dames*. — L'entrepreneur de ce travail devrá veiller attentivement à ce que l'on conserve, comme on l'a fait pour le grand portail, tous les chapiteaux et autres ornements des colonnes et du tympan, qui pourront être replacés dans la nouvelle maçonnerie sans la rendre défectueuse.

— La *Revue libérale* contient dans son second numéro (1) un article fort curieux sur la *bataille de Crécy* dont on parle précisément en tête de la présente livraison de la *Picardie*. Cet article est dû à notre compatriote M. de Pongerville, membre de l'Académie française : selon la Revue, il l'aurait détaché d'un important ouvrage sur l'*Invasion de la France par les Anglais*, en 1346, auquel ouvrage le savant académicien mettrait la dernière main.

On a reproché à plusieurs chroniqueurs d'avoir mal décrit les lieux où se livra cette sanglante bataille de Crécy, et fait jouer un rôle odieux à des hommes qui, n'appartenant plus au roi de France, étaient les maîtres de servir ou d'aider le

---

(1) In-8°, Paris et Bruxelles 1867.

monarque anglais dans ses excursions dévastatrices le long des rives de la Somme, et son funeste passage à travers le fleuve avec son armée. L'article de M. de Pongerville fournit sur tous ces points des renseignements de nature à dissiper bien des préventions et à prouver que, comme le dit M. de Pongerville, dans le récit des guerres du XIVe siècle, il s'est glissé des erreurs de fait, des méprises de personnages et de lieu par trop fréquentes.

— La *Revue du droit français et étranger*, 13e année 1re livraison (1) contient une *Notice bibliographique sur les sources du droit rural cherchées dans l'histoire des communaux et des communes*, par feu M. Alexandre Bouthors, notre ancien collègue de la Société des antiquaires de Picardie. Dans cette notice, M. Henry Doniol rend une justice complète à la science de M. Bouthors, et dit avec raison que, quiconque a consulté ses *coutumes du bailliage d'Amiens* et remarqué comment les textes des *sources du droit rural* sont fouillés, rapprochés et mis en lumière, reconnaîtra facilement l'érudition de ce savant picard.

— Faute de temps nous n'avons pu jusqu'à ce jour parler d'un autre savant, sur lequel M. Gatien-Arnault a publié une excellente Etude dans la *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, dirigée avec talent par M. F. Lacointa (2). Ce savant s'appelait Hélinand. Sa vie avait d'abord été changeante et même un peu aventureuse. Issu d'une noble famille que les troubles politiques, avaient forcée de quitter la Flandre, sa patrie, et qui s'était établie à Pron-le-Roi, dans le pays de Beauvais, il y était né et y

---

(1) In-8°, Paris 1867, Auguste Durand et Pedonne-Houriel.
(2) In-8°, Toulouse 1867.

avait été élevé. Comme la plupart des autres enfants et jeunes gens de sa condition, il avait fait ses classes du *triviùm* et du *quadriviùm* à l'Ecole de cette ville qui ne manquait pas d'hommes de mérite. Entr'eux se distinguait maître Raoul, qui avait été disciple d'Abélard dans sa jeunesse et qui enseignait avec le même succès les choses divines et les sciences humaines aux nombreux écoliers empressés à se réunir autour de sa chaire. C'est le rôle de cet écrivain à l'Université et dans la ville de Toulouse, en l'année 1229, que M. Gatien-Arnault s'est appliqué à faire connaître dans son intéressante Etude.

G***. D.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LETTRE A M. LE COMTE DE B.***

SUR

LES ANTIQUITÉS

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire afin de me prier de vous dire si l'arrondissement de Doullens contient encore beaucoup d'antiquités; je suivrai dans cette réponse à votre lettre, l'ordre des questions que vous m'avez adressées.

Vous me demandez d'abord s'il existe, comme on vous l'a assuré, une pierre druidique dans la forêt de Lucheux, à laquelle se rattacheraient des superstitions populaires? — Hélas, Monsieur le comte, cette pierre ne se voit plus à Lucheux. Je l'ai au moins cherché partout dans cette forêt sans la trouver, depuis que MM. Eugène Dusevel et Auguste Labourt en ont parlé dans leurs écrits. Les villageois auront brisé cette pierre, dont on ne possède malheureusement aucun dessin.

Seulement, dans cette même forêt de Lucheux est encore *la Fontaine* près de laquelle avaient lieu, chaque année, à la fête du village, des danses et divertissements qui devaient remonter à une haute antiquité. Il y a aussi un arbre divisé en

deux parties sous lesquelles on faisait autrefois passer les nouveaux mariés, pour que leur union fut heureuse et féconde.

La seconde question que vous me posez est celle de savoir : s'il existe, dans cet arrondissement de Doullens, des souterrains auxquels se rattachent des traditions ? Il y a bien des souterrains refuges à *Naours*, à *Franqueville* et dans d'autres lieux ; mais je ne sache pas qu'il s'y rattache des légendes, des souvenirs populaires qui leur prêtent quelqu'intérêt.

On a trouvé à *Doullens*, à *Authieule* et en d'autres endroits des espèces de coins ou hachettes en pierre, et l'on n'a pu me dire si la découverte de ces objets avait eu lieu dans les souterrains dont je viens de parler, ou dans des fouilles exécutées sous des tombes ou tombelles gallo-romaines.

Quelques fragments d'une ancienne voie romaine qui conduisait d'Amiens à Arras se distinguent encore à Thièvres et à Raincheval, lorsqu'on fouille le sol de ces communes.

On a prétendu que cette voie avait été construite par ordre d'Agrippa, gendre d'Auguste, mais nous ignorons s'il a été découvert dans son parcours des médailles propres à justifier cette prétention.

Une autre voie traversait l'ancienne forêt de la Vicogne ou se trouvait une de ces pierres milliaires que l'on a fait malheureusement disparaître, lors des derniers défrichements de cette forêt.

L'arrondissement de Doullens n'offre à l'antiquaire, à l'archéologue, aucune de ces enceintes connues sous le nom de *camps romains*, ou *camps de César*. La trop grande proximité d'Amiens et d'Arras aura probablement rendu inutile un rassemblement de troupes dans ce pays.

La tradition veut cependant que Doullens ait existé sous les vainqueurs des Gaules ; mais rien de bien certain ne vient à l'appui de cette tradition. On a découvert à la vérité des médailles d'Antonin-le-Pieux, de Gordien et de Dioclétien lorsqu'on ouvrit un nouveau passage pour faire entrer les voi-

tures dans la citadelle, du côté du vieux château, mais ces médailles et la grenouille en bronze trouvées dans l'ancien jardin des Cordeliers ne suffisent pas, ce nous semble, pour établir ce fait. Le P. Daire, M. Walckenaer et quelques autres écrivains nous paraissent avoir agi un peu légèrement en admettant sans preuve une assertion aussi hasardée.

Au village d'*Occoches*, qui est un lieu peu important, mais ancien, on trouva, dans le temps, des vases que l'on crut être gaulois à en juger par la forme de leurs ornements; d'autres vases, d'une époque moins reculée, appartenant à l'ère mérovingienne, ont été découverts à *Pernois* et à *Domart*.

'Des armes, des agraffes, des clés en fer et en bronze ont été trouvées au village de *Marieux*.

A *Mailly* on a découvert, il y a quelques années, un vase en verre d'une forme élégante, une coupe en terre et un anneau dont la pierre représente un esclave donnant à manger à un aigle aux ailes éployées.

Enfin un fragment de tête, en marbre, d'empereur Romain, un pavé mosaïque et une inscription sur pierre ont été trouvés dans un village des environs de Doullens et sous la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Sulpice de cette ville. La mosaïque est restée enfouie, ceux qui l'avaient découverte ayant cru que son extraction leur occasionnerait par trop de dépenses.

Les antiquités du moyen-âge sont bien plus nombreuses que celles gallo-romaines dans l'arrondissement de Doullens.

Plusieurs communes ont conservé de vieilles églises et parmi ces églises celles de *Berteaucourt*, *Lucheux* et *Beauval* méritent d'être citées.

Les statues qui décorent le portail de l'église de Berteaucourt, les sculptures des chapiteaux du principal porche et de l'intérieur de la nef, appartiennent évidemment au style roman. Il en est de même des étranges figures et ornements des chapiteaux de l'église de Lucheux. Les fenêtres aveugles et à gradins de celle

de Beauval méritent aussi d'être remarquées. Mais la tour de cette église de Beauval ne remonte pas à une haute ancienneté, elle peut dater du XVIe siècle. La flèche en pierre et à jour qui la surmonte, passe à tort pour avoir été construite par les Anglais. Une tradition erronée et que nous avons déjà combattue, attribue toutes les flèches semblables à ces insulaires, uniquement parce que nos anciens maçons prirent modèle sur les flèches en bois que les ouvriers anglais élevaient dans leur pays au XIVe et au XVe siècle. — Il est regrettable que l'église de Beauval n'ait point conservé la vitre peinte de son abside. On y voyait représenté le lâche assassinat commis par Hugues Camp-d'Avesnes, sur le curé du lieu, au moment ou, monté à l'autel, il célébrait la messe.

Nous ne connaissons plus de vitres coloriées dans les églises de l'arrondissement de Doullens.

Celles de l'église *Saint-Pierre* de cette ville jouissaient autrefois d'une grande réputation. On y voyait à côté de nombreuses images de saints et saintes, des sentences pieuses et morales, propres à édifier les fidèles et à les porter à la vertu.

On ne connaît pas d'églises avec cryptes, dans l'arrondissement de Doullens.

Quelques édifices religieux, notamment les églises de *Domart*, *Beauquesne* et de *Fieffes*, offrent des restes de l'architecture ogivale du XIIIe siècle.

Celle de *Saint-Martin de Doullens*, appartient en grande partie au XVIe siècle. Le bas côté droit est fort remarquable. Il fut construit, dit-on, sous la direction de Jean Bullant qui était alors chargé des réparations de l'église Cathédrale d'Amiens. On croit que ce Bullant est le même que l'habile entrepreneur à qui l'on dut plus tard quelques châteaux magnifiques des environs de Paris. La disposition des piliers butants ou contreforts de l'église Saint-Martin de Doullens, sa charmante corniche, les sculptures des archivoltes de ses fenêtres, la variété des supports des statues, aujourd'hui enlevées de ses porches, et les piliers tors

qui surmontent les niches des saints à l'intérieur, fixent vivement l'attention des connaisseurs. Parmi les feuillages qui ornent les piédestaux on remarque des grenouilles, des limaçons, etc.

Dans plusieurs des églises que nous venons de citer on voit encore quelques tombes avec et sans inscriptions.

Des restes de tribunes et stalles assez belles ornent le chœur de plusieurs édifices religieux de ce pays.

Dans une chapelle de l'église *Saint-Martin de Doullens*, servant aujourd'hui de sacristie, on remarque un sépulcre en pierre qui fixe l'attention. Il fut exécuté à la fin du XVI[e] siècle aux frais de deux bourgeois de Doullens. Les personnages qui entourent le Christ descendu de la Croix et étendu sur un linceul, sont pleins d'expression et revêtus d'habits forts bien drapés. La même église de Doullens possède un chandelier pascal en bois d'une belle exécution.

L'église de *Domart* a, de son côté, deux consoles style Louis XV qui font l'admiration des amateurs de ces sortes de meubles sculptés.

On peut encore citer parmi les sculptures remarquables qui décorent les édifices religieux de l'arrondissement, le pavillon en pierre existant à gauche du portail de l'église de *Mailly*. La bienfaitrice de cette église, Isabeau d'Ailly, est représentée sous ce pavillon à genoux devant un prie-dieu, ayant derrière elle sainte Elisabeth, sa patronne. Il faut aussi mentionner le grand bas-relief qu'on aperçoit au haut du porche de cette église. On y voit successivement la création, la chûte de nos premiers pères, leur expulsion du Paradis terrestre, Caïn tuant son frère Abel, etc., enfin, on ne doit pas oublier les diverses scènes de la Passion qui sont sculptées autour de la rosace du portail et que nous n'avons vu nulle part ailleurs dans cet arrondissement, décorer ainsi le cercle des rosés de nos églises.

Le bas-relief en bois de celle d'*Havernas* représentant la punition de ce juif impie qui voulait renverser le cercueil contenant la dépouille mortelle de la sainte Vierge, au moment où les

Apôtres la conduisaient au sépulcre, est un morceau curieux et que l'on va voir dans cette église.

Celle de *Berneuil* possède des fonts en plomb remontant à une assez haute antiquité. La cuve est divisée en plusieurs arcatures ornées de feuillages et de figures de saints : M. Viollet-Leduc a fait graver ces fonts dans un de ses ouvrages.

Je passe maintenant, Monsieur le comte, aux questions touchant nos vieux châteaux :

Il ne reste guère chez nous, que les ruines de ceux de *Domart*, *Beauquesne*, *Lucheux* et *Bernâtre :* les châteaux de *Beauval*, d'*Humbercourt*, du *Quesnel*, etc., ont été rasés et on n'en voit plus que les mottes et fossés.

On a conservé quelques pans d'une tour du château de *Domart*. On parvient, au haut, par un chemin bordé d'arbrisseaux, de rosiers et de fleurs qui produit, en serpentant, un pittoresque effet.

Le château de *Beauquesne* qu'avait fait construire Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui fut bientôt forcé de le céder au roi Philippe-Auguste, n'offre plus que des restes de fossés et de souterrains dans lesquels on a trouvé des armes des tournois de Henri II, des éclats de boulets, etc. Je possède un charmant dessin à la mine de plomb des ruines de ce château ; je dois cette curieuse représentation à un enfant du pays, à M. Prosper Lépinoy, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur qui voulut bien l'exécuter pour ma collection de vues de monuments du département de la Somme.

Quant au *château de Lucheux* qui date du XIIe siècle, et dont il reste le donjon en ruine, plusieurs arcades d'une galerie en pierre, l'entrée principale, la porte dite du *Haut-bois* et quelques autres bâtiments servants de logement au seigneur de ce château, c'était une des plus remarquables forteresses féodales qui eussent existé dans cet arrondissement. De nombreuses lithographies ont été faites, notamment pour le beau *Voyage pittoresque en*

Picardie de M. le baron Taylor (1), et la précieuse collection de dessins à la plume de M. Louis Duthoit d'Amiens, le représentent sous toutes ses faces. Nous avons décrit le château de Lucheux, d'après les renseignements que nous ont fourni les archives de M. le duc de Luynes qui en est propriétaire. Cette description étant devenue rare on désirerait qu'un grand seigneur tel que ce duc, donnât une preuve de sa bienveillance envers les habitants du pays où il possède un vaste domaine, en faisant réimprimer un opuscule qui leur rappellerait les principaux évènements dont son château fut le théâtre.

Une obscurité que l'on n'est pas encore parvenu à dissiper, plane toujours sur les restes du château de *Bernâtre*, consistant en plusieurs débris de murs et de tours, près desquelles s'élève maintenant une ferme isolée. Tout ce que nous savons de ce château, c'est qu'il appartenait, au XVe siècle, à la noble famille de Raineval, et qu'il fut plusieurs fois ruiné, notamment pendant les guerres qui désolèrent la Picardie sous Charles VII, Henri IV et Louis XIII.

Voilà, Monsieur le comte, les seuls renseignements que je puisse vous donner quant à présent ; je souhaite qu'ils vous paraissent répondre, d'une manière satisfaisante, aux diverses questions que vous m'avez adressées dans votre lettre.

Je suis avec une parfaite considération, etc.

H. Dusevel,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

(1) 3 vol. grand in-fol.

BATAILLE DE CRÉCY*.

Ces paroles plurent au roi et il détacha quatre vaillants chevaliers pour reconnaître le camp anglais.

« Le moine de Basele (1), le seigneur de Noyers, le seigneur » de Beaujeu et le seigneur d'Aubigny » furent chargés de cette mission.

L'armée fut-elle organisée ? — Nous serons à même de nous en rendre compte.

Les chevaliers revinrent bientôt.

« Seigneurs, quelles nouvelles ? » leur dit le roi, aussitôt qu'il les aperçut.

« Sire, ce dit le moine de Basele, je parlerai puisqu'il vous » plait, sous la correction de mes compagnons. Nous avons » chevauché; si avons vu et considéré le convenant des » Anglois. Sachez qu'ils sont mis et arrêtés en trois batailles, » bien et faiticement, et ne font nul semblant qu'ils doivent » fuir, mais vous attendent, à ce qu'ils montrent. Si » conseille de ma partie, sauf toujours le meilleur conseil, » que vous fassiez toutes vos gens ci arrêter sur les champs » et loger pour cette journée; car ainçois que les derniers » puissent venir jusques à eux, et que vos batailles soient

---

(*) Voir la *Picardie*, année 1867, p. 49 et suiv.

(1) On a aussi écrit le moyne de Bascle; et encore, de Bascle dit le moine.



» ordonnées, il sera tard ; si seront vos gens lassés et travaillés
» et sans arroy, et vous trouverez vos ennemis frais et
» nouveaux et tous pourvus de savoir quelle chose ils doivent
» faire; si pourrez le matin vos batailles ordonner plus mûre-
» ment et mieux, et par plus grand loisir aviser vos ennemis
» par lequel lez on les pourra combattre ; car soyez tout sûr
» qu'ils vous attendront (1). »

Philippe donna l'ordre de faire arrêter l'armée.

« Arrêtez bannières, de par le roi, au nom de Dieu et de
» monseigneur Saint Denis, » criaient les maréchaux.

Cela fut impossible.

La tête fit halte, mais le gros de l'armée continua à marcher, et les sages conseils du chevalier suisse ne purent être suivis.

On marcha sans ordre « et sans ordonnance » et trois lieues avant Crécy, bon nombre de seigneurs et de gens d'armes « sachèrent leurs épées et écrièrent : A la mort, à la mort! »..... Et si ne véoit nullui !...... »

On arriva enfin en vue de l'ennemi et Philippe put se rendre compte du calme et de l'ordre qui régnaient dans l'armée anglaise.

A l'approche des Français, les Anglais se levèrent » moult ordonnément, sans nul effroi, et se rangèrent en leurs batailles. » En avant était le corps commandé par le Prince noir ; « les archers mis en manière d'une herse, et les gens
» d'armes au fond de la bataille. » Le comte de North-Hampton et « le comte d'Arundel et leur bataille qui faisoient
» la seconde se tenoient sur aile ».

---

(1) Les chroniques de sire Jean Froissart, tom. I. p. 236. Edition Buchon.

La vue de l'armée anglaise « mua le sang » au roi de France. « Lors tant se multiplia et acreut sa magnanimite que par » lardeur de son coraige il ne volut attendre la multitude qui » le sievoit *ne son artillerie* (1) ne prendre loigir de meure-

---

(1) Manuscrit nº 2621. — La présence de canons à Crécy a été l'objet de bien des commentaires, de bien des discussions. — Villani, écrivain florentin du XIVe siècle, parle des canons d'Edouard. Froissart est muet sur cet article Cela veut-il dire qu'il n'y ait pas eu de canons? — Le manuscrit nº 2621 emploie le mot *artillerie* comme si la chose fut connue et toute ordinaire. — Ducange épouse le dire de Villani et est copié par Mézerai et le père Daniel. — Que faut-il en penser? Le manuscrit nº 2621 vient-il trancher la question et le mot artillerie signifie-t-il canons?—Il faut prendre bonne note du mot employé par l'auteur du manuscrit nº 2621. Mais tout en constatant que la présence de bombardes, à Crécy, nous parait probable, il est bon d'ajouter qu'il semble certain qu'on n'en fit pas usage. — Remarquons que si le mot artillerie fut employé avant l'usage du canon, le manuscrit nº 2621, fut écrit à une époque à laquelle, l'existence des canons n'est pas contestable. — Selon nous, dans ce manuscrit, le mot artillerie employé dans le récit de la bataille de Crécy, veut dire canons.

Au surplus, on sait que la poudre était en usage bien longtemps avant la bataille de Crécy. — Il parait certain que la ville de Metz possédait plusieurs armes à feu en 1323. En Danemarck, on commença à se servir des armes à feu en 1354.

Dans l'*histoire de Saint-Omer*, par le savant J. Derheims, on trouve une note relative à la découverte d'un canon ancien:

Suivant une description faite dans un journal de Londres (Register of arts, etc., nº du 30 janvier 1828) par un savant archéologue, ce canon serait un de ceux dont les Anglais « *firent usage* » à Crécy. Le 1er juillet 1827, le maître pêcheur Mascot, trouva en mer, à l'endroit désigné par les Anglais sous le nom de New-Bauck, une masse de fer recouverte d'une incrustation de cailloux. Cet objet, dit Derheims, qui parut au plus grand nombre n'avoir de valeur que celle du vieux fer, fut reconnu comme un objet de prix sous le rapport de la science par M. Charles Derheims, qui en fit l'acquisition ». C'était en effet un canon.—« Ce canon que l'archéologue anglais que nous avons cité regarde comme le *père de l'artillerie et le plus vieux canon*

» ment soy conduire parquoy je suis constraint de confesser
» que par le deffault de prudence il excéda les termes de
» magnanimite. »

Froissart avoue que le désordre fut tel dans l'armée française, qu'il eut toutes les peines du monde pour savoir la vérité sur l'affaire de Crécy, et qu'il dut pour cela s'adresser aux Anglais.

VI

« Faites passer nos Genevois devant et commencer la

---

de toute l'Europe, dit encore Derheims, fut examiné, le 27 août 1827, par M. Derheims et M. le général Tirlet, inspecteur général d'artillerie; il a présenté cela de curieux, qu'il était chargé d'un boulet de plomb entouré de filasse, au dessous duquel se trouvait de la poudre ayant perdu sa force, mais ayant conservé sa couleur, sa forme et son odeur. » (Histoire de la ville de Saint-Omer, par J. Derheims. — Saint-Omer 1843.)

« Ceux du Quesnoy, dit Froissart (1340), descliquèrent canons et bom-
» bardes qui jetoient grands carreaux. »

Froissart emploie aussi le mot artillerie (signifiant canons), et dans l'édition Buchon, on lit la note suivante : « quoique les canons
» ne fussent pas encore d'un usage ordinaire, ils étaient connus en
» France avant cette époque (1340). On s'en servait pour l'attaque et la
» défense des places dès l'année 1338, comme nous l'apprenons d'un registre
» de la Chambre des comptes de Paris. Barthelemy de Drach, trésorier des
» guerres, porte sur ses comptes de cette année, une somme d'argent donnée
» à *Henry de Famechon, pour avoir poudre et autres choses nécessaires aux*
» *canons qui étaient devant Puy-Guillaume*. Mais on convient assez généra-
» lement qu'avant la journée de Crécy, on ne s'en servait point dans les
» batailles. On pourrait même douter, à la rigueur, si on en fit usage à
» Crécy, puisque aucun des historiens contemporains ne fait mention d'un
» fait aussi remarquable, excepté Villani, étranger, éloigné du théâtre de
» la guerre, et de qui, par conséquent, le silence des historiens français et
» anglais, témoins, pour ainsi dire, des faits qu'ils racontent, affaiblit sin-
» gulièrement le témoignage. » (*Froissart, édition Buchon*, tom. I, pag. 98.)

» bataille, au nom de Dieu et de monseigneur Saint Denis, » dit le roi de France.

Deux mille sur quinze mille arbalétriers Gênois suivent l'ordre donné; ils sont harrassés de fatigue, « descouvers » car leurs targes estoient sur les chariotz qui venoient derriere ».

Les Anglais, au contraire, sont couverts par « leurs charrois. »

Les Gênois font pleuvoir sur l'ennemi une grande quantité de « quarreaux et viretons, » les archers Anglais répondent par un déluge de flèches.

La déroute se met bientôt dans le corps des arbalétriers.

Charles de Grimaldi tombe un des premiers, blessé mortellement. — Les Gênois prennent la fuite.

« Ecrasez cette ribaudaille qui embarrasse la voie sans raison, » s'écrie le roi de France.

Puis un orage survient....

Une pluie qui tombe par torrents met le désordre à son comble.

Les Français s'entre égorgent.

Les Gênois tombent en poussant des cris de rage et en brisant les cordes de leurs arbalètes. — Une épouvantable scène de carnage a lieu. — Tel est le commencement de cette lamentable journée, « à heure de vespres. »

La pluie cesse, mais il est déjà facile de prévoir le résultat de la bataille.

Tout conspire.... Le nuage passé, un soleil éblouissant aveugle les Français, pendant qu'il avantage la position des Anglais.

Le comte de la Marche, blessé à la tête, et le comte d'Alençon organisent un corps et donnent l'ordre de voler à l'ennemi.

— En vain on leur représente qu'il vaut mieux attendre le reste de l'armée, qu'un peu de repos aux troupes est nécessaire; qu'il est imprudent d'attaquer la position anglaise avec de la cavalerie seulement. Ils persistent dans leur funeste résolution.

Le frère du roi de France, irrité, se dirige vers le brave et vaillant d'Estracelles qui porte la bannière féodale d'Alençon et lui ordonne de marcher à l'ennemi. — D'Estracelles avait ôté son bassinet et prenait un peu de repos, quand le comte vint à lui. — « Vous le voulez! dit-il, eh bien! j'obéis à » regret. Je remets mon bacinet mais je ne l'ôterai plus (1). »

Les chevaliers français, les gens d'armes, suivent en désordre.

Nouvelle bévue qui sera bientôt suivie d'un nouvel échec.

Le corps commandé par le prince de Galles fait une sortie, pendant que les archers anglais continuent à semer la mort dans l'armée de Philippe de Valois (2).

Une mêlée terrible a lieu......

De part et d'autre le premier choc a de terribles suites. — Le prince de Galles, jeté à terre, devient le prisonnier du comte de Flandres; mais, Richard de Beaumont défend son seigneur avec acharnement; et bientôt, le comte de Flandres tombe, mortellement atteint.

Cependant une panique s'est un instant, emparée des Anglais.... D'Alençon se bat en désespéré. — Les chevaliers

---

(1) Chronique de Tramecourt. Histoire de l'armée et de tous les régiments.

(2) C'est à ce moment, suivant Villani, que les Anglais firent usage de bombardes « qui causèrent tant de tremblement qu'il semblait que » Dieu tonnait avec grand massacre de gens et renversement de » chevaux. »



français redoublent d'ardeur. — Le comte de Warwick effrayé envoie prévenir Edouard qu'un prompt renfort est indispensable; mais, de sa position, le roi d'Angleterre a suivi tous les mouvements et a jugé l'opportunité de conserver sa réserve (1).

« Messire Thomas, dit-il à l'envoyé, mon fils est-il mort, » ou atteré, ou si blessé qu'il ne se puisse aider? — Nennin, » monseigneur, si Dieu plait; mais il est en dur parti d'armes; » si auroit bien mestier de votre aide. » — « Messire Thomas » ajoute Edouard, retournez vers le prince de Galles et ceux » qui vous ont envoyé et dites leur bien qu'il est inutile de » me demander le moindre secours tant que mon fils aura » un souffle de vie. Je veux, et Dieu l'a ordonné ainsi, » qu'il gagne ici ses éperons et que la journée soit sienne. »

Bientôt, le second corps d'armée prend part à l'action. Les Anglais reprennent le dessus.

D'Estracelles est tué. Il meurt en brave, étreignant convulsivement dans ses mains crispées, la bannière féodale d'Alençon. — Le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, *aveugle*, s'est fait conduire au milieu de la mêlée, il veut combattre aux côtés de son fils, mais il tombe bientôt. — Charles de Bohême s'enfuit. — Le comte de Blois, le duc de Lorraine, le comte de Namur, le comte d'Auxerre, d'Alençon, d'Aumale sont tués. — Godefroy de Harcourt voit mourir son frère, sans pouvoir lui porter secours.

Les chevaliers anglais, épouvantés de la mort de cette

---

(1) Cette réserve, composée de « grand foison de bons chevaliers et » écuyers, » trainait à sa suite « grand foison de *valets ou goujats* » et était plus forte en nombre que le premier corps, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

multitude de braves, représentent à Edouard qu'il vaut mieux faire des prisonniers; mais le roi d'Angleterre est inflexible: « Car la chose étant ainsi ordonnée, ainsi convenoit » estre (1). »

Jacques de la Marche, couvert de sang, essaie de rallier les fuyards, mais tout est inutile, la débandade est complète.

Philippe de Valois, après avoir essayé vainement de passer au premier rang et avoir eu deux chevaux tués sous lui (2), reste sur le champ de bataille, entouré seulement de quelques seigneurs et de la commune d'Orléans. — Jean de Hainaut qui n'a pas quitté un instant le roi de France et qui deux fois est venu au secours de Philippe en lui procurant des chevaux, conseille au roi de se retirer.

« Sauvez-vous, sire, dit le fidèle serviteur, la bataille est » perdue, mais vous pourrez prendre votre revanche. La nuit » approche et vous pourriez être fait prisonnier. » A peine a-t-il parlé qu'il saisit le cheval du roi « par le frein » et force Philippe de se retirer.

Il était temps. L'armée anglaise, voyant les Français, fuyant de tous côtés, anéantissait quelques instants après, dans une dernière charge, ce qu'il en restait debout sur le champ de bataille.

VII.

« Tout tard, dit Froissart, ainsi que le jour faillant, se » partit le roi Philippe, tout déconforté, il y avoit bien raison, » lui cinquième de barons tant seulement. »

---

(1) Chronique de Tramecourt.

(2) Manuscrit n° 2621. — Un, dit Froissart.

C'étaient le sire de Montmorency, Jean de Hainaut, le sire de Beaujeu, le sire d'Aubigny et le sire de Mont-Sault.

Philippe chevaucha « tout lamentant et complaignant ses » gens, jusques au châtel de la Broy. Quand il vint à la » porte, il la trouva fermée et le pont levé, car il étoit toute » nuit, et faisoit moult brun et moult épais. Adonc fit le roi » appeler le châtelain, car il vouloit entrer dedans. Si fut » appelé, et vint avant sur les guérites; et demanda tout » haut: qui est là qui heurte à cette heure? »

« Ouvrez, châtelain, dit le roi, c'est l'infortuné roi de France (1). »

Philippe se reposa quelques heures à la Broye, puis gagna Amiens et Paris.

Le lendemain, par un épais brouillard, les communes de Rouen et de Beauvais ne connaissant pas les malheurs de la veille, allaient rejoindre le camp français, quand elles furent assaillies et décimées par un corps d'armée anglais.

« Apres ceste bataille ensievirent deux choses dignes de » recommandicion lune faicte par le roy Philippe, l'autre » par le roy Edouard. Le roy Philippe vint à Amyens cuidant » empescher le passaige affin que ceulx qui sen estoient fuitz » ne passaissent la riviere de Somme pour retourner en France » perseverant dans son magnanime propos de livrer nouvelle » bataille au roy Edouard mais il trouva que desia tout » estoit oulthe. Le roy Edouard fist enterrer les mors et sur » les cors des princes et seigneurs fist mettre enseignes telles » et si cleres que si leurs gens venoient pour les querir que » facillement les peussent trouver pour porter en leur pays.

---

(1) On a diversement rapporté les paroles de Philippe, et suivant quelques uns, il aurait dit: Ouvrez, c'est la fortune de la France?

» Ainsi est Philippe a loer par sa magnanimité et Edouard » par sa pitié (1). »

Le lundi matin, le roi d'Angleterre quitta le champ de bataille, vint inquiéter les environs de Hedin, campa à Blangy-sur-Ternoise et se dirigea vers Calais.

J. Lion.

---

(1) Manuscrit n° 2621. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1866, n° 1, page 220.

Nous ferions une faute si nous ne disions pas que le Froissart, *Manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens*, constate la présence de canons à Crécy : « Et » li Angles descliquèrent aucuns canons qu'ils avoient en la bataille pour » esbahir les Genevois. » Nous empruntons cette citation au savant ouvrage d'un auguste auteur. « D'ailleurs, continue S. A. I. le prince Napoléon-Louis « Bonaparte, dans ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, un ma- » nuscrit anglais de l'époque signale l'existence de canonniers dans l'armée » d'Edouard III ; il est donc naturel de penser que ce grand guerrier avait » des canons à Crécy. »

» Les trois canons employés par les Anglais à Crécy, dit le même auteur, » à la page n° 42, du tom. 1, ne peuvent être comparés qu'à trois de nos » fusils actuels faisant une seule décharge. Comment donc croire que trois » coups de fusil aient pu mettre en fuite 50,000 hommes. »

La présence de canons, à Crécy, aussi bien dans l'armée française que dans l'armée anglaise, n'est pas contestable, mais il paraît certain qu'on n'en fit pas usage.



Antoine LE VASSEUR, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Dien, est commis pour la garde et conservation de la Tour de Plouy. — 1595.

ORIGINAL EN PAPIER.

« Le Comte de S[t] Pol, gouverneur et lieutenant p[r] le Roy en
» Picardye.

» Ant[e] Le Vasseur, salut, estant besoing et nécessaire de
» pourvoir à la seureté et conservaōn de la Tour de Ploûy appar-
» tenant au S[r] de Gamaches à ce que les ennemis ne s'en em-
» parent au préjudice du service du Roy et repos du pays. A ces
» causes et à plain confiance de vos soins, suffisance, expérience
» et bonne valeur, Nous vous avons commis, ordonné et député,
» commettons, ordonnons et députons par ces p̄ntes pour la
» garde et conservaōn de la Tour de Ploûy et à ceste fin y tenir
» cinquante soldats, ou tel autre nombre que vous adviserez,
» soit des habitans du bourg ou tels autre[s] que vous estimerez
» p[r] ce. . . . . . , . si longuement que nous adviserons.
» De ce faire vous. . . . . donnons tout pouvoir,
» authorité, commission et mandem[t] spc̄al en vertu de celuy à
» nous donné par sad[e] Ma[té], Mandons à tous vous obeyr en ce

» qui concernera lad. charge. Ft à Sainct-Ricquier le IIIe jour de
» juillet Vc IIIIxx quinze (1).

(Signé :) « FRANCOISDORLÉANS.

(Et plus bàs :) » Par Monseigneur :

» GUILLOYRE. »

(L. S. — Sceau ovale plaqué en cire rouge entre les deux folios du titre. Ecu à trois fleurs de lys, sans qu'il soit possible de distinguer une brisure. L'écu timbré d'une couronne de comte et entouré de branches de palmier.)

Antoine LE VASSEUR, écuyer, était seigneur de Neuilly-le-Dien, et cette « terre et seigneurie, ses appartenances et dépendances » avaient été vendues à « Pierre Le Vaasseur, » escuier, seigneur de Hiermont, » son aïeul, le 14 juin 1546, par « noble homme messire Pierre de Maulde, » chlr, seigneur de Neufville, et damoiselle Jehanne de » Condate, sa femme (2). »

Il épousa : 1° en 1582, « damoiselle Ysabeau du Maisniel, » damoiselle du Tiltre, veuve de feu Phbert (Philibert) Briet, » en son vivant escuier, sieur de Domquerrel, demeurant à » Gorenflos, poisse dud. lieu (3) ; 2° en 1597, damoiselle » Anthoinette de Belleval, fille de feu Jacque Belleval,

(1) On ne marquait souvent à cette époque que les années du siècle courant pour abréger (*Paléographie*, Alph. Chassant. Paris, chez Aug. Aubry, 1862.)

(2) Lettre de saisine originale en parchemin, du 3 septembre 1546.

(3) Extraits desdits contrats de mariage. — Ysabeau du Maisniel était de la branche des seigneurs de Longuemort.

» escuier, sieur de Cauvigny, » assistée, entre autres personnes, « de Thibault de Belleval, aussi escuier,..... frère » dudit Jacque de Belleval (1). »

De ces deux mariages sont issues toutes les branches de la famille Le Vasseur, dite de Neuilly, maintenues dans leur noblesse lors des recherches ordonnées par Louis XIV.

Cte Ch. Le Clerc de Bussy,

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie et d'autres Sociétés savantes.

(1) Extraits desdits contrats de mariage. — Ysabeau du Maisniel était de la branche des seigneurs de Longuemort.

HISTOIRE ET USAGES

D'UNE COMPAGNIE D'ARCHERS

DANS LE BAS-SANTERRE (*).

« Nous rapporterons plus loin le détail de ces statuts ; en voici le préambule :

« Nous soubsignez, pbre, curé de Marquevillers, manans
» et habitans dudit lieu, désirants de rétablir et entretenyr la
» Confrérye presque abolie, et cependant érigée de tout
» temps, dans cette paroisse, à l'honneur et soub l'invo-
» cation du grand saint Sébastien ; aux fins de conserver
» entre nous cette union sy nécéssaire parmy des habitants
» d'un même lieu, quy, exerçant une même relligion,
» attendent au ciel une même récompense ; comme aussy
» pour témoigner à jamais nostre reconnaissance du sensible
» secours que nous avons reçeu de Dieu par l'intercession de
» ce grand Saint, surtout dans le temps même que nos voisins
» en estoient affligez, et obtenir encore à l'advenir, par le

---

(*) Voir la *Picardie*, année 1866, pag. 481 et suiv.; 1867, pag. 25 et suivantes.

» secours continuel de ses prières, la préservation de sem-
» bles maladyes dans cette paroisse ; nous exciter de plus en
» plus, par des actes de relligion souvent réitérés, à la pra-
» tique des rares vertus dont ce saint nous a laissé de si
» grands exemples, et honorer, même à l'extérieur, par
» l'exercice de l'arc et de la flèche, les glorieux instruments
» de son martyre ; enfin, pour, par nos prières jointes et
» unies ensemble, faire une espèce de violence au ciel, affin
» d'en obtenir généralement tous les secours dont il scait
» mieux que nous que nous avons besoin, et ce, par les mé-
» rites infinis de Nostre Sauveur Jésus-Christ, et la puis-
» sante protection du grand saint Sébastien, nous obligeons
» volontairement à l'observance des statuts et réglemens que
» nous avons renouvelés... »

« Jusqu'à l'époque où elle fut ainsi réorganisée, la Confrérie n'avait pas d'autel particulier. Celui qu'on lui a destiné depuis sous le vocable de son saint Patron, était autrefois dédié à saint Nicolas, et c'est alors qu'on convint de remédier à l'état de délabrement dans lequel il se trouvait, par une restauration dont la Confrérie supporterait les frais, et d'y chanter dans la suite les services ordinaires pour les membres défunts.

» Les statuts et réglements de 1696 furent plusieurs fois confirmés dans leur forme et teneur, notamment le 16 mai 1706, et le 6 mai 1728, jusqu'à ce qu'en 1733, l'abbé de Pomponne, pourvu en 1693 de l'abbaye royale de Saint-Médard-lès-Soissons, et prenant dès lors la qualité de grand-maître et juge souverain de toutes les compagnies du royaume inhérente à sa charge, cassa et annula tous les statuts antérieurs, promulgua ces règlements généraux que nous connaissons, et enjoignit à toutes les compagnies de s'y conformer en tous points, laissant cependant à chacune d'elles la faculté de

prendre, en certains cas, tels arrêtés qu'elle jugerait convenables, pour la parfaite exécution desdits règlements (1).

---

(1) *Voy.* : Statuts et réglemens généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de l'arc et confréries de saint Sébastien dans le royaume de France. Soissons, Waroquiez, 1748. —Nous ne sommes pas apte à décider, si les prétentions des abbés de Saint-Médard au titre de « grands maîtres et de juges souverains de toutes les compagnies du royaume, » étaient fondées en droit, ou si ce n'était, comme on l'a dit, qu'une usurpation de pouvoirs, une absorption de la Confrérie militaire par la Confrérie religieuse. Nous ne doutons pas que cette question, inscrite au programme du Congrès scientifique qui devait se tenir cette année à Amiens, ne reçoive l'année prochaine une solution lumineuse et définitive. Nous dirons seulement ici que pour croire à un semblable empiètement, nous demanderions qu'on nous présentât autre chose qu'une simple ordonnance particulière, s'appliquant à grand'peine aux compagnies du noble jeu de l'arc qui, bien avant que l'abbé de Pomponne ne proclamât à nouveau son droit, ne présentaient déjà plus aucun caractère militaire. Les prétentions de l'abbaye de Saint-Médard ont été publiquement affirmées par toute la France, à une époque où les parlements n'étaient certes pas habitués à diminuer au profit du clergé les prérogatives royales ; il faudrait donc montrer d'abord que contre ces priviléges monastiques ainsi prétendus au grand jour, on a publiquement réclamé, sinon en opposant aux privilégiés de bonnes raisons, du moins en leur imposant silence. Passant de l'acceptation du droit à son application dans les faits, il faudrait encore expliquer comment une suprématie ainsi contestée aurait été si universellement admise qu'on trouve à peine quelques exceptions bien prouvées. Jusque là on n'aura rien décidé, et la présomption sera toujours en faveur des abbés de Soissons et de leur droit.

Quant à la compagnie de Marquivillers, nous verrons plus loin qu'elle n'eut jamais d'autre juge jusqu'à la Révolution. M. Coët, dans son *Histoire des archers de Roye*, parle de l'obligation où étaient les chevaliers du Bailliage de prendre l'avis de la compagnie Royenne pour pouvoir se constituer en Société et vider leurs différends, et il cite en preuve l'exemple des compagnies de Dancourt et de Margny ; si notre collègue et savant ami n'a pas pris pour un acte de suprématie véritable une simple réception de serment, comme nous en verrons tout à l'heure un exemple, il faudra bien avouer qu'il y a souvent eu des réfractaires.

» La compagnie de Marquivillers se soumit comme les autres à ces statuts qui ne changeaient pas notablement les usages qu'elle avait jusque là suivis ; et la Confrérie, qui se voyait de nouveau nettement distinguée de la Compagnie dont elle était le soutien nécessaire, conserva le droit, je dirai plus, elle contracta l'obligation de ne pas déchoir de sa régularité primitive, et de garder religieusement ses anciennes et édifiantes pratiques.

» L'horizon venait de s'agrandir pour toutes les compagnies d'archers formées dans nos paroisses rurales. Isolées jusque là, et presque partout resserrées dans les étroites limites d'un terroir, parce que la magnificence et le faste des compagnies bourgeoises n'étaient point à leur portée, elles trouvèrent, grâce au nouveau lien qui les unissait désormais l'une à l'autre, de nouvelles aspirations à satisfaire, une union plus intime à réaliser.

» Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de ces Prix Généraux ou Provinciaux qui remplacèrent alors pour nous ceux que les rois devaient rendre annuellement à leur compagnie, « sans pouvoir y consacrer plus de cent sols (1), » et qui établirent entre tous les chevaliers d'une même ronde ces relations d'amitié et de bons procédés que nous sommes si heureux de rencontrer encore dans notre siècle de cupidité et d'égoïsme.

» Déjà plusieurs appels avaient été faits à la compagnie; mais avant de pouvoir y répondre, avant d'être admise dans ces joûtes chevaleresques, elle avait, elle aussi, à présenter ses titres de noblesse. Elle les adressa à l'abbaye de Saint-Médard, au mois d'avril 1761; et le 2 du mois suivant, le

(1) Réglement de 1706, art. V.

grand prieur, au nom du cardinal de Bernis, abbé commandataire de ladite abbaye, sur le vû d'un certificat donné par le curé du lieu, attestant l'antiquité de sa Confrérie prouvée du reste par d'anciens documents qui furent aussi produits, consentait, par acte scellé du sceau de l'abbaye, et enregistré au greffe de la compagnie Colonel de Soissons, à ce que lesdites Compagnie et Confrérie continuassent leurs exercices, et jouissent de tous les priviléges qui y sont attachés. La Confrérie entrait donc en participation du trésor d'indulgences, ouvert à différentes époques par les Souverains Pontifes à toute association de ce genre régulièrement constituée; et parmi les priviléges concédés à la compagnie figurait en première ligne celui de pouvoir se présenter à tout prix, Général ou Provincial, avec garantie contre tout trouble ou empêchement quelconque (1).

« Nos chevaliers usèrent largement de cette dernière faveur. »

« En 1777, le Prix Général se rendait à Fescamp. La compagnie de Marquivillers, appelée à y prendre part, fut, comme toujours, fidèle au rendez-vous. Mais la gloire, Messieurs, la gloire qui devait nous couronner tous dès cette vie, si le premier homme n'avait point péché, est pour nous comme une reine libérale dont nous n'avons fait qu'entrevoir la magnificence; nous cherchons tous à devenir ses favoris.

» Nos chevaliers firent un beau coup qui leur fut disputé. De part et d'autre on mit tout en œuvre pour obtenir ses conclusions; et si le Parlement n'intervint pas, c'est que, sans doute, il n'en avait pas le droit. La cause fut donc portée

(1) Voy. Pièce justific. A.

devant le juge suprême, le cardinal de Bernis, abbé de Saint-Médard, qui commit, pour la juger, les officiers supérieurs de la compagnie de Noyon; et une sentence rendue le 30 juin par le capitaine, M. Langlois de Plémont, donna gain de cause aux demandeurs (1).

« Pour nos ardents champions l'affaire avait été sérieuse; et, dans la première ivresse du triomphe, le greffier la consignait dans ses registres en la faisant précéder de cette dédicace : *A la Postérité!* comme si la postérité n'avait pas aujourd'hui, dans une noble et franche amitié d'un siècle, un fait plus glorieux à enregistrer qu'un différend d'un jour!

« Depuis longtemps la compagnie de Marquivillers aspirait après le jour où il lui serait enfin permis de rendre elle-même son prix aux compagnies voisines. Le 9 du mois de juin 1783 avait été désigné, lorsqu'une compagnie rivale, celle de Laboissière, aspirant au même honneur, tenta de l'entraver dans son dessein. Une requête fut présentée au prieur de l'abbaye de Saint-Médard; mais l'omission d'une formalité essentielle faillit faire tourner la demande au détriment de ceux qui la présentaient. On avait négligé de demander par écrit la permission du seigneur du lieu. Cet obstacle fut bientôt levé, et la compagnie s'étant munie des pièces nécessaires, obtint une solution conforme à ses désirs. La société de Laboissière reçut l'ordre de ne pas troubler la ronde, et la cérémonie se fit avec une pompe et une magnificence extraordinaires (2).

« Malheureusement, les jours de deuil approchaient. La

(1) Voy. Pièce justific. B.
(2) Voy. Pièce justific. C.

Révolution qui a laissé tant de ruines, et passé son redoutable niveau sur tant de vieilles institutions, ralentit quelque temps les manifestations de cette bonne et antique amitié qu'elle avait remplacée par une fraternité dont on faisait grand fracas, mais qui, à la différence de l'autre, ne se traduisait souvent que par des crimes. Et quand ces jours de douleur furent passés pour la France; quand on releva la tête après la tempête, pour respirer un air plus pur, bien des décombres s'étaient amoncelés, bien des corporations étaient à jamais détruites. Plus heureuse que tant d'autres, la notre n'eut pas trop à souffrir de ces années d'épreuves. Si quelques compagnies disparurent autour d'elle, elle vit presque aussitôt s'en former de nouvelles. Au mois d'août 1812, la compagnie de Conchy, qui venait de prêter serment entre les mains des chevaliers de Saint-Nicaise et de Boulogne, ses voisins, réclamait l'honneur d'être admise au Prix offert, à Marquivillers, le 6 septembre suivant, et, digne de ses parrains, posait dès-lors les bases de cette organisation sérieuse que nous lui voyons aujourd'hui, et dans laquelle elle trouvera toujours le secret infaillible d'un glorieux avenir.

« A partir de cette époque, l'histoire de la Confrérie de Marquivillers n'offre plus de caractère particulier d'intérêt. Fidèle à ses vieilles traditions, en 1825 comme en 1836, en 1847 et en 1855, elle a toujours salué avec bonheur le retour de son Prix Général.

« En vain essaya-t-on, il y a quelques années, de lui faire abandonner des règlements trop monastiques (1), pour lui en donner de plus conformes à l'esprit d'indépendance qui guide aujourd'hui tous les chevaliers de la libre pensée; comme les

---

(1) Voy. la Circulaire de la Compagnie de Margny.

vôtres, Messieurs, elle a refusé de s'allier à des inconnus, préférant le passé glorieux d'une *famille* sans prétentions, aux pompeuses illusions d'une *famille* sans aïeux.

« En vain, malgré la prudence de ses capitaines (1), quelques éléments de discorde vinrent-ils, à différentes époques, menacer son existence; on l'a vue, foulant aux pieds les petites susceptibilités et les petites rancunes, se relever aussitôt, après un court instant de crise, pour se représenter aux yeux des sociétés voisines avec cet ordre et cette harmonieuse unité qu'elle a reçue de ses fondateurs.

« Après vous avoir ainsi rapporté l'histoire de notre Compagnie, je croirais, Messieurs, n'avoir qu'imparfaitement rempli ma tâche, si je ne vous indiquais en même temps quelques-uns de ses usages. C'est, en effet, par leurs usages et leurs coutumes qu'on comprend bien le vrai caractère des institutions, et qu'on peut se rendre compte des sentiments qui ont présidé à leur formation, et qui ont été le principe de leur force et de leur grandeur.

« Il y a, comme vous le savez, Messieurs, dans presque toutes nos sociétés, deux choses essentiellement distinctes : une Confrérie et une Compagnie. D'après la teneur de vos

---

(1) Voici les noms des connétables et des capitaines que nous avons retrouvés dans nos archives :

CONNÉTABLES.	CAPITAINES.
Pierre d'Encre, 1696.	Pierre-Louis Dupuis, 1762-1785.
Louis Jullien, 1706.	Jean-Charles Delacorne, 1785-1812.
Pierre Delaporte, 1708.	Jean-Louis Delaporte, 1812-1833.
Antoine Pluquet, 1728.	Nicolas Delattre, 1833-1858.
	Louis-Casimir Pellieux, 1858-1863.
	Fulgence Brulin, 1863.

règlements, Confrérie n'emporte pas Compagnie d'archers, on peut être confrère sans être chevalier; mais Compagnie emporte Confrérie, on ne peut être chevalier sans être confrère. De là deux organisations différentes, et, partant, deux espèces de pratiques ou d'usages; les unes regardent les Compagnies, les autres les Confréries.

« Avant la promulgation des statuts généraux de l'abbé de Pomponne, qui ne concernent visiblement que les Compagnies, les pratiques propres à ces dernières se trouvaient mentionnées sur les règlements particuliers dressés pour l'usage de chaque Confrérie. Voici donc quelles étaient les coutumes traditionnelles de la Compagnie de Marquivillers, d'après les documents authentiques que nous avons déjà cités :

« 1. Tous les ans, le jour de saint Sébastien, après vêpres, on procédait, à la pluralité des voix, à la nomination d'un connétable et d'un marguillier de la Confrérie qui avait le pas dans les marches, les séances et les offrandes; le marguillier sortant rendait compte de sa gestion à son successeur, en présence des confrères et du curé du lieu qu'on reconnaissait pour chef et directeur de la Confrérie.

« Des règlements de 1706 apportèrent une modification à ces usages. On nomma dès-lors, tous les ans, un adjoint au connétable qui devait, l'année suivante, succéder à la charge, et qu'on appelait, pour cette raison, connétable subséquent. Outre ce nouvel officier, on dut élire encore annuellement un prévôt et deux sergents, un sergent de l'ordre et un sergent exploitant, le premier chargé de la police, le second des poursuites dirigées contre les délinquants.

« 2. On observait la coutume, déjà *immémoriale*, pour honorer, disait-on, le martyre du saint, de tirer un oiseau,

une fois l'an, le jour de l'Ascension. Pour cela, on se réunissait à la maison de celui qui l'avait abattu l'année précédente; on l'accompagnait en bon ordre au lieu de la cérémonie, où, d'après un article additionnel de 1706, chaque chevalier était obligé de tirer, sous peine d'amende. Ceux qui ne le pouvaient faire, pour cause légitime ou pour infirmité, devaient faire tirer leur coup par une personne étrangère à la Confrérie. Le connétable était juge des coups, avec les deux plus anciens de la compagnie.

L'Abbé J. Gosselin.

(*La suite à un prochain n°*).

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Oppy.

Cette commune, nommée Oppidum dans les vieux titres, devait avoir aussi, même en ne consultant que son nom, une antique forteresse. En effet nous en avons retrouvé les terrassements près de l'antique voie d'Arras à Tournay dans le parc de M. le marquis de Le Josne Contay. C'est un vaste tertre haut de 5 mètres, carré et ayant au sommet 22 mètres de côté. Il était entouré de grands fossés et d'un parapet dont quelques parties se voient encore. Cette motte, nous le croyons, n'a pas été élevée au moyen-âge, car sa forme et les débris gallo-romains trouvés autour d'elle semblent prouver le contraire. Déjà en 1248 elle n'était plus que simple motte non bâtie, car nous trouvons dans un acte de cette date que le seigneur du Bos (Boisbernard) l'était en même temps de la Motte, (non du Château) d'Ouppy.

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 43, 84 et suivantes.

Bailleul.

Le nom de ce village, dérivé de Bel, forteresse, indique aussi qu'il possédait un antique castrum; cependant nous n'en trouvons plus trace dans la commune actuelle qui a possédé au moyen-âge un château fort; peut-être parce que les travaux de construction et de défense de ce manoir ont modifié ou détruit ceux des Romains. Mais sur le haut du vaste escarpement qui s'élève à deux pas de cette commune, nous avons reconnu des terrassements, des souterrains, et de nombreux débris qui prouvent que cet endroit a dû porter des habitations, et probablement ce castrum.

Au reste ce point très-élevé correspondait avec les castra d'Oppy, de Boisbernard, de Billy ou d'Hénin (car nous croyons que l'un de ces deux endroits a été fortifié), de Mons-en-Pévèle, de Lens etc. ; de l'autre côté, il avait vue sur les mottes de Vimy, de Givenchy, d'Avions, et sur le Castrum d'Arras. La position était donc très-favorable et les Romains ont dû l'utiliser dans l'établissement du système de défense qu'ils créèrent dans nos pays.

Nous pourrions multiplier nos visites sur les lieux qui, d'après nos observations, ont dû porter autrefois des forteresses, mais cette étude deviendrait très-longue et en même temps, peut-être, fastidieuse, car elle nous forcerait de répéter souvent à peu près les mêmes descriptions : nous ne nous arrêterons donc plus qu'à Vitry et à Lécluse, qui étaient avec Marquion et Monchy-Preux, etc., les postes avancés du côté de la Nervie, et nous terminerons alors ce chapitre déjà bien long.

Vitry.

Cette commune, qui joua un assez grand rôle pendant la période suivante de notre histoire, possédait aussi une forteresse située le long de la Scarpe et à proximité de la route de Cambrai à Lens, de manière à pouvoir surveiller le parcours des deux voies de communication. Ce castrum était situé sur un tertre artificiel à demi rasé depuis, mais qui a encore 50 mètres de côté, car il semble avoir été carré autrefois. Sa hauteur actuelle peut être de trois ou quatre mètres, un grand fossé l'a entouré qui renferme, ainsi que le terrain qui l'entoure, beaucoup de débris qui proviennent des constructions qu'on y a faites à diverses époques. Car au castrum romain a succédé une maison royale sous les Mérovingiens, puis un donjon au moyen-âge. Au reste, on trouve à Vitry beaucoup de souvenirs romains; nous y avons recueilli, entre autres objets, des médailles d'empereurs, des tuiles à rebord, dont l'une avait une inscription incomplète, des vases, et surtout un grand fragment de bol en terre rouge avec figures d'hommes et d'animaux en relief, des fibules...; tout cela confirme ce que plusieurs auteurs ont dit (1) de l'existence en ce lieu d'un castrum romain sur la motte que nous venons de décrire.

Lécluse.

Lécluse, Sclusia, avait aussi de l'importance au moyen-âge; il était alors devenu une petite place forte qui a été prise et

(1) Harbaville. — Tailliar.

reprise pendant les guerres de cette époque. De grands remparts en terre et de profonds et larges fossés, dont plusieurs parties restent debout, l'ont alors entouré et se sont reliés à la motte qui avait porté le castrum romain et sur lequel s'établit plus tard le donjon du moyen-âge. Ce tertre a encore 50 mètres de diamètre et 5 ou 6 mètres de hauteur ; il s'avance au milieu des marais qu'il commandait sur une vaste étendue et protégeait en même temps la voie de Cambrai à Lens. Autour de lui se multiplient les découvertes gallo-romaines, vases, monnaies, fibules, etc. Dernièrement encore M. Dubois, fabricant de sucre, en nivelant tout auprès un petit coin des remparts, trouva, en dessous des fondations, des tuiles et d'autres objets gallo-romains. Lécluse, comme nous l'avons vu, possède en outre un grand menhir celtique, et à côté, sur le mont d'Hamel, est un groupe de pierres rappelant le dolmen et la pierre branlante.

Religion et Culte des Gallo-romains du pays.

Avant de rechercher quels monuments possédait notre pays, il nous semble utile d'étudier la religion que pratiquaient ses habitants.

Nous avons dit que les Celtes de nos campagnes refusèrent pendant bien longtemps d'abandonner leurs anciennes croyances. Strabon certifie que les Belges avaient conservé de son temps (vers l'an 50) les mœurs et le culte de leurs ancêtres (1).

Plutarque et Tacite, vers l'année 100, déclarent que les Nerviens et les Tréviriens restaient opiniâtrement attachés

---

(1) Liv. IV.

aux usages de leurs pères, et vivaient encore dispersés dans les forêts (1).

A la fin du IV[e] siècle, saint Paulin représente les Morins comme des barbares n'ayant aucune idée de la civilisation (2).

Le légendaire de la vie de saint Folcuin déclare qu'au VIII[e] siècle, un évêque de Térouanne demanda à quitter ce pays dont les habitants étaient des barbares farouches et indomptables (3).

Au milieu du VII[e] siècle, saint Eloy, dans son allocution aux habitants du pays (4), parle du culte qu'ils rendaient encore à Neptune, à Diane, à Minerve, à Pluton, à Geniscus, aux pierres, aux fontaines, aux arbres, aux cavernes et aux carrefours.

Le concile de Leptine, en 743, leur reproche également de célébrer des fêtes obscènes en février en l'honneur du soleil, de rendre un culte aux bois sacrés, aux pierres ou autels druidiques, aux fontaines, à Jupiter et à Mercure, de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter et de Mercure, d'offrir à Vénus des images ou statuettes à l'époque de la puberté des jeunes filles; de promener dans les champs des images d'idoles......

Tous les écrits contemporains prouvent donc que l'antique religion celtique modifiée par celle des Romains se conserva pendant une partie du moyen-âge dans nos campagnes : les découvertes et les données archéologiques confirment aussi ce fait.

Dans son Acta Sanct. Belgii (de Fusciano et Victorico) (5), Ghesquières dit que le culte de Mars était encore très-vivace

---

(1) Tacite, De Mor., Germ., Cap. 28.

(2) Paulini epistolæ.

(3) Fleury, Hist. eccl..

(4) Nous en reparlerons plus longuement dans la 4[e] partie de cet ouvrage ainsi que des canons du concile de Leptine.

(5) Tom. 1[er] p. 161.

au VIII[e] siècle, « Martis cultum à taruanæ meditutio circum quaque in Morinorum fines longe lateque propagatum mordicus tuebantur pagani. »

A Verwick dans l'église qui avait succédé au temple payen, on a conservé jusqu'au XVII[e] siècle la statue du dieu Mars (1).

En 570, le diacre Eulsilaic, envoyé pour prêcher l'évangile à Trêves, y trouva une statue colossale de Diane.

En 650, saint Remacle renversa même dans cette commune des autels et des statues dédiés à cette déesse ; l'une d'elles existait encore à Rome au XVII[e] siècle (2).

Les divinités gauloises qui avaient des attributs analogues à ceux des divinités romaines, changèrent parfois de nom : ainsi Teutatès se confondit avec Mercure, Belenus avec Apollon Hésus avec Mars ; Taranis avec Jupiter, Belisama avec Minerve, Ania ou Nehanellia avec Isis, Ogmion avec Hercule. César lui-même, dans ses commentaires, confond ces divinités diverses, et leur donne à toutes les noms des dieux analogues romains.

A Consérans (Languedoc), on a trouvé cette inscription : Minervœ Belisamæ Q. Valerius monumentum posuit.

Près de Reims était un temple de Minerve que désigne ainsi l'itinéraire d'Antonin : a Durocortoro divodurum fanum Minervæ.

Chez les Ambiens était un temple dont Clotaire III en 666 fait mention dans ce passage : Villam quæ vocatur templum Martis (3).

A Boulogne était un temple de Mars (4).

---

(1) Gramage ant. fland. p. 130.

(2) Marlot. Hist. de Remis l. 79.

(3) Gall. christ. tom. I. p. 282.

(4) Malbrancq de Morinis.

Famars, près Valenciennes, est un ancien fanum Martis.

Templemars, près Lille, a la même origine.

Parmi les sculptures antiques trouvées sous le sol de N.-D. de Paris en 1711, se voyaient représentés, les uns près des autres, les dieux Gaulois et Romains, notamment Esus avec cette inscription : ESVS.

Dans l'ile de Walcheren, on découvrit pendant le siècle dernier une inscription tracée à l'époque de la domination romaine et qui est une invocation à la déesse Nehanellia.

Deæ Nehelleniæ
Ob merces recte conservatas:
Secundus Sylvanus
Negociator cretarius votum solvit.

Cette transformation, ce mélange du culte celtique avec celui des Romains, s'opéra surtout après le règne de Claude, qui persécuta, chassa les druides, et proscrivit les cérémonies de la religion des dieux gaulois.

Ces défenses, nous l'avons vu, n'ont pas empêché le culte des pierres, des fontaines et des autres divinités anciennes, mais elles le rendirent moins public dans les villes surtout et aidèrent à le modifier.

Dans notre Attrébatie les souvenirs de ces divinités gauloises et romaines se sont aussi conservés dans bien des localités.

Ainsi, nous en trouvons des indications dans les vieux noms que portaient plusieurs villages de ce pays.

Fampoux, fanum pollucis.

Belloue rappelant la déesse de la guerre.

Hermin consacré à Irmin, Irmensul ou Hermion, le Mercure des Gaulois (1).

---

(1) Harbaville, Mémorial.

On cite aussi les lieux suivants comme ayant possédé des temples payens.

Haute Avesne, consacré à Cérès (1).

Houdain dédié à Diane (2).

Dainville, où l'on prétend qu'était aussi un temple de Diane, son nom cependant rappelle plutôt une villa qu'un temple (Dianæ villa).

Il en est de même d'Hermaville, (Hermetis villa) de Bullecourt (Beleni curtis). Izel, suivant plusieurs auteurs, viendrait du mot Isis, Oisi d'Osiris, Billy de Bel, soleil, Hénin et Héninel de Nehanellia, Chérisy de Ceres — Isis ; nous avons trouvé, dans les deux communes portant le nom d'Izel, des fondations et des débris importants de l'époque gallo-romaine.

Le bois qui entoure le monument du Hamel que nous avons décrit plus haut, porte sur de vieux plans déposés dans les archives de cette commune le nom de bois de Saturne (3).

A Féchain est un menhir assez petit qui a été oublié par

---

(1) Le même, ibid.

(2) Le même, ibid. Dain, vient peut-être de Dianæ.

(3) Communication de M. Bigarne, membre de la Société des Antiquaires de la Côte-d'Or. Ce même antiquaire nous communique les notes suivantes : « à force d'interrogations faites aux paysans du Hamel, j'ai appris que les cinq trous creusés sur le dolmen d'Hamel sont les empreintes des quatre pieds de la chaise et de l'extrémité du fuseau de la vierge qui file. Or cette vierge qui file, c'est l'Isis considérée comme travail terrestre, c'est Herta, la terre des Scandinaves, perpétuée au moyen-âge par le mythe de Berthe aux pieds d'oie, et par le signe iconographique de la truie qui file.... Quant au menhir d'Oisy, sa face principale est tournée à l'Orient et porte un disque creux de la largeur et de la profondeur d'un saladier ordinaire. Je crois que cette pierre a été élevée à Osiris, qui était le soleil dans le cycle Isiaque, d'où le nom d'Oisy donné au village.

nous lorsque nous avons décrit les monuments celtiques, et près de lui est un champ qui rappelle le nom d'Isis.

Cette déesse Isis était l'objet d'un culte très-répandu dans les Gaules. M. de Bast, dans son recueil des antiquités romaines et gauloises trouvées en Flandre, dit en propres termes: « Cette divinité égyptienne qui, dans les plus beaux temps de la république, avait eu peu d'adorateurs à Rome, et dont même les cérémonies avaient été proscrites par le sénat, régna bientôt dans la capitale et dans les provinces sous les premiers empereurs. »

L'auteur de la religion des Gaulois cite comme ayant été trouvée en Flandre l'inscription suivante: Isidii Sacrum. Sex. Pompeius Sex. L. Syrius mil. leg. V. V. S. L. M. (1).

M. de Bast dit encore : On est surpris de lire dans un mémoire de M. de Mautour (2) que les Gaulois n'ont jamais connu ni adoré Isis. J'avoue qu'on a déterré quelques statuts de cette déesse après l'époque où ce savant académicien a publié son ouvrage, mais il n'aurait jamais avancé un tel paradoxe, s'il avait fait attention aux inscriptions rapportées par Gruter, Reinesius, Chorier, Bouche et par plusieurs autres auteurs. Ces monuments attestent non-seulement qu'Isis était connue et honorée dans les Gaules, mais encore qu'elle y avait des temples dédiés à son culte .. » il ajoute « que le génie des premiers chrétiens était de placer les statues d'idoles dans les églises, témoin la célèbre statue d'Isis qu'on a vue si longtemps dans l'église Saint-Germain-des-Prés (3). »

---

(1) Tom. II. l. 4. p. 134.

(2) Hist. de l'Acad. des Inscr. et belles lettres de Paris. tom, III, p. 296.

(3) Pag. 237.

Au reste ces idées sont confirmées par les récits de tous les auteurs qui ont traité cette question, Moreri, du Cange, l'Encyclopédie méthodique, Dulaure.

Tout prouve donc que, sous la domination romaine, la religion de ce peuple s'établit et se confondit souvent avec celle des Gaulois.

Les Villes.

Les castra destinés au logement des troupes ne contenaient guères de monuments ; on y trouvait sans doute le confortable pour les hommes et les magasins nécessaires au dépôt des armes, des provisions de bouche et de tout le matériel de défense ; mais le luxe des édifices en était banni, et n'existait que dans les cités ou les villes. Celles-ci étaient rares, dans nos pays du nord surtout ; la Belgique actuelle n'en avait que deux, Tongres et Tournay (1), la Ménapie une seule, Cassel (castellum Menapiorum), la Nervie deux, Cambray et Bavay, la Morinie deux aussi Térouanne et Boulogne (2) l'Attrebatie une seule, Nemetocenna, qui prit alors le nom d'Attrebatum.

Sans doute d'autres centres d'habitations, des vici, des burgi, existaient encore çà-et-là ; quelques-uns mêmes, tels que le vicus Elena, avaient assez d'importance, mais ils tenaient cependant un rang inférieur et n'avaient probablement pas de monuments proprement dits.

Nous n'aurons donc à étudier dans notre province que la cité attrébate, et comme elle était alors très-populeuse, qu'elle jouissait du rang de municipe ou ville libre, qu'elle

(1) Schays. tom. II, p. 88.

(2) Ptolémée géographie. Shays. p. 161.

était la capitale de deux provinces, l'Attrébatie et la Morinie, elle devait être grande et élégante. Aussi allons-nous essayer de l'étudier quoiqu'aucun vestige extérieur de cette époque, ne soit resté debout.

Cité attrébate, son emplacement.

Avant de visiter les monuments qui la peuplaient, cherchons à rétablir ses limites anciennes, et à retrouver sa position exacte. Nous avons dit plus haut qu'elle était bornée au nord et à l'est par le Crinchon et les Hautes-Fontaines, il ne nous reste donc qu'à fixer ses limites au sud et au Nord. D'abord nous croyons avoir retrouvé la première en 1864, lors des terrassements qui ont été faits dans le jardin de la Paix pour l'érection de la prison départementale. En effet en en creusant les fondations, on a rencontré un grand et profond fossé, se dirigeant du nord-ouest au sud-est, parallèlement à peu près au mur de clôture du jardin de la préfecture. Les rebords de cette excavation étaient escarpés et dans celui qui longe les remparts on a remarqué des ouvertures donnant accès à des galeries souterraines assez longues. Ce fossé a été rempli vers la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe car les objets et les décombres qui en ont été retirés sont tous antérieurs à cette époque. Ce sont des styles, épingles, cuillères et aiguilles en ivoire, en os, ou en cuivre, parfois très-remarquables ; des poteries, des statuettes, en bronze, en terre cuite, ou en ivoire ; des clochettes, des fibules, des agrafes, et surtout des monnaies ; tous ces objets semblent avoir été les immondices de la ville, ou plutôt, les ruines de ses maisons qui y ont été jetées, pour en débarrasser son enceinte, après une de ces invasions de barbares si fréquentes

à cette époque, celle de 223 notamment, ou peut-être après un de ces combats que se livraient dans nos pays les compétiteurs à l'empire.

Ainsi en 263, après la défection des Gaules, l'empereur Gallien fut obligé de venir les soumettre de nouveau, et il reprit Arras, dont les fabriques d'étoffes et de vêtements avaient donné lieu de sa part à une réponse devenue célèbre.

Au milieu du IV[e] siècle, cette ville fut encore enlevée à l'empereur Maxime qui dut en faire le siége, la prit d'assaut, et la livra au pillage.

Les décombres et les objets amoncelés dans le fossé que nous étudions proviennent sans doute d'un de ces siéges, car chacun d'eux dut nécessairement amener la ruine et l'incendie de la ville considérée comme rebelle.

Sur ces débris nous avons trouvé une voie, qui avait été tracée après leur dépôt, qui avait encore tous les caractères des voies romaines, et qui contenait des restes de cette époque. Elle se dirigeait du mont de Beaudimont à la porte de Bronnes. Enfin, dans cette excavation avait été creusée une cave dont la maçonnerie et l'appareil sont en tout semblables à ceux que nous retrouvons dans nos explorations du IV[e] siècle.

Ce grand fossé était évidemment ou une mine pour l'extraction de la marne, ou l'un des fossés d'enceinte de la cité. La ville, dans l'un ou l'autre cas, ne s'étendait donc pas au-delà, car en supposant qu'il n'ait pas fait partie de ses fortifications, on ne peut admettre qu'on l'ait ouvert dans l'enceinte.

La cité ne dépassait pas non plus du côté du nord les fontaines dites de Beaudimont, car on trouve là et un cimetière

du IIIe siècle, et un dépôt d'immondices que les lois ordonnaient de placer en dehors des murs.

Nous n'avons donc plus qu'à rechercher la limite nord-ouest vers Wagnonlieu, et nous sommes obligés d'admettre qu'elle s'étendait assez loin de ce côté. En effet il est constant que notre cité était alors importante. Elle était capitale de deux provinces, et municipe; elle avait donc des temples, un forum, un palais dans lequel séjournèrent plusieurs empereurs, Julien notamment. Elle avait, en outre, tous les accessoires d'une ville importante: la Curie, salle de réunion des décurions, magistrats municipaux; la basilique, ou tribunal sur le plan duquel ont été copiées les premières églises chrétiennes; le trésor, la prison, le théâtre demi-circulaire et peut-être l'amphithéâtre, les portiques, arcs-de-triomphe, etc.

Enfin dans son enceinte étaient placés ces ateliers de tissus et de teinture qui fournissaient à tout l'univers, et que Rome recherchait avec tant d'avidité, comme nous le verrons plus loin.

A. TERNINCK.

(La suite au prochain numéro).

BIBLIOGRAPHIE.

***Histoire de Beaucaire** depuis le XIIIe siècle, jusqu'à la Révolution de 1789, ouvrage composé sur des documents inédits*, **par Alexandre Eyssette, avocat, ancien membre du Conseil général du Gard (1).**

Un écrivain qui s'était déjà fait avantageusement connaître par plusieurs articles insérés dans la *France littéraire*, vient de commencer, par la publication du tome deuxième, la mise au jour d'une intéressante *Histoire de Beaucaire*, L'auteur, M. Alexaudre Eyssette, a su réunir dans ce volume tout ce qui peut piquer la curiosité des lecteurs, et ce n'est pas peu de chose, quand on n'a que l'histoire d'une petite ville à écrire et que l'on n'emploie, pour le faire, que des documents inédits, sans recourir à des contes, à des fables pour embellir ses récits.

L'historiographe de Beaucaire commence le livre IIIe, par lequel s'ouvre le volume, en parlant *des offices et agents auxiliaires de l'administration*. Ce travail a du exiger de sa part d'assez longues recherches. C'est, au reste, comme le dit M. Eyssette, dans les archives qu'il a fait cette laborieuse étude, par lui-même et les pièces sous les yeux, aussi à la différence de bien des auteurs peut-il garantir l'exactitude de ses citations.

Dans le livre IV, M. Eyssette s'occupe des *anciens privilèges de Beaucaire*. Ces privilèges qui, pendant six cents ans, ont fait

---

(1) In-8°, Paris, 1867, Elie Gauguet, éditeur.

l'honneur et la prospérité de la patrie de cet écrivain consciencieux, ne pouvaient, sans ingratitude pour la mémoire de ses anciens princes, être laissés dans l'oubli. Beaucaire devait aux comtes de Toulouse et aux rois de France qui leur succédèrent tout ce qu'il était. « Si les bienfaits, ajoute avec raison notre auteur, ont disparu, la dette de la reconnaissance subsiste encore. »

Le même livre IV contient des détails fort curieux sur les préparatifs de la fameuse *foire de Beaucaire*, et voici comment M. Eyssette décrit ces préparatifs : « La publication de cette » foire avait lieu dans la soirée du 22 juillet à la clarté des » torches, au bruit des trompettes et des cymbales, avec toute » la pompe, la magnificence et ajoutons avec le tumulte insé- » parable d'un grand mouvement de peuple ; plus de cent mille » spectateurs étaient sur pied. C'était quelque chose d'imposant » que cette solennité nocturne, que cette tournée aux flambeaux » faite dans les rues, places et carrefours, par les quatre » consuls à cheval et en chaperon, la noblesse en armes et la » milice civique (p. 107). Les autorités locales prenaient à » l'occasion de cette foire un arrêté ou règlement de police, qui » était lu à chaque station que faisait le cortége (p. 108). »

L'auteur ne se montre pas moins bon peintre lorsqu'il trace dans le livre V, le tableau des usages les plus remarquables qui existaient à Beaucaire; mais nous ne parlerons ici, que de trois de ces usages, c'est-à-dire de ceux concernant le *tir au Papegai*, la *plantation du Mai* et la *fête des Ecoliers, le jour de saint Vincent*.

Comme plusieurs autres villes Beaucaire avait une corporation d'*archers* qui appartenaient à la bourgeoisie; ils maniaient l'arc avec une dextérité que développait et entretenait un fréquent exercice. Leur patron était saint Sébastien. Un perroquet de carton ou de bois peint était placé au haut d'un mât, et il fallait l'abattre dans un nombre de coups déterminés. « N'étaient » admis à concourir, ajoute M. Eyssette, que des compétiteurs

» sérieux, ayant déjà fait leurs preuves ; les novices, les com-
» mençants, les talents vulgaires étaient rigoureusement exclus.
» Le succès conservait ainsi sa valeur morale. Il était aux yeux
» de tous le résultat d'une adresse consommée. Le tir présen-
» tait de grandes difficultés. On formait autour de l'arbre, avec
» des pieux à hauteur d'appui, une petite enceinte circulaire,
» où les archers étaient successivement introduits ; et c'est de
» là qu'ils devaient attaquer l'oiseau. Il leur fallait, comme on
» voit, à cause de l'élévation du but, tirer presque vertica-
» lement. Le concours durait trois dimanches consécutifs ; il
» avait lieu annuellement au mois d'avril. La bourgeoisie atta-
» chait une grande importance au tir du papegai ; c'était
» pour elle ce que le tournoi était à la noblesse ; aussi n'épar-
» gnait-elle rien pour donner à la fête tout le relief, toute la
» splendeur possible. Le vainqueur ou papefigue prenait le
» commandement de la compagnie jusqu'à l'année suivante ; il
» portait le *titre de roi* (p. 120). »

La *plantation* du mai était accompagnée d'un cérémonial tout particulier à Beaucaire, et le droit à cette plantation appartenait exclusivement et par privilége à la *corporation des ménagers* ou *confrérie de saint Antoine*. « L'arbre, dit à ce
» sujet M. Eyssette, arrivait à la porte de l'église traîné par un
» attelage de cinquante à soixante chevaux ou mulets, empa-
» nachés de verdure, parés et attifés comme les anciens pale-
» frois un jour de bataille, avec cette différence, que le harnais,
» au lieu de lames d'acier était plaqué de petits miroirs
» éblouissants. Une superbe cavalcade, où resplendissaient
» aussi sous de riches insignes les dignitaires de la corporation,
» faisait cortége au mai, et plus d'un piqueur, avec son cha-
» peau garni de rubans, sa blouse brodée, ses guêtres de peau
» jaune, son écharpe flottante et son fouet sonore, réalisait au
» passage les merveilles du postillon de Lonjumeau (p. 122). »

La *fête des Ecoliers* fait également honneur au style pittoresque, au talent flexible de l'écrivain : « Le jour de saint

» Vincent, nous apprend M. Eyssette, les maîtres perdaient
» pour vingt-quatre heures leur autorité ; ils tombaient, au
» propre et au figuré, sous la férule de leurs élèves ; ils rede-
» venaient élèves eux-mêmes, et malheureusement sans ra-
» jeunir. Un magister imberbe, assis dans la chaire à bras, de-
» mandait à l'instituteur déchu la récitation d'une leçon ima-
» ginaire ; et, comme le brave homme n'en savait pas un mot,
» on le coiffait du bonnet de l'ignorance, ce qui parfois était
» justice ; puis on lui faisait subir de telles avanies, que le
» patient venait à composition, c'est-à-dire offrait de se ra-
» cheter à beau denier comptant. Lorsque de bonne ou de
» mauvaise grâce, le maître s'était exécuté, les enfants parta-
» geaient entr'eux l'argent de la rançon ; ils allaient le dépenser
» en fredaines jusqu'au soir. Mais toute médaille à son revers,
» et, le lendemain, de rudes représailles était exercées par le
» pédagogue. Le fouet avait été garni de cordes neuves : on
» devine le reste (p. 125). »

Après les usages, M. Eyssette fait le récit des *désastres et fléaux* divers qui désolèrent, à plusieurs époques, sa chère ville de Beaucaire. Là encore cet écrivain nous paraît à la hauteur de son sujet, et sous sa plume habile disparaissent la sécheresse, l'aridité qu'il semblait devoir offrir.

Les *Notices biographiques* et *généalogiques* sur les hommes remarquables qu'a produits Beaucaire, sont elles mêmes écrites avec un soin qui prouve que M. Eyssette, n'a rien négligé pour être exacte et complet dans son histoire.

Seulement, nous devons dire que nous eussions désiré qu'il commençat le second volume de cette histoire par où il l'a finit, c'est-à-dire qu'il eut parlé en premier et non en dernier lieu des *fortifications*, *tours*, *portes*, *remparts*, *châteaux*, *abbayes*, *prieurés*, *églises*, *chapelles*, etc., car il est admis assez généralement que la *topographie* d'une ville, servant à donner une idée de son *état-physique*, doit précéder le récit des événements qui

s'y sont passés, et la biographie des hommes célèbres auxquels cette ville a donné le jour.

Au reste, nous le reconnaissons avec plaisir, M. Eyssette a encore fait preuve de talent dans plusieurs de ses descriptions de monuments. Ce qu'il dit de la belle Vierge placée au portail de Notre-Dame-des-Pommes, nous a surtout intéressé. Il en est de même des détails si curieux que l'auteur donne sur Tanneguy-Duchatel qui fit rebatir le couvent des Cordeliers de Beaucaire en 1413, lorsqu'il était viguier de cette place.

Enfin, comme si M. Eysette eut voulu ne laisser rien à désirer dans son livre, il termine ce second volume dont nous venons de rendre compte, par un *catalogue raisonné des Inscriptions antiques trouvées à Beaucaire*, et des notes qui paraîtront sans doute offrir beaucoup d'intérêt à ceux qui liront ce volume.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

SUITE DU

MÉMORIAL D'UN BOURGEOIS DE DOULLENS

PAR SON FILS.

(1673-1750) (*).

Depuis la mort de mon père, j'ai pris la résolution de continuer son Mémorial, jusqu'à ce jour que l'âge ne me permet plus d'en dire davantage ; comme lui, je parlerai des évènements qui ont paru occuper le plus mes compatriotes, lorsqu'ils se passèrent dans ceste ville de Doullens.

1673.

Le 7 Juillet, la reine de France arriva à Doullens ; on lui fit présent d'hypocras et de limonade achetés à Philippe Boitel, droguiste à Amiens. Les armoiries mises à l'Hôtel de Ville furent peintes par Jacque Quillet, Me Peintre à Doullens. Les Tartes offertes à sa majesté, avec armoiries, avaient été faites par Josse Cordier, Me cuisinier et pasticier. On donna xxvi l. aux cochers et valletz de pied de la reine, qui fut bien accueillie à son passage, par les habitants de ceste ville.

(*) Voir la *Picardie* 1866, pag. 385 et 443.

1674.

Ceste année, on paya les frais du procès criminel fait au siége de l'Echevinage de Doullens, à la requête du procureur du Roi de ladite ville, contre Antoinette Magnier, fille de Jean Magnier l'aîné, du village d'Hardinval, et Pierre Pluquet, pour raison de l'homicide commis sur la personne de Jean Comte, *dit Gillot*. Le Monitoire obtenu à l'officialité d'Amiens, pour avoir plus ample révélation de l'homicide coûta IIII l. 10 s. Me Jean Delavoisière, curé de Hem, qui avait annoncé ledict monitoire reçut C. s. On paya aux advocatz de la ville d'Amiens, où l'on avoit envoyé ledit procès criminel pour être consulté VI l. Pierre de Pronne toucha, de son côté, XII s. pour un voiâge qu'il fit à Abbeville, afin que l'exécuteur de justice vint en ceste ville de Doullens, pour l'exécution de la sentence criminelle, rendue contre ladite Magnier et ledit Pluquet.

Enfin, on paya à Jacque Quillet, peintre audit Doullens, pour avoir pourtraict l'effigie de ladite Magnier et dudit Pluquet, y compris le bois du menuisier, CXV s.

1676.

Le Samedy huitième febvrier, il arriva tant de troupes à Doullens, qu'il falut conter (compter) les soldats au flambeau.

Au mois de juillet suivant, on fit un beau feu de joye, à l'occasion de ce que M. le duc d'Albeuf, (Elbœuf), gouverneur, était arrivé en ceste ville.

Les rues étant très sales, on envoya trois dragons de la Compagnie de Monsieur le Gouverneur porter des mandements aux villages voisins, à trois lieues à la ronde, pour que les habitants vinssent aider au nettoiement de ceste ville.

Doullens étant alors plein de gens de guerre, on mit des gardes en plusieurs endroits pour empêcher le désordre, on fournit des fagots pour chauffer les soldats qui étaient devant la *Maison*

de la Couronne; il fut aussi livré du bois pour le feu de la réjouissance des conquêtes de Bouchain et de Condé.

1677.

En ceste année le parcq au foin et à la paille de provision pour les trouppes de cavallerie en garnison. Doullens, essuya de grandes pertes par le moyen des inondations ; d'après le rapport de Jean Dequen, bourgeois et antien Echevin, il y eût sur le total des masses de foin, de neuf à dix mille bottes pouries et perdues, par suite des pluies, neiges et eaux sauvages, survenues pendant l'hiver ; comme aussi il fut reconnu que trois mille bottes de gerbées estoient gatez de manière à ne pouvoir plus servir : procès verbal en fut rédigé le 15 may 1677.

1678.

Après la prise de Gand, le Roy Louis XIV et la reine son épouse vinrent à Doullens, et y couchèrent une nuit dans l'hôtellerie, où pend pour enseigne *le Dauphin* : ils allèrent tous deux entendre la messe à Notre-Dame, le 1er jour d'avril. Pendant son séjour dans ceste ville, le Roy fut prié d'être parrain à un garçon dont venait d'accoucher la femme de Claude Fontenelle ; mais S. M. n'ayant pas le temps de s'arrêter, on baptisa l'enfant au nom du Roy, qui fut représenté par le lieutenant des ville et citadelle de Doullens, et en celui de la Reine que représentait, de son côté, Marguerite d'Elbeuf, fille de M. le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie. L'enfant reçut le nom de Louis, qui était celui du roi, son parrain.

Le 7 may, on publia la paix généralle entre le Roy de France et l'Empereur, et l'on paya cent sols aux sergeants à verge et de nuict pour avoir assisté à cette publication.

Une nouvelle et grande inondation, eût encore lieu ceste année : il fallut, pour éviter que les eaues sauvages n'inondassent

la ville, faire ouverture de la terre proche le moulin du Roy, et rompre la muraille par le pied.

1679.

Le 27 novembre de ceste année 1679, le procès criminel commencé sur la plainte d'Anne de Monchy, veuve de Nicolas Delaplanche, vivant maçon, demeurant en ceste ville et continué à la requête du procureur du Roy, pour raison de l'homicide commis en la personne dudit Delaplanche, contre Jean Callé du Bourg d'Auxi-le-Château, gendarme de Monsieur de Lauzun, en garnison en ceste ville fut terminé. Ledit Callé ayant été atteint et convaincu d'avoir blessé d'un coup d'épée Julien Nicolas Delaplanche, Messieurs le condamnèrent en réparation de ce crisme à être pendu et estranglé tant que mort s'ensuivit à un poteau qui serait planté sur la place publique de ceste ville, car ledit Callé s'était rendu fuitif, et l'exécution se fit par effigie en un tableau qui fut attaché audit poteau.

1683.

On fit ceste année le service solempnel de la defunte reine de France Marie-Thérèse en l'église de Nostre-Dame, on paya pour ce service au sieur curé d'icelle église la somme de x l. et à Nicolas Patry autre somme de xxxii l.

1686.

L'argentier de la ville, Mᵉ Claude Ducrost, paya ceste année xii l. à Jean Benoit, peintre, pour avoir faict et livré au corps de ville les armoiries servant à la feste du Saint-Sacrement, et raccomodé les quatre écussons du daiz qu'on y porte.

1687.

Le dimanche 16 novembre, sur les onze heures du matin, Mᵉ Jean Charles de Chambery fut élu comme maieur de ceste

ville, au lieu et place de Me Jean Vignon le Jeune, en exécution d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy du 13 octobre précédent, lequel avait cassé l'élection dudit Vignon. Ledit sieur de Chambery fut à l'instant reçu au serment de maïeur pour exercer ladite charge pendant un an et la remettre au 1er dimanche d'août mil six cens quatre-vingt-huit.

Aussitôt après ce serment, sur le parvis de l'Hostel-de-Ville, en la présence du peuple assemblé au son de la cloche ledit Me Jean-Charles de Chambery a promis de bien et fidèlement exercer ladite charge de maïeur, de maintenir les droits des habitants, et de travailler de toutes ses forces au repos et tranquileité du peuple, sans laisser en aucune façon entreprendre sur les priviléges et droits de la ville.

1688.

Au mois de Juin, le Procureur du Roi de ceste ville ayant eu advis que Me François Rageaux, commissaire au bailliage d'Amiens, prenait la qualité de *sieur d'Hardinval*, ce qu'il avait mesme fait mettre sur son épitaphe préparée nouvellement au cimetière de Sainct-Denis d'Amiens, quoy que la seigneurie dudit Hardinval appartienne à la ville de Doullens seule, et que les maieur et eschevins de cette ville y aient la haulte justice, a esté déliberé de bailler requeste à Mgr l'Intendant afin d'y estre pourvu.

1690.

En ceste année, M. l'Intendant Chauvelin écrivit, au mois de janvier, une lettre à M. le prévost de Doullens, afin de lui faire connaître dans un mémoire 1° quels étaient les juges naturels des affaires de police, dans le ressort de la prévôté ; 2° quels étaient ceux qui recevoient le serment des maîtres des métiers, et qui connaissoient des contraventions aux statuts ; 3° s'il n'y avait point quelques mestiers dont les affaires fussent portées

devant un juge et celles des autres mestiers pardevant d'autres juges; 4° et enfin à qui apppartenait la connoissance des manufactures et la marque des étoffes.

1693.

Le 13 mars, en exécution de l'ordre du Roy du 29 décembre précédent, on adjugea au rabais les poteaux et croix de bois à planter sur les chemins croisés, avec des bras sur lesquels seraient entaillés ou imprimés les noms des chemins. François Delansorme, se rendit adjudicataire de ces croix pour être posées, savoir : une à la porte d'Amiens, à la pointe du chemin qui croise du côté d'Amiens à Abbeville; une autre à la porte de Lucheux, à l'encoignure du chemin qui croise le chemin d'Arras et de Bapaume à Lucheux; une à la porte de Saint-Ladre, à l'encoignure du chemin qui croise de celui de St-Pol à Auxi-le-Château, et une au chemin à gauche dudit chemin de St-Pol, pour enseigner celui de Hesdin.

Cela eut lieu, d'après l'imprimé de M. Chauvelin, pour remédier à la charge trop pesante qu'avaient les communautés de donner des guides aux troupes, lorsqu'elles quittaient une ville ou un village, pour aller ailleurs.

1694.

Au mois de mars, on reçut la nouvelle de la nomination comme gouverneur des ville et citadelle de Doullens (place qui était vacante depuis peu de jours par le décès du sieur marquis de Baule), de Mgr Armand de Béthune, marquis de Charost, baron d'Ancenis, gendre dudit marquis de Baule, lieutenant-général en Picardie, brigadier des armées du Roy, et colonel du régiment, Dauphin et Vermandois.

1697.

Ceste année on célébra à Doullens la réjouissance de la paix

d'entre sa majesté très chrétienne, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande.

On fit d'abord un grand feu de joye pour lequel Thomas Mullart, fourrier de la ville, fournict quatre solles de 14 pieds chacune, à six liards le pied, faisant pour les 56 pieds, ci. . IIII l. IIII s.

Plus cinquante six pieds de parquet, à raison d'un sol le pied, ci . . . . LVI s.

Plus quatre pilliers de quatre pouces carrés chacun et quatorze pieds de haut, à XXX sols le pied. . . 31 l.

Plus six liens de 16 pieds chacun, à raison de II sols le pied. . . . . IX l. XI s.

Plus pour un arbre de trente II pieds de long à servir de pivot au milieu du feu. . . . . IIII l.

Et quatre poteaux pour faire tenir l'arbre droit. XXX s.

Le repas donné à l'Hostel-de-Ville coûta 63 l. 10 s. 6 d. y compris deux grands pains fournis aux viollons; on paya de plus à ces viollons la somme de huit livres, aux trompettes et timballiers 3 l. 12 sols, aux tambours 36 sols et aux carillonneurs 37 sols

1698.

Le 17 mai, les M[es] en chirurgie de Doullens s'étant réunis en leur chambre, arresterent pour leur communaulté, les statuts. suivants qu'ils ont toujours observés depuis :

Premièrement. — Les maistres chirurgiens feront célébrer à frais communs le service des glorieux saints Cosme et Damien, dans le temps ordinaire à la Feste.

Deuxièmement et Troisièmement. — Un maistre chirurgien ne pourra travailler dans quelque plaie ou maladie que ce soit, mesme aposthume, ulcère et tous accidents qui peuvent arriver au corps humain, lorsqu'un autre maistre, son confrère, aura commencé soit par opération, ou donné quelque remède, s'il n'y a indice contre le premier, ou que ce soit ensemble à peine de

50 l. d'amende, moitié au plaignant et l'autre à la bourse de la communaulté,

Quatrièmement. — Un maistre chirurgien ne pourra tenir deux aprentifs, en mesme temps, ny ne pourra distribuer de lettres d'aprentissage, sans êstre registrées au greffe de la communaulté, et mettre à la bourse commune trois livres.

Cinquièmement. — Les maistres chirurgiens ne pourront faire assemblée, sans avoir été convocqués par billet du premier chirurgien juré, porté par le dernier maistre reçeu.

Sixièmement. — Les maistres estant assemblés en quelques lieux que ce soit, ne pourront se invectiver, ou dire quelque dureté l'un à l'autre, à peine de quarante sols d'amende, qui se paieront sur le champ.

Septièmement. — Un aspirant ne pourra êstre reçeu à l'examen, qu'après avoir fait un aprentissage de deux années chez un maistre chirurgien, d'une des villes du roiaulme; et avoir praticqué dans les hospitaux, ou chez les maistres, pendant le temps de quatre ans, s'il n'est fils de maistre.

Huitièmement. — Les aspirants seront tenus de présenter avecq leurs lettres d'apprentissage attache du premier chirurgien juré, et paieront pour la présentation, IV l. au juré et II l. au greffier.

Neuvièmement. — Pour admettre les aspirans à la maitrise, on leur fera faire, s'ils ne sont fils de maistre, sept examens de huitaine en huitaine et trois chef-sd'œuvre quy se feront à pareille distance, scavoir : dans le premier examen on traitera des préceptes de la chirurgie ; dans le second des Apostumes ; dans le troisième des plaies ; dans le quatrième des ulcères ; dans le cinquième des fractures et dislocations ; dans le sixième de tous les maux quy ne sont ny plaies ny apostumes, etc. ; et dans le septième des remèdes et de leur dispensation. Pour premier chef-

d'œuvre ils feront la dissection du chervau ; pour le second ils feront la démonstration des trois ventres ; pour le troisième se fera la phlebotomie.

Que s'ils sont fils de maistre, ils feront trois examens et deux chefs-d'œuvre tels qu'il plaira à la communautté les ordonner de huitaine en huitaine. Quant aux droits, ils paieront à chacun examen quatre livres au juré et quarante sols à chacun maistre et mettront à la bourse commune la somme de soixante-quinze livres portée par les édits et arrest de Sa Majesté, avant de recevoir les lestres de maîtrise.

Dixièmement. — Les maistres nouvellement reçus feront célébrer le service des glorieux saints Cosme et Damien, à leurs despens, une fois seullement le jour desd. saints, à la manière accoustumée, immédiatement après leur réception.

Onzièmement. — Un chirurgien ne pourra être receu pour la campagne qu'après avoir observé les règles expliquées dans ces articles, subi deux examens et fait un chef-d'œuvre, tel qu'il plaira au juré leur ordonner et outre les droits des maistres-chirurgiens, ils mettront à la bourse commune dix livres.

Douzièmement. — Tout l'argent qui sera à cette bourse appartiendra à toute la communautté pour l'emploier à telle affaire qu'elle jugera à propos. . . . .

. . . .

Quatorzièmement. — Les chirurgiens jurés seront tenus tous les ans à la Saint-Cosme de rendre compte de la bourse, comme a démontrer les quittances des paiements que la communautté a fait au prédicateur, à fin d'en faire un arrêté tant pour leur décharge que pour celle de la communautté.

Lorsqu'il ne se trouvera plus d'argent à la bourse commune, tous les maistres chirurgiens seront tenus paier esgallement les frais qu'il faudra faire pour les affaires de la communautté

Quinzièmement. — Un garçon chirurgien locatif ne pourra entrer ni demeurer en quelque bouticque, en sortant de celle où il a demeuré ou fait son apprentissage, sans la permission de son maistre ou sans avoir esté trois mois absent.

Seizièmement. — Les vefves des chirurgiens quy tiendront boutique seront obligez de demeurer avecq leur garçon, à peine d'estre decheues de leur privilége et ne paieront que la moitié des maistres, tant aux ventes que dans le besoin de la communaulté, et celles qui ne tiendront point bouticque seront dechargées de toute chose.

Les maistres chirurgiens qui firent ces statuts en leur chambre de juridiction, ledict jour 17 may mil six cens quatre-vingt-dix-huit s'appelaient : Bouillet, Leseigneur, Jamot, Lardrieux de Varenne, Boistel, et Jean-Baptiste Dumont.

G**. D. D.

(La suite prochainement).

LE SIÉGE DE LA FÈRE

PAR HENRI IV.

(1595-1596).

Une gravure de Chastillon, qui représente *la Ville et le Chasteau de La Fère en Picardie* (1), *assiégée et prise par le roi Henri-le-Grand, l'an* 1595, fournit les moyens d'étudier utilement les différentes circonstances de ce siége, ou plutôt de ce blocus, qui a occupé le roi et l'armée royale, du mois de novembre 1595, au mois de mai 1596. Ce document, abonde en précieux renseignements sur la position des

(1) La ville de La Fère fut, disent quelques vieux chroniqueurs, fondée par une peuplade franque, qui s'y fixa après l'invasion des Gaules et que saint Montain convertit à la foi au commencement du V[e] siècle. La fontaine sanctifiée par ce pieux anachorète a conservé le nom du Saint et elle est encore aujourd'hui le but de nombreux pèlerinages.

L'ancienne chaussée de Laon à La Fère n'est pas celle que nous voyons aujourd'hui ; mais, suivant M. Piette, elle arrivait par Danizy, où elle porte encore le nom d'*Ancien chemin de Laon*, elle descendait de là dans la vallée de l'Oise. Il est difficile de suivre la chaussée à travers les grandes prairies qui bordent la rivière ; mais, suivant toute probabilité, elle atteignait la ville par le côté qui aboutit au Parc et passait auprès de la fontaine Saint-Montain.

L'enceinte de la ville de La Fère fut modifiée complètement dans le courant du XVII[e] siècle.

assiégeants, et sur les travaux stratégiques qui y furent exécutés ; particulièrement sur le barrage de la rivière d'Oise, qu'on essaya de réaliser par une énorme digue, afin de surélever les eaux, de manière à noyer les Espagnols dans la ville. *Les Lettres missives de Henri IV,* publiées par M. le ministre de l'instruction publique, qui donnent les dates des principaux faits de ce blocus, permettent d'étudier le grand évènement dans les détails les plus minutieux, c'est ce que que nous avons essayé de faire. Mais avant de raconter les épisodes de ce siége, il ne sera pas sans intérêt de porter un regard en arrière et de rapporter ici succinctement les différents faits d'armes qui ont précédé le siége de 1595-1596 ; on pourra ainsi mieux apprécier l'intérêt que Henri IV avait à s'emparer de cette place de guerre, qui était devenue, depuis 1592, l'arsenal de l'armée espagnole.

Nous ne raconterons pas ici la surprise de La Fère, par le prince de Condé (1), le 29 novembre 1579, son départ de cette ville, le 20 mai 1580, le siége de cette place par le maréchal Goyon de Matignon (2), et la capitulation honorable qu'obtint la garnison, le 12 septembre 1580. Nous arriverons de suite à la surprise de la ville de La Fère par les ligueurs en octobre 1589. Antoine d'Estrées y commandait pour le roi avec une faible garnison, tandis que parmi les capitaines ligueurs, se trouvait Michel de Gouy d'Arsy, ancien gouverneur de cette place, à l'époque où elle appartenait au Prince

(1) Henri de Bourbon, Prince de Condé, chef du parti protestant, fils de Louis de Bourbon, et de Eléonor de Roye. (Anselme. t. I. p. 335).

(2) Jacques Goyon, Sire de Matignon et de Lesparre, prince de Mortagne, Cte. de Thorigny, né en 1525, lieutenant général de Normandie, gouv. de Cherbourg 1578, maréchal de France 1579, gouv. de Guienne en 1589, Connétable au sacre de Henri IV, mourut en 1597.

de Condé. D'Arsy, qui en connaissait toutes les avenues et qui y avait en outre conservé quelques intelligences, s'aboucha avec un ecclésiastique de la ville, qu'il détermina à introduire les ligueurs par un endroit voisin du château, où l'on ne faisait pas la garde fort exactement. D'Arsy s'empressa d'en donner avis à Charles d'Hallwin, seigneur de Pienne, marquis de Maignelers, qui, tout fier d'avoir trempé ses mains dans le sang de son cousin Bonnivet, faisait des dégâts avec son régiment dans la Picardie. Maignelers se mit en devoir de profiter de l'occasion favorable qui lui était offerte, de s'emparer d'une place importante. Il partit, suivi de Moy de Gomeron, de Bouchavanes, de Mevilliers, de Brouilly et de quelques gentilshommes qui avaient embrassé le parti de la ligue; et, le seize octobre 1589, vers cinq heures du matin, les échelles furent appliquées à la muraille, sans que la garnison ni les habitants eussent aucun soupçon de ce qui se passait. Le gouverneur, dit le *Manuscrit d'Antoine Richard* (1), était plus occupé de danses que du soin de garder et conserver une place de cette importance; aussi le marquis entra facilement dans la ville, dont il se rendit maître sans obstacle et presque sans tirer l'épée.

On fit prisonniers les sieurs d'Estrées et de Soyecourt, avec les enfants du comte de Schomberg. La Fère renfermait alors des tapisseries de prix, beaucoup de vaisselles d'or et d'argent, des pierreries et de riches ameublements que plusieurs gentilshommes y avaient fait transporter comme dans un lieu de sûreté (2).

---

(1) Bibliothèque de Laon, manuscrit n° 2885. L. 7. p. 141.

(2) *Hist.* de Thou, t. VII, p. 556.

Deux ans plus tard, 1591, de Maignelers (1), ligueur passionné dans l'origine, avait changé de sentiments. Quelqu'ait été le motif de cette nouvelle détermination, il devait livrer La Fère à Henri IV et passer dans son parti. Aussi le roi rôdait aux environs de cette place avec son armée, attendant le moment favorable (2). Mais le duc de Mayenne, ayant eu vent de cette intelligence, ou peut-être la soupçonnant seulement, comme quelques auteurs le prétendent, dépêcha avec Margny, lieutenant de ses gardes, Colas, vice-Sénéchal de Montélimar, homme dévoué, peu scrupuleux, et dont il avait coutume de se servir dans les occasions difficiles. Ces deux officiers avaient l'ordre de se rendre à La Fère, et de tuer le marquis de Maignelers s'ils ne pouvaient le chasser de la place. Ces spadassins exécutèrent ponctuellement leur commission, car, après avoir remis, en l'absence du gouverneur, les lettres du duc de Mayenne aux officiers de la garnison, ils se dirigèrent vers l'église où de Maignelers assistait à la messe, et, l'ayant interpellé brusquement à sa sortie de l'église, ils l'attaquèrent à l'improviste, alors qu'il était sans gardes, et l'ayant frappé de deux coups d'épée, ils le laissèrent mort sur la place. Ce meurtre jeta la terreur dans la garnison, et les envoyés du duc de Mayenne, profitant de ce premier moment d'émotion, s'emparèrent de la ville sans difficulté. Cet assassinat, ordonné par le duc de Mayenne, froissa bien des

---

(1) Le marquis de Pienne, Charles d'Hallwin, seigneur de Pienne, marquis de Maignelers, 3e fils d'Antoine Hallwin et de Louise de Crèvecœur, chevalier de St-Esprit en 1578, L. gl. au gouvernement de Picardie, puis de Metz, conseiller d'Etat.

(2) Henri IV au camp de Noyon, de juillet à septembre 1591, à Chauny le 14 septembre, à Crèvecœur le 17 nov. 1591.

gens, et ce fût en vain que ce seigneur s'efforça de prouver qu'une nécessité inévitable l'avait contraint d'agir ainsi. On fut encore plus choqué de le voir donner le gouvernement de La Fère à l'assassin de Maignelers. Les mémoires du temps rapportèrent qu'on disait publiquement « que les armes de » la Ligue étaient toujours émoussées, si ce n'est lorsqu'elle » les employait contre ses propres amis. »

L'année suivante, 1592, dans une entrevue qui eut lieu à Guise, entre les ducs de Mayenne, de Montemarciano et le duc de Parme, ce dernier fit observer que son armée n'avait pas une place forte pour se retirer, et qu'en pénétrant dans le cœur du pays ennemi, où il faisait la guerre, il laissait tout son matériel exposé aux courses des royalistes ; il demanda qu'on lui accordât de mettre, au besoin, en dépôt dans la ville de La Fère, ses munitions et les bagages de son armée, et de garder ce poste comme un point d'appui de ses opérations militaires.

Le duc de Mayenne refusa d'abord de laisser occuper par les Espagnols aucune place du domaine de la couronne ; mais ayant été averti que le vice-Sénéchal de Montélimar, gouverneur de La Fère (celui-là même qui avait assassiné de Maignelers), était sur le point de vendre la ville aux Espagnols, il consentit que le duc de Parme y mît son artillerie, son matériel de guerre, avec une garnison de 500 wallons, à la solde du roi d'Espagne, sous la protection de la couronne de France, et à condition que les magistrats français y resteraient pour rendre justice ; enfin, il exigea du duc de Parme une promesse écrite de lui rendre cette place dès qu'il en aurait retiré son artillerie (1).

(1) *Hist. des guerres civiles*, par Davila, t. 3. liv. XII[e] p. 230.

Tels ont été les principaux évènements survenus de 1589 à 1595 dans la ville de La Fère, trop souvent assiégée ou enlevée par surprise, et servant en dernier lieu de place de refuge et d'arsenal aux armées Espagnoles (1), qui, pendant la troisième année de leur occupation, l'avaient largement approvisionnée de matériel et de vivres.

Nous avons été amené à exposer cette situation pour mieux faire apprécier l'intérêt que Henri IV avait à la possession de cette place de guerre importante, assise au centre de la Picardie et qui servait de refuge aux ligueurs et de base d'opérations aux généraux espagnols.

La conquête de Cambrai par les Espagnols, après celle du Catelet et de Doullens, affectait certainement la France dans ses intérêts matériels, dans son honneur ; mais il n'en restait pas moins que le plan de Philippe II avait misérablement échoué dans son ensemble. Des cinq frontières qu'il avait dû envahir pour porter la guerre dans l'intérieur du royaume, il en avait à peine entamé une à son extrémité ; il avait rêvé la conquête de la France, il avait pris trois villes ; les chefs ligueurs sur lesquels il avait compté étaient domptés ; les uns avaient fait leur soumission, les autres traitaient forcément ; le principe de la ligue était détruit par la réconciliation du Roi avec le Saint-Siége. Philippe II désespéra-t-il de subjuguer la France, ou bien voulut-il avoir pour quelque temps la libre disposition de ses armées, pour attaquer l'Angleterre ? Quel qu'ait été son motif, il fit proposer au roi une trève par l'intermédiaire du Pape, d'un côté, et du duc de Mercœur, de l'autre ; mais Henri, avant de prêter l'oreille à aucun accord,

---

(1) Il est probable que ce fut là le commencement de l'arsenal de La Fère.

voulut reconquérir ses villes perdues et tirer une éclatante revanche des Espagnols en Picardie.

C'est ce que prouvent les lettres du 21 septembre, 23 octobre et 10 novembre 1595. « Mes ennemys me recherchent de la » paix par l'entremise du Pape. .. Je suis recherché d'une » tresve générale du roi d'Espagne.... Je n'ai aucune volonté » de traicter avec le roi d'Espagne contre le quel les derniers » exploicts m'animent plutôt qu'ils ne m'adoucissent, et » quand je voudrais entendre je ne le ferois aucunement » par le moyen de mes subjets, et moins du duc de Mercœur » que d'un autre (1). »

Aussi le roi, après la perte de Cambrai, 7 octobre 1595, perte qui l'avait vivement contrarié, agita dans son Conseil l'opportunité du siége de La Fère. Ce ne fut pas alors l'avis général ; les uns prétendirent qu'il valait mieux reprendre Cambrai avant que les Espagnols eussent réparé les brèches faites durant le siége et s'y fussent solidement fortifiés ; d'autres conseillèrent de marcher sur Doullens. Ces projets successivement examinés furent rejetés.

Les maréchaux de Biron et de Saint-Luc (2), qui venaient de rejoindre l'armée du roi, furent d'avis de bloquer La Fère, ville dont la possession était très importante, puisque depuis trois ans, cette place servait d'arsenal et de retraite aux armées espagnoles, qui y avaient entassé leurs munitions de guerre et déposé une partie considérable de leur artillerie. Ils représentèrent que la ville, entourée de prairies inondées et n'étant accessible que par deux chaussées, pouvait être

(1) *Lettres missives*, t. IV. p. 407, 432, 444.

(2) François d'Espinay de St-Luc, grand maître d'artillerie en 1596, tué au siége d'Amiens, le 8 septembre 1597.

bloquée avec un petit nombre de troupes et réduite par la famine ; enfin, si l'on fermait par des forts les avenues qui y aboutissaient, la place serait facilement affamée, l'ennemi ne pouvant y jeter des vivres.

Le roi, comprenant quelles difficultés il rencontrerait en cherchant à emporter cette place de vive force, pencha pour cet avis, et, dès le 16 octobre, il envoya de Ham, aux compagnies du maréchal de la Chastre et autres, au nombre de cinq à six mille hommes, l'ordre de renforcer les garnisons des villes qui avoisinent La Fère (1). Cependant on voit dans la lettre qu'il écrit d'Amiens au Connétable (2), le 23 octobre 1595, qu'il n'est pas encore complètement décidé à tenter cette entreprise, mais qu'en attendant il renforce les garnisons des villes de cette frontière.

« J'ay commencé, dit-il, à Saint-Quentin, où j'ay mis deux » compagnies de Suisses et quelques gens de pied, oultre la » garnison ordinaire. Je continueray de faire le semblable » aux aultres villes qui sont le long de la rivière de Somme, » comme j'ai faict ès villes de Ham et Péronne, ayant laissé le » corps de mon armée ès environs de La Fère, tant pour la » conduite de quelques canons, lesquels je fais amener à » Saint-Quentin, que pour incommoder de vivres ceux qui » sont dans La Fère, qui en ont telle disette qu'ils ne peuvent » subsister six semaines de ce qui est dans ladicte ville... (3).

---

(1) *Histoire et discours* de Vaultier de Senlis, p. 324.

(2) Le Connétable, Henri de Montmorency, pair de France. Depuis les plus hautes spéculations de sa politique jusqu'aux moindre détails de son intérieur, de ses habitudes et de sa santé, il n'est rien dont Henri IV n'entretienne son Connétable dans cette précieuse correspondance, publiée presque en entier dans les *Lettres missives* de Henri IV.

(3) *Lettres missives* de Henri IV, t. IV, p. 429.

C'est seulement quelques jours après, le 29 octobre 1595, que le roi, étant à Amiens, fait connaître dans la lettre suivante, sa détermination :

« L'asseurance qui m'a esté donnée de la nécessité et pé-
» nurie de vivres qui est dans ladicte ville de La Fère, et de
» plusieurs défaults qu'il y a dans la dicte garnison, qui
» empescheroient qu'ils pussent long tems subsiter, si
» ladicte ville estoit assiégée ou bloquée, l'estat de mes
» affaires, l'assiette de la dicte place et la saison où nous
» sommes ne me permettant d'entreprendre le siége de
» la dicte ville, j'ay advisé de la bloquer. J'assemble pour
» cest effect les lansquenetz Hollandois, les forces qu'amène
» le baron de Salagnac, de Bourgogne, et celles que j'ay rete-
» nues sur ceste frontière après que l'occasion de Cambray a
» esté passée. Je fais estat d'estre assisté en ceste occasion de
» mon nepveu le comte d'Auvergne et des troupes qu'il me
» doibt amener..... (1). »

En effet des ordres sont donnés dans toutes les directions, et, dès le 5 novembre, les pionniers de Poitiers, de Thouars, Mirabeau et autres villes rendues au roi, se dirigent vers La Fère (2).

Sur la menace que leur avait faite Henri de traiter avec les Espagnols, les Hollandais lui avaient envoyé, vers le milieu d'octobre, deux mille lansquenets, l'argent nécessaire pour en solder deux mille autres, une grande quantité de grains pour la subsistance de son armée. Henri dit en effet dans sa lettre du 23 octobre 1595 (t. IV, p. 432) : « Messieurs des

(1) Escript à Amiens le XXIX jour d'Octobre 1595. — *Lettres missives*, t. IV, p. 437.

(2) *Histoires et discours* de Vaultier, de Senlis, p. 325.

» Etats m'ont envoyé deux mille hommes de pied et j'ai deux
» mille Français entretenus de leurs deniers dans mes villes
» frontières. »

Les contemporains ont compris l'importance qu'avait la France à la conquête de cette place puisque d'Aubigné dit : (t. III, liv. IV, c. 12, p. 374) « ce fut une entreprise
» qui ne sentait ni un roi ni un royaume abattus de tant d'in-
» commodités. » Si elle ne le sentait pas, malgré la pénurie de nos finances, c'est qu'Henri, par ses récents succès sur la ligue et son absolutisme, venait de réndre à l'Etat des forces nouvelles.

De Thou, d'ordinaire si exact, se trompe quand il dit (liv. CXIII, § 9, p. 502), qu'Elisabeth envoya au roi quatre mille hommes pour le siége de La Fère. Elisabeth ne lui envoya pas un soldat. C'est ce que témoigne formellement le Secrétaire d'Etat, ou Ministre de la guerre, Villeroy, dans son *Mémoire* placé en tête du vol. mss. des dépêches (fol. 5, rect. § 2. Bibl. imp. *fonds français*, n° 3456). Il nous apprend qu'au siége de La Fère, Henri ne fut aidé que par les Hollandais seuls : « La ville de La Fère fut rendue au roy en
» ce temps là, après l'avoir tenue assiégée huict mois entiers,
» sans y avoir été assisté d'autre forces que de celles des dicts
» sieurs des Etats. »

Le roi est à Chauny, le 6 novembre 1595, à son retour d'Amiens ; et, au moment de mettre à exécution le blocus de la ville de La Fère, il ne cache pas que ce dessein est difficile et il explique ainsi les motifs qui le déterminent à s'engager dans cette entreprise :

« ... Chascun sçait les forces qu'ont mes ennemys ; le pro-
» grès qu'ils ont faict depuis quatre mois faict assez cognoistre
« combien il leur sera facile d'exécuter ce qu'ils vouldront

» entreprendre, si je ne tiens sur ceste frontière une armée
» pour empescher leurs desseings, et principalement pour la
» conservation de mes villes. Le séjour qu'on faict mes
» armées et celles de mes ennemys sur ceste dicte frontière a
» tellement mangé les vivres, que ce seroit achever de perdre
» et ruiner entièrement toute la Picardie, si je tenois des
» forces ensemble sans les employer ; ce que j'ay jugé ne
» pouvoir faire plus utilement pour mon service qu'en blo-
» quant ma ville de La Fère. Ce desseing est grand et difficile,
» et ne l'entreprendrois si la pénurie et nécessité de vivres
» qu'il y a en la dicte ville ne m'en avoit convié. J'ay apprins
» de ceulx qui sont sortis de la dicte ville et d'aultres qui ont
» cognoissance de leurs vivres, qu'il n'y a des bleds en icelle
» pour deux mois; j'estime qu'usans de règle et de police
» ils pourront faire durer leurs dicts bleds durant trois mois.
» J'espère que l'on trouvera moyen de nourrir les forces qui
» seront dans les dicts blocus durant les dicts trois mois et
» davantage. J'ay plus de sept mille hommes en mon armée,
» sans les Suisses des régimens de Galaty et de Balthazar,
» lesquels ne sont encore arrivez. Je donne ordre de fortifier
» les garnisons de mes villes des frontières, pour me servir
» des forces qui y seront, si mes ennemys entreprennent
» de vouloir envituailler La Fère. Je commenceray demain
» à faire travailler aux dicts blocus, lesquels j'espère que
» vous trouverés fort advancez quand vous arriverés en mon
» armée, qui ne peut estre si tost que je désire..... (1). »

Au moment où commencent les travaux d'investissement de l'armée royaliste, examinons quelles étaient les ressources des assiégés :

---

(1) *Lettres missives* de Henri IV, t. IV. p. 440.

La place était entourée de toutes parts d'une prairie noyée, et l'on ne pouvait arriver aux portes que par deux chaussées défendues par des ouvrages extérieurs.

Don Alvar Ozorio, vieil officier espagnol fort expérimenté, commandait dans La Fère. Le vice-Sénéchal de Montélimar, à qui le duc de Mayenne avait confié le gouvernement de cette place, l'avait peu à peu cédée aux Espagnols, s'étant seulement réservé le comté de La Fère et ses revenus. La ville était à peine délivrée d'une maladie pestilentielle, qui, pendant l'été de 1595, avait décimé les habitants et qui n'avait été diminuée que par l'énergie du maire *Nicolas Pestel* et le dévouement des citoyens. La place était, contrairement à ce que croyait Henri IV, abondamment pourvue de vivres, de munitions de guerre et de canons amassés là par toutes les armées espagnoles qui, depuis 1592, étaient entrées en France. Enfin, la garnison composée d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands et ravitaillée depuis peu de temps par de Rônes de 3,000 hommes de pied, était suffisante et même plus forte qu'il ne fallait pour défendre la ville, puisque cette nombreuse garnison aurait pu augmenter la disette des vivres, s'il n'y avait pas eu dans La Fère des approvisionnements considérables, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les remparts de la ville de La Fère, quoique composés d'ouvrages disparates, étaient cependant en partie fortifiés suivant les principes récents des ingénieurs italiens ; née en Italie, vers le commencement du XVI[e] siècle, éprouvée par toutes les luttes de cette belliqueuse époque, et surtout pendant la grande insurrection des Pays-Bas, contre Philippe II, la fortification, avec des ouvrages extérieurs, avait établi sa supériorité sur les anciennes enceintes avec murailles et tours élevées. Ce n'est pas à dire que dans

toutes les places fortifiées par les Espagnols, les bastions se fussent substitués aux tours, ni que les hautes murailles eussent partout fait place aux remparts abaissés et terrassés; il y avait encore peu de forteresses entièrement construites d'après les nouvelles exigeances de l'art militaire ; mais les fortifications de La Fère, quoique présentant encore dans certaines parties un raccord de pièces neuves appliquées sur un fond antique, étaient cependant établies suivant les principes de l'architecture militaire italienne.

Le 8 novembre 1595, le roi fit investir La Fère, garder les avenues et occuper les deux chaussées qui conduisaient à la place ; l'une par le faubourg Saint-Firmin, l'autre par le faubourg de Laon. Puis immédiatement il employa les paysans des environs à élever en peu de jours deux forts, le fort de *Sancy* et celui de *Marivaux,* dans chacun desquels il posta 1,000 fantassins avec un nombre de canons convenable pour bloquer complètement les avenues qui conduisaient à la ville. Le reste de l'infanterie fut cantonnée dans des camps fortifiés sur les bords de la prairie tout à l'entour de la place. La cavalerie prit poste dans les villages de Travecy et les hameaux qui sont au Nord (1).

Les passages qui conduisaient à la ville furent alors absolument bouchés et les Espagnols mis dans l'impossibilité d'y porter quelque secours de quelque importance sans livrer bataille.

Ce fut au moment où il investissait La Fère que le roi reçut au camp de Travecy, le 12 novembre 1595 (2), la nouvelle que le Saint-Père, passant par dessus toutes les difficul-

(1) *Hist. des guerres civiles*, par Davila. T. III, liv. XV, p. 44.

(2) *Lettres missives* T. IV, p. 445.

tés et les oppositions que formaient les Espagnols, lui avait donné, le 16 septembre 1595, la bénédiction et l'absolution.

A la suite de cette lettre du Pape, qui recevait Henri IV dans l'église catholique, le duc de Mayenne n'ayant plus d'excuses, se soûmit au roi (1). Il était bien tard et l'on dit que les conditions honorables que Henri IV lui accorda (2) par sa lettre du 16 novembre 1595, et dont il ordonna l'enregistrement, furent dues à l'influence de la belle Gabrielle, qui obtint pour lui un accommodement favorable, dans l'espoir de s'en faire un ami et un soutien pour son mariage avec le roi, auquel elle espérait arriver (3).

Pour mieux faire connaître la position des assiégeants au-

---

(1) *Lettres missives* T. IV, p. 449.

(2) Ces conditions se trouvent rapportées dans les *Histoires et discours* de Vaultier de Senlis, p. 313.

(3) « Le mercredi 31 janvier 1596, le duc de Maienne, accompagné de six gentilshommes seulement, vint trouver le roi à Mousseaux, pour baiser les mains de Sa Majesté, Madame la marquise (Gabrielle d'Estrées) fist l'honneur de la maison ; car, elle le fust attendre à la porte du chasteau, où, après l'avoir reçu avec toutes les caresses et bon visage qu'il estoit possible, le conduisit elle-même et le mena par la main, jusques dans la chambre du Roy, où Sa Majesté, assise sous un dais, attendait le duc.

» Le duc de Maienne donc entra dans la chambre fist trois grandes révérences ; et à la troisième, comme il eust mis le genouil en terre pour baiser les pieds de Sa Majesté, le Roy s'avançant avec un visage fort gay le releva et l'embrassa, en lui disant ses mots : *Mon cousin, est-ce vous ? ou si c'est un songe que je voy ?* à quoi le duc de Maienne ayant respondu avec grandes soubmissions et révérences, le Roy lui dit alors cinq ou six paroles qu'on disoit n'y avoir eu que le dit duc qui les eust entendues. Puis l'ayant proumené deux ou trois tours par la chambre, le mena dans son cabinet, où ils furent quelque temps ensemble. Après ils vinrent soupper, et souppa le roi en une table à part, ayant la marquise à son costé, le duc de Maienne assis à une table à côté avoit près de lui mademoiselle Diane d'Estrées.

Registre journal d'Henri IV par de l'Estoile, édit. Michaud, t. I, p. 269.

tour de la ville de La Fère et faciliter l'étude des travaux importants qu'ils ont exécutés, nous avons autographié, avec la plus grande exactitude, la gravure de Claude de Chastillon, représentant (à vol d'oiseau), *la ville et le chasteav de La Fère en Picardie, assiégée et prise par le roy Henri-le-Grand, l'an* 1695, et nous la joignons à ce récit.

Ch. Gomart.

(*La suite au prochain numéro*).

HISTOIRE ET USAGES

D'UNE COMPAGNIE D'ARCHERS

DANS LE BAS-SANTERRE (*).

« 3. Enfin « en souvenir des agapes des premiers chré-
» tiens, qui ne formaient tous qu'un cœur et qu'une âme, » on se réunissait une fois l'année, d'après une pratique observée de tout temps par les anciens confrères, dans un endroit désigné par le connétable, pour y faire, à frais communs, une collation sobre et honnête. Toute espèce d'excès en était bannie. « Voulons, est-il dit dans les statuts, que celui qui aura
» scandalisé l'assemblée par intempérance, paroles déshon-
» nêtes ou médisantes, soit déchu en amende arbitraire, selon
» la grandeur du crime, et indiquée par le connétable présent
» ou l'ancien présidant à l'assemblée, laquelle amende sera
» employée à la décoration de nostre autel, après que le
» délinquant aura été contraint de la payer, même par
» exécution de ses mœubles ; et ne sera cette peine réputée

(*) Voir la *Picardie*, année 1866, pag. 481 et suiv.; 1867, pag. 25, 117 et suivantes.

» comminatoire, mais véritablement encourue par la seule
» transgression de ce statut. »

« Telle était, Messieurs, l'organisation de la compagnie de
» Marquivillers, au XVII[e] siècle.

» Sa confrérie n'était pas moins bien constituée ; et, pour vous donner une idée exacte des sentiments qui animaient nos anciens confrères, je ne puis mieux faire que de citer textuellement les lignes édifiantes qu'ils ont tous signées de leur main. »

« 1. Nous nous vouons pendant toute nostre vie au ser-
» vice de Dieu, soub la protection du grand saint Sébastien,
» et nous obligeons d'assister indispensablement à un service
» solennel que nous ferons célébrer chaque année, à frais
» communs, le 20 janvier, jour que l'église consacre à la
» mémoire de ce grand saint. Comme aussi, après avoir
» confessé tous nos péchés, et en avoir reçu l'absolution,
» nous recevrons ce jour là, estant bien disposez, et ce de
» l'advis de nos directeurs, le corps adorable de Nostre Sei-
» gneur Jésus-Christ, pendant la grande messe ; et après les
» actions de grâces nous prierons pour l'union chrétienne,
» et la conservation de tous les confrères vivants et le repos
» éternel des deffunts. Quant à ceux quy ne pourront pas ce
» jour là satisfaire à ce devoir, ils seront tenuz de le faire
» incessamment pendant l'une des messes quy seront chantées
» par chacun mois en l'honneur de saint Sébastien (1). »

» 2. Nous promettons contribuer tous également au paye-
» ment et entretient d'une grande messe chaque mois,
» célébrée comme il est dit, à l'honneur de saint Sébastien, à

(1) Règlement de 1696.

» laquelle nous assisterons autant que faire ce pourra, et ré-
» citerons indispensablement le même jour : ceux quy savent
» lire, les sept pseaumes penitentiaux avec les litanies des
» saints ; et ceux quy ne savent pas lire, leur chapelet com-
» posé de six dizaines, pour obtenir l'union et la conservation
» des confrères vivants et la gloire éternelle pour ceux quy
» sont décédez (1). »

« 3. Nous nous obligeons d'assister, en étant priez, aux
» funérailles de nos confrères que Dieu appellera à luy, et
» de faire dire à nos dépens, le plus tôt que faire ce pourra,
» pour chacun d'eux, un service à haute voix (2). »

« 4. Et finalement, comme toutes les confréries qui
» sont des saintes sociétez ne respirent que la sainteté et la
» dévotion, pour empêcher qu'il ne se glisse quelque chose
» ou parole qui nous fairait perdre le fruit spirituel et les
» privilégés accordez par nos souverains Pontifes en faveur
» des confrères de saint Sébastien, nous voulons et statuons
» que si quelque confrère vienne à transgresser quelqu'un
» des susdits statuts, ou proférer quelque parole messéante
» pendant les exercices ou assemblées de la confrérie, il soit
» condamné à six deniers d'amende pour chacune transgres-
» sion, et. en cas de récidive, à cinq sols, ce qui sera exécuté,
» nonobstant opposition ou appellation quelconque, et mis
» ès-mains de nostre marguillier pour contribuer à la déco-
» ration de nostre autel (3). »

« Telles sont, Messieurs, les pieuses pratiques par les-
quelles la confrérie de Marquivillers honorait primitivement

---

(1) Règlement de 1696·

(2) Ibid.

(3) Réglements de 1706 et de 1728.

son saint-Patron, et qui ont attiré tant de fois sur la paroisse les faveurs et les bénédictions du ciel. Sa réputation ne fit que s'accroître au XVIII[e] siècle, et l'on vit, pendant un certain temps, un admirable spectacle : des principaux habitants d'une cité voisine, de Montdidier, se faisant honneur de figurer sur les listes de ses confrères, rivalisant ensemble de zèle pour en pratiquer les œuvres, et ne se montrant pas moins jaloux d'assister à ses assemblées, d'occuper même parfois leur place dans la belle ordonnance de ses lignes, que de siéger parmi leurs pairs dans les magistratures municipales et judiciaires (1) !

« Voilà, Messieurs, voilà quel fut notre passé. Des esprits critiques chercheront peut-être à comparer l'œuvre des pères avec l'œuvre des enfants, les sentiments qui animaient les premiers avec ceux qui animent aujourd'hui les seconds. Pour moi, je me garderai bien d'imiter leur indiscrétion ; je sais qu'on ne peut toucher à l'histoire contemporaine sans courir le risque de se heurter contre deux écueils, la médisance ou la flatterie. Je vous demande seulement, Messieurs, la permission de vous adresser à tous, en terminant, ces

---

(1) De ce nombre étaient :

1. Firmin-Félix Lendormy, avocat au Parlement et au bailliage de Montdidier.

2. Nicolas-Florent Balin, chirurgien-major de l'hôpital royal de la même ville.

3. Bon-Roch le François, conseiller du Roi, substitut de son procureur au même bailliage.

4. Antoine-Charles-Luglien Cauvel de Carouge, conseiller du Président au grenier à sel.

5. Enfin, Marc-Antoine-Claude Mallet, aussi conseiller du Roi, et son avocat au bailliage de Montdidier.

paroles de l'apôtre saint Paul aux fidèles de Thessalonique : *state... et tenete traditiones quas didicistis.* Soyez fermes, et conservez précieusement les bonnes traditions qui viennent de vous être remises sous les yeux. Ce qui frappe dans les institutions de nos ancêtres, même dans celles qui n'ont pas exclusivement la religion pour objet, c'est le sentiment chrétien qui les pénètre et les vivifie ; et c'est là, — un esprit sérieux n'en saurait douter, — l'unique secret de leur durée. Voulons-nous donc donner aux associations que nous avons conservées un nouveau principe de vie ? remettons les en communication avec cette sève de foi qui les a nourries à leur origine, et qui leur fera porter encore pour chacun de leurs membres des fruits d'honneur et de vertu.

» Heureux donc les confrères qui ont conservé intact le dépôt des saines traditions, et qui n'ont pas renié les saintes pratiques de leurs ancêtres ! Heureuses aussi les paroisses à qui il serait encore donné de voir refleurir dans leur primitive ferveur ces saintes associations qui furent tant de fois leur égide et leur sauvegarde aux jours du danger !

» De combien de calamités temporelles ne seront-elles pas préservées par les parfums vivifiants qu'exhalent sans cesse les bonnes œuvres d'une confrérie régulière et sérieuse ! Ne savons-nous pas, par l'Ecriture, que Sodome elle-même, l'abominable Sodome, aurait obtenu sursis à son châtiment, si elle avait eu l'avantage de compter seulement dix âmes justes dans son enceinte ?

» Mais surtout, de quelle abondance de grâces spirituelles une confrérie fervente n'est-elle pas la source dans une paroisse ! « Elle y fermente, dit un savant Prélat, comme » un levain qui peut sanctifier toute la masse ; elle embaume » toute l'assemblée des fidèles, par ses prières et ses exemples,

» d'une bienfaisante odeur de foi, de piété, de charité et
» d'édification ; les autels lui doivent leur parure, les jours
» de fête leur plus édifiante sanctification. Elle est, enfin, le
» lien des cœurs, la joie du Pasteur et l'ornement de
» l'Eglise (1). »

« Messieurs, voilà le type, à vous de le réaliser. Vos confréries, si elles n'offrent plus ces caractères, ne sont plus qu'un vain nom, et nous, qui les aimons à cause du bien que nous en espérons, nous courons toujours le risque d'entendre résonnér à nos oreilles ce reproche que les Pharisiens adressaient au Sauveur: *Quare discipuli tui transgrediuntur traditiones seniorum ?* pourquoi vos disciples transgressent-ils les traditions des anciens? Vous pouvez, Messieurs, prévenir ces censures, par la sainteté de vos œuvres et par l'exacte observation de vos règlements, car, grâce à ces moyens, vous serez parmi nous comme une semence bénie de résurrection religieuse ; vous nous aiderez à glorifier Dieu, et, au sortir de ce monde, vous recueillerez, dans la grande confrérie des élus de Dieu, l'effet de cette parole : *Quicumque glorificaverit me, glorificabo eum ;* celui qui m'aura glorifié, je le glorifierai moi-même. »

L'attention profonde que l'on mit à écouter ce discours est un témoignage bien évident de l'intérêt que l'on prit à l'entendre.

La messe se termina avec le même recueillement et le même ordre.

Après la cérémonie, la plupart des compagnies se retirèrent et ne reparurent que le lundi et le mardi, pour prendre part

---

(1) Giraud.

aux exercices. La beauté du temps amena à Marquivillers un nombre de tireurs plus considérable que de coutume ; et depuis le lundi, cinq heures du matin, jusqu'au lendemain, sept heures du soir, cent cinquante archers étaient déjà venus successivement rivaliser d'adresse dans ce nouveau tournois, où un innocent carton que chacun voulait frapper au cœur servait seul de point de mire à tous les nobles chevaliers.

Le prix, qui devait être levé le mardi soir, selon l'usage de la ronde, ne put l'être, parce que les derniers tireurs inscrits n'avaient pu trouver leur tour au coucher du soleil. Une décision de tous les capitaines en ayant prorogé la clôture jusqu'au dimanche suivant, tous les habiles jouteurs qui avaient droit à quelque récompense se présentèrent alors pour la recevoir.

Un des deux pantons fut emporté par la compagnie de Bus, l'autre fut conservé par celle de Marquivillers. Si ce succès était glorieux pour la dernière qui avait pris sa bonne part de la victoire, dans la lutte engagée sur son propre terrain, il était de bon augure pour la première qui, avec la statue de saint Sébastien, allait accueillir joyeusement l'annonce du Prix général qu'elle aurait à rendre elle-même l'année suivante.

III.

Le départ du Saint.

L'ajournement de la clôture du Prix eut pour effet de retarder le départ du Saint.

La cérémonie en fut remise au Dimanche vingt-neuf mai.

La pompe et la solennité que la confrérie de Marquivillers avait déployées l'année précédente à l'arrivée de son Patron, retrouvèrent leur éclat et leur majesté au jour de son départ,

car la compagnie de Bus, qui avait été témoin de sa magnifique réception par nos archers, s'était promis, disait-on, de ne pas se laisser distancer des sociétés voisines dans son zèle à l'accueillir elle-même. Elle n'avait pas essayé cependant de rivaliser avec nous ; et, — nous ne le dirions pas que les villages traversés par les lignes harmonieuses de nos processions le proclameraient assez, — on acquit alors une dernière fois la preuve que si Marquivillers ne s'était jamais laissé prévenir, lorsqu'il s'était agi de provoquer une mesure propre à étendre la renommée de sa ronde, il ne s'était non plus jamais laissé surpasser lorsqu'il avait été question d'en assurer l'exécution.

On avait désigné l'église de Grivillers pour point de réunion des deux compagnies. Les mesures avaient été prises comme l'année précédente pour le départ de leur clergé respectif ; et, à l'heure indiquée, on vit arriver, d'un côté la commune de Marquivillers toute entière, marchant comme un seul homme sous ses bannières et ses étendards, de l'autre celle de Bus, moins nombreuse et moins bien ordonnée, mais animée de la même joie et du même enthousiasme.

La chapelle de Grivillers ne put contenir qu'une faible partie d'une aussi grande multitude. Les trois clergés et les enfants de Marquivillers avec leurs oriflammes remplissaient le chœur.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement les compagnies sortirent de l'église, celle de Marquivillers précédant celle de Bus et portant toujours la statue de saint Sébastien, et chaque commune se disposa en bon ordre autour de sa confrérie.

Tout, en ce moment et en cet endroit, portait à la rêverie. C'était le soir d'une belle journée de mai ; le soleil baissait déjà sur l'horizon ; la cloche de Marquivillers faisait entendre

au loin ses joyeuses volées. A quelques pas de l'entrée gothique de cette petite église sur laquelle les ifs de son cimetière projetaient déjà une ombre mystérieuse, s'élevait une arcade massive et noircie par le temps, au haut de laquelle on apercevait encore un écusson gratté par la main des révolutions. Les grands ormes qui l'abritent, agités par le soufle léger du vent, faisaient parfois entendre un harmonieux frémissement, et il n'y avait pas jusqu'au murmure confus qui s'élevait des rangs de la foule qui n'eût aussi sa poésie. Cette arcade, c'etait le seul débris qui restât à Grivillers du manoir de M. de Romanet; c'était là que *M. Racine*, son gendre, était venu plus d'une fois visiter ses fermiers et renouveler ses baux ; c'était peut-être à l'ombre de ces grands ormes que l'auteur d'*Athalie* avait conçu le plan ou médité les vers de quelqu'une de ses immortelles tragédies !.....

Le calme de ce lieu solitaire invitait l'assistance au recueillement le plus profond ; l'imagination se donnait libre carrière ; et, pour s'arracher à ces rêves enchanteurs, il ne fallait pas moins qu'un de ces spectacles qui ont seuls le privilége d'émouvoir le cœur en même temps qu'ils satisfont l'esprit.

L'Abbé J. Gosselin.

(*La suite à un prochain n°*).

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Tout cela exigeait des terrains très-vastes que les limites de la cité actuelle n'auraient pu fournir en sus du sol des habitations particulières. Celle-ci contenait, croyons-nous, les établissements publics : temples, forum, etc. Tout le surplus était en dehors de l'enceinte moderne, sur le mont qui s'étend vers Wagnonlieu ; et, comme la population de la ville était très-importante à cette époque et que chaque habitation avait souvent cours et jardin (atrium péristylium et hortus), en résulte que ses limites devaient s'étendre assez loin de ce côté. Au reste, tout ce terrain a été autrefois bâti ; on retrouve encore sous le sol arable des débris de constructions, de caves, de fondations, entremêlés de tessons de vases et d'objets divers.

Enfin les écrivains tant anciens que modernes sont d'accord pour admettre que la ville était autrefois assez étendue de ce côté, seulement ils ne disent pas quelles étaient ses limites. Un seul, le plus ancien, les reporte très-loin, c'est Guimann, auteur du grand cartulaire de Saint Vaast qui écrivait vers 1170. Il assure que, de son temps, on voyait encore ses ruines non loin d'Etrun, et près du camp romain. Voici ses propres expressions : Sicut in veteribus chronicis legimus, hæc civitas

---

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 43, 84, 127 et suivantes.

antiquitùs in monte qui Balduini mons dicitur sedit, sicut ruinarum vestigia et vallorum aggeres qui contra Julium Cæsarem et Romanos constructi sunt, hodieque contestari videntur qui eo tempore apud Strumum fixis tentoriis civitatem obsidentes dimicabant. Plus loin il dit encore : Balduini mons situs est ab occidentali parte civitatis supra Dominicam curtem. In hoc monte antiquitùs ipsa civitas fuit sicut novitates operum a paganis constructorum quæ illic fodientibus frequenter occurrere solent, sed et valli contra Julium Cæsarem Castris in Strumo et Mareolo dispositis Atrebatum infestantem oppositi hodieque perhibere videntur (1).

D'autres auteurs plus modernes reconnaissent aussi que la ville s'étendait jadis de ce côté. Ainsi M. Harbaville dit, à la page 112 de son *Mémorial,* que le faubourg Beaudimont faisait autrefois partie de la ville, que ce quartier fut abandonné après le passage des Normands en 882, et qu'il fut définitivement retranché de l'enceinte au XIIIe siècle.

MM. le comte d'Héricourt et Godin ont constaté que tout l'espace compris entre Arras et Etrun se couvrit anciennement de constructions, et qu'on en a la preuve dans les découvertes, pour ainsi dire annuelles, que l'on fait à Wagnonlieu, à Louez, à Beaudimont et à Sainte-Catherine.

M. Maurice Colin, ancien maire d'Arras, qui a recherché avec soin et intelligence les origines de cette ville, nous a dit aussi avoir pratiqué lui-même sur ce terrain, vers Wagnonlieu, des fouilles qui lui avaient fait découvrir des caves, des fondations et d'autres débris de l'ancienne cité attrébate.

Enfin, lorsqu'en 1793, un camp retranché fut établi sur la hauteur non loin de Wagnonlieu, le percement des tranchées

---

(1) Cartularium, rubrica secunda. lit. 3, f° 119 — de obitu viri dei.

fit découvrir beaucoup d'objets gallo-romains (Harbaville).

Nous verrons plus loin qu'entre Wagnonlieu et Duisans nous avons trouvé de grandes fondations et des tombes plus belles que celles rencontrées souvent par nous dans les campagnes.

Cité attrébate, les monuments.

Les Romains, au fur et à mesure qu'ils étendaient leur domination, propageaient non-seulement leur langue et leur religion, mais surtout leur style architectural, et leur système d'administration. Dans les chefs-lieux de province surtout, qui presque tous devinrent municipes, et furent dotés de franchises municipales, ils élevèrent ces édifices nombreux et souvent élégants qui leur rappelaient Rome, la cité mère. Ils devaient abriter, les dieux, les prêtres, les magistrats, ou bien glorifier les évènements heureux ou contribuer enfin à l'utilité ou au bien être des habitants.

Ainsi l'on trouvait dans ces villes une foule de monuments attribués aux services publics, ou au culte des dieux. Quant aux habitations privées, elles étaient souvent très-peu remarquables, beaucoup étaient bâties en pisé ou en torchis, et quelques unes seulement, celles des personnages riches et importants, étaient grandes, élégantes, et formées de matériaux solides. Voilà pourquoi les emplacements qu'occupaient les antiques cités sont souvent difficiles à reconnaître, à moins qu'elles n'aient possédé des édifices publics solides, et alors encore il faut rencontrer leurs fondations, très-peu étendues au milieu d'une enceinte souvent assez grande, A Pompéï même, dans cette ville de 40,000 âmes, l'une des plus célèbres de l'Italie et voisine de Rome, cette capitale du monde d'alors, que voyons-nous : des monuments

riches et élégants sans doute, des palais et des hôtels fastueux, remplis de richesse et de luxe. Mais que sont à côté les constructions particulières, non pas seulement celles des pauvres, mais celles des habitants aisés? Laissons parler MM. de la Chavanne et Forjasse : « De bonnes fondations, des murs solides, n'y ont pas été regardés comme indispensables, et le talent de l'architecte a dû plutôt se diriger sur les moyens de préserver de la chaleur. Aussi ne trouvons-nous dans Pompéï que des maisons, dont un enduit, plus ou moins épais, recouvre des murs mal construits, en mauvaises briques jointes ensemble par un ciment, et dont l'épaisseur ne correspond pas même à l'usage auquel ils étaient destinés..... »

Si donc en Italie, dans cette contrée qui se glorifiait d'être la reine, la plus belle et la plus riche du monde, nous trouvons de semblables constructions dans les villes principales et pour servir d'habitations aux citoyens riches, ne devons-nous pas accepter, ce que l'histoire nous apprend et ce que nos fouilles nous confirment, que nos campagnes et même nos villes des provinces éloignées de Rome, n'employaient pour la construction de la plupart de leurs habitations que des matériaux légers et peu couteux, la terre et le bois. Cet usage, du reste, s'est perpétué sans presque de variations dans nos villes mêmes, à peu près jusqu'au XII[e] siècle.

» Quelques beaux monuments publics perdus au milieu d'un dédale de ruelles très étroites, des maisons très basses, sans étage, et par le défaut d'ouvertures, ressemblant à de véritables prisons, tel doit avoir été l'aspect des villes des anciens, à en juger par Pompeï, » dit M. Schayes (1).

(1) Les Pays-Bas sous les Romains, tom. 2, p. 222.

» Les maisons de Pompeïa, dit un voyageur, qui visita cette antique cité en 1811, n'ont point d'étages, point de jour sur la rue, une porte simple, élevée d'environ six pieds, donne entrée dans une cour carrée au milieu de laquelle on voit une fontaine. Cette cour est entourée de portiques qui donnent le jour à des chambres isolées, sans cheminées et sans croisées, la lumière n'y pénètre que par une petite porte extérieure, la grande rue qui aboutit à deux portes n'a pas la largeur d'une voiture. » Guys dans son voyage dans la Grèce (1) dit « que les » Turcs, comme les anciens Romains, ne bâtissent, pour leurs » logements, que des maisons de bois et de peu de durée. »

» A Rome même, dit M. Schayes, la plupart des maisons étaient bâties de bois, et beaucoup étaient isolées et séparées les unes des autres, ce qui formait un labyrinthe d'impasses et de ruelles remplies de déblais et d'immondices qu'on y laissait accumulés. »

Au reste ces faits sont, nous le croyons, bien établis, et nous renvoyons nos lecteurs curieux d'étudier plus à fond cette question aux auteurs qui l'ont traitée d'une manière plus complète (2).

La cité attrébate ne devait donc pas être très belle à cette époque; d'autant plus qu'elle était très distante de Rome, et que plus les provinces étaient éloignées de cette capitale, dit le savant auteur de l'ouvrage sur les temples des anciens et des modernes, moins les Romains cherchaient à les embellir par des monuments.

---

(1) Tom. 12.

(2) Voir Maffei, Verona illustr. tom. 1, liv. VI. — Raoul Rochette. — Lady Morgan. L'*Italie*, tom. 4, p. 114. — Taylor, *Ruines de Pompéïa*. Malte Brun. — Castellau. — Panauti, tom. 2 c. 1. — Lullin de Château-Vieux, *Lettres sur l'Italie*. — Strabon, liv. V.



Nous connaissons trois des rues qui traversaient alors notre cité. Nous les avons reconnues à deux mètres environ de profondeur, sous le sol actuel. L'une passe sous le petit Séminaire, puis sur la place de la Préfecture et se dirige vers la porte d'Amiens, ou celles de Bronnes. L'autre que nous avons vue sous la prison départementale nouvelle, semble venir des environs du mont de Beaudimont pour arriver au même endroit que la précédente.

Une troisième devait suivre le parcours actuel de la rue Beaudimont, car la rue Saint-Jean-en-Lestrée, qui en est le prolongement a porté pendant tout le moyen-âge le nom de Strata qui rappelle une antique chaussée et nous avons retrouvé ce chemin à un mètre de profondeur dans la fondation de la maison ogivale que vient de bâtir M. Deusi.

Le Forum.

Les établissements publics, sacrés et profanes, devaient se trouver dans cette même partie de l'ancienne ville, la cité actuelle ; la tradition place en effet le forum sur l'emplacement de la place de la préfecture. Elle nous dit aussi que sur le terrain de l'église Saint-Nicolas était un temple dédié à Jupiter, et qu'un autre édifice, consacré à la déesse Isis (1), est remplacé aujourd'hui par la chapelle de la Providence ; ces monuments s'élevaient aux deux extrémités du forum.

Cherchons d'abord si nous pouvons encore établir ces faits par des découvertes archéologiques.

---

(1) Une tradition, dit M. Harbaville, assure qu'un temple dédié à Isis fut érigé au lieu où est l'Hôtel-Dieu, et que la rue des Bouchers-de-Cité en a retenu longtemps le nom de rue d'Isis.

Nous avons répété cette tradition dans notre essai sur l'ancienne cathé-

La place de la Préfecture recèle des restes gallo-romains en grand nombre, ce qu'ont prouvé les quelques excavations qui y ont été faites pour la construction de l'église Saint-Nicolas.

D'abord dans le terrain qui, d'après la tradition, a dû porter le temple de Jupiter, et qui avait précédemment été occupé par les autels druidiques, les travaux ont mis au jour des chapiteaux et des débris de frises d'ordre toscan, qui avaient été encastrés comme moëllons dans la fondation des murailles de l'ancienne cathédrale du côté du cloître. Ces ornements étaient évidemment gallo-romains aussi bien que cette pierre déposée aujourd'hui au musée communal et qui porte gravé en beaux caractères romains ce mot ROMVLVS.

Cette découverte confirme donc la tradition et ces passages de plusieurs historiens, de M. Harbaville notamment, qui nous disent les uns : que saint Diogène, évêque régionaire de l'Atrébatie vers 390, consacra au vrai Dieu le temple de Jupiter qu'il trouva dans la vieille capitale, et d'autres, tels que Locrius, que cet évêque construisit à Arras, un temple chrétien « (ecclesiam construi curavit, eamque deiparæ

drale, mais ce passage nous a attiré une observation sévère de la part des auteurs des rues d'Arras. Ils prétendent que nous avons attribué la construction de ce temple aux Gaulois, ce qui n'a jamais été dans notre pensée, et ils ajoutent que ceux-ci avaient emprunté leur mythologie à la forte race des enfants d'Odin, avec lesquels ils avaient eu plusieurs rapports, mais que jamais ils ne demandèrent leurs dieux à l'Egypte dont le nom leur était à peine connu. A ces observations nous répondrons seulement que nous n'avons attribué qu'aux Romains la construction de ce temple, si réellement il a existé, et que ceux-ci vénéraient en effet la déesse Isis, comme nous l'avons prouvé plus haut. Nous ajouterons aussi que les Belges attrébates n'avaient pas emprunté leur religion aux Germains, qu'ils n'ont jamais adoré Odin, et nous renverrons nos contradicteurs, pour constater ce fait, à la deuxième partie de cet ouvrage et aux auteurs que nous avons cités.

» virgini nuncupavit), » sur les ruines duquel saint Vast rebâtit plus tard la Cathédrale.

Ce monument était placé au haut d'une colline qui, sur le devant et sur la gauche, s'abaissait brusquement, et c'était en bas de ce talus que passait, à deux mètres sous terre, le chemin antique que nous avons cité.

Le long de cette voie, près de l'entrée du temple, nous avons reconnu un bon nombre de grands vases globuleux, placés le long de ses accotements, et qui contenaient d'autres vases plus petits. Ces grandes urnes avaient la pâte rouge et épaisse. A côté d'eux était une autre poterie de même matière, mais de forme allongée, offrant à peu près en très-grand la représentation des fioles de verre, dite lacrimatoires.

Un peu plus bas à droite de la voie et plus près de l'endroit ou s'élevait, dit-on, le temple d'Isis, a été rencontré un amas de vases brisés, ainsi que des débris de tuiles à rebords, ce qui nous a fait penser que là était une fabrique ou plutôt un magasin de poteries.

Quant au temple d'Isis aucune exploration ni aucun terrassement n'a était fait en ce lieu depuis très-longtemps et nous n'avons pas eu l'occasion d'en étudier le sous sol ; nous savons seulement que la rue des Bouchers-de-Cité, qui passe derrière son emplacement, a porté pendant longtemps au moyen-âge le nom de rue d'Isis (1). et que le même nom lui a été rendu passagèrement pendant la Révolution de 1793.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Harbaville, Mémorial, tom. 1, pag. 38.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, 4e partie, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, par M. Ernest Prarond (1).

L'auteur de cet ouvrage de longue haleine, puisque nous annonçons aujourd'hui son 5e volume, est un abbevillois érudit, patient et plein de zèle pour écrire l'histoire de son pays. Recherches multipliées, nombreux voyages, rien n'effraya, en effet, M. Prarond, pour atteindre le but si louable qu'il s'était proposé, celui d'éclairer ses compatriotes et surtout de venir en aide aux futurs historiens du Ponthieu, en leur fournissant une masse de documents d'une utilité incontestable. Son livre, nous devons le dire, est moins destiné à présenter sur les événements et les personnes des jugements tranchants, qu'à réunir sous une forme simple et commode des faits multipliés et exacts qu'il serait très-difficile, il faut l'avouer, de se procurer ailleurs.

Sous ce rapport, au moins, M. Prarond a bien mérité du pays, car en publiant ce consciencieux travail, il a évidemment diminué l'ennui et la perte de temps que les recherches causent trop souvent à ceux qui, comme lui, aiment leur patrie et veulent mettre au jour ses annales.

Le nouveau volume dû à M. Prarond est plein de détails intéressants sur *Saint-Riquier* et les villages du canton d'Ailly; mais il nous faudrait trop de place, pour faire connaître d'une

(1) Grand in-12°, Abbeville, imp. Briez, 1867.

manière satisfaisante tout ce que ce volume peut contenir de curieux; c'est pourquoi nous allons nous borner à en extraire quelques passages que nous transcrirons ensuite ici.

Après avoir retracé l'aspect assez pittoresque que *Saint-Riquier* devait offrir, d'après Hariulphe, au VII[e] siècle, M. Prarond nous donne les diverses étymologies du nom de *Centule* que porta cette petite ville. Suivant Formentin, qu'il cite, ce nom viendrait d'une enceinte de *cent tours*, bâtie par Ragnacaire pour fermer Saint-Riquier; mais une autre opinion, qui paraît plus plausible à M. Prarond, serait celle émise par MM. Traullé et Lever, et suivant laquelle on devrait plutôt faire dériver ce nom de *Centule* des *cent cellules* de moines qui se trouvaient dans l'abbaye.

Nous voudrions pouvoir partager cette façon de voir; mais nous le demandons à M. Prarond, lui-même, que deviendrait en ce cas le fameux dicton latin :

Turribus a centum Centula dicta fuit.

Nous passons sur le récit des événements survenus à Saint-Riquier et que M. Prarond raconte avec un grand soin, pour ne nous arrêter qu'à ce qu'il dit des notes de Dom Grenier, concernant le sceau de sa commune et ses armoiries. Cette petite ville portait de France ancien au chef d'argent et le sceau de la commune offrait d'un côté un chevalier armé de toutes pièces et de l'autre le chef de saint Riquier. Quant au scel aux causes, il présentait l'image d'une forteresse percée de trois portes et surmontée d'un même nombre de tours; sur la plus haute était perché un hibou; sur celle de droite se voyait une fleur de lys; au-dessus de la troisième, on remarquait un oiseau planant.

M. Prarond ajoute qu'il a retrouvé le scel dessiné tel que le décrit M. Louandre, dans le 28[e] paquet, n° 2, de Dom Grenier,

et qu'il lui a semblé que l'oiseau ne planait pas, mais paraissait posé sur la tour.

Cette observation, quoique peu importante par elle-même, prouve l'attention avec laquelle écrit M. Prarond, et combien il désire se montrer exact dans ses moindres descriptions.

Une liste aussi complète que possible des *anciens maïeurs* de *Saint-Riquier* vient après ce qu'il dit des armes et des sceaux de cette petite ville.

Ensuite, M. Prarond aborde l'*état ecclésiastique;* il nous fait successivement connaître l'*abbaye*, son *histoire*, ses *abbés*, les *écrivains* et *poètes* qu'elle a produits. Cette partie du livre est pleine de faits intéressants, bien que l'auteur n'ait pas pris la peine de les grouper avec art, et d'y joindre des réflexions, comme le font certains érudits de nos jours.

Dans ce qu'il appelle une *Promenade aux quatre coins de la commune*, M. Prarond nous donne aussi la topographie de Saint-Riquier; il parle tour à tour de ses *portes*, de ses *tours*, de ses *murailles*, de ses *fossés* et de ses *monuments* encore existants. Il n'oublie pas de dire un mot, en passant, de la *porte du Héron*, démolie il y a une vingtaine d'années, non pas, comme paraît le croire M. Prarond, à la demande des habitants de Saint-Riquier, mais bien sur celle des agents-voyers auxquels on disputa assez longtemps les vestiges de cette porte, qui a été dessinée dans le grand ouvrage du baron Taylor, sur la Picardie.

Au reste, quand l'auteur le veut, il décrit avec bonheur et talent ce qui se voit, ce qui frapppe encore maintenant les regards à Saint-Riquier. Pour preuve de ce que nous avançons, il nous suffira sans doute de citer ici le passage suivant : « Dans le Saint-Riquier moderne, amoindri, dépeuplé, tombé en village, nous retrouvons encore les monuments de sa splendeur, l'église qui brille surtout aux rayons du soleil couchant, comme il convient à un édifice plein de souvenirs, à des pierres qui ne sont plus que des témoins et qui ont survécu aux querelles, aux agitations, aux affaires bruyantes des hommes;

l'abbaye, toujours consacrée à la religion, et devenue une école pour les enfants qui aspirent au service du culte; le beffroi debout dans la partie la plus haute de la place et rappelant le vieil antagonisme des jurés et des moines; l'hôpital dont les beaux bâtiments, vus de loin dans la plaine, semblent couronner des témoignages de l'éternelle charité la pauvre ville désarmée de ses murailles. »

L'église, si remarquable, a fixé les regards de M. Prarond, comme elle fixera toujours ceux de l'archéologue instruit et religieux. L'auteur en fait connaître les beautés, les décorations, et rappelle en même temps les noms de tous ceux qui en ont parlé avant lui. Nous regrettons seulement que cet écrivain n'ait pas sonné mot de cette prétendue figure de *Jeanne d'Arc*, placée au haut du porche à droite, près de l'entrée du pensionnat. Il devait, comme nous l'avons fait dans une *Etude spéciale sur l'Eglise de Saint-Riquier* (1), réfuter cette erreur et démontrer, ainsi que nous, que la soi-disant *Jeanne d'Arc* n'est que la statue d'une sainte dont le cierge, à moitié cassé, a été pris par Dom Grenier et par M. Vergnaud-Romagnesi pour une lance.

M. Prarond, qui parle assez longuement du *château de La Ferté*, aurait pu aussi citer ce qu'en a dit Adrien de Boufflers, dans ses *Œuvres appariées*. Nous possédons de cet ancien château une fort belle vue à la sépia exécutée par un dessinateur habile, lorsqu'on en voyait encore de nombreux vestiges, et nous nous serions fait un vrai plaisir de le montrer à M. Prarond, s'il nous eut manifesté le désir de voir ce dessin.

Cet écrivain nous semble, d'ailleurs, avoir deviné juste en faisant remarquer que l'obligation imposée aux religieux de Saint-Riquier de conduire le nouveau vicomte de l'abbaye, la veille de la fête de cette petite ville, sur le pont-levis du châ-

(1) In-8°. Amiens, imp. Lenoël, 1867.

teau, afin d'y prêter serment de ne rien entreprendre contre les dépendances de la châtellenie de La Ferté, et particulièrement sur la tombe d'Izambart, *tenu pour géant enterré dans le bosquet voisin*, avait pour but la reconnaissance des limites et des droits respectifs de l'abbaye et de la seigneurie de La Ferté. On peut lire, au reste, tous les documents cités par M. Prarond pour découvrir l'origine de cette étrange et bizarre cérémonie, qualifiée à tort d'*amende honorable* par des écrivains modernes.

La notice sur La Ferté une fois terminée, M. Prarond s'occupe d'*Ailly-le-Haut-Clocher* dans son livre. L'importance du lieu, l'*étymologie de son nom*, ses *seigneurs*, son *Eglise*, son *histoire*, l'*industrie des habitants*, tout est rappelé par cet auteur consciencieux; mais nous devons dire que c'est en partie grâce à nous que la flèche d'Ailly a été conservée. On voulait l'abattre, comme le dit M. Prarond, sous prétexte qu'elle menaçait ruine; envoyé sur les lieux avec M. Ramée, architecte de Paris, nous reconnûmes qu'il était facile de consolider cette flèche, et depuis sa restauration, elle reste debout, bravant le vent, la tempête et les sinistres prédictions de ceux qui avaient annoncé son prochain écroulement.

A l'égard de Pierre d'Ailly, que Piganiol de la Force fait naître dans ce village, M. Prarond eut bien fait de ne pas reproduire cette opinion erronée, car il est certain que c'est à Compiègne que ce célèbre cardinal reçut le jour.

Les villages de *Buigny-l'Abbé*, de *Yaucourt-Bussu*, de *Maison-Roland*, *Coulonvillers*, *Cramont*, *Mesnil-Domqueur*, *Gorenflos*, *Ergnies*, *Mouflers*, *Villers-sous-Ailly*, *Long*, *Cocquerel* et *Pont-Remy* sont également passés en revue dans le nouveau volume que nous devons à M. Prarond ; mais il nous serait impossible, faute d'espace, de dire ce que nous pensons de chaque notice sur ces villages ; nous nous bornerons donc à faire remarquer, à l'égard de *Long*, que M. Prarond a eu une bonne idée en donnant la description de l'ancien sceau de cette commune; que *Cocquerel* est, comme il le dit, un lieu fort ancien, à en

juger par les nombreuses découvertes que l'on y a faites d'antiquités romaines, notamment d'une curieuse statuette en bronze, représentant le *combat d'Hercule contre Antée;* et quant à *Pont-Remy*, que M. Prarond en parle en homme qui connaît parfaitement l'histoire de cette grande commune; les notes sur son église et son *château*, que nous avons publiées dans l'ouvrage en 2 volumes in-4° intitulé : *Eglises, Châteaux, Beffrois* et *Hôtels-de-Ville de la Picardie et de l'Artois*, nous ont mis à même de reconnaître et proclamer cette vérité.

M. Prarond termine par quelques notes son intéressant volume, que nos compatriotes liront sans doute avec empressement.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France de Picardie, etc.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.



CÉSAR DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE.

I.

« Si les calomnies qui me parviennent jusque dans ma prison me blessent, écrivait le 18 août 1844, un auguste détenu politique, les éloges ne me plaisent pas davantage, je ne mérite ni les uns ni les autres. Mes intentions ont toujours été pures ; mais des intentions ne suffisent pas pour faire la réputation d'un homme. D'ailleurs nous vivons à une époque où les panégyriques quelconques paraissent toujours être le résultat d'un marché. Cette supposition, offensante pour moi, le serait aussi pour vous, dont je me plais à reconnaître le désintéressement et le caractère honorable. Je vous prie donc de ne pas parler de moi personnellement, J'ai déjà publié bien des écrits : ceux-là sont du domaine public, et je les livre avec plaisir à votre critique éclairée (1). »

Lors de l'apparition des deux premiers volumes de « l'Histoire de Jules César » en 1865 et en 1866, deux sortes d'aristarques se produisirent, les uns louant à outrance l'œuvre nouvelle qu'ils n'avaient peut être pas lue, les autres apportant dans l'examen d'un livre d'histoire et d'archéologie, l'esprit mesquin de leur opposition politique, se

(1) Lettre à M. Temblaire, directeur de la *Revue de l'Empire*, nº d'août 1844.

félicitèrent de la bonne occasion qui leur était offerte de guerroyer le prince en perçant de mille traits pygméens un auguste archéologue. Rompre le nez d'un homme à coup d'encensoir, où charger ses épaules du fardeau de ses petites haines ou de ses rancunes politiques, me semble un acte répréhensible et du plus mauvais aloi. N'eût-il pas été plus simple et plus rationnel, puisque l'auteur abandonnait son œuvre au public, de prendre l'histoire de César, de l'examiner purement et simplement comme MM. les aristarques en agissent d'ordinaire, vis-à-vis des simples mortels. C'est ce que plusieurs ont fait, et je suis convaincu que cette franchise et cette loyauté d'allure, dans la critique n'ont pas déplu à l'auteur du livre.

La nouvelle vie de César nous paraît avoir un mérite spécial, celui de nous introduire au sein des sociétés gauloise et romaine, et de nous y mêler pour ainsi dire à leurs diverses ondulations. L'auteur nous paraît l'avoir admirablement compris : si l'histoire est une résurrection, c'est parce qu'elle rend bien pour le lecteur la vie aux sociétés, et aux individus dont les annales se déroulent sous nos yeux. Ce qui manquait aux écrivains précédents, c'était, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la vie antique : on connaissait des histoires gauloise et romaine, les noms, les dates et les résultats généraux ; mais les personnages ne vivaient pas d'une vie accessible à notre intelligence, la société se mouvait par des ressorts qui échappaient à notre appréciation, et qui nous restaient inconnus. Disons-le : la science historique a grandement souffert de résumés d'histoire; aussi ne craignons nous pas d'affirmer l'importance du service rendu par la nouvelle vie de César. Le vrai mérite de l'auteur, est donc de nous faire pénétrer au cœur même de la civilisation gauloise, d'en

analyser tous les détails, et d'en faire passer l'ensemble sous nos yeux. S'il avait un défaut, ce serait précisément celui d'être complet, et de ne pas laisser dans l'ombre un seul détail propre à donner la couleur locale aux évènements. Mais l'ignorance de l'histoire vraie est telle en général, qu'il lui a fallu risquer d'être prolixe, afin de ne pas demeurer au-dessous de sa tâche.

Que de choses n'aurais-je point encore à dire sur ce sujet, mais je m'arrête, puisque je ne dois m'occuper ici que des rapports de notre forêt de Compiègne, et des régions voisines avec César ou ses lieutenants. Nous avons précédemment essayé d'établir que Compiègne avait une origine romaine. L' « Histoire de Jules César » vient corroborer notre assertion, car elle démontre péremptoirement et à plusieurs reprises, que César ou ses lieutenants ont occupé des points peu distants de la ville actuelle.

II.

César a connu et foulé le sol de Compiègne, et de sa forêt durant ses campagnes de 697 et 703 avant Jésus-Christ. Pour traiter une question de géographie ancienne relative à la Gaule, il faut toujours prendre pour point de départ « les Commentaires de César ; » en effet, si vous consultez Strabon, « l'Itinéraire d'Antonin, » la « Notice des Dignités de l'Empire » ou la « Table Théodosienne, » avant d'avoir en quelque sorte demandé au vainqueur des Gaules, ce qu'il pense de vos conjectures, surtout quand elles se rapportent aux localités, qui servirent de théâtre à ses opérations militaires, vous vous exposez d'ordinaire, au danger de commettre un anachronisme, soit en refusant d'admettre des faits que la tradition nous a conservés, parce que la position des différents

points géographiques, où ces faits se sont nécessairement accomplis, ne se trouve pas nominativement indiquée dans le récit de César : soit en cherchant par de savants calculs à substituer, aux anciennes localités, celles qui semblent s'y rapporter, d'après l'autorité des différents ouvrages postérieurs aux commentaires, et que nous avons nommés plus haut.

Quelques remarques sur les campagnes de 697 et 703, mettront le lecteur à même de reconnaître la vérité de notre assertion.

« Les éclatants succès remportés par César sur les Helvètes et les Germains avaient délivré la République d'un immense danger, dit le nouvel historien de César, mais en même temps ils avaient éveillé la méfiance et la jalousie de la plupart des nations de la Gaule. Elles conçurent pour leur indépendance des craintes qu'augmenta encore la présence de l'armée romaine en Séquanie. L'irritation fut des plus vives parmi les Belges. Ils redoutaient d'être attaqués à leur tour, une fois la Gaule celtique pacifiée. Ils étaient en outre excités par des hommes considérables, qui comprenaient que sous la domination romaine, il leur serait moins facile de s'emparer du pouvoir. Une ligue menaçante se forma entre les diverses peuplades de la Belgique ; elles se donnèrent réciproquement des otages (1). « En apprenant ces nouvelles, César lève deux légions en Italie et les envoie en Gaule sous la conduite de Q. Pédius. Dès que les fourrages furent assez abondants il rejoignit ses légions « probablement à Besançon, puisque, on s'en souvient, elles avaient été mises en quartiers d'hiver dans la Sequanie (2). » Son armée était forte de

(1) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 96.
(2) Ibid. p. 97.

40,000 hommes d'infanterie, auxquels se joignirent 20,000 auxiliaires. Après une marche rapide par les localités actuelles de Seveux, Langres, Bar-sur-Aube et Vitry-le-Français, il envahit le pays des Rèmes qui n'opposèrent aucune résistance, lui livrèrent des otages, et se rangèrent corps et biens sous la domination romaine. Mais les autres peuples confédérés, au lieu d'imiter cette conduite, réunirent leurs contingents qui présentaient un effectif de 296,000 hommes, dans lequel les Bellovaques entraient pour 60,000 hommes.

Par les détails dans lesquels César est entré au sujet des peuples dont il allait envahir les territoires, il a prouvé sans réplique que la Gaule Belgique était fort peuplée, que la civilisation y était déjà parvenue à un degré avancé, et qu'en conséquence il est absurde d'admettre avec certains auteurs, que les Belges étaient encore des barbares errants à travers les forêts qui couvraient une grande partie du sol, quand César leur déclara la guerre. Et d'ailleurs, pourquoi atténuer la valeur des ennemis? n'est-ce pas de mauvaise politique.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Alexandre, César et Napoléon ne l'ont-ils pas si admirablement compris, que, loin de ravaler leurs ennemis, ils ont parfois apporté une coquetterie de guerrier en exagérant leur valeur? Qui donc les en oserait blâmer ?

César nous apprend que ces peuples possédaient des villes dont les habitants communiquaient entre eux par des routes qui furent utiles au général romain ; en outre, les grands cours d'eau qui arrosaient le pays, offraient également des moyens de communication dont les habitants faisaient d'autant plus d'usage, que la plupart de leurs villes, bourgs ou villages n'en étaient pas éloignés, comme le prouve la marche de César.

Après avoir accepté la soumission des Rèmes et reçu leurs otages. César apprenant que Galba marchait à sa rencontre, « résolut de se porter au-delà de l'Aisne, qui traversait la partie extrême du territoire des Rèmes, et de camper dans une forte position pour y attendre l'ennemi. La route qu'il avait suivie jusqu'alors menait droit à l'Aisne et la franchissait sur un pont, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Berry-au-Bac. Il se dirigea en toute hâte vers ce pont, le fit passer à son armée, et assit son camp à droite de la route sur la colline située entre l'Aisne et la Miette, petit ruisseau aux bords marécageux, qui se déverse dans cette rivière entre Berry-au-Bac et Pontavert (1). » Le camp de Mauchamp à Berry-au-Bac, n'avait point été signalé par les précédents commentateurs des opérations militaires de César, et ne pouvant assigner le point de station de l'armée romaine, ils l'amenaient immédiatement aux portes de Bibrac. Mais ici, nouvelle difficulté : Quel est l'emplacement probable de Bibrac. Le savant bénédictin Dom Grenier le plaçait à Bray ; Napoléon I[er], pendant la campagne de France, ayant occupé le même pays, émit une opinion différente, il place Bibrac au village de Bièvres (2). D'autres ont été chercher Bibrac à Laon, ce qui ne peut pas s'accorder avec la marche de l'armée romaine. Le nouvel historien de César nous paraît avoir répondu aux exigences topographiques, en assignant à cet oppide, l'emplacement de la montagne de Vieux-Laon, qui présente vers le sud des escarpements inexpugnables.

César informé de la situation de Bibrac que les Belges pressaient vivement, leur envoya un secours tel que les

---

(1) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 99-100.

(2) *Commentaires*, édition Nisard, p. 355. — 1837.

assiégeants durent renoncer à leur entreprise. Tournant alors leurs efforts contre les Romains, les Belges se dirigèrent vers le camp de César. En général habile vis-à-vis d'un ennemi supérieur en nombre et renommé par sa bravoure, César provoqua chaque jour de petites escarmouches, qui, en familiarisant ses soldats avec l'ennemi, les accoutumèrent à le vaincre ; pendant ce temps-là, César fortifiait sa position par des travaux nombreux. « Ces dispositions prises, laissant dans le camp les deux légions nouvellement levées, pour y servir de réserve au besoin, César, dit son historien, mit les six autres en bataille, la droite appuyée aux retranchements. Les Belges firent également sortir leurs troupes et les déployèrent en face des Romains. Les deux armées s'observaient, chacune attendait pour attaquer avec avantage que l'autre passât les marais de la Miette. Cependant, tandis qu'elles demeuraient immobiles, la cavalerie se battait des deux côtés. Après une charge heureuse, César voyant que l'ennemi persistait à ne pas s'engager dans les marécages, et ne voulant pas les traverser lui-même, fit rentrer ses légions. Aussitôt les Belges quittèrent leur position pour se porter vers l'Aisne, au-dessous du point où la Miette s'y déverse. Leur dessein était de franchir la rivière, entre Gernicourt et Pontavert aux endroits guéables, avec une partie de leurs troupes, d'enlever, s'ils le pouvaient, la redoute commandée par le lieutenant Sabinus, et de couper le pont, ou au moins d'intercepter les convois de vivres et de ravager le pays des Rèmes, au sud de l'Aisne, d'où les Romains tiraient leurs approvisionnements.

» Déjà les barbares s'approchaient de la rivière, lorsque Sabinus les aperçut des hauteurs de Berry-au-Bac ; il fit aussitôt avertir César, qui, avec toute sa cavalerie, les Numides

armés à la légère, les frondeurs, les archers, passa le pont, et, en descendant la rive gauche, marcha à la rencontre des ennemis vers l'endroit menacé. Lorsqu'il y arriva, quelques-uns avaient déjà traversé l'Aisne. Une lutte opiniâtre s'engage. Surpris au passage, les Belges éprouvent des pertes sensibles; cependant ils s'avancent intrépidement sur les cadavres pour franchir la rivière, mais sont repoussés par une grêle de traits; ceux qui étaient parvenus sur la rive gauche, enveloppés par la cavalerie, sont massacrés (1). » La déroute des Belges fut complète, et le vainqueur put alors s'avancer sans obstacle « ad oppidum Noviodunum. »

En étudiant la nouvelle histoire de César, et particulièrement ses campagnes contre les Belges, qui se lient intimement aux origines de Compiègne, on est frappé du soin vraiment scrupuleux, qu'apporte l'auteur dans les questions topographiques, si délicates de leur nature, et si chères au cœur chatouilleux des antiquaires. Ces sortes de conquêtes fort pacifiques d'ailleurs, ne seront-elles pas, pour le plus grand nombre, les seules que leur réserve la Providence? dès lors ils n'admettent aucune soustraction ou modification de lieux. Est-ce le fait d'un bon esprit? Les bons esprits ne sont pas ceux qui, par amour de la nouveauté ou de l'excentrique, créent des opinions singulières; ils savent très bien que, si l'on ne doit pas accepter sans contrôle des opinions généralement reçues, ils doivent penser que par le seul fait qu'elles sont généralement admises, elles renferment une certaine somme de vrai, sinon de vérité. On ne donnerait donc pas la preuve d'un esprit original, en disant à propos d'une question : « Tout » le monde reconnaît que Compendium était à la jonction

(1) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 103-104.

» des rivières d'Oise et d'Aisne; c'est une erreur, tout le
» monde s'est trompé ; la question n'est plus douteuse pour
» moi, c'est l'emplacement de Verberie, qui seul répond à la
» description des géographes anciens. » Tous les archéologues
Picards hausseraient les épaules : le châtiment me semblerait
d'une impertinence assez cruelle. Le nouvel historien de
César, préparé par de longues études sur la géographie ancienne, a fait preuve de ce rare esprit de sagesse, qui porte
à rechercher, dans le vraisemblable, ce qui est seul possible
et vrai, dans les questions controversées Aussi sans repousser
ou sans admettre de parti pris l'opinion de tel ou tel archéologue sur un nom de lieu en litige, l'auteur à voulu voir
par lui-même, et n'émettre une opinion qu'après les avoir
discutées toutes. Le don de la vue est plus rare qu'on ne
pense, et le nombre des aveugles plus considérable, qu'on
ne le supposerait en ce siècle de lumières.

« Le lendemain de la fuite de l'ennemi, avant qu'il fut
remis de son effroi, César leva son camp, traversa l'Aisne,
arriva après une longue journée de marche (45 kil.) devant
Noviodunum (Soissons) (1). » César essuya un premier échec
devant la ville, mais ayant ensuite fait pratiquer des travaux
de siége, il emporta la place. Ce n'est évidemment pas sans
hésitation que l'auteur à dû faire de Soissons le Noviodunum
des Commentaires, car il a rencontré à une distance peu
éloignée de cette ville, une montagne assez élevée au bord de
la Crise, dont le nom et la position géographique semblaient
convenir à l'appellation gauloise de Noviodunum, « Noyan, »
cependant quand on examine la question sur le terrain, la
future Augusta Suessionum des Itinéraires, de la « Table
Théodosienne, » et de Ptolémée, nous paraît devoir être assis
sur l'emplacement du Noviodunum de César à Soissons et

(1) *Ibid.* p. 103.

non pas à Noyan. Ainsi l'ont pensé l'illustre d'Anville, Dom Grenier, Perrot d'Ablancourt et feu M. Graves. Je passe sous silence l'opinion de M. Peigné Delacourt, qui met le Noviodunum Suessionum au « mont de Noyon » près de Chevincourt (Oise) ; nonobstant le succès académique qui l'a couronnée en 1858, cette opinion nous paraît insoutenable.

Après la prise de Noviodunum, César, sans entrer dans aucun détail sur la marche ultérieure de son armée, dit simplement qu'il la conduisit dans le pays des Bellovaques « exercitum in Bellevacos deduxit. » Si le nouvel historien de César, me permettait une remarque critique, je lui exprimerais le regret que j'éprouve de le voir imiter ici trop complètement la réserve de César, touchant son itinéraire de Noviodunum à Bratuspantium. Hâtons-nous d'ajouter que la planche 7 de l'Atlas supplée à cette réserve, par un tracé qui confirme, avec une autorité sans conteste, l'opinion émise dans notre étude sur les origines de Compiègne.

En quittant Noviodunum, César suivit le cours de l'Aisne, par la rive gauche, et tint à peu près la route actuelle, de Soissons à Compiègne, en cotoyant plus souvent toutefois la rivière que ne le fait aujourd'hui la route. Parvenu à la jonction de l'Oise et de l'Aisne, César aura fait préalablement occuper le mont Gannelon, par quelques cohortes avant de traverser l'Oise avec son armée. C'est au moment de cette étape que l'armée romaine occupa une partie du territoire de la ville de Compiègne. Et, c'est vraisemblablement pendant la marche qui précéda l'étape de Compiègne, que César fit explorer la forêt de Compiègne, qui va devenir le théâtre de sa campagne contre les Bellovaques, en l'année 703, Av. J.-C.

Edmond de l'Hervilliers,
Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

SUITE DU

MÉMORIAL D'UN BOURGEOIS DE DOULLENS

PAR SON FILS.

(1678-1750) (*).

1704.

Le 19 septembre de ceste année est né un garçon de Joseph Dufresne, controlleur aux tailles en ceste ville et de Louise Coignart, sa femme, lequel a esté baptisé d'abord par Christine Boulon, sage-femme approuvée, parce que ledit enfant estoit en danger de mort, et le 20 dud. mois de septembre, on porta ce mesme enfant à l'église de Saint-Martin de Doullens pour y faire les cérémonies omises à son baptême. On sait que ce fils de Joseph Dufresne, qui s'appelle comme lui, donne espoir d'estre un jour très capable.

1710.

Au mois de septembre, arrivèrent en ceste ville trois cents chevaux sous les ordres de nos seigneurs les marcschaux de Villars et d'Harcourt auxquels il falut fournir 125 fagots d'une part et 138 de l'autre, de l'ordre de MM. les maire et eschevins.

Le 17 décembre de la mesme année 1710 mourut dans l'hotel-

(*) Voir la *Picardie*, années 1866-1867, p. 385, 443, 145 et suiv.

leriede l'*Ecu de France*, muni des sacrements, messire Armand de Junca, de Vic en Bigorre, commandant le second bataillon du régiment de Vivarais, en garnison à Doullens, et le lendemain le corps fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, en présence des officiers dudit régiment.

Ceste susdite année, aux mois de may et de juin, estoit campé à la Varenne le régiment de Villeroy et il y avait dans l'esplanade un magasin où l'on déposoit beaucoup de paille et de foin.

1711.

M. de Pezeux fit transporter en son camp d'Authieulle divers objets nécessaires aux trouppes qui s'y trouvaient. Le major Deffugerais demanda aux maire et échevins de lui faire délivrer deux cordes de gros bois, des chandelles et des fagots pour deux corps de garde d'augmentation qu'il fit mettre hors les portes, pour battre des patrouilles, à cause des glaces des fossés, qui auraient pu faciliter une surprise.

1712.

Le six avril un nommé Edouart Chenu, natif de la ville de Genève, àagé de seize ans, après avoir fait abjuration de la religion prétendue réformée, entre les mains du curé de Saint-Pierre, reçut l'absolution de ses erreurs et entra dans le giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

1713.

Le 11 juin de cette année on publia la paix entre la France, les Hollandois, le Portugal et la Savoie ; cette publication se fit par ordre de M. de Bernage, alors intendant de Picardie, et le lendemain, veille du jeudi de la feste Dieu, un *Te Deum* a été chanté à sept heures du soir en l'église *Nostre-Dame*.

1714.

Mgr l'Evêque d'Amiens ayant fait sa première entrée en ceste ville, pour y remplir les fonctions épiscopales, on fut au devant de lui et on le reçut avec une grande solennité.

1715.

Ceste année on rédigea un mémoire pour avoir des francs-marchés chacun lundi des mois de l'année, rendre la rivière d'Authie navigable et faire des casernes, avecq une loterie ; on demandoit tout cela en faveur de ce que les bourgeois avaient montré leur valleur et générosité pour le service du roy le 29 juillet 1708, lorsque sur les neuf heures du matin les ennemis de la couronne s'étaient présentés au nombre de huit cents pour s'emparer de la ville où ils espéroient faire le pillage, et qu'ils en avaient esté empechés par la vigueur desdits bourgeois qui s'estoient défendus jusqu'à quatre heures d'après midi, sans que l'ennemi put venir à bout de ses desseins.

1716.

En ceste année on repara par ordre des maire et échevins de Doullens le *canal du pont de Saint-Pierre*, pour le bien publicq et prévenir son entière ruine ou dépérissement, ayant esté grandement endommagé par le débordement des grandes eaux.

1719.

On paya ceste année 28 livres à François Delattre, maitre charpentier à Doullens, pour avoir fait un befroy pour soutenir la grosse cloche de la ville et pouvoir la sonner à volée.

La façon de ce befroy était devenue nécessaire au moyen de l'incendie arrivé à Doullens. L'intendant Chauvelin, à qui le maire en avait écrit, lui fit d'Arras cette réponse un peu seche, le 29 septembre 1719.

« Je reçois, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 27 de ce mois. Je suis bien faché de l'*incendie* survenu en votre ville, mais il me semble que si vous avez manqué, dans cette occasion, des choses nécessaires pour secourir, ce n'est point à l'*Edit de création des officiers de police*, que vous devez vous en prendre, puisque ce n'est point à ces officiers mais bien à ceux de l'hostel-de-ville, à se pourvoir de seaux et de crochets dont on a besoin dans ces accidents. C'est donc toujours à vous à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et pour y remédier quand ils arrivent.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur,

Signé : CHAUVELIN.

A M. Balesdens, maire à Doullens.

En ceste même année 1719, on commença la reconstruction du chœur de la paroisse de Nostre-Dame, sous la direction de M. Picot, ingénieur en chef des ville et citadelle de Doullens, M. Lorel, docteur en théologie, estant alors curé de la dite paroisse.

1725.

Le 3 novembre on arrêta en l'Eschevinage de faire cesser au sieur Nicolas de Layrault les fonctions de procureur fiscal de la ville, s'estant permis d'agir avec violence pour l'alignement de la maison du nommé Loyer, et ayant vomi plusieurs injures et traité le maire *d'incapable et d'indigne de faire sa charge* ; et dit *que les eschevins estoient des bestes*, ce qu'il répéta plusieurs fois, en présence et au scandale de plus de cent personnes.

La même année on avoit adjugé les réparations à faire au pavé de la chaussée de Saint-Ladre, à commencer proche le coin de la maison du *Lion d'argent*, jusqu'à celle de *Saint-Sébastien*, et de la chaussée d'Arras, depuis la voûte de la porte de Lucheux, jusqu'au coin de la maison du *chapeau rouge*.

1727.

Ceste année, monseigneur le duc de Béthune, gouverneur des ville et citadelle de Doullens, se fit payer une somme de 1,040 l. pour quatre années entières de son logement que la ville devoit lui fournir, comme aux autres gouverneurs.

1728.

Le 25 du mois d'octobre de ceste année, M. le Curé de l'église Notre-Dame maria solennellement, dans cette église, messire Nicolas-Joseph de Dompierre, escuier, seigneur de Fontaine, Hornoy et autres lieux, président-trésorier de France en la généralité d'Amiens, de la paroisse de Sainte-Catherine d'Abbeville, aagé de 38 ans, avec demoiselle Marie-Geneviève Gorgon de Verville, aagé de 19 ans et 8 mois, fille de M. de Verville, conseiller du Roi, receveur des traittes en l'élection de Doullens ; il y avait une grande foule de monde à voir ce mariage.

1729.

Au mois de may, on délibéra de supplier Sa Majesté de donner les moyens d'establir des cazernes dans la ville, pour le logement des troupes de passage et de garnison. On tomba d'accord de les construire sur des emplacements près des remparts.

En septembre suivant, on fit une assez grande dépense à l'occasion de la réjouissance pour l'heureuse naissance de monseigneur le Dauphin.

Voici le détail de cette dépense :

Pour avoir fait reblanchir l'Hôtel-de-Ville et les chambres, avoir fait racomoder et nétoyer les vitres. . . .	60 l.
Plus pour des tables neuves de vingt-cinq couverts chaque, avoir démonté le parquet à fin de trouver de la place pour mettre lesdites tables dans lesd. chambres.	5 53 d.
A reporter. . . .	65 l. 53 d.

Report. . . .	65 l. 53 d.
Plus pour les cuisiniers qui ont fourni la viande, le pain, la salade à 3 tables de 20 couverts chaque.	200
Plus pour le dessert compris les boëtes de confitures sèches que l'on a envoyées aux dames, avec la vaisselle louée pour le dessert chez le fayencier.	150
Plus pour les vins, scavoir : vin de Bourgogne et une demie queux de champagne compris les voitures et droits d'entrée.	500
Plus pour les lampions, verres cassés, bouteilles égarées, chandelles, feu de joye devant l'hostel-de-ville, quy a bruslé toute la nuit.	150
Plus pour l'argent donné à la mesnue populace de ladite ville, pour l'exciter à faire des réjouissances dans leurs quartiers et aux pauvres prisonniers de la dite ville.	200
Total onze cents treize livres, ci.	1,113 l.

1730.

On fit ceste année à la fin d'août des réjouissances à cause de la naissance de Mgr le duc d'Anjou. Le repas qui se donna à l'Hôtel-de-Ville coûta 120 livres, ce qui était beaucoup pour le temps. En voici, au reste, le détail : premièrement un gigot de mouton 2 l. 10 s. ; dix poulets tant rotis que fricassés 2 l. 10 s. ; huit pigeons 1 l. 10 s. ; un lapin 10 s. ; un levreau 15 s. ; deux canards 1 l. 10 s. ; deux dindons 2 l. 4 s. ; sept perdrix 4 l. 10 s. ; douze cailles 2 l. 10 s. ; deux livres de bœuf 8 s. ; lard à larder 2 l. 15 s, ; salades 1 l. 15 s. ; biscuits macarons 4 l. 15 s. ; fromage 6 s. ; pèches, poires et prunes 1 l. 15 s. ; craquelóts 10 s. ; artichaux 10 s. ; concombre 5 s. ; sel, poivre et muscade 15 s. ; chandelles 4 l. 1 s. ; feux de cuisine et charbon 3 l. ; salaire des cuisiniers 6 l. ; le couvert 3 l. ; pour le pain 2 l. ; donné aux

sergents et tambours 7 l. 4 s. pour le bois du feu devant l'Hôtel-de-Ville 15 l. ; vin et voitures 45 l.

1737.

On renouvela alors le cachet de la ville. Ce fut le nommé Hennequin, graveur à Amiens, qui fit ce cachet. Il reçut 15 l. pour cet ouvrage.

Vers le même temps on paya 23 l. à la dame Jancotte, religieuse de Doullens, habile dans le blason, pour la façon de deux écussons des armes de cette ville, et François-Martin, orlogeur, demeurant à Yvrencheux, reçut 150 l. pour le travail par luy fait à l'horloge de l'hostel de ville.

1740.

En ceste année la ville fut remplie de soldats. Il passa alors le régiment des Cravattes du Roy, le régiment des Dragons du colonel-général, le régiment de Noailles cavalerie et de Royal étranger.

On ordonna à Pierre Saint-Aubin de fournir aux sergents de l'hôtel de ville vingt-cinq fagots, pour le feu de la *Saint-Jean*. qui se fait devant l'hospital.

Le logement du gouverneur, M. le duc de Béthune, coutait alors à la ville la somme de 260 l.

Celui du major M. de Beauchesne, était de 105 l.

Et celui du lieutenant du Roy, M. Duquesnel, montait à 200 l.

1742.

Au mois de novembre on accorda un supplément de gros bois aux chevaliers et confrères de Saint-Sébastien qui avaient fait la garde du franc-marché de Saint-Martin, attendu le grand froid qu'il avait fait le jour où il s'estait tenu.

1744.

Le dimanche de la feste de la *Sainte-Trinité*, 13e jour de juin,

d'après les ordres du Roy et de Mgr l'Evêque d'Amiens, on chanta à 7 heures du soir en l'église Notre-Dame de Doullens, un *Te Deum*, en actions de grâce de la victoire remportée par le Roy en Flandre sur ses ennemis, dans la plaine de Fontenoy, sous Tournay, le onze may précédent, à une heure après midy, ainsi qu'il est marqué plus au long, dans la lettre du Roy, imprimée à la suite du mandement de Mgr l'Evêque d'Amiens. Le clergé de toutes les paroisses, Messieurs de l'Etat-major, les Magistrats et autres officiers de Justice étoient présents à cette solennité.

On chanta encore plusieurs autres *Te Deum* en l'église de *Nostre-Dame*, ceste année là.

Le 4 juin eut lieu celui pour les avantages remportés dans le Piedmont.

Le 5 juillet suivant on en chanta un autre pour la prise de la ville de Menin.

Le 22 du mesme mois autre *Te Deum* fut chanté à cause de la reddition de la ville d'Ypres.

Le 9 août eut lieu celui pour la prise de Furnes.

Le 8 septembre on en chanta un nouveau pour celle du *Chateau-Doffin*.

Le dimanche 20 dudit mois, à dix heures du matin s'est faite une procession générale et célébré une haute messe solennelle, en la dite église de Nostre-Dame pour la convalescence du Roy.

Le 20 décembre un *Te Deum* fut aussi chanté pour l'heureux retour du Roy de la campagne et de la prise de la ville et dépendance de Fribourg.

En ceste même année 1744, se fit l'adjudication pour la construction des écuries de la ville, au profit du sieur Daullé, entrepreneur, à Doullens. On lui paya à compte le 7 octobre une somme de 5,584 l.

1746.

M. Chauvelin, intendant de Picardie, nous fit écrire au mois de février afin de nous prévenir que plusieurs divisions de la

garnison de Bruxelles, viendraient loger à Doullens et qu'on eut à fournir de la paille pour leur coucher à raison d'une botte de dix livres par homme, pour les sergents et soldats; et qu'à l'égard des officiers il serait convenable de les loger en ville, par billets, à fin qu'ils pussent trouver à vivre dans les hôtelleries, en payant. Ces troupes devaient être accompagnées d'un régiment de cavalerie, et avoir du pain pour quatre jours qu'elles auraient pris à Arras.

1749.

Le 4 juin, permission accordée par M. Chauvelin, intendant de Picardie, aux maire et échevins de Doullens, de faire enlever du village de Beauquesne un grand nombre de vieux pavés pour les employer dans cette ville. En conséquence de cette permission on conduisit à Doullens plus de 300,000 pavés, malgré les réclamations des habitants de Beauquesne qui demandèrent en définitive à M. d'Aligre, successeur de M. Chauvelin, qu'en compensation de l'enlèvement de leurs pavés, des portions de la chaussée créée à Beauquesne fussent construites aux dépens de la ville de Doullens, ce qui parut assez juste.

1750.

Le jour de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, 8 septembre, Mgr l'Evêque d'Amiens qui résidait alors à Doullens, pour la mission commencée dans cette ville par les R. P. Jésuites, chanta pontificalement le *Te Deum*, en l'*Eglise Notre-Dame*, en conséquence des ordres du Roy ; MM. de l'Etat-major, les magistrats, le clergé assistèrent à ce *Te Deum* qui eut lieu à l'occasion de l'heureux accouchement de madame la Dauphine.

G**. D. D.

LE SIÉGE DE LA FÈRE.

Par HENRI IV.

(1595-1596). *

La reproduction de cette gravure, dont nous devons l'obligeante communication à M. l'abbé Lequeux, décédé chanoine de Notre Dame à Paris, et qui fait partie de l'œuvre de Chastillon (1), fournit les moyens d'étudier, non-seulement l'état de la ville de La Fère en 1595, mais encore ses monuments, sa vieille citadelle, son enceinte (2), ses

(*) Voir la *Picardie* 1867, pag. 155 et suivantes.

(1) *Topographie française, ou Représentation de plusieurs villes, bourgs et châteaux*, désignés par Claude de Chastillon et publiés par Jean Boisseau en 1641, 1 vol. in-f°.

(2) L'enceinte de la ville de La Fère a été modifiée complètement dans le courant du XVII° siècle. La Bibliothèque impériale et celle de l'Arsenal fournissent plusieurs plans sur lesquels on peut suivre les différentes modifications que ses remparts ont subies.

Nous allons donner ici des indications au moyen desquelles on pourra se reporter aux originaux.

PLANS DE LA FÈRE MANUSCRITS.

1° Un plan de la ville de La Fère est tracé dans l'ouvrage intitulé : *Plans des places fortes de Picardie* par Le Muet. 1611. — Bibliothèque de l'Arsenal M^ss n° 494 bis. in-f°.

Ce plan est très curieux parce qu'il représente La Fère avec sa citadelle



portes, ses bastions et son château (1).

---

et l'enceinte du XVIe siècle, sur laquelle ont été tracées les fortifications nouvelles exécutées en 1611.

2° Un autre, qui porte la date de 1644 et qui se trouve dans un manuscrit intitulé : *Plans des passages, gays et chaussées de la rivière de Somme*, par le sieur Lenin, ingénieur du roi. — Bibl. impériale Mss *Suppléments français*, N° 1788.

3° Un plan de la ville de La Fère, comme elle était avant d'être raccommodée en 1650, dans l'ouvrage intitulé : *Plans des places de Flandre et de Picardie*, — par le chevalier de Clairville. — Bibl. impériale, département des Estampes. I. d. 16, n° 953, p. 55 (*a*).

4° Un autre dans la *Topographie de la France*, département de l'Aisne, (arrondissement de Laon) avec la date de 1650, et plusieurs autres sans date. — Bibl. imp. Estampes. (Vol. V. a. 2.)

5° Un autre dans la *Topographie de la France* (1672) — Bibl. de l'Arsenal. Tome premier.

6° Un autre à la page 12 d'un *Recueil des plans des places de Picardie*. 1676 — Bibl. de l'Arsenal, 3 vol. grand in-12. — Mss n° 494.

7° Un autre dans un Mss in-f°. intitulé : *Recueil des places fortes de Picardie, de Champagne et des trois évêchés*. 1677. — Bibl. impériale, Estampes I. d. 13.

8° Un autre dans le 16e paquet n° 2 des Mss de dom Grenier — Bibl. imp. Département des Manuscrits.

PLANS DE LA FÈRE GRAVÉS.

On trouve le plan de la ville de La Fère, gravé par Tassin, en 1638, dans

(*a*) Le plan de 1650, nous montre en avant de la porte St-Quentin, la *demi-lune St-Firmin*; à l'angle du rempart, le *Bastion de Luxembourg*; puis le *Corps de garde des Religieuses*, de la *Sentinelle blanche*; la *Porte de Luxembourg*, ou *de la Chaussée*; le *Pont à Tonneaux*; le *Bastion des Bordeaux*; le *Bastion de Nesle*; le *Vieux Bastion*; la *Porte de Laon*; le *Bastion d'Andelain* (Alias St-Paul); le *Bastion de Mazarin*, la *rue du Basillon* conduisant à une ancienne porte condamnée, donnant sur la prairie; la grande écluse aujourd'hui la vantellerie de l'Arsenal; le *Bastion des Capucins* et le *Bastion de Vendosme*, appelé *la Vieille citadelle* et qui a longtemps servi de réduit pour la demeure du gouverneur. Enfin le *Grand canal* fait par les Espagnols, qui subsiste encore aujourd'hui et forme un demi cercle en avant de la porte St-Quentin; depuis le barrage de Travecy jusqu'à la grande écluse.

Cette gravure va de plus nous faire connaître la position des différents corps de l'armée du roi, échelonnés autour de

---

un vol. oblong, in-4° intitulé : *Plans et profils des principales villes de la province de Picardie.*

Le même plan existe gravé à une échelle un peu plus grande avec une vue de la ville par Job. Peeters, dans l'ouvrage de Meriaen : *Topographia Galliæ*, 4 vol. in-f°. Amsterdam, 1661. Voir T. II. P. 22.

On trouve encore plusieurs autres plans gravés dans la *Topographie de la France* que nous avons déjà citée. — Bibliothèque impériale. Estampes.

(1) Le chateau de La Fère, tel que nous le montre la vue de Chastillon, est un vaste hôtel, composé de quatre grands corps de bâtiments à deux étages, flanqués de pavillons aux quatre angles. Ce château, dont le style indique le commencement du XVI[e] siècle, a presque entièrement disparu. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un des corps de logis ; il est occupé par l'Ecole d'artillerie.

Ce château a été habité :

1° Par Marie de Luxembourg (femme de François de Bourbon, comte de Vendosme), qui y a mis au monde, le 1[er] mai 1495, *Louise de Bourbon*, abbesse d'Origny en 1515, de Sainte Croix en 1533.

2° Par Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, qui y a donné le jour : à *Louis de Bourbon*, comte de Marle, le 23 septembre 1514. † 1516. — à *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, duc de Vendôme, père du roi Henri IV, né le 22 avril 1518. † 1562. — à *François de Bourbon*, comte d'Enguien, gouverneur de Haynaut, du Piémont, et du Languedoc, vainqueur de Cerizolles, né le 23 septembre 1519. — à *Louis de Bourbon*, né le 3 mai 1522. † le 25 juin 1525 et enterré dans l'église St-Montain. — à *Jean de Bourbon*, duc d'Enguien et d'Estouteville, pair de France, comte de Soissons, né le 6 juillet 1528. — à *Marie de Bourbon*, née le 29 octobre 1515, accordée à Jacques Stuart V, roi d'Ecosse. Mais ce mariage n'eût pas lieu parce qu'elle mourut à La Fère, le 28 septembre 1538. — à *Madeleine de Bourbon*, née le 3 février 1520, abbesse de Ste-Croix de Poitiers. (Anselme, T. I, p. 328 à 330).

3° Par Adrienne, duchesse d'Estouteville, femme de François de Bourbon, comte de St-Paul, qui y a donné naissance, le 30 mai 1535, à *Marie de Bourbon*, duchesse d'Estouteville, comtesse de St-Paul. Celle-ci épousa en 1[res] noces, Jean de Bourbon, et en 3[mes] noces Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

la ville. Elle nous montrera les tranchées, les ravelins, les redoutes, les forts, établis pour le campement et la sûreté des assiégeants (1) ; le parc d'artillerie (35), et le logement du roi à Travecy (38). On voit figurée, au bas de la gravure à gauche, la grande digue d'inondation, élevée pendant le siége avec tant de peine et d'argent par Henri IV pour barrer le cours de l'Oise et faire refluer ses eaux dans la ville. Les épisodes du blocus y sont reproduits avec une fidélité qui donne à ce plan un grand intérêt. On y remarque (21) l'escarmouche qui a eu lieu entre la porte de Laon et la porte du Parc, nommée aussi la porte de Luxembourg (2) ; l'incendie du faubourg St-Firmin (N), allumé par des artifices (O) ; la chasse des ennemis (46), qui a eu lieu, le 11 mars 1596, à la suite de la tentative de ravitaillement faite par Nicolas Basti ; les sacs de blé laissés par les espagnols au bord de l'eau (45) ; les combats que se livraient en bâteaux (R.R.R.) les assiégés et les assiégeants sur les prairies inondées (S), autour de la ville ; enfin, dans le lointain, l'incendie du village de Vendreuil (41) s'y trouve reproduit.

Si nous étudions la position de l'armée royaliste, nous trouvons en face de la sortie du faubourg St-Firmin (P) le grand fort de Sancy (T), armé de canons et portant une bannière : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la croix d'argent.* Ce fort communique par une grande tranchée (43) (3) avec le

(1) Les fortifications faites autour du parc d'artillerie ont laissé des traces au lieudit *le Fait* près *du Pont rouge*, où l'on reconnaît encore les fossés de l'enceinte.

(2) Cette porte appelée autrefois *de la Chaussée* a pris le nom de *Luxembourg* parce qu'elle servait à Marie de Luxembourg pour se rendre de son château de La Fère à son pavillon du Parc.

(3) Cette grande tranchée nous paraît avoir été utilisée pour l'établissement de la chaussée de La Fère à St-Quentin (Route Imp. n° 44).

parc d'artillerie (35 et 36) et le quartier du roi à Travecy. (38) Du fort de Sancy au village de Beautor (Y) on rencontre le fort de Quintrot (V) et le fort du comte de Nantheuil (X), qui garde un côté de la digue d'inondation, établie entre le village de Beautor (Y) et celui d'Andelain (4) ; l'autre côté de la digue est commandé par le fort d'Andelain (3). Entre Andelain (3) et l'abbaye du Calvaire dévastée (H), sont campés les cinq enseignes Suisses (6) et le régiment de Picardie (7). Les régiments des sieurs de Lignérac, Chéronne, Salignac (1) et Lame (8) occupent le grand fort Marivaux, garni de canons et d'une grosse garnison, près de l'abbaye du Calvaire, (H) (2) dont on voit les murs en ruines. De Charmes à Danizy, nous rencontrons les régiments de Cambrai et de Chastenay (10) ; ceux des sieurs de Verdun (11), de Plan et des Touches (12), les troupes du sieur de la Roche (13) ; le pavillon du Parc (14) (3). De là à Travers, hameau dépendant de Danizy et dans les bois du Parc, on rencontre la

(1) Jean de Gontaut. baron de Salignac, chambellan du roi et membre de son Conseil.

(2) L'abbaye du Calvaire, de l'ordre St-Benoist, avait été fondée par Marie de Luxembourg en 1518. Cette maison, située sur le mont Saint-Gilles, petite éminence qui se trouve à l'extrémité actuelle du faubourg Notre-Dame, était placée à l'endroit où est assise aujourd'hui la chapelle de l'Hermitage. Plusieurs membres de la famille de Bourbon y ont été enterrés dans le courant du XVI[e] siècle. Lorsque Henri IV vint en 1595 mettre le siége devant La Fère, les religieuses du Calvaire se retirèrent chez les Augustines (Hôtel-Dieu) où elles restèrent depuis, par suite de la destruction de leur abbaye.

(3) Le pavillon du Parc était la maison de plaisance de Marie de Luxembours : c'est là que cette dame allait passer la belle saison, pendant son séjour à La Fère. La gravure de Chastillon nous montre que ce n'était qu'un pavillon avec une chapelle, placé dans un parc d'une grande étendue orné de beaux arbres, clôturé de murailles, défendu par des ravelins et des redoutes, et baigné par un des bras de l'Oise.

compagnie du sieur Brache, italien (15), les régiments de Flessan (16), de la Forest (17); la compagnie du sieur Barada (18); le régiment de Champagne (19); puis le fort de Blain et de Manicamp (22), nommé aussi le *Fort des Grenouilles,* qui garde le point de jonction des rivières de l'Oise et de la Serre, au-dessus de La Fère.

Nous arrivons au logis du roi à Travecy (37-38) (1) entouré des tentes des seigneurs (39) et des régiments des gardes (27), de Montigny (25), d'Auvillez (26), de Navarre (28), des quatre maistres de camp, (29) des Hollandais, commandés par l'amiral Nassau (30), de Regnac (31), de la Noue, (32) de la compagnie du sieur de la Fossette (33). Enfin, entre Travecy et Quessy, le parc d'artillerie avec ses officiers (35 et 36) (2).

Après ce coup-d'œil jeté sur la vue cavalière du siége de La Fère, nous allons continuer à puiser dans les *Lettres missives d'Henri IV* et dans les *Mémoires* de l'époque (3) les prin-

---

(1) Le château de Travecy où Henri IV a logé n'existe plus qu'en partie, mais M. le comte de Flavigny, possesseur actuel de cette propriété, conserve avec un grand respect la chambre occupée par le roi, ainsi que la lettre écrite par ce prince pour remercier son aïeul des bons soins que ce seigneur avait eu de lui pendant son séjour dans son château.

(2) On trouve dans un *Recueil des guerres civiles de Flandre,* par Hogenberg. (Bibl. imp. Estampes. Q. E. II. C. p. 87), une vue du siége de La Fère. Cette gravure est bien inférieure à celle de Chastillon ; elle représente fort mal la ville de La Fère ; d'un côté, on voit les soldats royalistes qui travaillent à la digue, tandis que de l'autre, la garnison espagnole sort par la porte St-Quentin avec armes et bagages. Le drapeau qui flotte dans la ville de La Fère, porte une croix en sautoir ; et celui des français, une croix plane.

(3) *Œconomies de Sully,* Ed. Michaud, t. II, chap. XVII, p. 204.

Hist. de Thou, t. VI, p. 10-19. t. VII, p. 556, t. VIII, p. 757.

Hist. des guerres civiles, par Davila, t. III, liv. XV.

Registre-journal de Henri IV, Edon Michaud, t. I, p. 267.

cipaux faits qui s'y trouvent consignés et qui nous permettront de suivre pas à pas tous les épisodes de ce blocus.

A partir du 15 novembre, le roi ne quitte pas le camp de Travecy afin de mieux surveiller les travaux d'investissement de la place, le campement de ses troupes, le tracé des tranchées et l'assiette des forts ; aussi sous son active direction, on voit bientôt s'élever non seulement les forts de *Sancy de Quintrot, de Nanteuil, de Marivaux, d'Andelain, de Blain, et de Manicamp* ou des *Grenouilles*, mais encore un grand nombre de corps de garde, qui, placés dans les intervalles des forts et le long des tranchées, se reliaient les uns avec les autres et formaient autour de la ville une ceinture aussi redoutable pour les assiégés que pour les ennemis qui auraient été tentés de vouloir en forcer le blocus.

Le roi paraît satisfait de ces travaux, car il a dit (lettre du 24 nov.) « que dans 15 jours, il sera si bien fortifié que pour » l'y attaquer, il faudra des mitaines, et il espère bien em- » porter la ville, ou attirer les assiégés au combat, qui est » ce qu'il désire le plus. » Aussi, lorsque trois jours après, il est averti par ses espions que les ennemis s'assemblent pour venir au secours de La Fère, il s'empresse de demander à ses capitaines de s'acheminer à *cette feste dans laquelle il espère avoir du plaisir*.

Hist. des guerres entre les maisons de France et d'Espagne, p. 38.
Hist. des derniers troubles de France, p. 105 et 106.
Hist. des Pays-Bas, par Meteren, 1 vol. in-f°, p. 385.
Hist. de Henri IV, par Poirson, t. I, p. 285 et 300.
Lettres missives de Henri IV, t. IV.
Mém. de l'Estoile, in-8° 1741 t. II. p. 296.
Hist. universelle de d'Aubigné, liv. IV. chap. XIII.
Mémoires d'Etat de Villeroy, t. V, p. 102.
Histoires et discours de Vaultier de Senlis, p. 324.

Nous trouvons en effet dans les *Histoires* de Vaultier de Senlis (p. 326) que les ennemis se rassemblaient à Ribemont, à la fin de novembre 1595, afin d'attaquer l'armée royaliste. Le roi, qui le sait par ses espions, écrit au connétable :

« Mon compère, je viens d'être adverty que nos ennemys » s'assemblent pour venir à nous. Partant, je vous prie de » vous advancer. Amenés avec vous vostre compagnie et » celle de Fosseuse, et advertissés un chacun de s'achemi- » ner à ceste feste, en laquelle j'espère que nous aurons du » plaisir ; mais il est besoin de se haster. Je vous prie » aussy d'employer vostre crédit envers les Suisses pour les » faire marcher : j'en escris aux sieurs de Schomberg et de » Sancy (1), affin qu'ils s'y emploient ; mais j'estime qu'une » lettre de vous y pourra beaucoup servir, l'envoyant par » homme exprès. J'escris maintenant aux compagnies de » l'Isle de France qu'elles se hastent de me venir trouver, et » vous prie aussy de leur venir en faire une recharge, me » mandant de vos nouvelles par ce courrier, que je vous en- » voye exprès. Bon soir, mon compère.

« Ce XXVIIe novembre, à Travecy 1595. »

Mais ce rassemblement de l'armée espagnole n'eut pas de suite.

Le siége de La Fère paraissait donc devoir se réduire à un blocus plus ou moins prolongé, lorsqu'un des hollandais venus au camp, et qui était parent et ami de Béringhem, premier valet de chambre du roi, lui parla des magnifiques digues de la Hollande, et de la possibilité qu'il y aurait

(1) Nicolas Harley de Sancy, conseiller au Parlement, avait levé une armée de Suisses qu'il avait destinée pour servir le Roy et pour rester au service de ce prince.



d'établir une digue au-dessous de La Fère, entre Beautor et Andelin, pour barrer la rivière d'Oise et submerger en moins de quinze jours, à une hauteur de plus de six pieds, les endroits les plus élevés de la ville. Béringhem, non seulement trouva cette idée ingénieuse; mais il tourmenta si fort et si longtemps le roi et les principaux officiers du camp qu'on se décida à l'exécuter (1). Sully nous apprend dans ses *Mémoires* (2) que le roi fit faire ces travaux « contre son avis » et toutes les grandes instances qu'il lui avait faites de ne » s'amuser pas à de telles nivelleries, lesquelles en tous les » essais qui s'en étaient jamais faits s'étaient trouvées tou- » jours fautives. »

Malgré les avis de Sully la digue fut tracée dans la prairie au-dessous de La Fère, à l'endroit où les côteaux d'Andelain et de Beautor se resserrent et où l'espace à franchir n'est plus que de 1,500 mètres. On y travaillait déjà le 29 novembre 1595, car le roi fait allusion au travail de cette digue quand il écrit à cette date au connétable qu'il lui fera voir qu'il est « bon capitaine et bon pionnier (3). »

Du 6 novembre 11 décembre, le roi ne quitte presque pas le camp devant La Fère, ou le château de Travecy, d'où il est plus à portée de surveiller l'achèvement des tranchées, l'armement des forts et les travaux de la digue d'inôndation. Il ne veut pas s'éloigner de ce siége « car, dit-il, je suis » résolu de n'en partir que je n'aye réduit cette ville en mon

---

(1) Cette digue dont la plus grande partie existe aujourd'hui, présente encore dans certains endroits 2m, 20 de hauteur au-dessus du sol de la prairie ; elle part de Beautor et va se ficher dans le côteau d'Andelain.

(2) *Æconom. Roy.* de Sully, chap. LXIII. Edon Michaud, p. 204.

(3) *Lettre de Henri IV* au connétable, du 29 novembre 1595, t. IV, p. 469.

» obéissance, tant elle importe à mon royaume ; et si mes
» ennemis entreprennent de la secourir, je leur presteray le
» collet si vivement que j'espère qu'ils auront le regret de
» s'y estre présentés (1). »

Mais le bon roi ne faisait pas seulement marcher de front la direction du blocus de La Fère, les travaux de la digue d'inondation, les négociations diplomatiques avec le Pape, avec l'Angleterre, avec le Grand Seigneur, qu'il excitait à diriger ses forces contre l'Espagne, mais encore il continuait ses amours avec la belle Gabrielle d'Estrées (2) qu'il venait d'installer au château de Follembray : c'est là et à Coucy que nous trouvons, à partir du 13 décembre 1595, Henri IV avec son Conseil d'état, les ambassadeurs d'Espagne, des Pays-Bas, d'Angleterre et d'autres pays ; les évêques de Liége, de Cambrai et d'Arras.

Le connétable y arrive, le 15 décembre, avec M. de Chiverny, chancelier et M. de Nevers, prince de Rethelois ; le marquis de Villars, le duc de Bouillon et plusieurs autres seigneurs y viennent en même temps reconnaître le roi et lui faire serment de fidélité (3).

La réduction d'un grand nombre de seigneurs et de pays, préparée par d'actives et adroites négociations, par de prévoyantes mesures, s'effectuait tous les jours.

---

(1) *Lettre de Henri IV* à M. de Brèves, du 11 décembre 1595, t. IV, p. 475.

(2) Gabrielle d'Estrées, dite la *Belle Gabrielle*, fille d'Antoine d'Estrées, de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière, née à Cœuvres en 1575, vit pour la première fois Henri IV, en novembre 1590. L'année suivante on la maria à Nicolas d'Amerval, sieur de Liencourt. Ce mariage fut cassé en 1594. A la fin de 1595, elle prit le nom de marquise de Monceaux.

(3) *Hist. et discours* de Vaultier de Senlis, p. 327.

Pendant tout le mois de décembre et une partie du mois de janvier, on avait travaillé à la digue d'inondation, aussi le 17 janvier, elle était assez avancée pour que le roi pût écrire au maréchal de Biron « qu'il espérait presser ceux de » La Fère dans trois ou quatre jours, en faisant arrêter le » cours de la rivière. » Mais la chose n'était pas si facile qu'on se l'était figuré, la mauvaise saison rendait le transport des terres fort difficile et fort onéreux et la crue des eaux de l'Oise faisait fondre la digue en enlevant les terres.

Ces obstacles étaient encore augmentés par les attaques de la garnison. Dans une sortie, qui eût lieu à la mi-janvier, l'ennemi surprit un des forts du roi, encloua plusieurs pièces qui s'y trouvaient, et, après avoir un moment résisté à l'armée royaliste, il se retira dans La Fère emportant quelques munitions.

Peu de jours après les assiégés firent une seconde sortie dans laquelle ils cherchèrent à attirer les gens du roi à portée du canon de la place; ils purent ainsi blesser et tuer plusieurs royalistes ; parmi les blessés on cite de Puyguillon et le baron de Termes qui eut la cuisse emportée par un boulet.

Le roi lui-même, qui ne s'entourait pas de précautions suffisantes, manqua dans cette occasion de payer de la vie sa témérité. Le surnom de *Meunier de Barbaste,* qu'il prenait quelquefois, lui sauva la vie. Henri s'était approché assez près de la place, au moment où une mine, pratiquée par les assiégés, était sur le point de partir. Un gascon, qui se trouvait dans La Fère, reconnut le roi et il lui cria : *Moullier de Barbaste, prens garde à tu, la gato que ba gatoua,* en

gascon *la gato* veut dire la chatte et la mine. Au moment où Henri s'éloignait, la mine éclata (1).

Henri échappa encore à un autre danger : un chroniqueur rapporte (2) que le plancher de l'étage supérieur s'effondra accidentellement sur la table du roi pendant qu'il dinait. Un accident arriva en effet au roi, au château de Follembray, le 23 janvier 1596 ; mais il est autrement raconté dans les *Mémoires de l'Estoile* : « Sa Majesté estant allé visiter sur le » soir Madame, sa sœur, qui estoit malade dans son lict, le » plancher de la chambre, vint à s'ébouler, de façon qu'il ne » resta rien d'entier que la place du lict de Madame. Le roy » pour se garantir n'eût que le temps de se jetter sur le lict » de Madame, tenant son petit César entre ses bras.

Ch. GOMART.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) *La Thiérache*, t. I, p. 5 (note).

(2) *Histoire et discours*, de Vaultier de Senlis, p. 329.

HISTOIRE ET USAGES

D'UNE COMPAGNIE D'ARCHERS

DANS LE BAS-SANTERRE (*).

Le moment était arrivé de remettre aux chevaliers de Bus le brancard et la statue, M. le capitaine de Marquivillers, à qui appartenait l'honneur de leur en faire la délivrance au nom de sa compagnie, s'exprima en ces termes :

Monsieur le Curé, Monsieur le Capitaine,

« Il y a un an, à peu près à pareil jour, nous allions rece-
» voir des mains de nos confrères de Tilloloy la statue vénérée
» de notre saint Patron : et, nous aussi, nous étions au
» comble de l'allégresse, parceque, sortie pour la première
» fois de notre église, elle y rentrait, accompagnée pour
» ainsi dire des hommages et des vœux des populations qui
» avaient eu le bonheur de la posséder depuis.

« Aujourd'hui, Messieurs, après une seconde et bien

(*) Voir la *Picardie*, année 1866, pag. 481 et suiv.; 1867, pag. 25, 117, 170 et suivantes.



» courte apparition, nous voyons cette image bénie s'éloigner
» de nouveau de nous, pour combler tour à tour chacune des
» paroisses qui lui sont si particulièrement dévouées, de ces
» trésors de faveurs qu'il a plu à Dieu d'attacher à ses pas
» dans le cours des années précédentes.

» C'est qu'en effet, en succédant dans nos compagnies à
» ces muets et stériles bouquets qui y furent si longtemps en
» usage (1), la statue de saint Sébastien a pris à nos yeux
» une plus haute signification. En continuant à nous annoncer
» le retour de nos luttes pacifiques, elle est en même temps
» devenue pour nous un modèle destiné à retracer successi-
» vement, dans chacun de nos villages, un magnifique exemple
» de ces vertus si nécessaires pour triompher dans les luttes
» plus difficiles et plus dangereuses de la vie.

» Pendant un an, nous avons pu recueillir à ses pieds ces
» salutaires enseignements ; à vous, aujourd'hui, Messieurs,
» de jouir du même bonheur.

» Mais en remettant entre vos mains cette statue qui sera
» pour vous, comme elle le fut pour nous, un gage de pro-
» tection et l'heureuse annonce d'une fête que vous appelez
» depuis longtemps de vos vœux les plus chers, nous ne

---

(1) On donnait à ces bouquets des proportions gigantesques ; les derniers que l'on a conservés à Marquivillers mesurent plus de trois mètres d'élévation. A une incontestable inutilité ils joignaient un autre inconvénient plus grave ; c'est qu'ils étaient souvent une source de difficultés pour les compagnies, parce que celle qui les recevait et qui en devait payer les frais, n'aimait pas à les voir varier chaque année de forme et de valeur au gré de celle qui les rendait.

Ce fut à Marquivillers, le 22 mai 1825, que les capitaines de la ronde prirent un arrêté par lequel il fut interdit à toute compagnie présentant un bouquet, d'exiger plus de 20 francs de celle qui le recevrait, « quand même » elle l'aurait payé davantage. »

» pouvons nous défendre d'émettre encore un désir, d'a-
» dresser encore une dernière prière à notre illustre et
» commun Protecteur ; c'est qu'éloigné visiblement de nous
» pour un temps si long, il ne nous oublie pas dans sa
» puissante intercession, et que, à son retour, il nous ob-
» tienne, à tous tant que nous sommes, d'être encore présents
» à son arrivée, afin de pouvoir lui offrir, avec les hom-
» mages d'une reconnaissance devenue traditionnelle, un
» zèle plus ardent pour sa gloire, des progrès plus marqués
» dans l'imitation de ses vertus. »

La capitaine de Bus n'oublia pas, selon l'usage, d'adresser à son tour quelques paroles de remerciment à la compagnie de Marquivillers ; et ses archers ayant alors reçu des mains des nôtres la statue de la ronde, chacun reprit, au chant des hymnes et des cantiques, le chemin de son église.

Telles furent les cérémonies du Prix général rendu à Marquivillers en 1864. Elles ont laissé, dans l'esprit des communes voisines qui en furent témoins, un souvenir délicieux qui ne s'est point encore effacé. Quant à la paroisse même qui en fut le théâtre, elle y a puisé un nouvel amour pour son antique confrérie, et un nouvel élan pour en perpétuer parmi ses enfants les respectables traditions.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A).

Ordonnance du Grand-Prieur de Soissons, 1761.

Nous, Grand Prieur de l'Abbaye royale de Saint-Médard immédiate au Saint-Siége, et Vicaire général pour Son Eminence Monseigneur François Joachim de Pierre, comte de Bernis, cardinal de la Sainte-Eglise Romaine, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et abbé commandataire de ladite abbaye ; vu le certificat de Monsieur Bosquillon, curé de Marquivillers, en date du trente avril mil sept cent soixante et un, par lequel il appert, qu'il y a dans sa paroisse une Confrérie de Saint-Sébastien et une compagnie du noble jeu d'arc établies depuis très longtemps, comme il a été constaté par d'anciens actes qui nous ont été produits par le nommé Pierre Du Chemin député de la paroisse ; Et, qu'il ne se passe rien dans ladite Confrérie que d'édifiant et de conforme aux sentiments de Religion dont les chrétiens doivent être animés, et que, dans la compagnie du jeu d'arc, on suivait exactement ce qui est porté dans les statuts dressés du temps de M. l'abbé de Pomponne ; Nous consentons à ce que ladite confrérie et compagnie continuent leurs exercices, et jouissent de tous les priviléges qui y sont attachés. En foy de quoy nous avons signé le présent acte, contresigné par notre secrétaire et scellé du seel de nos armes en notre dite abbaye, ce deux du mois de may mil sept cent soixante et un.

Fr. Alex. Lescuyer,
Grand Prieur et Vic.-Gén.
(avec paraphe).

(*Loc. sig.*)

Par commandement du Révérend Père Grand-Prieur et Vicaire-général,
Fr. Jean Jarton, *Secrétaire*,
(avec paraphe).

Veu par nous compagnie colonel de l'arc de Soissons et du roiaume, registré les présentes au gref de celle de Soissons, pour, par lesdits chevaliers de Marquivillers, jouir des droits, privilége ataché au jeu de l'arc, et qu'il seront admis aux Prix gen. ou provincial ainsy que les autres compagnies sans qu'il leur soit porté aucun trouble, le tout en se conformant à l'ordonnance de Monseigneur le Grand Prieur de l'abbaye royalle de Saint-Médard et aux statuts concernant ledit jeu de l'arc. A Soissons, ce deux may mil sept cent soixante-un.

Pour l'absence du Greffier,

Signé : TINGRY, *major*.

(B).

Difficultés avec la compagnie de Fescamp, 1777.

A LA POSTÉRITÉ !

On sçaura que le Dimanche 18 mai 1777, jour de la fête de la Pentecôte, nous nous sommes transportés, suivant le mandat à nous envoyé par les chevaliers de l'arc de Fescamps, au jardin de l'arc dudit Fescamps, pour être participant du Prix général qu'ils y rendoient suivant notre ronde ; qu'entre eux et nous il s'est émûe une contestation, au sujet d'un coup fait à la grande Broche, par Pierre Duchemin, dit Guerbigny, l'un de nos tireurs, lequel coup auroit été décidé par des chevaliers non intéressés, être fracturé, et par conséquent être plus près que celui qu'avoit fait ceux de Fescamps, qui, chagrins d'être débutés, étoient venus reconnaître, après un bon quart d'heure passé, si l'arc dudit Duchemin étoit ferré, et n'y ayant aucun reproche à lui faire, un quelqu'un s'étoit immissé de dire que Duchemin n'avoit pas dit : Gare ! Que ceux de Fescamps, charmés de cette invention, ont fait faire, en notre absence, un acte qui tendoit à exiger de nous, que nous prouvassions par témoins, que Duchemin avoit dit :

Gare ! Que le mercredi, vers les cinq heures du soir, le jeu fini, et la distribution des récompenses attachées à chaque coup étant à faire, les chevaliers de Fescamp se sont, à l'aide d'une furtive décision des capitaines, appuyée sur l'acte susdit, attribué le coup et la récompense dus et appartenants audit Duchemin, malgré les oppositions et protestations par nous faites à cet égard.

C'est pourquoi nous avons eu l'honneur de présenter, le 23 mai audit an, notre requette à Son Eminence, Monseigneur le cardinal de Bernis, abbé commandataire de l'abbaye royale de St-Médard de Soissons, etc., en cette qualité, juge souverain du noble jeu d'arc de France, pour nous permettre de faire assigner pardevant lui, ou ses officiers, les chevaliers dudit Fescamps, pour voir la contestation par eux formée, être terminée. De là intervint une ordonnance signée de Dom Trouvain, Grand-Prieur de ladite abbaye, en date du 27 mai, qui renvoie les parties pardevant MM. les officiers du jeu d'arc de la ville de Noyon, commis pour entendre et juger ladite contestation.

Requette a été par nous présentée le 17 juin audit an, à MM. les officiers de Noyon pour, en vertu de la commission à eux donnée, par M. le Grand-Prieur de St-Médard de Soissons, nous permettre de faire assigner pardevant eux à tels jour et heure, par eux indiqués, les chevaliers de Fescamps, pour être la contestation jugée. Est intervenue une ordonnance en date du 23, présent mois, signée Langlois de Plémont, capitaine du jeu d'arc de Noyon, qui nous permet de faire assigner les chevaliers dudit Fescamp, à comparoir le lundi 30 juin, à dix heures du matin, en l'hôtel du jeu d'arc dudit Noyon, pardevant les officiers et chevaliers dudit lieu; en conséquence, assignation leur a été donnée le 28 par Bizaune, au domicile et parlant à Me Jacques Masson, curé dudit Fescamps, et capitaine de la compagnie du jeu d'arc dudit lieu.

Et ledit jour, 30 juin 1777, en l'hôtel, et pardevant MM. les officiers du jeu d'arc dudit Noyon, sont comparus vers les dix heures

et demie du matin, Mᵉ Jacques Masson, capitaine dudit Fescamp, et Pierre Duchemin chevalier de Marquivillers, assisté de Mᵉ Charles Nicolas Bosquillon, curé dudit Marquivillers, lesquels ont déduit leurs moiens, et le serment prêté par ledit Duchemin, a été ordonné que les officiers et chevaliers du jeu d'arc de Fescamps remettront Dimanche treizième jour de juillet, vers les 10 heures du matin, le Panton du But, dit vers Boulogne, avec la récompense y attachée, aux officiers et chevaliers de la compagnie de Marquivillers, comme aiant été gagné à juste titre, par ledit Pierre Duchemin, l'un d'eux, avec les honneurs dûs en pareil cas; et ont été lesdits chevaliers de Fescamps, condamnés en tous les dépens liquidés à 5 livres 18 sous. Laquelle susdite sentence leur a été signiffiée le 12 juillet audit an.

Le Dimanche 12 juillet, jour de la Dédicasse, environ les dix heures du matin, nous sommes entrés dans le jardin de l'arc de Fescamps. Il nous a été présenté par Mᵉ Masson, curé dudit Fescamps, le Panton ainsi que la récompense y attachée, en disant qu'ils ne pouvoient nous le donner qu'en leur donnant une décharge pardevant nottaire, pour ce par nous amené en leur jardin et à nos dépens. Nous avons répondu que cette formalité étoit inutile; qu'au reste, nous ne refusions pas leur donner cette décharge, soit sur papier mort, soit au bas de la signification de la sentence qui leur avoit été faite hier, soit même pardevant nottaire, mais par eux appelé en leur jardin et à leurs dépens. Ce que n'ayant voulu, nous leur avons déclaré en présence du sieur Bisaune, huissier demeurant à Roye, et de Nicolas Cazé, manouvrier demeurant à Armancourt, que nous prenions leur obstination pour refus, et que nous nous pourvoirions devant MM. les officiers du jeu d'arc de Noyon, pour voir leur sentence être exécutée, et nous nous sommes retirés.

Sur ce refus nous avons présenté, le 14 dudit mois de juillet, notre requête à MM. de Noyon, à l'effet de nous donner leur avis pour l'exécution de leur sentence ; Leur réponse, en date du 15, a été que les chevaliers de Fescamps, se conformeront à la sentence

contre eux rendue, et que la décharge par eux exigée leur sera donnée par devant nottaire, s'ils l'exigent, mais à leur dépens, ce qui leur a été signiffié par Bizaune, le samedi 19 dudit mois.

En vertu de cette décision signiffiée, nous nous sommes transportés le Dimanche 20 juillet, vers lès deux heures de relevée, au jardin dudit Fescamps, avec l'assistance dudit Bisaune, où étant, et encore après bien des mots, le Panton ainsi que la récompense y attachée nous a été remis par le sieur Masson, curé et capitaine du jeu d'arc dudit Fescamps, lequel, audit nom, a paié la somme de dix-huit livres pour les frais, nous étant obligés de paier le surplus desdits frais qui a été de la somme de 23 livres.

Et nous sommes revenus en notre jardin, tambour battant et enseigne déployée (1) !

(C).

Lettre du Grand Prieur à la Compagnie, 1783.

Je vois, Messieurs, par la requête qui m'a été présentée de votre part, contre la compagnie de Laboissière, que la compagnie de Marquivillers se propose de rendre le Prix provincial, le huit ou le neuf du mois de juin de la présente année. Je suis fort surpris de n'avoir pas été prévenu à ce sujet. Toute compagnie du noble jeu de l'arc, avant de rendre le Prix provincial, doit obtenir la permission du Seigneur du lieu, par écrit, envoier au prieur de

---

(1) La compagnie de Marquivillers avait, avant la Révolution, une des plus belles bannières de la ronde.

Elle présentait une croix blanche, ou d'argent, portant en cœur un St-Sébastien de carnation ; le sommet de la croix chargé d'une couronne de laurier au naturel, les deux bras, chacun d'un arc avec son carquois disposés en sautoir aussi au naturel, la partie inférieure d'un écusson penchée, portant d'azur à trois hauberts d'argent 2 et 1, accompagnés de trois roses d'or, 1 et 2, qui est Auberl de Rozainville, seigneur du lieu.

Les 1 et 4 cantons de la bannière : de gueules, chargés chacun d'une cuirasse d'or ; les 2 et 3 d'azur au casque d'argent.



l'abbaye de St-Médard, cette permission, ainsi que le mandat manuscrit, pour être revu corrigé et approuvé, et une requête signée des officiers et chevaliers, à l'effet d'obtenir du prieur de St-Médard, la permission de rendre le Prix provincial. Lorsque vous aurez satisfait à toutes ces formalités, je vous accorderai avec un vrai plaisir la permission requise ; et, en même temps, je défendrai à la compagnie de Laboissière, et à toute autre de vous troubler dans votre ronde. Je suis, Messieurs, très parfaitement tout à vous.

D. Delaclef.

Prieur de l'abbaye de St-Médard.

A St-Médard, ce 31 Mai 1783.

L'Abbé J. Gosselin.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove, Amiens, Lemer, ainé, 1866, in-8° de 204 pages. Extrait du tome XXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*

I.

A trente minutes d'Amiens, par la ligne de Boulogne, une construction élégante frappe l'œil du voyageur, c'est l'ancienne abbaye du Gard, de l'ordre de Citeaux. Longtemps encore ce nom restera, alors même que tout vestige d'habitation aura disparu, tant il est enraciné dans les souvenirs traditionnels de la localité.

L'abbaye du Gard a subi bien des vicissitudes depuis sa fondation en 1137 jusqu'à nos jours ; elle eut des alternatives de grandeur et de décadence, de prospérité et de revers, dont les principales causes furent les guerres contre les Anglais et les Bourguignons, suite des batailles de Poitiers et d'Azincourt. Puis vinrent les procès nombreux, dans lesquels on voit les religieux, tour à tour demandeurs ou défendeurs, engloutir beaucoup d'argent. Les hommes d'affaires d'alors, tout aussi bien que ceux d'aujourdhui, savaient habilement entretenir les disputes, les prolonger et au besoin les susciter (1).

---

(1) La ville d'Amiens, qui eut aussi au XVe siècle de nombreuses affaires litigieuses, prit le parti d'offrir des *chapeaux de roses* aux conseillers du Parlement qui faisaient expédier ses affaires avec célérité. Il serait curieux de rechercher quel fut le nombre et l'effet de ces récompenses.



Toutes ces calamités avaient mis les religieux en telle pauvreté qu'ils n'avaient de quoi vivre et faire le service divin, c'est pourquoi ils demandèrent au roi de ne pas payer leurs dettes, ce que leur accorda Charles VI en 1420 ; voyez page 125 et 126 du livre de M. Delgove la lettre royale qui s'y trouve rapportée textuellement. L'auteur dit avec raison qu'elle forme l'une des pages les plus intéressantes de l'histoire du monastère du Gard.

Une conséquence non moins désastreuse des guerres de ce temps est l'anéantissement des archives de l'abbaye, ce qui est cause de lacunes malheureusement assez nombreuses dans la partie historique, dans la chronologie et la biographie des abbés et des religieux.

II.

Maynard, premier abbé, est à peine connu, les documents font presque complètement défaut en ce qui le concerne.

Gérard, second abbé, est signalé par quelques actes importants ; de son temps il a été fait de nombreuses libéralités à l'abbaye, il est décédé en 1178.

Dom Robert est cité comme un administrateur intelligent, de 1268 à 1300 ; son épitaphe le représente comme ayant été doué de qualités remarquables ; cette épitaphe latine exista longtemps à l'entrée du chœur où il fut enterré en 1300, étant mort de la peste.

M. Delgove rapporte cette inscription et sa traduction que voici :

« Robert, homme remarquable, d'abord abbé, puis lépreux, mourut en Jésus-Christ, et repose dans ce tombeau. Religieux ce fut un Daniel ; abbé ce fut un Noé ; malade ce fut un Job, maintenant comme Lazare il est au Paradis. »

Dom Nicolas, fut du parti des Navarrais et fit cause commune contre le Roi avec Jean de Picquigny, ce qui lui valut d'être décapité en 1358.

Au XVIe siècle, les abbés étaient élus par les suffrages des moines. C'est ainsi que Jean Porcelet fut nommé en 1515, mais quinze jours après son élection, il tombait sous un fer assassin, à la porte du monastère.

Qu'avait donc fait Jean Porcelet, s'écrie M. Delgove, pour armer le bras d'un meurtrier sacrilége ?

Son crime fut peut être tout simplement l'opposition énergique qu'il fit à l'établissement de la commende dans l'Abbaye, déplorable abus qui consistait à pourvoir d'une ou plusieurs abbayes une personne engagée ou non dans les ordres, même des militaires. Ces commendataires faisaient administrer leurs abbayes par de pauvres prêtres appelés *Custodinos*, encaissaient les revenus ou les cédaient moyennant un capital. S'opposer à ce trafic, véritable fléau dans l'église, dit M. Delgove, c'était servir la religion, mais grandement déplaire aux titulaires de commendes qui percevaient de si gros bénéfices.

Il est triste de songer que le meurtrier de l'abbé Porcelet peut être cherché parmi ceux qui pouvaient avoir intérêt à le commettre : *Cui profuit crimen ?*

Malheureusement ce n'est pas sans exemple ; beaucoup de crimes n'ont d'autre mobile que l'intérêt. M. Delgove ne pousse pas plus loin ces investigations délicates. Aurait-il craint de trouver trop facilement le coupable ?

L'évêque d'Amiens, François de Halluin, fut le premier abbé commendataire du Gard ; il remplaça immédiatement le titulaire élu, l'infortuné Porcelet ; mais ce prélat ne tarda pas à transmettre cette commende à son neveu, Jean de Roncherolles, qui n'appartenait pas à la cléricature, donnant ainsi, le premier, l'exemple de bénéfices en faveur des séculiers (1537).

A cette époque l'abbaye du Gard se composait de l'église, du monastère, de jardin, près, bois et terres d'une contenance de six cents journaux, du droit de pêche depuis le Gard jusqu'à Hangest, avec haute, moyenne et basse justice, de diverses

maisons, terres et de partie de la seigneurie de Croy ; de divers fiefs à Hangest et la Chaussée ; du bois d'Hermilly, de biens sur Yseux, Vignacourt, Dreuil, de maisons et cense du Valheureux, Longuevillette, Doullens et environs.

De plus, elle possédait beaucoup de revenus en nature, notamment une quantité prodigieuse de harengs et d'anguilles.

Telle était la fortune, dont la jouissance valant 18,000 livres au moins, éveillait tant de convoitise.

A partir de 1547 les abbés commendataires se succèdent, et pendant leur administration on ne les voit préoccupés que d'une seule chose, c'est de toucher le plus possible de revenus et de n'en presque point laisser aux religieux ; aussi les bâtiments tombent-ils en ruine.

Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, archevêque de Toulouse, cardinal et surtout militaire, fut l'un de ces abbés commendataires de 1625 à 1639, et ce ne fut pas celui dont les religieux eurent moins à se plaindre.

Le duc de Chaulnes succéda au cardinal ; ensuite vint l'abbé de Chaulnes, son frère, et après la mort de celui-ci, en 1659, ce bel héritage échut au cardinal Mazarin.

C'est à ce grand ministre, artiste et homme de goût, que l'on doit d'avoir préservé les bâtiments d'une ruine complète et même la reconstruction du principal édifice du monastère, celui que l'on voit encore aujourd'hui et qui attire l'attention, comme je le disais en commençant.

Le cardinal Mazarin résigna l'abbaye du Gard vers 1660 en faveur de Philippe de Savoye, fils du comte de Soissons.

Après lui, en 1693, vint Brulart de Sillery, évêque de Soissons, qui s'occupa un peu plus de l'abbaye que ses prédécesseurs, et eut plus de relations avec les religieux, mais une querelle éclata bientôt entr'eux à l'occasion du rachat des biens aliénés précédemment et se perpétua jusqu'à la mort de l'Evêque en 1715.

Il fut remplacé par le prince de Rohan-Guemenée, archevêque de

Reims : sous son administration surgissent de nouveaux procès.

En 1762, messire de Talleyrand-Périgord, aumonier de Louis XV, devenait titulaire de la commende, et après avoir fait exécuter aux bâtiments divers travaux, il eut pour successeur l'évêque d'Arras, de Consiez. L'église de l'abbaye subsistait encore à cette époque, elle était de style roman et de grandes proportions ; l'un des bas côtés était flanqué de huit chapelles ; la nef avait douze piliers ; les formes du chœur étaient telles que les avaient fait construire les premiers religieux.

En 1790, le budget de l'abbaye se soldait encore par un excédant de près de 1,000 francs de recette sur la dépense, ainsi qu'il résulte des comptes du prieur D. Broyart.

III.

Comme on le voit, par ce qui précède, des personnages notables et de grand nom ont été les commendataires du Gard. Mais, à peu d'exception près, on ne saurait les compter au nombre des protecteurs de l'abbaye, et, encore bien qu'ils aient perçu la plus forte partie des revenus, ils n'ont jamais contribué à la prospérité de l'établissement ; plusieurs prieurs, notamment Jean Delard, homme aussi recommandable par ses vertus que par sa bonne administration, ont rendu de plus grands services sous ce rapport.

Par le décret du 13 février 1790, l'organisation légale du monastère fut anéantie, mais les religieux ne quittèrent leur asile que le 7 ou le 8 novembre suivant, chassés par la vente du mobilier, y laissant encore pour quelques jours un domestique nommé Robert qui les servait depuis longtemps.

La vente du mobilier dura dix jours et cependant elle ne comprenait guère que les gros meubles et les ustensiles aratoires ; les titres, papiers, livres et objets précieux avaient été transportés à Amiens par les soins de M. Delaporte, commissaire délégué du

directoire du district d'Amiens, assisté du procureur syndic et du secrétaire (1).

Cette vente dirigée par M. Delaporte, opérée par l'huissier Rembault, a donné lieu à des diffamations regrettables, dont le directoire, a fait justice en reconnaissant que les opérations ne pouvaient être incriminées et en rendant hommage à l'honorabilité de M. Delaporte.

Il faut constater ici que, par une sage décision, les membres du directoire, avaient permis à chaque religieux sortant de l'abbaye d'emporter les objets mobiliers garnissant sa chambre. Tous les administrateurs de cette époque n'étaient pas animés d'aussi bons sentiments ; je suis heureux que mes documents sur la Picardie me fournissent la preuve de ce trait d'humanité révolutionnaire.

Après le mobilier les immeubles furent à leur tour vendus et l'abbaye devint, entre les mains de M. Maressal, son nouveau possesseur, une maison de culture.

En 1816, une petite colonie de trappistes s'y installait, mais elle disparut en 1842, chassée par le nouveau chemin de fer d'Amiens à Boulogne, qui menaçait d'apporter à la vie silencieuse du monastère des éléments de bruit et d'agitation. Il paraît aussi que la population du pays n'eut pas toujours pour ces pieux solitaires le respect que la religion commande.

Emportant les os de leur frères morts, les trappistes partirent pour l'abbaye de Sept-Fonts, que le baron de Vert-Pré leur avait cédée en échange de celle du Gard.

Un séminaire destiné aux missions du Sénégal fut ensuite créé au Gard par les religieux du saint Cœur de Marie ; mais, peu de temps après, cette maison fut cédée à M. l'abbé de *Jenlis* et non *Genlis*, qui y fonda un orphelinat sous le nom de *Notre-Dame-du-Gard*.

(1) Si M. Delgove avait retrouvé tous ces papiers, ces titres et inventaires, il aurait pu ajouter à son livre un chapitre intéressant sur les richesses artistiques et littéraires de l'Abbaye.



M. de Jenlis légua cette propriété à Monseigneur l'Evêque d'Amiens.

IV.

Ici se termine l'histoire du Gard.

Elle ne pouvait être plus complète en présence de la disette des documents écrits. Les 200 pages que M. Delgove a consacrées à cette histoire ne sont pas néanmoins sans intérêt ; il a su faire ressortir et commenter avec impartialité les faits principaux, il n'a même pas voulu laisser passer sans examen certaines accusations de relâchement et d'immoralité qui bien souvent survivent à la destruction des anciens monastères et dont il n'y a pas de preuves quant à l'abbaye du Gard. Les vieillards du pays, consultés par M. Delgove, lui ont dit : « non, les moines n'ont pas laissé derrière eux la réputation d'immoralité, mais bien un peu celle d'une vie de bonne chère et de festins. »

C'est en plein air, parait-il, que ces moines se seraient égayés dans les plaisirs de la table, en compagnie des religieux de Saint-Pierre-à-Gouy ou des chanoines de Picquigny. La tradition populaire en indique encore le lieu, un rond point nommé la *Barrière verte* qui se trouve au bout d'une allée plantée de tilleuls et dont l'accès était interdit aux étrangers.

Cette accusation de bombance M. Delgove ne peut l'admettre ; était-ce possible, dit-il, avec des harengs et le vin du Quesnoy (1)? avec la pratique, restée fidèle, de l'office du chœur, du jeûne et de l'abstinence ?

Un reproche que l'on pourrait faire au livre de M. Delgove,

(1) L'abbaye récoltait en effet une assez grande quantité de vin au Gard et dans les environs, dont elle faisait la vente à Amiens et à Abbeville, mais cette boisson picarde était loin d'être estimée et ne pouvait soutenir la concurrence des vins étrangers même par de bas prix et l'affranchissement de tous droits.



c'est de n'avoir aucune division ni aucun titre, mais l'auteur a sans doute pensé qu'il pouvait ne pas observer cette méthode pour un texte de peu d'étendue, autrement il n'y aurait pas manqué ; l'historien de la ville de Doullens a prouvé qu'il s'entendait à diviser clairement ses documents lorsqu'il s'agit d'un travail important comme l'histoire de cette dernière ville.

Au lieu de se contenter d'un chapitre à sa convenance dans l'histoire du Gard, le lecteur lira tout, le volume n'est pas gros et rien ne saurait le fatiguer, sinon peut être les donations prodigieuses de harengs, cette branche des revenus de l'abbaye, dont il serait d'ailleurs assez curieux de faire le total.

Une table des noms et des lieux manque à cet ouvrage, et c'est à regretter.

Cette part faite à la critique, il n'y a qu'à louer l'auteur pour l'ensemble de son œuvre ; son goût prononcé pour l'histoire locale nous fait encore espérer de lui plusieurs bons et utiles travaux.

F. Pouy.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE ET LES MONUMENTS

DE CALAIS.

Calais a passé pendant longtemps et passe même encore aujourd'hui, auprès de certains savants, pour être le *Port-Itius*, dont a parlé César, et que d'autres placent à *Wissant*. Un érudit d'Amiens, l'ancien avocat au Parlement, Maillart, annonce dans une lettre à l'abbé Lebeuf, au sujet des voyages faits par cet empereur romain en Angleterre (1), qu'il penche à croire que ce fameux *Port-Itius*, etait tant à *Calais*, qu'à *Gravlines* et qu'à *Dunkerque*, « aussi, ajoute-t-il, je vous observe que je ne me suis pas aperçu, que ceux qui ont écrit sur ce port aient été sur les lieux : ni Paulus Merula, mort le 19 juillet 1607, *in cosmographia*, parte 2, libro 3, page 470 et suivantes; ni Nicolas Samson, décédé le..... en son *Portus Ictius*, ni M. Du Cange, mort le 25 octobre 1688, en sa *dissertation* 38 *sur Saint-Louis*, ni Adrien de Valois, décédé le 20 juillet 1692, en sa *notice des Gaules*.

« Au surplus, continue-t-il, je vous fais remarquer que le

---

(1) *Mercure de France*, février 1736.

Tractatus Gessoriacus in Morinis, commençait à l'embouchure de la Canche, et se terminait à l'*Aa* : ainsi le *Portus Ictius*, qui était sur cet espace, doit être placé dans les endroits les plus avantageux : *Etaple* n'a pas assez de bassin, ni de golfe, ni de havre : *Boulogne* n'en a point ; *Ambleteuse*, peu ; *Wit-Sandt*, point ; *Calais* a un bon port ; *Gravelines* en a un en dégorgeant l'embouchure de l'*Aa*.

» Pour ce qui est de *Dunkerque*, il a un bassin favorable, puisque le flux et le reflux de la mer le nettoyent sans l'œuvre de la main. »

On sait que le détroit près duquel est la ville de Calais, a donné son nom au département dont Arras est le chef-lieu. Ce fut Philippe de France, comte de Clermont en Beauvoisis, devenu comte de Boulogne par son mariage avec Mahaut en 1222, qui ferma de murailles le *Bourg de Calais*, et en fit une ville dans le XIIIe siècle. Le port a essuyé divers changements, pendant le cours des siècles ; au XVIe on y exécuta des travaux considérables. Un plan de la ville de Calais, sous la domination Anglaise, dont l'original repose au Muséum britannique de Londres (1), indique quelle était alors l'étendue de ce port qui a reçu des accroissements notables. Il en est de même des fortifications de la place ; elles ont été augmentées à diverses époques.

Le Fort rouge fut bâti pour la défense du port et de la côte en 1695. La citadelle que Richelieu fit élever, et le fort *Nieulay* qui fut reconstruit par le célèbre Vauban, sont un peu plus anciens. Le *fort Risban* existait dès le XIIIe siècle. C'était alors une haute tour que Philippe Hurepel, comte de Boulogne, avait fait bâtir pour la conservation des navires qui fréquentaient le port de Calais. Les jetées ont une grande étendue. Les premières furent construites en 1405 : au temps d'Edouard III, les flots des marées de *Morte-Eau* battaient les murs du *Courgain*. Cinquante-huit ans

---

(1) Bibl. Cottonienne, August. 1 vol. 11, art. 71.

après, il fallait faire des jetées, et depuis on les a prolongées plusieurs fois pour alimenter le chenal (1).

La ville de Calais offre de loin un coup d'œil assez agréable, et un poète, en parle ainsi dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts* de cette ville.

Salut, mon beau Calais ! ô toi, qu'à chaque aurore,
De son rayon levant le ciel toujours redore,
Toi qui baignes ton pied dans les flots agités
A toi le ciel et l'eau ! comme au milieu des fêtes,
Tu t'endors chaque soir au branle des tempêtes,
Entre ces deux immensités.

Déjà de tes maisons je vois pointer le faîte :
Et ton clocher qui semble, au-dessus de ta tête,
Comme le mât perdu de quelque grand vaisseau ;
Et ton fanal, espoir du marinier qui sombre,
Qui, comme un astre heureux, te dit dans la nuit sombre :
Calais, à toi le ciel et l'eau !

Calais n'est pas seulement remarquable par son port, qui n'est éloigné que de huit lieues de Douvres, et préféré par certaines personnes à celui de Boulogne, pour passer en Angleterre, il l'est aussi par la tour de son *Beffroi* communal, l'église de *Notre-Dame*, et les restes de *l'Hôtel de Guise*. Le premier de ces monuments, d'une architecture assez délicate, fut construit par la corporation *de l'Etape des Laines*, pour y tenir les assemblées de ses syndics vers la fin du XIV[e] siècle. Les directeurs de cette étape payaient au roi un éperon d'or de cens annuel. François II donna cet édifice aux habitants, pour leur servir d'Hôtel-de-Ville. La flèche dont il est surmonté, fut placée sur la tour par les soins du maïeur Claude Monet, en 1609. C'est ce qu'on voit

(1) *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, par feu M. Harbaville, t. II, p. 25.

par l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre, et attachée aux poutres de la campanille :

Hæc turris, fere collabens
Ruinamque minitans et proxime
Datura, invictissimo regente
Henrico quarto Galliæ et
Navarræ rege, Claudii Monet
Quartum majoris curâ de
Integro restaurata est.
1609.

L'abbé Lefebvre, dans son *Histoire de Calais*, tome II, p. 466, a avancé, à tort que la tour du Beffroi aurait été construite en 1606 ; il aurait dû seulement dire, que de grandes réparations y avaient été faites, et que l'on y avait placé une flèche élégante, sur une base carrée, par les soins de Claude Monet, comme on vient de le voir.

L'église Notre-Dame, qui existait vers le XIII[e] siècle, sous le nom de *Sainte-Marie*, fut reconstruite en partie pendant que les Anglais occupaient la ville. C'est un édifice assez vaste, un peu défiguré par la *chapelle de la Vierge*, voûtée en dôme, et les porches tout modernes qu'on y a ajoutés ; au centre de la croisée s'élève une tour, couronnée d'une flèche en briques et de forme octogone. Des contreforts aussi en briques, soutiennent les murs de cette église ; à l'intérieur, on remarque les piliers du chœur qui sont ornés de chapiteaux à feuilles d'acanthe, les statues du calvaire et celles en albâtre, qui décorent le *maître autel*.

Cet autel passe pour un chef-d'œuvre, il date du règne de Louis XIII, temps où la sculpture était cependant devenue un peu lourde et maniérée. Le rétable, d'une grande élévation, et dont on admire les bas reliefs, fut exécuté, avec les marbres que portait un navire Génois, échoué près de Calais. Le roi permit aux habitants de s'en servir, pour l'ornementation de leur église paroissiale.

Au-dessus du tabernacle est un tableau représentant *l'Assomption de la sainte Vierge*, peint par Gérard Seghers : ce tableau fixe les regards des amateurs (1).

Sous le badigeon dont les murailles et les piliers de cette église étaient couverts, on découvrit de curieuses peintures à fresque, qui ont été décrites dans le *Bulletin du comité des arts et monuments*.

Quant à *l'Hôtel de Guise*, sa construction appartient évidemment aux Anglais : deux tourelles élégantes et bien conservées, flanquent la porte de cet hôtel. Il fut élevé, comme le clocher du Beffroi, pour la corporation de l'étape, dont nous avons parlé.

L'Hôtel-de-Ville est un édifice peu ancien, et qui fut rebâti presque entièrement en 1740.

Les armes de Calais sont de sinople, à l'épée d'or au chef d'argent, chargé d'une croix de gueules. Matthieu d'Alsace, comte de Flandre, accorda une charte de commune à cette ville, vers l'an 1170. Les principales dispositions qu'elle contenait, furent confirmées en 1180, par Gérard, comte de Boulogne, en 1252 par Mahaut, qui possédait alors le comté de ce nom, et en 1270, par Robert, son successeur. Les lois données par la comtesse Mahaut, à ses bourgeois de Calais, sont fort curieuses. D'après ces lois, ils ne devaient à leur seigneur aucun service de *bêche* ou *pelle*, si ce n'était pour la défense contre la mer, et en dedans leur banlieue.

Les échevins ne pouvaient tenir plaids et juger, s'ils n'étaient cinq au moins ;

Celui qui les troublait, quand ils étaient dans leur banc, paiait trois sols au seigneur, et s'il criait contre les jugements rendus, il devait soixante sols à ce même seigneur, et dix-huit à chacun des juges.

Quiconque se présentait devant la *Loi de Calais*, pouvait

---

(1) Voy. *Mémoires sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église Notre-Dame de Calais*, par H. J. de Rheins, Calais, 1843, p. 2.

répondre et *parler*, sans commettre forfait, à moins qu'il ne contredit le jugement des hommes de la *Keure*.

Si un étranger se battait avec un bourgeois de l'échevinage de Calais, et que le bourgeois appellât son juré à son secours, celui qui l'aidait était quitte de tout forfait, à moins qu'il ne tuât ou blessât ; celui qui était convaincu de n'avoir pas voulu donner du secours, paiait soixante sols au seigneur.

Un édit du roy, du 19 may 1571, apporta diverses modifications à ces étranges usages, et ordonna que les habitants de Calais se serviraient à l'avenir de la coutume de Paris.

Les annales de Calais sont pleines d'évènements importants. En 1229, cette ville qui était à peine fortifiée, tomba au pouvoir de Ferrand, comte de Flandres; ses habitants n'échappèrent au pillage, qu'en livrant aux soldats du comte, cinq cents livres et vingt pièces de vin. Quelque temps après la funeste bataille de Crécy, Edouard III se présenta devant ses murs, et l'assiégea par terre et par mer. Philippe de Valois chercha vainement à secourir la place, pendant le siége qui dura onze mois ; vaincus par la famine, ses braves défenseurs furent forcés de demander à capituler ; mais Edouard oubliant sa gloire, se montra peu généreux. Il ne voulut recevoir le peuple de Calais à *merci*, qu'à condition qu'il lui serait livré six notables bourgeois de cette ville, pour en faire sa volonté. On sait qu'Eustache de Saint-Pierre, le plus riche bourgeois de Calais, instruit des barbares exigences du prince Anglais, ne balança pas à s'offrir, comme une victime, pour sauver ses infortunés concitoyens. Cinq autres bourgeois, encouragés par son généreux exemple, se présentèrent pour partager son sort. La poésie, la peinture, la sculpture et la gravure, ont immortalisé le noble dévouement de ces nouveaux Décius (1). Ils n'échappèrent, comme on sait, à la mort qu'à la

(1) De Belloy a composé une tragédie intitulée : *Le siége de Calais* qui lui a valut le titre de *Citoyen de cette ville*; Scheffer a peint un grand tableau

prière de la reine d'Angleterre, Philippine de Hainaut, qui se jetant aux pieds de son époux, le supplia, les larmes aux yeux, d'épargner six victimes aussi dignes de pitié que d'admiration. Froissart a décrit avec détail cette scène touchante (1). La *Chronique de Flandre*, est venu plus tard confirmer les dires de Froissart, et fournir un nouveau garant de l'héroïsme des habitants de Calais. Néanmoins des historiens recommandables, par leur science, mais esprits sceptiques, comme il en existe tant de nos jours, ont essayé de dépouiller l'histoire de Calais, de son plus beau fleuron, du fait le plus curieux qui s'y rattache ; mais la Société des *sciences et arts de cette ville*, a pris chaleureusement la défense de la mémoire d'Eustache de Saint-Pierre, et de ses nobles compagnons, et grâce à son intervention, un homme de talent, M. Lebeau, a démontré, dans un savant mémoire, que le dévouement des Calaisiens, n'était pas une fable, ainsi qu'on le prétendait (2).

La reddition de Calais à Edouard, eut des suites funestes pour ses infortunés habitants. Après son entrée dans cette ville, le roi d'Angleterre fit chasser la plupart d'entr'eux, et permit à ses soldats de s'emparer de leurs biens. Toutefois le monarque revint ensuite à des sentiments plus généreux : il rappela dans leur patrie plusieurs Calaisiens, et rendit même à Eustache de Saint-Pierre, une partie de sa fortune.

La domination étrangère pesa plus de deux siècles sur la malheureuse ville. En 1396, une cérémonie vraiment pompeuse, eut lieu dans ses murs : il s'agissait du mariage de Madame Ysabel, fille du roy de France, et de Richard, roi d'Angleterre. « Lequel mariage dit Pierre Salomon, auteur des *Demandes*

---

représentant le *dévouement d'Eustache et de ses compagnons* ; Cortot a sculpté le buste en marbre d'Eustache, qui décore l'entrée de l'Hôtel-de-Ville de Calais, et Aliamet d'Abbeville, a gravé la *Prise de Calais*, au burin.

(1) Liv. 1er, chap. 321, édit. Barbou.

(2) Hume, *History of England*, t. IV, ch. 18.

faites par le roi Charles VI (1), fu accordé et depuis faict à grant solempnité, et en grant magnificence pour l'assemblée, qui lors se fit entre Ardre et Kalays, du roy de France et du roy d'Angleterre, accompagniez des princes et barons, et des notables de leurs royaumes; dt en icelle assemblée fut Madame Ysabel, fille du roy de France, qui estoit là présentée au roy d'Angleterre, et par les princes et princesses, reçue moult honnourablement, et aprez menée en la ville de Kalays, accompaignée de Messieurs les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bretaigne, et de plusieurs comtes et barons, chevaliers, dames et demoiselles du royaume de France; et en icelle ville de Kalays, où estoit celle noble compaignie de princes et de princesses, de seigneurs et de dames, des royaumes de France et d'Angleterre, en l'église Saint-Nycholas, Madame Ysabel de France, qui lors fu royne d'Angleterre, dont grant joye et grant feste, fu faicte par certains jours en icelle ville de Kalays; aprez lesquelz jours et feste, les princes et les seigneurs, et dames du royaume de France, prindrent congie du roy d'Angleterre, et de la royne, et s'en retournèrent en France?

Martin du Bellay (2) nous apprend, aussi, tout le faste qu'en 1532, François Ier et Henri VIII, déployèrent dans une entrevue, qu'ils eurent ensemble près de Calais. « Vendredi passé après dîner, lesdits deux rois partirent de Boulogne pour aller à Calais, fu logié le roy en une maison de marchand, qui est toute quarrée, quatre corps de bastimens, la cour au milieu. Et le roy d'Angleterre assez loin de ladite maison, et estoit au logis dudit roy d'Angleterre, Madame la marquise de Boulen, accompaignée de dix ou douze damoiselles, à laquelle le roy envoya un présent par le Prévost de Paris, d'un diamant qui est estimé quinze ou seize mille escus. Hier, qui fu dimanche, le roi s'habilla merveilleu-

---

(1) Grand in-8° avec planches et *fac-simile*, Paris, Crapelet, 1833, p. 43, 44.

(2) Grand in-8°, Paris 1838, p. 288 et 289.

sement, triumphament, et avait un pourpoint de broderie, enrichi des plus beaux diamants que l'on veist oncque, et estoit estimé ledit pourpoint plus de *cent mille escus* : Le roy d'Angleterre portait une robbe de drap d'or, damassée de couleur violette, et dessus un collier qui estoit fait de quatorze diamants, qui n'estoient si gros, et entre lesdites pierres environ, deux doigts de large, y avoit deux rangs de grosses perles, et au droict de l'estomac, y avoit une escarboucle, grosse quasi comme un œuf d'oye, et estimoit-on ledit collier à plus de quatre cent mille escus.

« Ledit roy d'Angleterre vint voir souvent le roy, et se mit en grande peine de faire bonne chère à toute la compagnie, et y avoit merveilleusement bonne grâce à ce faire, etc. »

Ce ne fut qu'en janvier 1558 que le duc de Guise, après un siége de huit jours et dans lequel il s'acquit une gloire immortelle, força enfin les Anglais à rendre cette place à la France. On fit plusieurs pièces de vers sur la conquête de Calais, et Antoine Fauquel, natif d'Amiens, composa sous le titre assez étrange d'*épitaphe*, celle qui suit :

Calais, Calais tu étois par trop folle
D'assambler tant de pouldres et canons;
Tu pensais bien sçavoir jouer ton rolle,
Et délivrer le tout aux Bourguignons;
Mais maintenant tu vois que ne craignons
Puisque la trève eut esté des florons,
De t'assaillir et prendre où tout gaignons
Que te rendans le jour n'eust plorons (1).

Autre plainte que faict Calais parlant en son propre nom.

L'an mil cinq cens cinquante-sept, sans faulte,
Monsieur de Guise, en janvier justement (1558),

---

(1) A Paris, par Jehan Cavailler, rue Fromentel, près le clos Bruneau, à l'enseigne de l'*Etoile d'or*, 1558.

Combien que fut la mer près de moy haulte,
M'a canonné si très habillement
Qu'il m'a causé faire mon testament,
Lequel foisant, ne pouvant résister,
M'a subjugué en neuf jours vaillamment
Pour Boullenois et Picardz conforter (1).

L'Angleterre attachait une grande importance à la possession de Calais, et la reine Marie s'écria, dit-on, en mourant, que *si l'on ouvrait son corps on trouverait le mot Calais, gravé dans son cœur* (2) !

On conçoit au reste facilement, la douleur que dut ressentir cette reine de la perte de Calais, car c'était à la fois une tête de pont fortifiée, qui donnait accès à l'Angleterre en France, et l'entrepôt de son commerce avec le continent, particulièrement avec les villes opulentes de Flandre.

Aussi ne négligea-t-elle aucun moyen pour la recouvrer. En 1563, trente bourgeois soudoyés par des Anglais tentèrent de leur livrer la place ; mais le complot ayant été découvert, ces bourgeois, traîtres à leur patrie et à leur roi, furent condamnés à être pendus aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.

En 1588, Philippe II, roi d'Espagne, ayant résolu, de concert avec le pape Sixte V, d'attaquer l'Angleterre, il assembla une flotte nombreuse pour assaillir ce pays. « Le 6 d'aoust, qui estoit un samedy, sur le soir, les Espagnols jettèrent subitement les ancres justement devant Calais ; puis les Anglais vinrent aussy jetter l'ancre devant et près d'eux.

» Les navires d'Espagne estans à l'ancre devant Calais, affin de délibérer avec le prince de Parme sur ce qu'ils debvoipt entreprendre en suyvant le commandant du roy, l'admiral des Anglais arrêta avec les principaux de son conseil, suivant aussi l'invention

(1) Page 810.

(2) Hume, *History of England*, t. IV, ch. 16.

et l'exprès commandement de Sa Majesté, de faire devancer l'armée, de la chasser et brusler. Tellement qu'ils ordonnèrent en haste huict de leurs plus simples navires qu'ils trouvèrent près d'eux, et y mirent toutes sorte de feu et artifices en matières brûlantes, chargeans aussi les canons pleins de poudre, de férailles, de pierres , et les envoyèrent le dimanche 7 d'aoust, sur deux heures après midy, avec le vent et la marée droit vers les navires d'Espagne, lequel feu leur donna tels espouvantement et alarmes, craignans que ce fussent de ces navires à machines infernales pleines de poudre et de pierres, desquelles l'ingénieur Frédéric Ienibelli s'estoit servy trois ans auparavant en Anvers contre le pont du prince de Parme, dressé sur l'Escaut, qu'en criant *le feu d'Anvers*, *le feu d'Anvers*, ils couppèrent incontinent les cables et faisant voile gaingnèrent la haute mer fort confusément.

» En cest espouvantement, le capitaine de la grande galeasse se trouva attaché au cable d'un autre navire, tellement que perdant son gouvernail et ainsi ne pouvant estre gouvernée elle fut emportée, par la force de la mer, sur le sable justement devant Calais, où elle fut poursuivie par plusieurs *pinaches*, ou petits navires anglais, qui l'assaillirent de leur canon : mais, ne l'osoyent pas aborder ; l'admiral Anglais voyant cela, y envoya sa grande, avec 200 de ses meilleurs soldats, sous la conduite du lieutenant Preston, tellement que lorsqu'ils abordèrent ladite galeasse, par ensemble, où le général des quatre galeasses, don Hugo de Moncaldo, se défendit dans l'espérance que quelque secours luy viendraient de terre : mais après avoir un peu combattu, il fut tiré en la teste et tué, et plusieurs autres Espagnols avecques luy, desquels les uns se jettèrent en la mer, pour se sauver et furent pour la plupart noyez. Le visitateur général, don Anthoine de Mourigues, et quelques peu d'autres se sauvèrent et en emportèrent les premières nouvelles en Espagne, cette grande galeasse sur laquelle il y avoit 300 esclaves et 400 soldats, fut pillée par l'espace de trois heures, ou on trouva aussi cinquante

mille ducats de l'argent du roy, finalement les esclaves se sauvant, les Anglais voulurent mettre le feu, mais le gouverneur de Calais, Gordan, ne le permit point, comme tendant au préjudice et dommage de sa ville, et du Havre, tellement qu'il en chassa les Anglais à coups de canon. »

« Ainsi, ajoute le narrateur, s'évanouirent comme en *fumée*, ceste magnifique, grande et puissante armée, qu'on appellait l'*Invincible*, laquelle aussi estoit telle qu'en plusieurs centaines, il ne s'en estoit pas veu de semblable en la mer Océane, à la grande confusion de ceux qui l'avoyent dressée (1). »

En 1596, les Espagnols furent plus heureux ; comme ils convoitaient alors Calais, ils s'en rendirent maîtres, après un siége de seize jours, sous la conduite du cardinal Albert. Cette ville ne fut rendue à la France, que par le traité de Vervins, en 1598.

Lors des guerres qui désolèrent la France, à l'époque de la minorité de Louis XIII, les Anglais firent de nouvelles tentatives pour s'emparer de Calais.

Les Espagnols de Saint-Omer, ourdirent, en 1635, une conspiration tendante à surprendre cette ville ; mais le patriotisme déjoua ce nouveau complot. C'est à propos de cet évènement mémorable et glorieux, pour les habitants de Calais, qu'il se faisait autrefois dans cette ville, le 2 juillet, une procession, dont voici les principales dispositions :

« Dès l'aurore de ce jour solennel, les canons de la ville, de la citadelle et des forts, joints au carillon du Beffroi, et de toutes les autres cloches de la ville, annonçaient cette fête, avec le plus grand éclat.

« Vers dix ou onze heures du matin, tous les citoyens rassemblés, ou à l'Hôtel-de-Ville, ou dans les environs, en partaient, avec le corps municipal à leur tête, pour se rendre à l'église paroissiale, où le curé les attendait, accompagné de son clergé.

---

(1) *Les lauriers de Nassau*, petit in-f°, 53 et 54.

pour commencer la cérémonie, ils se rangeaient en haye autour de l'église, et lorsque le clergé était sorti, ils se mettaient en marche à sa suite, au son des instruments que possédait le pays, tous en habit de fête, tenant à la main, ou des bouquets ou des branches de laurier, et chantaient dans les intervalles, que leur laissaient la symphonie et les fanfares guerrières qui les accompagnaient, les couplets suivants :

Le deuxième du mois de juillet
Les Bourguignons (1) vinrent à Calais,
Pour surprendre la ville.
Mais le brave comte de Charost (2)
Leur fit bientôt tourner le dos.

Qu'il faisait beau de voir Monsieur de *Saint-Martin*,
Avec son grand sabre à la main
Un pistolet de l'autre,
S'écriant : *Calaisiens, mes amis,*
Allons battre nos ennemis !

De nos vieux bourgeois les braves descendants
Aux ennemis montrant les dents.
Si bien les chamaillèrent,
Que sans avoir pris ville, ni fort
Le fier bourguignon court encor.

Prions Jésus-Christ, prions ce rédempteur
Que nos enfants aient la valeur
Gardes-clefs de la France (3),
Toujours braves, qu'ils soient à jamais,
Toujours chrétiens, toujours français (4) !

Louis XIV fut transporté malade à Calais en 1658 : un médecin

---

(1) C'est-à-dire les Espagnols.

(2) Le gouverneur de Calais.

(3) On a toujours appelé Calais la clef de la France, cette ville forte l'est même encore, surtout eu égard à sa position vis-à-vis de l'Angleterre.

(4) Delaplace, *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, Bruxelles, 1798, tome 8e, p. 350, 355.

d'Abbeville, nommé Dusaussoi, lui sauva la vie, en lui administrant du vin émétique, malgré l'avis du premier médecin de ce grand roi.

Au mois de septembre 1695, des frégates et des galiotes anglaises, s'approchèrent du port de Calais, et jetèrent sur la ville un grand nombre de bombes qui l'endommagèrent.

En 1747, on fit à Calais tous les préparatifs d'une descente en Angleterre, pour favoriser les desseins du prince Edouard-Charles Stuart, qui prétendait au trône de ce royaume; mais cette descente n'était que simulée. Le duc de Richelieu se rendit bien dans ce port, et s'y tint même à la tête de trente mille hommes, prêt à s'embarquer; mais après l'embarquement, la flotte n'alla guère loin, car on trouvait la tentative en faveur du prétendant, trop hardie ou trop périlleuse. On fit à cette occasion la chanson suivante, sur l'air des pèlerins :

Quand je vis partir l'excellence
De Richelieu,
Je prévis sa mauvaise chance :
Hélas ! mon Dieu !
Ce pilote ignore les vents
De l'Angleterre;
Il ne sait qu'embarquer les gens
Pour l'ile de Cythère.

Il faut pourtant payer la peine
De ce marin ;
Il n'est pas juste qu'il revienne,
Qu'il n'aye rien.
Nous lui donnerons pour pension
Le soin des filles.
Un bourdon sera son bâton,
Ses lauriers des coquilles (1) .

---

(1) Voy. les *Fastes de Louis XV et de ses ministres, maîtresses, généraux et autres notables personnes de son règne*, in-12, 1782, tome 1er, p. 325,

Le 18 octobre 1791, le bateau-pêcheur le *Saint-Pierre*, de Dieppe, monté par trente-quatre hommes d'équipage, accueilli par la tempête cherchait à se réfugier dans le port de Calais ; au moment de le toucher, jeté par une vague vers l'endroit dit la *Balise*, qui, placée à l'est du port, en indique l'entrée, il frappe contre le pilotis, se brise et livre les malheureux pêcheurs à la merci des flots. Le dévouement héroïque montré dans cet affreux naufrage pour les sauver, par les nommés Maréchal et Gavet qui périrent dans les flots, a fait élever à leur mémoire, le long de la muraille qui forme la première enceinte du port, une colonne plate en marbre, sur laquelle on grava une inscription rappelant cet acte admirable de courage et de philanthropie. L'auteur du poëme de l'*Agriculture dans le canton de Calais* (1), J. Burgaud, vice-président de la Société littéraire de cette ville, a célébré ainsi ce beau dévoûment, dans les vers que voici :

Calais, reçois les vœux d'une muse étrangère (2),
Permets lui d'attacher sa guirlande légère
Aux lauriers moissonnés par tes braves aïeux,
Aux monuments offerts à leur fils généreux ;
Ces héros, qui, bravant une mer en furie,
Pour des infortunés dévouèrent leur vie,
N'ont point d'un bras guerrier conquis dans les combats,
La gloire d'un grand nom, l'honneur d'un beau trépas ;
Mais les cœurs attendris rediront leur histoire,
Tes murailles déjà consacrent leur mémoire.
Cité, qui les vis naître, asile respecté,
Où triomphe, où sourit, la tendre humanité (3).

C'est à Calais que le roi Louis XVIII, débarqua, le 25 août 1814,

---

(1) In-8°, Calais 1825.

(2) On voit par ce vers que Burgaud n'était pas né à Calais, comme on l'a prétendu à tort.

(3) *L'Agriculture dans le canton de Calais*, p. 22.

après vingt-deux ans d'exil ; c'est aussi dans cette ville que sont nés quelques écrivains, qui se firent connaître par leurs écrits, notamment Pierre Bernard, à qui l'on doit les *Annales de Calais, et du pays reconquis ;* Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV ; Pierre Antoine Delaplace, auteur de plusieurs traductions d'ouvrages anglais et de mélanges littéraires ; et Pigault-Lebrun, célèbre romancier, dont les ouvrages eurent beaucoup de vogue au commencement de ce siècle.

H. D***

LE SIÉGE DE LA FÈRE.

PAR HENRI IV.

(1595-1596). *

Le siége se continuait malgré les rigueurs de la saison et la lettre du roi (du 27 janvier 1596), nous laisse entrevoir une partie des difficultés que l'exécution, en plein hiver, des travaux du barrage de la rivière d'Oise avait rencontrés. « Mon compère : ce matin, M. des Cluseaux m'a mandé que » s'il avoit force pierres, qu'il espéroit aujourd'huy de » fermer la rivière, et que, avec ce que je luy en laissay » tirer au soir, et les Suisses qui luy ont aydé à travailler, il » avoit regaigné tout ce que l'eau nous avoit emporté hier ; » qui me fait monter à cheval pour y aller voir, et vous » prier de venir icy disner, afin qu'après nous nous en » retournions ensemble. »

Il n'est pas concevable, dit Vauban, combien les Français faisaient de fautes dans les siéges : tantôt, par suite d'une erreur dans le point d'attaque, l'assiégeant dirigeait ses efforts contre la partie la plus forte de la place ; d'autre fois les lignes d'attaque étaient mal tracées et plus mal ordonnées, jamais ouvrage ne fut plus mal imaginé que la digue à laquelle

(*) Voir la *Picardie* 1867, pag. 155, 212 et suivantes.

on travailla pendant tout le siége de La Fère et qui n'était pas encore achevée, quand la ville capitula. Cependant on doit reconnaître que si l'eau ne monta pas dans la ville à une hauteur suffisante, pour contraindre les assiégés à se rendre où à se laisser noyer, elle produisit un autre effet ; car en s'écoulant, elle laissa la ville pleine d'une fange, dont l'exhalaison infecta l'air et occasionna dans la garnison des maladies dangereuses.

Dans les derniers jours du mois de janvier, le roi quitta le camp pour assister, à Monceaux, au mariage de Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, avec Jean de Balagny. Les assiégés de La Fère ayant appris que Sa Majesté n'était plus présente à son armée, firent une sortie dans laquelle ils parvinrent à rompre la digue. Une brèche, faite dans le barrage, donna passage aux eaux qui s'écoulèrent rapidement, entraînant avec elles une partie de ce grand travail qui avait dejà coûté tant de travaux et d'argent.

Le roi ne resta pas longtemps absent, mais il revint fatigué et fort contrarié, tant des rigueurs de la saison, que du peu de succès du blocus. Le génie et la puissante activité de Henri suffisaient à la double tâche de désarmer les factions au dedans et de combattre les ennemis au dehors ; mais dans la multiplicité des combinaisons et des actes qu'elle nécessitait, il était impossible qu'elle échappât à toutes les erreurs, à toutes les fautes de détail ; le travail de la reconstruction du pays et celui de sa défense, se nuisaient l'un à l'autre. L'épuisement de la France était extrême, et ses finances en désordre. Cependant il fallait en même temps défrayer la guerre et satisfaire les chefs de la Ligue, qui exigeaient en argent tout ce qu'ils abandonnaient en indépendance.

Aussi la santé de Henri, quoique solide, ne put résister

à ces fatigues, à ces contrariétés, et il tomba sérieusement malade. Sa lettre de Follembray (1) du 31 janvier au duc de Montmorency, nous parle de cette maladie (2).

« Mon compère, j'ay esté fort travaillé dans mon dévoye-
» ment d'estomac, et je croy que sans le repos d'esprit et
» du corps que j'ay en ce lieu, j'eusse esté plus malade ; ce
» qui me fera retarder mon retour d'une journée seulement,
» car je seray samedy prochain à Folembray. Cependant je
» vous prie donner ordre que les ouvriers qui travaillent à
» la chaussée n'ayent faulte d'argent, suivant le comman-
» dement que j'en ay faict à ceulx de mes finances, et me
» donner advis de l'effect de la chaussée : priant Dieu, mon
» compère, qu'il vous tienne en sa garde. »

La sœur du roi et la marquise de Monceaux rentrèrent à Follembray, le 20 février 1596, de retour du mariage de Balagny ; ce fut alors que le roi, pressé par les sollicitations de sa maîtresse qu'il avait promis d'épouser, demanda conseil à de Sancy. Celui-ci lui répondit qu'avant de songer à un second mariage, il devait chercher les moyens de dissoudre le premier.

Le conseil était bon ; malgré cela, cette réponse fâcha si fort la marquise, qu'elle ne lui pardonna jamais, et lui fit

(1) D'Aubigné dit (liv. IV, chap. XIII) que le roy fût atteint à Travecy d'une grave maladie dont il faillit mourir. Nous pensons que c'est à Follembray qu'il eut dû dire, puisque le roi habita cette résidence presque sans interruption depuis le 13 décembre 1595, jusqu'à la fin de janvier 1596, époque où il tomba malade, c'est-à-dire pendant six semaines, tandis qu'il n'est nullement question de sa maladie dans ses lettres datées de Travecy, c'est-à-dire pendant les premiers jours du mois de décembre 1595.

(2) Sully dit dans *ses Economies* : « jusqu'à douter de sa vie. »

ôter la surintendance des finances qui fût donnée à Sully (1).

La lettre du 25 février, datée de Sinceny, nous apprend que le roi a été blessé d'un coup d'éperon, et que la chaussée d'inondation est encore une fois sur le point d'être fermée.

« Mon compère, si j'eusse esté hyer blessé, je n'eusse failly » de le vous escrire ; mais pour ce que n'estoit qu'un coup » d'esperon, encore qu'il fust bien grand et en lieu fascheux, » comme vous dira Chaus, à qui je l'ay monstré, je com- » manday ici à M. de Villeroy de le vous escrire. J'en feusse » desjà du tout guery, n'estoit qu'il faut que je soye tout le » long du jour deçà et delà, mesmement aujourd'huy, que je » m'en vay pour fermer la chaussée, de quoy je vous man- » deray à ce soir des nouvelles. »

Cette blessure força le roi à garder le lit pendant quelques jours afin de hâter la guérison de son coup d'éperon, et, ajoute-t-il, pour être « plus propre à courir, çà et là demain » (27 fév.) pour faire boucher la rivière, à quoi je ne m'é- » pargnerai nullement. »

Quelques jours après, le roi demande au connétable de lui envoyer de l'argent pour le paiement du pain des soldats, de sa cavalerie, des officiers de l'artillerie et de l'armée, et pour maintenir la chaussée qu'il ne conserve qu'à force d'hommes et d'argent ; il ajoute :

«..... Je n'ai pu voir notre chaussée depuis mon retour, » parce que je me suis tousjours trouvé mal, mais ce sera » pour demain, si Dieu plaist. Cependant vous saurés qu'elle » tient encore bon, de sorte que nos assiégés ont plus d'eau » que de vin, ny d'autre provision. Ils font aussi triste mine, » toutefois ils ne font encores aucun semblant de vouloir

(1) *Mém. d'Etat*, de M. de Villeroy, t. V, p. 102.

» parler, et je crois qu'ils ont promis à leur cardinal de
» tenir un certain temps (1). »

On voit par ces lettres que le roi n'est pas encore complètement rétabli, le 4 mars 1596, et qu'à cette date la chaussée tient bon. Deux jours après, 6 mars, il écrit de Sinceny que la rivière est arrêtée et que ses eaux incommodent les assiégés. Sully dans *ses Œconomies* (2) dit que cette inondation « se trouva inutile, la chaussée s'étant rompue deux ou trois
» trois fois, et l'eau n'ayant jamais monté à six pieds près
» de ce qu'on s'était mis en fantaisie. »

On trouve dans les notes du *Journal du règne de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, que la rivière d'Oise, arrêtée par la digue d'inondation et refoulée jusques dans La Fère, ne submergea la ville que de trois pieds d'eau au plus. Ce qui néanmoins incommoda tellement les assiégés qu'ils furent contraints de capituler (3).

Enfin d'Aubigné dit que « la rivière d'Oise refoulée dans
» la ville de La Fère, pourrit tous les magasins qu'ils tenaient
» dans le bas et que le roy, en voyant les effects de l'inon-
» dation, dit en secret à Montigny : si j'en avais faict autant
» devant la Rochelle et devant Marseille, je serois roi de
» France. »

Le même historien parle d'un pont d'épines liées ensemble, dû à l'invénteur de la digue, et sur lequel on passait l'Oise, à cheval fort aisément, il dit même qu'on y avait fait passer l'artillerie (4).

---

(1) Ecrit au camp de Servais, le 4 mars 1596. *Lettres missives*, t. IV, p. 513.

(2) Ed. Michaud chap. LXIII, p. 204

(3) Ed. de la Haye, in-8°, 1741, t. II. p. 296.

(4) *Hist. univ.* liv. IV. chap. XIII, p. 518, éd. in-f°.

En résumé, cette digue, dont l'établissement avait demandé trois mois de travaux, qui avait coûté beaucoup d'hommes et d'argent, ne produisit pas l'effet qu'on en attendait, puisqu'elle n'amena pas, comme l'a écrit Pierre de l'Estoile, la reddition de La Fère.

Cependant les assiégés souffraient de la chétive nourriture qu'ils avaient, et déjà plusieurs messages avaient été envoyés à l'archiduc pour lui demander des vivres. Le roi nous le fait connaître dans sa lettre du 17 février : que « Les Wallons » qui sont dans La Fère se mutinèrent hier, et dirent au » Séneschal qu'ils ne pouvaient vivre du pain d'avoine qui » leur estoit baillé. Le dict Séneschal les appaisa sur l'assecu-» rance qu'il leur donna que, dans huit jours, ils auroient » un secours de vivres, qui leur donneroit moyen de tenir » encore un mois. Ils sont réduicts au pain d'avoine, ils n'ont » aucunement de vin, et leur reste fort peu de chairs. »

Jusques là les Espagnols étaient restés forcément spectateurs immobiles des progrès de l'armée royale au siége de La Fère ; mais, après l'entrée de l'archiduc Albert, à Bruxelles, (11 février 1596), l'ordre fut donné de rassembler les différents corps d'armée ; et il devint évident que, d'un jour à l'autre, une tentative allait être faite, soit pour ravitailler la place de La Fère, soit pour en faire lever le siége : aussi le roy Henri fit publier, le 9 mars 1595, l'ordre à toutes ses compagnies d'ordonnance et autres gens de guerre, de se rendre en diligence au camp devant La Fère.

L'archiduc Albert, en attendant l'exécution de plus vastes projets, par lesquels il comptait inaugurer son gouvernement des Pays-Bas, chargea un capitaine Albanais nommé Basti, de jeter dans La Fère une certaine quantité de vivres ; faire réussir une pareille entreprise était difficile, car, outre que

la cavalerie du roi battait continuellement les chemins, les deux seules avenues qui conduisaient à la ville, étaient tellement commandées par les forts, qu'il n'y avait aucune espérance de traverser ces passages à force ouverte, il fallait donc agir de ruse ; aussi Basti donna rendez-vous à dix escadrons de chevaux légers, pour le 12 mars, à Pont-à-Bussy, aux environs de Douay, et fit avertir don Alvare Ozorio, gouverneur de La Fère, de tenir prêts à sortir de la place, une quantité de petits bâteaux, qui, au signal qu'il lui donnerait, s'approcheraient des bords du marais, afin de recevoir les secours qu'il tenterait de lui mener jusque là.

Cet avis étant heureusement arrivé à La Fère on convint de l'endroit où l'on se rencontrerait. Les choses étant ainsi arrêtées et comme la nécessité pressait, Basti partit immédiatement de Douai avec ses escadrons de cavalerie et arriva de nuit au Câtelet. Là il fit tenir les portes fermées de peur qu'on informât les Français de sa marche. Puis ayant assemblé les officiers de sa troupe, il leur communiqua les ordres dont il était porteur, et les exhorta vivement à le seconder dans cette entreprise d'autant plus glorieuse qu'il y avait plus de dangers. Il fit prendre en croupe, à chacun de ses cavaliers, une besace contenant soixante livres de farine, et en sautoir, un paquet de mèches d'arquebuse, dont les assiégés manquaient aussi ; il partit sur la brune, puis ayant traversé la Somme à Fervaques, il passa à une lieue de Saint-Quentin, qu'il laissa à sa droite, et il marcha avec tant de diligence que le lendemain, 13 mars, il se trouvait de bon matin en face des quartiers de cavalerie du roy ; celle-ci avertie par quelques coups de fusil tirés par les vedettes, sonna l'alarme. Mais un brouillard épais qui s'éleva au point du jour favorisa si bien le dessein de Basti que les capitaines

de l'armée royaliste, ne purent discerner pleinement de quel côté étaient les Espagnols. Tandis qu'ils couraient de tous côtés pour les reconnaître, Gabriel Rodriguez qui conduisait l'avant garde espagnole, franchissant la grande tranchée (n° 43) passa entre le quartier des reitres et celui du duc de Bouillon, et gagna les bords de l'eau. Là après avoir donné le signal convenu à ceux de La Fère, les cavaliers déchargèrent vivement sur la berge les blés (n° 45) et les mèches qu'ils portaient et tournèrent bride ; mais présumant que les escadrons français et allemands, qui avaient connaissance de leur arrivée, s'étaient postés sur la route de Saint-Quentin pour couper leur retraite, ils prirent une direction opposée et partirent au galop vers Guise. Quand on s'aperçut de cette manœuvre, on leur donna la chasse (46) mais ils étaient déjà trop loin pour être attaqués ; au moyen de ce circuit, ils purent rentrer heureusement à Cambrai.

Pendant ce temps là, le Gouverneur de La Fère avait envoyé ses nacelles pour recueillir les vivres déposés sur la berge (n° 45) ; mais celles-ci n'en purent enlever qu'une partie, empêchées par les attaques des bateaux que les assiégeants avaient à leur disposition. (Voir sur la gravure les combats des barques en R.)

Voici comment Henri IV raconte dans ses lettres des 14 et 15 mars cette *Chasse des ennemis* qu'on trouve figurée sur la gravure au n° 46. On verra que le bon roi se fait un peu illusion quand il croit qu'il n'est pas entré de blé, pour un déjeuner, tandis que le cardinal d'Autriche se vantait à Bruxelles d'avoir mis des vivres dans La Fère pour deux mois (1).

---

(1) *Lettres missives* t. IV, n° 1596, p. 139.

« Mon cousin, les ennemys ont voulu se servir du mauvais
» tems qu'il a faict ceste nuict pour mettre quelques bleds
» et rafraischissemens dedans la ville de La Fère, et sont
» venus avec trois à quatre cens chevaulx, sur les deux heures
» après my-nuict, jusques aux marets entre le village de
» Traversy et le grand fort qui est du costé de Butors, où ils
» ont deschargé des besaces, les unes pleines de bled et les
» aultres de sel, avec plusieurs escharpes de cordes, chaque
» besace remplie de bled pour nourrir quatre hommes
» huict jours. Et comme des dicts trois à quatre cens che-
» vaulx, il n'y en avoit que trois cens qui fussent chargez,
» quand tout le secours fust entré en la dicte ville, il ne
» pourroit suffire à les nourrir plus de huict jours, au nombre
» d'hommes qu'ils sont. Mais ceux de dedans n'ayans esté
» advertys à point nommé, comme il fault présumer, de la
» venue des aultres, encores que nos gens ayant eu l'allarme
» fort tard, à cause de la rigueur du temps, il est advenu
» que mon cousin le mareschal de Laverdin y estant accouru
» avec les corps de garde des Suisses et des François, y est
» encore arrivé si à propos que ceulx de dedans qui estoient
» sortys seulement jusques au nombre de quinze ou vingt,
» dedans deux flettes, pour ramasser les dictes besaces et les
» emporter en la ville, ont esté contrainct de les quicter et
» se retirer avec effroy, comme ont fait les dicts gens de che-
» val ; desorte que nos gens ont trouvé et pris, dedans le ma-
» rests et sur le bords d'iceluy quasy toutes les dictes besaces
» pleines de bled et de sel, et les dictes escharpes de corde ;
» car il se trouve plus de cent cinquante sacs et autant des
» dictes escharpes, en sorte que nous n'estimons pas que les
» assiégez ayant recueilly seulement vingt-cinq ou trente
» sacs du dict bled, qui est si peu de chose que au lieu du

» rafraischissement, ils en recevront du désespoir, se voyans
» privez de ceste espérance avec laquelle ils ont esté long
» temps entretenus. Toutes fois y estans venus de ceste
» façon, j'estime qu'ils leur avoient apporté ce secours seule-
» ment pour leur donner loisir d'en attendre un plus grand,
» lequel ils promettent d'accompagner de toutes leurs forces
» de dans le XXVe de ce mois, car si tout y fust entré, ils ne
» pouvaient les nourrir que huict jours, qui eust servi à
» gagner le dict temps. »

Voici encore d'autres détails que nous fournit sur ce fait la correspondance d'Hénri IV :

« Mon cousin, despuis vous avoir hier escript le succès du
» secours que mes ennemys avoient essayé de jetter dedans
» ceste place, nous avons prins, en les suivant, un soldat de
» leur troupe, duquel nous avons apprins qu'ils n'étoient
» que trois cens chevaulx, cent cinquante armez et pareil
» nombre de carabins ; que les premiers portoient seulement
» chascun une escharpe de mesche, et les aultres chascun
» une besace remplie de bled, de la quantité que je vous ay
» éscripte ; de sorte que je tiens pour certain qu'il n'en est
» entré en la ville plus de quinze ou vingt sacs et du tout
» point de mesche, car nous avons trouvé entre les mains de
» nos soldat toute la dicte mesche et environ cent trente-cinq
» besaces, comme vous verrés par la lettre de mon cousin
» le mareschal de Laverdin, que je vous envoye. Aussy
» cognoistrés-vous par icelle que les assiégez ne prennent pas
» grand plaisir que l'on leur reproche leurs besaces, estans
» fort tristes. Toutes fois je scay par homme quy est party
» de Bruxelles, il n'y a que quatre ou cinq jours, lequel m'est
» venu trouver comme mon subject, exprès pour m'en donner
» advis, que le cardinal d'Autrische en doibt partir le XXe de

» ce mois pour se rendre en son armée, et marcher droict,
» à grandes journées, au secours de ceste place, espérant me
» surprendre. »

On verra plus loin par ce qu'il restait de provisions dans La Fère, lors de la capitulation, que le roi était mal renseigné et qu'il était entré dans la place plus de vivres qu'il ne le croyait.

Henri n'avait pas eu seulement contre lui la maladie, la mauvaise saison et la difficulté des travaux entrepris, mais il lui fallait encore lutter contre le manque d'argent et les ennuis de toute espèce qu'il avait pour s'en procurer.

Le désordre des finances était à son comble. La détresse du trésor public provenait de trois causes : l'insuffisance des impôts, la dette, et le désordre des finances, les sept années du règne de Henri IV remplies par la guerre étrangère et par la guerre civile avaient ajouté prodigieusement aux souffrances des villes, aux désastres de l'agriculture et du commerce, à la somme des maux qui pesaient sur les citoyens de tous côtés, les traités de la Ligue y avaient mis le comble ; les provinces qui, dès l'abord, avaient embrassé la cause du roi étaient épuisées et ruinées par la guerre ; aussi la correspondance de Henri peint énergiquement jour par jour cette détresse et ses relations avec son conseil des finances pour obtenir ce dont il a strictement besoin, ce qui est indispensable pour faire réussir l'entreprise, forme une suite non-interrompu de demandes pressantes, de reproches, d'ordres réitérés, après lesquels, il n'est qu'imparfaitement obéi.

Ch. Gomart.

(*La fin au prochain numéro*).

CÉSAR DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE (*)

III.

La prise d'Alésia et la défaite de l'armée de secours, composée de tous les contingents de la Gaule, devaient faire espérer la fin de la guerre ; « mais les flots populaires, » semblables à ceux de l'Océan, une fois agités, ont besoin de » temps pour se calmer (1). » En 703, des troubles se manifestèrent sur plusieurs points à la fois. César qui hivernait à Bibracte, dût se rendre avec deux légions dans le Berry, et, peu après, dans l'Orléanais, pour y rétablir l'ordre. Ensuite il s'avança contre les Bellovaques, dont la résistance paraissait devoir être d'autant plus formidable qu'ils n'avaient pris qu'une faible part au siége d'Alésia.

Jusqu'à présent les commentateurs avaient été fort embarrassées pour assigner un lieu précis aux diverses phases de l'expédition de 703 contre les Bellovaques ; ils avaient bien proposé telle ou telle localité, mais aucune ne s'accommodait avec le récit et les descriptions d'Hirtius. Plus heureux que ses prédécesseurs, le nouvel historien de César, grâce à ce coup d'œil sagace qui sait voir toute chose là où elle doit être,

---

(*) Voir la *Picardie*, 1868, p. 193 et suiv.

(1) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 460.

grâce à son esprit d'intuition archéologique a reconnu que divers points de la forêt de Compiègne, s'appliquaient fort exactement aux descriptions d'Hirtius. Nous citerons donc ici les fragments d'une interprétation qui devient si précieuse pour l'histoire de Compiègne et celle de la forêt qui enveloppe cette cité.

Après avoir réuni son corps d'armée, César marcha contre les Bellovaques, « établit son camp sur leur territoire et envoya de tous côtés de la cavalerie, afin de faire quelques prisonniers, et de connaître par eux les projets de l'ennemi. Les cavaliers rapportèrent que l'émigration était générale et que le petit nombre d'habitants qu'on rencontrait était restés chez eux, non pour se livrer à l'agriculture, mais pour espionner les Romains (1). » C'est généralement la conduite tenue et à tenir dans tous les temps et tous les lieux occupés par des ennemis. Que fesions-nous, et fort légitimement, à l'époque des invasions de 1814 et de 1815? Nous le ferions encore demain si l'ennemi tentait le passage du Rhin! — « César, en interrogeant les prisonniers, apprit que les Bellovaques en état de combattre s'étaient rassemblés sur un point, et qu'à eux s'étaient joints les Ambiens, les Aulerques, les Calètes, les Véliocasses, les Atrébates. Leur camp se trouvait dans une forêt sur une hauteur entourée de marais (le Mont-Saint-Marc, dans la forêt de Compiègne); leurs bagages avaient été mis en sûreté dans des bois plus éloignés. Plusieurs chefs se partageaient le commandement; mais la plupart des Gaulois obéissaient à Correus, à cause de sa haine bien connue contre les Romains (2). » Le Mont-Saint-

---

(1) *Hist. de Jules César*, t. II, p. 326-327.
(2) Ibid. p. 327.

Marc, que j'ai souvent fait explorer, notamment à l'époque où j'étudiais l'histoire de Réné Va, l'ermite du Mont-Saint-Marc, répond fort exactement, par sa position topographique, à la description d'Hirtius, c'était la hauteur escarpée et d'un abord difficile, que nous avons tous connu avant l'époque où Napoléon III y ordonna le percement de routes carrossables, et l'établissement de points de vue délicieux (1). Quant aux marais on peut juger de leur importance stratégique, parce qu'étaient, il y a seulement trente ans, les marais du Vivier frère Robert et ceux de Vieux Moulins. Le plateau de cette colline était plus que suffisant pour y asseoir un corps d'armée assez importante.

« Depuis quelques jours, Commius était allé chercher des secours chez ces nombreux Germains qui demeuraient dans les pays limitrophes (probablement ceux des bords de la Meuse). Les Bellovaques prirent le parti d'un commun accord, de livrer bataille à César, si, comme le bruit en courait, il se présentait avec trois légions seulement, car ils ne voulaient pas risquer d'avoir plus tard sur les bras toute son armée. Si, au contraire, les Romains marchaient avec des forces plus considérables, ils comptaient garder leur position, et se borner, par des embuscades, à intercepter les vivres et les fourrages, très rares dans cette saison.

» Ce plan, confirmé par plusieurs rapports, parut à César, plein de prudence et bien opposé à la témérité ordinaire des barbares. Il mit donc, pour les attirer au combat, tous ses soins à dissimuler le nombre de ses troupes ; il avait avec lui les 7e, 8e et 9e légions, composées de vieux soldats d'un

---

(1) Voir la description que nous en avons donnée dans *l'Ermite du Mont-Saint-Marc*.

courage éprouvé, et la 11e, qui, formée de jeunes gens d'élite comptant huit campagnes, méritait sa confiance, quoiqu'elle ne pût-être comparée aux autres pour la bravoure et l'expérience de la guerre. Afin de tromper les ennemis en ne leur montrant que trois légions, seul nombre qu'ils voulussent combattre, il disposa en ligne les 7e, 8e et 9e; les bagages peu considérables d'ailleurs, furent placés en arrière sous la protection de la 11e légion, qui fermait la marche. Dans cet ordre, qui formait presqu'un carré, il arriva à l'improviste en vue des Bellovaques. A l'aspect inattendu des légions qui s'avançaient en bataille et d'un pas assuré, ils perdirent contenance, et, au lieu d'attaquer, ainsi qu'ils se l'étaient promis, se contentèrent de se ranger devant leur camp, sans quitter la hauteur. Une vallée plus profonde que large (magis in altitudinem depressa quam late patente) séparait les deux armées. En présence de cet obstacle et de la supériorité numérique des barbares, César, quoiqu'il eût désiré le combat, renonça de son côté à l'attaque, et plaça son camp en face de celui des Gaulois, dans une forte position, (camp de Saint-Pierre en Châtre (in castris) dans la forêt de Compiègne). Il le fit entourer d'un rempart de douze pieds d'élévation, surmonté d'ouvrages accessoires appropriés à l'importance du retranchement (loriculamque pro ratione ejus altitudinis), et précédé d'un double fossé de quinze pieds de large, à fond de cuve, des tours à trois étages furent construites de distance en distance, et reliées par des ponts couverts, dont la partie extérieure était munie de clayonnage. De cette manière le camp se trouvait protégé non-seulement par un double fossé, mais encore par deux rangs de défenseurs, dont les uns, postés sur des ponts, pouvaient, de cette position élevée et abritée, lancer leurs traits plus loin et avec plus d'assurance,

tandis que les autres, placés sur le vallum, plus près de l'ennemi, étaient garantis par les ponts des traits plongeants. Les entrées furent défendues au moyen de tours plus hautes et fermées par des portes (1). Ces formidables retranchements avaient un double but : augmenter la confiance des barbares, en leur faisant croire qu'on les redoutait; permettre ensuite de réduire la garnison du camp lorsqu'on irait chercher au loin des approvisionnements (2). »

De tous temps la tradition avait placé un camp romain au Mont Saint-Pierre, et chaque fois que des coups de pioches étaient données çà et là sur le plateau, on était certain d'y rencontrer des monnaies et des armures romaines. C'est l'épreuve que nous en avons personnellement faite, à différentes reprises, notamment en 1846 et en 1847 (3). L'abbé Carlier dans son « Histoire du duché de Valois » parle de l'occupation de cette colline par les Romains ; Cambry le répète dans sa description du département de l'Oise ; feu M. Graves, mort en 1857, directeur général des forêts, tient le même langage dans sa « Notice archéologique sur le département de l'Oise. » Mais jusqu'à ce jour, aucun commentateur n'avait assigné de rôle à cette montagne, dans l'histoire de la conquête des Gaules. Cette assignation, entièrement nouvelle, donne au Mont-Saint-Pierre, un intérêt et une importance historique dont nous nous félicitons, car nous sommes justement fier de tout ce qui contribue à rehausser l'illustration de notre pays. On

---

(1) Voir les planches relatives à ces travaux dans l'Atlas qui accompagne *l'Histoire de Jules César*, et celles que M. Pelassy de l'Ousle, a publié sur le même sujet dans son *Histoire du palais de Compiègne*.

(2) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 327-329.

(3) J'en ai dit quelques mots dans : *Pierrefonds, Saint-Jean-au-Bois, et Saint-Pierre en Chastre*, 1 vol. in-8°, Paris, 1858.

pourrait objecter que vingt-quatre hectares ne sauraient donner asile à sept légions, mais César n'en a eu longtemps avec lui que quatre, et il avait d'ailleurs fait approprier le Mont-Saint-Pierre à ce nombre. Le camp de Berry-au-Bac, qui renfermait huit légions, n'offrait que quarante et un hectares de superficie. La théorie est une belle chose, mais quand on en vient à la pratique, surtout en guerre, on se resserre quand il le faut; on fait comme on peut. Cette vérité, de bon sens vulgaire, est commune à tous les temps et à tous les lieux. Rendons la parole à l'historien de César, qui décrit, avec un intérêt si palpitant, la seconde campagne contre les Bellovaques, que les diverses péripéties semblent se dérouler sous nos yeux.

« Pendant quelques jours il n'y eut pas d'engagements sérieux, mais de légères escarmouches, dans la plaine marécageuse qui s'étendait entre les deux armées (1). Néanmoins la prise de quelques fourrageurs, ne manquait pas d'enfler la présomption des barbares, accrue encore par l'armée de Commius, quoiqu'il n'eût ramené que cinq cents cavaliers Germains.

» Les ennemis demeurèrent renfermés une longue suite de jours, dans leur position inexpugnable. César jugea qu'une attaque de vive force coûterait trop de sacrifices ; un investissement seul lui parut opportun ; mais il exigeait des troupes plus considérables. Il écrivit alors à Trebonius de faire venir le plus tôt possible la 13e légion, qui, sous les ordres de T. Sextius, hivernait chez les Bituriges ; de la réunir à la 6e et à la 14e, que le premier de ces deux lieutenants commandait à Genabum, et de le rejoindre lui-même

(1) C'est-à-dire le territoire de la commune de Vieux-Moulins.

à marches forcées avec ces trois légions. Pendant ce temps il employa la nombreuse cavalerie des Rèmes, des Lingons et des autres alliés, à protéger les fourrageurs et à empêcher les surprises. Mais ce service quotidien finit, comme il arrive souvent par se faire avec négligence, et, un jour que les Rèmes poursuivaient les Bellovaques avec trop d'ardeur, ils tombèrent dans une embuscade. En se retirant ils furent enveloppés par les fantassins, au milieu desquels périt Vertiscus leur chef. Fidèle aux mœurs gauloises, il n'avait pas voulu que sa vieillesse le dispensât de commander et de monter à cheval, quoiqu'il s'y soutînt à peine. Sa mort et ce faible succès exaltèreut encore les barbares, et rendirent les Romains plus circonspects. Néanmoins dans une des escarmouches qui avaient lieu sans cesse à la vue des deux camps, vers les endroits guéables du marais, l'infanterie germaine que César avait fait venir d'outre Rhin, pour la mêler à la cavalerie, se réunit en masse, franchit audacieusement le marais, et, trouvant peu de résistance, s'acharna tellement à la poursuite des ennemis, que la frayeur s'empara non seulement de ceux qui combattaient, mais encore de ceux qui étaient en réserve. Au lieu de profiter des avantages du terrain, tous s'enfuirent lâchement ; ils ne s'arrêtèrent qu'à leur camp, quelques-uns même n'eurent pas honte de se sauver au-delà. Cette défaite produisit un découragement général, car les Gaulois étaient aussi prompts à se démoraliser au moindre revers, qu'à s'enorgueillir au plus léger succès (1). »

N'est-ce point là le caractère français à quelqu'époque de l'histoire qu'on l'étudie. Que d'engouements et de défaillances

---

(1) *Hist. de J. César*, t. II, p. 329-330.

non justifiés, depuis soixante-quinze ans seulement ! Pourquoi cela ? c'est parce qu'en général nous n'avons ni foi politique, ni foi religieuse ; semblables à des élèves légers et insoumis, que l'on place sous un professeur ferme et sévère, il nous faut un chef d'état qui ait pour la nation des énergies capables de résister aux enivrements irréfléchies du succès, comme de contenir les entraînements, et les démoralisations qui se pressent à la suite des revers. Pour le dire en un mot : Les français seront toujours des écoliers ; avis aux maîtres. — Revenons au milieu de notre luxuriante forêt de Compiègne.

Les escarmouches se renouvelaient chaque jour entre les occupants du Mont-Saint-Marc et ceux du Mont-Saint-Pierre, lorsque les Gaulois apprirent « l'arrivée de Caïus Trebonius avec ses troupes, ce qui portait à sept le nombre des légions. Les chefs des Bellòvaques redoutant alors un investissement pareil à celui d'Alésia, résolurent de quitter leur position. Ils firent partir de nuit les vieillards, les infirmes, les hommes sans armes et la partie des bagages qu'ils avaient conservée avec eux. A peine cette multitude confuse, embarrassée d'elle-même et de ses nombreux chariots, fût-elle en mouvement, que le jour la surprit, et qu'il fallut mettre les troupes en ligne devant le camp, pour donner le temps à la colonne de s'éloigner. César ne crut utile ni d'engager le combat avec ceux qui étaient en position, ni de poursuivre, à cause de l'escarpement de la montagne, ceux qui se retiraient ; il résolut cependant de faire avancer deux légions pour inquiéter l'ennemi dans sa retraite. Ayant remarqué que la montagne sur laquelle les Gaulois étaient établis, se reliait à une autre hauteur (le mont Collet), dont elle n'était séparée que par un vallon de peu de largeur, il fit jeter des ponts sur le marais ; les légions y passèrent et atteignirent bientôt le

sommet de cette hauteur, que protégeaient de chaque côté des pentes abruptes. Là il rassembla ses troupes, et se porta en ordre de bataille jusqu'à l'extrémité du plateau, d'où les machines mises en batterie, pouvaient atteindre de leurs traits les masses ennemies.

» Les barbares, rassurés par l'avantage du lieu, étaient prêts à accepter le combat, si les Romains osaient attaquer la montagne; ils craignaient d'ailleurs de retirer successivement leurs troupes, qui, divisées, auraient pu être mises en désordre. Cette attitude décida César à laisser vingt cohortes sous les armes, à tracer en cet endroit le camp et à le retrancher. Les travaux terminés, les légionnaires furent rangés devant les retranchements, et les cavaliers répartis aux avant-postes, avec leurs chevaux tout bridés. Les Bellovaques eurent recours à un stratagème pour opérer leur retraite. Ils se passèrent de main en main les fascines et la paille sur lesquelles, suivant l'habitude gauloise, ils s'asseyaient, tout en conservant leur ordre de bataille, les placèrent sur le front du camp, puis, vers la fin du jour, à un signal convenu, y mirent le feu. Aussitôt une vaste flamme intercepta aux Romains la vue des Bellovaques, qui se hâtèrent de fuir.

» Quoique l'incendie empêchât César d'apercevoir la retraite des ennemis, il la soupçonna. Il fit avancer ses légions et envoya la cavalerie à leur poursuite; mais il ne marcha que lentement, dans la crainte de quelque piége, les barbares pouvant avoir l'intention d'attirer les Romains, sur un terrain désavantageux. Les cavaliers d'ailleurs n'osaient pénétrer à travers la fumée et les flammes; aussi les Bellovaques purent-ils franchir impunément un espace de dix milles, et s'arrêter dans un lieu extrêmement fortifié par la nature, le Mont-Gannelon, où ils assirent leur camp.

Ainsi établis, ils se bornèrent à placer souvent de la cavalerie et de l'infanterie en embuscade, et causèrent un grand tort aux fourrageurs romains (1). »

Le nouvel historien de César ne nous dit pas par où, et comment s'effectua la retraite des Gaulois, sur le Mont-Gannelon; car du Mont-Saint-Marc, ils en étaient séparés du Gannelon, par deux rivières : l'Aisne et l'Oise. Il est probable que les Gaulois gagnèrent les bords de l'Aisne, près du lieu dit « la Motte-Blin, » et qu'ils les côtoyèrent jusqu'à la hauteur du village de Choisy, qu'ils franchirent la rivière à gué, traversèrent le delta formé par les deux rivières, et gagnèrent le Gannelon, après avoir passé l'Oise à gué, au lieu dit « le Bac-à-l'Aumône. » De temps immémorial, ces cours d'eau ont été guéables sur ces points. Il serait d'ailleurs puéril de démontrer que les gaulois connaissait ces passages; n'avaient-ils pas comme tous les peuples du monde des explorateurs, chargés de reconnaître les lieux, ainsi que le font aujourd'hui, avec tant de bonheur et d'exactitude, nos officiers d'état major?

L'importance du Gannelon comme position stratégique, n'avait point échappé aux Gaulois, et sans admettre ou rejeter absolument l'hypothèse qui fait du « Château de Gannelon, » un oppidum gaulois, disons que nos ancêtres occupaient ou avaient occupé le plateau de cette colline, ainsi que j'en émettais l'opinion dans ma monographie du « Mont-Gannelon (2). » César après y avoir placé quelques cohortes pour protéger le passage de ses troupes, durant sa première campagne contre les Bellovaques, quitta ensuite cette position,

(1) *Ibid.* p. 330-332.
(2) P. 10, 1 vol. in-8°, Paris, 1860.

que les Gaulois se seront hâtés de reprendre, dès qu'ils en ont reconnu l'utilité. Je dis utilité, car en aucun temps, on n'a dû habiter d'une manière permanente ce plateau aride, inculte et désert. Lors des évènements de 1814, n'est-ce pas sur les flancs de cette colline que la milice urbaine tendait des embuscades aux prussiens qui, de Noyon, cherchèrent parfois à surprendre Compiègne pendant la nuit (1).

Le dernier épisode de la seconde campagne contre les Bellovaques, paraît s'être déroulé dans la plaine de Choisy-au-Bac. « Après plusieurs rencontres, César sut par un prisonnier que Correus, chef des Bellovaques, avec six mille fantassins d'élite et mille cavaliers choisis, préparait une nouvelle embuscade dans les lieux où l'abondance du blé et du fourrage, semblait devoir attirer les Romains. Sur cet avis, il envoya en avant la cavalerie, toujours chargée de protéger les fourrageurs, lui adjoignit des auxiliaires armés à la légère, et lui-même, avec un plus grand nombre de légions qu'à l'ordinaire, les suivit le plus près possible.

» L'ennemi s'était placé dans une plaine (celle de Choisy-au-Bac), d'environ mille pas en tous sens et entourée d'un côté par des forêts (2), de l'autre par une rivière d'un passage difficile (l'Aisne). La cavalerie connaissait les projets des Gaulois; se sentant appuyée, elle marcha résolûment, par escadrons, vers cette plaine, que des embûches enveloppaient de toutes parts. Correus, en la voyant arriver ainsi, crut l'occasion favorable à l'exécution de son plan, et attaqua d'abord les premiers escadrons avec peu de monde. Les Romains soutinrent vaillamment le choc sans se concentrer

(1) Voir notre : *Major Otenin et Compiègne en 1814*, in-8°, 1866.

(2) La foret de Laigue.

en masse, sur le même point « ce qui, dit Hirtius, arrive » ordinairement dans les combats de cavalerie, et amène » toujours une fâcheuse confusion. » Là, au contraire, les escadrons restèrent séparés, combattirent isolément, et lorsque l'un d'eux s'avançait, ses flancs étaient protégés par les autres, Correus fit alors sortir du bois le reste de sa cavalerie. Un combat acharné s'engagea de toutes parts, sans résultat décisif, jusqu'à ce que l'infanterie ennemie débouchant de la forêt en ordre serré, fit reculer la cavalerie des Romains. Les soldats armés à la légère, qui précédaient les légions, se placèrent entre les escadrons et rétablirent le combat. Après un certain temps, les troupes, animées par l'approche des légions et l'arrivée de César, jalouses d'obtenir seules l'honneur de la victoire, redoublèrent d'efforts et eurent l'avantage. Les ennemis, au contraire, découragés, se mirent à fuir; mais ils furent arrêtés par les obstacles mêmes qu'ils avaient voulu opposer aux Romains. Un petit nombre s'échappa cependant en traversant la forêt et la rivière : Correus, inébranlable devant cette catastrophe, refusa obstinément de se rendre, et tomba percé de coups (1). »

On suit les mouvements des Romains et des Gaulois; les romains venant du Mont-Saint-Pierre, et pénétrant dans le delta de Choisy, vraisemblablement au même point de l'Aisne que les Gaulois; ceux-ci retranchés sur la montagne du Châtelet, là où se trouve la belle propriété de M. Paul Mollot, descendant les rampes de la colline pour aller à la rencontre des Romains; on assiste à la mêlée et à la retraite des vaincus, dans la forêt de Laigue, et par le travers de l'Aisne.

---

(1) *Hist. de J. César*, t. II, p. 332-333.

Ainsi s'acheva la seconde campagne de César contre les Bellovaques; le général romain regagna son camp de Saint-Pierre, où peu de jours après, il reçut la soumission des vaincus.

Nous n'avons point à nous occuper ici des autres parties de « l'Histoire de Jules César, » nous dirons seulement en terminant, que son nouvel historien a les serres et l'envergure assez larges, pour saisir et embrasser dans son ensemble ce gigantesque personnage. En effet, comme personnalité militaire et politique, César n'est-il pas le plus vaste génie de l'antiquité? Cette œuvre littéraire et archéologique suffirait donc à immortaliser le nom de son auteur, si, depuis longtemps déjà, comme Souverain de la France, le jour de l'immortalité n'avait brillé sur lui.

Ed. de l'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

LE PÊCHEUR A LA LIGNE.

Les deux yeux au guet, la bouche maligne,
Fixant un bouchon percé d'un fétu
Qui plonge et surnage, à quoi penses-tu,
Pêcheur à la ligne?

Tout le long de l'eau je t'ai vu marcher,
Leste comme un Dieu d'Homère en maraude,
Tu disais tout bas : la journée est chaude,
Il fait bon pêcher.

Et, tout en marchant, au bout de ta corde,
A ton hameçon, barbare et pensif,
Tu fixais un ver, empalé tout vif
Sans miséricorde.

Au bout du crochet, près du grain de plomb,
Sans solliciter le bois qui l'emmanche,
L'appât consterné pend comme la manche
D'un habit trop long.

Il a l'air flétri, pantois et malade,
Et les gros poissons, cherchant leur dîner,
Passent tout auprès, mais sans lui donner
La moindre accolade.

Le menu fretin frétille à l'entour,
Dans l'eau coup sur coup brille une étincelle :
Les gamins s'en vont tirer la ficelle
Chacun à leur tour.

Mais ce sont là jeux d'espiègles cohortes,
Aucun ne se prend; les petits poissons,
Précoces farceurs, sont des polissons
Qui sonnent aux portes.

La troupe s'exerce à courir sans bruit....
Le mot du complot va de proche en proche....
Un fanfaron s'offre... avance... s'approche...
Arrive... et s'enfuit.

Le plus effronté se détache.... il sonne....
Le bourgeois, gonflé d'espoir et d'orgueil,
Accourt, essoufflé, d'un bond, sur le seuil,
Il ouvre.... personne!...

Les moins raffinés sont les meilleurs tours.
Le bourgeois trompé quelquefois hésite,
Mais, croyant enfin tenir sa visite,
Il ouvre toujours.

O petits poissons, race vagabonde,
Fretin frétillant dans votre élément,
Gavroches furtifs, vous êtes vraiment
Les voyous de l'onde.

Cassandre devra jeûner aujourd'hui,
Il comptait sur vous pour sa nourriture
Et vous êtes, loin d'aller en friture,
Régalés par lui.

— Passant aigre doux, goguenard insigne,
Quel démon vous pousse à traîner vos pas
Le long de mon eau, si vous n'êtes pas
Pêcheur à la ligne?

Passez votre route, et retenez bien
Que dans notre état on n'est pas cupide;
Parmi les pêcheurs le plus intrépide
Souvent ne prend rien.

Je suis un bourgeois de cité picarde,
Autrefois marchand d'articles d'Amiens;
Maintenant, Monsieur, c'est l'aîné des miens
Que cela regarde.

Oh ! j'ai bien ma femme et quelques amis,
Mais dans ma maison parfois je m'ennuie,
Surtout le dimanche et les jours de pluie,
Et je me suis mis

A pêcher; la pêche est une fatigue
Salutaire et douce, et cela vaut mieux
Que de s'abrutir et d'user ses yeux
A faire un bezigue.

Je choisis ma place et m'assieds sans bruit;
Je jette ma ligne au hasard de l'onde,
Au hasard de l'onde alerte ou profonde
Mon regard la suit :

Mais dans les filets de ce triste piége,
Mon rêve n'est pas pris si follement
Que je m'intéresse exclusivement
Aux frissons du liége.

Spectacle banal et toujours nouveau!
Aux roseaux du bord dansent des atômes,
Et je vois flotter de vagues fantômes
Aux rides de l'eau.

Formes et couleurs par l'onde entraînées!
Vision qui passe et veut revenir!
Mirage tenace et doux! Souvenir
Des jeunes années!

Essais et tourments de rudes métiers,
Jours d'angoisse, jours d'ennui, jours d'épreuve,
Je ne vous vois pas au courant du fleuve
Tels que vous étiez;

Je vous vois en beau, mes heures amères,
Et j'habille à neuf le futur passé.
Quel est le rêveur qui n'a repassé
D'anciennes chimères?

Je me berce aussi de vieilles chansons
Et l'autre butin ne me tente guère :
Je ne cherche point à faire la guerre
Aux petits poissons.

Prend-on une carpe ou bien une perche,
On a tout d'abord grand chaud dans la main,
On aime à la voir se débattre en vain
Au bout de la perche.

On laisse filer, de crainte du choc,
On est en suspens, on ruse, on la noie;
Enfin on la tire, et puis avec joie
On la pend au croc.

Mais quel beau plaisir de joncher la grève
De pauvres goujons, — festin maigrelet!
Je hais la friture, et, tout creux qu'il est,
J'aime mieux mon rêve.

Passant de malheur, gardez vos leçons,
Et de vos discours les pointes fleuries;
Vous effarouchez par vos moqueries
Songes et poissons.

— Je ne raille pas, pêcheur; au contraire,
Nous suivons tous deux le même chemin,
C'est un vieil ami qui te tend la main,
Touche-là, confrère.

Si je ne suis pas pêcheur de poissons,
Comme toi je vais tout le long du fleuve,
Portant dans ma poche une ligne neuve
Et des hameçons.

Je regarde l'eau rapide ou profonde;
Dans les roseaux verts assis à l'écart,
Je laisse flotter ma ligne au hasard,
Au hasard de l'onde.

Je suis, attentif, les rides du flot;
J'épie au passage une rime riche,
Une strophe, un vers, un pauvre hémistiche,
Une idée, un mot.

Le bouchon folâtre, hésite, tournoie....
Il plonge!... mon cœur est tout réjoui.
Le poisson mord-il? — Le bouchon dit : oui!
Ah! je tiens ma proie.

Je tire la ligne, — un poisson d'argent
Frétille, se tord, se détache et plonge....
Ma ligne s'accroche.... Eveillé d'un songe,
Je reste Gros-Jean

Ainsi que devant; puis je me résigne,
En me promettant d'être plus adroit,
Et changeant d'appât, dans un autre endroit
Je jette ma ligne.

Mais je ne suis pas aussi fier que toi;
Pour un carpillon pris par aventure
Je me pâme, et crois avoir fait capture
D'un morceau de roi.

Et je suis content quand sur ma tablette,
— *Carnet* et *carnier*, n'est-ce pas tout un? —
Pour la faire frire en temps opportun,
J'emporte une ablette.

Je suis, ô pêcheur, enfant comme toi,
Cherchant la paillette et l'or dans le sable,
Mais, bourgeois rêveur, le moins raisonnable
De nous deux, — c'est moi.

G. Le Vavasseur.

Lu au Congrès scientifique d'Amiens, en séance publique, le 11 Juin 1867.

CHRONIQUE.

C'est avec le plus vif regret que nous avons appris la mort de notre ancien collaborateur *Alexandre De la Fons de Melicocq*, membre de plusieurs sociétés savantes. C'était un de ces patients érudits de la province qui travaillent constamment, moins pour obtenir des titres ou des récompenses académiques que par pur amour de la science et de leur pays. M. De la Fons était auteur de plusieurs ouvrages estimés. Parmi ceux qui ont été cités en annonçant sa mort, on a oublié selon nous d'indiquer les *Archives de Picardie* (histoire, littérature et beaux-arts), 2 vol. in-8°, Amiens, 1841, qu'il publia en commun avec M. H. Dusevel; ainsi que les *Eglises, Châteaux, Hôtels-de-Ville et Beffrois les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, 2 vol. in-4° ornés de lithographies à deux teintes, Amiens, 1841, ouvrage qu'il fit paraître avec MM. H. Dusevel, A. Goze et J.-M.-G. Rembault. — La mort de M. De la Fons sera une véritable perte pour l'histoire du pays, à laquelle il fournissait de nombreux documents.

Nous avons vu avec intérêt à l'Exposition de Paris la grande photographie exécutée par M. Duvette, d'Amiens, représentant l'*Abside de la Cathédrale* de cette ville. Cette photographie et l'immense plan du *Château de Pierrefonds*, fait sur les dessins de M. Viollet-Leduc, attirent l'attention de tous les Picards.

Dans la *galerie des Arts libéraux* on doit aussi contempler avec plaisir la belle vitre de M. Lorin, de Chartres, qui repro-

duit la *Descente de Croix* de Rubens. Le coloris vif et foncé à la fois de cette vitre, qui serait bien placée dans l'abside de l'église de Doullens, rappelle au mieux l'ancienne peinture sur verre.

La vitre destinée à l'*Eglise paroissiale de Saint-Germain d'Amiens* a pour sujet la *Généalogie de la Sainte Vierge*, ou l'*Arbre de Jessé;* elle fixe également les regards, quoique les fleurs qui l'ornent semblent se détacher un peu trop du fond de cette belle vitre.

Nous avons encore remarqué les charmantes tapisseries de Beauvais, qui décorent plusieurs pièces de l'Exposition; les antiquités provenant du *Musée* de la même ville, telles que vases, seaux ou baquets, fibules et boucles de ceinturons, etc., etc., nous ont aussi vivement intéressé.

G***. D.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA VILLE D'AMIENS.

I.

« Le quinziesme jour de juin mil six cens dix, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, où estoient assemblés Messieurs les èchevins de lad. ville, Me Fremyn Le Seneschal, premier èchevin, a faict rapport à la compagnye comme de leur charge et commandement, il a faict un voiage en court, assisté de Me de Berny, eschevin et du greffier de lad. ville, pour offrir au roy et à la royne, mère de Sa Majesté, toute fidélité et obéissance pour les habitants de ceste ville, et suivant ce, ilz ont sallué Leurs Majestez au nom de lad. ville, auxquelz ilz ont faict entendre comme les habitans de ceste ville, estans plus que les autres du royaume, obligez à la mémoire du feu roy (1), aussy estoient-ils obligez et délibérez de porter à Leurs Majestez, une sincère et entière obeisance, avec une fidellité parfaicte et leur ont recommandé lad. ville, les incomodditez de laquelle leur ont esté représentez en brief discours par led. Le Seneschal, et ont

---

(1) D'Henri IV, qui avait délivré Amiens du joug des Espagnols. Voy. les histoires de cette ville par le P. Daire, et M. H. Dusevel.

esté fort bien receuz de Leurs Majestez qui leur ont promis apporter soullagement au peuple le plustôt qu'ilz pourront.

« Ont aussy sallué Monseigneur le chancelier, et Messieurs du conseil privé, auxquelz ilz ont recommandé les affaires de lad. ville, quy leur ont promis toute assistance et ont attendu quelque temps l'arrivée de Monsieur le gouverneur, pour tâcher d'obtenir quelque expédition pour les affaires de la ville, et pendant ce temps ilz ont donné plusieurs requestes et mémoires, mais parce que led. seigneur gouverneur retardoit et demandoit trop de temps, led. sieur Le Seneschal et le greffier se sont retirez, et ont laissé led. sieur de Berny, à la sollicitude desd. affaires, selon l'intention de Messieurs.

II.

Le quatorziesme jour d'aoust, mil six cent unze, Monseigneur le marquis d'Encre, a faict son entrée en la ville d'Amiens, assisté de grand nombre de noblesse, ont esté les compagnyes de bourgeois aux environs la porte tant dedans que dehors et dans le fauxbourg, a esté receu à la porte par dedans la ville, par Me Anthoine de Berny, et Me Anthoine Dippre, eschevins ; de là est allé à Nostre-Dame, ou il a esté receu par Monsieur l'Evesque d'Amyens et le clergé, en la manière accoustumée ; et de l'église est venu descendre en la maison de M. Lepremier, en la court de laquelle maison, Messieurs les eschevins l'attendoient et l'ont sallué, et luy a esté faict la harangue au nom de la ville, par led. sieur premier eschevin.

Et incontinent après les présens advisés luy estre faitz, luy ont esté présentés par le maistre des présens.

Et le seiziesme jour dud. mois d'aoust, Messieurs les eschevins estans advertis que Mgr le marquis d'Encre,

lieutenant-général pour le roy en ceste province, gouverneur de ceste ville et bailly d'Amyens, tient demain sa première séance de bailly d'Amyens, ont esté en corps le saluer en son logis, en qualité de *Bailly d'Amyens,* luy a esté faict la harangue au nom de la ville, par le sieur premier eschevyn, et immédiatement après luy ont esté faicts les présens telz et semblables, qui luy ont esté faicts en qualité de lieutenant-général, le tout ainsi qu'il est acoustumé faire. Et led. jour de mardy XVIIe, aoust mondict seigneur a tenu sa première séance de bailly d'Amiens, au siége dud. bailliage et faict ung festin led. jour, en la *Salle de la Malmaison,* auquel ont esté invitez Messieurs les eschevins et officiers de la ville. »

III.

« Le quatorziesme jour de février mil six cens quatorze en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, où estoient assemblés Messieurs les eschevins, Monsieur de Riberpré, lieutenant de Mgr le mareschal d'Encre y est entré, et avec luy le sieur de Cressy-Longueval, lequel a présenté une lettre de la part de la royne, adressante à mesd. sieurs, par laquelle elle leur mande l'advis qu'elle a du mescontentement de Monsieur le prince de Condé, et du deppart des autres princes, qui se sont absentés de la court à son desceu, et, néanmoins, qu'elle n'en pœult sçavoir la cause, leur ayant donné toute occasion de contentement, quy luy faisoit croire qu'ilz retourneroient bientost en la court, ayant envoyé pour ce subject, vers mondict seigneur le prince, Monsieur le comte de Ventadour et Monsieur de Boiseze, conseiller d'estat ; et attendant la response de mondict sieur le prince, elle mande de se bien garder et de ne lesser

entrer personne de plus fort dans la ville, et d'empescher toutes menées, avec commandement de croire led. sieur de Cressy, de ce qu'il dira de la part de Sa Majesté sur ce subject. Lequel sieur de Cressy a dict, que le roy désire que les habitans de ceste ville vivent en paix, et que l'édict faict concernant ceulx de la relligion prétendue réformée soit entretenu, et que lad. dame pourvoira en tout ce qu'elle pourra, au soulagement du pœuple. Veue laquelle lettre et oy lequel sieur de Cressy, a esté ordonné qu'il sera faict responce à la royne, qu'elle sera en tout et partout satisfaite de la part de la ville, en ce qu'elle désire par ses lettres, et ce quy leur a esté dict par led. sieur de Cressy, et sera assurée de la bonne union des habitans de lad. ville pour son service.

IV.

« Le dix-huitiesme jour d'avril 1615, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, où estoient assemblés Messieurs les eschevins, Me Jacques Gargant, prevost roial et Me Florent de Louvencourt, eschevins, ont faict rapport du voiage par eulx faict en court, suivant la délibération du douze de ce mois, et dict qu'ilz se sont présentés à Mgr le mareschal d'Encre, gouverneur de ceste ville, et lui a été présenté les lettres à luy écrites par Messieurs les eschevins, et lequel les a présenté aussytost au roy et à la royne sa mère, et après les remontrances par eux faictes à Leurs Majestez au nom de la ville, touchant le logement des Suisses que Sa Majesté avait commandé faire en ceste ville, ils ont esté fort bien receuz de Leurs Majestez, et leur a le roy dict : qu'il n'avoit ordonné ce logement pour aucune deffiance qu'il ayt des habitans ; qu'il les recongnoissait loiaulx, mais

que parce qu'ilz croyaient que ce logement incommoderoit la ville *il ne seroit faict*, et s'entendroit aux habitans de la garde d'icelle, laquelle il leur recommandoit; leur donnant commandement d'observer ung ordre en ce quy deppendoit de la garde de la ville, sçavoir que quand Mgr le duc de Longueville, gouverneur de ceste province, auroit à commander quelque chose au corps de ville, il en donnast le commandement à M. de Longueval, lieutenant de Mgr le mareschal d'Encre, et que la ville receut le commandement dud. sieur de Longueval. Après lequel rapport et les lecttres de Sa Majesté leues, a esté ordonné que dès lundy prochain mondict seigneur, le duc de Longueville, sera adverty de ce commandement par mesd. sieurs les eschevins, et par led. sieur Gargant, prevost.

V.

Le dimanche deuxiesme jour d'aoust mil six cens quinze, Messieurs les eschevins furent mandés par Monsieur de Nerestan, commandant dans la citadelle, de l'aller trouver promptement pour le service du roy, leur ayant mandé par escript, que faulte d'y aller ils seroient responsables du mal quy arriveroit, auquel mandement ils auroient obéy, d'autant mêmes qu'il mandoit que Monsieur de Longueval, lieutenant de Mgr le mareschal d'Encre, au gouvernement de ceste ville y estoit, et y attendoit la compagnye. Où estans arrivés ilz y auroient trouvé Messieurs de Saint-Jehan, prevost de l'église, président Lequien, Gargant, prevost roial, et depuis y seroient venus Messieurs Pingré, lieutenant-général, Scorion, conseiller, et Famechon, procureur du roy, en la présence desquelz furent délivrées par ledit sieur de Longueval, à Messieurs les eschevins, les lettres du roy a eulx addressantes, en date du

dernier jour de juillet dernier, ensemble autres lettres de la part de Monseigneur le mareschal d'Encre, lieutenant-général, pour le roy en ceste province, en datte du premier de ce mois, et autres lettres du roy addressantes à moncdit seigneur le mareschal, en date du dernier de juillet, de touttes lesquelles lettres en furent faicte lecture, par le greffier de lad. ville, en la présence de dessus dedits. Après laquelle lecture fut dict à la compagnye, par led. sieur de Nerestan, *qu'il falloit aujourd'huy faire le service du roy, et suivre son commandement :* qu'il prioyt la compagnye faire chois de trois choses sçavoir : *Premier*, d'arrester en ceste ville, Monseigneur le duc de Longueville, et d'en respondre vingt-quatre heures, tant que le roy en seroit adverty; disant qu'ilz feroient un signallé service au roy. *Le deuxiesme* que les habitans luy permissent de se saisir de la personne de mondict seigneur, et qu'on empeschat ces habitans de prendre les armes; qu'il feroit promptement fermer les portes de la ville, et envoiroit cent cuirassiers se saisir de la porte de devant du logis de mondict seigneur, et pareil nombre se saisir de la porte de derrière ; qu'il rendroit bon compte au roy de sa personne ; *qu'il avoit de quoy dans la citadelle pour faire obeyr le roy, ses gens et son canon estans tous pretz*, où, le *troisième,* de faire en sorte que mondict seigneur sorte de ceste ville promptement, disant à la compagnye qu'il en soit résolu, *sans retarder,* autrement il exécuteroit ce quy luy estoit commandé.

« Et après ce discours qu'il a réitéré plusieurs fois et en briefves parolles, il s'est retiré de la compagnye qu'il a delessé, pour délibérer dans la chambre de Monsieur le gouverneur, en laquelle a esté délibéré sur le contenu desd. lettres, et n'a esté trouvé à propos de faire arrester par les

habitans, mondict seigneur, ny permettre qu'il fut arresté par led. sieur de Nereslan, d'autant que les lettres ne portent commandement exprès de ce faire ; mais seulement d'empescher *qu'il n'entrast dans la ville.*

« Et néanmoins a esté advisé, pour obeyr au commandement du roy, que mond. seigneur le duc de Longueville, sera très-humblement supplyé de se voulloir retirer de la ville, *puisque c'est la volonté du roy,* et que les lettres de Sa Majesté lui seront monstrées, affin qu'il congnoisse sa volonté; mais que pour éviter aux esmotions qui pourroient survenir, paravant faire entendre ces nouvelles à mondict seigneur le duc de Longueville, fut advisé que les *quatre compagnyes privilégiées de ceste ville, seront posées en armes devant l'hostel de ville, et les quartiers garnis d'habitans armés* ; et aussy que lesd. lettres cy dessus, seront publiées à son de trompe, par les carrefours de ceste ville, affin que tous les habitans fussent advertis du contenu d'icelles.

« Après laquelle délibération, toute ceste compagnye se seroit retirée dans *l'hostel-de-ville,* assistée dud. sieur de Longueval, et en y allant faict commander les gardes cy dessus, et quelque temps après Messieurs Pingré, eschevyn, procureur du roy, et Gargant auraient été depputés, pour aller trouver mondict seigneur, le duc de Longueville, avec les lettres du roy, pour le supplier très-humblement de se retirer de la ville, lesquelz aussytost seroyent retournez à l'hostel de ville, et rapporté que *mondict seigneur estoit ga sorty, par la porte de Noion, et qu'ilz n'avoient peu parler à luy.*

« Et à l'instant lesd. lettres ont esté publiées à son de trompe, devant l'hostel de ville et par les carfours ordinaires d'icelle, et furent aussy toutes les gardes levées.

VI.

« Le dimanche premier jour de juillet mil six cens dixhuict, Monsieur Lefevre de Caumartin, évesque d'Amyens, est arrivé dans son village de Montiers, et descendit dans l'église dud. lieu, sur les sept heures du matin, pour incontinent après faire son entrée d'évesque en ceste ville, suivant l'advertissement qu'il en avoit faict, à Messieurs les eschevins dud. Amyens et à autres.

« Mesd. sieurs les eschevins, assistez d'aucuns des anciens premiers eschevins, du procureur fiscal, advocat, greffier et autres officiers, des sergents à masse, suisses d'icelle, tous en robbes et à cheval, des deux porte-banyères de la ville aussy à cheval, assistez aussy des sergentz du guet de nuit à pied, avecq leurs hallebardes et casacques, marchans lesd. banyères en premiers, après l'huissier et les sergentz à masse, et après eulx Messieurs les eschevins.

Et ensuite lesd. officiers se seroient acheminés depuis *l'hostel commun de lad. ville,* par la porte de Beauvais, jusqu'à l'église dud. Montiers, où ilz seroient descendus et entrés dans lad. église et dans le chœur d'icelle, ilz y avoient trouvé led. sieur évesque, auquel mesd. sieurs les eschevins, auroient faict la *harangue en lattin,* par la bouche de Mᵉ François Hanicque, eschevin, conseiller et advocat du roy au bailliage d'Amyens, et premier eschevyn de ladicte ville ; auquel ledict sieur évesque auroit faict response *aussy en lattin;* cela faict mesd. sieurs les eschevins et officiers de lad. ville, seroient sortis de lad. église, pour conduire mond. sieur l'évesque, jusques dans la grande église ; lequel sieur évesque seroit aussytost sorty de ladicte église de Montiers, et monté sur sa mulle, assisté de Messieurs Vidame d'Amyens,

Rambures et autres seigneurs de ceste province, quy se seroient aussy advancés jusques près le village, les plus signallés demeurans derrière, et marchans les plus près de la personne de mondict sieur l'évesque, et prenant leur chemin vers la porte de Beauvais, pour entrer dans la ville, en même ordre qu'ilz estoient partis, auroient trouvé entre les deux pontz de Beauvais, Messieurs les président, lieutenant, conseillers et officiers du roy, qui y attendoient ledict sieur évesque ; auquel, estant arrivé aud. lieu, ilz lui auroient faict la harangue en lattin, par la bouche de M. Le Roy, président aud. siége, à laquelle ledict sieur évesque aurait respondu en lattin. Et entrans en ycelle ville, les relligieux mendians, curés et prebstres des paroisses, doiens ruraulx avec la croix et eaue bénite, attendoient ledit sieur, au devant duquel ilz retournèrent en procession, jusques dans la grande église, au portail de laquelle Messieurs les doien, chanoines et chappitre dud. Amyens, attendoient ledict sieur évesque, où ilz luy ont faict faire le serment accoustumé, après laquelle prestation de serment, ilz luy ont baillé la chappe et la mitre, et l'ont faict entrer et conduire dans icelle grande église.

Et au grand hostel (autel) d'icelle a ledict sieur évesque, chanté la grande messe à laquelle ont assisté lesd. sieurs Vidame d'Amyens, de Rambures et autres seigneurs aux haultes cheses, du costé droict en entrant, auxquelles aussy estoient Messieurs les eschevins, ledict sieur Premier et autres eschevins estans assis après le sieur de la Chaussée. Après la messe chantée et que ledict sieur évesque eust faict la monstre du chef saint Jean-Baptiste, parce que ledict jour il estoit l'octave de la feste, ledict sieur évesque seroit sorty de lad. église, et entré en son hostel épiscopal, où il a esté suivy par les assistans, et y ont disné lesd. sieurs

eschevins et officiers de la ville, dans la chambre dud. sieur où aussy ont disné Messieurs les présidiaulx, et officiers de la justice, en une autre table à cause de la confuzion, qu'il y eust dans la salle, pour le grand nombre de gentilzhommes, et autres personnes qui sy trouvoient.

VII.

« Le dix-neuf juin mil six cens quarante, le roy (1) est arrivé en ceste ville par la porte de Noion ; Messieurs les eschevins et tous les officiers d'icelle l'ayant esté devancer hors ladicte porte en la manière accoustumée, où Monsieur, Le Premier, luy a faict sa harangue.

» Le vingtiesme dud. mois de juin est arrivé, en ceste ville, Mgr le cardinal-duc (Richelieu) que mesd. sieurs furent attendre en la *maison des trois cailloux*, dans la cour de laquelle mond. sieur Le Premier luy a faict la harangue.

» Le vingt-troisiesme jour de juin mil six cens quarante sur la proposition faitte par Monsieur Le Premier qu'il est accoustumé de faire un feu de joye en tel jour que celluy cy, et que le roy, Son Eminence et plusieurs princes et seigneurs estans en ceste ville, il semble à propos de sçavoir si Messieurs les eschevins supplyeront Sa Majesté leur faire la faveur et à toutte la ville de mettre le feu au bucher, préparé au devant de l'hostel de ville ; il a esté résolu que présentement mesd. sieurs yront luy donner le bon jour et sçauront sa volonté.

» Suivant la résolution ci-dessus, Messieurs se sont transportés au *Logis-du-Roy* et n'aiant peu parler à Sa Majesté pour ce qu'elle avoit pris quelque remède le matin, ils ont parlé à M. de Cornillon, lieutenant en la citadelle, de lad.

(1) Louis XIII.

résolution et le prié d'en toucher un mot à sad. Majesté, ce qu'aiant faict, led. sieur de Cornillon leur a rapporté qu'elle ne désirait point se trouver à la cérémonie et voullait que les choses se feissent à l'ordinaire.

» Le mesme jour le feu de joye fuct faict comme il est accoustumé.

. . . .

» Le trentiesme jour d'aoust mil six cens quarante, le roy est parti de ceste ville et toutte la cour, pour s'en retourner à Paris, après avoir sesjourné en ceste dicte ville depuis le dix-neuviesme juin dernier ; pendant lequel temps Messieurs les eschevins ont esté voir Sa Majesté environ de trois sepmaines en trois sepmaines, tousjours avecq leurs robes ayans esté prendre congé d'elle, et recepvoir l'honneur de ses commandemens à son partement en la salle de *l'hostel de Chaulnes* (1) ou elle estoit logée. Messieurs ont aussy pris congé de Mgr le cardinal-duc auquel ils ont recommandé ceste ville, comme pareillement de Mgr Des Noyers, secrétaire d'Estat, luy ayans présenté un mémoire des affaires de lad. ville qu'il a reçeu et promis d'en avoir ung soin particulier.

VIII.

» Le onziesme jour d'aoust mil six cens quarante a esté chanté le *Te Deum laudamus* en l'église Nostre-Dame d'Amiens ou estoit le roy, Mgr le cardinal-duc et plusieurs seigneurs et ce *à cause de la prise d'Arras*.

. . . .

(1) Le P. Daire ni M. Dusevel n'ont fait connaître dans leurs histoires où cet hôtel était situé ; nous pensons qu'il était le même que celui du *Logis-du-Roi* auquel on donnait parfois le nom de ce gouverneur d'Amiens.

IX.

« Le vingt-huictiesme novembre mil six cens cincquante, Messieurs se sont transportés à la porte de Noion, ou estoit le corps de deffunct seigneur duc de Chaulnes auquel lieu se sont aussy trouvés Mgr l'évesque, doien et chapistre de ceste ville et Messieurs du Présidial avec Mgr le duc de Chaulnes, gouverneur, M. le Chevalier, son frère (1), et la noblesse du païs, en laquelle cérémonie le corps du feu mond. sgr a esté porté par les officiers de sa maison, le clergé de mesd. sgrs d'Amyens, ensuitte mond. sgr duc de Chaulnes, mond. sgr le Chevalier et toutte la noblesse confusement, après laquelle lesd. sieurs du Présidial ont marché à droicte et Messieurs de la ville à gauche, M. le lieutenant criminel et M. le prevost royal, tous deux à droicte tenans le bout du drap mortuaire, M. Le Premier et M. Mouret, tenans le drap à gauche, dans lequel ordre ils ont esté par le marché au blé jusques à la grande église de dans laquelle lesd. sieurs du Présidial ont tenu la droite dans les formes du chœur et lesd. sieurs eschevins les formes du costé gauche durant les vigilles ; mond. sgr duc de Chaulnes et mgr le Chevalier, son frère, et toute la noblesse estant placée et assise entre l'autel et la balustre du cœur, Mgr l'évesque assis dans sa forme aud. costé gauche au dessus de mesd. sieurs Le Premier et eschevins, une forme vuide entre les deux, le corps du deffunct posé au milieu du cœur sur un eschafaut de six degrés, bordés de cierges allumés, led. corps eslevé sur deux trestaux, couvert dud. drap mortuaire, deux bastons de mareschaulx de France en croix et la couronne ducale sur iceux avec un dais suspendu au dessure,

---

(1) Parents du défunt.

au devant duquel eschafault estoit estendu le manteau ducal, que le roy preste auxd. ceremonies. Le service a esté chanté par mond. s[gr] l'évesque et lorsque le corps a esté levé, pour être porté dans la chapelle où il doibt reposer jusques à l'enterrement, après laquelle disposition l'oraison funèbre a esté faicte par le R. P. Lepage, jacobin, en la chaire ordinaire, tous les corps séans en leurs places, Madame de Chaulnes, la douairière, dans son ban, tendu et couvert en forme de chapelle où elle avoit esté pendant les vigilles du jour précédent et le service ; mesd. sieurs duc et chevalier et toute la noblesse seans au milieu de la nef, devant lad. chaire du prédicateur, Madame la duchesse de Chaulnes et toutes les dames séantes au costé de lad. chapelle, devant le ban de Messieurs de la ville. Le cœur et toute la nef tendus de trois bendes, deux de serge et une au milieu de velours parsemée d'armoiries. »

X.

« Le vingtiesme may mil six cens soixante sept, le roy (1) et la royne arrivèrent en ceste ville par la porte de Beauvais. Le corps de ville fut attendre Leurs Majestés au delà de la barrière de ladite porte, après avoir envoié le heraut le matin, pour estre plus assuré de l'heure à laquelle elle pourrait arriver et donner les ordres nécessaires pour toutes choses qui s'observent aux arrivées du roy.

» Monsieur Le Premier suivant l'ordre exprès de Sa Majesté, fist la harangue à la royne seulement, pour laquelle le roy tesmoigna toute la satisffaction possible et dit : « *Messieurs*,

(1) Louis XIV.

la royne vous remercie des tesmoignages de vos affections ; vous pouves estre assurés de la sienne et elle vous remercira plus particulièrement. »

» Le corps de ville s'estant rendu à l'hostel de ville, en sortit aussytost suivy des présens de boittes de confitures, hypocras et lymonade qui furent présentés à la royne, à laquelle M. Le Premier fist entendre agréablement *que la nécessité de l'hostel de ville, ne permettant pas de faire à Sa Majesté des présens plus magnifiques* (1), *il espéroit qu'elle se contenteroit de la bonne volonté.* La royne le remercia très affectueusement et témoigna beaucoup d'affection pour la ville.

XI.

« L'an mil six cens quatre vingt six le dimanche vingthuict octobre à huit heures du matin, il fust fait une procession généralle dans l'*église de Nostre-Dame d'Amiens,* et à une heure d'après midy, la prédication par Mgr l'évesque d'Amyens, pour faire l'ouverture de la mission qui a duré jusques au dimanche précédent du Noël ensuivant ; pendant lequel temps tous les jours il y a eu prédication par les pères capucins à cinq heures du matin, huict heures du matin, une heure et cinq heures du soir dans l'*église Cathédrale,* où il y avoit dans les chappelles et d'autres endroits de l'église, environ trente confesseurs, depuis cinq heures du matin jusques au soir ; il y avait aussy dans les églises de *Sainct-Leu* et *Sainct-Jacques* deux prédications par lesd. Pères, aussy à cincq heures du matin et à cincq heures du soir, et dans l'église *Sainct-Firmin-le-Confesseur.* Il s'est faict pen-

(1) On ne voit pas qu'à cette entrée du grand roi on lui eut offert des cygnes comme on l'a fait plus tard au passage d'un autre souverain.

dant cincq ou six sepmaines deux retraictes par jour sçavoir : une à dix heures du matin et l'autre à trois d'après midy. Et led. jour dimanche vingt-deux décembre la clôture de lad. mission se fict par une procession genéralle dans lad. église où le Sainct-Sacrement fut porté par M. le doien, pour l'absence de Mgr l'évesque qui estoit malade et la prédication à une heure d'après-midy qui fust faicte par l'un des Pères de la mission au lieu de mond. sgr l'évesque. Et après vespres on chanta le *Te Deum* où Messieurs assistèrent et occupèrent sept places dans le lieu ordinaire du chœur.

» Et le dimanche suivant vingt huict dud. mois, les pères capucins processionnellement avecq la paroisse de Sainct-Jacques vindrent par la halle, ou Messieurs furent à la rencontre à la porte de lad. halle, prevenir les capucins qui vindrent prendre la compagnie pour aller assister, ainsy qu'elle a faict, à la bénédiction de la Croix qui fust placée la veille entre la porte Sainct-Pierre et la Citadelle ; et en chemin le clergé de *Sainct-Leu* et *Sainct-Sulpice*, se joignirent à lad. procession, avecq le sieur archidiacre d'Amiens, grand vicaire de mond. sgr l'évesque, pour son absence, quy fist la bénédiction ; après laquelle il y eut prédication par l'un desd. Pères missionnaires près lad. Croix et deux autres ès-environs, à cause de la quantité de peuple qu'il y avoit, où le canon de la Citadelle fust tiré et les soldats de lad. Citadelle firent leur décharge à l'arrivée de lad. procession à la Croix, et au commencement de la mission, la ville a faict les présens ordinaires qu'on faict au prédicateur de l'Advent. Après toutes lesquelles cérémonies Messieurs ont esté en corps remercier mond. sgr avecq complimens d'avoir procuré à la ville une si célèbre mission quy a produict tant de bien, et les pères capucins d'avoir pris la peine d'en faire en sy grands frais. »

XII.

« Le dimanche vingt trois septembre mil six cens quatre vingt seize, sur les dix heures du matin, Messieurs les maire et eschevins de la ville d'Amyens s'estans trouvés aud. hostel commun avec le procureur du roy et le commis du greffe, ensemble tous les officiers de la ville et aiant pris séance où s'est trouvé une grande affluence de peuple, le commis du greffe a faict lecture de la paix de la France avec le duc de Savoie, et ensuicte estans tous descendus dud. hostel de ville et aiant montés à cheval, dans la cour, sont sortis d'icelle precedés des espadons, trompetes, herault, porte-guidons et sergeans et officiers des portes, et en cest ordre, au devant dud. hostel de ville, led. commis du greffe a faict lecture de la publication de lad. paix et pris le chemin de l'église Cathédrale Nostre-Dame, par le Beffroy, et estans parvenus au devant du grand portail de lad. église, led. commis du greffe a encore faict lecture de lad. publication de la paix et de là descendu par la basse rue Saint-Leu où a esté encore faict par led. commis du greffe lecture de lad. publication de la paix et de là au grand marché, à la place d'armes et dans la chaussée de Beauvais, devant la rue des Cordeliers, et après sont retournés aud. hostel de ville, dans l'affluence des bourgeois quy la recevoient de toutes parts avec acclamations de *Vive le Roy*, demontrans la grande joye qu'ils en ressentoient, et led. jour après midy, Messieurs ont assisté au *Te Deum* quy a esté chanté après vespres dans lad. église Cathédrale.

XX***.

LE SIÉGE DE LA FÈRE

Par HENRI IV.

(1595-1596).*

Le 6 mars il écrit au connétable... « Si je ne suis secouru
» d'argent bien tost pour payer les despenses que je vous ay
» mandées, je me trouveray dans une très grande peine,
» car les Suisses de Diesbach se débandent tous les jours ;
» mes ouvrages sont arrêtés et ma cavallerie ne peut subsister
» faulte de paiement...... »

Le 8 mars... « les treize mil escuz que vous m'avés envoyés
» sont arrivés seurement et très à propos pour contenter
» notre cavallerie qui, estoit à la faim et retenir nos Suisses
» qui vouloient débander, comme pour continuer les ou-
» vrages..... »

Le 16 mars... « il ne m'est pas possible de faire attendre
» plus longtemps les Suisses; et principalement Diesbach et ses
» gens ne menacent pas moins de ployer leurs enseignes et
» de me habandonner ; ce qui m'arriverait très mal à propos
» sur l'attente des ennemys... »

Le 18 mars..... « J'ay certain advis que le cardinal part
» aujourd'huy de Bruxelles pour venir en son armée et
» s'achemyner droict à moy. Vous savez combien je suis
» pressé pour le payement de la cavallerie qui est en mon

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 155, 212, 257 et suiv.

» armée, pour celle des lansquenets, pour le travail qui
» se fait à la chaussée, et pour beaucoup d'autres dépenses
» qui sont nécessaires et sans les quelles le siége ne peut être
» continué... »

Enfin la lettre suivante qu'il écrit à de Rosny sur l'état de sa caisse particulière, fait bien voir à quel état de pénurie il se trouvait réduit :

...« Je vous veux bien dire l'estat où je me trouve réduict
» qui est tel que je suis fort proche de mes ennemys et n'ay
» quasy pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ny un
» harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont
» toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma
» marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dine
» et soupe chez les uns et chez les aultres ; mes pourvoyeurs
» disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table,
» d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçeu d'ar-
» gent (1)... »

La misère, c'est le mot, la misère scandaleuse à laquelle le roi est réduit n'est que le signe d'un effroyable désordre, tout les services publics sont en souffrance, à commencer par celui de la guerre ; les vols des financiers, les concussions de quelques gouverneurs, favorisés par l'incapacité ou la mollesse des serviteurs demeurés fidèles, laissant l'Etat sans force.....

Henri écrivait en même temps à Jérome de Gondi, qui lui apportait 300,000 écus de la part du grand duc de Toscane,
...« Je crains plus nostre faulte d'argent que les armes de nos
» ennemys; mais puisque vous estes venu, j'espère avec vostre
» secours et avec vostre aide, bien festoyer le cardinal
» d'Austriche... Vous participerez à la gloire du siége, qui ne

(1) *Lettres de Henry IV à M. de Rosny*, t. IV, p 567.

» peut durer longtemps, si vous me secourez au besoin (1). » C'est ce que Gondi ne manqua pas de faire valoir, en écrivant au Grand-Duc : « Les amitiés qu'on m'a faites et la joie qu'a » causée mon arrivée, me sont venues de ce qu'on s'est » imaginé que je me présentais chargé d'or, ou à donner ou » à prêter et l'on s'est autorisé de cette opinion qu'on a » répandue pour ranimer le courage et l'espérance du soldat, » sans quoi il n'était plus possible de retenir les mutins prêts » à se débander (2). » Aussi quelques jours après que l'armée eût été soldée, Henri s'écriait... « Toute mon in- » fanterie est en tel estat que j'espère en être bien servy, et » si les Espagnols viennent, nous les marquerons au visage ; » mais il fault que ceux de Saint-Quentin leur donnent sur la » queue (3)... »

L'archiduc Albert, après avoir employé le premier mois de son administration à raffermir, parmi les troupes espagnoles et italiennes, l'ordre et la discipline, et satisfait à leur solde par les florins qu'il avait apportés, s'était trouvé en mesure de reprendre les opérations militaires et de recommencer la lutte contre la Hollande et la France, il agita donc et arrêta avec les officiers formant son conseil, le plan de la campagne qui allait s'ouvrir, et lui et ses généraux résolurent d'attaquer quelques unes des fortes places de la Picardie ou du Boulonais ; leur calcul était, ou qu'ils contraindraient le roi à marcher au secours des possessions menacées et ils l'arracheraient au siége de La Fère ; ou bien que la prise de ces villes, compenserait la perte de La Fère, dont la résis-

---

(1) *Lettres missives de Henri* IV. t. IV, p. 546.

(2) *Histoire de Toscane*, Liv. V, chap. 6.

(3) *Lettres missives* (1er avril 1596) t. IV, p. 552.

tance n'avait été prolongée que, pour bien peu de temps, par le faible secours, introduit par Basti.

Le 30 mars tous ses préparatifs étant terminées à Valenciennes, l'archiduc commença le même jour l'invasion de notre territoire sur plusieurs points : un premier corps d'armée, sous les ordres du duc d'Aschot, fut dirigé vers Cambrai, comme s'il devait attaquer les lignes de l'armée royale devant La Fère ; il envoya autre d'un côté Landriano, et donna mission au maréchal de Rônes de marcher vers Saint-Omer, tandis que lui, se dirigeait de sa personne avec le reste de ses gens vers Calais, que Landriano avait déjà cernée (1).

Le roi ne fut informé de ces mouvements que le 8 avril ; il crut d'abord que l'ennemi voulait jeter des vivres dans La Fère ; aussi il écrivit immédiatement au connétable pour le prier de se rendre auprès de lui en ajoutant : «... nos gardes » sont si bonnes qu'ils ne peuvent exécuter leur dessein sans » combattre (2).... »

Mais dès qu'il apprit (14 avril) qu'un corps considérable de l'armée espagnole se dirigeait vers Calais, il fut fort inquiet : car, avec la pénurie d'argent, dont sa correspondance vient de nous donner le tableau, et dans la nécessité où il se trouvait d'appliquer à la continuation du siége de La Fère la plupart des ressources disponibles, il sentait qu'il n'avait pas donné à toutes les villes de la Picardie et du Boulonais les accroissements de défense qui eussent été nécessaires.

Deux motifs l'avaient détourné de procurer à Calais des augmentations de fortifications, la première parce que per-

---

(1). Meteren. *Histoire des Pays-Bas*, p. 385, v°.

(2) *Lettres missives* (8 avril 1596), t. IV, p. 561.

sonne n'avait supposé dans le Conseil que les Espagnols attaqueraient Calais, ville qui avait passé jusqu'alors pour imprenable, la seconde c'est que cette ville semblait devoir être protégée par les Hollandais nos alliés. Ces circonstances réunies avaient amené le roi à penser que Calais resterait à l'abri d'une attaque de la part des Espagnols.

Cependant il partit en toute hâte pour Abbeville avec six cents chevaux de son régiment des gardes, laissant au connétable la mission de continuer le siége de la Fère ; arrivé à Abbeville le 18, il en partit le même jour pour Saint-Valery.

Mais tout trompa ses calculs et ses espérances et il vit misérablement, fatalement, lui échapper un à un les moyens divers qu'il avait préparés pour sauver Calais ; l'abandon dans lequel le laissèrent ses alliés fut le fait principal et décisif. C'est à Saint-Valery que Henri apprit la reddition de cette ville (1) et quelques jours après celle de sa citadelle.

La perte de Calais jeta le roi dans une grande perplexité mais son inquiétude fut encore augmentée quand il apprit que l'archiduc, encouragé par la prospérité de ses armes, avait mis le siége devant Ardres, place bien fortifiée et située à trois lieues de Calais. Henri sentait le besoin de secourir Ardres et cependant La Fère n'étant point encore rendue, il ne pouvait se résoudre à en lever le siége et à

---

(1) Le comte d'Essex était dans la Manche avec une flotte anglaise dont le secours aurait sauvé Calais Henri IV lui envoya messagers sur messagers pour obtenir cet appui, mais Essex quoique très-ami de la France, ne pouvait agir d'une manière contraire à ses instructions. Elisabeth avait fait partir secrètement Sidney avec la proposition de mettre Calais à l'abri des Espagnols en prenant possession de cette place pour l'Angleterre. Henri IV se borna à dire à l'ambassadeur, en lui tournant le dos. « J'aime autant être mordu » par un lion que par une lionne. »

perdre le fruit de tant de dépenses et de travaux. C'est alors qu'il se décida à revenir au camp de Travecy.

Le connétable avait fait aussitôt après le départ du roi, rompre sa chaussée, et laissé écouler les eaux ; attendu que, dans son opinion, l'inondation donnait de la force aux assiégés, puisqu'il n'y avait pas moyen d'approcher de la place et qu'ils n'étaient pas obligés de faire la garde des remparts (1).

Le service de l'armée royaliste était du reste si mal surveillé que les soldats français vendaient aux Espagnols des vivres et autres denrées.

C'est le 13 mai que le roi se décida à entrer en pourparlers avec un officier Albanais, Demetrio Capusamati, envoyé par don Alvar Ozorio (2). L'affaire traîna quelques jours en longueur par suite d'un second voyage que le roi fut obligé de faire à Amiens, le 15 mai ; mais à son retour, le 16, la capitulation fut signée (3).

---

(1) *Histoires et discours* de Vaultier de Senlis, p. 393.

(2) *Hist. de Thou*, t. VIII, p. 769.

(3) CAPITULATION DE LA FÈRE EN 1596.

En suit la teneur de la capitulation accordée à la ville de La Fère (*a*).

Le roy accorde au général de Montelmiar (*b*), à Dom Alvaro (*c*), officiers et autres cappitaines et gens de guerre qui sont à présent dans la ville de La Fère, les conditions qui ensuivent :

Quilz sortiront de ladite ville dans mercredy prochain à dix heures, la laisseront libre entre les mains de sa majesté, ensemble l'artillerie et munitions.

Et accorde sa majesté audit général Dom Alvaro, officiers et autres cappitaines et gens de guerre tant de cheval que de piedz, estrangers et François, de sortir de ladite ville avec leurs armes, chevaulx et bagages, et seront conduitz en toute sûreté, avec l'escorte que sa majesté leur baillera

(*a*) Voir sur cette capitulation, *De Thou*, tom. VIII, liv. CXVI, p. 769 ; — Devismes, *Manuel historique du département de l'Aisne*, pag. 113.

(*b*) Colas, vice-sénéchal de Montélimar.

(*c*) Osorio.

Le jour même de la reddition de La Fère, le roi écrivit au connétable, pour l'en informer, la lettre suivante (1) :

« Mon cousin, le traité en commencé avec ceulx de La Fère

---

assçavoir les gens de guerre jusques au Castelet, et les charettes et les bagages jusques à Cambray.

Lesdits cappitaines et autres gens de guerre pourront sortir de ladite ville enseignes et cornettes desploiées, les tambours battans, trompettes sonnans, les mesches allumées et la balle à la bouche.

Leur est permis de mener avec eulx unq canon qui n'est à la marque de France (*d*), avec municions pour tirer dix coups des leurs. Seront fournis les chevaulz pour les mener jusques au Castelet.

Leur seront baillez les charois nécessaires pour conduire leurs bagages, mallades et blessez.

Les tailles levées par le général sont reconnus valables.

Ceulz quy sortiront de ladite ville ne pourront estre arestez pour leurs deptes, n'y pour autres occasions.

Les habitans de la ville, en faisant le serment de fidélité, seront traictez pour sa majesté comme ses autres sujets qui ne pourront être recherchez d'avoir pris les armes par les ordres dudit général, lorsque le marquis de Maignelers a esté tué ; et ceulx desdits habitants qui se vouldront retirer, pourront sortir avec lesdits gens de guerre aux mesmes conditions.

Les habitans ne pourront être contraints à rendre ce qu'ilz feront paraistre avoir esté pris par le marquis de Maignelers.

Et pour seureté des accordz cy dessus (et les promesses ont fetes de ne recevoir aucun secours parmi les troupes), ledit général Dom Alvaro et officiers ont baillez leur foy et honneur, et pour ostages les cappitaines Demetrio Capusamate et D. Anthonio Gonzalez de Gondelasar.

Faict au camp, devant La Fère, le seiziesme jour de may 1596.

Signé : HENRI.

Et plus bas,

POTIER.

(*Extrait des registres de l'hôtel de ville de La Fère*).

(1) *Lettres missives*, t. IV, p. 581.

(*d*) C'est-à-dire aux armes d'Espagne.

» après diverses remises, s'est enfin cejourd'huy résolu et
» conclud. Les conditions en sont plus avantageuses pour les
» assiégés que je ne m'estois proposé de leur accorder; mais
» ayant, comme ils m'ont offert, faict recognoître leur ma-
» gasin par les sieurs de la Rochepot et de la Corbinière, il
» s'y est trouvé plus de six cent septiers d'avoine et six vingt
» de bled, qui estaient suffisans pour nourrir leurs gens de
» guerre pendant deux mois. Celà m'a donné occasion de
» leur permettre de sortir avec leurs chevaulx, armes et
» bagages, tambours battans, enseignes déployées, la mesche
» allumée et un canon qui n'est à la marque de France. Ils
» doibvent se retirer de ma dite ville, mercredy matin, XXII
» et fais état de partir le lendemain de ce lieu avec toute
» mon armée pour aller secourir Ardres... »

Mezeray, dans son *Histoire de France*, dit (t. VII. p. 277) que La Fère eût encore pu durer longtemps par les formes ordinaires, mais que le roi d'Espagne avait donné à Ozorio, l'ordre de ne pas attendre la dernière extrêmité, de peur d'être obligé de livrer Colas, vice-sénéchal de Montelimar, assassin de Maignelers; aussi le gouverneur, quoique ayant encore des vivres assurés pour deux mois, signe la capitulation honorable qui lui fut proposée le 16 mai 1596.

Une lettre du roi nous apprend que la garnison de La Fère sortit le mercredi 22 mai au nombre de plus de six cents hommes de guerre, avec les avantages ordinaires que l'on peut donner à ceux qui veulent sortir honnêtement d'une place. «....Nous présumons, ajoute-il, que les soldats se sont
» ennuyez de la diette qu'on leur faisait faire si longue, ou
» qu'ils debvoient avoir faulte de poudre.... »

L'importance de la prise de La Fère demande que l'on résume ce qui contribua au succès de l'entreprise, il faut

rappeler d'abord les améliorations apportées dans l'intendance de l'armée. Rosny étant parvenu à fournir jusqu'au bout les vivres nécessaires à la subsistance des troupes, les fonds qu'on put obtenir pour satisfaire le soldat et l'empêcher de se débander, enfin l'empire pris par Henri sur la noblesse qu'il parvint, pour la première fois, depuis son avènement, à retenir au camp pendant toute la durée du siége.

Le roi écrivait le 22 mai (1) aux principaux de ses serviteurs... « L'effect de la prise de La Fère a été très bon ;
» car il est certain que cette place estoit au milieu de la
» Picardie, limitrophe de l'Isle-de-France et de Champagne,
» qu'elles les tenoit toutes subjectes et les chemins sans
» aulcune sûreté, et, par sa réduction, le dedans du royaume
» demeure maintenant net et tranquille. »

La réduction de La Fère laissait au roi la libre disposition de l'armée qui en avait fait le siége : aussi le lendemain matin, 23 mai 1596, le roi, après avoir confié le commandement de la ville de La Fère au marquis d'Estrées, se mit en marche avec toute sa cavalerie, ordonnant au connétable de le suivre avec le reste des troupes ; son dessein était de tenter la fortune à tel prix que ce fût, mais à peine avait-il fait trois ou quatre lieues qu'il apprit que le marquis de Belin, commandant à Ardres, s'était rendu à semblable composition que le gouverneur de La Fère. Cette nouvelle lui causa d'autant plus de chagrin qu'en accordant sa capitulation au gouverneur de La Fère, il avait conçu l'espérance d'avoir encore le temps de secourir la ville d'Ardres.

Ardres étant pris d'un côté et La Fère de l'autre, on croyait généralement que les deux armées allaient en venir

---

(1) T. IV, p. 590.

aux mains, Henri IV y était résolu; mais le cardinal archiduc, plus désireux de conserver ses conquêtes que de risquer son armée dans une bataille, se retira en trois marches sur le territoire de Saint-Omer.

Le roi balança longtemps s'il le suivrait, ou s'il ne chercherait pas à reprendre quelques places fortes; mais son infanterie se ressentait des fatigues du long séjour qu'elle avait fait dans les tranchées devant La Fère. Les veilles, les travaux exécutés dans la plus mauvaise saison de l'année, les incommodités de toute nature, éprouvées pendant ce long blocus avaient occasionné de grandes maladies, et considérablement diminué le nombre des soldats valides. D'ailleurs le nerf le plus puissant de la guerre manquait au bon roi; il n'avait ni argent, ni moyen de faire subsister son armée en Picardie, province presque entièrement ruinée par les guerres dont elle avait été le théâtre depuis deux ans.

Tous ces motifs, longtemps balancés dans ses conseils, déterminèrent le roi à congédier sa noblesse et à mettre de fortes garnisons dans les places de Ham, Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, Montreuil et Boulogne. Puis, ayant laissé le maréchal de Biron avec trois mille fantassins et six cents chevaux pour surveiller les abords de la Somme, il partit pour aller au devant du légat du Pape.

Henri IV réunit La Fère au domaine de la couronne et y rétablit un baillage royal, qui s'étendait sur la ville, les faubourgs et sur seize villages voisins. Ce baillage ressortissait de celui de Laon.

Aprés cet exposé impartial des faits qui se sont passés au siége de La Fère, on voit que les louanges accordées par certains historiens aux Espagnols pour leur défense héroïque sont une véritable ironie, puisqu'ils n'ont pas été attaqués mais

bloqués, qu'ils n'ont fait que trois sorties et que, par suite de l'inondation, ils n'avaient même pas besoin de veiller à la défense des remparts. Quant à la question de famine, les pourparlers, qui ont précédé la capitulation, nous font connaître que celle-ci n'a été accordée par le roi qu'après qu'il a été constaté (1) le 16 mai 1596, qu'il y avait encore dans les magasins de la ville de La Fère, du blé et de l'avoine en quantité suffisante pour nourrir toute la garnison pendant deux mois.

Ch. Gomart.

(1) Cette constatation a été faite par le comte de la Rochepot et par la Carbonnière, intendant des vivres. *Hist. des guerres civiles de France*, par Davila, t. III, liv. XV, p. 74, note et aussi la lettre du Roi du 16 mai 1596. — *Lettres missives*, t. IV, p. 581.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ÉGLISE ET LE CHAPITRE ROYAL

DE

SAINT-FURSY DE PÉRONNE(*).

Le 4 novembre 1410, il y avait encore un procès pendant au Parlement contre le Coûtre Gilles de la Motte, et pour lequel la ville envoyait aussi ses pièces à Paris.

Enfin le moment était arrivé de supprimer cette charge devenue incompatible avec les nouvelles fonctions qu'on y avait adjointes. Régnault Douchet avait encore été reçu à la Coûtrerie, le 5 juillet 1458. Mais le 20 juin 1466, ses biens furent réunis à ceux de la fabrique par le comte de Charolais à qui en appartenait le patronage, et qui, au moyen de cette union, fonda dans la collégiale l'obit d'Isabelle de Bourbon, sa femme, décédée le 25 septembre précédent (1). Toutefois, les dernières formalités ne furent remplies qu'au mois de décembre. Nous lisons, en effet, dans un factum que nous

---

(*) Voir la *Picardie* 1865, 1866, p. 29, 57, 117, 156, 262, 309, 353, 414, 457, 537 et suivantes.

(1) Manusc. de J. De Haussy

avons sous les yeux, « que l'office de Coûtre fut supprimé,
» par sentence de l'official de Noyon, commissaire aposto-
» lique, exécuteur de la bulle du pape Paul II, portant
» extinction et suppression de la Coûtrerie et son union à la
» fabrique, du mois de décembre 1466. »

La suppression du Coûtre de Péronne précéda de quelques années celle du Coûtre de Saint-Quentin. Mais, à Saint-Quentin comme à Péronne, elle eut un double effet : de procurer à la ville l'avantage de voir cesser ses débats avec des dignitaires aussi avides que turbulents, et de faire jouir désormais les fabriques d'un revenu plus considérable.

ÉTAT PHYSIQUE

DE LA VILLE DE PÉRONNE

AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE.

Avant de passer au récit des évènements dont la ville de Péronne a été le théâtre, dans le cours du XVe siècle, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rétrospectif sur sa topographie ancienne, et sur la physionomie intérieure qu'elle présentait à cette époque. Initié à ces détails intimes, le lecteur pourra reprendre avec plus d'intérêt la suite de cette histoire. Nous n'aurons pas toujours, il est vrai, d'éléments suffisants d'appréciation, pour reconnaître tous les points de l'enceinte primitive de la petite cité picarde, mais nous essaierons, à l'aide des registres municipaux, d'en retrouver au moins les principales parties,

Les limites de la banlieue avaient été déterminées sous saint Louis, par Guy de Béthisy, dans un document en langue vulgaire, dont les archives de la ville nous ont conservé le texte (1). Commençant au village ruiné de Hairon-Fontaine,

---

(1) Rapportée d'abord par le chanoine de Saint-Léger, cette pièce a été publiée par M. Vallois, dans le tome XX, des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. En voici le contenu : « C'est le devis de la ban- » lieue que Guis de Bestisy prouvos le roy, par le commandement le roy de

elle allait à l'écluse de Bazincourt, en suivant l'eau jusqu'au pont de Halles, et de là jusqu'aux haies de Feuillaucourt ; ensuite, par un retour assez brusque, nécessité par la situation du mont Saint Quentin, elle revenait cotoyer les murs de l'abbaye, et les haies des jardins situés du côté de Péronne; elle allait ensuite jusqu'aux jardins de Bussu, longeait les carrières du bois de Rocogne vers la ville, et passant au pied de la grande pierre de Doingt, allait rejoindre l'arbre du Mesnil-Bruntel ; de cet endroit, elle se dirigeait vers les jardins d'Eterpigny, et à une grande épine vers Péronne, d'où elle revenait, par le chemin vert, en deça de Barleux, jusqu'à Hairon-Fontaine. Plus tard, en 1590, ces limites parurent trop étroites aux Ligueurs, et le duc de Mayenne, les recula jusqu'au delà des villages de Biaches, Allaines, Doingt et Bussu, qui se trouvèrent ainsi compris dans la banlieue. Henri IV confirma cette incorporation en 1594, lorsque la ville se fût soumise à son obéissance.

On sait qu'aux limites de la banlieue s'arrêtaient les officiers de justice, chargés de signifier une dernière fois aux bannis, la sentence qui les exilait de la ville. Quelquefois on s'arrêtait en deça ; mais, « jassois que MM. ne ayent mené

» Franche, livra au castel de Péronne, au tans que Baudes fu maires (1228) ;
» Il qmença à Hairon-Fontaine, diston et dilnec dusca lescluse de Basin-
» court, ainsi qle rivière se porte dusca liaue, duscau pont de Hale, et
» dilnec duscas courtis de Filecourt decha à liaue de Hale, et dilnec
» duscas courtis du mont Saint Quentin, par dechà devers Péronne,
» et dilnec dusca larrière du bos de Rocoignes par devers Péronne ; et
» dilnec à le grant pierre deça Doing, et dilnec a labre du bruletel par
» devers Péronne, et dilnec as courtis d'Eterpignuel par devers Péronne,
« et dilnec à le grant épine, et dilnec à le voie herbeuse decha Barlues,
» dont on va à Baiencourt, et dilnec as courti Jean Boistel par devers
» Péronne, et dilnec à Hairon-Fontaine de rechief. »

» le banny jusques esdits lieux, le procureur protestait tou-
» jours non préjudicier, ne aucunement amendrir la justice et
» seigneurye que le ville y avoit. » En 1483, une femme était condamnée au bannissement. Elle devait être conduite jusqu'à la pierre de Doingt; mais, « à l'occasion du lait
» temps qu'il faisoit, son dictum lui fu publié à le baille, au
» dehors des Cordeliers, par nous mons. le maieur, présens
» messieurs; » et delà, la condamnée fut conduite à la limite de droit, par deux sergents « et deux desquarqueurs. »

Le chemin de Doingt fut parfois témoin de spectacles bien différents. Si c'était par là que les pauvres bannis prenaient en gémissant le chemin de l'exil, c'était par la même voie que certains autres coupables faisaient dans la ville une entrée médiocrement triomphante. Et, si on peut juger de la cérémonie par ce que les registres municipaux en rapportent, au sujet d'un ancien seigneur de Doingt, ils faisaient cette longue procession dans un singulier costume. Ce petit seigneur, qui s'appelait Gilles Varlet, s'était rendu coupable de *meffait* envers la ville, et de *navrure* envers son sergent; le 21 février 1351, MM. en délibérèrent, et le prévenu fut condamné « en nom
» d'amende et de punition, à venir, *empur le roquet, et tous des-*
» *caus*, depuis l'arbre de la banlieue, joignant à le cauchie de
» Doing, jusques au banc de Péronne; et là, amender au maieur
» et à le ville ledit meffait, et rendre l'intérest de le ville et du
» sergent. » La punition ne se borna pas là; il lui fut enjoint
» de faire un pèlerignage à le mère-Dieu de Boulongne (1); »

(1) Preuve bien évidente que ce pèlerinage jouissait, à cette époque déjà, d'une grande renommée. Le 19 juillet 1393, un habitant de Péronne fut aussi condamné, par MM. pour paroles injurieuses dites aux répartiteurs, « à faire
» un pélerinage à Mme Dame de Brebières, dedans quinzaine; et un autre à
» saint Nicolay du Bar, quant il plaira à la ville, à xv jours de semonsse. »

et, pour être sûr de son accomplissement, il fut convenu qu'il ne rentrerait dans la ville « qu'en apportant de ce caution » souffisant. »

Mais traversons la banlieue. Avançons, par la chaussée de Sobotécluse, vers la vieille cité qui, à travers la brume du matin, présente à nos regards, avec son cortége de tours, les flèches élégantes de ses églises, et les toits aigus de ses habitations; et, pour faire, comme le bon Pagès, mais plus brièvement que lui, notre promenade du rempart, passons sous les voûtes de la porte de Soyebotescluse. Par décision de MM. prise le 7 mai 1414, « elle est ouverte depuis v heures » du matin, et on ne la clorra qu'à VIII heures et demie du » vespre; mettons-nous en mesure de bien profiter de notre journée, sans avoir besoin de recourir à l'obligeance de Jehan Potier, à qui « ont été bailliés les clés de la porte. » Il a été choisi le 3 juillet 1401, « par le maieur et consseil de » le ville, et par élection des manans en la paroisse Soibau- » tescluse, *par le voix du plus*, comme le plus idoine et » propisse pour ce faire, » et il est toujours à la hauteur de sa mission, un rien le dérange (1). La porte qu'il est chargé de garder a été rebâtie en 1422, aux frais et dépens des habitants aidés, comme il se voit par un acte de l'échevinage, par MM. de Saint-Fursy. La construction n'en est ni élégante ni solide; aussi deux siècles ne s'écouleront point, qu'on sera obligé de la démolir « pour la refaire toute de neuf, aux » dépens du roi, moyennant un fonds de 49,000 liv. à

(1) Pour ne pas multiplier inutilement les renvois, nous avertissons une fois pour toutes le lecteur, que toutes les citations de ce paragraphe sont extraites des deux premiers registres aux résolutions municipales, sous la date indiquée.

» prendre, moitié sur les traites de la ville, moitié sur les » deniers de la taille des élections de Péronne et Montdidier. » La première pierre en sera posée le 26 juillet 1652, par le maréchal d'Hocquincourt, qui y fera graver les trois maillets de son écusson, et la maçonnerie n'en sera entièrement terminée qu'au mois d'octobre 1654 (1).

De la porte de Sobotécluse nous voyons devant nous les célèbres moulins, « qui jadis furent le roy nostre sire. » Pour traverser la Somme qui nous en sépare, nous passons sur un pont remarquable qui a été, de tout temps, une occasion de grandes dépenses pour la ville. On y avait fait déjà d'importants travaux en 1359. Au mois d'avril 1393, il fut entièrement reconstruit en grès, sous la direction de sire Jehan du Pestrin, qui s'en était fait entrepreneur « moyennant 300 *francs d'or*, et les fournitures des matériaux. Cependant, en 1423, les arches étaient à refaire ; et comme elles devaient coûter « grant finance, » on fut obligé de lever l'année suivante une taille pour quatre mois, « c francs pour chaque mois. »

Traversons donc sans crainte le grand pont des moulins, et arrêtons-nous un instant devant ces antiques constructions,

---

(1) C'est cette dernière que l'on voit figurer sur le plan qui accompagne cette histoire. C'était sans contredit, dit le chanoine de Saint-Léger, la plus belle de la ville. « Elle était autrefois ornée d'une statue dont la base, » représentant un tombeau, existe encore. Cette statue était celle de » l'héroïne victorieuse qui figura si bien au siége de Péronne. Un ouragan » extrêmement violent précipita la statue quelque temps après, et la » réduisit en mille pièces. »

La porte de Paris a été il y a plusieurs années, démolie une quatrième fois, et reconstruite d'une manière beaucoup moins élégante, mais plus conforme peut être aux règles de la fortification.

par où passe et se transforme tout le froment nécessaire à l'approvisionnement de la cité. Jour et nuit le clapotage monotone de l'eau sur les ailes des roues indique que l'activité règne à l'intérieur. Le décroissement seul des eaux de la rivière vient paralyser quelquefois le mouvement de cette grande machine. Alors, mais alors seulement, la banalité cesse, et voici en quels termes MM. ont soin de faire notifier le chomage : « pour ce que ad présent il y a deffaulte de » yaue as moellins, on yra maurre lau il plaira as bonnes » gens de la ville, sans danger et sans préjudice à la ville, » jusques à tant que la ville fera publier le contraire ; et s'est » consenti ad ce le mannier des molins, et poront cacher en » la ville les manniers estrange, jusques au rappel de la » ville (1396). » Le consentement du meunier est toujours requis en pareil cas, car il ne faut pas oublier que la ville lui a donné les moulins à ferme, et il ne manque jamais de se plaindre, ou bien parce que « chiaux de Saint-Fursy, qui » soloient aler maulre as diz moellins, alloient à leur petit » moellin, » ou bien à cause du chomage, par exemple « de » le grant mortalité qui fu au temps passé, à cause du » markiét qui estoit le dimanche (1350). » Peut-être serez vous curieux de savoir ce que ce bail rapporte à la commune. Vers le milieu du XIVe siècle, il n'était fait que pour trois ans, et Jean de Naues qui s'en rendit adjudicataire « à le candaille » ardent, » en 1352, ne payait par an que LXI liv. tournois. En 1355, Jean Mallin en donnait IV^{xx} livres. Mais cette redevance va sans cesse en augmentant. En 1648, Henri Pieffort qui les affermera pour neuf ans, payera chaque année seize muids de blé, mesure de Péronne, 1500 liv. d'argent, et 3,000 liv. une fois payées ; et un siècle plus tard, en 1764, lorsque la ville, autorisée par une sentence contradictoire,

désignera Foillain Fernet pour administrer et régir, en qualité d'économe séquestre, la ferme des moulins bannaux, concédée à deux adjudicataires véreux, elle en retirera un revenu annuel de 1045 setiers de blé, et de 3585 liv. en argent.

Laissons maintenant à droite les rues sombres et tortueuses qui forment la paroisse de Saint-Quentin Capelle, et les antiques habitations éparses autour de la collégiale ; nous terminerons par là notre visite au vieux Péronne. Commençons notre excursion par le rempart du nord, et prenons, si nous voulons avoir la désignation des tours qui protègent cette partie de la cité, « le devis des travaux à exécuter à la » fortresche de la ville de Péronne, dressé le 20 march » 1399 (v. st.), par Jacque Hancon, lieutenant du bailli de » Vermandois. »

La première tour dont il y est fait mention est la tour de Caumont. Nous l'avons laissée derrière nous ; elle a été élevée sur la rive gauche de la Somme, non loin de la porte de Paris, pour commander le faubourg et défendre le passage de la rivière. Celle que nous voyons sur la rive droite, à l'angle du rempart, est la tour messire Bertran. Un peu plus loin, et toujours en avançant vers le château, c'est d'abord la tour messire Maillart, appelée aussi tour de Sailly, et puis la tour de Maurue. Cette dernière est ainsi appelée du nom de la rue qui l'avoisine, les deux autres du nom des bourgeois dont elles limitent les propriétés. Ces tours, comme toutes celles que nous rencontrerons plus loin, ont plusieurs étages ; dans les étages inférieurs, la ville retire les grés et les pierres nécessaires à l'entretien des fortifications ; le supérieur est proprement un arsenal renfermant les machines destinées à la défense de la place. Le canon ne tonne pas encore du haut de leurs murailles ; de leurs créneaux et de leurs meurtrières, ne

sortent encore que des blocs de pierre lancés par une « espringale. » Mais déjà le conseil a pris ses mesures, et bientôt de fortes pièces d'artillerie couvriront leurs terrasses. Aujourd'hui, pour se décharger des frais d'entretien, la ville loue aux riverains les étages inférieurs de ses tours ; voici les conditions du bail de la tour messire Maillart : « Le 3 avril » 1352, fu accordé que messire Maillart de Sailly, goeche » et possesse de le tour qui est à l'opposite de sen courtil, » dusques as l'estage lau li espringalle est, tant qu'il plaira » à le ville ; parmi ce que tant qu'il en goira, il le sera tenus » de retenir de couvertures, de huis et de closture bien et » souffissamment. Et si sera tenus de faire widier à son coust, » icelle tour des grés de le ville qui y sont, et faire mener » iceuls grés en une autre tour qui est à l'opposite du courtil » messire Jehan le Coku ; et ne goira point ledit messire » Maillart de l'estage, ne du lieu ou aisnt lau li espringalle » est. »

Déjà nous découvrons les toits aigus des tourelles du château, mais avant d'y arriver, il nous faut passer la porte Asson, qui est dans « le bastille » même, destinée à protéger l'ancienne résidence royale. Elle est surmontée d'une élégante maisonnette, dont la construction avait été longtemps suspendue; mais le 4 avril 1401, « on fu d'accord qu'elle » se parferoit par le fourme que elle estoit commenchée, » et que autrefois avoit esté accordé. » Voyez-vous, à la fenêtre, cet homme avec sa toque et sa robe d'ordonnance? ce n'est point un gardien ordinaire, c'est Jehan Plonches, le chef de l'artillerie de la ville.

L'Abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain numéro).

COUTEAUX EN SILEX

Trouvés en grand nombre près de Douai.

Je trouve dans les papiers de M. L. Traullé cette note sans date mais certainement antérieure à 1830 (1). Je la reproduis textuellement telle qu'elle fut adressée au savant magistrat.

« Les couteaux en silex au nombre de six cents (ou environ) ont été trouvés à une ou deux lieues de Douay, chez un oncle de M. Michel, maître de poste à Douay. Cet oncle est un frère à la mère de M. Michel. Il est cultivateur et brasseur au village qui porte, je crois, le nom de Quentin (2). Ce village, au reste, est reconnaissable par la désignation suivante : c'est là, d'après la tradition vulgaire, qu'était le château du fameux Gaillant dont on fait la fête à Douay à l'époque de la kermesse. Les couteaux en silex étaient, à ce qu'on assure, disposés dans un ordre symétrique. »

Comme on le voit, la note paraît répondre à certaines questions posées par M. Traullé, particulièrement quant à l'ordre des couteaux, et il y à peut être eu quelque bonne volonté dans la réponse.

« Deux de ces couteaux, a-t-on ajouté au crayon, appartiennent à Madame veuve Boulon. »

Je n'ai pas cru ce souvenir des couteaux de Douay indigne d'intérêt dans un moment où l'attention se porte si vivement sur les instruments en silex.

E. PRAROND.

---

(1) M L. Traullé mourut le 10 octobre 1829.

(2) D'une autre main sur la même page : « Cantin est sur la route de Douay à Cambray.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Ces idées que nous donnent la tradition et les découvertes archéologiques faites sur ce terrain ne suffisent donc pas pour nous faire connaître la forme et les ornements de notre forum attrébate. Mais comme ces vastes places avaient à peu près le même plan et les mêmes dispositions dans toutes les villes dotées de municipes, nous pourrons nous figurer notre forum en visitant celui, par exemple, que nous montre encore l'antique ville de Pompéï.

Voici en abrégé sa forme et sa décoration :

L'area centrale, très longue à proportion de sa largeur, est pavée de larges dalles carrées sur lesquelles on voit encore les bases de plusieurs statues. Elle est entourée d'une colonnade dorique à deux étages, le long de laquelle règne une suite d'édifices élevés et spacieux.

A l'un des bouts est un temple qu'on pense avoir été dédié à Jupiter, d'un côté est l'entrée principale de la place, de l'autre la prison publique. Contre cet édifice était, croit-on, le grenier public, après lui venait le temple de Vénus, puis la basilique ou tribunal.

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 42, 84, 127 et suiv.

A l'extrémité du forum opposée au temple de Jupiter, sont trois édifices semblables et juxta-posés ; on croit y voir la maison du consul, le trésor et une seconde curie. En tournant l'angle, sont deux vastes bâtiments dont l'usage n'est pas connu ; plus loin est un petit temple, puis un édifice élégant avec abside qui semble avoir été le collége des prêtres de Jupiter. Enfin, la dernière construction, riche aussi et montrant encore les bases de douze piédestaux, est nommée Panthéon, parce qu'on regarde ces supports comme ceux des douze grands dieux de Rome (Dii magni). On croit aussi que cette construction était une salle de banquet à l'usage des Augustales.

Telle était sans doute à peu près la forme du forum attrébate, seulement les monuments qui l'entouraient étaient moins élégants et moins somptueux, si nous en jugeons par les morceaux qui nous restent, et aussi si nous nous rappelons qu'en général, plus les provinces étaient éloignées de Rome, et moins leurs édifices et monuments étaient riches.

Ainsi les débris que nous avons retrouvés sur l'emplacement du temple de Jupiter, qui devait être la plus belle de toutes les constructions du forum, puisqu'elle était la plus en vue par sa position, sur la partie supérieure et la plus honorable de cette place, ces débris, disons-nous, ne nous révèlent plus le style noble, le corinthien, mais bien le toscan qui ne venait qu'en cinquième rang, dans l'ordre architectural. Il ne devait pas non plus avoir la grandeur et la forme des beaux temples de Rome, mais sans doute il n'était qu'un prostyle où l'un de ces édifices de moindre importance, plus en rapport avec son style.

Les Romains avaient en effet un assez grand nombre de modèles pour leurs monuments sacrés, et nous allons, avec

Vitruve, architecte du IIe siècle avant notre ère, énumérer rapidement ici les plus connus.

Le temple in oculis avait un portique soutenu par deux colonnes au centre et deux pilastres aux angles.

Le prostyle avait quatre colonnes et pas de pilastres.

L'amphiprostyle avait deux portiques : l'un en avant, l'autre derrière.

Le Périptère était entouré d'un péristyle complet, ayant six colonnes sur les faces antérieure et postérieure, et onze sur chacune des faces latérales.

Le Pseudytère avait huit colonnes sur quinze.

Le Diptère avait aussi huit colonnes sur les faces de devant et de derrière, mais trente sur chacune des latérales.

L'Hyptère avait le même nombre de colonnes sur les côtés, et n'en montrait que dix en avant et derrière. Sa cella, ou sanctuaire, était ornée de deux rangs de colonnes superposées, et isolées des murs. Ce temple avait aussi deux entrées, l'une devant, l'autre derrière.

Le Monoptère consistait en une colonnade circulaire, sans sanctuaire, il était placé au haut d'un soubassement entouré de degrés.

Le Périptère avait une cella éloignée du soubassement qui, placé sur un stylobate de deux degrés, portait la colonnade.

Les débris que nous avons retrouvés dans les soubassements de la Cathédrale nous font penser que le temple gallo-romain bâti à cet endroit devait être peu élégant à cause de la pesanteur et de la simplicité de ce style toscan ; il pourrait se faire cependant que ces objets fussent les restes de l'église que saint Diogène, fit bâtir au même lieu à la fin du IVe siècle ; ou bien qu'ils eussent été tirés des autres édifices voisins. Nous avons d'ailleurs trouvé dans les ruines d'une cave antique

explorée par nous, à Rouvroy, un fût de colonne et un chapiteau beaucoup plus élégants, et qui pourraient bien provenir du temple d'Arras, dont ce village n'est pas éloigné. Le fût est couvert de feuilles imbriquées, et le chapiteau dont les volutes et le haut de la corbeille ont été enlevés, est d'ordre composite modifié. Tous deux servaient dans cette cave de base à un moulin à moudre blé, la mola asinaria. A côté étaient les débris de l'âne qui la faisait marcher, et une monnaie de Constantin. Cette base pourrait donc avoir été tirée des ruines d'un temple païen que le catholicisme avait renversé. Quant à son style, on sait que l'architecture romaine imitée de celle des grecs, se modifia d'abord par la création des ordres toscan et composite, et aussi par l'emploi du cintre et des voûtes qui donnèrent aux édifices bien plus de variété et de grâce. On en changea surtout les décorations vers le règne de Trajan et d'Adrien ; et enfin il dégénéra bientôt après en couvrant les monuments et les colonnes d'une prodigalité d'ornements incorrects qui ôta aux édifices la pureté de leurs proportions et leur noble simplicité.

C'est à cette période de temps que nous semblent appartenir le fût et le chapiteau trouvés à Rouvroy, et s'ils proviennent d'Arras, seule ville qui existait alors dans les environs, ils auront pu être tirés d'un temple bâti vers le IIIe siècle, et qui aura mêlé ses ruines à celles que nous avons retrouvés dans le fossé de la paix.

Si notre colonne vient d'Arras, elle a sans doute été tirée du bâtiment le plus important du forum, le temple de Jupiter, et les autres débris recueillis dans les ruines de la cathédrale auraient été tirés soit de la première église chrétienne, soit d'un autre édifice bâti sur les côtés de ce forum.

Si cette place avait les mêmes distributions qu'à Pompéï, l'hôtel de la Préfecture actuel, qui était auparavant le Palais épiscopal, aurait été d'abord le collége des prêtres et la belle substruction qu'on y a trouvée il y a peu de temps et qu'on assure présenter tous les caractères gallo-romains, lui aurait appartenu.

Quand aux autres édifices entourant ce forum nous n'en connaissons aucun vestige.

Autres constructions religieuses.

Outre les temples, il arrivait parfois que des autels votifs étaient érigés en plein air, soit dans les bois sacrés, soit au haut des collines. Souvent ils consistaient en un bloc rectangulaire, surmonté d'un petit toit, flanqué de pilastres sur les angles, de quelques ornements dans le pignon, et d'une statue, d'une peinture ou d'une inscription placée sur la face principale. Nous ne connaissons aucun de ces monuments trouvés dans la véritable Attrébatie. Mais Halinghem, situé en Morinie, nous montre un autel de ce genre, servant aujourd'hui de baptistaire.

Un autre monument, dit M. L. de Givenchy (1), d'environ deux pieds de côté, formant autrefois un autel votif dédié à Jupiter, est maintenant supporté par un dé de maçonnerie et appuyé contre la paroi ouest de l'église, près du grand portail ; il sert de fonts baptismaux. Cet autel, du genre de ceux que les Romains nommaient ara, plus petit que celui qu'ils désignaient sous le nom d'altaria, est creux, comme la plupart des autels de cette espèce, pour y recevoir

(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. II, p. 181.

le sang des victimes. Les premiers apôtres de la Morinie, au lieu de détruire ce monument vénéré des habitants, craignant sans doute de les irriter par cette profanation qu'ils auraient trouvée sacrilége, auront préféré, à l'exemple de beaucoup de leurs confrères, consacrer cette pierre au culte du vrai Dieu, en la faisant servir de piscine régénératrice, usage que sa forme indiquait d'elle-même.

La face antérieure de ce cube porte l'inscription suivante, dont je remplis les lacunes selon l'interprétation que j'ai cru devoir lui donner.

Eideo jovi	EIDEOIOVI	Le village de Dolucens a consacré (cet autel) à Jupiter Idéen, pendant la magistrature D. C. V. Vitalis (traduction de M. de Givenchy).
Vicus	VIC VS	
Dolucens	DOLVCENS	
Cuvital	CVVITAL	
Pres c.	PRES C	

Dolucens est peut-être le nom d'un lieu voisin d'Halinghem, ou plus problablement encore celui de ce village lui-même; en effet Halinghem, appartenant évidemment à l'idiôme tudesque ou Germanique, peut-être rendu par ceux-ci : *Habitation sainte, lieu consacré,* dénomination qui se rapporte à l'existence de l'autel dédié au maître des Dieux. »

A la suite de cette description, l'auteur cherche à prouver l'exactitude de sa traduction, et combat celle de M. Henry, auteur d'un ouvrage sur le Boulonnais, qui voyait dans ces mots jovi eideo, l'idée de Jupiter, protecteur des moissons, parce que le mot celtique Eid signifie blé. M. de Givenchy observe avec raison que les Romains ne devaient pas employer dans la même inscription le latin et le celtique.

Outre ces temples et ces autels publics, les Romains avaient encore des sanctuaires et des autels particuliers, des

oratoires, dans lesquels ils rendaient leurs adorations aux dieux protecteurs de la famille, aux lares surtout. Quelquefois ces lieux sacrés sont situés dans des endroits souterrains et prennent alors le nom d'œdicules.

« Ces petits monuments presque tous de même forme, dit M. Grignon (1), sont plus ou moins spacieux, ont une étendue de 7 pieds sur 8, et de 9 sur 15. L'on y descend par un escalier en pierre; chaque marche, souvent très usée, même des deux faces et ayant été retournée, a de 7 à 9 pouces de hauteur sur 10 pouces de saillie; elle est d'une seule pierre... Les murs de contours de ces petits temples sont élevés avec cette belle maçonnerie de pierre de taille du pays, équaries sur échantillon de 5 à 7 pouces de hauteur, sur 8 à 10 pouces de largeur, ils sont à simple parement, parce qu'ils sont adossés au massif de la montagne, composé de rangées de pierres. Ces murs sont ou crépis ou peints à fresque en grands compartiments de couleurs variées. Deux croisées donnent du jour dans ces lieux sacrés, elles ont de 3 à 4 pieds de longueur, et sont élevées de 3 à 4 pieds au-dessus du sol. En face de ces embrasures, on trouve des autels (enchabris) accompagnés de plusieurs foyers de formes variées, des lampes et des statues de diverses divinités, au culte desquelles ces temples étaient consacrées. Il ne s'est trouvé qu'un seul de ces ædicules voûtés ; tous les autres souterrains ne l'ont pas été. »

Monsieur l'abbé Cochet rend compte dans la *Picardie* (2), avec le talent qu'on lui connaît, d'une découverte faite par

(1) Bulletin des fouilles faites sur la petite montagne du Châtelet, p. V-VI, 1774 et 1775.

(2) 1864, n° 9, septembre.

lui à Caudebec-lez-Elbeuf, d'un édifice souterrain qui lui semble être un monument du même genre. La cave avait de 5 m. 25 c. sur 4 m. 40 c. : elle était bâtie en pierres de petit appareil, présentant aussi quelquefois sur leur face visible des raies au marteau destinées à recevoir les mortiers des crépis... Cet appartement était orné de quatre pilastres ou colonnes carrées en pierre, dans le sens de la longueur. Ces pilastres ainsi que les murs avaient été revêtus de plafonds peints. Au lieu de pavage, on trouvait sur le sol une couche de chaux, posée sur un blocage calcaire, qui ne mesurait pas moins de 0 m. 20 c. à 0 m. 25 c. d'épaisseur. Les blocs inférieurs reposaient sur un sable blanc qui n'est autre que le sol naturel.

Onze niches avaient été pratiquées dans les murs à une hauteur de 1 m. 20 c. du sol sur les trois côtés, est, nord et ouest. Elles avaient 0 m. 72 c. de hauteur, étaient cintrées et revêtues de mortier à l'intérieur... Elles étaient vides au moment de la découverte, mais les débris d'une statuette trouvés près de l'une d'elles ont fait penser qu'elles ont dû contenir autrefois les divinités favorites du propriétaire de cette habitation.

Nous n'étudierons pas ici les constructions de nos pays, qui nous ont paru avoir quelque analogie avec ces ædicules, nous nous réservons d'en parler lorsque nous décrirons les habitations particulières. Nous dirons seulement qu'il a été trouvé à Terouane une construction très-semblable à cette dernière, moins les colonnes.

Dans les temples romains, au milieu de la celia, étaient placés l'autel et la statue de la divinité. Les premiers étaient assez variés, souvent ils figuraient un petit temple, comme nous l'avons dit plus haut, seulement d'un carré couvert

d'une inscription votive, et surmonté d'une sorte de toit avec frontons triangulaires aux deux extrémités.

Quelquefois aussi ce n'était qu'un bloc de pierre rectangulaire, avec base et moulures dans le bas, et corniche dans le haut soutenant un fronton, tantôt angulaire et tantôt cintré, que flanquaient sur les côtés deux acrotères à volutes.

Nous n'avons trouvé aucun débris de ce genre à Arras; seulement on voyait dans le chœur de l'ancienne cathédrale, avant la Révolution, un très-grand fauteuil en pierre, dans lequel avaient été intronisés, disait la tradition, tous les évêques d'Arras, et qui pourrait bien avoir été autrefois un solium ou fauteuil curiale, s'il n'était pas le scotie des prêtres celtiques.

Constructions civiles.

Les autres monuments, palais et maisons, que nous ont laissés les Romains, sont les arcs de triomphe, les bains, les cirques et amphithéâtres, les aqueducs et les palais. Nous ne savons pas si Arras a possédé quelqu'un de ces édifices, car il n'en reste aucun souvenir. Nous savons seulement que plusieurs empereurs y ont séjourné, entr'autres César et Julien; une vieille tradition dit même que le palais qu'habita ce dernier était situé sur le mont Beaudimont, et que le nom de mont Beaudoin fut donné à cette colline, parce que sur l'emplacement du palais des Césars fut bâti plus tard celui de Bauduin le premier comte de Flandre, mais il n'en reste aucun vestige. Au reste ces palais avaient la même distribution que les maisons des riches citoyens, et ils n'en différaient guères que par les proportions et par la

richesse des décorations et de l'ameublement. Ils ressemblaient aussi beaucoup aux maisons monastiques, dont nous voyons encore çà et là les vastes constructions. Ils se divisaient toujours en deux parties, l'atrium ou cavadium, entouré de ses dépendances et le peristylium, au-delà duquel étaient d'autres bâtiments qui étaient rattachés aux premiers par une pièce intermédiaire, le tablinium, et aussi par un ou deux corridors, fauces.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA

VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Les notes que nous allons transcrire ont été recueillies par nous à diverses époques ; peut-être est-il survenu depuis, des changements dans l'état de la ville dont nous parlons ; quoiqu'il en soit, nous avons pensé que ces notes pourraient encore offrir quelqu'intérêt aux personnes qui, comme nous, aiment les souvenirs, et ce motif seul nous a engagé a les publier dans la *Picardie.*

On a cherché à prouver que *Saint-Quentin* serait l'ancienne *Samarobriva*, dont César fait mention dans ses commentaires ; mais les savants qui ont essayé d'établir ce point par de curieuses constant dissertations n'y sont point parvenus, et il paraît toujours que le nom de *Samarobriva*, doit être conservé à la ville d'Amiens.

Ce n'est que sous Auguste qu'on voit Saint-Quentin apparaître dans l'histoire, elle y est appelée *Augusta Viromandon*, nom qu'elle avait probablement obtenu de l'Empereur qui l'avait fait bâtir, ou augmenter.

Dans l'origine l'étendue de la ville n'était pas considérable, elle commençait en longueur vers l'orient, proche d'un pont jeté à travers la Somme, et sur lequel on passait dès cette époque, en venant d'Amiens pour aller à Laon, et elle se terminait à l'occident, dans le voisinage des fontaines de sainte Catherine ou Gronard; elle comprenait donc la plus grande partie du terrain,

qu'occupaient les paroisses de *Saint-Thomas de Cantorbéry* et de *Sainte-Catherine* (1).

Saint Quentin, fils d'un sénateur romain appelé Zénon, méprisant les biens et les honneurs auxquels il pouvait prétendre par sa naissance, conçut le dessein, vers l'an 300, de venir annoncer la foi dans les Gaules accompagné de onze disciples, non moins zélés que lui, pour le salut des âmes, pour la propagation d'une religion sainte, et qui devait substituer la vérité à l'erreur. Il s'avança vers Amiens, pour s'y livrer à ses travaux apostoliques: mais l'idolâtrie chancelante, comptait encore des soutiens parmi des hommes corrompus, et dont les excès en tout genre allaient trouver leur condamnation dans la pureté de la morale, qu'enseignait la nouvelle religion. Aussi, à peine Quentin eût-il commencé à évangéliser dans *Samarobriva*, que Rictiovare le fit mettre en prison. Amené bientôt devant le préfet des Gaules, il chercha vainement à le convaincre de l'excellence du dogme qu'il prêchait. Rictiovare lui fit endurer de barbares tourments, et le traîna ensuite jusqu'à la ville d'*Auguste de Vermandois*, où après l'avoir accablé de nouveaux supplices, lui avoir fait ficher de longs clous dans le col, les épaules, les mains, les cuisses et les pieds, ne pouvant vaincre sa constance, il ordonna qu'il fut décapité, ce qui eût lieu le 31 octobre 302.

Mais ce n'était pas assez pour ce cruel préfet ; n'ignorant pas que les chrétiens de ce temps, ne manqueraient point d'honorer les vertus du martyr, quoiqu'ils fussent en butte à une affreuse persécution suscitée par Dioclétien et Maximien, il fit jeter pendant la nuit la tête et le corps du saint dans la rivière de Somme, près du pont dont nous avons déjà parlé. Cinquante-cinq ans après, une dame romaine, noble, riche et pieuse, qu'on

(1) Voy. les *remarques chronologiques sur la ville de Saint-Quentin, capitale du Vermandois*, par M. Bottée de Barival, publiées dans l'*Almanach de Picardie*, année 1759, pag. 86 et suiv.

appelait Eusèbe, attirée dans la Gaule Belgique par une inspiration divine, s'arrêta non loin de ce pont, conduite qu'elle était par un vieillard nommé Eraclien, et y trouva le précieux trésor à la recherche duquel elle se livrait avec une sainte ardeur, quoiqu'elle fut aveugle, depuis neuf ans. « La tête et le corps du saint, ajoute la légende, s'élevant miraculeusement du fond de l'eau, vinrent se poser jusque dans les mains de la pieuse Eusèbe, qui les fit transporter au sommet de la colline voisine, où elles devinrent si pesantes, que ne pouvant plus monter avec ce glorieux fardeau, elle fut contrainte d'y laisser ces saintes reliques, dans une chapelle qu'on bâtit aussitôt par ses soins.

L'affluence des fidèles qui se rendoient au tombeau du glorieux martyr de Vermandois, fut pendant quelque temps si considérable, qu'il fallut construire aux environs des habitations pour les loger. De là l'origine d'une sorte de seconde ville qui occupa tout le haut et le revers de la colline, s'avança au-delà de la Somme, vers le faubourg d'Isle, et se joignit à l'ancienne cité avec laquelle elle forma bientôt une seule et même ville, qui prit en l'an 800, le nom de *Saint-Quentin.*

Alors la chapelle bâtie par Eusèbe, était elle-même devenue une riche abbaye à la tête de laquelle avait été placé Fulrade, petit neveu de Charles Martel, qui fit reconstruire l'église, dans le style roman du temps : le bas du portail actuel date seul de cette époque.

Bientôt paraissent sur la scène ces fameux comtes de Vermandois, qui remplissent la France du bruit de leurs actions bonnes ou mauvaises. Herbert II, l'un de ces comtes, attire Charles-le-Simple à Saint-Quentin, et après l'avoir comblé d'hommages dans cette ville, le jette au fond d'une sombre prison à Péronne, où il le laisse traîtreusement périr.

Un autre comte Herbert IV, qui se fit remarquer par son faste et sa magnificence octroya, dit-on à Saint-Quentin, une commune qui servit de modèle à beaucoup d'autres établissements de ce genre, dont fut depuis dotée la Picardie.

Un troisième comte, Raoul, contribua puissamment à affermir le pouvoir de *Louis-le-Gros*, contre de grands vassaux rebelles, ennemis du peuple et de ses libertés; il aida ce monarque à vaincre leur téméraire résistance et à faire respecter son autorité.

Philippe-Auguste confirma, en 1195, la commune de Saint-Quentin par une charte qui contient de curieuses dispositions ; ce monarque obtint lui-même de grands secours des habitants de cette ville, lors de la ligue formée contre ses états par Othon, Renaud comte de Boulogne, et plusieurs autres seigneurs. La bataille mémorable de Bouvines détruisit cette ligue, et rendit immortel le nom de Wallon de Montigny, l'un des citoyens de Saint-Quentin, qui portait ce jour là l'oriflamme, et sut la défendre en héros.

Saint-Quentin qui avait été cédé à Philippe-Auguste dès l'an 1191 par Aliénor, comtesse de Vermandois, devenue veuve sans postérité, à la charge de lui laisser la jouissance de cette ville, pendant le reste de ses jours, rentra dans le domaine royal en 1214, époque où la mort d'Aliénor donna lieu à l'exécution du traité conclu entr'elle et le monarque.

Sous Philippe de Valois, Charles VI et Charles VII, Saint-Quentin sut conserver son indépendance, malgré les courses de l'ennemi et les maux qui accablaient la patrie désolée par la guerre civile.

Seulement, cette ville fut cédée au duc de Bourgogne en 1435, par le traité d'Arras, puis rendue à la France sous Louis XI, et de nouveau cédée par ce monarque à la maison de Bourgogne, en conséquence du traité de Conflans.

Mais les habitants de Saint-Quentin étaient restés de cœur attachés à la France, aussi le 10 décembre 1470 s'empressèrent-ils de briser le joug de l'Etranger, en chassant de leurs murs les Bourguignons.

En 1486, une surprise est tentée contre cette ville, par Frédéric Dehorne, généralissime des troupes de l'empereur Maximilien d'Autriche; la tentative avait été habilement concertée; elle eut eu lieu alors que la ville était sans troupes, et que les bour-

geois se reposaient encore pour la plupart. Mais réveillés par le cliquetis des armes et les cris de détresse que proféraient les victimes d'une soldatesque effrénée, les Saints-Quentinois prennent les armes et repoussent l'ennemi qu'ils forcent avant le soir à évacuer la place.

L'histoire, là poésie et les beaux-arts, ont tour à tour célébré la bravoure que déployèrent en 1557 les citoyens de Saint-Quentin, quand après la sanglante bataille de *Saint-Laurent*, investie par plus de 45,000 Espagnols, Flamands, Allemands, Anglais et Ecossais, commandés par Philibert de Savoie, lieutenant de Philippe II, roi d'Espagne, ils résistèrent courageusement à mille assauts que leur livra l'ennemi, et ne succombèrent qu'après vingt-cinq jours de tranchée ouverte (1).

Plus de quinze cents bourgeois périrent pendant ce fameux siége, et un nombre plus grand encore tomba sous le fer d'une soldatesque furieuse après la prise de Saint-Quentin. La grande église fut même dépouillée de ses vases sacrés et de ses plus beaux ornements, entr'autres de magnifiques tapisseries sur lesquelles le martyre du patron de la ville de Saint-Quentin était représenté.

Une moitié de cette ville fut détruite durant le siége, et pendant l'occupation des Espagnols elle resta presque déserte. Le chapitre de l'Eglise principale, ne voulut pas habiter un lieu où il ne lui était plus permis d'invoquer l'Eternel pour la prospérité des armes du roi de France ; il se réfugia à Paris, et ne revint à Saint-Quentin qu'après le traité du Câteau-Cambrésis qui nous rendit cette ville, et son évacuation par un ennemi dont la vue lui était odieuse.

---

(1) Voir l'excellente brochure intitulée : *Siége de Saint-Quentin et bataille de Saint-Laurent*, en 1557, avec plans et gravures, par M. Ch. Gomart in-8°, Saint-Quentin, impr. Doloy et Penet, 1857.

Il existe plusieurs gravures de ce fameux siége, indépendamment de celle de Cock, reproduite avec tant de soin, par M. Gomart dans sa brochure, voir *les Monuments de l'histoire de France*, par Hénin, t. VIII° p. 372.

Lors des guerres de Religion, Saint-Quentin sut résister à l'entraînement général, et ne pas s'associer à la ligue qui s'était formée pour le renversement en France de la monarchie, tout en feignant de la vouloir défendre ou protéger.

Les habitants furent même les premiers de la province qui reconnurent Henri IV. En 1590, ils lui offrirent un dîner dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville qui subsiste encore. Ce fut là, dit-on, que ce prince touché des marques de fidélité qu'ils venaient de lui donner, empêcha ses fourriers de goûter aux mets qu'on allait lui servir, en répétant : *qu'il n'y avait rien à craindre pour lui, parce que les bourgeois de Saint-Quentin étaient ses meilleurs amis.*

Pendant les troubles qui agitèrent la France, lors de la minorité de Louis XIII, le duc de Longueville chercha en vain à livrer Saint-Quentin, dont il était le gouverneur, aux princes mécontents ; cette tentative échoua, et la place fut conservée au jeune monarque. Des partis ennemis en ravagèrent les environs à l'époque des guerres de la fronde, mais sans pouvoir s'en emparer. Depuis lors l'histoire de cette ville, ne fut marquée par aucun évènement important, digne d'être transmis à la postérité.

Des nombreux monuments que possédait autrefois *Saint-Quentin*. La *Cathédrale* ou *Collégiale*, et l'*Hôtel-de-Ville*, sont les principaux édifices qui méritent une mention particulière.

On a vu plus haut que la Cathédrale de Saint-Quentin avait dû sa reconstruction à Fulrade, dans le IXe siècle, et que le bas du portail existant aujourd'hui, est tout ce qui reste de ce temps éloigné. Cette basilique est placée sur le sommet de la colline qu'occupe la ville, et domine les environs. La structure est assez remarquable : La façade, quoique dépourvue de tours et un peu massive, offre un coup d'œil imposant. Le porche latéral qui ouvre sur la place des *Barettes*, fut construit, dit-on, moyennant cent écus d'or, aux frais de Louis XI en 1477. L'intérieur de l'édifice ne manque ni de beauté ni de grandeur. Sa longueur est de 130 mètres. La nef à 34 mètres d'élévation. On compte vingt-

trois chapelles dans cette église ; celle dite des *Fonts Baptismaux*, mérite surtout d'être distinguée. On remarque aussi la double croisée, puis derrière le chœur, des trumeaux déversés en dehors de manière à faire croire que le fort plomb, depuis la naissance des voûtes, jusqu'aux piliers qui supportent ces trumeaux, serait une production de l'art.

Les murs du pourtour du chœur construits en 1306, pour servir en partie d'appui aux piliers, avaient été décorés d'une suite de bas-reliefs en pierre, dont les principaux représentaient l'*histoire du martyre de Saint-Quentin*. Le vandalisme a fait disparaître ces bas-reliefs, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages de sculpture dont cette église était ornée. Elle fut très longtemps à achever ; elle ne l'était pas même en 1456.

On y voit quelques beaux vitraux peints, tels que ceux représentant le *Martyre de Sainte-Catherine* et *Sainte-Barbe*, attribués à un fameux peintre sur verre du pays appelé Bleville.

Saint Eloi passait pour avoir fabriqué la première châsse, dans laquelle étaient renfermés les restes de Saint-Quentin. On ne saurait dire de quelle dévotion cette châsse était l'objet. Les rois, les princes et les grands seigneurs venaient à l'envi se prosterner devant elle, et y déposer de riches offrandes. Les malades se faisaient aussi conduire près de cette châsse, et la couvraient d'or dans l'espoir de recouvrer la santé. Elle fut promenée partout le royaume en vertu de lettres patentes des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, pour recueillir les fonds nécessaires à l'exécution des derniers travaux qui furent terminés de 1460 à 1483.

L'histoire a conservé le souvenir de la pompeuse cérémonie à laquelle donna lieu sous saint Louis, en 1257, la consécration du chœur de l'église de Saint-Quentin, que le comte Raoul avait fait reconstruire. La porte de la clôture du chœur décorée d'arcades, surmontées d'anges qui jouent de divers instruments, fixe encore les regards.

La translation, dans ce chœur, des corps de saint Quentin, de

saint Cassien et de saint Victorice, cachés depuis longtemps dans la crypte de cette basilique, attira à Saint-Quentin une foule de grands seigneurs et de prélats qui voulaient assister à cette pieuse cérémonie. Parmi les laïques on remarquait Louis IX, roi de France ; le fils aîné de ce monarque ; Philippe et ses deux enfants ; Jean, comte de Soissons ; Simon de Nesle ; Gille Lebrun, connétable de France, et beaucoup d'autres personnages illustres. Entre les prélats on distinguait presque tous les évêques de la Picardie ; Itier, évêque de Laon, Vermand, évêque de Noyon, Gérard, évêque d'Amiens, Guillaume, évêque de Beauvais, Raoul, évêque de Thérouanne, etc.

L'église de Saint-Quentin avait un chapitre nombreux, et comme comtes de Vermandois et fondateurs, nos rois étaient premiers chanoines honoraires de cette église. A ce titre, ils avaient une stalle dans le chœur, et lorsqu'ils y entraient le doyen devait leur présenter une aumusse (1).

Dans le XIII siècle, c'était un usage parmi les membres de ce chapitre, de ne paraître au chœur que vêtus de pourpre et d'hermine, en ville qu'avec un capuchon et un manteau, au dehors qu'environnés de valets et accompagnés de chapelains.

La construction de l'*Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin*, date de l'an 1509. Le bas est divisé par de légères colonnes surmontées de chapiteaux décorés de figures grotesques. Le haut se fait remarquer par ses sculptures gothiques. La grande salle est décorée de vitres peintes, représentant Samson chargé des portes de Gaza, sainte Anne, saint Sébastien, etc. — C'est dit-on, dans cette vaste pièce qu'Henri IV prononça les paroles mémorables, que nous avons rapportées plus haut, lors du repas qui lui fut offert par le maïeur et les échevins de Saint-Quentin. Ce repas fut sans doute plus splendide que celui dû chaque année à ces échevins,

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire, de la province de Vermandois*, par Colliette, in-4°, Cambrai, 1771-82. p. 594.

par le châtelain de la *vicomté le Roi :* nous avons décrit ce fameux banquet que l'on appelait communément le *Past de Saint-Quentin*, et lors duquel on observait un cérémonial fort étrange (1).

On sait que Santeuil a immortalisé le courageux dévouement que montrèrent les habitants de Saint-Quentin, lors du siége de 1557, dans les vers suivants gravés sur une table de marbre, incrustée dans cet Hôtel-de-Ville :

Bellatrix, i, Roma ! tuos nunc objice muros ;
Plus defensa manu, plus nostro hæc tincta cruore,
Mœnia laudis habent, furit hostis et imminet urbi ;
Civis murus erat : satis sibi civica virtus :
Urbs memor audacis facti dat marmore in isto
Pro patria cæsos æternum vivere cives.

Cette belle inscription a été traduite ainsi :

» Và, Rome ! cesse de nous vanter tes murs et tes batailles : C'est
» en vain que l'ennemi furieux menace notre cité ; nos murs, ce
» sont nos citoyens, toujours prêts à sacrifier avec héroïsme leur vie
» pour sa défense.
» A la mémoire des citoyens morts pour la patrie, la cité à con-
» sacré sur ce marbre une gloire immortelle ! (2). »

M. Charles Gomart à qui nous empruntons le texte et la traduction de cette inscription que d'autres écrivains avaient déjà publiées, a décrit d'une manière intéressante l'Hôtel-de-Ville dont nous parlons, et sous ce rapport nous n'avons pas besoin de nous étendre plus au long sur ce monument.

Mais nous devons ajouter à nos notes, en terminant le peu que nous avions à dire sur la ville de Saint-Quentin, deux

---

(1) Même ouvrage.

(2) *Siége de Saint-Quentin et bataille de saint Laurent*, par Ch. Gomart, pag. 78 et 79.

documents curieux dont M. Gomart n'a pu faire usage, et qui fournissent des renseignements intéressants sur la bataille de saint Laurent, quoique venant de l'ennemi. Le premier de ces documents est ainsi conçu :

» Le X° jour d'aoust, que fut le jour Saint-Laurens, le connestable de France, pensant, selon les advis qu'il avait eu que le duc de Savoye deust envoyer au-devant du roy, qui venait droiz Cambray au Camp, la pluspart de noz gens de cheval estans devant Saint-Quentin, se trouva à huit heures du matin guères loing et à la veue de nostre camp, aiant avec luy, outre ses gens de cheval, trente enseignes de Haultz-Allemans, qu'estoit tout ce d'Allemans qu'ilz avoient en France, et dix-huit enseignes de gens de pied français, tant vieilles qu'il avoit prins des garnisons de Péronne, et autres là autour, que nouvellement levées, ensemble vingt pièces d'artillerie de batterie et des champs. Et estoit l'intention dudict connestable de, par la rivière et marescaiges, jeter quelques gens dedens Saint-Quentin, comme déjà il avoit mis environ cent et cincquante, s'accomodant de quelques petites barques ; et en eût mis davantage, ne fut l'empeschement que leur en donnèrent les Espagnols, estans devantz le maistre du camps Navarette, aussi partie de la harquebouserie du maistre de Camp Carceres.

« Et veans les ennemis sortir nostre gendarmerie, dressèrent leur artillerie, tirans vers icelle, sans toutefois faire dommaige. Quoy voians, se commencèrent à retirer, que lors le duc de Savoye feit saillir la plus grande partie de nostre dicte gendarmerie, et s'en alla avec icelle en personne vers lesdicts ennemis, aiant néantmoins au paravant delaissé l'ordre qu'il convenoit au camp ; et prenant seulement avec luy ung régiment de Haultz-Allemans et partie de l'infanterie espaignolle, et ne pouvant noctre infanterie marcher si légèrement que la gendarmerie, icelle arriva plustost vers les ennemis, lesquelz avoient esté detenuz par les escarmouches que leur avaient donné noz chevaulx-légiers, doiz qu'ilz commençarent leur retraicte, tant que nostre dicte gendar-

merie a chargé sur celle des ennemys et sur partie de leur infanterie. Et combien que aucuns d'eulx *se mirent bravement en deffense*, si est-ce que la pluspart tournarent le doz, tellement qu'ilz furent incontinent deffaitz, toutes les enseignes de la dicte infanterie prinses, et sans qu'il en soit eschappé ung seul souldart qui ne soit esté prins ou tué, se faisant mesmes ce rencontre en unc campaigne rase ou nulluy se povoit cacher ou saulver. Et quant aux gens de cheval estant au nombre de sept cens hommes d'armes et mil chevaux-légiers, en sont esté tirez grand nombre et esté prins beaucoup de principaulx personnaiges chevaliers de l'ordre de France, entre lesquelz est monsieur d'Enghien, frère du duc de Vendosme, blessé de deux barquebuzades, sans grand espoir de longue vie; le duc de Montpensier, avec deux ou trois chevaliers de l'ordre, et quelques capitaines particuliers. Et veullent aucuns affermer que le Connestable mesmes serait aussi prins ; et y est demeuré toute l'artillerie françoise. Nos chevaulx-légiers et pistoliers suivaient la victoire, donnans la chasse à ceulx qui restaient de la gendarmerie françoise, desquelz, comme ils ont eu plus de trois lieues pour se mectre à saulveté, l'on pense en eschapperont bien peu. Et par ceste deffaicte demeure la ville de Saint-Quentin bien désolée. Et comme ledict Connestable avait pour ceste emprinse choisy les meilleurs gens de guerre de France, il ny demeure présentement forces de grand substance et importance. Par où s'espère que avec la grâce de Dieu, les affaires de Sa Majesté en recevront tant plus de faveur et commodité (1).

Le second document est une liste des prisonniers français faits à cette bataille de Saint-Laurent; elle offre quelques différences avec celle donnée par M. Gomart dans son ouvrage :

---

(1) *Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, petit in-8°, Bruxelles, 1860, 3e série, t. Ier, pag. 440 et 441.

Les prisonniers françois qui furent tuez et prins en la bataille de Saint-Quentin : 10 *août* 1557.

Monsieur le Connestable.
Le duc de Montpensier.
Le mareschal Saint-André.
Le viscomte de Touraine, depuis mort.
La Roche du Mayne.
Le Rhyngrave.
Le baron de Corton.
Monsieur d'Enghien, mort.
Le duc de Longueville.
Le prince de Mantua, frère du duc de Mantua.
Monsieur de Montbron, filz du Connestable.
La Roche-Forte.
Monsieur de Lanssacq.
La Rochefoucault.
Monsieur de La Jaillye.
Monsieur d'Estanne.
Le porte-enseigne de Monsieur de Lorraine, avecq tous les aultres porteurs d'enseignes et leurs lieutenans.

Le nombre de la chevalerie franchoise qui s'est trouvée en la dicte bataille : mille douze cens hommes d'armes, XXII cornettes de chevaulx-légiers, XXII enseignes d'Allemans, XX enseignes de gascons et franchois, XXXIII pièces d'artillerie.

. . . .

Capitaines de l'infanterie françoise qui furent à la deffaicte de la journée de Saint-Laurens.

Fontaine.
Sainte-Marie.
Leston.
Faz et Gascon

Jèhan Poullin et Mèaulx.
Routeville.
Linguière.
Bugnot.
Saint-Roman.
Labarre.
Sessacq, gascon, mort.
Branimont.
Bois-Deux-Enseignes.
Ràmoille.
Ronssart.
La Bourdizière, fils du Trésorier Babout.
Bahu, gascon.
Bouris.
Wege.
Raucqueville en Saint-Quentin.
Solet, gascon.
Le baron de Charlu.
Hahu, piccard.
Buorde, de Provence.
Le capitaine Saint-Steven.
Ogie Wascon.
Sainguy.
Comte de Wisterburg, prins (1).

Si nous avions à écrire l'histoire moderne de Saint-Quentin, nous citerions encore plusieurs lettres écrites de cette ville, par le cardinal de Richelieu, et qui nous semblent intéressantes pour cette histoire et celle de quelques localités voisines.

Ainsi, dans une lettre du 7 septembre 1638, ce premier ministre de Louis XIII, mande à M. de Chavigny, qu'il est ravy de

(1) Même bulletin, pag. 448.

l'espérance que le roy a lui-même d'estre bientôt guéri, puis il ajoute : « Nous avons faict *florès* pour la naissance de M. le Dauphin, *et nos feux de joye ont esté telz, que six maisons de ceste ville en ont esté bruslé* (1). »

Par une autre lettre du 17 de ce mois, adressée au roi et datée, comme la précédente, de Saint-Quentin, Richelieu écrit au roi : « Le *Castelet* s'est trouvé meilleur qu'on ne pensait ; les Espagnols l'avaient bien accomodé, et assurément y ayant un bon et brave gouverneur, et estant remis en l'estat, auquel on le remettra, ce sera une place qui tiendra un mois ; elle est fort deslabrée, mais elle se peut remettre en bon estat (2).

Enfin dans une troisième lettre du même jour, Richelieu s'exprime ainsi :

« Je m'en vas aujourd'huy à Magny, le Castelet estans pris, et *le mauvais air me chassant d'icy*. Je ne saurais vous dire le nombre des malades que j'ay, mais grâces à Dieu, les principaux de ceux qui sont avec moy tiennent bon (3). »

Ces quelques citations prouvent que l'histoire de Saint-Quentin, aurait encore beaucoup à gagner si les savants qui essayent de l'écrire, consultaient pour le XVII[e] siècle, *le recueil des lettres du cardinal de Richelieu*, publié par les soins du comité des travaux historiques.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

---

(1) *Lettres du cardinal de Richelieu*, recueillies et publiées par M. Avenel, in-4°, Paris, 1867, tome VI[e], p. 152.

(2) Id. p. 177.

(3) Ibid. p. 180.

MISTÈRE

FAICT A L'ENTRÉE DE LA TRÈS-NOBLE ET EXCELLENTE DAME ET REYNE DE FRANCE MADAME ALYÉNOR.

Le 6 décembre 1531, la reine Eléonore était reçue à Abbeville et fêtée par l'échevinage et par les habitants Les détails sont absents maintenant du registre aux résolutions de la ville et je saisis cette occasion de flétrir un vandalisme à rendre indulgent tout historien pour les pires actes des Gensérics. Une main inconnue a enlevé des procès-verbaux de 1531-1532 les feuillets III^c IIII^xx XII, — III^c IIII^xx XIII, — III^c IIII^xx XIIII, — III^c IIII^xx XV ; ce qui fait (les feuillets n'étant numérotés qu'au recto) huit grandes pages, et probablement fort intéressantes, puisqu'on a pris la peine de les couper. Malhonnêteté et des plus grosses et des plus idiotes. Ces pages racontaient sans doute l'entrée de la reine. Le registre nous conserve cependant (feuillet III^c IIII^xx XVI et suivants) un petit poème dialogué qui fut récité par trois personnages LE SEIGNEUR PRIMERAIN, LA DAME PRIMERAINE ET ABBEVILLE, devant différents tableaux expliqués successivement par notre ville personnifiée. La donnée du poème est simple. Le seigneur primerain et la dame primeraine (le roi François Ier et la reine Eléonore) devisent d'abord sur l'aventure de Pyrame et de Thisbé, sujet qui les engage à exprimer, en termes quintessenciés de mythologie et en sentences allégoriques, une morale de cour d'amour vertueuse qu'on n'entendait pas professer d'ordinaire à la cour des Valois ; puis ils se mettent en voyage, arrivent dans « la vallée de Somme, » sont accueillis par Abbeville et s'arrêtent devant le

premier tableau qui s'offre à leurs regards. En résumé, l'idée naïve de ce voyage est celle du déroulement de la toile de fond dans une pièce de fantaisie que les savants sérieux se rappelleront : *La chasse au chastre.*

LE SEIGNEUR PRIMERAIN.

C'est merveilles de Piramus (1)
Qui de nuict allait degoiser
Soubs le meurier comme la mus (2)
Il debvait Thisbes espouser.

LA DAME PRIMERAINE.

Manage cler comme Phebus (3),
Ordonné (4) de Dieu de vertus,
Ne cherche nocturnaux abus ;
On s'y peust bien aparier.

LE SEIGNEUR PRIMERAIN.

Soubs le meurier et la fontaine
Piramus deceupt (5) se deffit (6),
Et son corps pareil murdre fit (7)
Thisbes, dame noble et haultaine.

---

(1) C'est l'histoire merveilleuse de Pyrame

(2) Mus. J'ai cherché vainement ce mot dans Roquefort et ailleurs. J'en crois bien tirer le sens du verbe *musser*, *se musser*, cacher, se cacher. Si la copie conservée par le registre échevinal est exacte, je traduirais donc : comme à la dérobée, comme secrètement, comme là secrètement.

(3) Comme le soleil,

(4) Ou ordenné.

(5) Déceupt, *deceptus*. L'orthographe touchait encore l'étymologie.

(6) Se tua.

(7) Faut-il comprendre : et la vue de son corps fit pareillement se tuer Thisbé? ou bien : Pyrame, s'étant tué, engagea par l'exemple Thisbé à murdre (frapper d'un coup mortel) son corps pareillement ?

LA DAME.

Hypocrisie de dol pleine (1),
Qui le cœur obtenebre et nuict (2),
Feit apparoistre que la nuict
A péché rend l'âme vilaine.

LE SEIGNEUR.

Le meurier changea sa coulleur
En fruict rouge et sanguinollent,
Comme juste (3), et en cas dollent,
A tousjours porté la doulleur.

LA DAME.

L'arbre de soy meilleur (4)
Que le meurier, et excellent,
Ne change de fruict opullent,
Car il est constant en valleur.

LE SEIGNEUR.

De malefice vient malheur.

LA DAME.

De bonté procède tout bien.
Mon cher seigneur, nous povons bien,
En conjugale honnesteté,
Néantmoins qu'il ne soit osté (5),

---

(1) Pleine de ruses.

(2) Nuit, *nocet.*

(3) J'hésite à lire juste ou tost. Les deux mots s'expliqueraient d'ailleurs fort bien.

(4) Ce vers est trop court. Le copiste de l'Echevinage a évidemment oublié quelque mot : « beaucoup meilleur » peut-être.

(5) Ce vers oiseux parait assez difficile à comprendre. Les poètes du XVI[e] siècle pratiquaient déjà la cheville en grand, la cheville du vers entier.

Nous transporter chez nos amis
Et subjects, lesquels Dieu a mis
Soubs votre souveraine forche (1).

LE SEIGNEUR.

Ad ce faire mon vœul (2) s'efforche,
Non point pour gloire accumuler,
Mais pour voir et dissimuler (3)
Toutes choses à mon possible.
Dieu merchi, mon regne et paisible
On me ayme, on me craint et doubte (4) ;
Dont sans plus pineuse (5) doubte (6),
Monstrer me doibs à mes suppots.

LA DAME.

En enssuivant vostre propos
Pour avoir véricacion,
La notre congrégacion (7)
Transportons en la Picardie.

LE SEIGNEUR.

Ne doubtez (8) que je contredie
A votre requeste, ma doulce ;
Je vous advise bien de bouche (9)

---

(1) Forche, force. Je n'ai pas besoin de traduire aux picards.

(2) Volonté, désir, d'où le mot actuel vœu.

(3) Il est certain que l'auteur a donné à ce mot un autre sens que le sens ordinaire et étymologique. Faut-il comprendre distinguer, distribuer ou disposer ?

(4) Redoute.

(5) Ce mot, trop court d'ailleurs pour le vers, ne me représente aucun sens.

(6) Hésitation.

(7) Congrégation. Nous et notre entourage.

(8) Ne craignez.

(9) Bouche et douce. Rimes du temps.

Que une vallée vous verrez
Où soullas vous percheverez
Plus largement que ne vous somme (1).

LA DAME.

Son nom ?

LE SEIGNEUR.

La vallée de Somme.
Ung lieu délicat, fructueulx,
Gouverne (2) de gens vertueulx
Et léaulx à vostre régence.
Veu (3) vous avez à dilligence
Abbeville, beaucoup famée
Et de nous grandement amée,
Toute prompte à gendarmerie
Donner grands coups d'artillerie (4),
Noûs recepvant en ces atours (5).
Elle ne a chasteau ne tours (6)

---

(1) Que je ne vous en fais la somme ; que je ne vous le dis.

(2) Gouverne, certaine étendue de territoire soumise à une même juridiction ou autorité.

(3) Veu. Je ne lis que ce mot que j'ai peine à comprendre ici, à moins qu'il ne serve à une transition rapide du poème. Les voyageurs *primerains* se trouvent tout à coup transportés en la vallée picarde et le roi dit à la reine : vous avez vu Abbeville, etc. Il est probable que les voyageurs en scène se sont avancés déjà vers le personnage représentant Abbeville et qui va parler bientôt.

(4) A recevoir les gens de guerre avec son artillerie.

(5) Astours, âtours, toilette de fête.

(6) Telle est la première rédaction du vers ; une seconde en surcharge nous donne :

Elle ne a ne chasteau ne tours.

Dans le premier cas, *ne a* doit se prononcer sans élision ; dans le second cas, nous devons faire entendre *n'a*.

Que pour nous n'ayt toujours gardé
Et soigneusement regardé
A tout comme France et fidelle (1).

LA DAME.

A bon droict dict [on] grand bien d'elle
Regardez ; elle vous salue.

ABBEVILLE.

Très-cher roy de... . (2) value (3),
Plus preux que Hector et Priam fils,
Tous mes désirs sont assaisis (4)
Quant ta personne je regarde ;
Tu es ma seulle sauvegarde
Après Dieu et les benoist saincts ;
Mes abbevillois se sont sains (5).
Possède moi, tu es mon roy ;
Je soustiendray tout ton arroy (6),
Obéissant à ta personne.

LA DAME.

Son voulloir au vostre consonne (7).
Ma foy ! voilà noble picarde.

---

(1) Et soigneusement regardé, etc., ces deux vers ne se rattachent pas très-correctement aux précédents selon notre grammaire moderne. Ils signifient qu'Abbeville a toujours pris soin à tout, comme France (attachée au parti de France ou comme faisant partie du domaine de la couronne) et fidèle.

(2) Une épithète manque ici : « de grande ou de haute value. »

(3) Value, valeur, mérite.

(4) Satisfaits, rassasiés.

(5) Ou mes abbevillois te sont sains. J'ai de la peine à comprendre dans l'un ou dans l'autre cas. On appelait saints parfois les serfs d'église. L'auteur du poème, *Moine ou prêtre* peut-être, au courant des droits ecclésiastiques, a-t-il employé le mot dans ce sens ? Je le crois ; je penche même, en revoyant le texte, à lire : te sont sains.

(6) Tout ton état de splendeur.

(7) Sonne avec le notre, est d'accord.

ABBEVILLE *à genoulx.*

Madame, quant je vous regarde,
Mon cœur se pasme, néantmoins
Vous saluant à joinctes mains,
Genoux fléxis et.... . (1) chère,
Je vous prie faire grand chère (2)
En vos limites dont j'ay mie (3),
Car tout mon courage premie (4)
A vous rescréer sus ma foy.
A vous aussi grand' feste fay
Que faict la Seine pour sa dame (5).

LA DAME.

Sy ne me aymiez de corps et de ame
Vous n'eussiez faict tels appareulx (6) ;
Nos mistères quy n'ont pareulx (7)
Me plaisent fort et me rescréent.
Mais dictes-moy, sy vous agrée (8),
La substance (9), et ne faillez point.

ABBEVILLE.

Madame, pour le premier point (10),
La fontaine auprès du verger
Seignifie, pour abrégier,

---

(1) Mot que je ne peux lire.

(2) Grand accueil, bon visage.

(3) Dont j'ai une petite partie, ou dont j'occupe une faible part.

(4) Deux sens se présentent, selon qu'on lit premie ou promie. Dans le premier cas il faut comprendre : car je récompense tout mon courage..... Dans le second, (*promie*, mais je ne crois pas cette lecture bonne) : J'élève tout mon courage...., par une conjugaison mauvaise de promouvoir.

(5) Moi. Abbeville, je n'entends pas que la Seine vous fête mieux que moi.

(6) Appareils, décoration d'apparat.

(7) Le poëte ne se ménage pas le mérite.

(8) Le poëte veut que la reine soit polie.

(9) Expliquez-moi les sujets représentés.

(10) Nous allons suivre maintenant les autres tableaux : PREMIER TABLEAU : une rivière entourant un verger.

L'eaue de Somme doulce et profonde,
Laquelle son cours maine et fonde (1)
Environ le verger plaisant
Lequel nous sommes exposant,
Le royaulme très-chrestien
Où le roy et vous se soubstien (2)
Triomphant en estat royal
Dont moy mesmes, de cœur loyal,
L'Eglise, bourgeois et gentils (3),
Avons comme prompts et actis (4)
Ledict mistère à vostre entrée
Extrait de la lettre sacrée
Au psaultier hault estimé
. . . . . *Dominus regit me* (5).
Et est la lettre toute telle
Que vous me orrez dire, escoutez-le :
« Le très chrestien roy François (6),
Mon seigneur, me conduict et maine
En Abbeville doulce et humaine
Où trouveray lieu à mon choix
Dessus l'eaue, et reffection,
Et au verger de son royaulme:
Il a seul converty [?] mon âme
A sa grand' dellectation. »

LE SEIGNEUR.

Voilà belle exposition
Et fondée en la vérité.

---

(1) Fonde, répand, *fundit*, *effundit*.

(2) Le poète abbevillois nous semble quelque peu faiblir. Si la clarté ne lui fait pas encore absolument défaut, le relâchement, suite de la fatigue, se fait sentir dans l'effort qui allonge la tirade.

(3) Nobles.

(4) Ou artis ?

(5) Je suis forcé de laisser incomplet ce vers que je lis mal.

(6) Ici Abbeville parle au nom de la dame ou de la reine.

LA DAME (*à Abbeville*).

Je vous donné l'auctorité
De parachever.

LE SEIGNEUR (*à Abbeville.*)

Il le faut.

ABBEVILLE.

En nostre second eschaffault (1)
Estoit le Roy, soubs sainct Michel
Signant (2) que Dieu transmit du ciel
A ses ancestres la miarie [?]
De France sus toute chérie ;
En aprez le roy sans ensonne [?]
Présentant à vostre personne
L'agneau d'or (3), faict seignifiance,
Qu'en vous du tout mist sa fiance,
Nous alliant en seure paix,
Dont (4) Justice par ses apprests
Confuse belliqueuse esclandre.
Ad ce propos, la salemandre
Par son pouvoir qui poinct et picque
Reboute (5) la guerre et la picque (6)
A la très hideuse Athropos,

(1) SECOND TABLEAU représentant plusieurs Rois et une Salamandre chassant la Guerre vers Athropos.

(2) Signifiant.

(3) Anneau sans doute.

(4) A cause de quoi Justice rend confuse l'esclandre belliqueuse, c'est à dire la guerre : ou..... paix par laquelle Justice rend confuse, etc.

(5) Rejette, renvoie.

(6) Métaphore empruntée à la guerre ou au labourage : la pousse avec la pique ou avec l'aiguillon vers la très hideuse Athropos.

LE SEIGNEUR.

Donnez-nous de cela l'expos (1)
Sus *deduxit me* contenu
Et quel sens y s'est mainctenu.

ABBEVILLE.

Par allyance et foy promise
Qui sont de justice sentiers
Mont ici deduict vollentiers
Pour son hault nom m'y suis submise (2).
La guerre et umbrage de mort
Sont enversés et mis au bas ;
Je ne doubteray (3) leurs combas
Car la sallemandre les mort (4).

LA DAME.

Voilà bien dict (5).

LE SEIGNEUR.

Sans mal remord (6)
On ne scaurait que répliquer.

ABBEVILLE.

Je vous le diray à bref plet (7) :

---

(1) Le chef primerain s'est avancé vers un nouveau TABLEAU dont il demande l'explication et qui représente un Roi dans toute la majesté du commandement et entouré de ses fils. Le chef primerain pouvait se reconnaître dans ce personnage « sceptre tenant. »

(2) Je ne sais si je lis bien, mais je suis forcé d'avouer que tout cela n'est pas clair.

(3) Je ne redouterai.

(4) Mord.

(5) La reine peut approuver, c'est dans son rôle, mais comprend-elle ?

(6) Expression vague, ce nous semble, pour : sans s'exposer à mal dire,

(7) A brève plaidoierie, brièvement.

Le Roy assis, sceptre tenant,
Dénote qu'il est gouvernant
Son royaume à commandement ;
Et n'est s'y osé (1), vrayement,
Qui ne tremble sous son baston.
Par son espée cougnoist-on
Qu'il faict justice à tout endroict
En punissant selon le droict
Ses subjets quand ils ont mespris (2).
Ses trois nobles fils bien apris,
Vrais fleurons du lis pululans
Au roy et à ses biens vœulans (3)
Donnent très grande esjouissance,
Car ils renfforchent la puissance
Du royaume en telle manière
Qu'ils deffenderont la banière
De France s'on les .....hissoit (4) ;
Dont mon pœuple (5) s'esjouissoit
A votre advenue nouvelle.

LA DAME.

J'entens le cas (6).

LE SEIGNEUR.

qu'on nous revelle
En substance, sans tarder plus,
Virga tua et baculus (7).

---

(1) Et qu'il n'est si osé, et qu'aucun n'est si hardi.

(2) Méfait ne serait-il pas plus exact ?

(3) A ceux qui veulent du bien au roi.

(4) Je ne peux lire.

(5) C'est Abbeville qui parle ; il s'agit du peuple d'Abbeville.

(6) Remarquons que la dame fait toujours la fine. Le poète n'eut pas été fâché de lui prêter quelque mot. Il y a de sa part bonne volonté.

(7) Inscription sur un TROISIÈME TABLEAU que je ne puis bien expliquer, n'ayant pu bien lire. On devine quelque allégorie embarrassée et gauloise en latin.

ABBEVILLE.

La verge de direction
Et très illustre géniture
De. . . . . . la florature
Me donnent compellation
Abbeville en Ponthieu....
A ma venue faict grand chère
J'en tiendray sa nation chère
Qui ne fust oncques de..... (1).

LE SEIGNEUR.

L'aplication n'est pas male (2);
Vostre propos suit à plaisir.

LA DAME.

Abbeville, prenez loisir
A nous déclarer le IIIIe

ABBEVILLE.

Le Roy assis en lieu sublime (3)
Du saint esprit advironné,
Note que Dieu lui a donné
Pour régir ce royaume insigne
Une unction et sacré signe
Que n'ont aultres roys crestiens;
Car je vœulx dire, et j'y soustiens,
Que, moyennant la sainte ampole
Dont il est oingt seul soubs le pole,
Les escroelles il efface
Par ung singulier don de grâce;
Et à la raison que madame,
Sa très heureuse espouse et femme

---

(1) Mal lu.

(2) Pour mal ! Il est vrai que la traduction peut nous donner : mauvaise.

(3) QUATRIÈME TABLEAU : un roi *environné* du Saint-Esprit et de douze pairs. Représentation encore du puissant chef primerain.

A luy par mariage unie,
Ils sçussent (1) que Dieu l'a munie
De bénédiction pareille,
La doulce boisson non pareille
Dont le roy présent luy a faict
Et qu'elle a savouré de faict
C'est l'honneur, la joye et triumphe
Qu'elle a, puis qu'avecq luy triumphe
Par tout le royaume de France.
Les douze pers (2) font démontrance
Que pour le roy magnifier
Ils ont voullu ratiffier
Leur Royne, en lui faisant service.

LA DAME.

Impregnasti voullentiers veisse
Mis en françois ; parlez à tant (3)
Comme le bref le fut portant.

ABBEVILLE.

Ton chef est oingt du sacré sacre ;
Toy et moy ne sommes qu'ung corps
En mariage ainsy concords ;
Ton chef sacré le mien consacre.
O que très cher est mon calice
Duquel mon roy et mon seigneur
M'abreuve de royal honneur,
Mellifiueux et sans malice (4) !

LE SEIGNEUR.

Enssuivant vostre proposé
Cestuy vers est bien exposé ;
Que le dernier nous soit devis (5).

---

(1) Et à la raison que..... il sçussent ou sçassent (sachent.....) afin qu'on sache que Dieu a muni la Dame de bénédiction pareille.....

(2) Pairs.

(3) J'entendrais volontiers la traduction de la sentence *impregnasti* mise en scène dans le CINQUIÈME TABLEAU.

(4) Tout ce couplet n'est pas d'une clarté limpide. Il est emporté cependant par un certain mouvement lyrique

(5) Expliqué.

ABBEVILLE.

Le Roy en majesté assis,
Qui faisoit signe d'une verge
A la royne, lui donnant cherge (1),
En son haultain royal povoir,
Des prisonniers mectre povoir
Hors des prisons, leur donnant grâce,
Ce qu'elle a faict en ceste place
A son joyeulx advenement,
Espérant par foy tellement
Parvenir en l'éternel rengne (2)
Où nostre Dieu qui toujours règne
Intronise ses bons amys (3).

LA DAME.

Exposez comment avez mys
En français le final entier.

LE SEIGNEUR.

Dictes, je l'orray (4) voullentiers.

ABBEVILLE (5).

« Puisque je porte la couronne
Et que droict royal ce m'accorde,
Je doibs faire miséricorde
A ceulx que prison advironne.
Par cest œuvre j'ay espérance
D'habiter en la maison Dieu (6)
Lequel par foy m'y donra lieu
De perpétuelle asseurance. »

---

(1) Charge.

(2) Royaume ?

(3) Cette longue phrase copiée ainsi, et je n'ai pu la copier autrement, ne finit pas grammaticalement et manque de conclusion logique.

(4) Je l'entendrai.

(5) Abbeville parle évidemment au nom du personnage représentant le roi.

(6) La maison de Dieu.

LA DAME.

Jésus me doint (1) persévérance
D'avoir miséricorde au cœur
Et la préférer à rigueur
De justice en lieu et en temps (2) !

LE SEIGNEUR.

Nous sommes de vous très contens,
Abbeville, je vous afferme (3).

ABBEVILLE.

Pour fin je crierai de voix ferme :
Dieu gard' de mal et de ruyne
Le roy François et la royne (4),
Le Daulfin avecq ses deux frères !
Dieu prins en gré nos mistères (5) !

FINIS.

Nous essaierons un jour de découvrir le nom de l'auteur de ce poème, dans le registre aux comptes de la ville.

F. Prarond.

---

(1) Donne.

(2) Eh bien ! si nous ne découvrions d'ailleurs d'autres qualités dans notre poète abbevillois, nous devrions encore lui être indulgent pour les vers de cette page et les sentiments qu'ils expriment. Les bourgeois du XVI[e] siècle ne craignaient donc pas de s'adresser avec une certaine liberté à leurs princes, dans la langue rhytmée, il est vrai, et de leur donner des conseils de douceur et de miséricorde. Nous sommes heureux de retrouver cette humeur toute tendre et charitable chez notre poète inconnu, interprête autorisé sans doute de ses concitoyens en cette hardiesse généreuse.

(3) Affirme.

(4) La mesure et la rime demandent qu'on prononce la ro-yne.

(5) Une syllabe, c'est-à-dire un mot, manque dans ce vers.

AUBRY LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE.

I.

Si la nomenclature des illustrations d'une ville était limitée aux noms seuls des personnages auxquels elle a donné le jour, les biographies locales se trouveraient fort restreintes. J'ajoute qu'elles seraient incomplètes. En effet, n'y a-t-il pas plusieurs sortes de naissances, dont une ville peut devenir le théâtre ? naissances à la sainteté chrétienne et à la gloire militaire ; naissances à l'illustration politique et administrative, naissances à la célébrité littéraire, scientifique et artistique. Si par impossible, saint François d'Assise et notre saint Vincent de Paul, Louis XIV et Napoléon, Bossuet et Colbert, Raphaël et Corneille avaient séjourné quinze ou vingt ans dans une même ville, cette heureuse cité n'inscrirait-elle pas avec un légitime orgueil, leurs noms au catalogue de ses enfants d'adoption ? En agir différemment serait à la fois un crime de lèse-grandeur humaine et un acte de spoliation flagrante de ses propres intérêts. Les hommes ou les évènements qui ont contribué à l'illustration d'une ville ne forment-ils pas une partie intégrante de sa fortune communale ; à tel point, que si les annalistes en omettaient volon-

tairement quelque chose, la postérité serait en droit de leur en demander un compte des plus sévères. Quoi de plus précieux ! Autant l'esprit est supérieur à la matière, autant les trésors intellectuels ou moraux l'emportent en valeur réelle sur les trésors matériels ; l'abyme des perturbations sociales engloutit d'ordinaire ces derniers, les premiers seuls échappent à la rouille des âges et aux cataclysmes révolutionnaires. On peut être momentanément oublieux, mais on finit toujours par se souvenir. Aussi dans le bilan de leur fortune les villes doivent être parcimonieusement économes de ces richesses d'illustration : ne sont-ce pas les seules durables ici-bas, après toutefois celles de la Religion ? Donc, en écrivant l'histoire d'une cité on rangera parmi ses enfants, non-seulement les personnages nés dans ses murs, mais encore ceux qui, étant devenus accidentellement ses citoyens, ont reçu dans son sein la naissance au talent et la consécration de la gloire.

A travers nos études sur Compiègne, nous avons rencontré sur la route une illustration artistique, d'un mérite exceptionnel ; nous nous sommes fait un devoir de la mettre en relief et de lui assigner le rang qu'elle mérite si bien d'occuper au milieu de ces pages. Parlons de la vie et des travaux d'Aubry Lecomte dont les œuvres ont fait pendant plus de trente-cinq ans l'honneur de nos expositions nationales. Il a eu la gloire d'être l'un des initiateurs les plus habiles d'un art reproducteur, qu'il a su porter à un degré de perfection telle que personne n'est encore parvenu à dépasser et même à atteindre. A la vérité Aubry Lecomte n'est pas né à Compiègne. Néanmoins, c'est pendant le long séjour qu'il a fait dans notre antique cité de 1832 à 1844, au sein d'une famille dont les membres y occupaient les premières places, qu'Aubry Lecomte a reçu la consécration publique de son beau talent.

Nous le revendiquons à bon droit pour nôtre, et nous l'inscrivons au catalogue des enfants illustres de Compiègne.

C'est à Nice, alors comme aujourd'hui chef-lieu du département des Alpes maritimes, qu'Aubry Lecomte (Hyacinthe-Louis-Victor-Jean-Baptiste) naquit le 31 octobre 1797 (10 brumaire an VI). Son père, Aubry du Bourguet (François-Augustin) d'Angers, était lieutenant au premier bataillon, de la 85e demi brigade ; depuis il remplit en cette ville les fonctions de lieutenant trésorier de gendarmerie ; emploi qu'il occupa plus tard à Draguignan. Engagé volontaire à seize ans, Aubry du Bourguet était lieutenant à vingt-deux. Un brillant avenir s'ouvrait donc devant lui, lorsque la Providence plaça sur son chemin une jeune personne non moins remarquable par la naissance et la beauté que par les dons de l'esprit et du cœur. Il prit pour compagne Ursule-Eymare-Françoise-Paule-Justine, fille du baron de Calvi de Vignolez, et petite-fille du marquis de Tresman. La maison de Tresman, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Provence, est alliée à celle de Saint-Cricq ; d'où l'alliance de la famille Aubry avec celle de Saint-Cricq. Cette union limitait forcément la carrière du jeune officier. Tout entier aux devoirs de leur état, M. et Mme Aubry du Bourguet, quoique dans une position de fortune modeste, ne subirent point l'influence de ces doctrines égoïstes et criminelles, qui de nos jours conduisent les sociétés à leur perte. Dieu bénit leur union ; quinze enfants vinrent « faire couronne » à leur noble et vaillante mère. A la vérité, lorsque ce père et cette mère furent appelés par Dieu à un monde meilleur, ils ne laissèrent pour toute fortune qu'un nom sans tâche et des traditions d'honneur et de vertus précieusement conservées par leurs descendants et notamment par leur petit-fils Charles Aubry

Lecomte, commissaire de la marine et officier de la Légion d'honneur. Aubry du Bourguet était chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Celui de ses enfants qui nous occupe, Hyacinthe, reçut au foyer domestique la première éducation littéraire. Les idées de naturalisme et de déisme, propagées durant les cinquante dernières années du XVIII[e] siècle par la secte philosophique, et le retour aux doctrines et aux arts païens, tant vantés pendant la période révolutionnaire et au commencement du XIX[e] siècle, exercèrent une influence considérable sur son esprit dans la direction artistique qu'il devait adopter un jour. Néanmoins, et par une heureuse inconséquence, il garda toujours des sentiments chrétiens qui devinrent sa force et sa consolation au déclin de sa carrière. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour les mathématiques et le dessin et un goût très vif pour l'étude. Un lycée ayant été fondé à Nice en 1810, cette ville accorda au concours deux bourses communales. L'une fut obtenue par le jeune Aubry, à la suite d'un brillant examen présidé par M. Joubert, inspecteur général de l'Université. Sur le rapport de ce fonctionnaire supérieur, M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, le nomma boursier à pension entière de Nice. Il fut l'un des élèves les plus distingués de ce collége, ainsi que nous l'apprend une lettre du proviseur, M. le comte de Orestis. Rien n'est plus honorable pour la mémoire d'Aubry que cet éloge.

« Nice, le 23 juin 1814,

» Le Proviseur du Lycée de Nice, membre de la Légion » d'honneur,

» A Son Excellence Monseigneur le comte de Fontanes,

» pair de France, grand-maître de l'Université royale, com-
» mandant de la Légion d'honneur.

» Monseigneur,

» Au moment où la cloture de ce Lycée va laisser sans
» destination ultérieure les élèves boursiers des villes qui
» font partie des Etats du roi de Sardaigne, je crois devoir
» prier Votre Excellence de daigner accorder sa protection
» au jeune Hyacinthe Aubry, fils de M. Aubry, natif d'Angers,
» département de Maine-et-Loire, quartier-maître de la gen-
» darmerie du ci-devant département des Alpes maritimes,
» actuellement en cantonnement à Grasse avec le reste de
» son corps. Le jeune Aubry est accidentellement né à Nice,
» et il put être proposé en conséquence pour boursier com-
» munal de cette ville par M. Joubert, inspecteur général,
» qui après l'avoir examiné, reconnut aussitôt dans cet
» enfant les dispositions les plus heureuses sous tous les
» rapports. Votre Excellence le nomma boursier communal
» de notre ville à pension entière et depuis son admission
» dans notre Lycée, cet estimable jeune homme a si pleine-
» ment confirmé les pressentiments de M. Joubert et a si
» bien mérité les bontés de Votre Excellence que je dois lui
» proposer de lui en accorder la continuation. En effet, cet
» élève, sergent-major de notre Lycée, a toujours tenu une
» conduite irréprochable. Il est d'une docilité exemplaire et
» d'une application dont on est obligé de modérer l'ardeur ;
» toujours des premiers dans ses classes de latin et de ma-
» thématiques, il est aussi excellent dessinateur ; enfin cet
» élève a des qualités et des talents supérieurs qui annoncent
» qu'il peut devenir un sujet très distingué, si Votre Excel-

» lence daigne s'intéresser en sa faveur pour lui faire ac-
» corder une autre bourse dans un des lycées de l'intérieur ;
» avantage que son père ne pourrait lu procurer parce qu'il
» est chargé d'une nombreuse famille. Le jeune Aubry a
» parcouru les diverses classes, jusqu'à la deuxième année
» d'humanités ; il a remporté des prix à tous les concours et
» pour toutes les parties de l'enseignement, notamment celui
» de sagesse ; je le considère comme l'élève le plus recom-
» mandable de ceux que Votre Excellence avait placés sous
» ma direction, et j'ose espérer qu'elle aura pour agréable
» l'intérêt que je prends à ce qu'il puisse achever son
» éducation.

Signé : le comte DE ORESTIS. »

Hyacinthe Aubry se distinguait par un goût spécial pour les mathématiques, tel est le témoignage que Xavier Giraudi, son professeur, se plaisait à lui rendre le 3 mai 1814. Aubry songeait même à l'Ecole polytechnique, et il avait l'aptitude nécessaire pour y être reçu, comme l'affirmait un juge compétent, le 28 octobre 1815, lorsque les circonstances l'obligèrent à entrer le 1er décembre en qualité de préposé Payeur à Antibes dans le service de la Trésorerie de l'armée.

« Je soussigné, Sertour, ancien élève de l'Ecole polytech-
» nique, capitaine à l'état-major du génie, chevalier de la
» Légion d'honneur, certifie que M. Aubry (Hyacinthe),
» payeur de la guerre à Antibes, a toutes les connaissances
» nécessaires pour être admis aux examens d'entrée à l'Ecole
» polytechnique ; que de plus, il a des notions très-exactes et
» assez étendues de physique, chimie, astronomie, mécanique,
» géographie, et qu'il possède particulièrement l'art de lever

» les plans et de construire des cartes topographiques et
» géographiques ; qu'il dessine à merveille le corps humain
» avec le dernier fini ; le paysage avec goût, les cartes
» militaires avec intelligence et les fortifications avec plaisir.
» En qualité d'ami, j'ai trouvé dans son commerce tous les
» agréments que peut procurer le plus beau naturel orné de
» toutes les connaissances et de tous les talents les plus
» agréables. Je le recommande à tous les élèves de l'Ecole
» polytechnique comme un camarade digne d'être agrégé à
» notre corps, et surtout comme l'ami le plus franc et le
» plus aimable. Sa modestie cache une partie de ses talents
» et de ses qualités à celui qui le voit sans avoir le temps de
» l'apprécier. »

M. Bure, chef de bataillon, ingénieur en chef d'Antibes, rend de lui un témoignage analogue ; il « certifie, le 29 oc-
» tobre 1815, que M. Hyacinthe Aubry, Payeur à Antibes,
» possède parfaitement les mathématiques élémentaires, et
» paraît avoir le goût autant que les dispositions de s'élever
» aux plus hautes connaissances physico-mathématiques. Il
» joint à ce mérite des talents variés en littérature, et
» dessine très bien la carte et le plan, il dessine surtout la
» figure de la manière la plus brillante et la plus soignée, et
» peut se promettre les plus grands succès dans les arts qui
» dépendent du dessin. Je pense en un mot que M. Aubry
» peut devenir un ingénieur distingué. » Aubry fut attaché à la Trésorerie de l'armée du 1er décembre 1814, au 1er janvier 1816. Le Payeur en chef de la 8e division militaire, certifie le 26 février 1816, que pendant ce temps il a rempli ses fonctions « avec zèle, intelligence, et qu'il possède les
» qualités qui constituent un bon comptable. » Tous ceux qui l'ont connu durant cette période, rendent de lui le meilleur

témoignage ; le maréchal de camp Slivarich, commandant supérieur à Antibes, déclare le 6 août 1815, « que M. Aubry, » Payeur en cette ville, est un fonctionnaire connu par sa » probité, ses sentiments et son dévouement, que dans » toutes les circonstances, il s'est conduit avec modération, » et ne s'est immiscé absolument que dans les devoirs que » lui imposait sa place. » Le maréchal de camp, baron de Perreymont, commandant le département du Var, après avoir constaté son excellente attitude, ajoute : « M. Aubry a » toujours été au-dessus des devoirs de sa place, par ses » connaissances et son zèle. Sous tous les rapports physiques » et moraux, ce jeune homme est digne d'être appelé à des » fonctions distinguées. Il joint les avantages de l'esprit à » ceux du corps, et il ferait un excellent officier s'il se » destinait à l'état militaire. »

Avec de telles dispositions, Aubry ne pouvait manquer de réussir dans la carrière qu'il devait embrasser définitivement. Il abandonna la Trésorie de l'armée le 1er janvier 1816, après un séjour de deux mois à Marseille, où résidait son père, en qualité de Quartier Maître de la Gendarmerie Royale ; il arriva à Paris le 15 mars 1816. Grâce à l'intervention du marquis de Saint Cricq, son parent, alors Directeur Général des Douanes, et surtout aux excellents témoignages rendus de lui, Aubry fut nommé Surnuméraire au Ministère des Finances, le 1er mai 1816. Ainsi qu'il le racontait lui-même, le jeune employé s'était fait une loi d'accomplir avec une scrupuleuse exactitude tout ce qui lui était prescrit. Néanmoins, quand après l'achèvement de son travail, il lui restait quelque loisir avant la fin des séances quotidiennes, il le dépensait au profit de ses études favorites, au lieu de les donner comme tant d'autres, à des conversations légères

ou inutiles. En dehors du Ministère le dessin était son unique occupation ; il y apportait une telle ardeur, qu'en été il se levait avec le soleil et qu'en hiver, après avoir assisté le soir aux cours de l'Ecole des Beaux-Arts, il prolongeait ses études bien avant dans la nuit.

II.

C'est par l'entremise de Girodet-Trioson, auquel il avait été présenté en 1817 par la baronne Larrey, élève elle-même de David, qu'Aubry fut admis à l'Ecole des Beaux-Arts le 17 juin 1818. Un certificat d'admission délivré par le secrétaire perpétuel de l'Ecole, M. Mérimée, porte le n° 455. Ce document est en outre revêtu du visa des années 1819, 1822, 1823 et 1824. Une semblable persévérance méritait des encouragements qui ne lui firent pas défaut. Il fut appelé le premier au concours de la figure nue, durant le semestre d'hiver de 1820 ; en 1822 il obtenait la seconde médaille au concours des Beaux-Arts, la première en 1823, à la suite du concours d'après l'antique, auquel il avait été également appelé le premier le 28 avril 1823. Pour qui connaît la vie et les occupations des bureaux, si monotones et si arides dans les emplois inférieurs, on comprend qu'il fallait au jeune Aubry cette puissance d'énergie et de volonté qu'il avait reçue du ciel, pour suivre la carrière des arts parallèlement à celle de l'administration. Comme il arrive d'ordinaire aux hommes d'un mérite exceptionnel, il est probable qu'Aubry fut contrecarré dans ses inclinations artistiques : « cela nuira » à votre avancement, lui disait-on, il faut renoncer au » dessin. » Ces sortes de monitoires, le plus souvent dictés par les sentiments d'une jalousie mesquine, voilée d'un

semblant d'intérêt, loin de refroidir le zèle du jeune artiste, lui donnaient au contraire de nouveaux feux.

Sans autres ressources que la très modeste pension assignée par sa famille, Aubry connut les difficultés matérielles de la vie. Quel jeune homme ne les a pas connues à Paris? Il en écrivait à sa mère, qui s'efforçait de lui rendre le courage et l'espérance. « Que j'ai eu de bonheur en lisant ta » charmante lettre, écrivait-elle le 2 mai 1818; oui vraiment » elle m'a, je t'assure, arraché des larmes. Comme au milieu » de ces petites peines, j'aime à te voir dans de si heureuses » dispositions. Continue toujours à marcher dans le droit » chemin et tu mériteras d'obtenir l'estime et l'amitié de tes » supérieurs, et de ceux qui te connaissent. Sois fidèle à la » Religion dont je t'ai inculqué les principes dans ton enfance; » fréquente les sacrements et tu verras que Dieu ne t'abandonnera jamais; recours à lui par la prière dans les » épreuves qu'il t'envoie. En suivant cette ligne de conduite » tu seras aussi heureux qu'on peut l'être ici-bas; souviens-» toi, mon fils, qu'on est toujours heureux quand on a la » paix du cœur. Tels sont les vœux que je forme pour toi, je » demande chaque jour à Dieu de te bénir. Puisse le Seigneur » avoir égard à ma prière et ton bonheur sera parfait. Avec » des sentiments comme les tiens, mon cher fils, tu ne peux » manquer d'être heureux. O mon cher Hyacinthe, que tu » m'offres de consolations! » Fort des conseils et de la tendresse d'une si digne mère, Aubry travaillait avec une égale ardeur à répondre à la bienveillance de l'administration et à progresser dans l'art du dessin.

N'omettons pas de rappeler ici que, lors de sa présentation à Girodet, le grand peintre se montra tellement satisfait des études d'Aubry, qu'il lui exprima le désir d'en conserver

quelques unes. On comprend la surprise du jeune artiste ; il fut justement fier de l'honneur et de l'encouragement que lui accordait ce maître, alors dans tout l'éclat de sa gloire. Précédemment il avait eu la bonne fortune de recevoir les conseils d'Hersent, l'un des peintres les plus estimables de la Restauration. Comment, sous la direction de tels maîtres, Aubry n'aurait-il pas fait des progrès rapides ?

Aubry venait d'atteindre sa vingt-troisième année, lorsqu'au mois d'avril 1820, il fut agréé comme gendre futur du Receveur particulier des finances de l'arrondissement de Compiègne. Ce projet de mariage avait été préparé par M. Daumont, chef de division au Trésor, sous les ordres duquel il était placé. H. Aubry trouva dans la famille Lecomte, une bonne et gracieuse compagne dont les vertus et les charmes lui rappellaient l'admirable mère qui avait pris soin de ses jeunes années. M. Lecomte après avoir été successivement commissaire du Gouvernement pour les travaux de percement du Simplon, chef du bureau de l'Etat-Major, puis Trésorier général et chef de la division des fonds au Ministère de la Police générale, avait, depuis 1816, échangée cette position contre une recette des finances. Il était chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de la Réunion.

Ed. de l'Hervilliers,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome

(*La suite au prochain numéro*).

ÉTAT PHYSIQUE

DE LA VILLE DE PÉRONNE

AU COMMENCEMENT DU XV[e] SIÈCLE (*).

C'est le 13 juillet 1404, qu'il fut investi par le maïeur et le conseil de ses importantes fonctions. « Il est retenu aux » gaiges et pençion de la ville, pour visiter et warder le fait » de l'artillerie, faire getter canons, et aultre artillerie, » quand besoing sera, pour fait de guerre et en aultre » menière ; et faire toute aultre chose, sans riens excepter, » qui a fait de forteresche apartient. » On lui donne pour ses peines : « LX sous par an, aveuc le robe de le ville, » on l'affranchit de tailles, et on le loge là où vous le voyez, « hault en le porte Asson. »

Nous ne saluerons plus dans le château fort de Péronne, l'antique habitation des maires du palais que Saint-Fursy honora de sa présence ; les Normands l'ont dévastée. Nous ne pourrions même plus y reconnaître la prison de Charles-le-Simple, car c'est au XII[e] siècle seulement, que, après bien des transformations, il a pris la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Cependant cette tour tout récemment reconstruite, qui en protége l'enceinte du côté du Nord, aura bien

---

(*) Voir *Picardie* 1865, 1866, p. 29, 57, 117, 156, 262, 309, 353, 414, 457, 537, 316 et suivantes.

quelques souvenirs à présenter à nos arrière-neveux. C'est dans ses salles humides et sombres que le comte de Boulogne se vit si étroitement gardé; le roi de Navarre y médita pendant quelques jours de nouvelles trahisons et de nouvelles lâchetés; voilà pour le passé; mais c'est l'avenir qui lui prépare sa plus belle gloire : soixante ans ne se passeront pas qu'un roi de France verra, avec effroi, ses portes massives se fermer sur lui; et lorsque, à l'époque du siége, sa dernière heure aura sonné, sous ses ruines fumantes, l'intrépide comte de Dammartin, trouvera un tombeau aussi muet et aussi impénétrable que celui de Moïse. C'est en 1418 qu'on a rétabli cette tour. Avant sa reconstruction, il y avait tout auprès d'elle, et du côté du couchant, une porte avec pont-levis qui donnait sortie sur les champs. Le pont fut démoli avec la vieille tour, et la porte murée. Les bourgeois avaient plus d'une raison de la condamner. Le duc Jean de Bourgogne, venait de disposer de leur ville en faveur de son fils Philippe, comte de Charolais. Dans l'état d'anarchie où se trouvait le royaume, ils étaient peu rassurés sur la fidélité de leur nouveau seigneur; aussi, ne voyant pas moyen de pouvoir défendre un passage dont ils n'auraient plus l'accès, ils prirent le sage parti de le supprimer. Le comte de Charolais n'avait pas encore fait son entrée dans Péronne; il n'y avait donc rien de bien offensant pour lui. On pensa même quelques années après, à lui faire payer sa part des frais de démolition. Il se borna pour le moment à délivrer aux Péronnais des lettres de dédommagement; mais, en 1424, Oudart Molet ayant été député vers lui à Lille, en obtint un don de 800 liv. « pour refaire le bresque d'empres le castel. »

Depuis la vente de la chatellenie de Péronne, en 1266, le château n'a plus d'autres maîtres que les rois de France; et

celui qui l'habite aujourd'hui, est un simple gentilhomme à qui le monarque en a confié la garde, et qui porte indifféremment les titres de châtelain, de garde du chastel, et même de maître de la maison du roi (1).

---

(1) Voici la liste de ceux dont nous avons pu retrouver les noms :

1356. Beauduin d'Encre, dit de Luilli, chastelain de Péronne. Le 4 mai de cette année il demande à emprunter à la ville XII moutons, (douze florins au mouton). Elle s'en excuse sur la pénurie de ses finances.

1374. Jean de Monceaux de Montigny, écuyer, échanson du roi. Il portait fascé, chargé de 3 lionceaux.

1375. Colart de Tanguy, escuyer du corps du roi, nommé par lettres du 20 mars de ladite année.

1376. Jean de Douville, chevalier du roi, maître de son hôtel, vers février.

1378. Martelet du Mesnil, écuyer du corps du roi, châtelain de son hôtel à Péronne. Il avait épousé damoiselle Simonne Branque.

1399. Guillaume Barbare, ou Barbaise, conseiller et écuyer du roi.

1407. Joachim de Renty, garde du chastel du roi à Péronne.

1410. Philippe Jossequin. Mais quelques temps après, en 1412, Jean de Longueval, capitaine de la ville, lui succéda dans sa charge. Les lettres de résignation sont du 6 avril, après Pâques.

1427. Henri de Sailly, nommé par le duc de Bourgogne.

144.. Germain Quiéret.

1446. Philibert de Jancourt, conseiller et chambellan de Jehan de Bourgogne, est nommé châtelain et garde du château de Péronne. Foursy de Soubitte, garde, de par le roi, du scel de la baillie de Vermandois, notifié cette nomination par lettre du 3 décembre.

1462. Le 10 juillet, Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, pourvut Jean VIII, sire de Sailly, son conseiller et chambellan, du même office de châtelain de Péronne. (*Nobil. de Picardie*, p. 479).

1466. Pierre de Hacquembach. Le comte de Charolais mande, en cette année, aux gens de ses comptes de lui allouer dans les comptes de son trésorier, certaines sommes à lui payées.

Il devient impossible, à partir de cette époque, de suivre la trace de ces fonctionnaires dont l'office allait être définitivement réuni à celui de capitaine, comme ce dernier le fut lui-même plus tard à celui de gouverneur.

Le séjour d'un pareil château n'offre, il faut l'avouer, rien de bien agréable pour un prince habitué aux distractions et au luxe des maisons royales. Aussi le comte d'Eu eût-il toutes les peines du monde à y habituer sa jeune épouse. Et, pour donner à cette résidence les agréments d'un parc, il pria la ville, en 1359, de vouloir bien lui rétrocéder le bail des terrains environnants qu'elle tenait du roi, et dont en vertu de l'octroi qui lui avait été fait de la ville de Péronne, elle lui devait à lui-même la redevance. « Il fu donc accordé que » li dits conte et contesse aroient, tant qu'il leur plairoit, » tout ce que li ville avoit prins à rente perpétuelle au roy, » est assavoir les prés et rosière du chastel, dont le ville » rendoit au roy nostre sire XXI liv. par an.... parmi ce que » tant qu'ils en geoiraient, ils offriroient à bailler à le ville, » chacun an, quitanche desdites XXI livres. »

Il ne fallait pas être prince pour manifester de semblables désirs. Et, lorsque le château n'eut plus que des gardes temporaires nommés par les rois, ils sollicitèrent de la ville les mêmes faveurs. Henri de Sailly ayant demandé, en 1423, « que on lui vouloist bailler à cens les fossez de derrière le » castel, on fu d'accord que on bailleroit lesdiz fossez parmi » IX liv. l'an, moiennant que la ville pourroit mettre jus » l'ieaue, et retenir en tel estat qu'il lui plairoit pour le » prouffit de le ville. »

En continuant notre promenade vers la porte Saint-Sauveur, nous rencontrons d'abord la tour de l'Angèle, puis la tour Carteigny, qui devait probablement sa dénomination au voisinage d'une propriété appartenant aux anciens seigneurs de ce village. La rue qui conduit de cette tour à la grande rue et tout le quartier qui l'environne, portent également le nom de Carteigny. Il est probable même qu'en 1357 il y

avait là une population assez importante ; car, en nommant des receveurs pour recueillir dans les paroisses « l'assiette » établie pour les ouvrages de le ville, » après avoir désigné ceux « des paroisses de Bretagne, de Saint-Sauveur, de » Saint-Jehan pour le premier tour, » on crut devoir en nommer d'autres « pour le retour de Carteigny, pour » Saint-Nicolai, Saint-Quentin Capelle et Saint-Quentin en » l'yaue. » La tour de Carteigny fut, le 29 juin 1354, l'objet d'un bail semblable à celui de la tour de Sailly. Colart du Weez y eut « ses alers, ses venirs et tout son edmt, à l'ex- » ception de l'estage de dessoubs quy estoit sans louage, et » dont li ville pouvoit faire sen pourfit. » On y mit aussi pour condition que le locataire serait tenu « de warder l'es- » pringalle, en telle manière que pour se deffense, aucuns » dommaige n'en puist advenir à le ville. »

Des deux nouvelles tours qui s'élèvent en face de nous, la première ne porte pas de nom particulier dans le devis de 1399 (1) ; la seconde est désignée sous le nom de tour cornée Saint-Sauveur ; elle commence les ouvrages de défense qui entourent ce beau quartier. C'est auprès de cette dernière que s'étendent les murs de clôture du refuge du Mont-Saint-Quentin. En 1425, on permit aux religieux « de mettre la » porte de leur court, qui est sur les murs de le ville, » empris leur dortoir, à l'endroit et aussi large que le porte » devant, sans préjudice à la ville ni aux lettres qui de ce » ont été faites. »

Les Bénédictins sont là à proximité de leur monastère, car, à quelques pas « de la porte de leur court, » la poterne du Glavion, leur offre une issue commode pour se rendre à

(1) Serait-ce celle qu'on appelait en 1442, la tour Gilles de Hangart ?

l'abbaye. Cette poterne était fermée depuis longtemps, lorsqu'on décida, le 29 juin 1425, qu'elle serait ouverte, et qu'on y ferait « un petit pont levich aveuc du bos pris au » boulevers de Saint-Sauveur (1). »

La portion de terrain, désignée sous le nom de Glavion, fait encore partie du domaine royal, mais la jouissance en a été concédée à la ville, par Philippe III, au mois de juin 1278, moyennant 60 liv. parisis de redevance, et, au mois d'octobre 1513, Louis XII lui en fera l'abandon complet « pour estre, comme les prés de la Royne et de la Rosière, » mis en eaux, fossez et autre force, ainsi qu'il sera advisé. »

Au bout du Glavion se trouvent les fontaines. Si vous voulez connaitre le prix d'une journée d'ouvrier, les Registres aux résolutions vous apprendront que Will[e] Madot, qui a « bourbé et nettoyé ces fontaines en 1414, demandoit » III sous pour chascun jour, depuis le Toussaint jusques à » janvier, mais que Messieurs furent d'accord qu'il aroit » xxxij deniers, en regard qu'il avoit fait bon labeur. »

Mais, tout en promenant nos regards sur le « vallon » de Saint-Sauveur, » ne perdons pas de vue nos remparts.

Voici, au milieu de ces deux tours qui lui servent de défense, la porte qui conduit en *Bretaigne*. La statue du Sauveur du monde que vous apercevez, du côté du faubourg entre les rainures de son pont-levis, est là pour justifier le

---

(1) Il est question le 28 mars 1412, de faire une tour « au cuing empris » le porte du pont. » On décide de prendre pour cela des grés provenant d'une tour qui était en Bretagne, et de lever sur les habitants une taille de II[e] liv. parisis. Il n'est pas douteux pour nous que cette porte n'était qu'une poterne, et qu'elle n'était autre que la poterne du Glavion. Ce que dit le chanoine de Saint-Léger du grand pont de Saint-Sauveur, situé en cet endroit des remparts, vient très bien à l'appui de ce sentiment.

nom qui lui a été donné. Nous ne verrons plus que la place de son boulevard, car, le 22 octobre 1423, on en résolut pour la seconde fois la démolition, « pour ce qu'il queyoit du » tout en tout et estoit pourry ; » les fossés qui l'entouraient furent remplis, et on se servit du bois pour faire des barrières et une « maisonchelle. » La pòrte de Saint-Sauveur disparaîtra un jour elle-même du milieu de ses deux tours ; sous le règne de Henri IV, ses ponts et sa chaussée seront rompus, et elle ira, sous le nom de porte de Bretagne, se rapprocher « d'une » tierche tour de la porte Saint-Sauveur » dont parle notre vieux *devis,* et que nous viendrons nous-même retrouver tout à l'heure. Dirigeons un instant nos pas en Bretagne, et essayons d'y pousser une petite reconnaissance.

D'après « le vies rolle des bans de le ville de Péronne, qui » fu fait au tamps, sire Lambert le coutellier, maïeur de » Péronne, en l'an 1349, » et qui commence au plus ancien Registre aux résolutions, f° 140, on voit qu'il y avait dès lors, vers le milieu du faubourg, à gauche, une rue nommée la rue Neuve. On y lit, en effet, f° 147 : « que le marquiés de » toutes les bestes sera au matin et après disner au val » Saint-Sauveur, entre nœuve rue et le porte Saint-Sauveur. » Il n'y est pas question de la porte qui se trouvait, à l'époque du siége, à l'extrémité de cette rue, et qui fut bouchée après l'incendie qui dévora ses maisons en 1621. Il est bien fait mention ailleurs d'une porte neuve existant dans cette partie de la ville, dès les premières années du XVe siècle, mais son identité avec celle des *Frères-Menus,* paraît un fait acquis, et dès lors il est naturel de la reconnaître dans celle que nous voyons apparaître, à l'extrémité du faubourg, auprès du couvent des Cordeliers. Le bail des fossés qui l'environnent, nous en fournira la preuve. La partie qui s'étend « de la

» porte neufve jusques au ruissel qui vient des fontaines vers » Glavion, » n'a été louée qu'en 1412; l'adjudication de l'autre partie remonte à 1408. Le 20 février « on fu d'accord » de bailler à censse az religieux du Mont-Saint-Quentin, » IX ou XII ans, le fossé de la ville qu'il ont autrefois tenu » depuis *le porte Nœuve,* en allant vers le Vivier desdits » religieux, pour le prix qu'ils l'avoient tenuz, c'est assavoir » xl sous pour an ; et de traiter à eulx, se on pooit, qu'il le » metteroient à yaue, et qu'il osteroient certaine quantité » de bourbes pour le mettre à yaue, » Ce dessein fut exécuté le 22 février suivant ; « on fu d'accord que mons. » l'abbé du Mont-Saint-Quentin, tenroit à censse de la ville, » VI ans, commenchans au mars l'an IIIIc et VII, le fossé » de le ville, qnt à yaue depuis *le porte des Frères-Menus,* » jusques au vivier desdits religieux pour xl s. par an ; et » seroit tenu fauquier ou faire fauquier une foès l'an les » herbes dudit fossé. » S'il est constant que le fossé dont il est question dans ces divers passages est le même, il ne l'est donc pas moins que la porte prise comme point de départ, est désignée dans le premier sous le nom de porte Neuve, dans le second sous celui de porte des Frères-Menus.

L'Abbé J. Gosselin.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LA CHAPELLE

DU SAINT-ESPRIT DE RUE,

SA RESTAURATION ET SES SOUVENIRS (1).

Parmi les chapelles du département de la Somme, les plus célèbres par la richesse de leur architecture et par le pieux concours de peuple qui les visitait chaque année, celle du *Saint-Esprit de Rue* occupait le premier rang. Ce n'étaient point quelques rares pèlerins qui venaient accomplir des vœux, faire des offrandes dans cette curieuse chapelle, c'étaient presque tous les habitants du Ponthieu, du Boulonnais et de l'Artois que l'on y voyait prosternés tour à tour aux pieds de sa précieuse relique, aux fêtes de la Pentecôte, car la chapelle dont nous parlons était placée sous l'invocation spéciale du *Saint-Esprit*.

Les dons des simples pèlerins et ceux plus importants des grands de la terre, qui visitaient chaque jour cette belle chapelle, suffisaient non-seulement à son entretien, mais encore à celui de l'antique église à laquelle elle était accolée. Ces dévotes réunions répandaient l'abondance dans la petite ville de Rue ; c'étaient pour les hôtelleries une source de richesse et de vie : aussi la chapelle du *Saint-Esprit* était-elle chère à ses habitants. Son origine est

---

(1) Une partie de cette notice a été publiée en 1853, dans un des journaux d'Amiens ; nous la reproduisons avec quelques additions dans la *Picardie*, pour satisfaire à la demande qui nous en a été faite. H. D.

toute mystérieuse : d'après la tradition elle serait due à l'Invention sur la plage voisine de Rue, d'un crucifix miraculeux, vers l'an 1100. Voici, au reste, comment l'auteur de la vie de *saint Vulphy* (1) patron de Rue, raconte cette merveilleuse histoire, dans son style naïf et parfois pittoresque :

« Environ l'an mil de notre salut que le Calyphe de Babylone persécutait outrageusement l'église de Hiérusalem, Dieu qui n'abandonne jamais les siens dans les persécutions, sans les soutenir par ses consolations amoureuses, recréa les chrestiens de la Judée par la découverte d'un trésor précieux qu'ils trouvèrent dans des ruines anciennes, près la porte de Golgotha : au même endroit que la maison de Nicodème, sectateur et ancien disciple de Jésus, estoit autrefois édifiée. C'estoient trois images toutes pareilles de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, en la mesme grandeur, grosseur et linéament qu'il estoit en croix : et principalement pour ce qui concernait les faces, qui estoient si excellemment bien faites, comme elles paroissent encore à présent, qu'on ne peut douter sans témérité, qu'il n'y ait quelque chose plus qu'humain en cest ouvrage; le lieu de ceste Invention conjoinct à l'excellence de l'œuvre fit croire aux personnes présentes qui l'ont laissé par tradition à la postérité que les images avaient esté taillées par Nicodème.....

» Elles furent conservées à Hiérusalem dans la maison d'un certain chrestien, syrien de nation, qui s'appelait Grégoire, jusqu'à ce que les chrestiens occidentaux trouvèrent le chemin ouvert pour aller librement au voyage de la Terre-Sainte, par le royaume de Hongrie qui estant converty de nouveau à la foy catholique, par le zèle religieux de son premier roy saint Estienne, venaient par troupes en Hiérusalem adorer les vestiges sacrés de nostre Rédemption. Entre les autres, un citoyen de la ville de Lucques en Toscane, nommé Estienne, entreprit ce voyage de la

(1) Par le P. Simon Martin, religieux minime, in-12, Paris, 1636, chap. XI.

Terre-Sainčte (1), au mesme temps que les Français se croisèrent avec les autres princes catholiques, sous le roi Philippe Ier, à la sollicitation du Pape Urbain II. Ce dévost pèlerin prit son logis en la maison de Grégoire, gardien des images du Sauveur ; il contracta une amitié singulière avec son bon hoste, qui luy fit le narré de cette belle histoire. Estienne le pria, par le sainct amour de Jésus, de luy donner une de ces images, à fin d'enrichir l'occident de ce trésor céleste et de la placer en sa ville de Lucques. Grégoire refusa simplement d'accorder la requeste de l'Italien, qu'il n'eust consulté premièrement les autres chrestiens de la ville; ils avisèrent par une inspiration divine, que les trois images seraient exposées sur la mer, en trois nacelles différentes, sans voiles, sans gouvernail et sans pilote, à fin de reconnaître la volonté de Dieu, en une affaire de telle importance.

» Ceste résolution ne fut pas si tost exécutée que les trois barques cinglèrent d'elles-mesmes en la haute mer et tirant droict vers l'occident, la première surgit heureusement près la ville de *Lucques*, en la province de Toscane, en Italie, où ceste image est gardée ; la seconde passa en la coste de Normandie, en une bourgade appelée *Dive* au diocèse de Lysieux ; la troisième image vint reposer sur la grève de la mer, proche de la ville de *Rue*, en Ponthieu, au diocèse d'Amiens, où elle fut apperçue par un sainct homme qui se trouva fortuitement en cet endroict un premier dimanche du mois d'aoust, l'an de grâce mil cent. Il en donna promptement les nouvelles en la ville de Rue, qui sortit en corps avec son clergé pour élever ce signe adorable de nostre Rédemption. Ils déposèrent honorablement ceste image sacrée de Jésus crucifié en la maîtresse église de la ville qui est édifiée en l'honneur de saint Vulphy (2), en laquelle on a construit une

(1) Baron. ann. 1099.

(2) Cette ancienne église de Rue n'existe plus, elle a été remplacée par celle qu'on voit maintenant.

saincte chapelle sous le titre très auguste du *Saint-Esprit*, autheur des miracles et prodiges qui arrivèrent par dessus le cours ordinaire de la nature, comme estait celuy-cy, par lequel Dieu avait conduict heureusement cette barque pour la gloire de sa majesté souveraine et la consolation des fidèles. »

« Depuis, les maires, èschevins et bourgeois d'Abbeville, désirant partager le bonheur de leurs voisins présentèrent requeste à la cour de Parlement de Paris disant : que ceste image si vénérable serait beaucoup plus honorée dans leur ville, qui estait la capitale de tout le comté, et plus grande, sans comparaison, que celle de Rue, et partant qu'il pleust à la cour de leur adjuger ceste image sacrée, qu'ils croyaient leur appartenir. De quoy ils obtinrent un arrest conforme à leurs désirs, par la faveur des hommes. Mais celuy qui a préféré pour sa naissance la petite cité de Bethléem à la grande ville de Hiérusalem, renversa les desseins des hommes ; car les Abbevillois estoient venus en bon ordre et belle compagnie dans la ville de Rue, pour enlever la sainte image, ce qu'ils firent avec beaucoup de joie d'emporter un si riche butin ; et au contraire, les habitants de Rue restoient fort désolés de se voir privés d'un trésor inestimable, qui estoit toute leur consolation et l'honneur de leur ville, implorant l'assistance et secours très prompt de leur bienheureux patron saint Vulphy, en ceste extrémité : merveille prodigieuse ! ces Abbevillois n'estoient pas à un ject de pierre hors de la ville que les quatre chevaux qui trainoient le chariot où estoit la sainte image demeurèrent immobiles, sans que toute la force ou l'industrie des hommes les pût faire avancer d'un pas, jusqu'à ce que les conducteurs recongnoissant ce prodige céleste pour un coup du doigt de Dieu, qui est le Sainct-Esprit, dételèrent les chevaux à la réserve d'un seul, lequel sans autre conduite que des anges, tourna promptement vers la ville reconduire l'image en l'église Saint-Vulphy. »

Telle est la curieuse, l'intéressante légende du Crucifix de Rue.

Cette image dont Malbrancq nous a heureusement conservé la gravure dans son *histoire des Morins* (1), devint au XVe siècle, l'objet de tant d'hommages et de vénération que l'on dut songer à lui bâtir une chapelle plus vaste et plus magnifique que celle où elle était placée dans l'église de Saint-Vulphy.

Isabeau de Portugal étant venue en pèlerinage à Rue, au mois de juillet 1440, avec Philippe de Bourgogne, alors comte de Ponthieu, voulut laisser des marques de sa pieuse munificence à la chapelle du Saint-Esprit qu'on bâtissait alors, elle donna, en conséquence, les fonds nécessaires pour l'ornementation du frontispice, la sculpture d'une partie de ses belles voûtes, et la construction de sa trésorerie basse.

Un peu plus tard, le dévot Louis XI qui avait eu souvent recours à l'intercession du *Saint-Esprit*, laissa à la même chapelle et à l'église de Saint-Vulphy de Rue, des preuves non moins éclatantes de sa piété pour une image qui jouissait de tant de vénération. « Il aumosna 12,400 liv. qui furent employées à l'achapt de la terre de Laviers et autres domaines pour l'entretien de l'office divin dans ces chapelle et église, notamment d'une messe qui se chantait tous les jours à voix haute et avec la musique à la louange du benoit *Sainct-Esprit*, à fin de remercier la majesté divine d'avoir honoré la France d'un thrésor si riche et si précieux que cette image sacrée de Jésus. »

L'auteur de la *vie de saint Vulphy* auquel nous empruntons encore ce court passage, ajoute : « que cette messe avait pu porter le vulgaire à appeler ordinairement l'image du crucifix en question, *le Saint-Esprit de Rue*, quoique ce fut en vérité la représentation de *Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié.* »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Malbrancq a orné son histoire de cette curieuse représentation ; elle offre un crucifix attaché à la croix par quatre clous et portant pour ceinture un court jupon

---

(1) Tome II, pag. 432.

qui descend jusqu'à ses genoux, ce qui ne semble pas indiquer une image du temps de Nicodème, mais seulement du Xe ou XIe siècle, comme le Christ de la façade de l'église romane de Berteaucourt, près Doullens ; quant à la dénomination de *Saint-Esprit de Rue* qui lui était donnée communément, elle pouvait venir tout aussi bien de la messe fondée par Louis XI, en l'honneur de la troisième personne de la Sainte-Trinité, que de la tradition rappelée par le curé Blier dans son *Histoire du Crucifix miraculeux de Rue* (1). Cet ecclésiastique rapporte, en effet, que le premier comte de Ponthieu ayant fondé cette petite ville, ainsi que Waben et Abbeville, il aurait dédié ces trois villes à la Sainte-Trinité : Waben, à Dieu le Père ; Abbeville, au Fils ; et Rue, au Saint-Esprit.

Au XVIe siècle, grâce à la bulle d'indulgence plénière à perpétuité accordée par le cardinal Louis de Bourbon, évêque et duc de Laon, pair de France et légat du Saint-Siége, le 19 juin 1516. L'affluence des pèlerins continua à être si grande dans la chapelle de Rue, que les mains et les pieds du Christ qu'on y révérait étaient, dit-on, usés par leurs baisers. Alors on acheva de sculpter autour de la grande arcade formant à l'intérieur le frontispice de cette chapelle, les détails de l'histoire de la célèbre image, telle que le cardinal Jean Bertrandi, en avait précédemment vérifié et attesté l'authenticité par une bulle de l'an 1323. Aussi plus tard on fit la *haute trésorerie* comme le prouve l'inscription que nous rapporterons plus bas. La postérité d'ailleurs s'est montrée reconnaissante envers Isabeau de Portugal et les rois de France Louis XI et Louis XII, des dons par eux faits à cette charmante chapelle, en décorant de leurs statues les belles niches des contreforts extérieurs de la façade, en plaçant leurs royales images à côté des figures des Evangélistes et des plus célèbres docteurs de l'Eglise.

On ne saurait dire, au reste, combien de riches et somptueux

---

(1) In-12, 1778.

ornements la chapelle de Rue renfermait avant d'avoir été pillée par des révolutionnaires impies ; elle devait la plupart de ces ornements précieux, des magnifiques reliquaires et des curieux *Ex voto* que l'on voyait partout suspendus à ses murailles, aux largesses de la reine de Portugal, d'un duc de Bourgogne et d'une abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil (1). Elle les devait aussi à l'équipage de la frégate du maréchal d'Aumont et au maréchal de Schulembourg, gouverneur d'Arras, dont nous parlerons encore plus loin. Ce crucifix fut brisé en l'an III par ordre d'un iconoclaste proconsul qui l'avait fait enlever par des dragons (2) et il ne reste qu'une main de cette image que l'on conserve religieusement dans une châsse moderne, derrière l'autel.

L'état d'abandon et de délabrement de la chapelle du Saint-Esprit de Rue, faisait peine à voir, lorsqu'en 1840 on songea à y travailler. Il fallait d'abord la consolider, car ses murs, ses voûtes et sa toiture, n'ayant pas été soignés comme ils devaient l'être, avaient été gravement détériorés par la pluie qui tombait à flots, dans l'intérieur de cet intéressant édifice. Des fonds ayant été obtenus pour prévenir sa ruine complète, on y fit quelques travaux, sous la direction de M. Cheussey, alors architecte de ce département. Bientôt après MM. Daniel Ramée et Aymard Verdier, architectes du gouvernement, l'Inspecteur des monuments historiques de la Somme, et M. Vast, entrepreneur à Amiens, furent chargés de la suite des restaurations nécessaires pour rendre à cette chapelle tout son clat et sa magnificence, et ils y parvinrent en grande partie.

Aussi en 1853, écrivions nous ce qui suit : « Vrai bijou de l'art-gothique de la dernière période, la magnifique chapelle du Saint-Esprit de Rue, est sortie pour ainsi dire de ses ruines, comme par enchantement. Commencés au mois de mai 1840, les

---

(1) Louandre, *histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, tom. II, pag. 498.

(2) *Le canton de Rue*, par M. Ernest Prarond, in-12, Abbeville, 1862, pag. 96.

travaux de la façade au sud et au nord ont marché avec rapidité. Le portail, les clochetons, les pinacles, les ouies, les contre forts et les fenêtres, ont été entièrement réparés en moins de cinq ans, au moyen des allocations qui ont été accordées; du département; seulement les statues qui peuvent manquer le long de la façade, aux contre forts, sont restées à faire, parce qu'il eût fallu de nouveaux secours, pour payer la dépense occasionnée par leur sculpture. De 1847 à 1851, on s'attacha à la restauration de l'intérieur, sous la direction successive de MM. Daniel Ramée et Aymard Verdier, dont nous avons déjà parlé, ayant toujours M. Vast et ses habiles ouvriers, pour exécuter leurs prescriptions ; cette restauration se fit avec beaucoup de soin et d'habileté. »

L'ancien curé-doyen de Rue, M. l'abbé Godefroy, montra un zèle soutenu pendant toute la durée des travaux. Il surveillait les ouvriers et les encourageait sans cesse de ses paroles, et parfois de sa bourse; il parvint ainsi à obtenir de ces hommes laborieux un travail assidu et les résultats les plus satisfaisants. C'est alors que la trésorerie de cette curieuse chapelle, où le gothique fleuri étale toutes ses richesses, ses mille et une vérités, reparut dans toute sa beauté.

« La restauration de la voûte de la partie supérieure offrait bien des difficultés à vaincre, bien des obstacles à surmonter ; il a fallu démolir cette voûte ainsi que les murs, puis rétablir le tout, ce qui exigeait une attention continuelle et soutenue de la part des ouvriers, formés à ce genre de travail par l'entrepreneur M. Vast. Les innombrables sculptures qui ornent cette trésorerie, et qui étaient presque toutes mutilées, ont été reproduites avec une exactitude remarquable : rien d'intéressant et de beau comme la frise et les dais évidés à jour, comme ces guirlandes formées de ceps de vigne, de glands et de feuillages, à travers lesquels se montrent en cent endroits divers, le coq, le lion, des limaçons et des chimères aux formes les plus capricieuses. Ce curieux travail fut aussi en partie, l'œuvre des ouvriers de M. Vast ; tous

semblent avoir voulu rivaliser d'imagination et d'habileté avec les *Imagiers* du moyen-âge, en réparant si bien ces naïves sculptures.

» On resta assez longtemps sans replacer dans le haut de la trésorerie l'inscription en lettres gothiques et dorées, faisant connaître en ces termes la date de sa construction :

En l'an mil-chinq-chens et six moy tressorie fus comenchie,
Et je fus parfaicte, en l'an de grâce mil V^e et XIIII.

Le nom de l'habile constructeur de cette belle trésorerie n'est pas connu. Cette partie du monument manque de vitraux peints, qui, en tempérant l'éclat d'un jour parfois trop vif, lui donneraient un aspect plus sombre et plus religieux.

La réparation de la partie basse de la trésorerie, ne fut pas moins heureuse que celle du haut. On a refait toutes les fenêtres à meneaux flamboyants, avec une parfaite entente du style du temps ; on a restauré un grand nombre de dais pyramidaux d'une rare élégance ; mais il manque encore en cet endroit les neuf statues de saints, que ces dais devaient abriter. M. Degove, actuellement curé-doyen de Rue, a bien fait placer sous ces dais, des statues en plâtre qu'il s'est procurées à Paris ; mais il est évident que ce n'est là qu'une ornementation provisoire, car dans un édifice aussi remarquable que la chapelle de Rue, tout doit être en pierre et en bois.

Les portes en chêne qui ferment cette trésorerie ont été faites par un habile menuisier du pays, appelé Alphonse Legrand.

La grande arcade formant l'entrée de la chapelle de Rue a été presqu'entièrement reconstruite sous la direction de M. Verdier. Il reste à sculpter l'ornement en feuillages qui règne autour des baies des deux portes de cette belle arcade, et deux statuettes que l'on a également remplacées provisoirement par deux figures en plâtre. C'est au-dessus que se trouve l'intéressante série de bas reliefs représentant l'*histoire du Crucifix*

miraculeux de Rue. Cette histoire commence à gauche comme l'a dit feu M. Raymond, ancien professeur de l'université, au moment où le voyage lointain des trois nacelles et des trois crucifix est arrêté. Les ministres de la religion portant, l'un un bénitier, l'autre une espèce de ciboire, le troisième une crosse ou bâton, semblent bénir séparément les nacelles et les crucifix, un toscan en manteau court paraît regarder ceux-ci avec attention.

Sur le second groupe les trois crucifix sont étendus chacun dans une nacelle abandonnée, à la merci des flots sans voiles ni gouvernails, ni cordages. Ils partent d'un port ; on voit les murs et les tourelles de la ville. Les maisons sont bâties sur pilotis, on prétend que c'est Joppé.

Le troisième groupe offre une des nacelles arrivant à Rue ; les habitants se rendent à la grève avec deux prêtres en chape, pour voir et prendre le crucifix que le ciel leur envoie. La ville est entourée de murs crénelés et flanqués de tours.

Du côté droit, le premier groupe nous montre les habitants de Rue, forcés de livrer leur précieuse image aux Abbevillois. Un bourgeois de Rue embrasse cette image qui va être enlevée, et semble ne la quitter qu'à regret. Le crucifix est placé dans une chapelle distincte, mais voisine de l'église, comme celle d'aujourd'hui.

Au second groupe le christ étendu sur un chariot attelé de quatre chevaux, est emmené suivi d'hommes portant des piques, puis les chevaux s'arrêtent ; il n'est plus possible de les faire avancer vers Abbeville, deux sont en conséquence dételés.

Enfin, sur le troisième groupe, un seul cheval ramène le crucifix à l'église de Rue.

Les statues de saint Firmin et de saint Vulphy, patrons du diocèse d'Amiens, et de la petite ville de Rue, qui décorent le pilastre formant la réparation des deux parties de la même arcade, ont été sculptées par MM. Duthoit, d'Amiens, avec le talent qu'on leur connaît.

Mais c'est surtout dans la chapelle proprement dite que l'on

peut avoir une juste idée de l'incontestable habileté des ouvriers employés à la restauration de cet édifice. La voûte sculptée de la haute nef ne tenant plus, elle a été démontée en totalité, puis remontée avec tant d'intelligence, d'attention et de soin, qu'elle semble n'avoir jamais été déposée, n'avoir jamais quitté sa place. Cependant grande était la difficulté de conserver intacts les divers compartiments de cette admirable voûte, ses cordons frangés, ses curieux pendentifs, ses nombreux écussons. Il fallait, pour entreprendre un ouvrage aussi hardi, un grand amour de l'art, un généreux dévouement envers cet intéressant édifice. MM. Daniel Ramée et Vast, ne balancèrent pas à entreprendre cette dangereuse opération. Tous deux se mirent résolûment à l'œuvre, excités par nous et le vénérable curé de Rue, M. Godefroy, et ils réussirent à force de peine et de soins à sauver complètement cette voûte, l'une des plus riches et des mieux ornées qui existent en France. MM. Duthoit firent aussi acte d'artistes habiles et zélés dans les travaux qui leur furent confiés en 1859. Il ne reste qu'à voir reparaître sur les vingt-deux écussons laissés en blanc, dont elle est décorée, les brillantes couleurs, ces glorieux émaux des nobles familles du Ponthieu, qui avaient faits des dons à cette belle chapelle.

Il faudrait aussi replacer dans les niches de la façade principale donnant sur la rue, les nombreuses statues qu'on en a enlevées. Malheureusement le vandalisme en a brisé beaucoup, et leur remplacement exigerait une somme assez forte. A côté des figures de saint Jean l'évangéliste et d'autres saints qui ornent encore cette belle façade, il manque plusieurs statues représentant les bienfaiteurs de cette charmante chapelle. Il faudrait également restaurer un saint Christophe, qu'on remarque près de la fenêtre de la trésorerie. Il ne reste en effet que la partie basse du corps de ce Saint-géant ; en un mot, la statuaire offre encore bien des lacunes qu'il serait à propos de combler. Déjà on a remis sur le trumeau qui partage l'entrée de la chapelle, une fort jolie *Vierge*, sculptée par M. Louis Duthoit ; cette image est une

œuvre d'art remarquable, mais cependant un peu grêle, comparée aux statues placées sous les niches des contre forts aux piliers butants, qui accompagnent les refends des fenêtres du monument, contre les murs à l'extérieur. Le curé actuel de Rue, M. l'abbé Degove, a fait peindre à l'intérieur, dans des cartouches, des inscriptions concernant l'histoire de la découverte du Saint-Esprit, de la construction de la chapelle qui lui est dédiée, de la restauration et nouvelle bénédiction de cet intéressant édifice. Voici le texte de ces inscriptions tel qu'on les lit sous ses fenêtres, à gauche, en entrant dans la chapelle :

I.

« *Pascal II, pape; Philippe Ier, roi de France, saint Geoffroy, évêque d'Amiens.*

1099-1793.

Jérusalem au pouvoir des croisés. —
Trois crucifix sont trouvés sous les ruines
De la maison de Nicodème,
Un des disciples du Sauveur ;
Ils sont placés sur trois barques abandonnées au gré des flots.
Dieu lui-même les conduit ;
Sa bonté pousse l'une des trois,
Au port de Rue,
Le 1er Dimanche d'Août 1101.

» *Près de l'église paroissiale du Saint-Esprit est construite cette chapelle pour recevoir le Crucifix miraculeux. Les peuples accourent en foule : Louis XI et Isabeau de Portugal, en 1440, visitent la dite image. Leur reconnaissance enrichit la chapelle de ses sculptures.*

» *La Trésorerie est commencée en 1507 ; elle est terminée en 1514.*

» *Jusqu'à 1792, piété constante des fidèles; nombreux prodiges. Des pèlerins de tous rangs affluent chaque année. Louis XIII y vient prier en 1623 : la Trésorerie renferme leurs dons riches et nombreux.* »

1793-1835.

La chapelle dévastée tombe en ruines.

II.

Grégoire XVI, pape; Louis-Philippe, roi des Français; Jean-Pierre de Gallien de Chabons, évêque d'Amiens.

M. Gaudefroy, curé-doyen de Rue; M. Loisel, maire; M. Fusiller, juge de paix; M. P. Le Gaucher Du Broutel, président du conseil de fabrique.

1835-1853.

Restauration longue et difficile de ce sanctuaire, presqu'en ruines depuis 1793 : sa voûte, sa trésorerie remise à neuf. Rue retrouve, avec bonheur son antique chapelle. La foi, la piété se raniment. De nombreux pèlerins se pressent autour des restes du Crucifix miraculeux, qui ont été recueillis avec soin et conservés dans la grande chasse placée au-dessus de l'autel.

Les travaux de restauration sont dirigés par MM. Ramée, Dusevel, etc.

Ils sont exécutés par M. Vast (1).

III.

» *Pie IX, pape; Napoléon III, empereur des Français; Antoine de Salinis, évêque d'Amiens.*

---

(1) MM. Cheussey et Herbault, et surtout M. Aymard Verdier dirigèrent aussi ces travaux.

M. Degove, curé-doyen de Rue; M. Morel, vicaire; M. Doudou, maire; M. Dubuc, juge de paix; M. C. Le Gaucher du Broutel, président du conseil de fabrique.

1854-1861.

« *Consécration de l'autel le 18 octobre 1854, par monseigneur Vital Tirmarche, évêque d'Adras, deuxième aumônier de l'Empereur, délégué par monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens.*

Translation de la main du Crucifix miraculeux de son ancien médaillon dans un autre plus convenable, fixé derrière l'autel, le 5 juin 1859, en présence de MM. les curés du canton, des autorités, des principaux et des anciens de la ville. M. Joseph-Charles dit Merand, âgé de 83 ans vient attester qu'il reconnait la main vénérée, etc. »

M. Degove a aussi fait placer à droite, dans un cadre grillé, des parchemins qui rappellent les grâces obtenues pour la chapelle du Saint-Esprit de Rue. Ces parchemins sont des bulles de Guillaume, cardinal-évêque d'Ostie, de Pierre, aussi cardinal, du titre de Saint-Cosme et Saint-Damiens et de Charles de Bourbon, cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin, archevêque de Lyon, primat des Gaules, en date du 8 décembre 1476, du 23 mars 1483 et du 10 du même mois, par lesquelles cent jours d'indulgences sont accordés à tous ceux qui, vraiment pénitents, visiteraient dévotement l'église et la chapelle du Saint-Esprit de Rue, ou qui feraient des dons à cette chapelle pour l'orner ou l'entretenir.

M. l'abbé Degove a bien voulu nous adresser une traduction de ces bulles ; nous n'en donnons ici, faute de place, que la substance.

L'autel qui se montre au fond est d'un très bon goût, au bas du coffre de cet autel on remarque un bas-relief parfaitement sculpté, dû encore au ciseau des frères Duthoit. Il a pour sujet l'arrivée du Crucifix miraculeux à Rue et a été donné par M. Dubuc, juge de paix du canton.

Les principaux pèlerinages qui se firent en cette curieuse chapelle de Rne, ont été racontés dans plusieurs ouvrages imprimés à diverses époques, nous nous bornerons à citer le suivant :

Le pèlerinage au Saint-Esprit de Rue ou histoire véritable du Crucifix miraculeux en la dite ville de Rue, à Abbeville, chez D. Artous, seul imprimeur et libraire vis-à-vis Saint-Vulfran, 1753.

En 1855, M. l'abbé Degove, fit réimprimer à Amiens *l'histoire du Crucifix miraculeux honoré dans la chapelle du Saint-Esprit de la ville de Rue en Picardie, diocèse d'Amiens.*

Extraite des archives de la dite ville :

Par *Louis Adrien Blier*, *son curé*, *en* 1778.

La réimpression de ce petit livre a rendu un véritable service aux habitants de Rue, et comme le dit l'*avant propos*, aux étrangers qui viennent en si grand nombre visiter la chapelle, chef-d'œuvre de l'art gothique, et voir en même temps son précieux trésor.

Cette brochure fait connaître, en effet, après l'histoire du crucifix, les divers priviléges accordés à l'intéressante chapelle par les souverains pontifes, tels que Alexandre et Urbain III, Clément et Nicolas V, ainsi que par Innocent VII ; puis l'auteur rappelle en ces termes la visite que fit Louis XIII, en 1625, dans cette même chapelle. « Le monarque, est-il dit, vint aux pieds du crucifix miraculeux, y faire sa prière et faire admirer sa piété. Car Sa Majesté très chrétienne entrant dans la ville la surveille de la Pentecôte, alla droit à la chapelle y adorer son Dieu en présence de notre image miraculeuse, avec tant d'humilité et de dévotion, que le cœur des assistants en fut attendri ; il avait été arrêté dans son conseil que la chapelle et la ville seraient démolies, comme trop frontière des pays ennemis, mais le pieux roi rétracta les ordres donnés pour la démolition, et ce ne fut que par

le traité d'Aix-la-Chapelle, que la citadelle et la ville furent démantelées. »

Le curé Blier rappelle ensuite le souvenir des évènements survenus à la suite de l'invocation du Crucifix de Rue.

« C'est à la protection de Dieu, et en faveur de notre image miraculeuse, poursuit-il, que la ville a été plusieurs fois préservée de la destruction.

» L'an 1622, le dernier jour du mois de septembre, le feu ayant pris au bâtiment d'un particulier, les flammes gagnèrent le clocher de l'église paroissiale, et menacèrent toute la ville d'un embrasement général ; à quoi les habitants ne trouvèrent pas de remède plus prompt ni plus efficace, que les prières ardentes qu'ils firent devant cette image miraculeuse, et à l'instant même les flammes furent totalement éteintes.

» Les 4 et 5 octobre 1624 et le 8 novembre 1657, le feu du ciel tomba cinq ou six fois sur le même clocher et le beffroi ; le 16 octobre le même accident réitéré, le feu fut autant de fois éteint par le même secours. Enfin, le 30 juillet 1755, un incendie arrivé par l'incurie d'un habitant, le dommage aurait été bien plus grand si l'on n'eût employé le même remède.

» La négligence et l'inscience d'un bourgeois amena aussi un furieux incendie le 31 août 1761, qui réduisit en cendres trois ou quatre maisons sur la place, et qui faisait craindre que les auberges adjacentes, remplies pour le moment de fourrages de provision, n'eussent été totalement réduites en cendres, ce qui aurait exposé la ville à un incendie général.

» Le curé de la paroisse, avec une partie de son clergé et plusieurs de ses paroissiens, se rendirent dans l'église et devant le Crucifix miraculeux, firent des prières si ardentes qu'elles fléchirent le Seigneur. On vit au même moment les flammes s'amortir et l'incendie s'arrêter : l'embrasement ne dura que quatre heures (1). »

(1) *Histoire du Crucifix miraculeux de Rue*, pages 12 et 13.

M. Prarond, dans son *Histoire du canton de Rue* (1), rapporte, d'après Dom Grenier, cette autre fait qui ne se trouve pas dans l'ouvrage du P. Ignace :

« La frégate de M. le maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne en Picardie, ayant été très agitée cinq jours durant par une furieuse et violente tempête, les matelots se voyant en danger de leur vie, éloignés de sept cents lieues de terre, le 28 octobre 1656, se vouèrent au Saint-Esprit de Rue et chantèrent l'hymne *Veni Creator* ; ils virent en même temps un pigeon blanc dont les ailes étaient dorées, descendre sur leur bord et ayant fait collecte de leurs offrandes, la mer devint toute calme, et poursuivant leur route, ils firent rencontre d'une autre frégate ennemie avec laquelle ils furent obligés d'en venir aux mains, pendant quoi le pigeon disparut sans qu'ils eussent pu connaître ce qu'il était devenu. »

Les offrandes que l'on faisait presque continuellement au Saint-Esprit de Rue, avaient enrichi sa chapelle d'une foule d'objets précieux qu'on conservait dans sa trésorerie. Le maréchal de Schulembourg, comte de Mondejus, gouverneur d'Arras, y avait envoyé un bras d'argent de la pesanteur de trente marcs, « en reconnaissance de la guérison miraculeuse, dit encore le curé Blier, d'un bras que les médecins et chirurgiens jugeaient devoir être coupé, et dont il fut guéri après avoir fait son vœu au Crucifix de Rue. »

Une abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil-sur-Mer, avait, de son côté, offert au Saint-Esprit de Rue un cœur de fin or où était gravé un *Ecce Homo* émaillé d'un côté et de l'autre portant ses armoiries. Ce cœur contenait deux bagues en or à l'une desquelles était un saphir et à l'autre un rubis, tous deux de grand prix.

Il parait qu'à cause de l'affluence des pèlerins et de l'augmentation du nombre des habitants de Rue, la chapelle du Saint-Esprit avait été érigée en cure.

(1) Pag. 101,

Le personnat de cette chapelle était à la nomination du prieur d'Abbeville, selon l'auteur de l'*histoire civile, politique et religieuse de la ville de Rue*, M. Lefils (1).

Le pèlerinage à la chapelle du Saint-Esprit est toujours fort suivi, surtout aux fêtes de la Pentecôte et on s'y rend même d'assez loin, à d'autres époques, comme nous l'apprennent ces inscriptions qu'on lit au bas de la troisième fenêtre près de l'autel :

PÈLERINAGES :

« *La paroisse du Crotoy, 12 may 1856.*
La paroisse de Favières, 1er juin 1857.
Les enfants de Marie de Montreuil 1860.
Saint-Martin près Boulogne 1861.
L'orphelinat de Montreuil, 4 juin 1862.
Les Augustines de Saint-Valery et leurs élèves 30 may 1864.
Les R. P. de la Providence d'Amiens, septembre 1865.
Etc., etc. »

La beauté et la richesse des décorations de la façade de la chapelle de Rue, l'ont fait dessiner, lithographier et photographier plusieurs fois. M. Ferdinand Pouy, d'Amiens, possède un charmant dessin à la plume de cette façade, exécuté par M. Louis Duthoit. Il en existe une superbe lithographie dans le *Voyage pittoresque en Picardie* par MM. le baron Taylor, Ch. Nodier et Al. De Cailleux. Chaque jour on voit exposées aux portes des marchands d'estampes d'Amiens et d'Abbeville des représentations de ce joli monument, mais par leur petitesse elles ne donnent guère qu'une idée imparfaite de son incontestable mérite.

H. DUSEVEL,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

---

(1) In-12, Abbeville, 1860, pag. 339.

AUBRY LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE (*).

Plus les débuts d'Aubry avaient été pénibles, plus vivement il appréciait la faveur que lui ménageait la Providence, en lui associant une telle compagne. N'est-ce pas par une manifestation sincère de sa reconnaissance, que l'on provoque de nouvelles bontés de la part des bienfaiteurs? Aubry eut toujours un cœur reconnaissant. « Monsieur, je ne sais comment vous » exprimer mon ravissement! écrit-il le 23 avril 1820, à » M. Lecomte. Je crois en vérité que c'est un rêve! je ne » pouvais penser qu'un si doux espoir m'était réservé. » Après une sorte de profession de foi religieuse, de caractère et d'habitudes, il continue : « Jugez qu'elle a du être mon » ivresse, lorsque j'ai appris que vous ne dédaigniez pas de » m'accorder Mademoiselle Gabrielle. Que j'aime sa candeur, » ses grâces naïves et cette modestie vraie qui ajoute tant de » charmes à la beauté. Non, je ne puis croire à mon » bonheur? » Le reste de la lettre est un historique succint de la carrière de M. Aubry père, et de celle de son fils. Ecrivant le 26 mai suivant à M. Lecomte, il le nomme son cher bienfaiteur; ne l'était-il pas en effet? il parle des préparatifs du trousseau, de la recherche d'un appartement. Madame et Mademoiselle Lecomte étaient alors à Paris.

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 366 et suiv.

« Nous passons des soirées délicieuses avec Mademoiselle
» Gabrielle que j'aime et que j'estime de plus en plus. Il me
» semble toujours que je rêve et que je ne serai parfaitement
» réveillé, que lorsqu'il me sera permis de l'appeler mon
» amie. Hâtez ce fortuné moment le plus possible, mon cher
» bienfaiteur. »..... Aubry donnait à sa future compagne
quelques leçons de dessin. « Vous ne sauriez croire, dit-il, les
» progrès qu'elle fait dans le dessin ; elle a fini un paysage
» qui va fort bien. » Le 3 juin il annonce à M. Lecomte,
qu'il vient d'arrêter un appartement rue du faubourg Saint-Denis n° 39, au troisième. « Il est de 650 fr. ; la distribution
» est très commode, la maison est propre et sûre, elle est peu
» distante du bureau des diligences de Compiègne, où nous
» irons vous recevoir chaque fois que vous arriverez à Paris.»
Point de détails inutiles; les évènements d'aujourd'hui et les coutumes présentes n'entreront-ils pas demain dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie ! Combien les mœurs et les usages n'ont-ils pas changés en France depuis cinquante ans ? Chez nous l'apreté extérieure des mœurs anglaises a remplacé la vieille courtoisie de nos pères; à vrai dire, on n'a pris que la forme, le fond est resté au-delà du détroit.

Tout en achevant ses préparatifs de mariage, Aubry ne négligeait pas ses études. « Je termine un dessin pour la
» gravure, écrit-il le 19 juin 1820 à M. Lecomte, d'après le
» beau tableau de M. Hersent, exposé au salon de 1818, et
» représentant Louis XVI distribuant des aumônes (1). Ce
» dessin, que m'a demandé l'artiste, que je connais beaucoup,
» me vaudra cinq cents francs ; je me hâte de l'achever afin

(1) Ce tableau est actuellement au musée de Versailles.

» d'être tout entier à ma douce amie. » Enfin se leva le jour tant attendu par Aubry, la bénédiction nuptiale fut donnée le 20 juillet 1820, à l'église Notre Dame de bonne nouvelle. A l'époque de son mariage, Aubry joignit à son nom patronymique celui de sa femme, afin de se distinguer par là des homonymes; depuis il a toujours gardé l'appellation d'Aubry-Lecomte.

Pressentant l'importance des services que la lithographie, alors récemment introduite en France, pourrait rendre à la peinture et au dessin, Girodet invita son élève en 1819, à étudier les procédés de ce mode de reproduction. Docile aux conseils du maître, Aubry-Lecomte s'y adonna aussitôt avec une patience qui devait recevoir sa récompense. — Buffon n'a-t-il pas dit : le génie c'est la patience? — Girodet lui confia en 1820 la lithographie des principaux personnages de son tableau d'Ossian, qui ne furent livrés au public qu'en 1821 ; Aubry s'en acquitta avec tant de succés que Girodet ne voulut plus d'autre reproducteur de ses plus belles œuvres. « Je vous dirai, cher père, écrit-il à M. Lecomte le 23 août » 1820, que j'ai entrepris une collection de lithographies » d'après des dessins originaux de M. Girodet, représentant » les ombres du fameux barde Ossian. J'en ai déjà fait » trois; mais je ne les mettrai à la disposition du public que » lorsque j'aurai un nombre suffisant de planches. Ces » têtes de Malvina et des autres Grâces, qui sont fort sédui- » santes, n'étant pas connues, je crois qu'on les accueillera » avec plaisir et que cela pourra m'être utile. M. Girodet a » vu avec satisfaction les trois premières ; il m'encourage » beaucoup. Il m'aidera de tout son crédit pour l'annonce » et la publication de l'ouvrage qui paraîtra par livraisons. »

Que représente donc ce tableau de Girodet que vous nous vantez si fort, dira quelque lecteur? En voici l'esquisse : nous

décrivons, nous ne jugeons pas. Les ombres des héros français morts pour la patrie, conduites par la Victoire, viennent visiter dans leurs nuages, les ombres d'Ossian et de ses guerriers, qui leur donnent la fête de l'amitié. — O paganisme voilà bien de tes traits ! mais passons. — Le vieux barde de Morven, privé de la vue, marche à la tête de ses guerriers : ses dogues fidèles l'accompagnent ; il s'appuie sur sa lance renversée, et se penche pour embrasser Desaix. Kléber tend une main à Fingal en signe d'alliance ; de l'autre, il porte avec Desaix un trophée d'armes enlevées aux mamelucks. Après eux vient Caffarelli du Falga, tenant un drapeau brisé, conquis sur les Turcs. Marceau contemple Ossian avec admiration. On remarque ensuite les généraux Dampierre, Dugommier, Hoche, Championnet et Joubert ; près de ces guerriers un drapeau déchiré, pris aux impériaux, flotte dans les airs. La Victoire non ailée, semblable à celle dont Pausanias parle dans sa description d'Athènes, plane entre ces trophées et précède les bataillons français. D'une main, elle tient un faisceau de palmes mêlées de laurier et d'olivier, emblême des conquêtes glorieuses et utiles ; de l'autre, elle présente en souriant, aux ombres des héros Calédoniens, le caducée, symbole de la paix ; une étoile scintillante brille sur sa tête et marque, dans un long sillon, sa trace lumineuse.

Latour d'Auvergne, premier grenadier de France, marche au second rang, à la tête d'une colonne de grenadiers et de sapeurs ; leur bonnet est ombragé d'olivier ; ils arrivent tambour battant ; devant eux sont quelques troupes légères de dragons et de chasseurs. Les derniers, sur la troisième ligne, sont les généraux Kilmaine, Marbot et Duphot. Dans une région de nuages plus élevés, on aperçoit confusément,

à travers les vapeurs, une troupe de hussards, dont quelques-uns se livrent au plaisir de la chasse.

De l'autre côté du tableau, le fils d'Ossian, Oscar, est près de son grand père; derrière eux paraît Cuchullin, roi de Dunscaïch, et ami de Fingal. La pointe de sa lance est brisée. D'autres guerriers montrent aux Français des trophées de leur valeur: une enseigne, une armure et une aigle légionnaire enlevées aux Romains. Au-dessus du roi de Morven, dont le casque est surmonté d'une aile d'aigle, brille les feux d'un météore, on voit la foule de ses ancêtres; ils descendent des régions les plus élevées de l'atmosphère. Combal, son père, tient sa lance, ses cheveux blancs sont épars autour de son visage. Près de lui un guerrier sonne du cor; un autre siffle un air belliqueux; d'autres se penchent sur leurs nuages. Trenmor, aïeul de Combal, s'appuie sur son sceptre; un météore rougeâtre brille sur sa tête ceinte d'une couronne radiale. Tous ces héros admirent les héros français. Des jeunes filles jouent de divers instruments, ou apportent des couronnes. Dans l'éloignement et à travers les rayons d'un météore, on aperçoit un vieux barde et sa fille; ils touchent la harpe en l'honneur de nos guerriers; plusieurs d'entre eux, en battant des mains, applaudissent à leurs chants.

Sur le devant du tableau, un essaim de jeunes filles, a demi vêtues de leurs voiles de brouillards, viennent au devant des étrangers: celle-ci leur offre des couronnes, celle-là des fleurs qu'elle sème sur leurs pas; quelques unes leur offrent à boire dans des coquilles. Un canonnier et un dragon qui ont déjà bu, trinquent de nouveau; le premier dont le visage offre de glorieuses cicatrices, porte un toast à son général, à Ossian et à la paix; il agite en l'air son chapeau orné de branches de laurier et d'olivier: leurs feuilles ombragent le

front d'un héros gravé sur une pipe qu'on y voit attachée ; le second boit à la santé de celle qui lui a présenté la coupe.

Evirallina, femme d'Ossian, et Malvina, épouse d'Oscar, sont auprès des rois ; leurs mains voltigent sur la harpe, l'une exprime une douce admiration, l'autre rougit de pudeur ; deux météores brillent sur leurs têtes, et, confondant leurs feux, tracent derrière elles un même rayon de lumière. Près d'elles on aperçoit les guerriers de Loclin ; ils s'agitent vainement pour troubler la fête de la paix. L'un fait entendre des sifflements séditieux ; un autre frappe, du pommeau de son épée, le bouclier d'un guerrier de Morven, dont le son est le signal de la guerre ; un autre, les yeux enflammés de colère et de jalousie, agite son épée et regarde les héros français d'un air menaçant ; mais aucun de ceux-ci ne daigne faire attention à lui. Plus bas, est le roi de Loclin, le féroce Starno, ennemi de Fingal ; son corps est couvert de fer ; un poignard est fixé à sa ceinture d'où pend un crâne desséché qui lui sert de coupe. Il a saisi par les cheveux Agandecca, sa fille et fiancée de Fingal, qui s'était jointe aux belles de Morven pour célébrer l'arrivée des Français ; il était prêt de la percer de son épée, mais un jeune dragon vole pour la défendre ; le panache et le cimier de son casque sont abattus ; sans s'effrayer, il saisit et arrête d'une main le glaive de Starno ; de l'autre il perce son ennemi, d'outre en outre, avec un sabre d'honneur que lui a décerné le Premier Consul. Le barbare tombe en mordant de rage l'arme qui a mal servi sa fureur.

Un aigle traverse le nuage où se meuvent toutes ces ombres. A l'aspect de l'oiseau vigilant, symbole du génie de la France, qu'une gloire brillante environne, il fuit épouvanté. Le coq-dieu, perché sur le faisceau de palmes, de laurier et d'olivier que porte la Victoire, et armé de la foudre, étend

son aile, comme un bouclier protecteur, sur l'innocente proie que l'aigle avait ravie, et qui vole, en tremblant, se réfugier sous son ombre. La scène est éclairée par des météores ; tous les personnages en sont fantastiques, à l'exception de la Victoire et des oiseaux symboliques.

La donnée du tableau une fois admise, c'est vraiment une œuvre capitale sous le rapport de l'art et de la composition. A la vue de cette page Napoléon disait à Girodet en 1802 : « Vous avez eu une grande pensée : les figures de votre » tableau sont de véritables ombres ; je crois voir celles des » généraux que j'ai connus. » Comme il était difficile de reproduire intégralement par la lithographie une telle œuvre, Aubry-Lecomte la partagea en seize planches qu'il publia successivement.

III.

Que le lecteur nous permette de l'entretenir en passant de l'intéressante question des origines de la lithographie en France ; ne se lient-elles pas intimement à la vie artistique d'Aubry-Lecomte? Ici, nous avons dû appeler à notre aide la mémoire si riche et si sûre du doyen actuel des imprimeurs lithographes, de M. Auguste Bry, chevalier de la Légion d'honneur, dont les produits ont été si fort goûtés à l'Exposition universelle de 1867 (1).

(1) M. Bry a obtenu une première médaille d'argent, c'est la récompense la plus haute décernée à la lithographie. Antérieurement il avait obtenu les récompenses suivantes : Saint-Pétersbourg, 1842, grande médaille d'or, Præmia Digno, de S. M. l'Empereur de Russie ; Paris, médailles aux Expositions de 1844, 1849 ; Exposition universelle de 1855, médaille de I[re] classe ; Nantes, Exposition nationale de 1861, médaille d'or ; Londres, médaille à l'Exposition universelle de 1862.

Comme la plupart des grandes inventions, la lithographie est due à l'un de ces accidents providentiels que l'on nomme très irrévérencieusement « le hasard. » L'honneur de cette découverte revient à Aloys Senefelder, né à Prague en 1771, fils de Senefelder acteur au théâtre de la cour de Munich. Il ne fut donc pas chanteur au théâtre comme l'ont écrit les auteurs du « Dictionnaire technologique » mais si Aloys ne parut point sur la scène, du moins il s'occupa dans sa jeunesse de l'art dramatique. Vers 1794, il fit imprimer une pièce de théâtre; cette circonstance l'ayant mis en rapport avec les ouvriers, il en profita pour étudier la typographie. Il sut si bien profiter des leçons de ses maîtres, qu'il fut bientôt à même d'imprimer seul les ouvrages qu'il composait.

La nécessité rend ingénieux; ne pouvant subvenir de sa bourse aux dépenses que devait occasionner l'impression de ses écrits, il se mit à la recherche d'un procédé moins dispendieux que la typographie. Grâce à l'obligeant concours d'un imprimeur d'estampes, il grava d'abord à l'eau-forte ses œuvres sur cuivre et les fit ensuite tirer par les moyens connus. En peu de jours il écrivit suffisamment à rebours pour tenter un premier essai sur une planche de cuivre polie, enduite d'un vernis à l'usage des graveurs. Après avoir effectué le tirage de cette planche, la modicité de ses ressources le contraignit d'en effacer les caractères pour leur en substituer d'autres. La peine qu'il éprouva à les faire disparaître lui suggéra la pensée de substituer au cuivre une sorte de pierre qu'on nomme à Munich pierre de Solenhofer, qu'on employait au carrelage des appartements. Ses nombreuses tentatives ne demeurèrent pas infructueuses, mais toujours en gravure ; il recouvrait la pierre d'une encre de sa composition qui devint, à son insu, le point de départ de la

lithographie. Laissons parler Aloys Senefelder lui-même :

« Il est vrai que je ne suis pas l'inventeur de la gravure
» sur pierre. Il y avait déjà des siècles qu'on gravait à l'eau-
» forte sur pierre ; et ce ne fut que lorsque j'eus fait la dé-
» couverte déjà indiqué, que passant de la méthode creuse
» à la méthode en relief et en me servant de mon encre
» nouvelle, je pus me considérer comme inventeur d'un art
» nouveau et cela me décida à abandonner tous mes précé-
» dents essais pour ne m'occuper que de ce dernier.

» Je venais de dégrossir une pierre pour y passer ensuite
» le mastic et continuer mes essais d'écriture à rebours,
» lorsque ma mère vint me dire de lui écrire le mémoire du
» linge qu'elle allait faire laver ; la blanchisseuse attendait
» impatiemment, tandis que nous cherchions inutilement une
» feuille de papier blanc. Le hasard voulut que ma provision
» se trouvât épuisée par mes épreuves, et mon encre ordinaire
» desséchée. Comme il n'y avait alors personne à la maison
» qui pût en aller chercher, je pris mon parti et j'écrivis les
» mémoires sur la pierre que je venais de débrutir, en me
» servant à cet effet de mon encre composé de cire, de savon
» et de noir de fumée, dans l'intention de le copier plus tard
» sur du papier, quand je voulus essuyer ce que je venais
» d'écrire, il me vint l'idée de voir ce que deviendraient les
» lettres que j'avais tracées avec mon encre à la cire, en
» couvrant ma planche d'eau-forte et aussi d'essayer si je ne
» pourrais pas les noircir comme l'on noircit les caractères
» de l'imprimerie ou de la taille de bois, pour ensuite les
» imprimer. Les essais que j'avais déjà faits pour graver à
» l'eau forte, m'avaient fait connaître l'action de ce mordant
» relativement à la profondeur et à l'épaisseur des traits, ce
» qui me fit présumer que je ne pourrais pas donner beau-

» coup de relief à ces lettres. Cependant comme j'avais écrit
» assez gros pour que l'eau-forte ne rongeât pas à l'instant
» ses caractères, je me mis vite à l'essai. Je mêlai une partie
» d'eau-forte avec dix parties d'eau, et je versai ce mélange
» sur la planche écrite ; il y resta cinq minutes à la hauteur
» de deux pouces. J'avais eu la précaution d'entourer la pierre
» de cire, comme le font les graveurs en taille-douce, afin
» qu'il ne se répandit point. J'examinai alors l'effet opéré par
» l'eau-forte, et je trouvai que les lettres avaient acquis un
» relief à peu près d'un quart de ligne, de manière qu'elles
» avaient l'épaisseur d'une carte. Quelques traits qui, sans
» doute, avaient été écrits trop fins, ou qui n'avaient pas pris
» assez d'encre, étaient endommagés en plusieurs endroits.
» Les autres n'avaient perdu qu'une partie imperceptible et
» presque nulle de leur largeur en comparaison de leur
» relief, ce qui me donna l'espoir fondé, qu'une écriture
» bien tracée, et surtout en caractères moulés comme ceux
» de l'imprimerie, dans lesquels il n'y a que peu de traits
» délicats, pourrait avoir encore plus de relief.

» Je m'occupai ensuite des moyens d'encrer ma pierre. Je
» pris pour cela une balle remplie de crin et recouverte de
» cuir très fin ; je la frottai avec une couleur faite de vernis
» d'huile de lin bien épais et de noir de fumée ; je passai cette
» balle sur les caractères écrits ; ils prirent fort bien la
» couleur ; mais tous les intervalles de plus d'une demi-
» ligne en avaient pris aussi ; je compris à l'instant que la
» trop grande flexibilité de la balle en était la cause. Je lavai
» la pierre avec de l'eau de savon, je tendis davantage le cuir
» de la balle, j'y mis moins de couleur, et les saletés qui
» étaient restées disparurent jusques dans les intervalles qui
» avaient plus de deux lignes, je vis clairement alors que

» pour atteindre mon but, il me fallait un tampon d'une
» matière plus solide pour mettre la couleur ; j'en fis l'essai
» à l'instant avec un petit morceau de glace cassée, l'épreuve
» réussit assez bien, ainsi qu'avec des planches élastiques de
» métal ; mais enfin, au moyen d'une petite plaque de bois,
» qui avait servie de couvercle à une boite fort unie, que je
» recouvris d'un drap très fin de l'épaisseur d'un pouce, j'eus
» un tampon si parfait pour encrer, qu'il ne me resta plus
» rien à désirer (1). »

Senefelder poursuivit ses essais qu'il appliqua d'abord à l'impression des notes musicales ; Gleissner, musicien attaché à la cour, ayant vu quelques épreuves fut si satisfait du résultat obtenu, qu'il proposa à l'inventeur de s'associer avec lui pour l'exploitation d'une imprimerie musicale. Ils montèrent donc ce genre d'établissement en 1796, leur premier client fut le célèbre Falter, éditeur de musique à Munich. L'année suivante Steiner, directeur du dépôt des livres classiques et de l'imprimerie en Bavière, les chargea du soin de dessiner sur pierre les vignettes d'un Catéchisme. Cependant le bruit de la nouvelle découverte et de son application commerciale était parvenu à la connaissance du roi de Bavière. Voulant donner à Senefelder et à son associé un témoignage de sa bienveillance, Maximilien-Joseph leur accorda, en 1799, un privilége exclusif pour quinze années. Peu après André, l'un des plus célèbres éditeurs de musique de l'Allemagne, propriétaire à Offenbach d'une vaste imprimerie musicale, étant venu à Munich apprit par la voix des journaux la concession royale ; il vint chez Falter pour s'informer auprès de

(1) Aloys Senefelder, *l'art de la Lithographie*, 1 vol. petit in-4°, Paris, 1819, Treuttel et Wurtz, lib. éditeurs.



lui quel était ce nouveau mode d'impression ; Falter après avoir mis sous ses yeux différents morceaux de musique récemment imprimés, lui proposa de se rendre chez l'inventeur. Les produits obtenus par Senefelder excitèrent son enthousiasme, il remarqua qu'en passant la main sur les notes, celles-ci ne se maculaient point comme cela arrivait avec l'impression sur étain. Il proposa donc à Senefelder de lui révéler son secret, en échange d'une somme convenue; ce dernier y consentit, et quelques mois après, Senefelder se rendait à Offenbach pour y établir une lithographie et former des lithographes. Ravi du succès de l'entreprise, André lui proposa d'abandonner Munich pour s'associer avec lui ; Senefelder accepta.

En 1800, Senefelder déposa au « Patent office » de Londres, une description de sa découverte afin d'obtenir un brevet d'invention pour lui et son associé. Deux ans après, André envoya son frère à Paris pour le même objet ; les deux brevets furent accordés, mais les tentatives d'établissement, qui suivirent leur obtention dans l'une et l'autre capitale, échouèrent complètement. Singulière aberration de l'esprit ! le même homme qui livre aveuglément son corps au premier charlatan venu, à un docteur noir ou à un zouave Jacob, qui témoigne d'une crédulité plus que naïve, en confiant ses capitaux à des entreprises chimériques, ce même homme déploiera l'étalage verbeux d'une défiance outrageante à l'égard d'inventions réellement utiles. Les meilleurs esprits ne furent pas exempts de ces inconséquences ; tel est d'ailleurs le spectacle que présenta la France en plus d'une occasion. Toutefois, Senefelder ne se découragea pas, il quitta André, et se rapprocha de Gleissner, son premier associé ; il établit à Vienne, avec son concours, une nouvelle imprimerie

et bientôt il obtint un privilége exclusif, qu'il céda en 1806, pour revenir à Munich. En cette dernière ville, il rencontra le baron d'Arétin qui voulut s'associer avec lui et avec Gleissner pour fonder un vaste atelier lithographique. Pendant la durée de leur association, qui fut de trois années, ils imprimèrent un grand nombre d'ouvrages notamment les dessins d'Albert Dürer, plusieurs feuilles des œuvres de Strixner, Piloty, etc.

Cependant, quelques essais lithographiques plus ou moins infructueux avaient été renouvelés en France à la fin de 1814. Le lundi de Pâques de l'année 1815, on tira pour la première fois à Paris, au ministère de l'intérieur, une autographie satisfaisante; ce fut un véritable jour de fête pour les ouvriers lithographes. Dans les derniers mois de 1815, le comte Charles de Lasteyrie, au retour d'un voyage entrepris en Allemagne dans l'intérêt de la lithographie, ouvrit à Paris un atelier. Voulant contribuer de son mieux au développement de cette découverte, il refusa le brevet d'importation qu'on lui offrait. Peu après G. Engelmann quittait Mulhouse et venait dans le même but se fixer à Paris. Ils eurent bientôt de nombreux imitateurs dans Villan, Delpech, Motte, etc., etc.; on vit alors à l'étalage des marchands d'estampes les lithographies de Carle et Horace Vernet, Gros, Charlet, Géricault, Isabey père, Jacob, Sudre, Granger, Bacler d'Albe, Robert et Béranger, de Sèvres, Aubry-Lecomte, Pierre et Paulin Guérin, etc., etc., qui précédèrent les Bonington, les Decamps et les Raffet. Tout Paris a connu et admiré les compositions de Raffet, dont le crayon merveilleux excellait dans tous les genres.

IV.

Quoiqu'entièrement dévoué à ses fonctions administrative, Aubry-Lecomte souffrait du préjudice qu'elles portaient à ses études artistiques ; et tout en attendant le jour où il lui serait possible d'abandonner les Finances, il y cherchait provisoirement une position qui lui donnât plus de loisirs. Aubry expose ses projets à M. Lecomte dans une lettre du 1er décembre 1820. « Cher père, je viens de voir M. Philippe » d'Arsenay (1), qui m'a fait le meilleur accueil et qui m'a » développé un projet, dont la réalisation serait la chose la » plus heureuse pour moi. Je suis dans un bureau où le » travail augmente de plus en plus, et ou l'habitude que j'en » ai, m'impose une tâche plus grande ; depuis mon retour de » Compiègne, je suis jusqu'au cou dans les états et les chiffres. » En sortant du bureau je suis si étourdi de calculs fastidieux, » que j'ai bien de la peine à faire quelque chose de bon. » Vous sentez mieux que tout autre combien ce travail » périodique et monotone, affaisse l'esprit et enlève toute » imagination. M. Daumont est pour moi un second père, et » après vous, c'est lui que je révère le plus ; mais cette » ardeur qu'il a remarquée depuis longtemps en moi, et les » succès que j'ai obtenus dans les arts, malgré les courts » instants que j'ai pu y consacrer, et nonobstant le travail le » plus assidu et le plus accablant pendant presque toute la » journée, n'ont pu me faire sortir à ses yeux de la ligne des

---

(1) Alors chef de bureau à 7,000 fr. à la comptabilité générale ; en 1829, il y obtint le poste de sous-Directeur. M. d'Arsenay mourut le 10 décembre 1848.

» employés. Je suis assuré qu'il fera toujours son possible
» pour me faire avancer, mais en outre que l'avancement est
» presque nul, je serai toujours obligé d'être plus zélé et plus
» assidu que les autres, parce que jusqu'à présent j'ai été
» ainsi; si je venais à changer il l'imputerait à un manque de
» reconnaissance. En restant auprès de M. Daumont, je ne
» pourrai jamais percer dans les arts, mon imagination
» s'éteindra dans un travail pesant, en outre je n'obtiendrai
» que les avancements ordinaires, c'est-à-dire que je pourrai
» après quinze ans de service, aspirer au grade de sous-chef
» et avoir le privilége d'être une ganache.

» Voici au contraire une situation qui me donnera toute la
» latitude possible pour faire des progrès dans mon art, où
» cet art même, étranger à l'administration, contribuera
» beaucoup à me faire considérer et avancer. M. d'Arsenay
» a le projet de me placer auprès de M. Conte (1), chef de
» la comptabilité des Postes. » C'était vraisemblablement
comme secrétaire de cet agent supérieur. Aubry-Lecomte
dit à la fin. « J'ai porté en même temps à M. d'Arsenay la
» nouvelle lithographie que je viens de finir (2), elle m'a
» attiré bien des compliments de la part de plusieurs chefs
» du Trésor alors présents ; M. d'Arsenay en a pris occasion
» pour dire combien il était regrettable, que je ne pusse me
» livrer entièrement aux arts. »

Edmond de l'Hervilliers,
Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Depuis directeur-général des Postes.

(2) C'était vraisemblablement l'une des planches d'Ossian.

LE SCARDON.

Un moulin met un haut barrage
Dans l'eau courante, la tenant
Au niveau des prés ; et j'enrage
De voir le Scardon maintenant.

Je l'ai connu faisant tapage.
Le comte, chevauchant vainqueur
Vers Centule, eut dit : c'est un page !
L'abbé : c'est un enfant de chœur !

Il jasait ; il avait le verbe
Gouailleur, spirituel et doux ;
Il jouait avec un brin d'herbe,
Il sautillait sur des cailloux.

Autres jeux ; il suivait la truite,
La flèche d'argent ; il guettait
Le rat d'eau prudent mis en fuite
Par les passants ; il muguettait ;

Il était en galanterie
Avec trois sources à la fois
Qui sortaient, sources de féerie,
D'un antre de craie aux murs froids (1).

---

(1) La fontaine de Deuil ou de Mirandeuil (*mirum dolium* des titres, je suppose). D'une sorte de grotte crayeuse ombragée d'arbres sortaient trois sources très-limpides. La fontaine de Mirandeuil, notre *Bandusie*, est aujourd'hui submergée par l'eau retenue de la rivière.

Un esprit volait sur ses rives,
L'éclat plongeant sur la fraîcheur
Et l'éblouissement des grives,
Son esprit, un martin-pêcheur.

Quel changement ! Le moulin vanne
Là bas l'eau qui tombe ; et plus haut
Le flot que j'ai vu diaphane
Dort obscur, arrêté, penaud.

La rivièrette s'élève entre
Les bords qu'elle emplit ; maintenant
Le page leste a pris du ventre,
Le Scardon est presque stagnant.

E. Prarond.

ÉTAT PHYSIQUE

DE LA VILLE DE PÉRONNE

AU COMMENCEMENT DU XV° SIÈCLE (*).

Les religieux du Mont-Saint-Quentin qui avaient plusieurs propriétés en Bretagne, auraient volontiers affermé la totalité du faubourg, si la ville eût voulu y consentir. D'après un dénombrement des biens de l'abbaye datant des dernières années du XIV° siècle, et dont nous possédons une copie extraite du Cartulaire du roi au bureau des finances d'Amiens, p. 51, ils avaient à Bellesaises « une maison pour le seigneur, » et un moulin à bled baillié pour XII muids de grain par an ; » un vivier, lequel aveuc le vivier de Halle povoient valoir » par an IIII^{xx} liv. ; enfin, au bout de leur vivier de Belle- » saises, un moulin nommé le moulin des Cynes, qui soloit » valoir XII muids de grain par an. » Les principales sources de leurs difficultés avec la ville étaient, ou bien le moulin de Bellesaises lui-même, « à cause de le mieuture, dont ils

(*) Voir la *Picardie* 1865, 1866, p. 29, 57, 117, 156, 262, 309, 353, 414, 457, 537, 316 377, et suivantes.



» voloient prendre au xvi°, et ils devoient prendre au xxxij°;
» (1404) » ou bien les eaux qui avoisinaient ce moulin. Il y avait eu transaction en 1348, relativement au droit de pêche; en 1407 un premier accord était également intervenu entre les parties, « pour la justice de l'escluse du vivier du moulin. » Mais ce dernier point ayant fait l'objet d'un nouveau procès en 1416, la justice a été déclarée appartenir à Messieurs.

A côté de la « maison pour le seigneur » que les religieux possèdent au faubourg, il y a une ruelle que l'abbé « par l'en-
» tremise de mons. le comte d'Eu et de medame se femme, »
» demanda à affermer en 1359. Il s'offrait à la prendre à rente perpétuelle, en en laissant la justice et seigneurie à la ville. Son héritage y était contigu, et « c'estoit lieux obscurs,
» ors, lais et puans, pourquoy évidemment li dit abbé faisoit
» le dite requeste. » La ville se montra de bonne composition, et le 7 juin, elle permit au requérant « d'enclorre et adjoindre
» ladite ruelle à se maison, sise sur le cauchie » moyennant une redevance de 4 liv. et de 2 chapons par an.

Les bons religieux n'avaient pas sitôt fini d'approprier un endroit, qu'on leur taillait une nouvelle besogne par un autre côté. Il était défendu aux bourgeois « d'avoir pourchiaux
» aval le ville; » on trouva, en 1396, une place convenable à leur donner tout auprès des propriétés de l'abbaye. « On fu
» d'accord de monstrer as boulengers le place et ruelle quy
» est en avallant à Bellesaises, au lez vers les héritaiges du
» Mont-Saint-Quentin, pour y logier les pourchiaux qui
» encraissent. »

Passons devant ces lieux malpropres. Mais, avant de rentrer dans la cité par la porte de Saint-Sauveur, jetons un coup-d'œil sur le mur que l'on vient de démolir « vers l'escluse de
» Bellesaises. » On en prend les grés, les pierres et les

moëllons pour les fortifications de la ville (1). Les travaux à exécuter à ces dernières sont si considérables « qu'on a fait » sçavoir, en 1404, as village près de Péronne, que si on » povoit trouver grés à accater, on en accateroit pour le » meilleur marquiét que on poroit. »

Les parties les plus défectueuses des remparts sont celles qui regardent Flamicourt, aussi allons-nous les parcourir à la hâte. Le 3 avril 1415, « on fu d'avis d'y ouvrer pour ce » que les murs queyoient en l'ieaue. » Mais l'année suivante, comme il était arrivé de Paris certains bruits alarmants, les ouvriers ne pouvant suffire à la besogne, un arrêté municipal du 12 septembre 1416, obligea les bourgeois à aller travailler aux fortifications, outre les ouvriers de journée qui y étaient occupés aux frais de la ville. On organisa trente dizaines qui devaient fournir chacune un homme par jour.

Les tours ne sont pas, de ce côté, aussi nombreuses que du côté du nord. Le devis de 1399 ne mentionne qu'une tourelle « en allant vers la rivière (2), » la tour qui garde le dedosne,.(?) et la tour de Caumont dont nous avons parlé tout d'abord.

La tour du Coûtre s'est élevée depuis. Les eaux qui viennent en baigner le pied, sont la propriété de ce dignitaire processif

(1) On parle également alors de démolitions prises « à la porte Robin. » On ne sait au juste où était située cette porte, qui ne figure pas sur notre vieux devis. Ce n'était probablement aussi qu'une poterne placée vers Flamicourt, ainsi que la poterne « de la rue des vakes » et, celle « de l'estanke, » dont il était question en 1356, dans un différend entre le Coûtre et la ville, et qui n'était séparée que par un fossé « du petit moellin. »

(2) Est-ce la même que la tour la Paillarde dont il est parlé en 1425, et devant laquelle se trouvait le jardin successivement occupé par les *petits arbalestriers* et les *petits archers* ?

et turbulent; celles qui s'étendent à droite sont les eaux du Port-le-Roy. Ces hommes que nous voyons stationner sur cette partie des remparts, (20 août 1404) sont des témoins appelés pour déterminer encore une fois les limites qui séparent ces deux propriétés. Approchons, et lisons, sur le registre du greffier, la déposition que vient de faire Symon Triquener.

« Symon Triquener, demeurant à Péronne, en la rue » Soybautescluse, de laage de 55 ans, ou environ, tesmoing » oy etc.. Dist par son serment qu'il fu net en ledite rue » et y a demouré tout sen temps, sans que il demourast » oncques ailleurs. Et a veu Jehan Cadot l'aisné, Jehan Cadot » le josne, Colart le Roy, Hennin Berte, Jehan Brimeu, Jehan » Gardien, Oudart Malin et Jehan Vassal, qui tous ont esté » l'un après l'autre, cascun par l'espasse de III ans du moins, » et aucunes fois VI ans fremiers de l'yaue de la ville, séant » empris le dite rue, et au-dessous de le rue des Canones, en » alant à l'opposité de un ourmel qui est derrière l'esglise » de le dite rue de Soybautescluse, que on dist l'esglise de » Saint-Quentin en liaue; et est icelle yaue nommée liaue du » Port-le-Roy; et, de tout sen souvenant, a veu yceulx » chenssiers et leurs mariniers pesqueurs, pequier pour li » dis chenssiers et sur icelle comme en liaue de le ville, en » prendant tous les proffits et despouilles de pesqueries qu'il » y pooient avoir comme au droit de la ville, depuis ou » ruissel de dehors le derrière de le rue des Bouchiers, dont » opposite se faisoit pour ligne à une ruelle qui vient de la » rue des Cannones, au cuing de la maison où demeure ad » présent le maistre de l'escole, en alant tout droit à ligne » audit ourmel quy est au garding de ledite esglise, environ » une vergue outre le pentich qui est après ledite église en

» allant avant vers liaue; et tout ce depuis ledite ligne au lez
» de la ville est et apartient à ledite ville, et n'a sceut
» oncques que aucuns y meist aucun empeschement. »

Quittons maintenant le rempart; et, longeant la fontaine de Saint-Fursy, revenons à notre point de départ; il est temps de faire connaissance avec les rues et les monuments de la ville, et de noter, en passant, quelques usages et quelques scènes de mœurs.

Remontons pour cela la montagne de Saint-Fursy, et jetons un rapide coup-d'œil sur les rues qui, du rempart du nord, viennent déboucher sur la grande voie centrale que nous parcourons.

Un étroit passage que nous rencontrons à peu de distance des grands moulins, nous conduirait dans la rue Maurue, qui s'étend le long du rempart, parallèlement à la rue de Saint-Fursy, et qui va jusqu'au château. Nous n'y entrerons point. Le nom de Maurue (mauvaise rue) lui vient sans nul doute de la réputation plus qu'équivoque de ses habitués. C'est là, en effet, que sont depuis longtemps confinées les filles de joie. Cet endroit de la ville est devenu un véritable lieu de désordre. Aussi le doyen de Saint-Fursy, le doyen de chrétienté, et quelques habitants de cette rue ne tarderont pas à demander, comme nous l'avons vu faire pour une autre sentine par les religieux du Mont Saint-Quentin, d'être débarrassés de ce désagréable voisinage, et, par résolution du 11 août 1518, MM., « considérant que lesdites filles se logent
» en plusieurs lieux et rues notables, et entre gens de bien,
» et n'est quasy carrefour quy n'en soit empesché; dont sont
» venues plusieurs plaintes et doléances des gens d'église et
» autres gens de bien, sur les dissolutions d'icelles filles, »
leur assigneront en la grande rue une maison où elles seront

contraintes de se retirer, « et en seront deschargés les autres » rues et lieux. »

Saluons en passant la collégiale de Saint-Fursy, et arrêtons-nous un instant devant la *Croix du Castel,* avant qu'une décision de MM. n'en ordonne le déplacement, et ne la fasse rétablir près du beffroi (1). La place au centre de laquelle nous la voyons s'élever est, en effet, destinée à se couvrir bientôt de nouvelles habitations, qui, de l'enseigne que vous voyez suspendue au-dessus des auvents de cet hôtel, prendront le nom de quartier du Noir-Lion.

C'est là que fait sa résidence, Jéhan de Hardentin, écuyer et garde de la prévôté de Péronne en 1414. Le 14 mai 1415, on lui fit vente « de la place empris le croix, moyennant une » rente perpétuelle de XVI sols parisis, de deux capons, et » de un capeau de roses vermeilles à payer cascun an au » maïeur, le jour Saint-Jehan-Baptiste, par luy et ses ayant » cause. »

En descendant de cet endroit vers le château nous laissons à droite « l'hôpital de Saint-Jehan, » et nous tombons dans la rue Saint-Nicolas, ainsi appelée d'un second hôpital que nous avons signalé déjà à quelque distance des remparts, et

---

(1) Ce changement eut lieu en 1426 ; « lequelle croix Aubert Bauduin » devoit faire oster et assir à ses dépens, laquelle a bien cousté XIX liv. » parisis ou environ. Ledit Aubert requérant que on li voulsit faire aucune » courtoisie, considéré qu'il y a eu grands fraiz, etc. On fu d'accord que la » ville lui alderoit et paieroit le tiers que ledit ouvrage a cousté, aveuc le » cauch que le ville a livré. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le déplacement de cette croix enlève une partie de sa probabilité à l'opinion émise par le chanoine Saint-Léger, et rapportée par nous (chap. 2, § 3.) relativement à l'emplacement de l'ancienne collégiale de Saint-Léger.

que sa situation peu sûre forcera bientôt de réunir au premier. C'est à l'extrémité de cette rue que s'ouvrira plus tard la porte de Saint-Nicolas ; mais déjà, c'est une des voies les plus fréquentées de la ville, et le 11 juillet 1352, « l'adjudi-
» cation de la cauchie était faite moyennant une somme de
» XIX liv. parisis pour un an. »

Remontons vers la grande place ; et, au lieu de nous y rendre par la poissonnerie qui est à l'autre extrémité de la rue de Saint-Nicolas ; prenons la petite rue étroite qui se présente à gauche ; c'est la rue des Juifs. Le puits dont vous apercevez la belle charpente en fer forgé, n'a été fait qu'en 1405. C'était une question de savoir comment on s'y prendrait « pour l'assiette de l'ouvraige dudit puits, pour fonture, etc.; » on décida le 14 mars qu'on y ferait contribuer « tous ceulz
» des trois plus prochains puis, et pareillement les héritiers
» non demeurans sur leurs héritaiges prochains, comme
» dessus, etc. »

Par un brusque retour la rue des Juifs va déboucher sur la place au coin de la cauchie du Gadelimont, c'est dans cette rue que demeurait Jehan Gayant qui fut tant de fois maïeur depuis 1320 jusqu'à 1348, et qui mourut en 1350. Le premier registre des résolutions de la ville, f°s 21 et 22, contient le partage, entre sa veuve et ses trois enfants, « de son manoir,
» séant au markiét de Péronne, donnant par un de ses costez
» sur ladite cauchie, non loin de la poissonnerie (1). »

— Mais pourquoi la Bancloque sonne t-elle à toutes volées? Pourquoi cette affluence de curieux, qui, sortant de toutes les

(1) En 1424, il est fait mention d'une rue à laquelle avait donné son nom un autre maïeur bien connu, sire Raoul du Pestrin.

rues, se précipite avec tant d'empressement vers cette partie de la place ?

— Tout ce peuple court à la croix au blé, devant laquelle s'exécutent habituellement les sentences des esgards et du conseil de la ville. C'est aujourd'hui samedi, jour de plaids, (8 juin 1426), et il est probable que quelque malheureux dont l'aune aura été trouvé trop courte, ou la marchandise de mauvaise qualité, va servir d'objet à la risée publique. Nous arriverons trop tard pour être témoins de l'exécution de la sentence ; mais voici la « déclaracion de la condempnation » qui nous dédommagera de ce contre-temps.

« Pour le grant clameur et plainte du peuple de ceste
» ville et du pais d'environ, les eswards de la drapperie de
» ceste ville, ont fait visitacion es maisons des drappiers et
» marchans de draps de ceste ville entre lesquelx ont esté
» trouvez deux noirs draps en le maison Jehan..... et
» II paires de cauches nœufves tous lesquelx deux draps et
» cauches ont esté trouvez estoffez de bourre et tains de fausse
» tainture, dont le plus grant et plus malvaiz des deux a
» esté ars à ladite croix, c'est assavoir II aulnes, ou environ,
» en signe de justice, et le surplus distribué pour Dieu à
» plusieurs poures ; et l'autre moins malvaiz drap dudit......
» a esté coppez tout du long, et parmi le feste ; et, pour
» équité et pitié et compassion dudit..... et de son maisnage,
» lui a esté rendu pour en faire seu proffit. Item, en le
» maison Jehan C...., toilier, a esté trouvé un autre drap
» non tout entier estoffé de bourre et taint de fausse tainture,
» lequel aussi a esté coppez parmi la feste, tout du long, à
» ladite croix ; et puis lui rendre les piéches. Item, la maison
» Regn. du C..... merchier, a esté trouvé un drap bleu non
» passant leswart de ceste ville, et pour ce lui a esté coppez

» la lisière, tout de long à ladite croix, et au surplus rendu
» audit Regn. tout rôlé sans le plus pooir reployer. En eulx,
» et à chacun d'eulx deffendant que plus ne se pourroient de
» tellez ne aultrez malvaises denrées sur paine de punicion
» condigne. »

Les délinquants, comme vous le voyez, s'en sont assez bien tirés. Ils auraient pu subir quelques jours d'une rigoureuse détention dans « le fossé du beufroy, » ou « au celier de le » maison de ville » où, par décision du 9 décembre 1419, furent rétablies les prisons, « comme elles avoient accoustumé » d'anchienneté ; » et, de la Croix au blé à ces sombres cachots il n'y a qu'un pas. En effet, cette antique construction qui ferme la place de ce côté, c'est la maison de ville. Elle existait déjà en 1294, comme le prouvent les lettres confirmatives de son acquisition, données par Philippe-le-Bel, au mois de février de l'année précédente, et elle avait, il n'y a pas encore longtemps, son petit beffroi, et sa cloche. Mais moins solide que le bâtiment qui le supportait, la ville dut prendre à l'égard de ce beffroi une mesure de précaution. « Le 20 février 1396, elle décida qu'il seroit mis *jus*, » pour le péril où il estoit de queir, et le cloque mise ou » beffroy, ou 11ᵉ estaige de carpenterie pour faire le sonnerie » des marchiés et autres nécessité pour la ville, comme il » estoit accoustumé. »

Entrons, si vous le voulez, dans la maison de ville, et visitons rapidement les sombres prisons qui s'étendent sous ses vastes salles, et même sous une partie de la rue. Pénétrons dans cette première galerie souterraine qui occupe le milieu du bâtiment. Descendons maintenant cet escalier étroit ; il nous conduira dans une seconde galerie dans laquelle nous apercevrons, à droite et à gauche, de petites ouvertures fort

basses et fort étroites, fermées par une porte massive, garnie de fer, et solidement scellée dans la muraille. Ces ouvertures donnent entrée dans d'humides cachots en grès, aux murailles desquelles sont fixées de lourdes chaînes de fer. Ceux qui se trouvent à l'extrémité de la galerie, beaucoup plus vastes que les autres, sont aussi pourvus de leurs instruments de supplice. Dans le premier, dont vous voyez l'entrée, en face de vous, une sorte de croix en fer, scellée dans le mur, semble attendre encore quelque coupable soumis à la question. Dans le second, qui lui est adjacent, une chaîne pesante gît sur la terre, attachée, par une de ses extrémités, à un tronc d'arbre profondément enfoncé dans le sol (1).

Comme nous l'avons dit, les bâtiments de la maison de ville, ne couvrent pas toute l'étendue de terrain occupée par les prisons. Une petite place qui se trouve au-dessus de nos têtes, et qui avait été louée par la ville à sire Jehan du Pestrin, ce fameux maïeur, dont nous avons vu la tombe, dans une chapelle de la collégiale, a été affermée le 1er juillet 1393, à Simon Accart dont la maison lui était contigue, « parmi VIII sous de rente pour l'an, à toujours ; à condition » de ne pas fosser ou dit lieu pour cause des prisons du roy, » qui sont dessous le plache ; de faire une bonne maison de » LX livres de..... depuis l'areste de le queminée de le ville, » au lés vers le marquet jusques à l'autre areste en alant à » lingre à le maison du preneus ; enfin, de recepvoir ses » yaues en deux sens contre le ville et contre li. »

Il nous faudrait, en sortant de la maison de ville, diriger

---

(1) La physionomie de ces prisons n'a pas changé. On peut en voir la description plus détaillée dans la petite notice que M. Hiver a publiée il y a quelques années sur l'Hôtel-de-Ville, dans le *Journal de Péronne*.

nos pas vers le quartier de Saint-Sauveur. Mais, à part son église que nous visiterons plus tard, et les maisons de refuge du Mont-Saint-Quentin et du Temple, dont nous avons déjà parlé, rien n'y saurait fixer notre attention. Ses rues, au reste, ne nous sont pas bien connues ; le nom de la rue Beaubois seule nous a été révélé dans les archives des Chartriers (1). Retournons donc sur nos pas, et, faisant pour l'église de Saint-Jean la même réserve que nous venons de faire pour celle de Saint-Sauveur, jetons, sans la descendre, un coup-d'œil sur la rue qui y conduit.

Les étages de ses maisons formant saillie les uns sur les autres, permettent à peine au soleil de faire pénétrer ses rayons dans cette rue déjà étroite. Mais, quoiqu'elle soit une des plus anciennes de la ville, elle n'est pavée que depuis 1419. « Sur ce que le maïeur (Mahieu le Vasseur), avoit » requis, pour lui et ses voisins qu'ils peussent prendre des » grés ès lieux qui ne portent point préjudice à le ville, pour » cauchier le rue Saint-Jehan, on fu d'accord qu'il en porroit » prendre ès lieux dessus dits moiennant que les voisins » feroient ladite cauchie à leurs dépens. »

La ruellette Saint-Jehan, qui s'étend à quelques pas de là, et parallèlement à la rue du même nom n'est aussi habitée que depuis peu. C'est en 1408 que les places où s'élèvent ses nouvelles habitations « du costé du cimetière, ont esté bail- » liées à cens à la charge d'y bastir. »

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer le magnifique monument en grés qui se dresse devant vous, avec son beau clocher et les toits aigus de ses tourelles dont les girouettes

---

(1) Est-ce dans cette partie de la ville qu'il faut placer la *Franque rue*, dont il est fait mention en 1398?

obéissent, en grinçant, sur leurs axes rouillés, au moindre souffle du vent.

C'est le nouveau beffroi.

Je dis le nouveau, car il en existait un autre à cette même place à une époque déjà bien reculée. En 1349, en effet, les résolutions de la ville font déjà mention que Pierre de Noyelles, rebelle au maïeur, « fu mené en prison au beufroy, » en présence de Griffon de Clairi, chevalier (1). Mais ce monument, témoin du premier épanouissement des libertés communales, fut démoli sous le roi Jean, en conséquence de l'abolition de la commune dont nous avons parlé. Les lettres du roi Charles V, qui en permettent la reconstruction, et qui sont du 25 avril 1376, portent qu'on y emploiera les grés de la forteresse de Bretagne, et qu'il sera réédifié au propre lieu où il fut abattu.

Ce ne fut cependant qu'une vingtaine d'années après l'obtention de ces lettres qu'on fut en mesure d'entreprendre les travaux. Il n'est pas sans intérêt de pouvoir citer encore le nom de l'humble architecte sur les dessins duquel il a été bâti. Il s'appelait « maistre Gilles des œuvres. » Le 30 décembre 1395, il avait fait à son plan primitif des additions qui furent adoptées par la ville ; et le 13 avril 1396, une assemblée de maîtres maçons appelée à en examiner la maçonnerie, fut d'avis « quelle estoit belle et bonne, et se « pooit bien soustenir. » Quinze jours à peine après la

---

(1) La même année le prévôt de Péronne y avait fait jeter « sen varlet de » piét, pour avoir sakiet un coustel pour férir le clercq dudit prévost. »

Ce Pierre de Noyelles dont il est ici question, et dont la comtesse de Hainaut demanda et obtint presqu'aussitôt la grâce, était lui-même échevin, et fut ensuite maïeur en 1357.

réception de ces premiers travaux, le 29 avril, « li ville acata » à sire Jehan du Pestrin, LXXV quesnes au chois pris en ses » quesnes de Saint-Sauveur parmi XII sous piéche, pour le » provision de l'ouvraige. » Jusqu'au mois de juin on ne fit rien. Mais le 11 dudit mois, on adopta, pour la maçonnerie qui restait à faire, et pour la charpente des quatre tourelles et du clocher, « le devise faicte par Gilles Berthaut, Jacque» mart le Flament, Matthieu Flagol, Jehan, Mikaut Remi le » Machon, et aultres ; et fu gettée, pourtraicte et seignée » par eulx en le grant maison Carbonnel, et monstrée à le » ville et la accordée. » Il est inutile de vous donner lecture de ce devis, puisque vous en avez les détails réalisés sous les yeux ; et plus tard, si ce noble monument devait, lui aussi, s'anéantir sous les coups du temps, et il se trouvera toujours quelqu'antiquaire soigneux qui le représentera à nos arrière-neveux. Ce ne fut qu'au mois d'octobre que la maçonnerie fut prête à recevoir la charpente. La saison était avancée ; on était indécis si l'on devait continuer les travaux. Mais le 27 « conseilliét et accordé fu par le plus et pour le mieux, » que ledit ouvraige se poursievroit et lèveroit, s'il faisoit » boin temps, adfin que le machonnerie fust warandie pour » le temps diver. »

L'Abbé J. GOSSELIN.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

COUP D'ŒIL

SUR

QUELQUES DESSINS & GRAVURES

REPRÉSENTANT

DES VILLES, MONUMENTS & HOMMES CÉLÈBRES

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Rien d'intéressant comme une collection, choisie avec goût, de dessins et gravures représentant les villes, les églises, les châteaux et les hommes dignes de mémoire du département que l'on habite. On peut, en contemplant les diverses pièces qu'elle renferme, avoir à l'instant sous les yeux, l'aspect de nos cités, celui des monuments les plus beaux qu'elles renferment et se rappeler aisément les traits des célébrités locales qui y sont nées ; mais il faut prendre garde de n'admettre dans cette collection que des représentations exactes de ces villes, de ces monuments et de ces grands hommes. Autrement on serait exposé à n'en avoir qu'une fausse idée. C'est pour éviter cet inconvénient et pour pouvoir parler avec certitude de nos plus beaux édifices et de nos personnages marquants, que nous n'avons recueilli dans nos cartons, que les dessins et les gravures qui passent pour les représenter avec fidélité.

On ne s'étonnera donc pas si l'espèce de catalogue que nous allons dresser, n'est pas plus nombreux, plus considérable. Notre intention, d'ailleurs, est de donner seulement ici les titres de ces

dessins et gravures et de n'ajouter que quelques notes archéologiques et iconographiques aux œuvres des dessinateurs et graveurs qui nous paraîtront les mériter ; car ce n'est pas une description méthodique et raisonnée, mais un court inventaire de chaque dessin et gravure que nous entendons faire.

§ Ier ARRONDISSEMENT D'AMIENS.

1. — *Amiens en mil sept cent cinq, vue prise du côté Nord-Est.* Grand dessin à l'encre de Chine, sans nom d'auteur.

Les fortifications de la ville, le port et ses deux tours, l'ancien Beffroi avec son clocher pyramidal et plusieurs églises aujourd'hui détruites, se font voir sur ce dessin.

Il a pour pendant celui qui suit :

2. — *Amiens en mil sept cent cinq, vue prise du côté Sud-Ouest* (faubourg de Beauvais).

Ce grand dessin peut nous donner une idée des anciennes portes, telles que celles de la *Hotoye* et de *Beauvais*, et des bastions de *Guyencourt* et de *Longueville*, etc.

On doit être surpris de ce que ces curieux dessins n'aient pas été gravés ; ils feraient connaître l'aspect qu'offrait Amiens, lorsqu'ils furent exécutés.

3. — *Plan de la Cathédrale d'Amiens par le Soin.* On y remarque que les tombes d'Evrard de Fouilloy et de Geoffroy étaient placées dans la nef de cette église, vers l'endroit où sont les inscriptions gravées sur marbre attestant leur translation à droite et à gauche de la porte d'entrée.

4. — *Cathédrale d'Amiens,* Chapuy del. Jeane sculp.

L'ensemble de cette belle vue est bien celui qu'offre notre magnifique basilique, seulement les détails du portail ne sont pas assez soignés.

5. — *Vue de la Cathédrale d'Amiens*, prise du Don, superbe dessin à la plume, exécuté avec une grande habileté par M. Louis Duthoit de cette ville.

6. — *Bas du grand portail* de la même église, dû à trois artistes différents. L'architecture de ce dessin au trait qui a plus d'un mètre de hauteur est de M. Wiganouski ; la sculpture a été faite par M. Désiré Letellier, peintre d'histoire à Amiens, et les frises et portes sont l'œuvre de M. Edmond Duthoît de cette ville.

Les nombreuses figures qui ornent ce grand portail ont été dessinées par M. Letellier, à l'aide des échafaudages qu'on y avait posés pour sa restauration ; elles sont d'une parfaite ressemblance avec les originaux.

7. — *Saint Christophe*, par Desmarest, professeur de dessin, sur papier gris et à deux crayons.

Ce saint géant, qu'on aperçoit à droite du portail de son nom, à la Cathédrale d'Amiens, n'avait pas été dessiné jusqu'à présent.

8. — *Ancien pavé de la Cathédrale d'Amiens*, par Desmarest, (l'architecte).

On voit sur ce dessin, à l'encre de Chine, divers compartiments de ce pavé en carreaux noirs et blancs ; on a malheureusement remplacé celui de la nef par un carrelage aussi froid qu'insignifiant.

9. — *Têtes grotesques du XIII[e] siècle*, dites *des Jardiniers*, dessin à la plume de M. Louis Duthoît.

Ces têtes qu'on regarde avec raison comme des têtes de fantaisie plutôt que celles de jardiniers d'Amiens, par lesquels aurait été donné le terrain de l'église où elles se trouvent, c'est-à-dire au haut de la porte conduisant dans la *Cour du Puits de l'OEuvre*, sont extrêmement curieuses, moins toutefois sous le rapport de l'art que sous celui de la tradition qu'elles rappellent.

10. — *Médaillons du soubassement de l'histoire de saint Jean*, dans la Cathédrale d'Amiens. Ces médaillons, peints à la gouache par M. Aubin Normand, représentent le précurseur prêchant et l'incinération de ses os. Ils sont d'une exécution parfaite, M. Normand excellant à reproduire les sculptures et les peintures du moyen-âge et de la renaissance.

11. — *Peintures servant de fonds ou de lointains aux bas-reliefs de l'histoire de saint Firmin*, à la Cathédrale d'Amiens, par L. Duthoit.

On n'a jamais publié ces curieuses peintures qui donnent une idée de ce qu'était le faubourg de Noyon au XVIe siècle. Elles sont d'un grand intérêt pour ce seul motif.

12. — *Le fou des stalles de la Cathédrale*, dessin à la mine de plomb par Dufourmantel.

Puisque nous avons occasion de rappeler le nom de cet artiste, nous exprimerons de nouveau le regret de la mort prématurée d'un jeune homme qui était parvenu à se faire connaître avantageusement à Paris.

13. — *Chapelle de Notre-Dame du Puy d'Amiens*, dans la Cathédrale de cette ville.

M. Aimé Duthoit, frère de l'habile dessinateur Louis Duthoit, est l'auteur de cette grande esquisse à l'aquarelle et qui servit à faire la belle lithographie du *Voyage pittoresque en Picardie* de MM. Taylor, Nodier et De Cailleux.

14. — *Vrai portrait du reliquaire de saint Jean-Baptiste de la ville d'Amiens*, gravure sur cuivre sans nom d'auteur.

On croit que cette estampe se distribuait aux pèlerins qui venaient visiter le chef de saint Jean dans notre Cathédrale, et qui la rapportaient chez eux, comme souvenir de leur pieux pèlerinage à l'une des plus célèbres reliques de toute la France.

15. — *Statue de Du Cange*, inaugurée sur la *place Saint-Denis* d'Amiens, dessin à la mine de plomb par Letellier.

16. — *Façade du château d'Eau d'Amiens*, Jumel Riquer del. Benard direx.

Ce château d'eau passait autrefois pour une des curiosités de la ville ; mais depuis l'établissement d'une nouvelle machine sur le pont Saint-Michel, il est pour ainsi dire sans utilité. Les eaux, au moins, qu'il distribuait partout dans Amiens, y sont amenées à l'aide d'autres moyens.

17. — *Elévation de la façade du Beffroi d'Amiens du côté qui regarde l'Hôtel-de-Ville, commencé à bâtir le 25 juin 1748, dédié à M. de Vandière. par Lefranc, architecte. De la Marcade, sculp.*

Cette gravure n'est évidemment qu'un projet de reconstruction du Beffroi, car elle présente de grandes différences avec l'édifice tel qu'il est aujourd'hui ; c'est surtout à cause de la rareté que nous en parlons ici.

18. — *Logis-du-Roi d'Amiens*, beau dessin à la plume par L. Duthoit.

Nous avons publié une notice sur cette ancienne demeure des gouverneurs d'Amiens, et nous avons donné une vue de son premier état dans nos *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens*, 1 vol. in-4° orné de 50 planches, Amiens, 1832.

19. — *Porte de l'ancien couvent des Saintes-Claires d'Amiens*, dessin à l'aquarelle par L. Duthoit.

Ce petit dessin est curieux parce qu'il n'a jamais été publié et que la porte d'entrée du monastère des Clarisses d'Amiens n'existe plus.

20. — *Restes de la porte Montre-Ecu dans la Citadelle d'Amiens.*

Nous n'avons qu'un calque de ce beau dessin à la mine de plomb, exécuté par M. Letellier, pour faire placer cette porte au nombre des monuments historiques du département de la Somme.

21. — *Surprise d'Amiens par les Espagnols* en 1595, par M. L. Duthoit, d'après une gravure du temps.

En homme de goût et en artiste habile, M. Duthoit a rendu aux principaux monuments de la ville d'Amiens la physionomie véritable qu'ils avaient lors des évènements, quand il exécuta ce charmant dessin pour la seconde édition de l'*Histoire de la ville d'Amiens*. Sous ce rapport et sous celui du mérite incontestable de ce dessin, comme objet d'art, il a beaucoup de valeur.

22. — *Maison du Courrier de Breteuil à Amiens.*

Cette représentation d'une des plus curieuses maisons en bois

que possédait cette ville, est encore l'œuvre de M. L. Duthoit qui la dessina lorsqu'elle était debout.

23. — *La Hotoye,* dessin en long et au lavis.

Notre dessin représente fidèlement cette promenade magnifique, avant les changements qu'on lui a fait subir, en remplaçant ses ormes séculaires par les tilleuls que l'on voit aujourd'hui.

24. — *Vue du cours appelé l'Autoy,* dessiné d'après nature par Basire, dirigé par Née.

Cette gravure montre ce qu'était à la fin du dernier siècle cette charmante promenade. Nous l'avons, au reste, fait suffisamment connaître dans nos *monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens*, par une lithographie de M. Duthoit.

25. — *La Fédération* qui eut lieu dans un des carrés de la Hotoye, dessin à la plume par L. Duthoit, d'après une estampe de Limozin, architecte à Amiens, devenue presqu'introuvable.

Ce dessin de M. Louis Duthoit est regardé comme un petit chef-d'œuvre de calligraphie, par les meilleurs artistes de la capitale.

26. — *Les réjouissances du Pré Porus* par Boure et Née.

On appelait à Amiens le *Pré Porus* une langue de terre, formée par la rivière de Somme, vers la borne de Camon, et dans laquelle on se rendait en foule pour s'y livrer au plaisir de la danse.

27. — *Le chanoine de Lamorlière,* auteur des antiquités d'Amiens, superbe dessin à l'aquarelle par M. Letellier, d'après le tableau de Nôtre-Dame du Puy, offert par cet écrivain à la Cathédrale.

28. — *Nicolas Blasset,* sculpteur et architecte amiénois à qui sont dûs la plupart des tombeaux en marbre et en pierre de notre belle basilique et celui de l'église des Cordeliers. M. Letellier a exécuté cette aquarelle avec talent, d'après une gravure due à J. Lenfant, artiste d'Abbeville.

29. — *B. Felix Valesius* (saint Félix de Valois), né, dit-on, à Amiens, L. Gauttier, incidit.

Cette gravure est fort rare; dans le haut est une curieuse représentation de la Sainte-Trinité.

30. — *Vincent Voiture*, Jacq. Lubin, sculpt.

31.—*Jean Riolan*, professeur royal, Varet, pinx. G. Rousselet, sculp.

32. — *François Faure*, évêque d'Amiens, Jean Lenfant (d'Abbeville) ad vivum faciebat 1657.

Les portraits faits du vivant de ceux qu'ils représentent ont bien plus de prix aux yeux des collectionneurs, que ceux exécutés après la mort des personnages.

On peut comparer celui de François Faure à la statue en marbre qui orne son tombeau dans la chapelle saint Jean-Baptiste de la Cathédrale d'Amiens.

33. — *Nic. Cornet d'Amiens*, J. Devaux, sculp.

Ce portrait du fameux auteur des douze propositions, est difficile à rencontrer dans de bonnes conditions.

34. — *François Lefevre de Caumartin*, évêque d'Amiens, conseiller du Roi en ses conseils, abbé commandataire de Saint-Quentin en l'Isle, mort le 15 décembre 1652. L. Boudan, sculpt.

35. — *Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte*, évêque d'Amiens, gravé d'après l'original, peint par Lesueur, par son très humble et très obéissant serviteur Bourgeois, rare.

36. — *Louis-Charles de Machault*, évêque d'Amiens, peint par Lesueur, gravé par C. Bourgeois.

Bourgeois, un des principaux graveurs qu'Amiens ait produit ne le cède en rien sur le rapport de la pureté aux artistes d'Abbeville.

37. — *Henri de Longueville*, ancien gouverneur d'Amiens et de Picardie. Champaigne, pinx. Nanteuil, sculp.

38. — *Florimond Leroux*, député d'Amiens, Serrein delin., Letellier, sculpt.

39. — Copie d'une ancienne *vue du chateau de Boves* que possédait Madame la marquise de Fayoles. Cette copie fait voir les tours, les ponts levis et les dépendances de ce fameux château, dans lequel la tradition place la naissance de l'enchanteur Maugis et qui fut témoin de beaucoup d'évènements du temps de Philippe-Auguste, de Louis XI et de François Ier.

Cette vue est faite au trait et sur papier végétal par L. Duthoit.

40. — *Château d'Airaines,* dessin à la sépia par L. Duthoit. Ce dessin est d'une ressemblance parfaite avec le monument.

41. — *Corbie,* en Picardie, gravure par Perelle, représentant le siége de cette ville sous le roi Louis XIII.

On distingue fort bien, sur cette gravure, la principale église de Corbie, celle de Saint-Pierre, et les fortifications de la place.

42. — *Portail de l'église de la Neuville, près Corbie.*

C'est encore une œuvre remarquable à la plume de M. L. Duthoit. Le grand bas-relief représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, est reproduit avec une exactitude et une habileté remarquables.

43. — *Les vestiges du château de la principauté de Conty*, ruiné, gravure coloriée de Cl. Chastillon.

Il ne reste que cette gravure pour donner une idée de ce fameux château de Conty qui fut ruiné après la Ligue.

44. — *Deux chapitaux provenant du château de Picquigny*, dessinés à la plume par M. P. architecte.

45. — *Camp romain de Tirancourt*, dessin au lavis par Lombart, architecte, et qui est aussi dans notre collection.

46. — *Vitraux peints de l'église de la Fresnoye*, copie d'un dessin par Normand, d'après Letellier.

Sur ces vitraux le père éternel est représenté habillé en Pape, tenant son fils attaché à la Croix. Les anges qui jouent de divers instruments sont tout nus; c'est-à-dire qu'ils n'ont qu'une cein-

ture, mode assez rare de les représenter dans les églises de ce département.

47. — *Eglise Saint-Germain sur Bresle*, grand dessin à la plume d'après M. Duthoit. Ce dessin représente le portail et l'intérieur du monument, qui semble ancien et renferme un tombeau fort curieux.

48. — *Abside de l'église de Poix*, dessin au crayon ou à la mine de plomb, par E. B.

Cette partie de l'église de Poix n'ayant jamais été lithographiée ni gravée, le dessin que l'on vient de citer est précieux, au moins sous ce rapport.

49. — *Charles de Créquy*, prince de Poix, Claude Mellan, pinx. et sculp. Romæ 1623.

Mellan, à qui cette gravure est due, fut comme l'on sait un des plus célèbres graveurs d'Abbeville.

50. — *Ph. Marc-Antoine de Noailles*, prince de Poix, député de la noblesse d'Amiens aux États-Généraux, Labadye, del. Letellier, sculp.

C'est un membre de cette noble et illustre famille qui s'immortalisa sous la République à l'attaque d'une frégate anglaise. Son cœur repose dans l'église de Poix sous un petit monument qui rappelle le souvenir de cet exploit.

H. Dusevel,

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

(*La suite à un prochain n°*).

NOTE

SUR LE CIMETIÈRE FRANC DE CRIEL

(Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure),

DÉCOUVERT ET EXPLORÉ EN 1866.

Dans le courant de juin 1866, une extraction de cailloux a été pratiquée à Criel pour la rectification de la côte que gravit la route impériale n° 25 dans la direction de Dieppe à Eu. Cette extraction est placée sur le flanc et presque à la base de la colline orientale, entre l'ancien chemin d'Eu et la route départementale n° 26 qui conduit de Criel au Tréport. Ce terrain appartient à M. de Plémont, propriétaire à Eu. Il est pierreux et d'une exploitation difficile. Malgré cela il s'y est rencontré un cimetière important comme étendue et comme richesse des sépultures. Ce champ de repos, dont il a été extrait plus de cinquante squelettes, avec ou sans cercueils, doit remonter à l'époque franque qui va du VI° au IX° siècle. Il est de la famille de ces cimetières mérovingiens qui se sont montrés en si grand nombre dans nos contrées depuis vingt-cinq ans, et qui sont partout l'objet d'une attention spéciale et d'une étude particulière.

A la première nouvelle de cette découverte je me rendis à

Criel dans les premiers jours de juillet et depuis je n'ai cessé de suivre avec un vif intérêt la marche des découvertes. La série des trouvailles a été jusqu'à présent fort intéressante et elle promet de l'être encore longtemps ; car cette nécropole semble avoir eu une grande étendue. Cette circonstance n'a pas lieu de surprendre quiconque connaît l'importance de Criel au VIII[e] siècle et dans le cours du moyen-âge.

Comme partout, la majorité des sépultures de Criel était en terre nue et sans cercueil ; mais plus qu'en aucun autre village de la Seine-Inférieure, il s'est rencontré ici des sarcophages de pierre. Ces sarcophages étaient de deux espèces bien tranchées. Sur huit qui ont été découverts trois étaient en pierre de Vergelé et cinq en moëllon du pays. Tous avaient un couvercle en forme de toit aplati ; tous aussi étaient plus étroits aux pieds qu'à la tête, caractère bien tranché de la période franque. Je n'ai remarqué aucun trou au fond des cercueils que j'ai examinés. Les couvercles de plusieurs d'entre eux avaient été brisés ce qui indiquait une violation déjà ancienne. Quelques-uns de ces sarcophages avaient été consolidés dans leur position, à l'aide de gros silex qui semblaient former à chaque extrémité une maçonnerie à pierres sèches.

Ce dernier détail est bien rarement signalé. Les auges en pierre de Vergelé étaient d'un seul morceau, celles de craie étaient de plusieurs pièces. Quelques cercueils renfermaient plusieurs corps. Un coffre en moëllon a montré deux vases aux pieds du squelette qu'il contenait.

Comme toujours, comme partout, le cimetière franc de Criel a produit de la terre cuite et du verre, du fer et du bronze, mais plus qu'ailleurs il a donné de jolis objets d'or.

Les vases de terre, au nombre de dix environ, était de cou-

leur noire avec couverte de mine de plomb. Quelques-uns étaient cerclés comme cela arrive souvent au bord des mers. Presque tous avaient reçu sur les flancs au moyen de l'estampille, une décoration en creux. L'un d'eux plus allongé que les autres avait jusqu'à trois rangées d'ornements. Les vases en terre rougeâtre n'étaient pas décorés. Trois seulement sont venus entiers. Les autres ont été fracturés par la pioche.

On doit regretter bien vivement la cassure d'une belle coupe de verre haute de douze centimètres et qui avait la forme d'un verre à champagne, moins le pied. Ce genre de coupe qui nous est apparu deux fois à Envermeu et une fois à Blangy, n'est pas commun dans nos cimetières francs, et il est toujours curieux. Ce dernier, comme plusieurs de ses pareils, est couvert sur toute la surface de raies qui montent en spirale.

Le fer était nombreux à Criel, comme dans tous les cimetières mérovingiens. Par la négligence des ouvriers on n'a pu sauver seulement que quatre couteaux, cinq sabres, une hache, une lance et une épée dont la garde et la poignée étaient remarquables. Je signale également une agrafe en fer damasquiné qui n'avait d'autre inconvénient que de n'être pas entière.

Chose assez rare le bronze s'est montré à Criel plus abondant que le fer, ou toute autre matière. Il s'est surtout fait voir à la ceinture des morts sous forme de boucles, de plaques et de contreplaques. Les simples boucles destinées à fermer le baudrier, étaient au nombre de quatre. Il s'est également rencontré une boucle pour lanière, mais celle-là était suivie de sa plaque. Une boucle de ceinturon a été recueillie sans plaque mais il est évident qu'elle en fut autrefois pourvue. Une belle plaque était de forme ronde, une autre avec son

accompagnement, avait une forme légèrement aiguë, suivant un type fréquent dans la vallée de l'Eaulne. Toutes deux étaient ornées de nattes gravées en creux et couvertes d'une légère couche d'argent ou d'étain. Trois ou quatre fragments de plaques indiquaient les ravages faits par la pioche aveugle et grossière des ouvriers. Mais la plus curieuse découverte de cette fouille a été une magnifique agrafe de bronze dont la plaque ciselée et découpée à jour représente la tête et le buste d'un homme (1), ce type m'a paru unique jusqu'à ce jour et je ne connais l'analogue ni en France, ni en Suisse, ni en Belgique, ni en Angleterre.

Les styles étaient au nombre de cinq offrant tous une boucle carrée vers le bout aplati.

J'ai compté jusqu'à neuf fibules de bronze, d'un type déjà connu. Quatre d'entre elles affectent la forme d'une main humaine ; deux ressemblent à des oiseaux de proie. Celles-ci ont une verroterie rouge pour simuler la tête ou plutôt les yeux. L'une est circulaire et piquée sur sa surface ; l'autre est losangée. La troisième de forme longue et découpée à jour, a été recouverte d'émail dont il reste encore quelques portions. La forme de cette dernière broche est parfaitement romaine, tandis que les autres sont essentiellement germaniques.

Deux bagues en bronze de forme simple ont été trouvées dans la même sépulture. Mais un genre d'ornement qui était ici plus fréquent qu'ailleurs, c'étaient des chainettes à mailles de laiton. On en a bien compté cinq ou six sur un espace relativement restreint.

---

(1) Cette pièce a figuré à l'Exposition universelle dans la section de l'histoire du travail. Elle est décrite dans le *Catalogue général* de cette section, sous le n° 1348, page 87.

Plusieurs boucles d'oreilles en fil de laiton ont dû également se rencontrer ; une seule a échappé à la main rude des terrassiers.

Trois pièces de valeur et d'une grande richesse sont sorties des sépultures de Criel. La première est un pendant d'oreilles composé sans aucun doute d'une boule de pâte recouverte de lamelles d'or taillées en losanges. Ces lames, d'une finesse et d'un éclat extraordinaire, étaient recouvertes de filigranes et de petits tubes d'or formés au moyen d'une petite perle de verre. Ces perlettes étaient au nombre de cinq, dont quatre à chaque angle et une au milieu. Il ne restait plus que cette dernière. Il est vraisemblable que cette charmante boule était passée à un grand anneau de fil de laiton de forme carrée, tordu et terminé par des crochets.

Des boucles semblables avec pendants recouverts de lamelles d'or, perlées et filigranées, ont été trouvées à Ouville-la-Rivière, en 1854, au Petit-Appeville, près Dieppe, et à Avesnes près Gournay, en 1866. On en a surtout extrait des cimetières mérovingiens du Boulonnais. M. l'abbé Haigneré vient de décrire et de reproduire plusieurs de ces admirables bijoux qui ornent le musée de Boulogne (1).

Les deux autres belles pièces, sorties de Criel, sont deux fibules d'or. L'une d'elles rappelle la forme du quatre-feuilles, type rare parmi nous, mais commun dans le Boulonnais et qui n'est pas inconnu en Bourgogne. La feuille d'or couverte de filigranes, est décorée de grenats ou de verroteries rouges.

Parmi les ornements qui paraient ces morts anciens nous signalerons trente-six perles de verre, de pâte de verre, ou

---

(1) L'abbé Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, p. 22, 35, 43, 55, 61, pl. II, fig. 1, et pl. XV, fig. 2, 3 et 4.



de terre cuite. Elles sont blanches, bleues, rouges ou jaunes. Elles affectent toutes les formes, mais les plus belles sont carrées ou hémisphériques. Une seule est en succin ou ambre jaune. Deux monnaies sont certainement sorties du cimetière de Criel et une troisième en provient probablement. La première et la moins curieuse est un Posthume, le père, en billon saussé ou bas argent. Elle était forée et a dû être suspendue à un collier ou à un bracelet. La seconde pièce, que nous supposons provenir de la fouille de Criel, est un *aureus* de Vespasien, pesant sept grammes et qui a été vendu 40 fr. à un amateur de Dieppe. On l'a indiqué à l'orfèvre comme provenant des environs de Criel.

Quant à la troisième pièce nous sommes assuré de la provenance l'ayant trouvée nous-même le 9 février 1867. Après quelques coups de pioche donnés par un ouvrier dans une fosse qui venait de nous fournir la coupe de verre, nous avons aperçu une parcelle de bronze oxidée qui n'était autre qu'une monnaie gauloise d'un type assez rare. La pièce, parfaitement conservée, est revêtue d'une patine admirable. Tout naturellement je l'ai soumise aux personnes les plus compétentes que je connaisse sur cette matière. Ces personnes sont MM. Hucher, du Mans, Lambert, de Bayeux, de Barthélemy et de Saulcy, de Paris. Je donne d'abord la réponse de M. Lambert; « la médaille gauloise en bronze, trouvée le 9 février 1867, dans le cimetière franc de Criel, appartient au centre de la France, voici sa description : tête nue à droite, les cheveux disposés en anneaux avec deux symboles en S devant la face. Revers : cheval lancé au galop, à gauche, au-dessus, un cercle perlé se rattachant aux symboles de l'S. Cette pièce nous est parfaitement connue et nous l'avons signalée dans notre ouvrage sur la *Numismatique*

gauloise (Ire partie, pl. VII, n°s 20 et 21.) Elle nous fut communiquée en nature par notre digne confrère M. Augustin Asselin, ancien sous-préfet de Cherbourg, et doit encore se trouver dans la collection de M. Charles Asselin, son neveu et son héritier. Cette pièce anépigraphe doit appartenir soit aux *Bellovaci* soit aux *Sylvanectes* de la seconde Belgique, et son émission comme monnaie doit remonter environ à l'an 120 avant l'ère chrétienne. Sa présence dans une sépulture franque doit être considérée comme un talisman ou une amulette, car les susperstitions ont survécu, pensons-nous, à l'introduction du Christianisme. »

MM. de Barthélemy et de Saulcy, qui ont vu la pièce elle-même, s'écartent peu des attributions de M. Lambert, ils considèrent cette monnaie comme appartenant aux Aulerques-Éhuroviques. La raison de ceci c'est que M. de Saulcy possède un bronze semblable sur lequel il a remarqué les initiales A. B. Suivant le savant membre de l'Institut, la monnaie de Criel serait contemporaine de César.

De tous les détails qui précèdent nous devons conclure que nous possédons ici un cimetière franc d'une grande importance et qui est loin d'avoir dit son dernier mot. Nous espérons que des explorations successives nous permettront de lire couramment cette page de nos archives souterraines. Déjà, toutefois, il en a été déchiffré assez pour y constater l'importance de Criel à la période mérovingienne. Nous sommes porté à penser qu'elle pouvait être presque égale à celle d'Envermeu qui nous est également démontrée par des monuments archéologiques.

Du reste la vallée de l'Yère possède à elle seule un diplôme mérovingien. C'est celui qui fut délivré à Attigny le 20 juin 751 par Pépin-le-Bref encore maire du pa-

lais (1). Ce diplôme relatif à l'abbaye de Sept-Meules mentionne un *Vicus* nommé *Curborius* que plusieurs croient être Criel. Notre cimetière vient peser de tout son poids en faveur des conjectures de ces savants.

Il est une dernière conclusion que nous nous hâtons de tirer de la découverte de Criel : c'est qu'elle vient confirmer une donnée que nous cherchons à établir depuis plusieurs années, à savoir, que nos vallées des bords de la Manche ont été toutes occupées par les conquérants germains et scandinaves, envahisseurs de la Gaule et de la France. En effet, depuis trente-trois ans que nous nous occupons d'archéologie souterraine, nous avons pu constater l'existence de sépultures saxonnes, mérovingiennes, carlovingiennes ou normandes des premiers temps, au Tréport (1845), à Dieppe (1846), à Pourville (1829 et 1862), au Petit-Appeville (1866), à Sainte-Marguerite-sur-Mer (1822, 1840 et 1862), à Veules (1862), à Saint-Valery-en-Caux (1828 et 1832), aux Petites-Dalles (1864), à Saint-Pierre-en-Port (1830 et 1864), à Yport et à Etretat (1830, 1835, 1842 et 1850) (2).

Telles sont les conséquences qui résultent de la découverte de Criel pour l'archéologie en général et l'histoire de la Normandie en particulier. J'ose espérer qu'elles seront agréables aux lecteurs de la *Picardie* autant qu'elles l'ont été à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

L'Abbé COCHET.

---

(1) *Diplômes et chartres de l'époque mérovingienne sur papyrus et vélin*, n° XIX ; et *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis*, p. 78, n° XIV. — *La Seine-Inférieure hist. et archéologique*, 1re édit. p. 161-162 ; 2e édit. p. 326-328.

(2) *Notice sur des fouilles opérées en juin 1864 dans le vallon des Petites-Dalles*, p. 9. — *Revue de la Normandie*, t. V, p. 603. — *Revue des Sociétés savantes de* 1866, IVe série, t. IV, p. 489-91.

AUBRY-LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE(*).

Il semble que cette détermination d'Aubry, qui ne paraît pas avoir été suivie d'exécution, avait été amenée par quelques tracasseries bureaucratiques. C'est du moins ce qu'on peut inférer de la lettre suivante de son beau père. « Je n'ai pas
» douté un moment de la réception que vous ferait M. d'Ar-
» senay, et de ses bonnes dispositions pour vous..... Ne
» voyons pas la défaveur dont le petit homme vous a parlé;
» cette circonstance même vous sera utile. C'est lorsque nous
» sommes en but aux tracasseries, que nous sentons mieux le
» prix des amis. Ainsi cela même vous sera favorable. Mais
» par la même raison et dans votre propre intérêt, n'oubliez
» jamais les bienfaits de Daumont; sollicitez ses conseils,
» ils vous seront toujours utiles. »

Tant que l'homme vit, dit l'auteur de l'Imitation, il est sujet aux changements et aux fluctuations de ce monde. Il a sans doute des instants de trêve et de repos, mais combien plus nombreux sont les moments de tristesse et de découragement. Le vide se fait autour de lui; l'homme va, vient, s'agite; et cependant rien ne lui réussit, en apparence du moins. Ce sont

---

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 366, 000 et suiv.

les heures d'épreuve que Dieu ménage à sa créature, pour lui rappeler que son terme n'est point ici-bas, pour l'inviter à diriger son cœur et ses aspirations vers les régions supérieures. Tous ont connu ou connaîtront ces heures d'inexprimable angoisse que le monde est impuissant à soulager. Heureux ceux qui savent alors reconnaître et baiser la main du Dieu qui renverse et qui relève, du Dieu qui châtie et qui console. Les épreuves ne sont elles pas la plus grande marque de l'amour de Dieu pour nous? Aubry-Lecomte avait l'âme trop haut placée pour y échapper. Et cependant de quoi s'agissait-il? de tracasseries de bureaucratiques, de misères souvent grossies à plaisir par l'imagination. Dans la lettre suivante du 14 décembre 1820, M. Lecomte s'efforce comme dans la précédente de le réconforter. «..... Vos affaires ! Le petit » ménage va son train. Gabry s'arrondit. Le mauvais temps » s'écoule ; dans trois mois vous changerez de logement. La » mère (1) et les petits paniers (2) en variant les douceurs, » un logement commode dans un beau quartier sera mieux » apprécié par vous que si vous eussiez débuté par là. Il faut » gagner son bonheur par des privations ! c'est le moyen » d'en sentir tout le prix. Malheur à qui naît riche et heureux ! » Ses passions et l'inconstance du sort le menacent à chaque » instant de sa vie. Heureux au contraire celui qui naît » pauvre ! Il a beaucoup à acquérir en sagesse, en talent, en » fortune ; en apprenant à avoir, il apprend aussi à conserver » et à jouir.

» Vous vous plaignez d'être écrasé de travail, d'un travail » fastidieux, qui ne vous laisse aucun moment pour l'étude,

---

(1) Madame Lecomte.

(2) Envois de fruits, etc.

» et vous force de prendre sur votre sommeil le temps dont
» vous avez besoin pour cultiver les arts. Eh ! mon ami, qui
» est content de son sort en ce monde? quel est celui qui n'a
» rien à souhaiter ? Comparez votre position avec celle dans
» laquelle vous vous êtes trouvé en arrivant à Paris; inconnu,
» étranger ! la moindre petite place vous eut paru une fortune.
» Vous avez une place honorable, une douce compagne asso-
» ciée à votre vie, une famille nouvelle vous a adopté, vous êtes
» connu, vous avez des amis, votre sort déjà bien amélioré,
» peut s'améliorer encore. De quoi vous plaignez-vous donc ?
» Croyez-moi, conservez ce que vous avez acquis. Craignez
» d'abord de froisser le cœur de ce bon Daumont, dont vous
» êtes l'enfant adoptif; craignez d'échanger l'amitié fructueuse
» d'un bon et honnête homme, contre une amitié stérile (1)
» encore, et qui le sera longtemps, toujours peut-être..... »
M. Lecomte décrit ensuite les dangers auxquels s'exposerait Aubry, en suivant exclusivement la carrière artistique ; par toutes les raisons qu'il invoque, M. Lecomte invite son gendre à demeurer dans le poste qu'il occupe. « Remettez, dit-il plus
» loin, le soin de vos affaires à cette bonne et douce Pro-
» vidence, qui jusqu'ici vous a conduit par la main, qui vous
» a tiré de l'abîme, qui vous a fait entrer dans le monde d'une
» manière utile à vous et aux autres. » Cette lettre respire le bon sens et l'esprit de la plus paternelle affection.

C'est au commencement de l'année suivante qu'Aubry s'occupa sérieusement de la publication des seize planches d'Ossian. Mais il parait que l'opération ne se faisait pas sans bourse déliée de la part d'Aubry ; informé par son gendre, M. Lecomte essaie, dans une lettre du 12 mars

---

(1) Celle de Girodet.

1821, de le prémunir contre les hasards qu'il court. « Je » vois que vous vous engagez avec M. Girodet dans une » entreprise qui vous prend beaucoup de temps, qui exige de » votre part des avances, une mise de fonds exposés aux » chances du succès de votre éditeur. Je n'approuve pas » cette manière de traiter ; mettez-vous sur le pied de tra- » vailler sans autre avance que votre temps et à prix fixe, » avec des gens solvables et avec paiements à des époques » déterminées, etc., etc. » Suivent plusieurs pages consacrées au développement de ces idées et au règlement de quelques affaires.

Une fois lancé dans la voie artistique que la Providence semblait lui avoir tracée, Aubry-Lecomte ne devait pas demeurer stationnaire ; nonobstant les sages appréhensions de son beau-père il continue ses travaux. Après avoir exprimé à sa femme, alors à Compiègne, la charmante douleur que lui cause son absence, et lui avoir annoncé sa prochaine venue, il l'entretient de l'état de ses affaires artistiques. « J'ai vu ce matin M. Girodet, écrit-il » le 26 juillet 1821, je lui ai remis une épreuve de « la » Réprimande (1). » Il en a été fort content et m'a proposé » des compositions charmantes à lithographier. Je travaille » beaucoup à « l'Espièglerie (2). » Je dîne aujourd'hui » chez M. Duval qui me témoigne un attachement qui croît » de jour en jour. Je porterai demain mes deux lithographies » d'Ossian à M. Girodet ; l'ouvrage va bientôt paraître. »

Deux jours après il écrit de nouveau à sa femme, pour

(1) De Duval-Lecamus.

(2) Ces deux tableaux représentent chacun un frère de la doctrine chrétienne, et un ou plusieurs écoliers.

l'engager à cultiver le dessin. L'élève mit heureusement à profit les conseils du maître et lui prêta bientôt un utile concours pour le dessin des fonds et des accessoires.
« Ma chère Gabrielle, lui écrit-il le 28 juillet 1821, j'ai reçu
» ta lettre d'hier, elle m'a fait grand plaisir, je suis charmé
» d'apprendre que tu t'occupes surtout de choses utiles et
» agréables. Tu as sans doute trouvé des pierres noires. Je
» te recommande bien de t'appliquer sérieusement. Car par
» la suite tu pourras m'être utile, comme Mme Duval l'est
» à son mari. Chaque jour je vois plus clairement qu'il m'im-
» porte de tourner toutes mes vues du côté des beaux-arts
» qui me procureront une existence plus agréable, plus
» lucrative et surtout plus indépendante. Ainsi, applique toi
» bien, afin de me surprendre par tes progrès. Va doucement
» et bien. Juge de l'intention de l'artiste, de l'effet des
» ombres, du relief des objets et exécute avec finesse. Dans
» les arts tout est de sentiment et d'intelligence. Une chose
» spirituellement indiquée, simplement tracée quelquefois,
» vaut mieux qu'un travail très fini et lourd. » Aubry-Lecomte accuse ici cet esprit délicat et souvent méticuleux qu'il apporta toujours dans ses études, et qu'il révéla surtout dans l'interprétation des maîtres.

La lithographie des personnages d'Ossian était pour Aubry-Lecomte une affaire trop importante pour qu'il n'y revint pas souvent dans sa correspondance : « Hier soir en rentrant à
» la maison, écrit-il à sa femme le 6 octobre 1821, j'ai
» trouvé M. Villain, le nouveau lithographe à qui M. Duval a
» remis les deux lithographies des frères ignorantins. J'ai
» été bien surpris en reconnaissant en lui un des premiers
» ouvriers de la lithographie de M. de Lasteyrie, que j'ai
» beaucoup connu, et dont j'ai même fait le portrait dans

» le temps en échange de différentes lithographies qu'il m'a » données. Il a été dans l'enchantement quand il a vu mes » lithographies d'Ossian et m'a proposé de travailler au » portrait des Enfants de France. Il va bientôt m'envoyer » un tableau d'après lequel je commencerai une lithographie, » ce qui m'en procurera une infinité d'autres qui ne sont » pas mal payées. » C'est en effet peu de temps après qu'il lithographia les enfants de France, etc., etc.

Il parait qu'il avait été question de faire le portrait de Madame Aubry tenant son fils entre ses bras ; je dis il parait car on ne connaît pas ce dessin d'Aubry-Lecomte. « Si vous des- » sinez Gabry et l'enfant, écrit M. Lecomte le 25 novembre » 1821, il faudrait que ce fut sur le modèle de la Vierge de » votre belle-mère ; même coiffure, même draperie ; même pose » surtout ; cela serait charmant ! Comme j'ai un grand amour » pour ce tableau, je serais charmé de le voir reproduit » sous les traits de ma fille et de Charles. Ce serait d'ailleurs » une belle gravure à mettre dans le commerce. Vous y trou- » veriez à la fois honneur et profit. Il serait possible qu'il ne » fut pas encore temps d'entreprendre ce tableau. Il est utile » de saisir l'enfant au passage, du vagissement à la parole, » après le premier et pénible travail de la dentition qui altère » les traits, grossit les gencives et fait contacter les muscles » macheliers. Mais vous savez cela mieux que moi, etc., etc. » Le reste de cette lettre renferme des préceptes pour la con- duite de la vie qui sont d'une véritable sagesse ; M. Lecomte maniait la plume avec une extrême facilité. Il avait aussi le goût du beau ; une lettre du 31 décembre 1821 contient un in- téressant parallèle entre la peinture triviale et souvent gros- sière de Téniers et la peinture gracieuse quoique maniérée de Greuse, que Napoléon I[er] trouvait un peu bourgeoise.

V.

Aubry-Lecomte était un artiste qui pour produire tout ce dont il était capable, sentait la nécessité d'avoir la libre disposition de ces belles heures de la journée qu'il consacrait aux travaux administratifs. « J'ai besoin écrit-il à son beau-
» père le 12 février 1823, de profiter des loisirs que me
» laisse ma place, que je conserve toujours, mais que je ne
» regarde que comme une chose secondaire. » Il lui disait encore le 14 mars suivant. « Si cela continue je serai contraint
» d'opter entre ma place et mon art. » Le 8 avril 1823, il informait son beau-père que le comte de Forbin, directeur des musées royaux lui offrait un atelier spécial dans les musées.
« Je t'annonce aussi la joie dans le cœur, écrit-il à sa femme
» le 1er octobre 1823, que j'ai remporté une seconde médaille
» à l'Académie, ce qui me dispense de concourir aux places. »
Des changements introduits à la fin de 1823, dans l'organisation intérieure du ministère des finances le servirent à souhait, ils lui imposèrent des loisirs qu'il appelait de tous ses vœux.
» Je regrette, Monsieur, lui écrivait le comte de Villèle, à la
» date du 27 décembre 1823, d'avoir à vous annoncer que
» des raisons d'économie et la suppression d'une partie con-
» sidérable du travail, dans les bureaux du ministère des
» finances, ne me permettent pas de vous maintenir sur les
» cadres du ministère au-delà du 31 de ce mois. » Venait ensuite la fixation du chiffre d'indemnité que lui allouait le ministre ; Aubry était alors commis ordinaire à la Direction des Dépenses. Cette direction ayant été supprimée par M. de Villèle, les attributions en furent réparties entre le service du Mouvement général des fonds, et celui de la Comptabilité

générale ; depuis Direction générale de la comptabilité publique.

A l'occasion de cette retraite anticipée on nous a raconté l'anecdote suivante. Informé qu'un de ses camarades n'ayant d'autres ressources que ses appointements, était menacé de les perdre par suite de la mesure générale, Aubry-Lecomte va trouver le chef du personnel et lui offre de se retirer à la place de son collègue. Nous ne doutons pas qu'il fut capable d'un tel dévouement. Cependant la connaissance particulière que nous avons des us et coutumes administratives, nous inspire quelque doute sur la possibilité du fait. Les questions de sentiment n'ont généralement point accès dans les conseils de l'Administration ; elle consulte d'ordinaire l'utilité ou les nécessités du service. D'ailleurs, comme nous l'apprenons par sa correspondance, Aubry-Lecomte ne cherchait depuis trois ans qu'une occasion pour quitter le ministère des finances, et se livrer entièrement aux arts, il n'y eut dès lors aucun sacrifice de sa part. Désormais libre de son temps, Aubry-Lecomte le consacra tout entier au dessin et à la lithographie.

Les artistes qui s'essayèrent à la lithographie débutèrent tous par des croquis plus ou moins avancés, un seul fit exception : Aubry-Lecomte. Son coup d'essai fut un coup de maître. Ses premières pierres très terminées et parfaitement réussies, ne furent que faiblement imprimées par Engelmann, en 1820 ; néanmoins, Girodet se montra si satisfait du travail d'Aubry, qu'il le chargea immédiatement de compléter seize planches sur la composition d'Ossian. « L'Enfant Jésus » du Guide, que lui avait commandé l'archevêque de Paris, et les portraits en pied du duc de Bordeaux et de sa sœur, d'après Hersent, publiés en 1822, furent imprimés avec soin chez F. Vilain. Aubry-Lecomte obtient-il un succès académique,

il se hâte de l'annoncer à son beau-père qu'il sait y prendre un vif intérêt. Dans cette même lettre il fait un éloge de l'imprimeur lithographe Constans, éloge qui confirme si bien l'exactitude des souvenirs de M. Auguste Bry. « Je viens » d'être reçu le premier au concours général de l'Académie » royale des Antiques, écrit-il le 13 mai 1823. C'est d'après » la charmante figure de l'Apolline que nous avons dessiné; » le plaisir que j'avais à admirer sa grâce divine m'a sans » doute inspiré puisque j'ai eu la palme, sans l'intermédiaire » de M. Girodet qui n'a pu aller au jugement des professeurs, » où chaque maître favorise naturellement ses élèves. » L'Administration m'a fait les honneurs du cadre et de » l'exposition pendant six mois; c'est la première fois que » j'obtiens cet honneur; il m'est d'autant plus agréable que » chacun est assez aimable pour me dire qu'il est mérité. Il » m'est doux de vous faire part de ce succès; ma plus » précieuse récompense n'est-elle pas dans le plaisir qu'il » peut vous causer! J'ai aussi à vous annoncer que j'espère » dorénavant voir mes lithographies imprimées avec un soin » parfait, et à un bien plus grand nombre d'épreuves par » M. Constans artiste et lithographe imprimeur. Ce dernier » a fait longtemps des expériences de lithographie à la » manufacture de Sèvres, et il joint à un goût éclairé des » arts, un soin tout particulier pour l'impression. J'ai » persuadé M. Girodet et le portrait de M. de Chateaubriand » va être imprimé chez lui. » En vérité cet amour exagéré de la beauté plastique, choque mon goût. Encore un peu, et nous aurions eu le spectacle d'une répétition de la fable de Pygmalion et de Galathée; je dois le lui reprocher. N'était-il pas également par trop épris de sa « Danaé. » Toutes ces nudités païennes révoltent ma pudeur chrétienne;

si belles qu'elles soient au jugement des artistes, aucune d'elles ne franchira jamais le seuil de ma demeure. Dieu sait où nous conduira ce délire insensé pour la forme qu'on appelle le culte du beau.

Le portrait de Chateaubriand d'après Girodet qu'il édita en 1823, valut à Aubry-Lecomte les éloges les plus flatteurs de la presse. L'illustre écrivain ne lui ménagea pas non plus les remerciements et les encouragements. Aubry annonçait cette publication à son beau-père le 15 janvier 1823, ainsi que celle du portrait de M. de Sèze ; un mois après le 12 février, il lui fait connaître qu'il va reproduire les personnages « d'Atala » et entreprendre la « Danaé » de Girodet.

Toutefois, là ne se bornent pas ses succès du moment. « Cher père, écrit-il le 16 mars 1824 à M. Lecomte, j'ai » l'extrême plaisir de vous annoncer que l'assemblée des pro» fesseurs à l'Ecole royale des Beaux-Arts, m'a décerné la pre» mière médaille dans le dernier concours et c'est M. Lethière » qui est venu de suite lui-même la joie sur le visage me » donner cette bonne nouvelle. Ainsi me voilà au premier » rang à l'École. J'ai reçu la deuxième médaille en argent » avec le portrait de Lesueur, et à la fin de cette année à la » distribution générale, j'en recevrai une plus grande avec » le portrait du Poussin. J'ai aussi le plaisir de vous envoyer » une épreuve de la « Joconde (1) » et une d'essai du « combat » du guerrier (2). » Je vous fais encadrer « la famille » malheureuse (3) » et « la maison de Michel-Ange (4) » » que je vous porterai à la première occasion. »

---

(1) D'après Léonard de Vinci, parue en 1824.

(2) De Girodet, 1824.

(3) De Prud'hon, 1823.

(4) De Dejuinne, 1823.

De 1823 à 1828 Motte, Noël, et surtout Constans imprimèrent les planches d'Aubry-Lecomte. Constans, que nous voyons cité avec éloge dans la correspondance d'Aubry, était en 1823 doreur à la manufacture de Sèvres, se livrait depuis quelques années à des études sur la lithographie, il était encouragé dans ses recherches par M. Brongniart, son directeur, et par de nombreux amis : Bacler d'Albe, Robert, Beranger, Leguay, Devilly, etc., etc. Fort de leur appui, Constans monta une imprimerie, rue Neuve-Saint-Augustin ; nombre d'artistes répondirent à son appel, et bientôt ses presses livrèrent cette lithographie de Danaé aussitôt épuisée que parue.

J'ai dit qu'Aubry-Lecomte aimait sa « Danaé ; » il en parle à plusieurs reprises en écrivant à son beau-père. « Je vous » prie de vouloir bien m'excuser, lui mande-t-il le 24 avril » 1824, si je ne vous ai pas écrit depuis longtemps. Vous ne » sauriez croire comme mon temps est absorbé par les pré- » paratifs de cette vente de la « Danaé ; » j'en suis d'ailleurs » bien dédommagé par tous les éloges qu'en font les artistes » et surtout par leur empressement à venir en acheter. Je la » mets en vente demain pour les marchands, à leur grande » satisfaction et à la mienne, car ils me harcèlent depuis » quinze jours à grands cris, et je n'ai pas assez d'épreuves » pour les contenter tous, quoique j'en ai six cents. C'est » une vraie fureur, Maman (1) ne peut se charger de vous » en porter une épreuve, mais à mon prochain voyage à » Compiègne avec Gabry (2) j'aurai le plaisir de vous en » offrir une belle épreuve. M. Girodet est très content.

(1) Sa belle-mère.

(2) Sa femme.

» M. de Séze père (1) est venu me voir en grand costume » de Pair avec son fils. Il pousse ferme son portrait...... » Maître Charles (2) est en bonne santé et de plus en » plus espiègle. » Le 6 mai suivant il confirme à M. Lecomte le succès présumé dans la lettre précédente. « J'ai vendu en » trois jours les six cents exemplaires que j'avais fait tirer, » et tout compte fait, j'ai déjà sur cette planche un bénéfice » de quatre mille francs environ. Je vais faire une retouche » à la pierre et j'espère que je débiterai bon nombre d'épreuves » avec succès, M. Girodet est extrêmement content de cette » réussite et m'encourage beaucoup. Je vais bientôt terminer » le portrait de M. de Sèze. » Satisfait des soins personnels que Constans donnait à ses pierres, Aubry-Lecomte lui fit tirer « le chien Pyrrhus, » « le portrait de Chateaubriand, » « la Sainte Famille » de Raphaël, « la Maison du Tasse. »

Edmond de L'Hervilliers,
Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome,

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Défenseur de Louis XVI.
(2) Son fils.

ÉTAT PHYSIQUE

DE LA VILLE DE PÉRONNE

AU COMMENCEMENT DU XV[e] SIÈCLE (*).

La ville, par précaution, n'avait pas attendu cette époque pour faire ses accords avec les couvreurs; ils sont du 25 juin. Gilles Basin avec qui elle traita se chargea de couvrir le tout « *d'écailles,* moiennant xxxi sous par cascune toise tenant » vi piés desquairres. » Cependant quelque diligence qu'il y mît, il n'avait pas fini au mois de septembre de l'année suivante, époque à laquelle « on fu d'accord pour le plus et » pour le mieux, et par l'opinion des ouvriers que on feroit » au comble, au plus haut, iiii petites fenestrelles telles que » ouvriers verroient être pourfitable. »

Le beffroi terminé, il y manquait trois choses : des cloches, une horloge et un guetteur.

Le 27 août 1396, il y avait eu un projet de traité entre le maïeur et Robert de Croisilles pour la fonte de trois cloches. « La Bancloque devoit peser de iv à v mil, le cloque de la » waite de xvi à xviii cens, et le cloque du maïeur de un

---

(*) Voir la *Picardie* 1865, 1866, p. 29, 57, 117, 156, 262, 309, 353, 414, 457, 537, 1867, p. 316 377, 420 et suivantes.

» millier ou environ. » Mais la ville, « par le conseil de » la cambre et du commun » ne tint pas ce marché. Il en fût passé un autre avec Guillaume de Croisilles et son fils, le 11 avril 1398. La grosse cloche, fondue conformément aux clauses de ce dernier accord, pesait 3576 liv. et les deux petites 2889 liv. ensemble. Mais « la grant cloque ayant été » faillie le nuit Saint-Bernabé, » elle fut refondue au mois de juillet, et elle pèse aujourd'hui 3706 liv.

On s'occupa de l'horloge le 22 septembre, et le maïeur fut chargé de traiter avec un maistre de Guise.

Jehan Floquet de Verpélières fut le premier « retenu aux » gaiges de le ville pour faire le weil au beffroy, sonner » toutes heures qui appartiendroient, warder l'orloge, faire » le son du cor, et toutes aultres choses nécessaires et accous- » tumées pour fait de beffroy garder. » On lui donna d'abord » xvi liv. de gages avec le robbe de le ville. » Mais le » 26 juin 1412 « lesdis gaiges de xvi liv. lui furent rabais- » siez et moderez à xvi frans, qui valent xii liv. xvi sous » parisis. » Jehan de Garding qui le remplaça le 11 novembre suivant, n'eût plus que xii francs, encore était-il tenu « livrer à ses despens une trompe pour ledit beffroy. » Depuis 1414, le guetteur est payé par journée. Une délibération du 27 avril a ainsi déterminé ses fonctions. « Il se » tenra ou befroy, hault, pour veoir si aucunes gens d'armes » venront près de la ville; et tombera le moyenne cloque » quand il en verra aucuns autant de cops qu'il y ara » de gens, et ara xii deniers par chacun jour pour sen » salaire. »

Les échoppes basses et étroites adossées contre la muraille du beffroi, ont été bâties en 1401 aux frais de la ville qui paya xx liv. et les fournitures.

Tournons le monument, et visitons les halles. Toute espèce de marchandises s'y trouve étalée, mais les boucheries en occupent la plus grande partie. On a dû plusieurs fois déjà forcer les bouchers à n'exposer que là leurs viandes, à cause des fraudes nombreuses dont ils se rendaient coupables. En novembre 1357, Gilles du Faucon « pour avoir vendu » char autre que bonne, laquelle n'estoit en état de vendre » ni de donner pour Dieu, » fut condamné à un mois de prison, « et congyéer de sen mestier un an et un jour. » Un autre qui l'avait imité, « et avoit accaté et vendu deux » bestes d'oviaille qui avoient pourfil courant, et non dignes » de mengier, » fut aussi sévèrement traité. Aussi, écoutez l'arrêté que la ville dans sa sollicitude, a pris le 28 juin 1412. « Pour ce qu'on a trouvé grant meffait ou fait de le bou- » cherie en plusieurs bouchers qui avoient vendu viegne, » viaux et autres chars qui navoient mie esté trouvé boins, » fu ordonné que nuls bouchiers ne tuast aucun viaux quy » naient trois sepmaines, aucunes bêtes quelles quelles » soient fors entre deux solaux, et après ce quelles aront » esté monstrées aux ewars allans par la ville. Et aussy que » soit certeffié par ceulx à qui on ara eu les viaux qu'ils » aient trois sepmaines.

Nous avons vu que les marchands drapiers dont quelques-uns louaient à la ville les *estachons* du beffroi, n'étaient pas plus solides en caution. Aussi, par décision du 11 juin 1355, furent-ils obligés de vendre à la halle, et non en leur maison. Au moment de la foire, la ville leur loue elle-même ses loges. A la Saint-Michel de la même année 1355, « fu accordé » que li ville fache faire à sen coust les baions pour » mettre et vendre les draps, et quelle les louèche chacun » an as drappiers et à chiaux qui vaurront vendre et

» en prenge chacun an fuer et prix resuaule pour chascun
» haion. »

A côté dès boucheries se tient le marché aux Fromages qui a donné son nom à la petite rue voisine. Cette rue n'était pas très proprement tenue en 1425. La ville se vit alors dans l'obligation de faire enlever le fumier qui s'y trouvait aux dépens des voisins. Nous pourrions nous rendre par là au ruisseau des Tanneurs, Bouchers, Teinturiers et Foulons ; mais c'est à peine aussi s'il est approprié. Il était, en 1403, rempli d'ordures et ramois, et « conseilliét a esté que on
» y ouvreroit, par le mode qui avoit esté ordonné le
» 27 mai 1391 ; et se feroit l'ouvraige tant que on y puist
» navier. »

Prenons la rue qui conduit du marché à Saint-Fursy, et arrivés à la hauteur de l'hôpital Saint-Jean, tournons à gauche, et entrons dans la rue des Chanoines. Nous y trouverons, aussi à gauche, une descente assez raide qui nous conduirait encore dans ce bas quartier des Bouchers etc., que nous avons aperçu du haut du marché aux Fromages. C'est la montagne de Brusle. C'est à peine si nous pourrions y tenir pied, car elle n'est pas pavée ; elle ne le sera qu'en 1651.

La rue des Chanoines est une des plus anciennes de la ville. Nous arrivons après l'avoir parcourue au chevet de l'église Saint-Fursy, et de l'autre côté, à la petite rue qui conduit aux Fontaines. La configuration de ce quartier n'a pas variée depuis un siècle. Je veux vous citer en preuve le procès verbal de la réconciliation, faite par l'archevêque de Reims, du cimetière de Saint-Fursy, pollué sans doute par suite de quelque crime dont il aura été le théâtre, grâce au voisinage de la collégiale qui pouvait, selon les usages du temps, servir de refuge au criminel.



Anno 1286, die Jovis ante Festum B. Michaelis reconciliatæ fuerunt Ecclesia B. Fursœi Peronensis et cimeterium ejusdem Ecclesiæ prout se comportat in circuitu Ecclesiæ, videlicet ab angulo M. Petri de Sancto Romano per circuitum Ecclesiæ, usque ad domum M. Adæ de Greves, quæ sita est juxta locum qui dicitur Malparlié, et ab illo loco prout se comportat super caput Ecclesiæ ad domum D. de Longavalle infra signa vel metas tres quæ sitæ sunt intra augulum domus D. de Burgundia et murum dictæ domus de Longavalle, in cono vici Presbyterorum, et ab eodem loco usque ad metam sive signum quod est inter augulum domus M. Joannis Portejoie et domum D. Petri de Chaules per quod signum distinguitur terra profana quæ est in cono vici qui ducit ad Fontem B. Fursœi a cimeterio. Unde reconciliata fuit ista platea cimeterii quæ est sita inter Ecclesiam ex una parte et domum D. de Marcaye, D. J. de Douay, et M. J. de Portejoie, ex altera. Item ruella inter murum capituli et domum M. Joannis Portejoie et tota platea quæ est inter Ecclesiam et grangiam domus M. J. Portejoie usque ad augulum domus D. Petri de sancto Romano. Istam reconciliationem fecit D. Pater Petrus archiepiscopus Remensis.

Je crois inutile de vous hasarder la traduction de cette pièce. Il n'y a qu'un Péronnais qui, au moyen de deux ou trois points de repère encore faciles à saisir, puisse se faire aujourd'hui une idée juste de cette délimitation.

Pour terminer notre course à travers la ville, allons prendre, à quelques pas d'ici, la rue de Péronnelle. Elle est de bien chétive apparence. Cependant les habitants ont obtenu en 1399 « de la clorre et d'y faire une portelette » qu'on ouvre pendant le jour, adfin qu'on ny porte plus de » fiens. » Grâce à cette sage mesure, nous la traverserons

sans encombre, et nous nous retrouverons « avant VII heures » et demie du vespre » heure de la fermeture des portes, en face des grands moulins, par où nous avons commencé notre excursion.

L'Abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain n°).

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

L'atrium était une grande pièce servant à la famille de lieu de réunion ou de chambre publique, et dans laquelle les images des anciens étaient exposées. Elle contenait aussi les dieux domestiques et leurs autels ainsi que le foyer de la cuisine. Elle était ordinairement rectangulaire, recouverte d'un toit, percé au centre d'une ouverture (compluvium), sous laquelle était un bassin destiné à recevoir les eaux de pluie, réunies en cet endroit. Dans les grandes maisons, ce toit était porté par des colonnes formant ainsi tout autour une colonnade ou galerie couverte, disposition qui est aussi rappelée par les cloîtres des monastères. Autour de cet atrium étaient des petits appartements, éclairés seulement par la porte, et destinés soit à recevoir les hôtes, soit à l'usage de la famille. Le tablinium était le point intermédiaire entre les deux parties de la maison, et était souvent accompagné sur les côtés de corridors (ou fauces). Il était ordinairement ouvert des deux bouts, afin qu'on pût voir d'un seul coup d'œil les deux divisions principales de la maison, mais on pouvait, quand on le désirait,

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 43, 84, 127 et 327 suivantes.

fermer cet appartement au moyen de paravents ou de cloisons mobiles en bois. Cette chambre servait souvent à contenir les archives de la famille, ou de salle à manger. Dans les cloîtres du moyen-âge ce tablinium était ordinairement aussi à usage de réfectoire.

Le peristilium était entouré d'une galerie couverte, portée sur des colonnes ; il était le sanctuaire, la partie réservée à la vie domestique. Autour de lui se trouvaient les appartements privés du propriétaire et de sa famille, dans lesquelles ne pénétraient que les parents et les amis intimes. Au milieu de la cour découverte était parfois un parterre de fleurs et une fontaine. Les chambres disposées autour de ce perystile, et qui ne prenaient jour que par la porte, étaient fort petites, et ne pouvaient guères contenir que le lit et quelques petits meubles indispensables. Dans les grandes maisons, on avait aussi disposé autour de cette cour quelques chambres plus grandes pour servir de salle à manger, de cuisine et de magasins ou offices. Enfin en face du tablinium, était encore une grande pièce flanquée de deux corridors (fauces) qui d'un côté s'ouvrait sur le pérystile et de l'autre avait jour sur un jardin.

Telles étaient les grandes maisons romaines, dont les murs intérieurs se couvraient de moulures, de boiseries élégantes, et de riches peintures murales. Un grand luxe se déployait dans les hôtels ou palais des grands, aussi bien dans l'ornementation de la maison elle-même que par les meubles qui garnissaient les appartements. Mais nous n'avons pas à décrire ici ceux de notre cité attrébate, car il ne nous en reste ni débris, ni peintures. Nous verrons seulement plus loin le système de constructions et de décorations que nous retrouvons dans nos campagnes, et les objets que l'on rencontre dans leurs débris.

Disons seulement que parfois le pavé des maisons était en mosaïques, mais que souvent nous ne trouvons à leur place qu'une couche de ciment mêlé de petits fragments de briques ou de silex.

Les mosaïques dont nous avons retrouvé d'assez belles parties à Bavay sont formées par l'assemblage de petits cubes de pierres de diverses couleurs disposées pour former des dessins. Dans les nôtres ces cubes sont taillés dans la brique, la craie et la pierre bleue (dite de Tournay). Ils n'ont pas plus de un ou un et demi centimètre de côté, et forment des lignes d'enroulement, de moulures et d'arabesques, entre lesquelles sont tracés des animaux. Dans l'une ce sont des poissons, dans une autre ce sont des coqs. Cette dernière est une grande pierre bleue, creusée assez profondément, et qui a été remplie de ciment. Dans cette matière l'artiste a entassé des pierres blanches comme fond de son tableau, dans le haut il a tracé un double zigzag, blanc, bleu et rouge, plus bas est un encadrement contenant deux coqs dont la crête, la gave, le collier et la queue sont rouges, le reste est blanc ; plus bas encore, entre deux gros cordons rouge et bleu, sont des arabesques noires et rouges, et enfin sont des carrés noirs, dans lesquels se tracent des quatre-feuilles blancs et rouges. Parfois les murailles étaient revêtues de plaques de marbre ou d'autres pierres de diverses couleurs, ou d'enduits couverts de peintures représentant des scènes très-variées ; mais nous n'avons trouvé, dans nos campagnes, il est vrai, sur ces enduits que de grandes lignes parallèles, rouges, blanches et bleues, et parfois quelques vestiges de feuillages, tous assez grossièrement peints.

Quant aux hypocaustes, sorte de calorifères, et aux bains qui parfois étaient si compliqués par suite de la disposition

des tuyaux conduisant l'eau ou la chaleur dans les diverses chambres ou compartiments, nous n'en connaissons aucuns vestiges bien certains.

Ces hypocaustes étaient un plancher élevé d'environ soixante centimètres au dessus du sol et porté sur des petits piliers distants les uns des autres de trente centimètres. La chaleur passait et circulait entre ces supports, échauffait le plancher formé de larges dalles et communiquait ainsi aux appartements une douce chaleur. Nous n'en avons pas rencontré à Arras, nous en avons vu seulement quelques vestiges dans les campagnes voisines.

Ces calorifères remplaçaient dans nos pays froids les brasières portatives usitées en Italie, et qui ne donnaient qu'une chaleur bien passagère, et bien faible.

Les terrasses ou plates-formes usitées dans les pays chauds ne convenaient pas non plus dans nos contrées pluvieuses, et on les avait remplacées par des toits couverts de ces tuiles à rebords que nous retrouvons souvent, soit entières soit en débris, et que nous décrirons plus loin, ou bien par des couvertures de roseaux ou de chaume.

Les boves.

Il ne nous reste plus à étudier dans la vieille cité Attrébate que ces boves si profondes et si vastes qui circulent aussi bien sous la cité que sous la haute ville. Elles ont l'aspect de vastes carrières de marne. Creusées à une grande profondeur, elles se superposent quelquefois en plusieurs étages, soutenues par d'épais piliers bruts réservés de loin en loin dans le massif, et qui portent de grands plafonds horizontaux. L'aspect de ces souterrains assez larges est très curieux et

prouve qu'ils remontent à une très-haute antiquité comme nous allons essayer de l'établir.

Les escaliers qui de chaque habitation conduisent aujourd'hui dans ces vastes galeries, et qui leur sont évidemment postérieurs, sont garnis de voussures en retraite qui ont tous les caractères des Xe ou XIe siècles ; plusieurs caves situées au-dessus d'elles et évidemment plus modernes sont du XIVe siècle ; enfin on y a trouvé des objets gallo-romains et notamment un cyppe ou inscription d'origine évidemment antique que nous étudierons plus loin. Nous dirons seulement ici qu'on y lit ces mots : lectæ Pinari Sabini Cæsaris.

Ces boves sont donc antérieures au XIe siècle ; ont-elles été creusées pour fournir les matériaux nécessaires à la construction de la ville haute, qui commença à se former autour de l'abbaye Saint-Vast, vers le Xe siècle ? Mais ces habitations étaient alors presque toutes en bois, et même en pisé, comme le prouvent les incendies si fréquents alors, et les édits des magistrats qui plus tard prohibèrent ce genre de construction. Ont-elles servi à bâtir l'abbaye elle-même ? Cela est également douteux, car les ruines imposantes du castrum romain étaient encore là pour fournir les matériaux nécessaires à ces constructions, et il ne fallait pas dans tous les cas creuser d'aussi vastes galeries pour des bâtiments relativement si peu importants.

Enfin nous ferons remarquer que le moyen-âge n'employait guères ce grand appareil dans ses constructions, et que pour obtenir les pierres du moyen et du petit appareil, il n'était pas nécessaire de creuser les carrières à une telle profondeur, ce qui occasionne toujours des frais beaucoup plus élevés.

Les Romains, au contraire, surtout dans la bâtisse des

remparts, y plaçaient des blocs de pierre très gros, ainsi qu'on peut le voir encore à Bavay, dans les parties qui nous restent de ses remparts construits à peu près à la même époque, que ceux de notre castrum attrébate. Or il est évident que telles étaient les pierres extraites de nos boves. Là se trouve une pierre dure, compacte et tellement solide que, pour soutenir les plafonds des galeries, on n'a pas eu besoin de les tailler en voûtes. On y a seulement réservé de loin en loin des massifs servant de supports, et entr'eux on voit de grandes surfaces planes, soutenues en l'air par la seule force de leur cohésion.

Nous croyons donc que si toutes ces boves n'ont pas été creusées à l'époque romaine, beaucoup du moins ont été pratiquées alors, ce qui n'a pas empêché que depuis lors, et il y aurait dans tous les cas bien longtemps, on ait continué d'y puiser les matériaux nécessaires aux travaux les plus importants de la ville antérieure au XIe siècle, car depuis lors on n'en a plus rien extrait ; on avait ouvert hors de la ville des carrières qui nous sont connues.

Ponts, Bains, etc.

Nous n'avons pas parlé des cirques, amphithéâtres, arcs de triomphe, des ponts, acqueducs et bains qui ornaient les grandes villes romaines, parce que rien ne nous prouve qu'Arras en ait possédé, cependant les trois dernières séries d'édifices ont dû s'y trouver, et nous allons en dire quelques mots.

Les Romains avaient beaucoup perfectionné l'art de construire les ponts et les aqueducs ; il en existe encore soit en Italie, soit en France qui sont de véritables monuments.

L'Aqua Marcia à Rome à 60,500 pas de longueur. Les aqueducs souterrains n'étaient souvent que des tuyaux en terre cuite, semblables à nos tubes de drainage, juxta-posés et cimentés ou incrustés bouts à bouts. Les apparents consistent en des canaux soigneusement cimentés, portés et enfermés dans de solides maçonneries, et parfois sur une suite d'arcades simples ou superposées qui traversent les vallées les plus profondes, et se nivèlent avec les collines ou montagnes latérales qu'elles relient par de véritables ponts. L'eau tombait ensuite dans un grand réservoir (castellum), d'où elle était dirigée aux citernes, aux lavoirs, aux fontaines, aux bains et aux maisons particulières.

Les ponts ressemblaient extérieurement aux aqueducs apparents, et en avaient parfois toute la grandeur et la hardiesse.

Nous ne connaissons dans l'Attrébatie aucune trace de ces grands monuments ; ils n'y étaient guères nécessaires au reste, puisque notre pays, peu accidenté, est arrosé par beaucoup de ruisseaux ou rivières, et n'offre guères de collines bien élevées. Cependant il a été trouvé il y a quelques années à la villa d'Uzon, près Houlette, un conduit de ce genre, souterrain et composé de tuyaux en terre cuite, qui semblent gallo-romains, nous en avons vu de semblables sous la petite motte d'Avions, mais nous n'en connaissons pas à Arras.

Dans cette ville ont été retrouvés les bases d'un pont traversant le Crinchon à la porte de la cité, et celles aussi de celui qui passait sur une autre branche de ce ruisseau, et donnait entrée au castrum nobiliacum, près de l'égout actuel de la rue Saint-Aubert.

Les bains se composaient parfois de constructions consi-

dérables, et, quoique nous n'en connaissions pas de vestiges à Arras, nous ne pouvons douter cependant de leur existence, car le bain était un besoin pour les Romains, et nulle bourgade n'en était privée ; souvent même on en rencontre dans les maisons des riches personnages, seulement ces derniers sont plus simples, et ne contiennent pas de bâtiments séparés pour les deux sexes.

Les bains complets (balnea) se composaient de huit chambres.

1° Le spoliatorium ou apodyterium, dans lequel on se déshabillait.

2° Le frigidarium, salle des bains froids, terminée en hémicycle et percée d'un bassin dans le milieu.

3° Le spheristerium, coryceum, chambre d'exercices.

4° Le tepidarium, échauffé modérément pour servir de transition des bains chauds à l'air froid.

5° Le sudatorium, ou laconicum, rotonde couverte d'une coupole, du centre de laquelle sortait à volonté un jet de vapeurs.

6° Le caldarium, bain chaud, entouré d'une galerie, ornée de deux rangs de gradins sur lesquels s'asseyaient ceux qui n'étaient pas dans le bain, celui-ci consistait en un bassin creusé au centre de la chambre, et accompagné de plusieurs petits réservoirs servant pour les bains particuliers.

7° L'unctarium, ou eleothésium. salle dans laquelle avant et après le bain on se faisait oindre d'essences grasses.

8° L'hypocaustum, ou prœfurnium, lieu souterrain garni de plusieurs rangs parallèles de piliers de briques, de 0,60 centimètres de hauteur, portant des carreaux de 0,60 centimètres de largeur, sur lesquels posait le pavé des

salles de bain. Un fourneau y amenait la chaleur par des tuyaux en terre cuite enfermés dans les murailles.

L'eau des bains contenue dans des réservoirs était chauffée par de grands vases, appelés Millaria et remplis de feu.

Ces établissements étaient nommés Thermes, quand on y annexait des salles destinées aux exercices du corps, aux bibliothèques, ainsi que des promenades et des jardins.

Les Campagnes.

Autant les Romains déployèrent de luxe pour l'ornementation des villes, autant ils donnèrent de simplicité à leurs constructions rurales dans nos pays frontières. Elles n'étaient pas en effet assez paisibles pour qu'on put y construire ces riches et élégantes villa qui peuplaient les environs de Rome, et nous pensons qu'on n'y voyait alors que des habitations simples, peu solides et presque passagères. « Sous les Romains, dit M. de Caumont (1), les constructions privées étaient, la plupart du moins, loin de répondre à la munificence des édifices publics dans nos contrées ; ces maisons ne furent souvent qu'en bois ou en torchis. »

Il nous paraît aussi constant que, pendant les deux premiers siècles de l'occupation, les Romains n'osèrent pas beaucoup s'établir hors des villes. La domination n'était pas encore assez bien affermie alors, et il eût été imprudent de l'exposer sans défense, soit aux rancunes de celle dépossédée, soit aux convoitises du germain habitant de la frontière voisine. Tout le pays était couvert de forêts qui abritaient

---

(1) Cours d'histoire moderne, Ve partie, p. 385.

les indigènes, et les vainqueurs résidaient dans les villes, dans les castra, ou sous la protection et tout près de leurs remparts.

Aussi ne trouvons-nous hors de là, presqu'aucune trace d'habitations des deux premiers siècles, par la raison que celles des lettres n'étaient que passagères. C'est cependant à cette époque que nous croyons pouvoir faire remonter ces vestiges que nous avons rencontré quelquefois dans les bois, notamment dans le bois Piéton à Carency. Ce sont des fosses circulaires assez étroites, placées au haut de la colline qui domine les deux vallons d'Albain et de Carency, et au fond desquelles on rencontre des tuiles à rebords, des débris de vases, de meules, et d'autres objets antiques. C'est bien là encore le système des cabanes celtiques, mais avec les produits de l'art romain.

Au IIIe siècle, quand le calme et la paix se furent consolidés, les colons essayèrent de tirer parti de ces terres si riches qui entouraient les villes, et on les vit alors envoyer çà-et-là, au milieu de ces forêts, des esclaves chargés d'en défricher quelques parties et de les cultiver. Mais bien rarement les colons eux-mêmes vinrent s'y établir ; aussi les restes des constructions de cette époque que nous retrouvons sont-ils pauvres et peu solides.

Au reste l'archéologie ne prouve pas seule ces faits, l'histoire aussi vient les affirmer.

Nous avons vu que Tacite (1), César, MM. Schayes,

---

(1) Tacite, de moribus germanorum lib. VII, on y lit : vicos habent non n nostrum morem annexis et coentibus œdificiis : suam quisque domum spacio circumdat sive adversus casus ignis remedium, sive insatiâ ædificandi.



Taillart, Amédée Thierry, etc., avaient reconnu que les habitations des celtes étaient éloignées les unes des autres, et disséminées çà-et-là au milieu des forêts et des marécages. Les mêmes faits se continuèrent pendant toute la domination romaine, et nous ne pouvons excepter de cette règle générale, que les très rares centres d'habitations, groupées autour des forteresses, dont nous avons parlé plus haut.

Voici ce que dit à ce sujet M. Tailliart : « Ce serait une erreur de croire que les vici d'autrefois ressemblaient à nos villages d'aujourd'hui, avec leurs maisons contiguës et souvent alignées sur la longueur d'une même rue. Dans les villages gaulois, les maisons capricieusement placées, séparées par des terrains plus ou moins spacieux, sont disséminées sur divers points, et n'ont entr'elles d'autre rapprochement que celui qui est produit par le voisinage et par une magistrature commune (1). »

Cette description s'applique aux villages gaulois avant et pendant l'occupation romaine, car, et nous l'avons dit, le vainqueur ne put jamais dans nos pays obtenir une fusion complète avec le vaincu. Ce fut en vain qu'il chercha à lui imposer sa langue, son culte et ses mœurs ; jamais il ne put y parvenir. Voyez plutôt ce que disent à ce sujet, Strabon (2) et Pline (3). Plutarque ajoute même que vers l'an 120, les gaulois continuaient à vivre dispersés dans les bois. Procope déclare que les troupes romaines campées sur les bords du Rhin et de la Meuse, continuaient à vivre parmi ces peuples barbares, en conservant leurs usages et l'habillement des

(1) *Histoire des institutions dans le nord de la France*, p. 78.
(2) Lib. IV, chap. XXIII.
(3) Description du globe.

Romains (1). Saint-Paulin, qui venait à la fin du IV[e] siècle, disait que le peuple de nos pays était encore alors barbare, et qu'il avait conservé les usages et les mœurs de ses pères (2).

M. Guizot résume ainsi l'opinion des anciens sur ce sujet ; il n'y avait à cette époque point de campagnes, c'est-à-dire, les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui. Elles étaient cultivées, il le fallait bien ; elles n'étaient pas peuplées. Les propriétaires des campagnes étaient les habitants des villes ; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales : ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves ; mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparse, tantôt dans les habitations isolées, tantôt dans les villages, et qui couvre partout le sol, était un fait presqu'inconnu à l'ancienne Italie.. .. En nous renfermant dans l'occident, nous retrouvons partout dans les Gaules le fait que j'ai indiqué, ce sont toujours des villes que vous rencontrez ; loin des villes, le territoire est couvert de marais et de forêts (3).

Nos habitations rurales n'étaient donc pas des châteaux (villa), ni même de solides et belles maisons ; elles n'étaient guères que des campements légèrement bâtis, presque des tentes en terre ou en bois, et dans lesquelles se logeaient les esclaves chargés du défrichement, et le chef, le contremaître, qui les dirigeait. Aussi ne trouvons-nous pas d'habitations dont la durée ait été un peu longue ; toutes semblent n'être restées debout que pendant peu d'années ; le temps

(1) Bello-gothic. liv. I, 12.

(2) Voir l'introduction.

(3) Cours d'histoire moderne, 1828, 2[e] leçon, page 10.

d'opérer un défrichement et d'user par peu d'années de culture, la fertilité du sol. Alors on reportait ailleurs ouvriers et campement.

Toutes ces opérations ne se sont faites que pendant un espace de temps très court, le IIIe siècle ; car les restes de cette époque sont assez communs, tandis que ceux des deux premiers siècles et du quatrième sont excessivement rares, si nous en jugeons par les tombes qui les avoisinent, et par les vases et les monnaies entremêlés dans leurs débris.

Quant au quatrième siècle, M. Guizot a déjà conclu dans ce sens, car il dit (1) en parlant de la désorganisation générale de l'empire et des provinces frontières surtout, qui fut la conséquence des attaques des barbares : « Les habitants se renfermèrent dans les villes ; là, ils continuèrent à se régir à peu près comme ils l'avaient fait jadis, avec les mêmes droits, par les mêmes institutions. Mille circonstances prouvent cette concentration de la société dans les cités...... les campagnes sont alors la proie des barbares..... elles ne seront plus qu'un théâtre d'excursions, de pillages, de misères.. .. »

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Histoire de la civilisation en France, 8e leçon.

Pour les articles non signés,
Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie
Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

COUP D'ŒIL

SUR

QUELQUES DESSINS & GRAVURES

REPRÉSENTANT

DES VILLES, MONUMENTS & HOMMES CÉLÈBRES

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

§ II. ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

51. — ***Monuments de la ville d'Abbeville***, faisant pendants à ceux de Doullens, dont on parlera plus bas, et dessinés sur la bordure d'un plan de cette ancienne capitale du Ponthieu.

Charmant dessin à la plume, par L. Duthoit, encore inédit.

52. — *Portail de l'église Saint-Vulfran*, gravure au trait, Lion del. Olivier sculp.

Belle gravure reproduite dans le *Voyage pittoresque en Picardie* de MM. Taylor, Nodier et De Cailleux.

53. — *Maison du Gard à Abbeville*, dessin à la sépia, par A. Duthoit. Cet ancien refuge des religieux de l'abbaye du Gard, n'a jamais été publié

(*) Voir la *Picardie* 1867, pag. 433 et suivantes.



54. — *Explosion du magasin de poudre d'Abbeville*, le 2 novembre 1773, peint par A. Choquet, gravé par C. P. Macret.

Cette estampe dédiée au comte de Mailly, gouverneur d'Abbeville, est devenue fort rare.

55. — *Louis Lefebvre de Caumartin*, conseiller d'Etat, 1624, portrait sans nom d'auteur et peu commun.

56. — *Claude Mellan, graveur ordinaire du roy*, Edelinck, sculp.

57. — *Louis de Valois*, pair de France, duc d'Angoulême, comte de Ponthieu et d'Alais, J. De His, sculp.

58. — *Nicolas Sanson*, conseiller d'Etat et géographe ordinaire du roi, né à Abbeville, Daret pinx. J. Edelinck, sculp.

59. — *Charles Manessier, conseiller d'Etat, procureur du roi de S. M. à Abbeville*, J. Lenfant delin. ad vivum et sculp. 1645.

Ce portrait, d'ailleurs fort rare, est précieux surtout pour la famille Manessier, car il donne les véritables traits de l'un de ses membres les plus honorables, et il a été fait par un Abbevillois d'un grand talent.

60. — *Philippe Hecquet*, médecin à Abbeville, Labelle pinx. J. Daullé, sculp.

Le célèbre Hecquet est sans doute représenté fidèlement dans cette gravure, car J. Daullé, son compatriote, n'aura pas manqué de choisir pour exercer son burin un portrait ressemblant de ce médecin.

61. — *Madame Macret*, dessin à la sanguine ou crayon rouge, sans nom de dessinateur.

On croit à Abbeville que ce dessinateur fut le mari de cette dame, M. Macret, un des habiles graveurs Abbevillois.

62. — *Eglise de Mareuil*, ce dessin à la mine de plomb a été exécuté par M. Millet, aujourd'hui architecte du Gouvernement.

63. — *Façade de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier*, dessin à l'encre de chine, dû à M. L. Duthoit.

64. — *Clefs de voûte et dais de la chapelle de la sainte Vierge*, derrière le chœur de l'église de Saint-Riquier, dessin à la mine de plomb, sans nom d'auteur.

Ce dessin n'a pas encore été publié.

65. — *Saint-Riquier*, aquarelle par Barril, professeur de dessin à Amiens.

Cette aquarelle est la copie d'un tableau sur bois du XVIe siècle, existant dans la trésorerie de l'église de Saint-Riquier. Le saint s'y trouve représenté vêtu en grand Seigneur, et non sous le froc monacal ; comme saint Pierre, il tient des clefs dans les mains.

Cette représentation n'a pas été lithographiée; elle est curieuse et intéressante pour l'iconographie chrétienne.

66 — *Porte du Héron à Saint-Riquier*, dessin à l'aquarelle par feu M. Duval.

La porte du Héron ayant été démolie récemment, sa représentation est, par cela même, devenue intéressante pour ceux qui aiment le souvenir de nos anciens monuments.

67. — *Les trois morts et les trois vifs*, d'après les peintures murales qui ornent la trésorerie de l'église de Saint-Riquier.

M. Louis Duthoit a exécuté ce dessin au trait, avec cette habileté, cette légèreté dont il a fait preuve tant de fois.

68. — *Saint-Riquier en moine*, dessin à deux teintes ou crayons, par M. Letellier.

C'est la représentation exacte de la charmante statue en pierre du saint abbé qui fixe les regards, dans le transsept droit de l'église sous son invocation.

69. — *Statue de la Sainte qui orne le fronton de la porte, à droite du portail de Saint-Riquier*, dessin à la plume par M. Duthoit.

On a pris à tort la sainte que représente ce joli dessin, pour *Jeanne d'Arc* ; M. Vergnaud-Romagnesi et d'autres antiquaires, ont commis à cet égard une erreur qui prouve combien il importe d'avoir sous les yeux, les statues ou bas-reliefs que l'on décrit.

70. — *Ruines du château de la Ferté-lès-Saint-Riquier*, beau dessin à la sépia, par M. L. Duthoit.

Ce dessin est resté inédit, quoique le château de la Ferté ait été témoin de plusieurs évènements importants.

71. — *Vitre peinte de l'ancienne église de Pont-Remi*, aquarelle par A. Normand, 1847.

Cette vitre curieuse dont nous avons réclamé plusieurs fois la conservation, pendant l'année dernière que l'on devait démolir l'ancienne église de Pont-Remi, pour en construire une nouvelle, n'a jamais été lithographiée ni photographiée; elle représente outre le donateur et sa famille, *l'histoire de la chaste Suzanne*, sujet qu'on voit assez rarement sur les vitraux de ce département.

72. — *Vitrail dans le chœur de l'église de Fontaine-sur-Somme*, aquarelle par D. Letellier.

On y voit représentée la merveilleuse légende de la sainte hostie, qu'un juif perça de plusieurs coups de canif et fit ensuite bouillir.

73. — *Vitre peinte de l'église de Hupy*, dessin à la mine de plomb, sur lequel se trouve le *Couronnement de la sainte Vierge*.

74. — *Rue*, petite gravure très rare sans nom de graveur.

Les fortifications de la ville de Rue qui ne serait plus maintenant qu'un grand village sans son ancien beffroi, la chapelle du *Saint-Esprit* et son *hospice*, sont indiqués sur cette estampe.

75. — *Restes de l'ancienne église paroissiale de Rue*, Duthoit delin.

Ce dessin exécuté à la plume par M. Duthoit, a le mérite de donner une idée d'un édifice religieux qui n'a pas été gravé, et qui est aujourd'hui remplacé par une église moderne sans style ni caractère.

76. — *Bas-relief de l'église du Crotoy*, représentant le sacre de saint Honoré, évêque d'Amiens. On y voit aussi la découverte du temps de ce prélat, des corps des saints Fuscien, Victorice et Gentien au village de Sains.

Ce dessin à deux teintes est dû à M. Letellier.

77. — *Sainct-Valery*, port de mer et pays adjacent, curieuse gravure faisant voir les principaux monuments de cette petite ville, par Ch. Chastillon. Nous en avons donné une description plus longue, dans un article sur l'Iconographie monumentale du département, que cette revue avait commencé à publier.

78. — *Décollation de saint Jean*, grand bas-relief dans l'église de l'abbaye de Valoires. Ce dessin à la mine de plomb, est de M. E. Beaudouin.

79. — *Tombeau du fondateur de l'abbaye de Valoires*, dessin à la mine de plomb, par D. Letellier, avec les armes coloriées du comte de Ponthieu.

§ III. ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

80. — *Portraict de la ville et chasteau de Dorlens*, en 1595, Aluberti Excud.

Cette gravure qui représente la prise d'assaut de Doullens, est très rare et très recherchée.

81. — *Monuments de la ville de Doullens*, dessinés à la plume avec une rare habileté, par M. Louis Duthoit, auteur d'un plan de cette ville.

Ce charmant dessin est le pendant de celui représentant les *Monuments d'Abbeville*, dû au même artiste, et du même format.

82. — *Beffroi de Doullens*, dessin à la sépia, par L. Duthoit.

Le beffroi de Doullens a été peint et lithographié plusieurs fois, mais d'une manière qni n'est pas aussi fidèle.

83. — *Charles de Rambures*, gouverneur de Dourlans, par B. Montcornet.

84. — *Louis-Auguste de Bourbon*, duc du Maine et d'Aumale, R. Bonnart delin.

Le duc du Maine fut détenu comme prisonnier d'état dans la

citadelle de Doullens, et c'est à cette occasion qu'il figure ici. Les portraits en pied de Bonnart, sont d'ailleurs fort recherchés des Iconophiles.

85. — *Lucheux*, album de 25 dessins in-4°, exécutés à la plume par L. Duthoit.

Ces dessins représentent la grosse tour ou donjon en ruines du château, la galerie voisine, la chapelle et les principaux bâtiments de cet ancien manoir des comtes de Saint-Pol, des ducs de Longueville, et en dernier lieu du feu duc de Luynes.

86. — *Eglise de Beauval.* Cette église a une fort belle tour, le dessin est dû à M. L. Duthoit.

87. — *Château de Beauquesne.* Les restes de ce château-fort, sont représentés sur ce dessin, avec un soin extrême; il a été exécuté par M. Prosper Lépinoy, ancien chef de bureau de l'imprimerie et de la librairie au Ministère de l'Intérieur, d'après une esquisse qu'il avait faite dans sa jeunesse, et qui est la seule vue que l'on possède de cette forteresse.

88. — *Château de Pernois*, dessin à la plume, par L. Duthoit.

Ce château est maintenant détruit; il ne reste que des pans de murs et des ruines des tours qui les fortifiaient. C'était la maison de plaisance des évêques d'Amiens, il rappelle des souvenirs que nous ferons connaître un jour.

Deux poutres pleines de sculptures, provenant du château de Pernois, se voient encore chez un habitant du village, appelé Jean-Baptiste Breilly ; elles mériteraient d'être placées au Musée d'Amiens.

89. — *L'église de Domart*, par L. Duthoit, curieux dessin à la plume, faisant voir un édifice qui n'avait pas encore été complètement représenté.

90. — *Fragment de la façade de l'abbaye de Clairfay*, dessin à la plume, par L. Duthoit.

Cette petite vue n'est pas la même que celle dont M. Labourt, de Doullens, a publié une lithographie dans son mémoire intitulé : *La bête Canteraine.*

§ IV. ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.

91. – *Vue du Beffroi et de la place de Péronne*, aquarelle, par L. Duthoit.

Le beffroi que représente cette aquarelle a été démoli, et la place de Péronne ne possède plus cet intéressant édifice communal du XIVe siècle.

92. — *Hôtel-de-Ville de Péronne*, M. Duthoit à qui l'on doit cette autre aquarelle, a parfaitement représenté ce monument moderne, mais qui contient d'intéressantes archives et une bannière brodée en soie, or et argent, retraçant les principaux épisodes du siége que la ville de Péronne, soutint contre les impériaux en 1536.

93. — *Clefs de voûte de l'église de Saint-Jean de Péronne*, par Normand, d'après Letellier, grand dessin à la mine de plomb, que n'a pas encore reproduit la lithographie ou la gravure.

94. — *Charles de Monchy, seigneur d'Hocquincourt*, maréchal de France, gouverneur, lieutenant-général, et grand bailly des villes et château de Péronne, Montdidier et Roye, etc., Moncornet Excud. 1659.

95. — *Le P. Claude Frassen*, docteur en théologie, natif de Péronne, L. Moreau, sculp.

96. — *Alexandre de Lameth*, député de Péronne, à l'Assemblée nationale, élu président le 20 novembre 1790, dessiné par J. Guérin, gravé par Fresinger.

97. — *Cascade d'Albert*, gravure avant la lettre, par Tavernier. Quelques changements survenus dans les bâtiments voisins de cette cascade, font que notre estampe offre maintenant des

différences avec l'état actuel des choses, mais les vieillards prétendent qu'antérieurement à ces changements, la gravure de Tavernier présentait le véritable aspect de la cascade.

98. — *Notre-Dame de Brebières d'Albert*, Lépinoy de Beauquesne, del. Créonce sculp.

La Vierge d'Albert à laquelle ont lieu chaque année de nombreux pèlerinages, est représentée sur cette gravure dans un costume moins pittoresque que celui qu'elle offrait, lorsqu'elle portait une longue robe de soie à grands ramages.

99. — *Concini marquis d'Ancre, maréchal de France*, gouverneur pour sa Majesté, des villes et citadelle d'Amiens, Péronne, Roye et Montdidier, portrait gravé au bas duquel on lit : B. Montcornet Excud. 1656.

Nous avons publié plusieurs documents propres à faire connaître le caractère et l'esprit de cet italien, qui s'était élevé à une haute puissance, par la faveur de la reine Marie de Médicis.

100. — *De Calogne* (ou l'Ecolier vertueux), gravure sans nom d'auteur.

Les nouvelles décorations de l'église d'Albert, semblent avoir fait disparaître les inscriptions en l'honneur des vertus de De Calogne, qu'on y lisait précédemment. On peut, au reste, consulter la vie de ce modèle des écoliers, dans un petit livre dû à l'abbé Proyart, qui contient le récit touchant de sa vie.

101. — *Le château de Chaulnes* en Picardie, estampe fort rare au bas de laquelle ne se trouve pas le nom du graveur. On voit sur cette estampe non seulement le magnifique château de Chaulnes, mais encore, les nombreux bâtiments et les superbes jardins dont il était environné.

Comme on n'a conservé aucun tableau, aucune autre gravure qui représente le château de Chaulnes, celle dont nous parlons est curieuse, au moins sous ce rapport.

102. — *Honoré d'Albert, duc de Chaulnes*, pair et maréchal de

France, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté, en Picardie.

Ce portrait, du temps, vient probablement de Montcornet.

103. — *Françoise de Neuville, fille de M. le duc de Villeroy, duchesse de Chaulnes,* Grignon Fc.

Cette gravure n'est pas remarquable comme objet d'art, mais elle donne les traits d'une femme noble, qui n'a peut-être pas eu d'autre portrait.

104. — *Jean Siffrein Maury*, beau portrait, sans nom de graveur.

On sait le rôle important que cet ancien abbé de Lihons, joua dans nos assemblées nationales ; la gravure le représente en habit bourgeois.

105. — *Le général Foy,* né à Ham, dessiné d'après nature, en 1821, Tardieu, sculp.

106. — *Madame la duchesse de Chateauroux,* (Louise-Julie de Nesle), morte le 10 décembre 1744, à vingt-sept ans, peint par Natier, gravé par Pruneau.

Il existe plusieurs autres portraits gravés de la duchesse de Châteauroux, mais celui-ci est, dit-on, fort ressemblant.

§ V. ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

107. — *Vue de l'Hôtel-de-Ville et de la place de Montdidier,* aquarelle faisant pendant à celle qui représente la place de Péronne, par M. L. Duthoit.

A l'époque où cette vue fut faite la statue de l'agronome Parmentier, n'avait pas encore été inaugurée, et c'est pourquoi elle ne se trouve pas sur notre place de Montdidier.

108. — *Jean Fernel,* médecin célèbre, né à Montdidier, selon l'opinion la plus commune ; cette gravure vient de Thevet.

109. — *Claude Capperonnier*, Aved pinx. Lépicié, sculp. 1741.

Superbe gravure offrant les traits de l'un des plus savants hellénistes du XVIIIe siècle.

110. — *Edus Fus Maria Bosquillon,* anno ætat 54, Isabey pinx. Aubin, sculp. 1798.

Cette gravure est très finement exécutée, et comme Bosquillon vivait encore, elle doit avoir le mérite de la ressemblance.

On doit regretter que M. Victor de Beauvillé, ne l'ait pas reproduite dans son *Histoire de la ville de Montdidier*, elle en valait la peine assurément.

111. — *Château de Mailly-Renneval*, sépia par L. Duthoit.

Ce dessin est encore inédit, et donne la ressemblance exacte de l'aspect qu'offre ce château. Il était habité au moment de la révolution de 1789, par le comte de Mailly, maréchal de France, qui périt plus tard sur l'échafaud à Arras.

112. — *Chapelle de Tilloloy*, Ricois del. Aubert fils, sculp.

Cette vue de la chapelle ou église de Tilloloy est la même que celle du *Dictionnaire géographique de la France*, par Girault de Saint-Fargeau. Il faut y ajouter la gravure suivante :

Eglise de Tilloloy (Somme), porte de la façade occidentale, dessinée par A. Berty, et gravée par P. Pennel.

M. Berty, aujourd'hui historiographe de la ville de Paris, a fidèlement reproduit tous les ornements de sculpture qui décorent cette porte.

113. — *Ruines du château de Demuin*, dessin à la plume, par L. Duthoit, Louis XIII habita ce château pendant le siége de Corbie.

114. — *Château de Moyencourt*, salle dans laquelle se passa l'aventure tragique de Valerand Mussard et de sa concubine, gravure très rare, sans nom d'auteur.

115. — *P. J. Normand*, né à Goyencourt, près Roye, dessiné d'après nature, et gravé par C. V. Normand, 1842.

M. Normand était un architecte distingué, et son fils un graveur habile.

Si tous les possesseurs de dessins et de gravures sur le département imitaient notre exemple, s'ils faisaient connaître, comme nous, les principales vues de villes, d'églises et de châteaux, ou les portraits des grands hommes qu'ils peuvent posséder dans leurs portefeuilles, on finirait par avoir une iconographie complète de ce beau département. Un pareil travail serait utile et vraiment intéressant. Espérons donc qu'un jour MM. Duthoit, Dufour, Letellier, Herbault, Maqueron, etc.; se chargeront de cette tâche, et s'empresseront de la mener à bonne fin.

H. Dusevel,

De la Société Impériale des Antiquaires de France,
de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

CHARTE DE COMMUNE

DE LA VILLE DE BRAY-SUR-SOMME.

I.

Parmi les papiers que nous retrouvâmes, en 1859, dans les caves de l'Hôtel-de-Ville de Bray, figurait, enroulé autour d'un morceau de bois, un magnifique parchemin qui ne mesurait pas moins de dix pieds de longueur sur vingt-trois pouces de largeur. L'ensemble en était composé de cinq feuilles de vingt-deux pouces de long, et d'une demi feuille de dix pouces, cousues les unes aux autres au moyen de quelques lanières de parchemin tordu. Ce précieux *rotulus* contient l'accord passé le 12 juin 1489, entre Jean de la Gruthuse et Louise de Néelle sa femme, dame de Bray-sur-Somme, et les maire et échevins de ladite ville, sur les coutumes, franchises et priviléges accordés audit Bray par Philippe-Auguste.

L'écriture en est belle et régulière ; et, sauf un endroit lacéré par la dent des rongeurs, et quelques autres que l'humidité a tâchés, cette charte intéressante est saine et entière.

Des deux sceaux dont elle était munie, l'un, de cire rouge et sur double queue, existait encore, il n'y a pas deux siècles ; on y voyait : « les armes et contrescel dont » la ville se servoit du temps desdites lettres ; » l'autre

était brisé; quelques vestiges de cire rouge, aussi sur double queue de parchemin, en révélaient seuls l'existence. C'était, sans aucun doute, celui des seigneur et dame de Bray (1).

Au haut et en marge, on lit ces mots d'une écriture moderne : « Représentées le 23 août 1740, transcrites et » insérées dans les registres de la Chambre des Comptes en » exécution de la déclaration du roy des 26 avril 1738, et » 21 décembre 1739. Signé : DUCORNET. »

C'est ce document qu'on trouve partout mentionné dans les

---

(1) Les seigneurs de la Grutbuse portaient écartelé, aux 1 et 4, d'or à la croix de sable, aux 2 et 3, d'argent au sautoir de gueules.

Louise de Néelle, dame d'Offemont, de Mello, d'Encre et de Bray-sur-Somme, qui épousa Jean de la Grutbuse, et dont il est ici question, était fille de Jean IV de Néelle et de Jacqueline de Croï. Elle fut l'unique et dernière héritière des comtes de Néelle, seigneurs d'Offemont et de Mello. Cette branche illustre de la maison de Clermont, qui ne quitta ce nom pour prendre celui de Néelle que vers 1330, a compté parmi ses membres plusieurs grands dignitaires de la couronne, entre autres, deux maréchaux de France : Gui Ier, vers 1295, et Gui II en 1345. Ce dernier avait réuni aux terres qui relevaient de sa seigneurie celle de Guignemicourt. Mais on voit par un acte mentionné à l'inventaire des archives de Bray, que sa veuve Isabeau de Thouars, mariée en secondes noces à Ingergier (alibi Enguerrand) seigneur d'Amboise, fut contrainte de vendre, le 5 mars 1368, à la poursuite de messire de Gressely, captal de Buch, « pour la rançon et » prinse dudit sieur Ingergier à le bataille devant Poitiers, » ses terres de Guignemicourt, Molliens-en-Beauvoisis et Avesne-en-Vimeu.

Jean de la Grutbuse mourut sans héritiers ; et Louise de Néelle, demeurée veuve, passa le reste de sa vie dans la pratique et les œuvres de la piété chrétienne. Ce fut alors, selon toutes les apparences, qu'elle fonda le monastère de saint Jean-Baptiste de Bray où elle établit dix religieuses du tiers ordre de saint François, et qui fut réuni, dans la suite, à l'Hôtel-Dieu de la même ville.

archives de la ville sous le nom de Charte de Commune de Bray.

Cette appellation, on le voit, n'est pas juste de tous points. Néanmoins, comme le long accord qu'il contient porte en tête la traduction française de cette même Charte, on a bien pu, par synecdoche, le désigner ainsi.

Aujourd'hui qu'avec une louable émulation, chaque cité s'applique à secouer la poussière qui recouvre depuis trop longtemps les titres de ses anciennes libertés, nous n'avons pas voulu que la petite ville de Bray pût recevoir de ses voisines aucun reproche à cet égard.

A côté du texte latin que nous avons copié aux archives impériales, parce qu'il a disparu depuis longtemps de celles de la ville, nous avons donc cru devoir placer cette vieille traduction en langue vulgaire, qui nous semble remonter à la première moitié du XIV[e] siècle, et qui offrira un tout autre intérêt que celle que nous aurions pu élaborer nous-même.

Voici en quels termes il est parlé de cette version dans le préambule de l'accord passé, en 1489, entre la ville et ses seigneurs :

« Comme jadys regnant roi de France feu de noble mémoire
» Phpe, dit Auguste, autrement Dieudonné, pour certaines
» causes à ce le mouvans, eust institué permis et accordé
» aux habitants résidents et demourants en lad. uille de
» Bray tenir et auoir comune avec mayeur, escheuins et
» jurez à tousiours, ... furent lesd. drois et priuilléges à
» eulx lors octroyées par belles et notables lētres, en forme
» de chartres perpétuelles, quy depuis naguères ont esté
» perdues par feu de meschief advenu en lad. uille, lesquelles,
» auparavant la perdicion, avoient esté translatées du latin en
» françois pour mieulx donner à entendre et congnoistre aux

» simples gens le bon vouloir dud. roy Phes, et le priuillége
» qu'il leur auoit accordé par icelles :

» De la coppie desquelles ainsy translatées la teneur
» sensuit :

II.

Philippus etc..... Notum..... Quod nos Burgensibus nostris de Brayo concessimus communiam habendam ad consuetudines et puncta quæ inferiùs continentur expressa, quæ talia sunt.

Philippes par la grâce de Dieu roy de France. Sachent tous présent et avenir que nous avons octroyé à nos bourgois de Bray a auoir commune aux coustumes qui cy après s'ensuit ;

I. Omnes qui in villâ Bray manebunt de communiâ erunt, præter Clericos et Religiosos, et Familias eorum tantùm, et omnes communiam jurabunt, salvâ Fidelitate Dominorum suorum.

I. Et premiers, tous ceulx qui en lad. uille de Bray demoureront seront de le commune excepté les clers, les religieux, et le famille tant seulement, et tout le commune iureront salue le feaulté de leur seigneur.

II. Nullus Dominus ne nos neque aliquis alius mortuam manum capiet in villâ, ab homine de Communiâ.

II. Item. Nul seigneurs, nous ny autre, ne prendra mortemain de homme de le commune en le uille.

III. Omnes qui de communiâ sunt salvi debent esse in villâ, tùm corpora eorum quam pecuniæ et possessiones et teneture et vadia. Et nemo eos privare illis supradictis debet, nisi clamore exinde Præposito nostro facto et responso per judicium rectum Scabinorum.

III. Item. Tous ceulx qui de le commune sont doivent estre sauf en le uille, leurs corps, leurs chevauches, possessions tenemens et gaiges, et ne les en doit nulz priuer, synon clameur faite à nos prévost et responce par droit jugement d'escheuins.

IV. Burgensis villæ Braii potest manere extrà villam sine forifacto communiæ, à Purificatione Beatæ Mariæ, usque ad exitum Aprilis, pro suo Martio; et iterùm à Nativitate sancti Johannis-Baptistæ usque ad festum sancti Martini Hyemalis pro suo Augusto.

IV. Item. Les bourgois de le uille peuvent demourer hors de le uille sans forfait de le commune depuis le Purification de Notre-Dame autrement dict le Chan de leur iusque à le fin d'auril, pour lenr marchi, et oultre de le sainct Jehan-Baptiste iusques à la sainct Martin diuer, pour leur aoust.

V. Quicumque communiam infregerit undè clamor ad Majorem venerit, submonere debet eum Major ad diem nominatum et exigere Forifactum. Quod si tale fuerit, ut homo occisus sit, ab hominibus communiæ infrà Banleugam, si fieri potuerit, capietur occisor, et Præposito nostro ad Justitiam faciendam de corpore tradetur, si verò capi non potuerit ipse, in perpetuum à villâ Bannietur; Communia domum ejus infrà banleugam diruet, et possessiones et mobilia quæ sua erant in manu nostrâ remanebunt.

V. Item. Quiconques enfraindra le commune dont le clameur viegne au maïeur, le maïeur le doit amonnester à certain iour et exigier le forfaict: et si le forfaict est tel que homme en soit mort, le malfaicteur soit prins par les hommes de le commune, s'il se puet faire, il sera baillié à nostre preuost pour faire justice de son corps. Et sil ne peut estre prins il sera banni à tousiours de le ville, et commune demolira sa maison dedans le banlieue et demourront ses meubles et possessions en notre main.

VI. Si homo de communiâ hominem percusserit, vel vulneraverit, et testimonio fuerit comprobatum vel vulnus vel ictus apparuerit, domus ejus prosternetur, vel de villâ percussor ejiciatur quousque majori et

VI. Item. Se homme de le commune aura frappé homme, sil est prouvé ou le playe ou corps y appère, se maison sera découuerte, et le mallefaicteur sera bouté hors de le uille iusques atant quil aura satiffait compec-

communiæ et læso satisfecerit competenter, et nos emendam nostram per rectum judicium scabinorum habuerimus.

VII. Quicumque in villam venerit et communiam juraverit salvus erit, faciendo rectum, sicut debuerit, per majorem et juratos et scabinos.

VIII. Nemo ad res hominis de communiâ debet assignaré, nisi clamore facto et responso coram Præposito nostro et per rectum judicium scabinorum.

IX. Undè cumque homo veniat in communiam, si voluerit recipi potest, cujuscumque homo sit, nisi ipsum Dominus ejus infrà annum et diem reclamaverit, et post annum et diem nihil ab eo exigere poterit præter capitagium vel alium redditum suum, et hoc in termino constituto. Si Autem ea solvere noluerit, clamorem ad præpositum nostrum faciat; si convictus fuerit secundum legem quâ vivit, illa reddat (1).

X. Sciendum tamen quod nul-

tament au maire de le commune et au blechè, et iusques a tant que nous arons eu notre amende par le droict iugement d'escheuins.

VII. Item. Quiconque venra en le uille et jurera le commune, saufs soit, en faisant droit comme il deura par hommes iurez et escheuins.

VIII. Item. Nulz ne doit assigner aux coses de homme de le commune sils nont clameurs responces et deffences pardeuant nostre préuost et par droit iugement descheuins.

IX. Item. De quelsconques païs que homme viengne, il peut estre receus en le commune sil veut, de quelsconques hommes qu'il soit, sinon que son seigneur le réclame dedans an et jour, et après an et jour ne le peut riens exigier sinon témoing ? ou autre rente et aux termes accoustumes.

X. Item. Est assavoir que nulz

(1) Ce dernier membre de phrase n'est pas rendu dans la traduction.

lum de hominibus et de villis et communis nostris vel de villis Abbatiarum nostrarum regalium, vel aliorum Regalium nostrorum, neque de Forbnintis nostris in communiâ suâ poterunt retinere.

XI. Si quis de furto comprobatus fuerit, illequi eum cæperit, justitiæ nostræ illum exibeat. Justiciarius autem eum in piloricum mittat, postea corpus ejus et possessio in manu nostrâ sint.

XII. Nemo de villâ alium extrà villam per odium prosequi debet. Quod si fecerit, communiam confringet.

XIII. Omnes qui die nominatâ ad justitiam nostram venire debent, si, vocati vocatione communi, ante majorem et communiam venerint, eâ die quâ vocati fuerint communiæ campanæ sono, nihil amittere pro intermissione causæ suæ debent, sed in crastinum ad eamdem causam et justitiam pro sequendam veniant.

XIV. Omnes qui submoniti ad communiam pro justitiâ venerint, eâdem die, quâ veniunt, non tenebuntur super debitis respondere.

XV. Janitores, qui claves por-

de hommes de nos uilles et communes, ou des hommes de noz abbayes royaulx ou de noz drois royaulx ne de nos four banniez ne pourront estre retenus en le commune de Bray.

XI. Item. Si aulcuns sera ratains de larechain, celui qui lara prins le baillera à nostre iustice et nostre iusticier le mettra au pillori, et après, sen corps et ses possessions soient en notre main.

XII. Item. Nulz de le ville ne doit poursuir aultre hors de le ville pour haine. Et se il le fait il enfraint le commune.

XIII. Item. Tous ceulx qui sont adiournez par devant notre justice de certain jour, si a icelluy iour ils sont appellez à son ou vacation commune par deuant le maire et commune et ilz ne viennent, ils ne perdent riens pour intermission de leurs causes, mais lendemain viennent pour icelles poursuir.

XIV. Item. Tous ceulx qui seront admonnestez à le commune pour faire iustice et ilz y viennent, celuy jour, ne sont tenus de respondre de leurs debtes.

XV. Item. Les portiers qui

tarum custodiunt adjustitiam, nisi per majorem communiæ, non veniunt, nec in expeditionem, nec in exercitum vadunt.	garderont les clefz des portes ne viennent point à le justice, sinon par le Maïeur de le commune, ne ilz ne vont en expédition, ost ne en chevaucher.
XVI. Si homo de villâ bannitus, in villam sine licentiâ Majoris et Juratorum redierit, nisi per conductum personæ nostræ venerit, unum de membris suis amittat, aut Majori et Juratis satisfaciat. Quod si homicidium fecerit, et nobis constiterit, non poterimus eum in villam conducere.	XVI. Item. Si homme de le ville est banni et il retourne en le ville sans licence du Maïeur et Jurez ou sans le conduit de notre personne, il pert ung membre, ou il satisfait au Maïeur et Jurez, et s'il a fait omicide, et nous le savons, nous ne le pouvons conduire.
XVII. Quicumque de potestate Braii alicui de communiâ rem suam violenter abstulerit, per Majorem et communiam justitiam subibit.	XVII. Item. Quiconques de le prevosté de Bray ont osté violentement à aucun de le commune se cose, on luy fera iustice par le Maire de le commune.
XVIII. Quicumque communiam intrare voluerit, si Majori et Juratis placuerit, secundum facultatem suam ad commodum villæ faciendum, de substantiâ suâ dabit.	XVIII. Item. Quiconque vaulra entrer en le commune de Bray sil plaist au Maire et Jurez d'icelle, il donra au prouffit de ladite ville selon ses facultez.
XIX. Si Dominus alicujus super hominem suum qui de communiâ sit, clamare voluerit, clamorem debet Majori et Juratis priùs ostendere. Si rationabilis sit clamor, fiat, sin autem, con-	XIX. Item. Si le seigneur d'aucuns se vuelra clamer sur son homme qui est de le commune, il doit premièrement monstrer se clameur au Maire et Jurez. Et se clameur est raison-

sideratione Majoris et Juratorum dimittatur.

nable se luy soit faicte, et sinon laissié soit.

XX. Cum vocatio communiæ facta fuerit, quicumque non venerit, nisi legitimum impedimentum ostenderit, rectam institutionem quam Major et Jurati voluerint, solvet.

XX. Item. Quiconques ne venra à le comitation de le commune sy il na loyal empeschement, paie ce que le Maire et Jurez en ordonneront..

XXI. Quicumque, præter Ballivum nostrum huic communiæ alicui forifecerit, per communiam illud emendabit, alioquin de communiâ forbannietur, quousque emendaverit.

XXI. Item. Quiconque, excepté notre bailly fourfera à le commune, il lamendra par ledite commune, ou il sera mis hors jusques à ce qu'il laroit amendé.

XXII. (1) Omnes qui ad forum villæ venerint, eundo et redeundo, et omnes illi de Communiâ, per jus in conductu nostro et protectione nostrâ erunt.

XXII. Item. Tous ceulx qui venront au marchez en le ville en allant et en venant, et tous ceulx de led. Commune par droit seront en nostre conduit et protection.

XXIII. Omnes homines de Communiâ justitiam debent subire in eâdem villâ per Dominum in cujus districto manent, per rectum judicium scabinorum.

XXIII. Item. Tous les hommes de le Commune doiyvent prendre justice en le ville par le seigneur auquel ils demeurent par le droict jugement d'eschevins.

XXIV. Concedimus etiam eisdem omnes legitimas quas ipsi super se constituent, propter meliorem rationem et commodum

XXIV. Item. Nous octroyons ausd. de Bray toutes les bonnes coustumes qu'il institueront sur eulx pour le prouffit et méliora-

(1) Les deux articles qui suivent figurent, dans le texte latin, sous les nos IV et V; nous les reproduisons à la place qu'ils occupent dans la traduction française.

villæ. Et volumus ut si dubius casus acciderit in villâ Braii, ipsi, propter consilium habeant recursum ad communiam Sancti Quintini. Similiter et si defectum consilii super scabinagio habuerint, propter consilium habeant recursum ad scabinos Attrebatenses.

tion de le ville, et voulons que si aulcuns cas doubteux leur survient, pour conseil ilz ayent recours à le commune de Sainct-Quentin ; et sil ont deffault de consseil sur led. eschevinage ilz auront recours à leschevinage d'Arras.

XXV. Supradictis quoque duximus adjungendum quòd nos dictis burgensibùs nostris concedimus quòd neque in exercitum, neque in equitationem nostram ibunt, nisi forte nos submonicionem nostram faceremus nomine belli, vel propter Christianitatem. Et tunc etiam non transirent metas constitutas. Rem. et Katal. ex unâ parte, Tornac. ex aliâ, et Paris. de parte illâ sicut Saquana se comportat. Si autem illos ultrà metas illas ad denarios nostros ducere vellemus, ipsi venire tenerentur.

XXV. Item. Aux chef cy dessus dits nous adioustons que nosd. bourgois de Bray ne yront en ost ne en chevaucher si nous, par aventure, ne faisions monicions par nom de bataille ou pour la Chrétienté, auquel cas ilz ne seront tenuz de obéir à leurs despens que iusques à Rains et à Chaalons d'une part, et d'aut part à Tournay, de lautre part jusques et ainsi que la rivière de Seine se comporte. Et se oultre les voulions mener, ilz seront tenu obéyr à noz despens.

XXVI. Si autem Ballivus noster illam communiam ducere voluerit, propter justitiam faciendam. cum eo, vel quocumque de mandato nostro, ibit, ità duntaxat quod nocte illâ possint ad hospitium reverti.

XXVI. Item. Se nostre bailly ou aulcuns autre à notre commandement veult mener le commune pour faire justice, led. commune yra tant seulement loings quelle retourne au soir en son hostel.

XXVII. Omnis justitia de Cas-

XXVII. Item. Toute justice de

tellis et sanguine, et mesleiâ, et quibus libet aliis per rectum judicium scabinorum nostra erit, præterquàm de raptu et multro, quorum justitia nobis remaneat sine judicio scabinorum.

chasteau, de sang et de meslée et quelconque aultre justice sera notre par le droit jugement descheuins, excepté de rapt et murdre desquelz la justice nous demeure sans jugement desd. escheuins.

XXVIII. Quoties judicium scabinorum evenerit, sine dilatione fiet, nisi manifesta fuerit ratio dilationis.

XXVIII. Item. Toutes fois que les escheuins auront jugié il sera exécuté sans délay sil ny a cause magnifeste de délayement.

XXIX. Singulis annis in octavis Paschæ eligent et constituent Majorem et Juratos et scabinos super sacramento suo, bonâ fide.

XXIX. Item. Lesd. de Bray, au huitiesme iour de Pasques, en bonne foy et par leur serment chacun an esliront et institueront mayeur, jurez et escheuins.

Quod ut perpetuum robur obtineat, etc., etc., salvo jure Ecclesiarum, et nostro confirmamus.....

Actum Parisius, anno Incarnationis Dominicæ M° CC° Decimo. Regni xxx° primo. Astantibus, etc., etc. Datum vacante cancellariâ.

Lesquelles choses furent données à Paris, l'an de le Incarnacion Notre-Seigneur mil et cc et dix. Et de notre règne le xxxj me.

L'Abbé J. Gosselin.

AUBRY LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE (*).

A l'aide de la correspondance d'Aubry avec son beau-père, nous suivons ses travaux pour ainsi dire pas à pas. Le 1er novembre 1824 il invita M. Lecomte à se rendre à Paris : « vous pourrez jouir du plus beau moment du salon, lui » dit-il, car M. Girodet vient d'y exposer ses ouvrages, ainsi » que plusieurs artistes de mérite. Ma lithographie « du » Tasse » est venue admirablement et je vous en fait enca- » drer une belle épreuve. Je vais finir demain le quatrième » sujet du « retour du Guerrier (1) » que j'avais suspendu ; » vous en aurez aussi une belle épreuve. Je termine la » lithographie du « Déluge (2) » et les paysages de M. Le- » thière (3), M. Girodet me demande ensuite la lithographie » de quatre charmantes figures couchées ; les originaux sont » dans la galerie de bal à Compiègne, mais il en a de » bonnes copies (4). M. Girodet va refaire sa composition de » « l'Aurore, » avec amélioration ; il me la destine égale-

---

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 366, 402 et suiv.

(1) De Girodet, 1824.

(2) De Girodet, ne parut qu'en 1825.

(3) « L'enfance d'Esculape » et Romulus et Remus » de Guyon-Lethière.

(4) Elles ne parurent qu'en 1825 et 1826.

» ment. » Aubry-Lecomte était infatigable ; la lettre suivante laisse successivement entrevoir le cœur du père et celui de l'artiste : « Paris, ce 29 novembre 1824, Cher père, écrit-il,
» à M. Lecomte, notre pauvre petit Charles a eu un croup
» épouvantable qui sans les prompts secours des médecins
» nous l'aurait enlevé. Cette cruelle maladie l'a saisi deux
» jours après son arrivée de Compiègne, à minuit, et d'une
» manière si effrayante qu'il expirait. Un médecin qui de-
» meure à notre porte lui a aussitôt appliqué les sangsues au
» cou et la moutarde aux pieds, nous avons été sur pied toute
» la nuit et le lendemain au matin, M. Larrey (1) que j'ai
» été avertir, est venu lui prodiguer ses soins. On lui a mis
» un vésicatoire à l'estomac, et il est maintenant tout à fait
» hors de danger ; il commence même à manger un peu.
» Nous avons été dans de grandes inquiétudes, mais
» grâce aux bons soins, la tranquillité est revenue chez
» nous.

» Ayant vendu « les quatre Guerriers (2), » à Constans,
» je ne puis en avoir que si peu d'épreuves, qu'il me sera
» peut-être impossible d'offrir un exemplaire de ces litho-
» graphies à M. Bouchard (3) comme c'était mon intention ;
» si je ne le puis, je me dédommagerai en lui offrant autre
» chose. Je viens de finir « la naissance d'Esculape (4) »
» qui va être imprimée demain. Si vous le désirez je
» vous en ferai encadrer une épreuve, que je vous en-

---

(1) L'illustre médecin.

(2) Les peintures originales sont au château de Compiègne.

(3) Régisseur du château de Compiègne.

(4) De Guyon-Lethière, 1824. Cette lithographie est libellée ailleurs « l'enfance d'Esculape. »

» verrai avec « le Tasse. » Je l'ai vendue à Constans pour » seize cents francs, j'en donnerai le quart à M. Lethière, » comme je lui ai proposé moi-même. — J'ai été obligé d'en » revenir au premier partage de la moitié avec M. Girodet, » qui mettait mauvaise grâce à me donner ses avis et qui » était fort contrarié. La justice n'est pas toujours la vertu » des grands maîtres, mais n'importe, je n'oublierai jamais » que je lui dois beaucoup, et c'est pour cela que je passe » sur ces mesquineries. J'ai vendu les « quatre Guerriers » » quatre mille francs à Constans, sur lesquels j'aurai » deux mille francs, et « la maison du Tasse » à M. Noël, » quinze cents francs pour moi, et cinquante épreuves que » je dois donner à M. Dejuinne. » La conduite d'Aubry-Lecomte vis-à-vis de son maître est en tous points digne d'éloges.

VI.

A quelques temps de là, Girodet mourut, le 9 décembre 1824, Aubry se hâta de lithographier son portrait. Mlle Fanny Robert, sœur du si regrettable peintre Léopold Robert, lui adresse ses remercîments le 10 janvier 1825 pour l'envoi qu'il lui avait fait de cette lithographie. « Ce portrait, dit-elle, m'est bien précieux! » il me rappelle les traits d'un maître chéri, d'un grand » homme qui eut pour mon frère et pour moi la tendresse » d'un père. Il y a sept ans que nous fûmes présentés » à M. Girodet par notre mère, et depuis sept ans il nous » prodiguait les soins les plus touchants, il s'intéressait » si vivement à nos progrès! Cet intérêt s'accroissait » encore par suite de notre malheureuse position, il n'en

» fut point effrayé et son cœur nous accueillit le pre-
» mier jour avec une bonté qui ne s'est jamais démentie.
» Je ne saurais m'accoutumer au malheur affreux de ne
» plus le voir. Je manque de courage! ma seule conso-
» lation c'est l'espérance de retrouver mon excellent maître
» dans un autre monde. Dieu lui avait donné une belle
» âme, un beau génie, tout cela ne peut périr !..... Ses
» immortels ouvrages nous restent, il y vit pour ses élèves,
» son esprit est là. Vous avez eu le bonheur, Monsieur, de
» travailler longtemps sous ses yeux, vous avez recueilli
» tous ses préceptes et votre nom s'est associé à la
» gloire de M. Girodet par vos belles lithographies. » Différentes lettres adressées par Girodet à Madame et à Mademoiselle Robert, insérées au t. II des œuvres de Girodet, justifient amplement les regrets exprimés ici par la sœur de Léopold Robert.

Comment passer outre sans dire quelques mots de la vie de Girodet? n'a-t-il pas largement contribué à la réputation d'Aubry en lui faisant reproduire ses œuvres? Ce peintre n'a-t-il pas orné plusieurs salles du château de Compiègne. La génération artistique moderne lui adresse de grands reproches; il avait des couleurs fausses, que sais-je encore? C'est possible; mais que dira-t-on de vous dans cinquante ou soixante ans, MM. X., Y. et Z. qui vous montrez si sévère pour Girodet? Je crains fort qu'en ce temps on ignore même jusqu'à votre traversée sur la mer de ce monde. Néanmoins je suis très loin de partager les principes artistiques de Girodet, mais on doit reconnaître qu'il avait un talent supérieur.

Anne-Louis Girodet de Roussy, était né à Montargis le 5 janvier 1767. Après l'achèvement de ses humanités on l'engagea

à étudier l'architecture; David, à qui Madame Girodet montra quelques dessins de son fils, frappé des dispositions du jeune homme, lui dit : « Vous aurez beau faire, Madame, votre « fils sera peintre. » Admis à l'âge de vingt ans à concourir pour le grand prix, il fut écarté pour avoir introduit sous ses vêtements des études préparés à l'avance. En 1789 il obtint le premier prix ; le sujet donné était : « Joseph reconnu par ses frères; » cette fois il usa encore de supercherie ; depuis son exclusion du concours il portait une grosse canne dans laquelle il avait placé ses études préliminaires. Après le jugement, l'un de ses concurrents, Gérard prenant cette canne des mains de Girodet, lui dit en riant : « C'est le cheval de Troie. » — « Oui ! répond le » peintre, mais il fallait s'en emparer pendant que les grecs » y étaient encore. »

Pendant son séjour à Rome, Girodet aimait l'indépendance. » Je m'ennuie à l'excès de notre régime académique, écrit-il » à M. Trioson son tuteur, et je vous avoue qu'il me déplait » fort. Ce n'est pas que Monsieur notre Directeur nous cha» grine, car nous ne le voyons, ou du moins, je ne le vois » guère que dans la rue ou dans l'escalier. Il voulut cepen» dant me contraindre dans les premiers temps de mon » arrivée, à aller dessiner à l'Académie; je le priai de m'en » dispenser, et, comme il insista, j'insistai aussi, et lui ré» pondis que cette occupation n'était pas du tout de mon goût » et que je le priais très instamment de me laisser le soin de » me diriger moi-même dans mes études, ce qu'il fit (1). » Girodet composa à Rome « le Sommeil d'Endymion » et « Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès » Après

(1) *Œuvres posthumes de Girodet*, t. II, p. 309.

l'expulsion des Français de Rome, il se retira à Naples, qu'il quitta promptement pour retourner aux environs de Rome. Un jour qu'il dessinait près d'Albano, des soldats l'arrêtent brutalement ; l'un d'eux lui demande si l'on célébrait encore des fêtes en France. » Plus que jamais, répondit Girodet, » la fête de la Victoire revient tous les mois. » Après un séjour à Venise en 1794, pendant lequel il fut loin d'avoir à se féliciter des mesures policières de la sérénissime République vis-à-vis des Français, il revint en France et commença sa première « Danaé. » En 1799, Bonaparte le chargea de concourir, avec Gérard, à la décoration du château de la Malmaison. Il composa en 1802 sa grande page d'Ossian, que nous avons décrite, et en 1806 une scène du Déluge. « C'est la fierté de Michel-Ange, disait David, » unie à la grâce de Raphaël. Que l'on dise maintenant que » les peintres ne sont pas poètes ! « En 1808 il exposa » les » funérailles d'Atala » et « Napoléon recevant les clefs de » Vienne, » « la révolte du Caire » parut en 1810. « La » scène du Déluge » obtint en 1810 le grand prix décennal annoncé par le décret du 28 novembre 1809. Aubry-Lecomte invité le 6 mars 1849 à parler à la Société libre des Beaux-Arts, de cette œuvre qu'il avait si habilement traduite, s'exprimait ainsi :

« Le ciel est obscurci, un affreux déluge ravage la terre, en punition des crimes des hommes, d'immenses vagues emportent tout ; une famille éplorée s'efforce de gravir un roc escarpé, dernier refuge dans sa misère ; Le mari portant son vieux père sur ses épaules, tire par le bras sa femme qui presse sur son sein son enfant nouveau né, un fils adolescent se suspend à son cou et à ses cheveux, une jeune fille mourante n'a pu parvenir sur le roc et la vague l'emporte déjà.

» Au moment où le chef de la famille a saisi la seule branche d'un vieux tronc placé à la cime du roc, l'éclair luit, la foudre sillonne la nue, la branche casse et tous vont être engloutis dans l'abîme. Tel est le tableau de Girodet. Ce grand peintre a rendu cette scène de désolation en véritable poète; il a exprimé profondément les sentiments de la nature. Quoi de plus touchant que cette mère qui, déjà évanouie, serre son enfant sur son sein! l'amour de la famille éclate dans ce tableau : le vieillard pense encore à l'avenir pour les siens, il tient dans sa main une bourse et il espère encore qu'elle ne sera pas inutile dans cet anéantissement général. On a fait un reproche à Girodet d'avoir placé une bourse dans cette scène, mais ces sentiments de prévoyance et d'espérance, ne sont-ils pas aussi dans la nature même en présence de la mort?

» Le père fait des efforts désespérés pour sauver tous ces objets si chers, ses pieds se crispent sur la roche glissante où l'eau tombe par torrents, l'effroi est peint dans toute sa figure, ses muscles sont contractés, il sent que tout est perdu.

» La science du dessin, la beauté du style, cette beauté primitive que rêve l'imagination, sont portées au plus haut degré dans ce tableau. Les draperies sont d'un grand goût, celle surtout qui flotte à la partie supérieure est d'une hardiesse admirable; l'effet est large et vigoureux, les têtes de la femme et de la jeune fille sont pathétiques, les jambes du vieillard sont des modèles parfaits d'étude et d'exécution. Girodet a joint dans ce tableau la savante et sombre énergie de Michel-Ange, à la grâce noble et touchante de Raphaël. Regrettons seulement qu'il ait employé des pâtes et des vernis qui ont amené une détérioration sensible dans cette belle toile.

» La couleur comme dans la plupart des ouvrages de Girodet est la partie la moins forte ; sans doute il n'est pas donné à l'homme d'atteindre la perfection dans toutes les parties de ce bel art si difficile de la peinture, aussi voyons-nous toujours les peintures d'un haut style ne pas briller par la couleur, mais les grandes qualités réunies dans ce tableau en font un des plus importants de l'Ecole française moderne et c'est avec justice qu'il a remporté le prix décennal dans un concours où on vit paraître de si beaux ouvrages, « les » Sabines, » de David, « la Peste de Jaffa » et « le champ de » bataille d'Eylau, » de Gros, « la justice et la vengeance » divine poursuivant le crime, » de Prudhon, « la Phèdre » et « le Marcus Sextus, » de Guérin, etc.

» Si Girodet a bien rendu la grâce connue dans l' « Endymion » « la Danaé » « la Galathée » « l'Aurore » et quelques tableaux qui décorent le palais de Compiègne, je crois qu'il est supérieur encore dans les sujets qui demandent de l'énergie, comme dans cette scène de déluge, dans « les révoltés du Caire » et dans plusieurs compositions sur « la descente d'Enée aux enfers. » Sa nature était ardente et passionnée, son enthousiasme entraînant, après avoir médité ses sujets et après avoir fait des études sévères, il peignait d'inspiration avec une promptitude prodigieuse. Pourquoi une critique malveillante s'est-elle acharnée dans ces derniers temps contre un si beau génie, c'est que depuis l'apparition du romantisme, l'amour du beau est devenu plus rare en peinture comme en littérature; le bon sens public a déjà fait justice de ces erreurs, déjà une meilleure voie s'est annoncée; espérons que les encouragements du Gouvernement et du public ne seront donnés qu'aux artistes les plus dignes, à ceux qui remplissent le mieux la mission des arts, en élevant l'âme du peuple et

en le moralisant par l'image du beau. L'Ecole française reprendra alors le degré de gloire qu'elle a atteint sous Poussin, Lesueur, et sous David et ses illustres disciples. »

De 1817 à 1822 Girodet peignit constamment pour le château de Compiègne. Voici la nomenclature des travaux qu'il y exécuta : 1817 « l'Hymen et la Fécondité, » 1818 « Minerve, » « Apollon, » « Mercure, » « des Nymphes, » « Bacchus, » « Titon et l'Aurore, » « la danse des Grâces » et « la danse des Nymphes ; » ces deux derniers tableaux sont de forme cintrée. En 1822, il compose les tableaux allégoriques suivants : « la Force, » « l'Eloquence, » « la » Justice » et « la Valeur, » puis « le Départ, le Combat, » la Victoire et le retour du Guerrier. » Aubry-Lecomte lithographia ces dernières peintures du vivant même de Girodet.

C'est en 1819 que parut « Pygmalion et Galathée ; » pendant qu'il peignait ce tableau, le domestique qui le servait alors, véritable type de bêtise, approcha un soir de la toile, la lampe dont il se servait pour peindre. En poussant cette lampe, le domestique la jette à terre avec fracas ; elle devait tomber sur la toile et la compromettre, heureusement il n'en fut rien. Girodet qui n'avait pas vu la direction qu'elle avait prise dans sa chute, pousse un cri de terreur et s'enfuit. La femme qui lui servait de modèle, et qui était déjà posée, voit le désastre, s'habille à la hâte et s'empresse d'aider le domestique à le réparer. Puis quand le modèle est convaincu que la lampe seule est brisée, il appelle Girodet qui ne répond pas ; après bien des recherches il le découvre assis par terre dans un cabinet, la tête entre les mains. « Monsieur, dit cette femme, votre tableau n'a rien. » Girodet n'en voulait d'abord rien croire ; peu à peu ce-

pendant il se ranime, et revenant près de son tableau il reconnaît heureusement son parfait état : « Ah misérable, » se contenta-t-il de dire en regardant son domestique, non moins éperdu que lui.

Girodet sentit sa fin approcher à une époque de la vie qui semblait lui promettre encore de longues années ; il se réconcilia avec l'Eglise par l'entremise de l'abbé Feutrier, depuis évêque de Beauvais et ministre de Charles X. Girodet était d'une taille au dessus de la moyenne ; ses yeux très enfoncés, étincelaient de vivacité et d'esprit; il avait la bouche grande, les lèvres épaisses, le front très développé, les os des joues saillants. Dans sa jeunesse de beaux cheveux blonds pendaient sur ses épaules : il les perdit de bonne heure. Sa constitution était éminemment bilieuse et irritable ; tous ses mouvements étaient prompts. Tout en Girodet portait l'empreinte de la supériorité. Girodet mourut le 9 décembre 1824. Sur les cent soixante à cent soixante-dix lithographies dues au crayon d'Aubry-Lecomte, quarante-cinq ont été consacrées aux œuvres de Girodet, son maître.

VI.

En 1826 Aubry-Lecomte lithographia la célèbre « Madone de saint Sixte, dite de François Ier » que possède la ville de Rouen. En interprétant ce chef-d'œuvre de Raphaël, il y apporta tant d'ardeur et de soins minutieux qu'il y perdit pour toujours l'usage du pouce droit ; l'artiste était tellement épuisé, nous dit un témoin oculaire, que le crayon s'échappait malgré lui de ses doigts. Mais Aubry-Lecomte avait une de ces volontés opiniâtres qui triomphent des obstacles réputés insurmontables par les natures vulgaires. Quand sa main lui

permit de reprendre le crayon, il n'avait plus pour le tenir que l'index et le quatrième doigt, néanmoins il continua de dessiner aussi sûrement qu'autrefois.

Vers cette époque, Aubry-Lecomte eut l'honneur d'être présenté chez Madame Récamier, par le baron Gérard ; il eut la bonne fortune d'y voir et d'y entendre, dans l'élégant deshabillé de la causerie, les plus grands génies du temps. Madame Charles Lenormant, veuve de l'illustre savant de ce nom, a consacré un beau livre à la mémoire de Madame Récamier ; elle y a révélé les charmants secrets de l'Abbaye-au-Bois. Madame Lenormant a bien voulu servir de secrétaire-perpétuel à cette nouvelle académie où la forme courtoise, fine, ingénieuse et chrétienne des entretiens rappelait heureusement l'exquise politesse et l'esprit gaulois des plus beaux jours du grand siècle. Madame Récamier et la comtesse Swetchine n'ont-elles pas emporté dans la tombe le double secret de la véritable conversation et de la tenue d'un salon ? Si les femmes du monde savaient donner quelqu'attrait aux soirées, on ne déserterait pas leurs salons. Elles se plaignent, et avec raison ; mais à qui la faute? Madame Récamier eut le grand art de retenir captifs autour d'elle, par les seuls liens de son esprit et de son cœur, les hommes de tous les partis et de toutes les nuances. Quelle grande et salutaire influence l'ascendant de cette noble femme n'exerça-t-il pas sur la vie de quelques-uns d'entre eux ! Un cœur droit, fidèle aux inspirations d'un grand cœur, n'est-il pas capable d'enfanter des merveilles ?

Madame Récamier pria Aubry-Lecomte de reproduire par la lithographie le tableau de Gérard. « L'intérieur du salon » de Madame Récamier » n'avait pas été lithographié pour le public mais seulement pour être donné à quelques amis.

Depnis peu d'années des exemplaires de cet œuvre remarquable ont été mis en circulation. Aubry-Lecomte mentionne ce portrait dans la lettre suivante à son beau-père, il y parle en outre de ses occupations. « Je vous annonce, » lui écrit-il le 7 août 1827, que j'ai terminé une planche « de Corinne (1) » et que M. Gérard en est fort content. Il est » venu me voir aujourd'hui et m'a témoigné sa vive satis- » faction. Cela me charme d'autant plus qu'on a gravé cette » Corinne d'une manière assez médiocre et la lithographie, » venant à bien réussir au tirage, pourra faire une impres- » sion très-favorable pour ce genre dans le public. Je vous » en réserverai une très-belle épreuve ainsi que du portrait » de Madame Récamier qui est très-avancé. J'ai commencé » la lithographie de « Laurent de Médicis (2); » cette » composition présente beaucoup d'intérêt. »

Dans la même lettre Aubry-Lecomte rappelle à son beau-père les heureux moments qu'il a passés avec lui à Compiègne. « J'ai conservé un souvenir bien agréable du dernier séjour » que j'ai fait à Compiègne, et de toutes les bontés que vous » avez eues pour moi. Vous souvenez-vous de nos parties de » billard où vous me battiez si bien, et où vous me donniez » de si bons conseils ? Je commençais à en profiter à mon » départ et je crois que je serais devenu par la suite un » virtuose. Quel doux souvenir je garde des soirées passées » avec vous dans ce charmant jardin de la Porte-Chapelle, » où l'on y était parfumé des plus suaves odeurs, et où » l'œil ne voyait que parure enchanteresse ! Ici on ne

(1) Corinne au cap Mycène, d'après Gérard, 1827.

(2) La cour de Laurent de Médicis, de Mauzaise, parut en 1828.

» respire que mauvais air et on ne rencontre qu'embarras.
» Aussi je vous demanderai la permission d'aller vous voir
» après le départ pour Compiègne de ma chère Gabry; son
» absence me ferait trouver Paris encore plus désagréable,
» car maintenant je ne puis plus supporter la solitude.
» Adieu, le meilleur des pères, etc., etc. »

Edmond de l'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

MUSÉE D'AMIENS.

M. PUVIS DE CHAVANNES.

Nous trouvons dans la *Revue de Toulouse* (n° de janvier), une étude sur M. Puvis de Chavannes, qui intéressera peut-être nos lecteurs de la *Picardie*. L'auteur de l'article, M. J. Buisson, apprécie surtout le talent, les mérites, les qualités de M. Puvis de Chavannes, à l'aide des fresques du Musée d'Amiens, *la guerre, la paix, le travail, le repos.* — Nous transcrivons.

« Remarquons, en premier lieu, l'accord des vues artistiques et des vues littéraires de M. Puvis de Chavannes. Son imagination procède par traits généraux. Ainsi, il caractérise la Guerre par la malédiction des mères, l'incendie des moissons, l'interruption des travaux agricoles, la terreur des animaux domestiques, sous les éclats belliqueux du clairon, au lieu de limiter son attention, à la suite de nos écrivains et de nos peintres, à quelque détail d'action militaire saisi sur le vif, aidé et soutenu de quelques combinaisons extra-artistiques ou extra-littéraires. C'est le procédé antique. Il exige un coup-d'œil plus large, une force plus réelle, plus de science, le sentiment de l'universel. Passionner une figure résumant à elle seule tout un ensemble de situations et d'émotions

identiques, c'est l'idée même du type. On voit de suite quelles facultés cela suppose. Il faut déjà être un rare esprit pour concevoir une telle ambition. Il faudrait une expérience consommée pour trouver, sans hésitation, le lien plastique qui donne à ces conceptions idéales l'apparence de la spontanéité ou la vie. Quand ce lien manque, dans les œuvres de M. Puvis, leur unité ne subsiste plus qu'artificiellement, en vertu d'un effacement général du ton.

» *Le Sommeil* se distingue exceptionnellement par ce mérite de l'unité. Mais *la Guerre* est formée de pièces et de morceaux raccordés. Il y a plus d'aisance dans *la Paix*. La silhouette gracieuse d'une jeune fille qui passe l'eau sur des pierres, en chancelant, semble détachée de quelque muraille d'Athènes. *Le Repos*, *le Travail* montrent le désir et parfois la puissance de s'abstraire de l'agréable, pour courir à la poursuite du beau. Les figures des forgeurs, de la nourrice, sont près de réaliser les rêves de M. Puvis.

» Par moment, il faut en convenir, on serait tenté de lui faire le reproche de fournir des arguments à cette thèse étrange, que le style supprime la vie, mais une protestation s'élève presque toujours de quelque coin de ses toiles pour manifester, au contraire, avec force ou avec grâce, le sentiment qu'il a de la vie. Je viens de citer des exemples, j'en pourrais citer beaucoup d'autres. J'aime mieux m'arrêter à en analyser un, et je choisis les bœufs de sa fresque du *Travail*, où je trouve l'une des preuves les mieux administrées par l'art moderne contre de fausses théories.

» Tout cultivateur connaît ce mouvement plein de puissance des bœufs impatients, au bout du sillon et de l'attelée, après l'effort d'un labour profond. L'artiste l'a rendu avec une énergie plus que vivante. En dégageant, en effet, la forme essentielle de la confusion et de la distraction des détails, il l'impose à notre mémoire plus sûrement que la vue, cent fois répétée du même mouvement exécuté sous nos yeux, par des bêtes vivantes. Après

avoir étudié dans l'art égyptien, assyrien, grec, romain, les bêtes et le style des bêtes, je crois pouvoir affirmer que l'observation appartient ici, en propre, à M. Puvis. J'ai contemplé longtemps ses bœufs de labour avec les doubles vues de l'agriculteur et de l'artiste, éprouvant un plaisir naturel à retrouver la réalité et la vie, une joie idéale à la voir fixée, exaltée, définitivement réduite à son type, par l'œil pénétrant d'un styliste. Œuvre d'artiste, s'il en fut, que de rendre la nature plus frappante qu'elle-même.

» A présenter souvent de tels exemples, on deviendrait bientôt un maître.

» Les œuvres de M. Puvis donnent lieu à une autre remarque générale : il a fourni jadis, dans son *Départ pour la chasse* (1), la preuve qu'il comprend l'harmonie. Pourquoi reculer aujourd'hui et dénaturer, dans *la Paix*, par exemple, la couleur propre de chaque objet, sa qualité et sa valeur ? La coloration de la fresque est une transposition des gammes naturelles, par respect pour la convenance architectonique et l'effet monumental d'un ensemble; elle n'est pas la destruction du ton. Il y a perte regrettable à obscurcir, par l'infirmité de la couleur, le sens général d'une composition et les beautés du dessin. »

Jules Buisson.

Les Beaux-Arts en 1867.

(1) Aujourd'hui au Musée de Marseille.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Etablissons maintenant ces faits par nos découvertes archéologiques, et étudions pour cela la partie la plus riche peut-être de l'Attrébatie en débris antiques, par la raison, sans doute, que son sol est fertile, et qu'il était protégé contre les barbares par des villes, des forteresses et des routes nombreuses. Ce pays est le bas canton de Vimy. Traversé par les voies d'Arras à Estaire, à Tournay et à Hénin, et par celle de Cambray à Lens. Il est protégé en outre d'un côté par la Scarpe, de l'autre par le Souchez, et ailleurs par ce haut escarpement qui s'élève à Saint-Laurent, et se continue par Bailleul, Thelus, Vimy, Givenchy, Souchez, Saint-Nazaire, jusques dans les arrondissements de Béthune et de Saint-Pol. Ce grand terrain ainsi circonscrit était aussi garanti par les castra ou forteresses que nous avons étudiées plus haut, et dont les plus importantes s'élevaient à Arras, à Douai, et à Eleu (Lens) et les autres à Boisbernard, Avions, Bailleul, Oppy, Hénin ou Billy, Vitry... Les travailleurs pouvaient donc y vivre à peu près en paix, et n'avaient à craindre que les maraudeurs, ces indigènes insaisissables,

---

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 42, 84, 127, 327, 468 et suiv.

parce qu'ils étaient nomades et qu'ils pouvaient se cacher soit dans les forêts, soit dans des souterrains connus d'eux seuls. Ceux-ci en effet passaient entre les forteresses, tombaient sur les ouvriers à l'improviste, incendiaient leurs cabanes et ravageaient leur exploitation. Aussi les restes de ces constructions, que nous retrouvons sous le sol, sont presque toujours entremêlés de cendres et de débris calcinés, et tout nous prouve que ces habitations ont été renversées par violence et incendiées.

Cette partie du canton de Vimy que nous allons étudier, se compose des communes suivantes : Vimy, Avions, Méricourt, Rouvroy, Acheville, Farbus, Willerval, Bailleul, Arleux, Fresnoy, Boisbernard, Drocourt, Beaumont, Quiéry, Izel, Neuvireuil, Oppy et Gavrelle. Elle a environ un myriamètre de largeur sur 16 kilomètres de long, et forme la plus grande partie du vieux pagus de Gohelle, autrefois couvert de forêts, comme l'indique son nom tiré de Gau, bois, en langue celtique.

Parcourons donc le sol de ces communes la pioche à la main, et recherchons-y les souvenirs antiques qu'il recelle.

Vimy, outre son tumulus, dont nous avons parlé, nous montrera des débris gallo-romains, au champ des Gaugues et à la Queue-Madame ; nous avons exploré ces lieux et voici ce que nous y avons rencontré. Au champ des Gaugues sont d'assez grandes fondations au milieu desquelles étaient des grès, dont plusieurs gênaient le travail de la charrue. M. Louis Tamboise, maire de Vimy, les fit enlever, et cette opération le conduisit à un puits assez profond, rempli de grès, de tuiles à rebords, et de cendres. Il y descendit jusqu'à 10 mètres environ de profondeur, et s'arrêta alors, quoique cette excavation pénétrât bien plus bas, parce que

les pierres ne semblaient pas avoir été jetées au-delà. Là, en effet, s'ouvraient sur les côtés des galeries souterraines, dans lesquelles ces grès avaient pénétré, en même temps que des tessons de vases, et même quelques monnaies du III° siècle.

L'autre champ, la Queue-Madame, contient aussi des fondations mais qui sont moins solides, et près de lui l'administration du chemin de fer, en cherchant des terres pour relever les parties basses de la voie, a mis au jour un cimetière du III° siècle, avec ses urnes cinéraires, ses cruches, ses plats, et les autres vases si reconnaissables et si bien caractérisés que nous décrirons plus loin.

Avions (a via, hors de la voie), à une petite distance de la chaussée d'Estaires, avait près de sa motte, et dans son marais, des débris gallo-romains. Des fondations et divers objets antiques, ont aussi été trouvés dans la propriété de M. Pierron-Leroy, député au Corps législatif qui a mis à notre disposition ses ouvriers, son terrain et les objets qu'il a recueillis. Grâce à son concours si obligeant et à l'aide de son fils, M. Victor, nous avons pu réunir sur ce village de précieux renseignements archéologiques. Ainsi la motte, placée à l'extrémité du village du côté de Lens, n'était pas gauloise ; elle ne remontait qu'au II° siècle, car nous avons trouvé, en la bien visitant, un grand bronze d'Antonin, des tessons de vases, des tuiles à rebords, une jolie tête de cerf en terre cuite blanche, et d'autres objets que nous décrirons plus loin en étudiant l'industrie du pays.

On trouve aussi d'antiques débris au lieu dit Abiâ.

Méricourt (mérici curtis), au champ de Courtagne, montre çà et là quelques restes de constructions, entremêlés de tessons de vases. Près d'eux est un petit cimetière appartenant à une époque plus ancienne, la fin du II° siècle. Le

champ sous lequel il se cache, porte encore le nom de la longue-borne, qui semble indiquer qu'autrefois une grande pierre marquait cet emplacement funèbre, comme au temps des celtes. Nous trouvons encore des restes antiques au vieux moulin, et à Baillon, où nous avons exhumé une tombe placée au nord des fondations.

Rouvroy est plus riche encore ; c'est même, peut-être, le territoire qui nous a montré le plus de souvenirs gallo-romains, et c'est presque le seul aussi, dans ce canton, qui possède les restes de plusieurs époques, les uns près des autres. Aussi nous réservons-nous d'en faire un peu plus loin une étude approfondie.

Acheville, à ses deux extrémités, vers Boisbernard et du côté de Vimy, cache des fondations et des tombes du IIIe siècle. Au lieu dit les quatre Hallots, est un de ces cimetières, dont on a extrait deux tombes bien garnies de vases. A côté sont des fondations, des fours à cuire le pain, et d'autres débris de tuiles, de vases et d'objets divers, mais de faible valeur. L'autre extrémité du village nous a procuré quelques vases composant le mobilier de deux tombes, placées près de fondations peu importantes.

Farbus, enclavé dans les territoires de Vimy et de Willerval, contient fort peu de restes antiques. On y montre seulement une fontaine qui source à peu près à mi-cote de la montagne, et qui, sans donner d'écoulement d'eau, conserve toujours cependant le même niveau. On en attribue la naissance miraculeuse à saint Ranulphe, qui vivait à Thélus à la fin du VIIe siècle, et qui, dit-on, prêcha l'Evangile dans les pays voisins.

A Willerval, le lieu dit la ville d'Attimont conserve les traces de constructions plus considérables et plus solides ; on

y a même trouvé une cave maçonnée qui fut détruite et comblée avant que nous ayons pu la visiter. Nous n'avons pas encore reconnu l'emplacement des tombes qui ordinairement accompagnent chaque habitation, nous n'avons même que très peu travaillé au milieu de ces fondations, aussi ne pouvons nous encore asseoir une opinion sur leur âge. Nous y avons seulement constaté l'existence de beaucoup de pièces de billon, au type des Constantins, et qui ont valu à ce champ le surnom de Champ à Liards.

A Bailleuil, les fondations antiques sont placées au haut du mont du côté de Thélus, on en trouve aussi quelques traces vers Arleux.

Arleux nous les montre sur la hauteur du côté de Willerval, vers la villa d'Attimont, et aux Grands-Douze vers Bailleuil-sir-Bertould.

Deux localités de Fresnoy nous ont révélé d'antique débris, dans le village d'abord, contre la route en face de l'église, et plus loin du côté de Boisbernard, au lieu dit les Noires-Terres. Là ces débris sont entremêlés de cendres et de charbons. Tout auprès sont aussi des tombes, des cadavres enfermés, plusieurs du moins, dans des coffres en grès bruts, disposés sans ciment. Nous ne pouvons préciser l'âge ni la disposition de ces sépultures, car nous n'avons pu les explorer, elles sont assez profondes.

Sur la hauteur de Boisbernard, aux Hersins, vers Izel, et à côté de fondations, nous avons exhumé des tombes du IIIe siècle bien caractérisées. D'autres débris de la même époque, mais peu importants, se trouvent entre cette localité et la chapelle de Dieu flagellé vers Neuvireuil, près de la voie de Tournay. Enfin au milieu du village sont de grandes fortifications qui ont les caractères d'un castrum romain,

et qui recellent des débris très anciens que nous avons en partie recueillis dans notre cabinet.

A Drocourt, ce sont les lieux dits, la Caffonnière et le Brulin, qui nous feront voir ces restes antiques mêlés de cendres.

Entre Beaumont et Hénin au lieu dit, le Tilloy, s'est montrée une tombe magnifique du IIe siècle, mais nous n'avons pas trouvé de fondations près d'elle. A la motte, vers Quiéry, existent aussi quelques débris antiques.

Quiéry a possédé, dès le VIe siècle, un château appartenant à sainte Berthe, et dont on voit encore un puits, aux caractères barbares, dit Puits-de-Sainte-Berthe. Il est garni d'éclats de grès qui descendent jusqu'à l'eau, qui sont informes, ét ne paraissent pas cimentés si ce n'est avec de l'argile grasse. Un autre puits semblable existe près de la vieille motte, qui est détruite depuis quelques années déjà, et qui était remplie de grès assez gros et informes.

Enfin au Marquoy, vers Beaumont, et au Seize, vers Brebières, se cachent sous terre de vieilles fondations qui ont les caractères gallo-romains.

Izel semble plus riche et plus important sous ce rapport que les communes voisines, car il nous montre aux vingt-quatre près de la voie de Cambrai, divers emplacements curieux. L'un nous procure souvent des haches celtiques en silex et des monnaies gauloises; celui-ci est placé vers Monville. Un autre plus à gauche paraît gallo-romain, et renferme des tombes et des débris du IIIe siècle. Dans le village, on trouve çà et là des galeries souterraines, des tombes de diverses époques, et un tumulus demi-rasé.

Neuvireuil (nova virella), ne présente que deux localités intéressantes pour l'archéologue. L'une se nomme les Dix-Huit, vers Mouville et contient des débris antiques, et une cave,

sans doute, ou un puits qui a failli faire périr, il y a quelques années, un cheval qui s'y est enfoncé. L'autre endroit se nomme les Quatre vers Boisbernard.

A Oppy, nous trouvons du côté de Bailleul les Seize, derrière le château, qui semblent avoir porté un bâtiment assez solide ; on y voit des pierres, des tuiles à rebords, et l'orifice d'un puits qu'on a dû reboucher il y a peu d'années. Sur la motte était sans doute le fort qui a donné au village son nom ancien d'oppidum. De l'autre côté, vers Neuvireuil, aux Fourches, on rencontre aussi des traces de vieilles constructions.

Enfin Gavrelle possède près de l'église, en face de l'ancienne ferme de l'abbaye de Saint-Vaast, un cimetière mérovingien assez important. On y a trouvé bon nombre de tombes en pierre, et des cadavres accompagnés de vases, de lances, de haches, de couteaux, de colliers et de bijoux. On voit aussi sur son territoire d'autres traces anciennes sur la hauteur du côté de Rœux.

Quant à Eleu, nous avons dit plus haut qu'il avait autrefois porté, sur la colline qui le sépare de Lens, un centre important de population et que plusieurs forts le protégeaient de tous côtés, et lui donnaient une grande force de résistance.

Chaque localités que nous venons de citer n'avait très-souvent qu'une seule habitation, et tout ce terrain que nous venons de parcourir ne nous paraît pas en avoir autrefois possédé plus de quarante à cinquante, toutes ou presque toutes du IIIe siècle. De longues recherches, en effet, ne nous y ont fait trouver qu'un cimetière du IVe siècle, deux de l'époque mérovingienne, et deux ou trois tombes isolées du IIe, tandis que celles du IIIe y sont assez communes. D'ailleurs tous les débris que nous avons vus au milieu de ces fondations, les

monnaies que nous y avons trouvées, tout porte les caractères de cette époque. Tout prouve donc, comme nous l'avons dit plus haut, que nos campagnes ne furent guères habitées par les colons romains, que pendant ce IIIe siècle.

Habitations dans les campagnes.

Afin de mieux faire connaître la nature et la disposition de ces habitations, nous allons visiter les environs de Bétricourt, hameau de Rouvroy, parce que ce lieu est peut-être le plus riche dans nos pays en souvenir de ce genre.

Le territoire de Rouvroy, vers Boisbernard, Acheville et Drocourt, n'offre pas d'intérêt, excepté au lieu dit le Brulin, situé près de la voie de Cambray, vers l'est. Tous ces restes de fondations se groupent entre Bétricourt, Méricourt et Billy-Montigny. Là nous trouvons à Bétricourt même, sous l'habitation de M. Pierre-Antoine Tamboise, des fondations et plusieurs cimetières dont un du IVe siècle, et les autres plus récents du VIIIe au Xe siècle sans doute.

Du côté de Méricourt, nous voyons les Dix, les Vingt-Quatre, et le fond de Bétricourt, puis Baillon, et le vieux moulin, tous emplacements écartés les uns des autres et renfermant des fondations, des puits, des dépôts de cendres et beaucoup de tessons de vases antiques. Aux Vingt-Quatre nous avons rencontré au milieu de débris divers plusieurs morceaux de plafonds ou stucs coloriés, en bandes horizontales et parallèles, rouges, et brunes sur fonds blancs. Un fragment présentait quelques traces d'un ornement feuillagé.

Les fondations de toutes ces habitations consistent en une faible couche de calcaire bien tassé, et ayant à peine 15 à 20 centimètres d'épaisseur. Au-dessus ont dû être placés des

murs en terre ou en bois, car nous n'y avons trouvé aucun vestige de pierres ni de briques.

A Etaples, les fouilles pratiquées en 1841, par la Société des Antiquaires de la Morinie, ont fait découvrir les aires de quatre-vingts maisons, provenant sans doute de l'ancien Romiliacum (Rombly-en-Sable); mais ces habitations reposaient (1) sur une base en cailloutis d'un mètre de haut, encadrée par quatre grès bruts qui portaient les poteaux de la charpente. Ces constructions étaient donc bien plus solides que les nôtres, quoiqu'elles fussent construites en bois. Cela prouve encore que celles de nos campagnes n'étaient que passagères et bâties en simple torchis.

Les toits de ces antiques habitations étaient aussi sans doute très simples, car nous n'y trouvons pas trace de tuiles; elles étaient remplacées par le chaume où le roseau. Le sol n'en est ni pavé ni carrelé; nous n'y voyons, pour remplir cet office, que l'argile battue, et, très rarement, un ciment composé de silex broyés, de tuiles pulvérisées et de chaux.

Les bâtiments sont assez étroits; ils forment une ligne droite composée de deux ou trois chambres placées à la suite les unes des autres. Les puits sont petits, creusés dans l'argile et la marne, et n'offrent aucune trace de maçonnerie; nous ne les avons explorés que dans la partie supérieure, et les avons trouvés remplis de terre, de tessons de vases, de fragments de tuiles ou de meules, d'ossements d'animaux et de quelques moellons,

Chaque maison avait à côté d'elle sa cendrière, ou dépôt d'immondices.

---

(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. VI, pag. 191.

Les braises et les cendres y sont mêlées aux fragments de vases et à des ossements d'animaux, porcs, volailles, gibier, etc.; jamais nous n'y avons trouvé d'objets intéressants, ni entiers, non plus que dans l'intérieur des bâtiments que nous venons d'étudier. Une seule fois nous y avons rencontré une cruche petite et assez grossière, renfermant une médaille d'argent de Salonine, et recouverte d'une tuile à rebords, puis à côté un petit buste décapité en terre cuite, blanche, posé sur un socle circulaire.

Ailleurs de grandes recherches n'ont fait trouver que des instruments en fer consommé, des vases brisés, et un hachoir en acier dont le manche était cassé.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOTES

SUR QUELQUES ÉGLISES

DE L'ARRONDISSEMENT D'AMIENS.

Depuis que ces notes ont été recueillies, plus de vingt ans se sont écoulés. C'est dire assez que bien des changements seront probablement survenus dans les édifices religieux dont nous allons parler, car telle est la manie du temps que l'on cherche sans cesse à embellir, à orner nos églises de nouvelles décorations, sans respect pour les anciennes qui trop souvent valaient mieux que celles qui les remplacent. Sous ce rapport, les notes que nous publions, dans la *Picardie*, peuvent avoir quelque utilité, car à l'aide de ces notes il sera facile de reconnaître les changements qui ont été opérés. Ce n'est pas, au reste, une description complète que nous donnons des édifices religieux qui vont suivre ; ce ne sont que de simples notes qui pourront un jour trouver place soit dans l'histoire du département de la Somme de M. H. Dusevel, soit dans les notices que publie le docteur Goze depuis quelques années.

I.

L'*église d'Agnières*, petite commune, composée de quatre hameaux et située à l'extrémité du canton de Poix et du département de la Somme, appartient, selon M. l'abbé Roger, à trois époques différentes : le chœur, la nef et la tour ne sont pas de mêmes styles ; la tour rappelle celui flamboyant, elle est élevée de vingt mètres et flanquée de six piliers dont plusieurs ont des niches pour décoration. Le clocher a une forme assez étrange, il se divise en quatre étages dont le dernier se termine en dôme. Le portail est placé au milieu de la tour. Un trumeau en divise la porte. Ce trumeau est surmonté d'une niche courronnée d'un dais aux fines découpures. Une statue de saint Vast, patron de l'église, ornait jadis cette niche.

La nef n'a rien de remarquable. Mais le chœur a conservé sa voûte et une partie des faisceaux de colonnettes qui la supportent. Cette voûte est très basse, et il ne reste que quelques chapiteaux des anciens piliers sur lesquels venaient aboutir ses arceaux. Sept fenêtres éclairaient le chœur, toutes étaient ornées de vitraux peints, remontant à la fin du XIII[e] ou au XIV[e] siècles, représentants des sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

L'église d'Agnières est batie dans un marais ; au pied coule un ruisseau d'eau vive qui prend sa source à un kilomètre plus haut, ce qui fait que cette église est fort humide et même exposée à l'inondation, lors des orages ou des fontes de neiges, comme cela est arrivé en 1742. Les eaux atteignirent alors, dit encore M. l'abbé Roger, la hauteur de la table d'autel et sortirent par les fenêtres.

II.

Eglise de Beaucamps-le-Jeune. Cette église en briques et en pierres est à proprement parler sans caractère. Son clocher en ardoises est très élevé. Un crucifix assez curieux est appendu à la voûte. On voit aussi dans l'église d'Agnières un étendard en soie moitié blanche moitié rouge qui est orné de croix.

III.

Il existe à *Contay* une église catholique, elle forme la croix latine. Le chœur se termine en hémicycle ; elle est en pierre, il n'y a qu'un rang de piliers ; leur forme est polygonale et celle des fenêtres ogivale. La voûte du chœur est aussi en ogive et en pierre. Les arêtes sont saillantes, leurs nervures anguleuses. A leur point de jonction on remarque un écusson entouré d'une couronne et une étoile avec rosace au milieu.

Dans la chapelle seigneuriale on voit les reste d'un tombeau. On a découvert en 1847 les débris d'un autre tombeau provenant de la sépulture de l'un des seigneurs du lieu, de la famille de Lully.

L'église de Contay est sous l'invocation de saint Hilaire de Poitiers.

Une pierre du premier contrefort extérieur, au midi, porte ces mots :

Ceste église a esté bastie l'an IIII c LVII (1457).

Sur le revers du second contrefort du même côté, se lit cette autre inscription :

Le 22 de mars, veille de Pasques, Contay fut bruslé (1).

IV.

Eglise de Cottenchy. L'église dont nous parlons n'a qu'un seul bas côté. Dans la nef on remarquait naguère un ancien tableau sur bois à deux faces, représentant d'un côté la *sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus ;* à ses pieds était un abbé, suivi de dix ou douze moines. Un lambel sortait de la bouche de cet abbé et on y lisait plusieurs inscriptions en lettres gothiques tirées de saint Augustin. Derrière était peint un *saint Pierre* en grisaille. Sur la poutre qui sépare la nef du chœur, à côté du Christ, se trouvent six statuettes bien sculptées représentant des apôtres. Au-dessous d'une fenêtre est un ange tenant un écusson sur lequel on voit un fer à cheval et un marteau, qu'on dit être les armes de saint Eloi.

La chapelle de saint Druon est au bout du bas-côté. Cette chapelle paraît avoir été séparée de l'église dans l'origine. On remarque au grand-autel deux statues ; l'une représente *saint Druon*, vêtu en berger, et l'autre *saint Marcel*, sous les habits d'un évêque. Ce qui n'est pas exact, car ce saint n'était que prêtre, et n'est pas le même que l'évêque de ce nom. On

(1) Des réparations ont été faites au portail de l'église de Contay en 1866 ou 1867, et un mur a été construit pour clore le presbytère du curé, nous ne savons si malgré ce mur il est encore possible de voir ces curieuses inscriptions.

voit beaucoup de calculs suspendus dans cette chapelle, parce que saint Druon est invoqué dans les environs contre la pierre.

On remarque encore, dans l'église de Cottenchy, une assez belle statue représentant l'*enfant Jésus*, et une figure de la *sainte Vierge, tenant son fils mort sur ses genoux.*

A l'extérieur de l'église et en face de la porte qui mène au cimetière, on lit une inscription en caractères gothiques, consacrée à la mémoire d'un ancien curé de la paroisse. Ces caractères sont très beaux, on y déchiffre toutefois à peine ces mots : *Spes mea*, *Messier* P B R. (Presbiter).

V.

On lit la date de 1573, au haut de la porte d'entrée de l'*église de Flesselles*, mais le clocher seul semble appartenir à cette époque. A l'intérieur les arcades qui séparent la nef des bas-côtés sont en pierre est très hardies ; elles paraissent indiquer le style du XVe siècle. On remarque dans l'église de Flesselles, outre la chaire qui est à six pans et décorée de plusieurs sculptures, représentant des docteurs et des saints que l'Eglise honore, un bénitier fort curieux. Ce bénitier est en marbre noir et assez ancien. La tour carrée qui sert de clocher ne renferme point d'escalier, ses ouvertures sont ogivales.

On lit dans l'histoire de la maison de Mailly que Morlet de Saveuse fut enterré dans cette église.

VI.

Le clocher de l'*église de Flixecourt* est ancien. Il affecte le style roman, aux angles sont des monstres ailés ; mais le couronnement ne semble que de la fin du XVe siècle. Sous

ce clocher, à l'intérieur, il reste une voûte également ancienne. On remarque à cette voûte un trou par lequel on lançait, dit-on, un pigeon aux fêtes de la Pentecôte, pour représenter, comme dans plusieurs autres de nos églises, la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Le corps de l'église de Flixecourt ne date que de 1721. On y voit un tableau que nous avons pris pour un *ex voto*. Il offre *saint Nicolas* à qui un marin présente un navire. Un autre personnage, qui semble un prisonnier, lui offre ses fers et un troisième qui est un malade guéri, porte une béquille en bandoulière. Un second tableau, qu'on voit également dans l'église dont nous parlons, n'est pas moins curieux. Il représente *saint Bernard* à genoux devant la sainte Vierge, au sein nu qui darde un jet de lait dans la bouche du pieux abbé. L'enfant Jésus semble presser le sein de sa mère, quatre mitres sont aux pieds de saint Bernard, pour rappeler les quatre évêchés qu'il refusa.

Dans le bas côté gauche est une belle *sainte Catherine* en bois du XVe siècle, dont on a coupé le pied pour la racourcir et pouvoir ainsi la placer plus facilement dans une niche informe.

A côté des autels qui se trouvent au fond des ailes on remarque, enfin, quatre charmants petits tableaux peints à l'huile, provenant, comme la chaire de l'église, de l'ancienne abbaye de Berteaucourt.

VII.

On entre dans l'église de *Molliens-Vidame* par le clocher. La porte qu'il présente dans le bas ouvre sur l'intérieur, par une haute ogive. Les écussons de la voûte peuvent la faire remonter au XVIe siècle, On dit que cette église a été brûlée

sans que la voûte en ait souffert aucun dommage. Il y avait autrefois de belles vîtres coloriées dans l'église de Molliens ; il ne reste qu'un christ, un soleil et quelques étoiles.

On vient du dehors à Molliens, honorer les reliques de saint Domice qui sont exposées dans l'église, les deux premiers dimanches de mai.

VIII.

Dans l'église de la *Neuville-les-Lœuilly*, est un curieux tableau sur bois, peint par le frère Luc et représentant l'accident qui faillit coûter la vie à ce religieux artiste. La sainte Vierge tient sur ses genoux un enfant mort, que saint Augustin semble la prier de rendre à la vie. Un moine, le frère Luc, élève un tableau où l'on voit un enfant qui tombe dans un puits.

L'église de la *Neuville*, possède aussi une statue de sainte Catherine qui remonte au XVIe siècle.

IX.

L'*église d'Oisemont* se compose de trois nefs, dont deux collatérales se prolongent jusqu'à l'entrée du sanctuaire ; ces deux dernières sont terminées chacune par une chapelle. La première est dédiée à la *sainte Vierge*, et la seconde à *saint Joseph*.

On croit que les pierres avec lesquelles l'église d'Oisemont a été construite, on ne sait trop à quelle époque, furent extraites de ce bourg même, car il est presqu'entièrement bâti sur des carrières ; quelques-unes ont plus de cent pieds de longueur.

On voit dans une niche, au premier pilier à gauche en entrant, une statue de *saint Christophe*, dont la tête, les mains et une jambe sont mutilées ; on dit que ces mutilations sont la suite d'un incendie qui consuma l'église en 1787.

Les voûtes sont en bois et terminées par des culs de lampe, à leur point de jonction.

L'église est surmontée d'une tour qui se trouve sur le bas côté droit, à la hauteur de l'entrée du chœur ; cette tour est carrée, elle renferme un escalier en pierres. Le portail paraît assez ancien.

Avant la Révolution l'église d'Oisemont dépendait de la commanderie de Malte, qui existait dans ce bourg. Le commandeur était tenu à toutes les réparations dont elle avait besoin. Le curé était nommé par le commandeur, ainsi que *sept vicaires* dont un seul était attaché à la paroisse. L'incendie de 1787 porta un rude coup à l'église d'Oisemont ; ce ne fut qu'en 1805 qu'on put la reconstruire.

X.

L'*église de Sentelie* placée sous l'invocation de saint Nicolas, est construite en pierres. Le sanctuaire ne date pas d'un temps ancien. Les fenêtres se terminent en ogive ; elles paraissent remonter au XVe siècle. Dans la nef est un tronc assez singulier, formé d'un arbre creux, garni de diverses ferrures. La chaire en bois sculpté, est très belle. Près d'un pilier du bas côté on voit un ancien fonts, dans lequel on prétend que l'on baptisait les enfants par immersion.

La chapelle de saint Lambert, voisine de cette église, a conservé quelques restes de vitraux peints, ornés de génies et de curieux emblêmes de la renaissance. La corniche du

chœur est portée par des bouts de poutre terminés en figures d'hommes. Cette chapelle de saint Lambert, qui date du XVᵉ siècle, fut élevée aux frais d'un nommé Pierre Duriez, qui donna la pièce de terre sur laquelle elle est construite. On ignore quelle fut l'intention de cet individu en fondant cette chapelle ; elle a toujours été en grande vénération ; plusieurs personnages illustres y sont venus en pèlerinage et y ont laissé leurs offrandes.

La neuvaine qui a lieu dans cette chapelle, dit un ancien desservant de Sentelie, commence le 11 septembre. Pendant cette neuvaine, on y voit accourir de tous les pays une foule de peuple, qui vient exposer ses besoins à saint Lambert, ou lui témoigner sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en a reçus. Le premier jour de la neuvaine et surtout le dimanche et le jour de saint Firmin, le nombre des pèlerins est immense. Alors les champs voisins de la chapelle sont couverts de tentes dressées pour abriter les pèlerins contre les ardeurs du soleil, et leur permettre de prendre quelque nourriture. On accroche aux haies et buissons des marmites sous lesquelles on allume du feu, pour faire cuire les viandes et les autres aliments qui sont destinés à ces pèlerins.

G***. D.

AUBRY-LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE (*).

Aubry-Lecomte, dont la belle âme se révèle ici tout entière, avait conservé les bonnes traditions de la famille, il aimait à célébrer les jours de fête et les anniversaires. Ainsi, dans une lettre du 1er novembre 1824, il adresse à M. Lecômte, ses vœux à l'occasion de la saint Charles. Le 16 octobre 1827 il lui écrit encore : « Je suis très touché, cher père, de l'invi-
» tation que vous nous faites d'aller à Compiègne au milieu
» de vous fêter la saint Charles. Ce serait une véritable joie
» pour moi d'être auprès de vous en ce jour, et de vous re-
» nouveler de bouche tous mes sentiments de respect et d'af-
» fection. Vous êtes mon ange tutélaire, je n'aurai jamais de
» meilleur ami que vous, comme je n'avais pas de meilleure
» amie que cette tendre mère (1), si heureuse de notre union,
» et si bienveillante dans les encouragements que son affection
» me prodiguait. Mais il me sera impossible de jouir de ce
» bonheur. J'ai depuis neuf mois un tableau appartenant au
» duc d'Orléans (2), dont la lithographie a été retardée par
» ma maladie, par l'achèvement de « Corinne » et par mes

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 366, 403, 450 et suivantes.

(1) Madame Lecomte, morte peu de temps auparavant

(2) Depuis Louis-Philippe Ier.

» voyages à Compiègne. Le directeur de la galerie de S. A.
» m'a fait connaître, que si je ne prenais pas l'engagement de
» m'occuper uniquement et sans discontinuer de ce travail,
» il m'invitait à lui renvoyer le tableau. J'ai en outre mis
» en vente la « Corinne, » et je suis obligé d'être là pour
» recueillir le fruit de mon travail et pourvoir aux besoins du
» ménage. Ne pouvant donc aller moi-même à Compiègne, je
» vous enverrai Gabry pour quelques jours. Vous ne m'avez
» pas parlé du petit portrait de notre bonne mère que je
» vous ai envoyé ; en êtes vous content? Je vous dirai que
» j'ai revu M. Gérard, qui m'a dit les choses les plus flat-
» teuses. J'ai fait imprimer la lithographie de Mme Récamier ;
» elle est bien venue ; je vous en réserve une belle épreuve
» ainsi qu'à ma sœur. »

Le 15 novembre de la même année Aubry-Lecomte écrit à son beau-père pour le remercier de l'accueil qu'il a fait à sa femme et à son fils, et pour lui annoncer leur retour à Paris. « Je vais tâcher, dit-il plus loin, de
» développer peu à peu les dispositions de mon Charles pour
» le dessin, car il est toujours convenable qu'un fils suive la
» carrière de son père. La lithographie a fait d'immenses
» progrès, mais elle peut encore en faire de très grands sous
» le rapport de l'impression, de manière à remplacer en-
» tièrement la gravure ; la lithographie sera donc toujours
» assez avantageuse comparée aux autres branches des arts.

» J'ai exposé au salon douze lithographies dont plusieurs
» de très grande dimension. Je suis bien aise qu'on ait placé
» ma « Corinne » à côté de la gravure qui en a été faite, car
» si l'on reconnaît dans cette dernière l'habitude du burin,
» les têtes sont tellement désagréables, que le contraste est
» frappant pour tout le monde. » Aubry revient sur le portrait

de Madame Récamier et dit ensuite quelques mots du futur mariage de son beau-frère, M. Alexandre Lecomte, depuis receveur des finances à Compiègne, avec la fille de M. Daumont. Cette lettre est suivie d'une vingtaine de lignes, tracées par Madame Aubry; il y est naturellement question de la prochaine union; j'y rencontre une pensée dont la judicieuse application préviendrait bien des misères au sein des familles. Madame Daumont désirait conserver sa fille auprès d'elle : « moi, je pense, dit Madame Aubry, que deux mai-
» tresses dans une maison ne peuvent jamais s'accorder,
» surtout lorsque l'une d'elles est beaucoup plus jeune que
» l'autre. »

On nous pardonnera la longueur de ces citations en faveur de l'intérêt qu'elles présentent; d'ailleurs, où l'homme se peint-il mieux que dans sa correspondance? Ne s'y montre-t-il pas tel qu'il est? Je ne saurais donc partager cette opinion d'un écrivain connu : « le langage par lettre n'est qu'un lan-
» gage artificiel et par conséquent faux. » Il nous semble au contraire que le langage épistolaire est en général l'expression exacte des sentiments de l'âme; c'est une manifestation d'autant plus vraie qu'elle est dégagée des entraves de la timidité, que provoque souvent l'obligation d'exprimer sa pensée à haute voix. Citons encore quelques fragments de la correspondance d'Aubry-Lecomte. Le 28 décembre 1827 il transmet à son beau-père « deux épreuves de l'intérieur de
» l'appartement de Madame Récamier, dont une pour ma
» bonne sœur, j'y joins, dit-il ensuite, le portrait de Gabrielle
» avec une lithographie de la forêt de Compiègne, qui vient
» d'être imprimée. C'est mon premier essai de paysage d'après
» nature; il m'a été demandé pour un album récemment paru.
» Cela m'encourage et j'espère qu'au printemps prochain, si

» Dieu me prête vie, j'aurai le plaisir d'aller vous embrasser
» et de reproduire d'après nature quelque chose de plus
» important. Je désire que vous receviez ces épreuves avec
» autant de plaisir que j'en mets à vous les envoyer. Je suis
» fier de vous voir entouré de mes modestes travaux ; vos
» suffrages n'ont-ils pas contribué à soutenir mon zèle aux
» jours difficiles ?

» Une nouvelle année va s'ouvrir ; je saisis avec une joie
» extrême cette heureuse occasion pour vous exprimer de nou-
» veau les sentiments de reconnaissance que m'inspirent vos
» continuelles bontés pour nous. Toute la petite famille se
» joint à moi. Je suis assez content de Charles ; il a un zèle
» extrême pour le dessin ; je cherche à développer cette
» heureuse disposition qui contribuera peut-être un jour à
» assurer son sort. Il lit et écrit déjà assez bien ; il se pro-
» pose de bien apprendre afin de pouvoir vous écrire lui-
» même, etc., etc. »

A la suite de cette lettre, Madame Aubry trace quelques lignes pour joindre ses vœux de bonne année à ceux de son mari et de ses enfants. Le petit détail maternel qui suit est charmant ; aux qualités qu'on exige d'un enfant combien de grandes personnes seraient dignes d'être enfant. « Charles
» devient assez sage ; il a un désir de s'instruire qui me fait
» bien plaisir, cet enfant nous questionne sur tout ce qu'il
» voit ; à peine de retour de la pension il se met à écrire où
» à dessiner. Quand il a le crayon à la main je suis par
» fois contrainte de me fâcher pour le faire venir à table ;
» M. Larrey, que nous avons été voir avec lui il y a quelques
» jours, nous a dit, après lui avoir examiné la tête, qu'il
» avait la bosse des arts mécaniques fortement prononcée.
» J'espère que nous en ferons quelque chose. »

Si l'Esprit-Saint n'avait formellement interdit la louange des vivants, que de choses exquises n'aurai-je point à révéler sur le « Charles » de cette lettre, aujourd'hui commissaire de la marine, conservateur du Musée des colonies, le cou et la poitrine constellés des témoignages de son mérite et de sa valeur. Mais respectons des trésors qu'il nous est interdit d'exhumer; heureuse est celle à qui Dieu en a octroyé la possession ! Que n'aurai-je également point à dire à la louange de ses deux sœurs ; mais il faut laisser à la violette, son parfum délicat et sa charmante humilité.

On venait d'inaugurer le musée du Louvre, Madame Aubry le mentionne dans la même lettre. « Le musée Charles X est » une chose merveilleuse, les neuf salles ouvertes sont bien » dignes d'être admirées ; outre les plafonds, dont quelques-» uns sont très beaux, elles renferment un nombre considé-» rable de vases étrusques, d'armures, d'antiquités grecques » et égyptiennes. » Après avoir remercié son beau-père à la date du 7 janvier 1828, des souhaits de bonne année et des étrennes aux enfants, Aubry-Lecomte dit un mot des rentes d'Espagne, alors en grande mais très éphémère réputation : « la foule était si grande chez M. Aguado et la queue » si longue que j'ai attendu jusqu'à la fermeture des bureaux » pour avoir mon tour. L'affluence extraordinaire qu'attirent » ces rentes est incroyable ; il est certain qu'elles offrent » un intérêt élevé, mais il pourrait bien n'être pas très sûr. » — La suite, hélas! ne le fit que trop bien voir. — O moutons de Panurge, jusques à quand vous laisserez-vous tondre par le premier hâbleur venu ? ô bêtise humaine ! abîme insondable et heureusement insondé, tu seras l'objet éternel des méditations de tous les penseurs !

Aubry-Lecomte, continue plus loin. « Vous me demandez

» un mot sur le musée Charles X et sur l'exposition des
» tableaux de cette année. On pourrait écrire un fameux
» volume sur les causes de la décadence de la belle peinture
» d'histoire et sur l'influence exercée par les chefs des Beaux-
» Arts. Ce n'est pas qu'il manque de gens de talent et même
» de génie, mais les encouragements sont mal répartis. On
» récompense des artistes médiocres, ou ceux qui, ne pouvant
» atteindre le beau, cherchent seulement la couleur et ne voient
» dans un tableau que de fortes oppositions de teintes.
» Comme si le but principal de la peinture n'était pas de
» donner de grandes leçons aux hommes, d'élever leur âme
» par la représentation de ce que le ciel a créé de plus beau,
» de perpétuer le souvenir des belles actions et de fixer enfin
» les grandes époques de l'histoire pour servir aux siècles
» futurs. C'est ainsi que Raphaël, le Dominiquin, le Poussin,
» Lesueur, David et Girodet l'ont conçue ; et ce n'est qu'en
» s'inspirant par l'étude des œuvres de ces hommes de génie
» qu'un peintre pourra mettre à fin des pages durables.
» Mais ce qui détourne surtout de cette voie, les hommes
» appelés en la suivant à acquérir une véritable gloire, c'est
» la dure nécessité qui arrête l'élan du sentiment. Combien à
» présent même feraient de belles choses, mais il faut vivre,
» et d'ailleurs ces belles choses n'intéresseraient pas plus la
» multitude qu'Homère ou Virgile. Il ne faut plus que des
» scènes de Walter-Scott. Le simple et le noble antique sont
» délaissés au profit de l'invraisemblable et de l'exagéré ; la
» faute en est surtout imputable au goût du jour et à celui de
» la mode. Aussi ce genre de tableaux et de scènes ordinaires
» a-t-il fait de grands progrès. Le paysage a gagné beaucoup
» pour la couleur, mais on ne voit plus de paysages comme
» les concevaient Claude le Lorrain. On est trop agité par le

» mouvement des grandes villes, où la vénalité extrême et les
» plaisirs frivoles étouffent l'amour de la simple nature. Ce-
» pendant le musée Charles X est composé d'une suite de
» magnifiques salles remplies de tout ce qu'on a pu recueillir
» de l'ancienne Egypte ; on y voit de très beaux plafonds. »
Cette lettre est sans contredit l'une des plus intéressantes de celles que nous avons citées ; Quel langage tiendrait Aubry-Lecomte, si revenant au milieu de nous il avait a émettre aujourd'hui une opinion d'ensemble sur l'état actuel des arts? Le prétendu réalisme moderne et son frère le positivisme ont tué la peinture ; je parle de la grande peinture. A quelques exceptions près l'art a vécu ; car je ne saurais décorer de ce nom le galvaudage du pinceau contemporain.

Dans la lettre suivante Aubry laisse échapper un cri de découragement, « Je vous assure écrit-il en novembre 1829, à
» son beau-père que nous pensons bien souvent à vous et que
» nous voudrions de tout notre cœur vous voir assis à table au
» milieu de nous ; mais hélas! combien d'obstacles à cette
» félicité que nous rêvons ; le meilleur est de répéter vos
» sages paroles : résignons-nous donc aux inconvénients de
» notre condition sur la terre. Je ne vous ai pas parlé depuis
» longtemps de mes affaires et vous paraissez m'en faire un
» reproche. Je ne l'ai pas fait dans la crainte de vous causer
» de la peine, car elles ne sont pas prospères. Le commerce
» tombe tous les jours. La concurrence artistique est consi-
» dérable, elle fait baisser de prix les objets, bientôt elle
» amènera une décadence totale si le Gouvernement continue
» à accorder les travaux à l'intrigue et à la faveur. J'ai fait
» ma lithographie de « la jeune fille de retour au village. »
» Elle a réussi complètement, et si les finances vont très dou-
» cement, j'ai au moins la satisfaction de recevoir les éloges

» les plus flatteurs des artistes, surtout des auteurs des » tableaux que je reproduis. M. le baron Gérard se plaît à » montrer ma lithographie de « Psyché, » dans toutes ses » soirées, et à dire qu'il n'a jamais été mieux compris. » M. Destouches, l'auteur de « la jeune fille, » m'aurait » je crois volontiers embrassé en voyant la reproduction de » son œuvre ; il me dit que je vais faire sa réputation, et » que tout le monde voudra posséder cette lithographie. » Malheureusement elle m'a donné bien du mal et peu de » profit, car il y a huit mois que j'y travaille pour trois mille » francs. » Le reste de la lettre renferme des détails intimes qui révèlent l'état d'inquiétude. d'Aubry-Lecomte touchant les intérêts de sa famille. Toutefois, grâce à Dieu, le courage revint bientôt au cœur du père, et l'artiste reprit le cours de ses succès jusqu'au moment où Dieu lui ménagea une nouvelle et plus redoutable épreuve : le choléra.

VII.

Ne pouvant suivre année par année les travaux d'Aubry-Lecomte, nous renverrons le lecteur à la nomenclature dressé ci-après. Il y verra que cet incomparable dessinateur lithographe a traduit ou interprété les maîtres avec une si merveilleuse fécondité qu'à l'époque ou il déposa le crayon, en 1852, six ans avant sa mort, le nombre de ses planches approchait du chiffre de deux cents. A la suite de l'Exposition des Beaux-Arts, Aubry-Lecomte reçut au mois d'août 1831, des mains du roi Louis-Philippe, une médaille d'or de première classe (1). Atteint l'année suivante du premier choléra,

(1) *Moniteur universel*, t. XCVI, année 1831, p. 1397.

la santé d'Aubry-Lecomte en fut si ébranlée que, d'après l'avis des médecins, l'éminent artiste dut, à son grand regret, abandonner la capitale. Le séjour de Compiègne s'offrit naturellement à lui. La riante position de cette ville dont les pieds sont baignés par l'Oise et dont le corps est enveloppé comme dans un manteau de verdure par la plus élégante forêt de France, détermina promptement sa décision. Il était en outre attiré vers Compiègne par la présence de son beau-père et par celle de plusieurs autres proches parents. Les soins délicats de son affectueuse compagne et la douceur du climat hâtèrent l'instant où il put reprendre son crayon. C'est pendant les longues années de son habitation à Compiègne (1), qu'il a dessiné les plus belles planches : « Françoise de » Rimini » d'Ingres, « la peste de Marseille » de Gérard, « la Sainte-Famille » de Raphaël, « la Coquetterie » de Ducis et tant d'autres lithographies demeurées célèbres dans le monde artistique.

Le roman de « Notre-Dame de Paris » par Victor Hugo, et peu d'années après l' « histoire de sainte Elisabeth de » Hongrie » par le comte de Montalembert vinrent continuer en France l'œuvre de retour aux arts et notamment à ceux du moyen-âge qu'avait d'ailleurs si heureusement entrepris Walter-Scott dans ses immortels romans. Quoique d'une portée religieuse et morale diamétralement opposée et que nous n'avons point à examiner ici, ces écrivains exercèrent une influence considérable en France et entraînèrent en quelque sorte à leur suite le goût public. Vers la fin de la Restauration et durant les années qui suivirent la Révolution de 1830, on

---

(1) Aubry-Lecomte a séjourné à Compiègne du 7 octobre 1832 au 1er avril 1844, soit onze ans et six mois.

vît surgir à Paris et en province nombre d'associations formées dans le but de vulgariser « le culte des beaux arts, » disait-on fort prétentieusement. L'institution des Sociétés archéologiques les suivit de très près. Elles ont acquis un tel développement depuis le règne de Napoléon III, qu'il est des départements où l'on pourrait actuellement en compter jusqu'à quatre. Dans les temps de crise, la vraie science des dirigeants ne consiste-t-elle pas à savoir détourner, comme à leur insu, les classes sociales de la discussion toujours oiseuse et souvent tracassière des questions d'économie politique ou gouvernementale, au profit d'idées ou d'occupations en harmonie avec les aptitudes et les goûts de chacune d'elles. Il faut savoir inspirer la passion de l'histoire naturelle, ou celle de l'archéologie, donner de l'enthousiasme pour l'agriculture ou pour l'industrie. Ce qu'il faut, c'est occuper les esprits et les contenir en les amusant, en les intéressant et surtout en servant leurs véritables intérêts. O politique de clocher, que de misères et de ruines n'as-tu pas engendrées ?

Aubry-Lecomte ne demeura pas en arrière dans cette croisade d'utilité publique. Il aida puissamment en 1832 à la fondation et au développement de « la Société libre des » Beaux-Arts » de Paris ; à la création et aux succès de « la » Société des Amis des arts du département de la Somme, » fondée par M. Lemerchier de Gonnelieu ; il contribua aux progrès de « la Société des Amis des arts de Strasbourg » et à ceux de « la Société centrale des Amis des arts en pro- » vince. » « La Société des Beaux-Arts » garda un souvenir reconnaissant des services rendus aux arts par Aubry-Lecomte ; elle lui rappelait, le 12 mars 1834, que malgré sa retraite forcée à Compiègne, elle le comptait toujours parmi ses membres les plus distingués. Veut-elle l'année suivante

lui donner un témoignage public de sa reconnaissance, elle décide, dans la séance du 1er décembre 1835, qu'en outre des remerciements, une médaille d'argent lui sera offerte à la séance publique du 6 décembre de la même année. Cette notification lui est transmise par le secrétaire M. Allais. S'agit-il de la Société artistique d'Amiens ; M. Lemerchier, maire de la ville et président de cette association, lui écrit le 28 janvier 1837. « Les soins que vous avez donnés à l'exé-» cution de la lithographie du tableau du « roi Réné (1) » ont » inspiré la plus vive reconnaissance à la Commission de » la Société des Amis des arts. Votre talent dans cette » circonstance a brillé du plus vif éclat. Partout votre litho-» graphie a reçu l'accueil le plus flatteur ; partout elle a été » louée comme elle le méritait. Il m'est bien doux de joindre » mes félicitations à celles de la Société, et aux éloges que le » journal « l'Artiste, » vous a décernés avec autant de » justice que de goût. » Non content de concourir aux expositions de la Société par ses travaux, Aubry-Lecomte usait aussi de l'influence que lui donnait sa position sociale pour multiplier le nombre des adhérents. « Vous avez » servi la Société par votre talent de la manière la plus » efficace, lui écrivait M. Lemerchier, le 9 mars 1837, mais » vous n'avez pas voulu vous borner là : vous avez employé » votre influence personnelle pour étendre le cercle de cette » Société et pour y faire entrer les personnes les plus » distinguées de Compiègne. Le 10 août de la même année » M. Lemerchier lui écrivait encore : « Je vous renou-» velle mes remerciements de la complaisance que vous » avez eu de vouloir bien contribuer à l'éclat de notre

(1) 1836.

» Exposition de 1837 par l'envoi de quelques-uns de vos
» ouvrages.

» Le nombre de nos membres qui ne s'élevait l'an dernier
» qu'à quatorze cent soixante-huit, passe de beaucoup seize
» cents pour l'année courante et ce, malgré la rigueur du
» temps. Cet accroissement est dû surtout à l'heureux effet
» de la lithographie que la Société doit à votre talent, car sur
» les cinq cents épreuve tirées (1), il en est plus de quatre
» cents encadrées et qui ornent aujourd'hui le cabinet de nos
» amateurs ; il en est aussi un certain nombre dans le salon
» de quelques profanes, tant la satisfaction est générale.

» Permettez-nous de compter sur votre concours comme
» membre correspondant pour les années qui vont suivre ; il
» s'agit d'assurer pour toujours le succès d'une œuvre vrai-
» ment patriotique à la naissance de laquelle vous avez puis-
» samment contribué ; je ne doute pas que vous ne portiez
» toujours un vif intérêt à l'existence d'une Société dont vous
» êtes l'un des parrains. »

Quoi de plus intéressant pour l'histoire des développements de la lithographie, quoi de plus flatteur et de plus honorable pour la mémoire d'Aubry-Lecomte ! Ce dernier voulut encore contribuer à l'Exposition d'Amiens, en 1838, par l'envoi d'une étude originale. Après l'en avoir remercié le président de la Société, dit ensuite le 22 août 1838 : « Je n'ai pas
» besoin d'ajouter que ce charmant dessin a amplement
» justifié la brillante réputation dont vous jouissez depuis
» longtemps. »

Un mot sur cet ami des arts, sur cet excellent homme dont

(1) Du roi René.

nous venons de citer quelques lettres (1). Charles-Gabriel Lemerchier de Gonnelieu, né à Péronne le 13 août 1769, appartenait à une noble famille du Cambraisis (2). Ce nom apparaît dès le XIII[e] siècle dans l'administration communale de Cambrai et s'y retrouve encore à la fin du XVII[e]. De 1792 à l'an V, Lemerchier se livre à l'étude de la médecine; nous le voyons en floréal de cette dernière année conquérir le bonnet de docteur devant la faculté de Caen. Après avoir successivement exercé la médecine à Péronne et à Noyon, il vient en 1804 se fixer à Amiens. Lui conteste-t-on alors la validité d'un diplôme émanant d'une faculté supprimée, « il n'hésite point, » à trente-sept ans, dit M. Billoré, à affronter de nouvelles » épreuves devant l'école de Paris, épreuves qu'il subit » d'une manière brillante. » Il sut tellement se concilier l'estime des habitants d'Amiens, qu'en 1819 ceux-ci l'introduisaient au Conseil municipal. M. Lemerchier était de ceux qui savent exercer une influence utile et salutaire autour d'eux. Appelé en 1835 à prendre la direction de la ville, il donna une heureuse impulsion à tout ce qui pouvait accroître le bien-être moral et matériel de la cité. On lui doit la création des salles d'asile, celle des écoles, la fondation des cours publics, celle de plusieurs Sociétés artistiques, l'établissement d'expositions annuelles des produits de l'Industrie et des Beaux-Arts. En prenant le 6 février 1839, un repos

---

(1) Pour le faire utilement, nous nous aiderons de l'intéressante et consciencieuse notice qu'a publiée, en 1853, notre savant collègue de la Société des Antiquaires de Picardie, M. J.-E. Billoré, secrétaire et chef des bureaux de la mairie d'Amiens.

(2) Le célèbre P. de Gonnelieu, de la Compagnie de Jésus, mort le 15 février 1715, à l'âge de soixante-quinze ans, à la maison professe de la rue Saint-Antoine à Paris, appartenait à cette famille.

qui lui était indispensable, M. Lemerchier tint à honneur de conserver les fonctions de conseiller municipal. Cet homme de bien mourut le 7 mai 1853, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, entouré des sympathies et de la vénération d'une population qu'il aima et servit jusqu'à sa dernière heure.

Non content de venir en aide à la Société artistique de sa province d'adoption, Aubry-Lecomte se plaisait à étendre plus loin son action bienveillante. En 1837 il offre à l'exposition publique de « la Société centrale des Amis des arts en province « le « roi René » et « la peste de Marseille. » — « les » deux pages savantes et habiles que nous tenons de votre » rare talent, lui écrivait de Moulins le 9 août 1837, M. le » comte de Champfeu, secrétaire de la Société, sont livrées » aux regards du public dans notre salon depuis l'ouverture » de l'Exposition, et chacun, comme vous pouvez le croire, » s'empresse d'admirer cette exécution si fine, et si précise » en même temps qu'elle fait oublier la gravure. »

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome,

(*La suite au prochain numéro*).

UNE VISITE.

Il sonne.....
Une fois.... deux fois.
Visage de bois.
Personne.

« Allons, »
— Dit-il, — « J'en suis quitte
A bon marché. Vite,
Filons !

La mode
Ici me sert bien,
Et m'offre un moyen
Commode ;

Vraiment
Je suis sans reproche. »
Il fouille à sa poche
Gaiement,

Écarte
Les bords trop étroits,
Prend entre ses doigts
Sa carte,

La rompt,
L'amincit, la brise,
Par un bout l'aiguise
En rond,

Chantonne,
Et, clignant de l'œil,
Du chambranle au seuil
Tatonne.

» Mais, où
Donc est la serrure ?
Quelle miniature
De trou ! »

Son pouce
La rencontre enfin.
Sauvé !... mais en vain
Il pousse,

La clé
Remplit de sa garde
Le vide..... il regarde.....
— Volé ! —

A peine
A-t-il dit cela
Tout haut, que voilà
Le pène

Criard,
Qui dans la serrure
Tourne, grince et jure....
— Trop tard ! —

La porte
S'ouvre brusquement.
La bonne est vraiment
Accorte ;

Moqueur,
Son air semble dire :
Qu'est-ce que désire
Monsieur ?

Timide
Devant cet accueil,
Monsieur lève un œil
Humide,

Tendant,
Le nez, louchant presque,
C'est un pittoresque
Pendant ;

La bonne
Fait la bouche en cœur,
Et le visiteur
Rit jaune.

Il croit
Sentir une lame,
Quand on dit : « Madame
Reçoit. »

« -- O double
Et triple souci !
Cette femme-ci
Me trouble ! — »

Son pied
S'avance, il salue.
La victime émue
S'assied,

Entame
Un sujet banal,
— Temps, spectacle ou bal, —
La dame

Sourit,
Et laisse notre homme
Dépenser sa somme
D'esprit.

Il cherche,
Se noie, et pourtant
La dame lui tend
La perche;

Le fil
S'embrouille... s'embrouille...
Notre homme bredouille.
Qu'a-t-il ?

Il songe
En son embarras
Au fiacre d'en bas
Qui ronge.

Tandis
Que, mal à son aise,
Il est sur sa chaise
Assis,

A l'heure,
Le cocher qui dort,
Dans un songe d'or
Demeure,

Ou bien,
Les mains sur sa panse,
Les croise et ne pense
A rien.

» Que n'ai-je
Ton coussin battu,
Cocher, que n'as-tu
Mon siége !

Au fond
D'une rude étoffe,
Pour un philosophe
Que font

Les tringles ?
Mon fauteuil doré
Est tout rembourré
d'Epingles.

Comment
Fuir à l'improviste
Ce bizarre et triste
Tourment ?

Sans doute,
Quelqu'un va venir.
Je pourrai partir.
J'écoute,

Je tends
Mon esprit, je prête
L'oreille...., je guette.
J'attends

Qu'on sonne.
Malheureux cordon !
Il ne viendra donc
Personne !

Ma foi,
C'est trop me contraindre,
Et, dussé-je enfreindre
La loi

Voulue,
Retournons chez nous.
« — Madame, je vous
Salue — »

Il part.
La dame écarlate
Sourit. Elle éclate
Plus tard.

La bonne
Rit sur le palier.
Lui, dans l'escalier
Rayonne.

« — Parfait, — »
Dit-il, — « Je suis quitte.
J'ai fait ma visite,
C'est fait. — »

Gustave Le Vavasseur.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Nos recherches nous ont fait découvrir, ce qui était probablement d'un usage général, un petit cimetière à côté de chaque maison. Il est ordinairement placé au nord ou au nord-ouest, et est entouré d'un assez large fossé. Peu de tombes y sont réunies le plus souvent, quelquefois deux, et dix au plus. Cependant il arrive aussi qu'au centre de ces maisons isolées, où on les trouve plus rapprochées les unes des autres, les cimetières sont plus importants ; ainsi à Billy étaient vingt à vingt-cinq tombes, Gonnay en avait presqu'autant, mais ces cas sont assez rares, et toujours ces sépultures appartiennent à une même époque, à un espace de temps assez court.

Toutefois au lieu dit les Dix, commune de Rouvroy, à côté de trois tombes du III[e] siècle faites par incinération, étaient placées deux sépultures par inhumation, mais ce fait est unique dans nos explorations, et tout nous porte à croire que le hasard seul les a ainsi rapprochées. Il est évident pour nous qu'un intervalle de temps assez long, s'est écoulé entre l'enterrement des unes et des autres.

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 43, 84, 468, 519 et suivantes.



Du côté de Billy, nous voyons ces restes de constructions aux lieux dits Courtagne, le vieux chemin de Lens, les Trente, et Vireuil ou Villers-la-Motte.

Courtagne était un petit pagus qui s'étendait sur Méricourt, Billy et Noyelles. Sur cette première commune on trouve un champ dit la longue borne, dans lequel nous avons rencontré des sépultures du IIe siècle que nous décrirons plus loin. A côté, sont des fondations assez semblables à celles que nous venons d'étudier.

A Baillon, dépendance de Méricourt, à côté de fondations, nous avons exhumé une tombe contenant deux urnes cinéraires vides, deux autres vases, un colier en verre et cinq fibules dorées. Une tête d'homme, encore entière, était posée sur un plat. Cette tombe nous paraît appartenir au commencement du IIIe siècle.

Le cimetière des Trente sur Billy est évidemment du IIIe siècle ; il nous a fourni bon nombre de vases, quelques fibules et agraffes, une bague etc., tous objets qui portent le cachet de cette époque.

Enfin nous voici à Vireuil près de la Motte, que nous avons visitée plus haut ; nous ne parlerons pas ici de ce tumulus, ni de la tombe trouvée près de là, mais bien de ces bâtiments appartenant au IVe siècle, et placés de l'autre côté du vieux chemin de Douai qui, à quelques mètres plus loin, se réunit à l'antique voie de Cambrai.

Caveaux et caves ou cella.

Le bâtiment principal, le plus curieux que nous ayons encore rencontré dans nos campagnes, avait de longueur

45 mètres sur 4 de largeur ; les fondations sont aussi composées d'une couche peu épaisse de marne, excepté à son extrémité vers le sud-ouest, où se trouve une cave ou cella en maçonnerie, profonde de 1 mètre 60 centimètres. Les murs de cette dernière sont en blocages revêtus, du côté intérieur, de moellons du pays, taillés en petit appareil ; sur plusieurs de ces pierres on voit des lignes creusées à la gouge, formant des lozanges concentriques, et destinées sans doute à retenir les mortiers des crépis. Quelques grès se trouvaient aussi çà-et-là enfermés dans ce revêtement, ainsi que des fragments de tuiles ou de briques minces, placés seulement dans les endroits où les pierres, moins hautes, n'atteignaient pas le niveau des couches de maçonnerie.

Cette cave avait 3 mètres de longueur sur 2 de large ; neuf marches y aboutissaient à partir du niveau supérieur du sol. Quelques-unes étaient en grès brut, assez carrément disposées, les autres étaient en calcaire tendre que recouvraient des tegulæ ou tuiles plates solidement mastiquées sur leur face supérieure. La marche du bas, dépassant le niveau du mur, se prolongeait sur toute sa longueur de ce côté, de manière à former une sorte de banc.

Cette cella n'avait pas été voûtée, car les murs droits et d'aplomb arrivaient parfois très près du sol supérieur ; elle n'était pas pavée, mais son sol était recouvert sur la marne naturelle d'une couche de ciment composé de chaux, de détritus de graviers et de briques ou tuiles broyées.

Cette excavation, qui semble avoir été mi-partie enterrée, et mi-partie hors du sol, était couverte d'un toit solide garni de tuiles à rebords, que nous avons retrouvées dans son intérieur les unes entières et les autres brisées. Elles y étaient tombées lors de la ruine du bâtiment qui a été incendié, si

nous en croyons les cendres et les charbons disséminés au milieu des débris. Là se confondaient les tegulæ, tuiles plates et les imbrices, tuiles courbes, qui avaient écrasé, à côté de la meule qu'il faisait tourner, un âne dont la carcasse était encore presqu'entière.

On sait quelle était la disposition de ces tuiles; les premières, juxtaposées sur le toit, se croisaient un peu les unes sur les autres dans le sens de la longueur, et sur les joints latéraux, résultant de cette juxtaposition, étaient disposées et mastiquées, croisées aussi les unes sur les autres, les tegulæ qui empêchaient la pluie de pénétrer entre ces interstices; cette couverture était très lourde, car chaque tuile pèse en moyenne 6 kilos, il en fallait environ 8 plates et 12 courbes pour couvrir un mètre carré, ce qui, sans compter la charpente ni le ciment qui les y fixait, formait un poids de 120 kilos environ au mètre carré.

Cette construction a dû être détruite inopinément, par surprise, sans doute par des maraudeurs, lors d'une invasion de ces barbares qui si souvent attaquaient nos frontières, ou par quelques indigènes cachés dans nos forêts, puisqu'on n'a pas eu le temps de sauver le pauvre animal, moteur de la meule. Les ruines ont dû rester longtemps béantes et avoir été envahies par les ronces et les arbres de la forêt, car au milieu de ses débris nous avons trouvé des racines d'arbres qui avaient pénétré jusqu'au fond et des coquilles de l'hélice Némoralis.

Décrivons maintenant les objets trouvés dans cette cave : ce sont des meules, des clous en fer, un disque en terre cuite, une monnaie de Constantin, des tessons de vases et des tuiles.

Les meules en grès du pays ont un diamètre de

50 centimètres, et une épaisseur de 12 à peine; l'une est bombée d'un côté d'environ 2 centimètres, l'autre est creusée de la même forme et profondeur. Leurs surfaces correspondantes sont divisées en rayons, au nombre de huit, garnis de lignes creusées peu profondément et dont les directions varient dans chacun des compartiments. Toutes deux sont plates sur l'autre face et percées d'un trou cylindrique assez large ; la meule supérieure, qui est creusée, était en outre garnie d'une armature en fer, traversant ce trou du milieu, et venant s'emboîter et se souder dans deux crans disposés à cet effet dans la surface inférieure.

Une pièce de fer, formant pivot était fixée dans un support en pierre calcaire ; elle traversait les deux meules et servait à les maintenir exactement en équilibre l'une sur l'autre, en s'enchâssant ou se fixant sans doute dans le haut à l'une des pièces de la charpente du bâtiment. Un levier, auquel l'âne était attaché, imprimait à la meule supérieure le mouvement de rotation qui broyait le grain qu'un réservoir, placé au-dessus, y déversait.

Le support est un tronçon de colonne, long de 50 centimètres, large de 40 orné sur toute sa surface de feuilles imbriquéees alternativement simples et découpées taillées dans la pierre. Ce support posait sur une base de même pierre, haute de 25 centimètres et large de 46, qui semble la partie inférieure, ou corbeille d'un chapiteau, coupé à hauteur des volutes et renversé.

Ces deux pierres si curieuses n'ont pas évidemment été faites pour nos meules ; ce sont des débris tirés sans doute d'un temple ruiné et dont on a utilisé ces deux fragments. Mais où était cet édifice, à quel Dieu était-il consacré? Ce sont des questions auxquelles il est difficile de répondre. Ont-

elles été tirées de la cité attrébate, qui tant de fois a été ravagée et détruite ? Ou bien viennent-elles de quelqu'un des autres temples que l'on pense avoir été élevés dans nos environs ? nous ne le savons pas.

Quoiqu'il en soit, ces débris annoncent encore une architecture riche et élégante, mais qui avait été modifiée et qui n'avait plus cette noble simplicité de la belle époque d'Auguste. Déjà on l'avait surchargée d'ornementations, et on avait apporté aux chapiteaux des variations, des caractères qui nous semblent devoir faire remonter ces fragments aux premières années du IIIe siècle.

Cette meule n'avait pas de réceptacle, car nous n'en avons trouvé aucun débris, et en cela elle différait essentiellement de celles qui se rencontrent en Italie, notamment à Herculanum et à Pompeï. En effet celles-ci ont une saillie très conique formant la meule inférieure (Meta), et portant un pivot en fer sur lequel s'enfile la meule supérieure qui a la forme d'un sablier, de sorte qu'une moitié de cette pièce s'adaptait comme un chapeau, sur l'autre partie conique de la meule inférieure.

Nos meules de Vireuil diffèrent aussi de celles que nous retrouvons ordinairement dans nos explorations, car ces dernières sont minces, plates, et leurs faces extérieures sont creusées afin d'en diminuer le poids. Enfin leurs faces correspondantes et intérieures ne sont pas taillées en rayons et en lignes creuses, mais n'offrent le plus souvent qu'un gros pointillé ou succession de points en reliefs, disposés sans art, ni symétrie.

Le disque en terre cuite, plus épais au milieu que sur les bords qui sont assez minces, est traversé par un petit trou ; il n'est pas rare dans nos pays, nous en avons trouvé

plusieurs autres sur ce territoire, mais nous n'osons déterminer son usage. Etait-ce une flotte, ou verticillus, peson de fuseau, au travers duquel on faisait passer le bout inférieur du fuseau pour qu'on pût lui imprimer un mouvement de rotation, et que, grâce à ce poids, il pût tendre et serrer mieux le fil ? Souvent on le faisait en bois, en pierre ou en métal. Ou bien était-ce une sorte de projectile ? enfilé dans un cordon, était-il lancé comme la pierre de fronde, par le guerrier qui, après lui avoir fait faire quelques tours de rotation, lâchait un des bouts de la corde et laissait ainsi partir le disque ? Ou enfin était-il un des ornements de la toiture, et s'enfilait-il avec d'autres, par gradations de diamètres, sur une tige métallique dressée sur les toits, pour en déguiser la ligne trop droite ? Nous n'osons le décider.

Le bronze de Constantin était assez fruste, il n'a donc d'autre intérêt que celui de prouver à peu près l'âge de la cave.

Quand aux tuiles, elles variaient de grandeurs, depuis 38 centimètres, jusqu'à 47. Quatre portent des empreintes ; l'une montre celle d'une patte de gros chien ; deux autres en ont de bien plus curieuses : celles de deux espèces de chaussures que nous étudierons plus loin ; une autre brisée ne laisse plus voir que les lettres NNCAE, terminaison sans doute du nom du fabricant. Ceci prouve que les tuiles, après leur moulage, étaient étendues sur le sol pour y sécher avant la cuison, puisque les hommes et les animaux pouvaient alors marcher dessus avant que le feu ne les eut durcies.

Nous avons aussi découvert près de là, à Betricourt, d'autres caves assez curieuses ; peut-être pourrait-on les faire remonter à l'époque celtique. Cependant comme elles sont situées contre des habitations gallo-romaines, nous

croyons devoir décrire ici, celles que nous avons ouvertes, car les galeries qui y conduisent s'étant affaissées dans la partie antérieure, et leur déblaiement étant périlleux et difficile, nous n'avons visité que deux de ces caveaux.

La première galerie se composait d'un corridor étroit taillé grossièrement dans l'argile et la craie, et ayant à peine 2 mètres de hauteur. De chaque côté de ces galeries s'ouvrent, comme dans les souterrains refuges, des portes et des petites chambres faites de la même manière et dont l'entrée était bouchée par des moellons informes superposés, sans ciment.

Les voûtes non maçonnées de ces chambres et galerie s'étaient écroulées, et leur profondeur sous terre étant assez grande, nous n'avons débarrassé qu'un seul de ces caveaux, car nous n'espérions pas y trouver d'objets entiers, puisque les terres supérieures en s'affaiblissant, devaient les avoir écrasés. En effet nous n'avons rencontré dans celui que nous avons ouvert, qu'une hache celtique en silex et quelques fragments de vases grossiers.

Maintenant nous n'osons décider l'usage auquel étaient destinées ces galeries ; comme elles sont placées sous un cimetière du IV[e] siècle, nous avions cru d'abord qu'elles en étaient des dépendances et qu'elles avaient contenu des sépultures. La présence d'une hache en pierre pourrait aussi faire croire que ce travail doit remonter à l'époque celtique, nous n'osons pas cependant décider ces questions.

Assez près de cette excavation, mais en dehors du cimetière, nous avons ouvert deux autres caveaux qui sont aussi très curieux.

C'était d'abord un trou carré de 1 mètre 50 centimètres de côté, sur 3 mètres 30 centimètres de profondeur. Du côté de l'est, l'argile et la marne étaient taillées de manière à

former trois degrès ou marches assez élevées. Les autres côtés étaient taillés à pic. Au bas de la paroi opposée aux gradins était creusée une porte basse et étroite, fermée par des moellons superposés, sans ciment, comme nous l'avons vu dans les substructions précédentes.

Quand cette ouverture eut été débouchée, nous vîmes une sorte de couloir de 3 mètres de long, sur 1 mètre 50 centimètres de large, mais un peu plus étroite vers l'entrée. Le tout était rempli par les terres supérieures qui s'étaient affaissées. Nous les fîmes enlever avec précaution espérant y trouver une tombe, mais notre espoir fut déçu, et nous ne rencontrâmes que les restes d'un cheval posés sur le sol au milieu du couloir.

Qu'était cette excavation? quelle est son origine et quel motif la fit creuser? Ce n'était pas une tombe car elle n'avait ni vases, ni ossements humains, aucun de ces objets qui se voient dans les sépultures. Ce n'était pas non plus un souterrain refuge; il est trop petit pour avoir rempli cette destination, et nous n'y avons rencontré aucune trace de foyer, aucun indice de la lumière des lampes, aucun reste de ces aliments ou de ces objets usuels qui trahissent le séjour des hommes, comme dans nos curieuses cryptes antiques. Quel était donc son usage? Les Celtes, même pendant la domination romaine, avaient pour le cheval, qui était l'emblême de leur divinité favorite, et qui était leur animal le plus utile, une prédilection toute particulière; nous le voyons figuré partout sur les médailles, comme sur les rares monuments de cette époque. Il accompagnait son maître, non-seulement sur le champ de bataille, dans tous ses voyages et près de sa cabane, mais encore jusques dans la tombe. Souvent à côté du cadavre humain

nous trouvons les restes de son cheval. Parfois même, comme on l'a remarqué près de Calais il y a peu d'années, on faisait, dans les grandes circonstances, des hécatombes, des holocaustes de ces animaux, ce qui explique ces pyramides de têtes de chevaux enterrés avec tant de soin. En un mot, le cheval devait être l'offrande la plus agréable que nos pères, après les victimes humaines prohibées par la loi romaine, pussent offrir à leurs divinités, et nous pourrions expliquer ainsi notre caveau, qui aurait recueilli un de ces holocaustes offert à la divinité.

Et puis cet animal était consacré au dieu Mars, sous les Romains. Les Perses, les Arméniens et les Messagètes les immolaient en l'honneur du soleil. Les Suèves, peuple de la Germanie, voisine de l'Attrébatie, nourrissaient à frais communs, dit Tacite, dans les bois sacrés, des chevaux blancs dont ils tiraient des présages, et auxquels nul autre que le prêtre ou le chef de la nation n'avait droit de toucher. C'étaient des animaux sacrés, peut-être à la manière des bœufs Apis de l'Egypte, et notre caveau de Rouvroy pourrait être la sépulture d'un de ces chevaux sacrés, sépulture pauvre, comme le peuple qui la disposa? Ou bien il était peut être un petit édicule passager pratiqué dans un moment de grand péril pour apaiser la colère des dieux irrités, par un habitant de la maison voisine.

Bien des maisons en effet avaient un petit sanctuaire, disposé parfois dans les appartements, mais souvent aussi pratiqué sous terre, et dans lequel les propriétaires honoraient la divinité protectrice de leur famille et lui offraient des sacrifices. M. Grignon, qui a visité plusieurs de ces édicules, les a décrit, avec beaucoup de soins dans le bulletin des fouilles faites sur la petite montagne du Châtelet, en 1774 et 1775.

ils diffèrent sans doute sous bien des rapports de la crypte qui nous occupe, mais nos campagnes n'avaient pas le luxe des villes, et nos édicules devaient être bien plus grossiers, et plus simples.

Enfin un autre genre de caves a été par nous découvert dans ce même sol de Betricourt, si curieux sous ce rapport. C'est une large excavation circulaire en forme de puits, creusée dans l'argile et la marne, et qui descend à 2 mètres 50 centimètres de profondeur. Là, autour du fond plat et arrondi, a été réservé en saillie du côté du nord et sur les trois quarts de la circonférence, un banc taillé dans la pierre. Vis-à-vis, et contre la paroi taillée à pic jusqu'en bas, était un tas de braises et de cendres provenant d'un foyer, et à côté étaient des fragments de vases grossiers, encore couverts de suie dans la partie inférieure et externe, et des débris d'ossements de volailles.

C'était évidemment une sorte de bivouac, une habitation souterraine telle que nous les décrivent les historiens romains lorsqu'ils veulent nous montrer, non pas les souterrains refuges, mais ces caves dans lesquelles nos pères habitaient pendant l'hiver (solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant (1). Au-dessus de ces retraites étaient placées des pièces de bois, des branches que recouvraient la paille et les gazons, ne laissant libre qu'une petite ouverture qui pouvait se fermer sans peine.

Il est évident que cette fosse ne pouvait servir de refuge contre les ennemis ; elle était trop petite pour cela, et la fumée du foyer à qui il fallait une issue, en eut nécessairement trahi l'existence.

---

(1) Tacite de Mor. Germ., cap. XVI.

Les Fours.

Cette officine dans laquelle se prépare la nourriture la plus utile à l'homme, le pain, ne se trouve pas cependant près de toutes les habitations antiques de nos campagnes. Peut-être alors comme aujourd'hui en construisait-on de solides hors de terre, ou bien n'en faisait-on qu'une seule pour un certain nombre de maisons, ou peut-être aussi nos explorations assez restreintes ne nous les ont-elles pas toujours fait retrouver. Voici du reste leur disposition ordinaire, telle que nous l'avons remarquée à Acheville, Rouvroy, Aubigny, etc.

Quand une crète ou un fossé n'existait pas à portée de l'habitation, on en disposait un dans le genre de celui que nous avons trouvé à Vireuil, et que nous allons décrire. Il était placé près de la cave garnie de meule, et pourrait bien avoir appartenu à un meunier-boulanger.

On y avait en effet pratiqué une tranchée de 2 mètres de profondeur au milieu, avec rampe en pente douce de chaque côté pour y faciliter la descente. Dans le mur d'argile taillé à pic sur l'une des faces latérales, on avait creusé un four demi-sphérique ; on en avait revêtu les parois intérieures d'un dur ciment, et à l'entrée on avait placé une porte. A Aubigny le sol inférieur était en outre revêtu d'un carrelage. Ce ne sont donc, ceux d'Acheville et de Rouvroy surtout, que des fours passagers, comme la plupart des maisons voisines, et qui indiquent plutôt un campement qu'un village fixe.

Villas.

Nous ne pouvons quitter ce chapitre des habitations romaines sans parler des villas et notamment de celle d'Uzon, qui est située dans un bois près de Noulette-les-Aix, sur une éminence, et qui est entourée de fossés de 7 à 10 mètres de profondeur, remplis d'eau une partie de l'année. On voit la place qu'occupait le château qui dominait la villa, et dont il était séparé par un double fossé. Ces retranchements renferment environ 3 hectares de terrain. Une cave et un puits y existaient encore, il y a peu d'années, et tout auprès sont les restes d'un aqueduc.

Nous ne pensons pas cependant que des antiquités remarquables aient jamais été trouvées en ce lieu, peut-être parce que des recherches n'y ont pas été pratiquées. Au reste le batiment de Vireuil ou Villers-la-Molte que nous venons d'étudier était, lui aussi, une villa, si nous en jugeons du moins d'après l'étymologie de son nom, et son importance. A Villerval aussi nous avons vu la villa d'Attimont, et partout nous retrouvons les mêmes caractères; presque toutes les constructions en terre et la cave ou cella, revêtue seule de maçonnerie, et parfois couverte en tuiles. Le bâtiment est long. étroit, et divisé en deux ou trois chambres qui se suivent en ligne droite.

A Noulette et à Vireuil un petit castrum semble avoir protégé l'habitation, si toutefois nous devons nous en rapporter pour la première, aux travaux qu'à publiés à son sujet M. Harbaville président de la Commission des antiquités départementales.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, six volumes, par M. E. Prarond. Paris, Dumoulin, 1861-1868.

Notre collaborateur M. Prarond vient enfin de compléter la longue série de travaux entreprise sous ce titre par la publication du second volume de la dernière partie : *Saint-Riquier et les cantons voisins*. Nous ne saurions mieux rendre compte de l'ensemble du travail qu'en reproduisant l'appréciation que fit, il y a quelques mois, des volumes alors parus un des juges le plus sûrement compétents en ces matières.

Le savant à qui la ville de Reims doit tant de travaux d'histoire, de bibliographie, de critique, M. Louis Paris, suit, avec un intérêt analogue à celui qu'il porte lui-même à une partie de la Champagne, les études faites sur les autres provinces. Il a consacré l'année dernière, dans la revue qu'il dirige depuis bientôt quatorze ans, l'article ci-après aux publications de M. Prarond sur les villes et les villages de l'arrondissement d'Abbeville.

« On se rappellera que nous avons déjà parlé de l'important travail de M. Ernest Prarond. Nous avons dit comment l'auteur avait entrepris de faire connaître l'arrondissement d'Abbeville, dans ses moindres détails : nous venons aujourd'hui prouver qu'il n'a point failli à sa tâche.

» Le but de l'historien est connu. Dirigé par l'amour du foyer, il veut le faire aimer de tous ceux qui le fuient ou le dédaignent, faute de le connaître ou de l'apprécier ; dans cette vue, il groupe heureusement autour de chaque cité, de chaque clocher, de

chaque maison, tout ce qui peut intéresser et en inspirer l'attachement. « Nous tenons à dresser, dit-il, un inventaire religieux de souvenirs ; il faut que nous sachions connaître et aimer le pays que nous habitons, la maison où nous sommes nés, la terre qui nous appartient ou que nous cultivons, et il faut que nos enfants héritent de cette science et de cet amour du foyer. »

» Pour réaliser son plan, l'auteur ne pouvait mieux faire que de diviser son travail, comme il l'a fait, en donnant à chaque localité son étymologie, sans rien céder à la fausse érudition non plus qu'à la fantaisie, en faisant connaître sa situation topographique, sa population, ses antiquités, ses hommes célèbres, ses pasteurs, ses magistrats municipaux, et ce que son histoire offre de plus remarquable. On trouve dans son livre la description des fiefs, des châteaux, des églises, des chapelles, des monastères, l'appréciation des usages, des mœurs et des traditions, toutes choses que l'auteur a pu connaître et étudier de près, ce qui lui fournit à chaque pas d'ingénieux aperçus et de piquants récits. Il n'a oublié dans cette intéressante statistique, ni le commerce, ni l'industrie, ni l'agriculture surtout. En résumé, ce cadre historique est des plus vastes, et si l'on y remarque quelques lacunes, c'est qu'il était matériellement impossible à l'auteur de dire plus et de faire mieux.

» Des cinq villes dont le titre de cette publication annonce l'histoire, nous avions déjà entre les mains : 1° *Abbeville et Hallencourt*, dont nous avons rendu compte ; c'est ce qui formait la première partie de l'œuvre. Voici maintenant la seconde partie qui comprend *Rue* et ses quinze communes. Puis avec la troisième partie, *Saint-Valery*, autour duquel l'auteur groupe les cantons moins importants de *Moyenneville*, d'*Ault*, et de *Gamaches* avec les nombreuses localités qui les entourent. Cette troisième partie forme deux volumes. Nous n'avons encore de la quatrième partie que le premier volume tout entier consacré à *Saint-Riquier*, aujourd'hui simple commune, plus illustre toutefois par son

histoire qu'Ailly-le-Haut-Clocher, qui lui a dérobé l'honneur d'être le chef-lieu du canton (1).

» Comme on le voit, M. Prarond a pris à cœur une tâche historique considérable et des plus utiles, et nous avons la certitude aujourd'hui qu'il la mènera à bonne fin. Avant de clore, qu'il nous soit permis de reproduire ici de la préface de l'auteur quelques lignes qui, bien mieux que tout ce que nous pourrions dire, vaudront à son œuvre les sympathies de nos lecteurs. « Chaque village, dit si heureusement M. Prarond, chaque chemin, chaque haie, chaque arbre, chaque maison a droit au souvenir des hommes, et nous avons voulu montrer qu'il n'était pas impossible de donner satisfaction à ce droit. On ne trouvera dans notre œuvre que le spécimen de ce qu'il conviendrait d'accomplir par toute la France. Les populations, autrefois stables, se déplacent, emportées par les wagons, gigantesques omnibus de ces rues de fer qui transforment nos provinces les plus lointaines en quartiers juxtaposés d'une seule et immense ville, *France*, capitale de l'Occident. Il ne faut pas que les générations ainsi transplantées, foulent sans souci du passé un pays vierge de souvenirs, comme ces émigrants du vieux monde qui vont peupler les défrichements neufs de l'Amérique du Nord. Les souvenirs doivent survivre immuables au passage des tribus de la cité ; la patrie doit toujours être la patrie ; la chaîne ne doit pas être brisée. Il faut que les nouveaux venus adoptent aux mêmes lieux l'histoire des ancêtres dont les fils sont allés ailleurs. Dans la vieille patrie gauloise, la famille est commune ; l'histoire à tous les degrés est partout du patrimoine commun. »

CABINET HISTORIQUE, 13e *année*, p. 174-176.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

---

(1) C'est le second volume de cette quatrième et dernière partie qui vient de paraître.

TABLE DES MATIÈRES.

DU TREIZIÈME VOLUME.

ANNÉE 1867.

ARCHÉOLOGIE.

HISTOIRE.

BEAUX-ARTS.

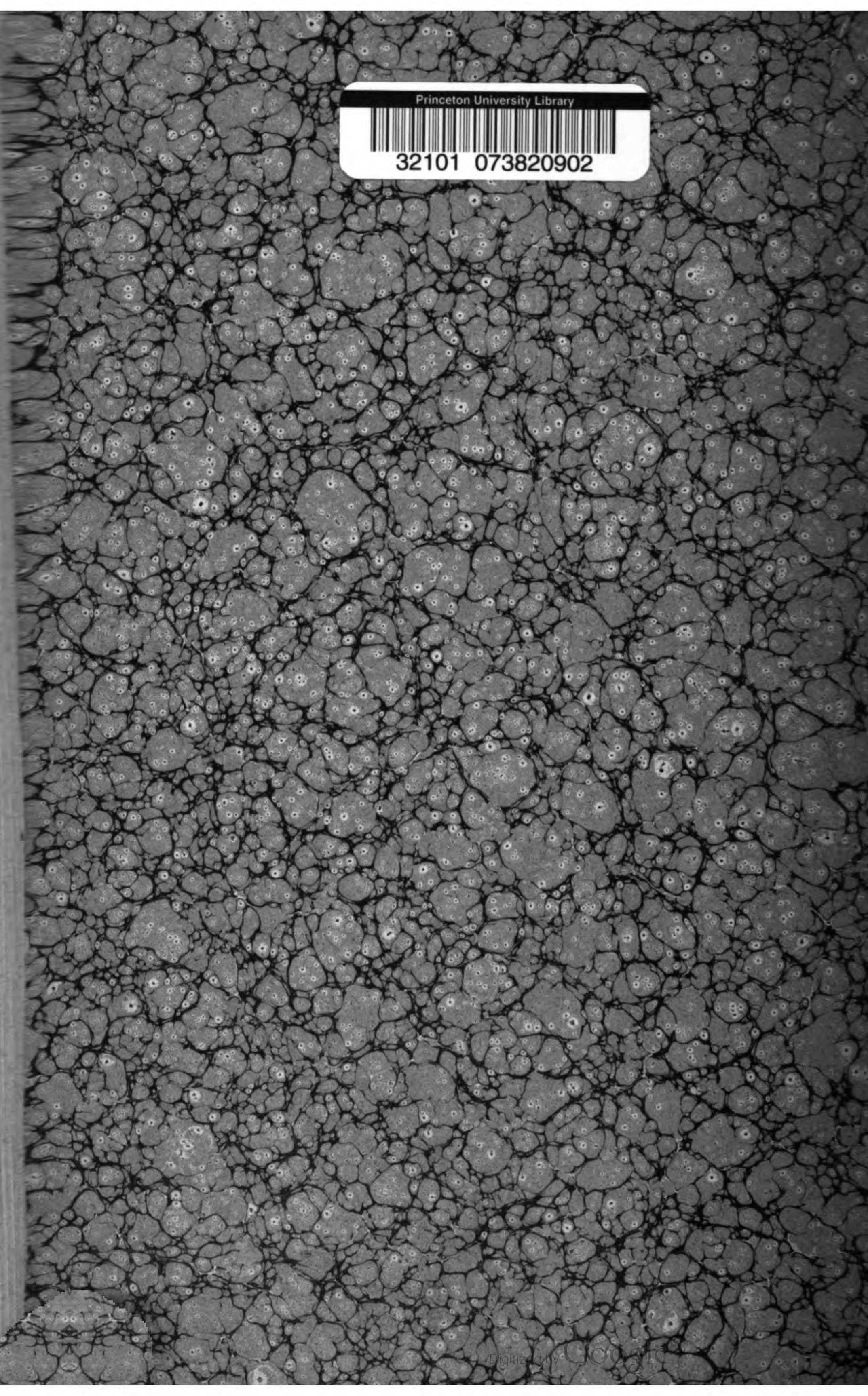
LITTÉRATURE.

CHRONIQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.




Princeton University Library
32101 073820902

